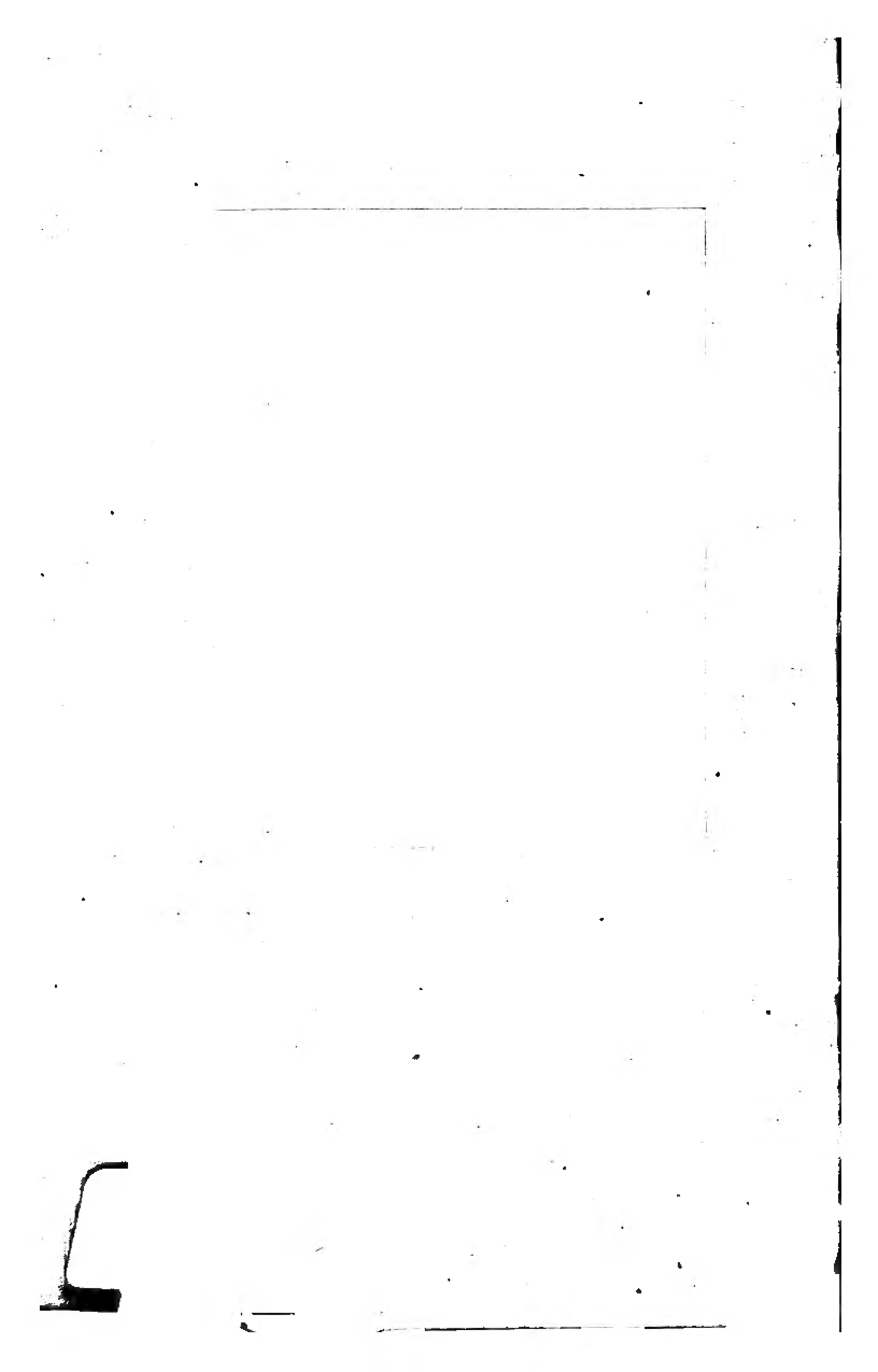


ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT

De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.



LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

M. l'abbé **BLANC**, curé de Domazan. — M. **BONNETTY**, de l'académie de la Religion catholique de Rome, et de la Société asiatique de Paris. — M. le docteur **BOUDIN**. — M. l'abbé **CAYOL**. — M. Algar **GRIVEAU**. — M. Lud. **GUYOT**. — M. de **L'HERVILLIERS**. — M. l'abbé **MARTIN**, curé d'Agde. — M. l'abbé **MIGNE**. — M. Jules **MOHL**, de l'Institut. — M. le chev. de **PARAVEY**. — M. **PAUTHIER**. — Le P **PRÉMARE**. — M. Léon de **ROSNY**. — M. Fréd. de **ROUGEMONT**. — M. Charles **SCHOEBEL**. — M. **TAMIZEY** de **LARROQUE**.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME III.

PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,

RUE DE BABYLONE, N° 10 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1861

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 13. — Janvier 1861.

N° 14. — Février.

N° 15. — Mars.

N° 16. — Avril.

N° 17. — Mai,

N° 18. — Juin.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

CINQUIÈME SÉRIE

Conditions de la Souscription.

Les *Annales* paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec *Gravures* ou *Caractères* étrangers. Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au *Directeur*, rue de Babylone, n° 10.

CONCORDANCE ET PRIX

Des Séries et de la Collection des Annales.

1re *série*.	—	12 volumes.	—	tome 1 à 12.	Prix :	4 fr. le vol.
2e *série*.	—	7 vol.	—	t. 13 à 19.	—	4 fr. le vol.
3e *série*.	—	20 vol.	—	t. 20 à 39.	—	4 fr. le vol.
4e *série*.	—	20 vol.	—	t. 40 à 59.	—	divers prix.
5e *série*.	—	2 vol.	—	t. 60 à 61.	—	10 fr. le vol.

Chacune de ces séries est terminée par une table *générale des matières*, de la série.

Chaque série et chaque volume se vendent *séparément*, et l'on donne des *facilités* pour le payement.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 13. — Janvier 1861.

Traditions primitives.

TABLEAU DES PROGRÈS
FAITS
DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS RELIGIEUSES
DES PEUPLES D'ORIENT.

Nous croyions pouvoir donner ici, comme nous l'avons fait les années précédentes [1], la liste de tous les ouvrages qui ont paru, en 1859 et 1860, sur la littérature et l'histoire des peuples orientaux, travail que nous empruntions au *Journal asiatique*. Mais M. Mohl, qui donnait cette nomenclature, aussi difficile qu'intéressante, n'a pu la fournir cette année. A la place, il a publié : 1° un compte rendu des travaux qui sont entrés dans le dernier volume du *Journal asiatique*; 2° quelques réflexions très-justes sur l'importance des études orientales, et le peu de secours qu'elles reçoivent des gouvernements. Nous allons citer ces deux parties de son mémoire, bien aises en particulier de faire connaître une Revue à laquelle les *Annales* doivent annuellement des articles d'une si grande importance. A. B.

1. Compte-rendu des articles publiés dans le *Journal asiatique* de 1859.

» J'arrive aux travaux du Conseil pendant l'année passée. *Votre Journal* a continué à paraître régulièrement, sauf des retards insignifiants, qui sont presque inséparables d'une publication aussi compliquée que la nôtre, et il contient des travaux variés sur presque toutes les parties de la littérature orientale.

M. *de Slane* a achevé sa traduction de *la Géographie de l'A-*

[1] Voir le dernier article dans notre t. xx, p. 325 (4ᵉ série).

frique par *Bekri*, dont il avait auparavant publié le texte, et a rendu par là complétement accessible aux historiens une des sources les plus importantes de la géographie du Maghreb. Des essais tentés antérieurement pour rétablir le texte de Bekri en avaient fait presque désespérer ; mais de nouveaux matériaux et son séjour sur les lieux ont mis en état le nouveau traducteur de nous donner toute sécurité sur l'exactitude de sa rédaction.

M. le baron Aucapitaine nous a fourni un travail *Sur l'origine et l'histoire des tribus berbères de la haute Kabylie.*

M. Sanguinetti a découvert une rédaction arabe du *code religieux* d'une secte qu'il est encore difficile de classer, et il en a publié le texte et la traduction.

M. Ferrette, missionnaire français dans le Liban, nous a communiqué ses idées *Sur la simplification de la typographie arabe.* Il a été très-frappé en Syrie de l'ignorance grammaticale même des hommes plus ou moins lettrés parmi les indigènes, et de la difficulté d'obtenir dans les écoles une prononciation exacte des formes grammaticales. Il attribue cette ignorance à l'habitude d'omettre les voyelles dans l'écriture et dans les livres imprimés, et désire y remédier en rendant possible l'insertion des voyelles dans l'impression, sans une augmentation notable de frais. Dans ce but, il réduit les signes grammaticaux à ce qui est indispensable, et, en réformant la fonte des types arabes, il espère que l'économie obtenue dans la composition permettra dorénavant de placer toutes les voyelles à peu près au prix des impressions actuelles qui omettent ces voyelles. M. Ferrette rencontrera des objections de différentes espèces, tant de la part des grammairiens que de celles des imprimeurs ; mais je crois néanmoins que sa proposition contient le germe d'une idée utile aux écoles du pays et qu'elle sera mise à l'épreuve dans le Levant. Elle pénétrera peut-être plus tard dans les imprimeries en Europe ; mais il sera sage d'en faire la première tentative là où le besoin l'a fait naître. La question de l'économie, qui est le point sur lequel tout roule dans cette matière, ne pourra être décidée que par une expérience assez longue.

M. Defrémery a repris la publication de ses études *Sur la*

secte des Ismaëliens de Perse ou Assassins, s'appuyant surtout sur les documents rapportés par Ala-Eddin Djoëini, qui donne une foule de détails inconnus sur cette secte célèbre, détails que l'éditeur contrôle et complète par les récits des autres historiens de l'époque.

M. Tchihatcheff nous a communiqué une *Ballade kurde*, recueillie et traduite par M. Jaba, consul de Russie à Erzeroum. Il nous donne l'espoir que les riches collections de M. Jaba, sur la langue et l'histoire des Kurdes, verront le jour sous peu. Nous ne pouvons guère attendre de lumières sur l'histoire et la très-curieuse langue des Kurdes que de la Russie, et les études de M. Lersch, ainsi que la récente édition du *Scheref Nameh* de M. Véliaminof, prouvent que nous posséderons bientôt sur ce sujet des matériaux infiniment plus abondants qu'on en a eu jusqu'ici. Il est très-douteux que la littérature nous fournisse des traditions bien anciennes sur ce peuple ; mais la langue, qu'il sera curieux d'analyser, nous donnera certainement des indications précises sur l'origine de cette nation, et nous fera remonter plus haut dans son histoire que ses chroniques et probablement ses ballades.

M. Oppert nous a donné sa *Grammaire assyrienne*, dans laquelle il a reproduit les mots assyriens en caractères hébreux, pour en faciliter la lecture. C'est le premier essai systématique sur cette matière si neuve et si importante ; il fournit à la fois un cadre positif et circonscrit aux recherches philologiques, et pour la critique des méthodes employées et des résultats obtenus jusqu'à ce jour, un ensemble coordonné et tangible. Ce travail forme un complément indispensable du traité de l'auteur sur la lecture des cunéiformes assyriens, qui remplit le second volume de son *Exploration de l'Assyrie*. Il est bien à regretter qu'à Londres, où l'on est si riche en monuments littéraires assyriens, on procède si lentement à fournir aux savants les secours dont ils ont besoin. Il y a des années que le Musée britannique a fait commencer la reproduction en *fac-simile* des monuments littéraires assyriens les plus importants qu'il possède, et surtout des célèbres *tablettes*; mais je ne puis annoncer encore que la première livraison ait vu le jour.

M. Bianchi a continué sa *Bibliographie* annuelle d'ouvrages publiés à Constantinople, et vous trouverez dans un prochain cahier sa liste des ouvrages qui ont paru depuis un an.

M. Woepcke a consacré un mémoire à l'examen *des chiffres* par lesquels les géomètres arabes expriment le rapport du diamètre à la circonférence du cercle, et il explique, avec beaucoup de sagacité, comment ils sont arrivés à rejeter les chiffres exacts qu'ils avaient reçus des Indiens, pour en adopter de moins rigoureux. C'est une nouvelle pierre ajoutée aux matériaux laborieusement amassés pour une histoire future des mathématiques arabes et de la position importante qu'elles occupent entre les travaux antérieurs des Indiens et des Grecs et les découvertes postérieures de l'Europe moderne. Il n'y a pas dans le cercle entier de la littérature orientale de partie plus obscure et qui ait besoin d'une critique plus sévère que ces recherches sur les mathématiques des Arabes.

M. Garcin de Tassy nous a donné un travail sur *les monuments d'architecture de Dehli*, monuments qui ont malheureusement tant souffert dans la dernière guerre, qu'il a cru utile d'en conserver la description pour servir de souvenir aux grandeurs de la puissance musulmane de l'Inde, et d'éclaircissements aux récits des faits importants qui se sont passés à Dehli depuis tant de siècles.

La Société littéraire de Batavia nous a envoyé le *fac-simile* de deux médailles trouvées à Java, et dont les légendes n'ont pu être comprises, par les savants du pays. Votre Conseil a nommé une commission pour s'occuper de leur examen, et le rapporteur, M. Pauthier, a trouvé qu'une de ces médailles avait été frappée sous les empereurs Mongols de la Chine et portait une légende en caractères *passapa*, caractères inventés pour ces empereurs et en usage dans les actes publics pendant la durée de cette dynastie. M. Pauthier va faire suivre son mémoire de plusieurs autres, aussitôt que le caractère passapa, que l'imprimerie Impériale a fait graver pour les besoins de votre Journal, sera complété.

M. d'Eckstein a publié dans le Journal une série d'articles sur *les Sources de la cosmogonie de Sanchoniaton*. Il y examine les influences que des civilisations antérieures ont pu exercer

sur celle des Ariens, et quelles traces elles ont pu laisser dans les idées de cette race, telles que nous les révèlent leurs documents les plus anciens. On commence aujourd'hui à connaître assez bien les Védas pour se représenter avec une certaine précision la tournure d'esprit des Ariens primitifs, et par conséquent pour découvrir les éléments étrangers qu'ils auront pu recevoir et s'incorporer, éléments qui ont laissé des empreintes semblables sur d'autres civilisations que celles de l'Inde. C'est une étude qui ressemble assez à celle des paléontologues, qui recherchent les traces que des animaux, inconnus aujourd'hui, ont laissées sur une plage de sable qui s'est peu à peu convertie en grès et a gardé les empreintes d'après lesquelles on reconstruit des espèces perdues. On comprend combien est périlleuse cette recherche de civilisations qui n'ont laissé de traces que dans les traditions et le culte de peuples étrangers, et quelle sévérité de critique, quel sens exquis de l'antiquité, ces études anté-historiques exigent, pour ne pas tomber dans des conjectures plus faciles à faire qu'à contrôler.

M. Julien nous a donné une série de listes des noms *des dix-huit écoles schismatiques qui sont sorties du Bouddhisme*. Elles forment des jalons pour des travaux futurs, et leur application viendra quand les études sur le Bouddhisme seront plus avancées; c'est alors que ces listes acquerront de l'importance, car aujourd'hui elles ne servent qu'à montrer tout ce que nous ignorons encore.

Enfin M. Behrnauer, de Vienne, nous a envoyé un mémoire détaillé sur *la Police des villes sous le khalifat*. C'est un sujet très-important et presque intact; car, malgré les nombreux et excellents travaux sur l'histoire de tous les peuples musulmans qui paraissent continuellement, nous sommes encore assez peu instruits sur bien des points de leur organisation sociale et politique.

2. De l'importance des études orientales pour la théologie, l'histoire et la plupart des sciences.

Je devrais maintenant, selon une habitude que j'ai prise un peu témérairement, donner une liste des ouvrages qui ont paru dans le courant de l'année passée; *mais le temps m'a man-*

qué et il m'a été impossible de la préparer; je vous prie d'excuser cette omission. Si j'avais pu faire cette énumération, et si l'on pouvait la comparer à une liste semblable qui aurait été faite il y a quarante ans, on serait étonné de l'étendue, de la solidité et de la multiplicité des études orientales d'aujourd'hui, mises en face de ce qu'elles étaient à cette époque. Mais celui qui réfléchira aux conditions actuelles de la science ne sera pas aussi satisfait et trouvera que, malgré leurs progrès, les lettres orientales sont loin d'avoir l'activité que demanderaient des besoins pressants et évidents, et qu'elles n'arrivent que bien lentement, et dans une mesure insuffisante, à préparer les matériaux que seules elles peuvent fournir aux sciences théologiques, historiques et politiques, et dont aucune d'elles ne peut plus se passer.

La *théologie* est de toutes les sciences celle qui a toujours eu et aura toujours le plus grand besoin des lettres orientales; pour l'intelligence et l'interprétation des textes, pour la connaissance des sectes chrétiennes et l'histoire des religions étrangères, pour l'attaque et la défense dans ses luttes variées et toujours renaissantes, elle réclame également leur secours. Elle vous demande l'étude de l'histoire ancienne de l'Orient, la publication des livres sacrés des autres religions et l'aide des travaux philologiques les plus étendus et les plus profonds.

L'*histoire,* qui partout a agrandi son point de vue, réclame de nous de plus en plus les travaux les plus variés et les plus difficiles, soit la recherche et l'interprétation des inscriptions de tous les pays d'Orient, soit l'impression et la traduction d'œuvres littéraires de tout genre, soit l'étude des antiquités, de la géographie, de la chronologie, de la législation, des formes des gouvernements, des institutions municipales, des impôts, des écoles, du commerce, enfin de toutes les branches de l'activité des pays civilisés; car on a compris, d'un côté, que l'histoire ne peut plus se restreindre à la succession des rois, aux batailles et aux actes diplomatiques; de l'autre, qu'elle ne peut plus exclure la plus grande moitié du genre humain, et l'Orient prend nécessairement tous les jours une place plus grande dans les travaux des savants, tant par sa

propre histoire que par les rapprochements et les parallèles qu'il fournit à l'histoire de chaque science et de chaque art.

Je ne parle pas ici seulement de sciences telles que la *mythologie*, qui en dérive tout entière, ou la *philosophie*, qui y trouve ses origines et ses premiers développements; mais que serait aujourd'hui une *histoire du droit* ou d'une partie quelconque du droit qui ferait abstraction des législations chinoises, indiennes ou arabes? Quel historien des *mathématiques* pourrait passer sous silence l'astronomie égyptienne ou chinoise, l'algèbre des Indiens, la géométrie des Arabes? L'*architecture* y cherche ses formes primitives, et nous demande la date des monuments ; la *sculpture* y trouve ses premiers essais; l'*agriculture* y étudie les systèmes d'irrigation et les diverses cultures; la *chimie* même et des arts tout pratiques s'informent avec curiosité des procédés antiques de l'Orient.

Enfin la *philologie*, qui, il n'y a pas longtemps encore, se contentait de l'hébreu, du grec et du latin, ou se perdait dans la logique stérile de la grammaire générale, a acquis par le contact avec l'Orient un développement et un essor inespérés, et une certitude qu'elle ne croyait pouvoir atteindre en restant dans son ancienne routine. Elle s'est régénérée en entier; l'étymologie a été délivrée de systèmes également fantastiques et superficiels, la grammaire générale a fait place à la grammaire comparée; on classe les familles de langues, on étudie les raisons historiques des formes grammaticales, on tire des lumières de ces exceptions mêmes qui étaient un si grand embarras pour nos devanciers, on commence à faire de l'étymologie, qui était la risée des gens d'esprit, un des appuis les plus sûrs de l'histoire; on agrandit et l'on fortifie tous les jours le nouvel édifice, et, grâce aux études orientales, la linguistique d'aujourd'hui ne ressemble pas plus à l'ancienne que la chimie actuelle ne ressemble à l'alchimie.

Telle est la position des lettres orientales dans la science, et tels sont les devoirs qu'elle impose à ceux qui les cultivent; mais il est certain que nous sommes bien peu nombreux et

bien pauvres pour répondre à de si grandes exigences, que le public ne s'intéresse pas assez à ces travaux, et que les gouvernements ne leur viennent pas assez en aide. On peut nous répondre que les gouvernements ne font pour la science que ce que leur impose la voix publique, que c'est à nous d'intéresser par des recherches bien dirigées, les hommes intelligents, et de créer en faveur du sujet de nos études une opinion plus unanime et plus puissante ; que la science est aujourd'hui assez forte pour faire ce dont elle a besoin, et qu'il est inutile de vouloir hâter impatiemment des progrès qui se réaliseront forcément avec le temps et quand la nécessité en sera évidente.

C'est possible. On peut faire attendre la science. Je crois qu'on ne fait pas mieux pour cela, et si l'on avait toujours agi ainsi, l'Europe aurait été en grand danger de rester barbare. Mais ces études ont encore un autre côté dont l'importance s'accroît irrésistiblement et qui rend tout délai funeste. C'est l'influence, tous les jours plus grande, que prend l'Europe sur l'Orient, par les armes, par la diplomatie, par le commerce, par la colonisation, par la science, enfin par tous les moyens qui servent à une race plus puissante pour en assujettir une plus faible.

Il n'y a plus aujourd'hui de pays en Asie qui soit réellement souverain et maître de sa destinée ; il y en avait un encore l'année dernière, *le Japon* ; mais nous voyons qu'un contact de quelques mois avec l'Europe l'a jeté dans une émotion qui est sur le point de provoquer des guerres civiles et étrangères et le renversement d'une organisation savamment combinée, à laquelle cet empire devait son repos et sa prospérité. Si quelques Etats de la presqu'île au delà du Gange et quelques îles semi-barbares conservent encore leur indépendance, c'est par accident plutôt que par leur puissance, et l'on peut regarder l'Orient, sinon comme conquis, au moins comme subjugué tout entier.

Quelques-uns regardent cet état de choses comme une précieuse conquête de la civilisation et de la religion ; d'autres y voient le commencement d'une époque de destruction des droits de tant de peuples, de froissement de leurs sentiments

et d'exploitation du faible par le fort. On peut différer là-dessus, et l'événement peut confirmer l'une ou l'autre manière de voir, selon que l'Europe usera de sa suprématie; mais il me semble qu'il est impossible de nier que l'Europe n'exerce une influence irrésistible sur le sort de l'Asie. Si donc elle veut que les résultats justifient l'emploi de son pouvoir, il faut qu'elle se prépare à connaître l'Orient. Ce que M. Wilson disait à la Compagnie des Indes s'adresse aujourd'hui à toutes les puissances de l'Europe, et ce qui ne s'appliquait alors qu'à la presqu'île en deçà du Gange, est aujourd'hui applicable à l'Asie et à une grande partie de l'Afrique. Il faut apprendre à connaître l'Orient, ses langues, son histoire et ses lois, et pour cela il faut encourager ces études et agrandir les moyens d'instruction ; en multipliant les écoles, en introduisant un système bien entendu de voyages, et en facilitant la publication d'ouvrages orientaux, les gouvernements feraient ce qui dépend d'eux pour répandre des connaissances dont les circonstances réclameront bientôt l'application. L'honneur des nations civilisées exige que l'Europe soit éclairée sur le rôle qu'elle entreprend de jouer et sur la grave responsabilité dont elle se charge devant l'avenir et devant l'histoire. »

Jules Mohl,
de l'Institut.



Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES [1].

1. Origine chinoise et égyptienne des ת *Thau* sémitiques (*planche* 85).

Le 10e *Kan* ou jour chinois est représenté par le caractère 癸 et par les variantes antiques de 1 à 12. Ce caractère se prononce en Chine *kouey*, au Japon *ky*, en cochinchinois *qui*, en turquestan, *coui*; il est mis sous la clef 105, celle des *pieds* 癶 *po*; on le voit sur notre *planche* avec l'adjonction de la *flèche*, 矢 *chi*. Il signifie, *considérer*, *examiner*, *aller*, *retourner* [2]; c'était en effet la fin de la 1re période décennale du mois, après laquelle on retournait pour commencer la 2e période — Les inventeurs de ces signes y avaient donc attaché l'idée de *retourner*, et celle de *mort* et de *mort violente* par l'adjonction de la *flèche*.

Dans l'alphabet sémitique, la 10e lettre après l'*M*, la 22e ou dernière de l'alphabet, est le ת qui se nomme תו *thou*, ou *thau*, en arabe *tha*, et qui signifie *signe*, *note*, *désigner*, *décrire*, *déterminer*, et de plus *stupeur*, *horreur*, *tremblement*, *repentir* [3]. C'était en effet le signe par excellence, celui qui dans *Ezéchiel* et dans *l'Apocalypse* devait être mis sur le front des élus, des personnes sauvées. Or nous avons déjà observé pour le 7e jour que ce signe avait la forme d'une *Croix* dans un grand nombre d'alphabets sémitiques, comme l'on peut s'en convaincre en examinant la forme des alphabets IV, VII, XIV, XV, XVII, XVIII, XXXIV, XXXV, et le récent alphabet primordial du R. Forster. — On peut encore retrouver cette forme dans les anciennes formes chinoises, et notamment dans les numéros

[1] Voir le dernier article, au no précédent, t. II, p. 420.

[2] Voir le *Dict. chin.* de de Guignes, nos 6479 et 6480.

[3] Voir le *Dict. pentaglotton* de Schindler à la lettre ת.

ORIGINE CHINOISE ET EGYPTIENNE DES TH SÉMITIQUES.

Formes antiques tirées du Lou-chou-tong et de Morisson

Form

1 — Ti Egyptien. Egypt.[ta] Eg.[pta] Eg. Egyptien. pieds marchant pour T.

2 — Chaldéen. Rabbins. Samarit.[ain] Phénicien. Sabéen. Samaritain.

3 — Anc.[ien] Hébreu. Etrusque. Dei des Coptes. la Ethiop.[ie] Mysien. Phen.[icien] Sanscrit

4 — Russe t. Egypte t. Et Chine 10000 insectes.

5 — Romain. Etrusque. v.[oir] Egypte, Scarabée, valant le T. Scarabée.

6 — Anc.[ien] Hébreu. Saxon, Etrus. Runique d.[t] Rabb. coupl. Grec ant.[ique] Latin-Cel.[tique]

7 — Runique. Run.[ique] Etrusque. Gl.[obe] ailé. Espagnol

8 — Egypte Tt to. Illyrient. Etrusque t. Egypte. v.[oir] pour Egypte. Globe, ailes et ciel valant le T.

9 — Mexique Etendard ta. Aroure 1000 coudées. Chine 10000 nombre

10 — Rabbins. Rabbins. Egyptien. 3 du Sanscrit

Coch.[inchinois] qui. Turq. coui. v.[oir] oui mage.

...une au ciel. Et aussi. Forme ant.[ique] ... autre terre.

En anglois dit Kwai.

N.[ota] Ce 10.[me] Caractère répondant au th, t, est formé de la Clef des pieds en marche et l'Egyptien aussi offre des pieds marchant. En Syriaque anc.[ien]

FORME DES TH. Chez les Egyptiens. 1 2 3 4

TH. DE TOUS LES ALPHABETS SEMITIQUES

3, 4, 5, 6, 7, et dans les nombreuses formes d'autres alphabets qui leur correspondent dans notre tableau.

C'est donc en ce dernier sens, et en cette forme que le sémitique se rapproche du chinois, dans sa forme de Croix, et puis dans ses significations de ***stupeur, horreur, tremblement,*** et ***repentir.*** Car c'étaient les idées qu'ils exprimaient en prononçant le nom de leur 22e ou dernière lettre.

Cette lettre est radicale ou servile; en tant que ***servile,*** au *commencement du mot,* elle désigne la 2e *personne* de tout genre et la 3e *féminine,* au singulier et au pluriel du futur; de plus, elle désigne la 4e *conjugaison* ou *réfléchie;* chez les Chaldéens les conjugaisons *passives;* — *A la fin des mots,* elle forme la 2e personne du prétérit, et la 1re du singulier; — Enfin les *participes féminins* [1].

En orthographe le ת a la valeur du *th* ou θ des grecs, c'est-à-dire, une espèce de son *ts,* ou *c,* ou *z*; mais les Arabes lui donnent la valeur du *t* simple ou du *teth* ט. Nous avons déjà fait observer en parlant du *teth* ou de la 9e lettre, qu'elle se change souvent avec cette dernière; saint Jérôme écrit *tau* pour dire *thau;* c'est-à-dire qu'on fait à son égard comme nous, qui prononçons de la même manière thuileries et *tuileries,* thrône et *trône* [2].

Outre les similitudes de *signification,* on trouvera qu'il y a eu aussi similitude ou emprunt de *forme,* si l'on veut étudier un moment les différentes *formes* de la planche 85, que nous empruntons à M. de Paravey [3], et où ce savant archéologue a mis au-dessous des caractères chinois les *formes* similaires des plus anciens alphabets orientaux. On peut la comparer de plus à notre *planche* 86, qui donne les diverses *formes* des T grecs et latins.

En égyptien pour signifier le TH, nous donnons les caractères, qui lui sont affectés par les divers égyptologues [4].

[1] *Dict. pentaglotton* de Schindler.

[2] Voir la 9e lettre au t. XVII, p. 220 (3e série) des *Annales.*

[3] Voir son *Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres, planche* VI, n° 10, et dans le texte, p. 102.

[4] Voir l'*alphabet ancien* de M. de Rougé, *Annales,* t. XIV, p. 366 (3e série); — celui de M. Champollion, t. II, p. 480 (1re série) et t. I, p. 299 (3e série), — et

2. Le ת, *Thau* de tous les alphabets des langues sémitiques, d'après la division du *Tableau etnographique* de Balbi (*Planche* 85).

I. LANGUE HÉBRAIQUE, divisée,

1° En *hébreu ancien*, ou *hébreu pur*, lequel comprend :

Le Ier alphabet, le *samaritain* [1].

Le IIe id., publié par *Edouard Bernard*.

Le IIIe par l'*Encyclopédie*.

Le IVe celui des *médailles*, donné par M. Mionnet.

Le Ve, publié par *Duret*.

Le VIe, l'alphabet dit d'*Abraham*.

Le VIIe, l'alphabet dit de *Salomon*.

Le VIIIe, d'*Apollonius de Tyane*.

2° En chaldéen ou *hébreu carré*, lequel comprend :

Le IXe, celui qui est usité dans les livres imprimés.

Le Xe, dit *judaïque*.

Le XIe, usité en *Perse* et en *Médie*.

Le XIIe, usité en *Babylonie*.

3° En hébreu *rabbinique*, lequel comprend :

Le XIIIe, le *chaldéen cursif*.

Une deuxième division de la *langue hébraïque* comprend le *phénicien*, qui est écrit avec les trois alphabets suivants :

Le XIVe, d'après *Edouard Bernard*.

Le XVe, d'après *Klaproth*.

Le XVIe, d'après l'*Encyclopédie*.

Une troisième division comprend la langue *punique karchédonique* ou *carthaginoise*, laquelle était écrite avec :

Le XVIIe, d'après *Hamaker*.

Le XVIIIe, dit *Zeugitain*.

Le XIXe, celui de *Mélita*.

Le XXe, celui de *Leptis*, n'a point de *thau*.

II. La langue SYRIAQUE ou ARAMÉENNE, laquelle comprend :

l'*Analyse gram. alphabétique*, etc.. de Salvolini, nos 160-166, 234, 235 et 302, et la *Gram. comp. des langues bibliques*, par l'abbé Vandrival, 1re partie, *planche* 22.

[1] Nous ne croyons pas devoir répéter ici quels sont les ouvrages ou les auteurs qui nous ont fourni ces divers alphabets ; ceux qui voudront les connaître pourront recourir à l'article où nous avons traité des A, t. XIV, p. 273 (2e série).

Le XXI[e], l'*Estranghelo.*
Le XXII[e], le *Nestorien.*
Le XXIII[e], le *Syriaque ordinaire,* dit aussi *Maronite.*
Le XXIV[e], le *Syrien des chrétiens de saint Thomas.*
Le XXV[e], le *Palmyrénien.*
Le XXVI[e], *Sabéen Mendaïte* ou *Mendéen.*
Le XXVII[e], et le XXVIII[e], dits *Maronites.*
Le XXIX[e], le Syriaque *majuscule* et *cursif.*

III. La langue MÉDIQUE, laquelle était écrite avec :
Le XXX[e], le *Pehlvi,* lequel est dérivé
Du XXXI[e], le *Zend.*

IV. La langue ARABIQUE, laquelle est écrite avec :
Le XXXII[e], dit l'*Arabe littéral,* et
Le XXXIII[e], dit le *Couphique.*

V. La langue ABYSSINIQUE ou ETHIOPIQUE, laquelle comprend :
1° L'*Axumite* ou *Gheez ancien;* 2° le *Tigré* ou *Gheez moderne;* 3° l'*Ahmarique,* lesquelles langues s'écrivent toutes avec :
Le XXXIV[e] alphabet, l'*Abyssinique, Éthiopique, Gheez.*

Enfin vient le *Copte,* que Balbi ne fait pas entrer dans les langues sémitiques, mais qui cependant doit y trouver place, et qui est écrit avec :
Le XXXV[e] alphabet, le *Copte.*

3. Ordre suivi dans les alphabets grecs, latins et français.

Comme les Hébreux, après leur lettre S, les Grecs, les Latins et les Français placent leur T, qu'ils empruntent à l'alphabet sémitique, avec cette différence que, tandis que la lettre sémitique est la 22[e] et dernière de l'alphabet, les deux lettres grecque et latine sont la 19[e]. On peut en voir la raison dans le *tableau* des divers alphabets que nous avons donné à la fin de la lettre צ *tsadé,* où nous avons marqué les emprunts, changements et omissions des divers alphabets hébreux, grecs, latins et français [1].

Dans les étymologies latines T se change en *C* : nuntio, *nuncio;* en *D,* quater, *quadrus;* en *R* patricida, *parricida;* en *S,* quatio, *quassus,* utor, *usus.*

[1] Voir les *Annales,* t. XVI, p. 436.

Dans les étymologies françaises T se change en *C* : comitia, *comices ;* gratia, *grâce ;* en *CH*; crates, *crèche ;* en *D* : cubitus, *coude ;* fatuus, *fade ;* en *R* : latro, *larron ;* en *S* : oratio, *oraison* : TH en *D* : agatha, *Agde.*

Voici l'explication des T grecs et latins, d'après dom de Vaines :

4. Age des différents T grecs et latins (*planche* 86).

Un usage singulier des anciens consistait à supprimer quelquefois cette lettre devant une consonne; Victorin [1] cite en preuve *posquam* pour *postquam* .

Dans les anciens monuments, il n'est pas rare de trouver des *T* dont la tête est tout entière ou du côté droit ou du côté gauche, comme les *fig.* 1 et 2, ou qui sont entièrement renversés, *fig.* 3.

Dans le 3e siècle, on voit des *C, fig.* 4, *ibid.* surmontés d'une barre, ou des C tout purs en la place de *T*. Ce changement du T en C ne laisse pas d'être assez fréquent dans quelques manuscrits et dans des inscriptions antiques.

Les T penchés, sans sommets ni bases, à queues ou à têtes courbes, *fig.* 5, 6, 7 et 8 *ibidem,* marquent une inscription lapidaire antérieure de plus d'un siècle à l'ère chrétienne ; mais le *T* tranché haut et bas par des sommets, *fig.* 9, convient aux quatre premiers siècles.

Dans les 5e et 6e siècles, le goût des *T* presque dépourvus de tête, *fig.* 10, s'accrédita sans détruire l'ancien usage.

Jusqu'au 9e siècle, les sommets de la tête prirent à peu près la forme de triangles un peu allongés en pointes tournées vers le bas.

Les 9e et 10e siècles employèrent, surtout en Espagne, les T fort hauts, *fig.* 11, dont la tête, entièrement portée du côté gauche, avait la figure d'une *S* ou d'un *C* terminé par le bas en volute.

En France et en Angleterre, les T métalliques, *fig.* 12, étaient souvent composés d'un ou de plusieurs triangles. Aux siècles suivants, les irrégularités se multiplièrent. On vit même des *T* sous la figure bizarre 13 et 14. Ces figures sont néanmoins plus particulièrement assorties au goût allemand.

[1] *Ars grammatica*, l. I, p. 2467.

aitu
bitus
ison

nes

uel-
en

ver
ôté
n-

ne
1 T
is-

es
oi-
is
u

e

AGE DES DIFFERENTS T GRECS ET LATINS.

Formes des T Grecs et Latins

I. Phenicien

II. Grec

Th. Grec,

900, ou TS Numér. Grec

T LATIN CAPITAL

Capital des Inscrip.

T Capital des Manusc.

5. *T* capital des manuscrits (*Planche* 86).

A l'égard des manuscrits, le *T* garni d'une tête et d'une base épaisse en *S* couchée, *fig.* 15, désigne le 5ᵉ ou 6ᵉ siècle. De là jusqu'au 10ᵉ cette lettre a souvent pris la forme de l'*Y*, et quelquefois celle du *Z* vers le 9ᵉ.

Le *T*, *fig.* 16, paraît avoir été plus fréquent dans les manuscrits du 7ᵉ siècle qu'en aucun autre : l'usage n'en a pourtant jamais été commun.

Aux 6ᵉ, 7ᵉ et 8ᵉ siècles, nous avons beaucoup de *T*, *fig.* 33, dont la tête est arrondie vers la gauche. Ce dernier siècle et le 9ᵉ, surtout dans la lombardique, offrent des *T* capitaux dont tous les sommets sont courbés en forme d'ancre, *fig.* 17. Vers le 11ᵉ, les sommets latéraux de ce même *T* sont concaves en dehors, *fig.* 18.

6. *t* minuscule (*Planche* 86).

Le *t* minuscule, *fig.* 24, est fort ancien; on le voit dans quelques monuments des premiers siècles. Les manuscrits et les diplômes des temps les plus reculés nous l'ont transmis; mais il ne se glissa sur les monnaies orientales, qu'aux 6ᵉ et 7ᵉ siècles. La tête des anciens *t* est presque toujours horizontale. Cette tête, traversée par la haste aux 7ᵉ et 8ᵉ siècles, donne quelquefois au *t* la figure d'une *croix*, comme on en peut juger par les *fig.* 19 et 20. Souvent la traverse coupait une seconde fois la haste par une espèce de *c* resserré, *fig.* 21, ou d'un ovale couché, *fig.* 22. On ne voit ce dernier qu'au 8ᵉ siècle, et l'autre depuis le commencement du 6ᵉ jusqu'au déclin du 9ᵉ; mais c'est au 7ᵉ que les exemples en sont plus fréquents.

Les deux traits qui composaient ce *t* furent si inclinés dans la mérovingienne, qu'on ne sait presque lequel des deux est la traverse, *fig.* 23. En voulant les tracer d'un seul trait, on produisit des *t* semblables au chiffre arabe 8 ou au ȣ des Grecs.

Le *t* en croix, *fig.* 19 et 20, perdit trois de ses courbures aux 11ᵉ et 12ᵉ siècles, savoir, les deux supérieures et l'inférieure gauche. Il fut ainsi à la mode dans la cursive comme dans la minuscule; mais les inégalités revinrent bientôt.

Le *t* à tête uniquement courbée vers la gauche, *fig.* 25, qui ressemble au *q*, se remarque surtout au 9ᵉ siècle ; mais si le côté droit était aussi courbé, il s'étendrait alors depuis les pre-

miers temps jusqu'au 11e siècle, dans la cursive minuscule ; et s'il était question du *T* majuscule, cette courbure descendrait plus bas, et ne serait pas même bornée par le pur gothique.

Vers le 12e siècle on vit des *t* dont la haste était une queue terminée en volute. Vers les 9e et 10e, il ressembla à la cursive puis à l'*u* gothique. *Voyez les fig.* 26 *et* 27.

7. *T* cursif (*Planche* 86).

Il n'est guère de lettres cursives dont la figure soit plus variée que celle du *t*. On se contentera d'en observer les formes les plus singulières.

En fait d'écriture cursive, le *t* dont la tête est séparée du tronc annonce ordinairement la plus haute antiquité, comme du 5e ou 6e siècle, lorsque le montant ne porte pas sur une petite base en forme d'*s* couchée.

La cursive romaine la plus antique fait aussi grand usage du *t* en croix, *fig.* 19, 20 et 24.

Une traverse penchée, appuyée sur la tête et la queue d'une haste courbée, donna naissance au *t* semblable à l'*a*, dans la romaine et la lombardique, *fig.* 28. Il dura sous cette figure jusqu'au 12e siècle dans la gallicane, dans toute la mérovingienne et la carlovingienne jusque vers le règne de Louis le Débonnaire. En Espagne on le retrouve encore aux 14e, 15e et 16e siècles, quoiqu'un peu altéré.

Le *t* cursif en forme de 8 peut remonter au 5e ou 6e siècle, et ne prend fin que vers le milieu du 11e. Il eut un grand cours en Allemagne dans ce siècle et le précédent.

Le *t* approchant de l'*a* cursif composé de deux *c* surmontés d'une traverse, *fig.* 29, fut en vogue en France au 8e siècle : il s'y soutint dans le 9e, et finit vers la fin du 10e. En Italie, il se maintenait encore au 11e. En Espagne, il parvint jusqu'au 13e ; et il se montrait au 14e en Angleterre et en Ecosse.

Le *t* en forme de *c* commence au 12e siècle, et dure au delà du renouvellement des lettres, sans dominer cependant.

Le *t* cursif renversé obliquement, comme la *fig.* 5, se produisit souvent, surtout à la fin des mots, depuis le 6e siècle jusqu'au 11e. Sa plus grande vogue doit être fixée au milieu du 8e.

t MINUSCULE.

Rom. II.

2. Lomb. II.

3. Visig. II.

4. Saxon. II.

5. Gal. III.

6. Mer. II.

7. Allem. II.

8. Carl. II.

9. Capet. II.

10. Goth. II.

t CURSIF.

D'Italie. V. VI. VII. VIII. IX. X. XI. XII. XIII. XIV. XV.

2. De France. VI. VII. VIII. IX. X. XI. XII. XIII. XIV. XV.

3. d'Allemagne. VIII. IX. X. XI. XII. XIII. XIV. XV.

4. de la G^de Bret. VII. VIII. IX. X. XI. XII. XIII. XIV. XV. XVI.

5. d'Espagne. X. XI. XII. XIII. XIV. XV. XVI.

Quelques-unes des autres figures du *t* ressemblent presque aux lettres latines, telles que nous les écrivons et qu'on les voit *planche* 86, *fig.* 30 et *suiv.*; aux lettres grecques ζ, θ, ϑ, σ, φ, χ, et aux chiffres arabes 2, 3, 7, 8. Il n'est pas besoin de descendre au-dessous du 6e siècle pour trouver tous ces caractères.

Le *t* mérovingien ne porte pas si loin la licence; il se borne à l'imitation des *t* cursifs romains les plus communs, comme les *t* en croix, *fig.* 19, 20 et 24.

La plupart des *t* saxons n'ont qu'une tête horizontale, quelquefois relevée par une pointe vers la gauche, et une queue en *c*, qui, dès les premiers temps, commençait à faire angle vers le milieu.

Le lombardique a la tête très-courbée vers la gauche, et un peu vers la droite en dessus, et plus régulièrement en dessous. Dans la cursive, il est assez semblable au mérovingien.

L'écriture visigothique y joint la figure de l'*Y* et de l'*m*, ou peu s'en faut.

La caroline, souvent après avoir traversé la haste par la courbure gauche inférieure de la tête, élève sur le côté droit une *s* ou à peu près, ce qui donne la *fig.* 31.

Au 10e siècle, le *t* cursif majuscule eut la haste fort élevée; et souvent la queue traversa deux fois la haste, *fig.* 32. Aux siècles suivants, la même queue traversa tant de fois la haste en serpentant, qu'on dirait un échalas entrelacé de lierre. Au 12e siècle, la haste, à force de se plier, devint peu à peu tout à fait anguleuse. Au 13e, le *c* fut souvent pris pour le *t*; et comme il était quelquefois surmonté d'une traverse, il donna lieu à ce *t* bien gothique, *figure* 33.

8. *T* allongé (*Planche* 86).

Le *t* de l'écriture allongée, quelque ondulé qu'il fût, ne s'éleva ni ne s'abaissa jamais au delà ni en deçà de la ligne. La largeur de la tête fut proportionnée à la hauteur dans la mérovingienne : elle était courbe en dessous du côté gauche. La tête devint petite dans la caroline au 9e siècle, tandis que le montant augmenta de hauteur. Le 10e siècle suivit la même mode. Aux 11e et 12e, la tête perdit son arrondissement et se rapprocha du *T*, *fig.* 35; puis au 13e, du *t* purement minuscule, *fig.* 24.

9. Formes des *T* grecs et latins (*Planches* 86 et 87).

Cette longue dissertation ne donnerait encore que des connaissances vagues sans la *planche* 86 qui réunit toutes les formes bizarres de cet élément : c'est elle qu'il faut consulter, après s'être rappelé les observations faites sur la planche de l'*A*. On se bornera simplement ici à la chronologie et aux différents genres des *T* capitaux.

La traverse passant dans le corps du *T* distingue la Ire division, dont les premiers caractères sont très-antiques.

Les têtes ou les bases portées plus d'un côté que de l'autre caractérisent la IIe division, qui dure depuis le 1er siècle, jusqu'au 10e, auquel surtout se rapporte la 8e subdivision.

Les figures de la IVe peu ou point tranchées, à traverses plates ou peu courbées, conviennent beaucoup mieux aux anciens temps, à ceux même qui précèdent Jésus-Christ, qu'aux bas siècles.

Les *T* de la Ve, portant la forme ordinaire, sont, dans la 1re subdivision, antérieurs d'un siècle à l'incarnation, et, dans la 2e, immédiatement postérieurs. Les 3e et 4e subdivisions se montrent dans les 3e et 4e siècles, les suivantes dans le moyen âge, et les quatre dernières dans les bas temps.

La VIe division n'admet que les *t* minuscules dont les premiers remontent au moins au 4e siècle et les derniers sont gothiques.

Les trois premières divisions du *T* des manuscrits sont de la pure capitale ; les trois suivantes, de l'onciale ; les VIIe et VIIIe du gothique moderne ; et la IXe est mélangée de minuscules et de cursives.

TABELLION. *Voyez* NOTAIRE, MINUTE.

TEMOINS. *Voyez* SOUSCRIPTION.

TEMPLIERS (Ordre religieux et militaire des). Cet Ordre, le plus ancien des ordres militaires avait commencé à Jérusalem vers l'an 1118. Les premiers chevaliers s'étaient dévoués au service de la religion, promettant de vivre perpétuellement dans la chasteté, l'obéissance et la pauvreté, à l'exemple des chanoines. Comme ils n'avaient ni église ni habitation certaine, le roi de Jérusalem leur donna un logement dans le

palais qu'il avait près du Temple : origine du nom de *Templiers*. Le premier devoir qui leur fut imposé par les Evêques était de garder les chemins contre les voleurs, pour la sûreté des pèlerins. Ils n'étaient encore que neuf, lorsque six d'entre eux furent envoyés en Occident pour exciter les peuples à venir au secours de la Terre Sainte. A leur tête était Hugues, maître de cette nouvelle milice, qui assista au concile de Troyes, où il fut décidé que leur règle serait rédigée par écrit sous l'autorité du Pape et du patriarche de Jérusalem. On en donna la commission à saint Bernard, qui était présent au Concile. Nous avons cette règle composée en 72 articles, mais dont plusieurs ont été ajoutés depuis l'augmentation de l'Ordre. Elle enjoint aux chevaliers d'entendre l'office divin tout entier, du jour et de la nuit, leur permettant néanmoins d'y suppléer, en récitant un certain nombre de *Pater*, lorsque le service militaire les empêchera d'y assister : elle leur ordonne de faire abstinence les lundis et mercredis, outre les vendredis et samedis, et leur défend la chasse[1].

Les Templiers, à la faveur de leurs priviléges, acquirent des biens immenses qui les rendirent de petits tyrans capables de tourner leurs armes contre ceux qui les avaient autrefois protégés. On leur a aussi reproché bien des vices; mais l'Ordre a toujours rejeté ces infamies, que l'on ne pouvait imputer tout au plus qu'à quelques chevaliers. Cependant on voit, à travers les nuages que l'histoire a laissés sur les motifs de suppression de cet Ordre, qu'il était nécessaire de l'anéantir. Cette suppression fut prononcée par le Pape Clément V dans le Concile de Vienne de l'an 1311. La bulle en fut publiée au mois de mai de l'an 1312, et les biens des Templiers furent unis à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à celui de Calatrava et à celui du Christ.

TESTAMENT. Sous le nom de *testament* on n'entend pas seulement les dernières volontés d'un homme qui se dispose à mourir, mais encore tous les actes ou contrats qui ont été nommés dans l'antiquité *testamentum*. On ne peut nier que dès le 6e siècle, au plus tard, le nom de *testament* ne fût communi-

[1] Voyez l'*Abrégé Chronologique de l'Histoire ecclésiastique*, 1757.

qué à toutes sortes de chartes [1]. On se servait de ce terme comme d'un mot générique pour dire *pièce attestée*. Saint Jérôme se sert du même mot sous cette dernière acception. Cet usage se soutint pendant bien des siècles, et la mode n'en était pas encore passée au commencement du 12e. Ainsi l'on disait *testamentum*, ou *testamentum firmitatis*, ou *firmitas testamenti*[2], dans le même sens qu'on dit, *autoritas*, *præceptum*, *privilegium*, *immunitas*, pour des diplômes de donations. De plus, on se servait de *testamentum venditionis* [3], pour le contrat de vente; de *testamentum libertatis* ou *ingenuitatis* pour l'acte de manumission [4], de *testamentum Ecclesiæ Dei*, pour décrets et statuts du Pape [5]; on attribua même cette dénomination aux notices.

Sous l'empire romain, quand on dressait l'acte auquel nous avons restreint aujourd'hui la dénomination de *testament*, le nom des héritiers était écrit sur le dos de la pièce, et on les montrait aux témoins. Cet usage fut changé du temps de Néron : les noms des héritiers furent placés au dedans de l'acte, et celui du testateur en dehors.

Ces actes, sous la première race de nos rois, commençaient ordinairement par les mots : *Regnante in perpetuum Domino nostro Jesu Christo* [7]; ensuite on écrivait la date du lieu, de l'année du règne de nos monarques, et du jour du mois, puis le nom du notaire, et les volontés du testateur, qui ratifiait toutes les ratures qui se rencontraient dans le testament [8], et qui souvent ordonnait qu'il serait déposé dans les archives d'une telle basilique [9].

Dans le 6e siècle et dans le suivant, les testaments en France suivaient toujours le droit romain.

L'antiquité nous a transmis des testaments, non-seulement

1 *Rer. Gall. et Fr. Script.*, t. IV, p. 246, 247.
2 *Thesaur. Anecd.*, t. I, col. 93.
3 *Rer. Gall. et Franc. Script.*, t. IV, p. 246.
4 Lindenbrog. *Form.* c. 101.
5 *Concil.*, t. IX, col. 830.
6 *Hist. de Langued.*, t. II, col. 312.
7 Marculf., *Form.*, l. II, c. 17. dans *Patrologie latine*, t. 87.
8 *De Re Dipl.* Suppl., p. 94.
9 Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 529, 571.

des personnes libres, mais encore des abbés, des abbesses, et même des moines. Dom Mabillon [1] prétend que plusieurs lois défendaient à ces derniers de tester; cependant le *Code Théodosien* [2] les y autorise, parce qu'alors ils héritaient, et qu'on héritait d'eux, quoiqu'ils ne pussent pas jouir de leur bien, mais seulement en disposer.

Il paraît qu'en France, au 6e siècle, les religieux et les religieuses pouvaient tester; ce qui ne doit pas surprendre, puisque depuis saint Grégoire jusqu'à François Ier, plusieurs abbés et abbesses ont fait des testaments; ce qui prouve que la discipline a varié à cet égard.

Dès la fin du 7e siècle, les formules des testaments n'avaient rien de fixe ni de singulier en Italie, en France, en Espagne et en Angleterre.

Dans le 13e siècle, les causes testamentaires étaient principalement du ressort du juge d'église [3].

Dans l'antiquité, on appelait *testament nuncupatif* des dispositions faites de vive voix en présence de témoins, selon lesquelles le magistrat et les exécuteurs testamentaires prenaient des mesures pour distribuer les biens selon l'intention du testateur. On appela ce testament *vadium* ou *gadium*. Mais dans le moyen âge, aux 12e et 13e siècles, par *testamentum nuncupativum,* on entendait [4] un testament rédigé par écrit sous la dictée du testateur, différent en cela de l'olographe. Les actes intitulés *divisa, divisio, divisionale,* dans le bas âge, rentrent dans la notion de testament nuncupatif.

Dans le 10e siècle seulement, on voit des actes de *publication* et d'*exécution* de testaments [5]; encore sont-ils assez rares.

Les *codiciles* anciens ont à peu près la même forme que les testaments [6]. On en trouve sous le nom de *breve codicillo* [7] ou

[1] *De Re Dipl.*, l. I, cap. 2, n. 10.
[2] *Code Théodosien*, l. V, tit. 3, leg. 1.
[3] Valbonnays, *Hist. de Dauphiné*, t. II, p. 117. La Thaumassière, sur *les Coutumes de Lorys*, p. 592.
[4] *Gloss.* de Du Cange.
[5] *Hist. de Langued.*, t. III, col. 139; *ibid.* t. II, col. 130.
[6] *Ampliss. Collect.*, t. I, col. 1437.
[7] *Hist. de Langued.*, t. II, col. 107.

de *breve* simplement. Plusieurs ne supposent point un testament préalable ; mais on sait qu'il est des codiciles sans testament.

Au 10e siècle, il était fort ordinaire de se donner, par un *fidéi-commis*, des exécuteurs testamentaires, qui devaient accomplir le fond des intentions du testateur, mais qui souvent avaient la liberté du choix.

TEUTONIQUE. Ordre militaire appelé anciennement *l'Ordre de Notre-Dame du Mont-de-Sion*. Cet ordre fut institué en 1191, à l'imitation des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean, en faveur de la nation allemande, par Henri, roi de Jérusalem, secondé du patriarche et des autres princes chrétiens. Les statuts donnés à cet ordre portaient que les chevaliers qui seraient reçus dans cette religion militaire seraient de race noble, qu'ils feraient vœu de défendre l'Eglise chrétienne et la Terre-Sainte, et qu'ils exerceraient l'hospitalité envers les pèlerins de leur nation. Leur premier établissement fut dans la ville d'Acre. Ils prirent pour uniforme un manteau blanc, orné d'une croix noire. L'empereur Frédéric II leur permit d'ajouter à leurs armes l'aigle impériale, et le roi saint Louis les fleurs de lis. Ces chevaliers se mêlèrent dans plusieurs guerres contre les infidèles, où ils eurent des succès très-heureux. Cet ordre parvint même au point de se rendre souverain dans plusieurs provinces du nord ; mais leur puissance ne servit plus souvent qu'à rendre odieux aux nouveaux convertis le joug de la religion, qui doit être léger, selon la parole de Jésus-Christ.

La discorde s'étant introduite parmi les chevaliers, les princes voisins en profitèrent pour enlever à l'ordre une partie de ses possessions. Le luthéranisme acheva sa ruine. Les chevaliers qui persistèrent dans la religion catholique, ayant été obligés de quitter la Prusse, où était le siége de l'ordre, ils le transférèrent à Mariendal, en Franconie. Il ne leur resta plus, du territoire immense dont leur ordre était en possession, qu'un petit nombre de commanderies divisées en différentes provinces. Le plus ancien des commandeurs de la province y était appelé *Commandeur provincial*. Tous ces commandeurs

étaient soumis au grand-maître d'Allemagne, comme à leur chef. La plupart de ces commanderies étaient possédées par les puînés des princes et des grands seigneurs allemands. L'ordre porte *d'argent, a une croix patée de sable, chargée d'une croix potencée d'or*. Il est appelé *Teutonique*, parce qu'il est composé de noblesse teutonique, c'est-à-dire allemande.

THÉATINS. Les plus anciens des clercs réguliers, institués à Rome vers l'an 1524 par Gaëtan de Thienne, gentilhomme vénitien, et Jean-Pierre Caraffe, archevêque de Chiezi, au royaume de Naples, depuis pape sous le nom de Paul IV. La ville de Chiezi, autrefois *Théate*, a donné son ancien nom aux Théatins.

Ces clercs réguliers ont des constitutions particulières conformes à la vie cléricale dont ils font profession. Ils sont assujettis à l'office du chœur. Le saint fondateur leur avait donné l'exemple d'un abandon total à la Providence; mais cette pratique n'a jamais été une loi ni un précepte parmi eux, comme il paraît par leurs constitutions approuvées en 1604 par Clément VIII. Les Théatins étaient fort répandus en Italie, en Allemagne, en Espagne et en Pologne; mais ils n'avaient en France qu'un seul établissement, celui de Paris : ils le devaient au cardinal Mazarin. Le supérieur général de l'ordre est triennal; il nomme les supérieurs de chaque maison.

TIARE DU PAPE. Espèce de bonnet rond et élevé, environné de trois couronnes d'or, enrichies de pierreries, posées en trois rangs l'une sur l'autre, qui se termine en pointe et soutient un monde ou globe surmonté d'une croix. Le pape *Hormisdas*, élu en 514, n'avait sur ce bonnet que la couronne royale d'or dont l'empereur de Constantinople avait fait présent à *Clovis*, roi de France, et que ce monarque avait envoyée à *Saint-Jean* de Latran. Le pape *Boniface III*, élu en 1293, y ajouta la seconde, et le pape *Jean XXII*, mort en 1334, y mit, en 1328, la troisième couronne qui fait le dernier ornement de la *tiare pontificale;* ce qui arriva dans le temps que ce souverain pontife se montrait inébranlable à ne point reconnaître l'empereur *Louis* de Bavière.

TIRON. — (Voyez NOTES DE.)

TITRE. On a réuni sous le mot SUSCRIPTION, ou l'on a dispersé dans le corps de cet ouvrage à leur terme propre, toutes les qualifications prises ou données qui ont été le plus d'usage dans les chartes. Mais, outre cette signification du mot *titre*, on entend encore par ce terme le bien que l'on assure aux ecclésiastiques pour qu'ils puissent vivre selon la décence de leur état. Ce n'est que dans le 9e siècle qu'on commença à donner des fonds à ceux qui l'embrassaient, pour leur servir de patrimoine ou de titres [1].

TRAIT. Le trait est un des signes que les anciens grammairiens inventèrent pour caractériser leurs pensées. Ainsi ils se servirent dans les manuscrits latins du *trait-d'union* pour marquer la jonction de deux mots. On rend aujourd'hui ce signe par cette petite ligne horizontale —, et les anciens l'exprimaient par une espèce de *C* couché, *fig.* 36, *planche* 86. Le simple — ou double trait = leur servait pour avertir de remettre un mot devant l'autre. Alors on mettait le trait unique sur le mot qui devait être le premier, et les deux traits parallèles sur celui qui devait être le second.

Depuis le milieu du 9e siècle, les mots qui ne finissent point avec la ligne sont suivis d'un petit trait horizontal —, pour marquer qu'une partie de ce mot est portée au commencement de la ligne suivante. Nous suivons encore cet usage dans nos imprimés et dans nos écritures compassées.

TRAITÉ. Dans le nombre des cyrographes, ou chartes-parties, que nos ancêtres nous ont laissés, on rencontre des traités de plus d'une espèce. Ce sont des accommodements entre des seigneurs et des souverains, avec le titre de *Chartæ pacis, concordiæ, definitionis, placiti* [2]. Ces sortes d'accords étaient en vogue au 12e siècle, et même plus tôt. Dans la suite, on les appela *tractatus pacis*, et, en langage vulgaire, *convenance*. Les traités qui ne contenaient qu'une trève n'étaient point doubles; c'était un diplôme royal intitulé : *Treva, treuga, treuca*, qui donnait des assurances de paix pour un temps limité. Mais

[1] *Annal. Bened.*, t. II, p. 615.

[2] *Hist de Langued.*, t. II, col. 445, 467, 493, 585, etc.

si c'étaient des traités d'alliance, de ligue et de confédération, appelés, au 12e siècle [1], *conventiones, concordia, sacramentum,* depuis *fœdus, liga, ligatio,* on usait de cyrographe [2]; par conséquent la charte était double. On voit de ces confédérations faites entre les églises pour les biens spirituels : telle est l'union du chapitre de Cambrai avec celui de Rouen, au 12e siècle [3]. On trouve aussi, sous le nom de *confœderatio,* des actes qui n'ont aucun rapport à l'idée que ce mot présente [4]. *V.* CONTRATS.

TRAPPE (Notre-Dame de la Maison-Dieu de la). Abbaye de l'ordre de Cîteaux dans le Perche, fondée en 1140 par Rotrou, comte du Perche, et consacrée sous le nom de la sainte Vierge en 1214, par Robert, archevêque de Rouen, Raoul, évêque d'Evreux, et Sylvestre, évêque de Séez. Jean le Boutillier de Rancé, d'abord abbé commendataire, et ensuite abbé régulier de ce monastère, y établit une célèbre réforme en 1662. Cette réforme, la plus austère qu'il y ait dans toute l'Eglise, ne s'est point étendue; elle a seulement été introduite en 1663 dans l'abbaye de Sept-Fons en Bourbonnais. Elle subsiste encore en ce moment en France et en Angleterre.

TRÈS-CHRÉTIEN. Titre que portaient les rois de France. *Clovis,* surnommé *le Grand,* premier roi chrétien, après son baptême, fut le seul prince catholique de son temps; et c'est ce qui lui fit donner la qualité de *roi très-chrétien,* dit un auteur moderne. Il est vrai qu'il était le seul prince catholique; car l'empereur Anastase n'était pas orthodoxe; Théodoric, en Italie, Alaric, roi des Visigoths, dans la Gaule Narbonnaise, et Gondebaut, roi des Bourguignons, étaient ariens; et les Suèves, fixés dans la Galice, et les autres peuples d'Espagne et de Germanie, étaient encore païens; mais il n'est pas prouvé que Clovis fut surnommé *roi très-chrétien.* Il est vrai, cependant, que le premier concile d'Orléans en 511, le qualifia de *fils aîné de l'Eglise;* titre glorieux que les papes ont donné à tous ses successeurs; ce n'est qu'au concile de Savonnières, en 862,

[1] *Hist. de Langued.*, t. III, col. 140. — Rymer, t. I, p. 1, 4, 23.
[2] *Thesaur. Anecd.*, t. I, col. 586, 771, 1427.
[3] *Hist. de Lorraine*, t. II, col. 663.
[4] *Gall. Christ.*, t. III, p. 968; t. IV, p. 111.

que l'on trouve que Charles le Chauve est qualifié de *roi très-chrétien*. Le pape Étienne III avait déjà donné ce titre à Pépin, en 755; mais il ne devint la qualification propre des rois de France que dans la personne de Louis XI en 1469.

TRINITAIRES ou *Chanoines réguliers de la Sainte-Trinité, de la rédemption des captifs*. Ces chanoines furent institués sous l'invocation de ce titre, à la fin du 12e siècle, par saint Jean de Matha, Provençal, pour racheter les captifs chrétiens des mains des infidèles. Philippe-Auguste accorda sa protection à ce pieux institut. Leur première maison fut établie à Cerfroi, sur les confins de la Brie et du Valois; c'était le chef-lieu de l'ordre. Les Trinitaires suivaient la règle de Saint-Augustin; ils portaient la soutane et le scapulaire blanc, le manteau noir, et devant l'estomac, une croix patée, rouge et bleue. Leurs supérieurs se nommaient *ministres*. Les réformes de cet ordre sont de la fin du 15e siècle : elles ont chacune un vicaire général choisi par le général de l'ordre. Ces religieux s'appelaient aussi *Mathurins*, à cause de l'église de ce nom, qui leur fut donnée par le chapitre de Notre-Dame de Paris. — Il y avait des *Religieuses Trinitaires* qui avaient été établies en Espagne par saint Jean de Matha lui-même.

ABRÉVIATIONS

Commençant par la lettre T, qui se trouvent dans les inscriptions et les manuscrits.

T.— Titus, Titius, Tullius. (Cette lettre mise au nom d'un soldat marquait qu'il avait survécu à une bataille ; le Θ marquait qu'il était mort.)
T. A. — Titus Annius, tutore authore, tutoris authoritate.
TABUL. — Tabulas.
TAR. — Tarquinius.
TB. — Tribunus.
TB. CL. — Tiberius Claudius.
TB. CS. — Tiberius Cæsar.
T. B. ou TP. B. — Tempus bonum.
T. C. — Testamentum cavetur.
TER. — Terentius.
T. F. — Titi filius, Titus Flavius.
T. F. I. — Testamento fieri jussit.
T. FL. — Titus Flavius.
THR. — Thrax.
T. I. A. P. V. D. — Tento judicem, arbitriumve postulo, uti des.
TI. ou TIB. — Tiberius.
TIB. D. F. M. AD. — Tibi dulci filio meo adoptato.
T. L. — Titus Livius, Titi libertus.
T. LEG. III. — Tribunus legionis tertiæ.
TM. — Terminus, thermæ.
TMDD. — Terminum dedicavit, thermæ dedicatæ.

TM. P. — Terminus positus.
T. M. R. — Timens majorem ruinam.
TP. — Titulum posuit.
TRAI. — Trajanus.
TRANS. AM. — Trans amnem.
TRANS. PAD. — Trans Padum, trans pada.
TR. CEL. — Tribuni celerum.
TR. Æ. — Tribuni ærarii.
TRIB. POT., *ou* **POTEST,** *ou* **TRIBUNIC.** — Tribunica potestate.
TRIVMPH. — Triumphator.
TR. LEG. II. — Tribunus legionis secundæ.
TR. M. *ou* **MILIT.** — Tribunus militum.
TR. POT. *ou* **PT.** *ou* **TRIB. POT.** — Tribunitia potestate.
TR. V. CAP. — Triumviri capitales.
TR. V. MON. — Triumviri monetales.
T. S. F. I. — Testamento sibi fieri jussit, testamento suo.
TT. QST. — Titus Quæstor.
TV. *ou* **TVTVL.** — Titulo usus.
TVL. — Tullius, tutela.
TVL. H. — Tullius Hostilius.



Traditions primitives.

MÉMOIRE
SUR LE MONOTHÉISME PRIMITIF.

3e Article [1].

11. Provenance Babylonienne ou Couschite du polythéisme des Sémites.

On n'élèvera, je pense, aucun doute sur la provenance Couschite des religions de l'Asie sémitique. La Genèse [1], d'accord avec des données historiques qui nous viennent d'autre part, nous dit que le Sennaar ou la Chaldée et l'Assyrie furent de bonne heure conquis par les Couschites ou Céphènes, conduits par Nemrod, le « vigoureux chasseur devant Jehovah [2]. » Les

[1] Voir le 2e art., au no précédent, t. II, p. 405.

[2] *Gen.*, x, 8-12. — Cf. d'Eckstein, *Journ. As.*, 1855, p. 196; — Dœllinger, *Heid. u. Jud.*, p. 391. — M. Oppert nous donne les Chamites pour premiers habitants de la Chaldée. Sur quel fondement ? Ce n'est assurément pas en vertu d'un texte biblique. Aux Chamites, il fait succéder les Ariens, puis les Scythes et ne place les Sémites qu'en quatrième ligne (voy. *Chronologie des Assyr. et des Babyl.* dans les *Annal. de phil. chrét.*, nov. 1856, t. XIV, p. 329, 342). Ces données, empruntées, il paraît, à Manéthon, à Bérose et au *Livre de l'agriculture* des Nabathéens, me paraissent sujettes à caution, par la raison que ni Manéthon ni Bérose ne sont dignes de foi pour la haute antiquité historique, pour les temps qu'on appelle encore anté-historiques. Manéthon, nous dit-on, a vécu et a écrit son livre sous le règne de Ptolémée Philadelphe. Mais alors comment se fait-il qu'un livre aussi curieux n'est cité et, par conséquent, n'a été connu d'aucun auteur grec ou romain antérieur à l'époque impériale ? Comment se fait-il que ni Strabon ni Diodore, tous les deux si curieux des choses égyptiennes, n'ont pas nommé seulement les *Hyksos* qui chez Manéthon jouent un si grand rôle ?

Quant à Bérose, la crédibilité à laquelle il a droit pour les commencements historiques est égale à celle qu'il faut accorder à Sanchoniathon. (V. le *Mémoire*, excellent sous beaucoup de rapports, de M. Renan sur Sanchoniathon, dans les *Mém. de l'Ac. des I. et B.-L.*, 1858, p. 313 et suiv., 326 et suiv.). Enfin, pour ce qui est du *livre des Nabathéens*, sur lequel M. Chwolsohn a récemment publié un mémoire dont M. Rougemont donne une analyse dans les *Annal. de phil. chrét.*, janvier 1860, on peut dire que c'est une fantasmagorie gigantesque, un fouillis inextricable de fables chaldéennes, de rêveries rabbiniques et de magie bouddhique, d'où émergent çà et là des observations positives, de source Cous-

exploits de Nemrod avaient donc lieu chez une race qui professait le culte de Jehovah, et il va de soi, parce que cela est dans la nature du despotisme, que le culte de Jehovah dut céder la place au culte du *rebelle*. Comment, d'ailleurs, le Monothéisme, qui exige tant d'élévation d'âme, de fermeté d'esprit et de pureté de cœur, aurait-il pu à la longue se maintenir en face d'une religion qui, comme celle des Couschites, entraînait le vieil homme du côté où il penche, du côté des sens. Le culte Couschite, on le sait, était fondé uniquement sur les instincts les plus bas et les plus corrupteurs du cœur humain, et comme ce sont ces penchants qui prédominent dans les religions Babylonienne et Syrienne, il est évident que ces religions sont le fruit de la conquête que les Couschites étendirent jadis sur les pays principaux de l'Asie sémitique. Toute notion de Monothéisme dut disparaître de l'esprit des habitants d'une contrée où s'intronisait l'empire de la Divinité femelle, de la *Déesse*. M. Renan pense que le féminin exprimait d'abord l'idée abstraite de Dieu, la *Divinité* [1]. Si cela était, les Sémites n'auraient guère été aussi dépourvus de l'esprit spéculatif et philosophique que le savant critique le soutient ailleurs [2]. Mais cela n'est pas, car il n'y a aucune espèce de corrélation entre

chite probablement, et des aperçus historiques qui paraissent être taillés par l'imagination et sans discernement critique aucun sur des données bibliques.

La chonologie de M. Oppert me paraît donc mériter peu de confiance. Jusqu'ici on ne voit pas que les Scythes aient leur place marquée dans les commencements de l'histoire des Assyro-Chaldéens. L'établissement des Scythes dans la Babylonie et les pays adjacents est plus rapproché de nous et ne remonte assurément pas au delà de Sésostris, au delà du 14e siècle par conséquent, d'après la chronologie judaïque. (Cf. Droysen, *Gesch. des Hellenismus*, II, p. 32 et les autorités qu'on y cite en note.) Quant à l'origine scythique de l'écriture Cunéiforme, on pourrait l'admettre avec M. Oppert, ce système graphique paraissant convenir à merveille aux « seigneurs de la flèche ou du trait *tigrakhudâ*, » si, en considérant attentivement une inscription cunéiforme, telle qu'elle se présente à nos yeux sur les monuments de Babylone, on n'arrivait à la conviction que dans ses traits généraux, ce système graphique est au fond identique avec les écritures Sémitiques des premiers âges. — Cf. Lassen, *Die Altpers. Keilinsch.* dans la *Zeitsch. f. d. Kunde d. M.* VI. 556-562.

[1] *Mém.* cit., p. 235, 270.

[2] *Ibid.*, p. 221.

l'idée abstraite de Dieu et ce culte des idoles femelles si profondément entré dans les mœurs des peuples sémitiques de l'Asie, culte qui consacrait la prostitution comme un devoir auquel nulle femme ne pouvait se soustraire [1]. L'idée de la *femme libre* et prêtresse que des esprits mal faits ont osé mettre en avant de nos jours, nous est venue de là; cette idée est de filiation Couschite et tout à fait conforme au caractère de l'impudique ancêtre de la race [2].

12. La langue des Sémites savait individualiser et animer les choses de la nature. — Ils auraient pu inventer une Mythologie s'ils n'avaient pas connu le Dieu unique.

Les Sémites (le nom de Baal, essentiellement sémitique [3], contribue à le prouver), les Sémites s'étaient donc assimilé le polythéisme Couschite comme leur bien propre. On peut croire d'ailleurs, n'en déplaise à M. Renan, qu'ils avaient une propension naturelle au Polythéisme tout comme les autres races, car, contrairement à ce que prétend M. Renan quand il dit: « On chercherait vainement à tirer une théologie du » même ordre (de l'ordre naturiste ou arien) des mots les » plus essentiels des langues sémitiques, lumière, ciel, terre, » feu, etc. [4]; » je dis, contrairement à cette assertion de l'ingénieux critique, on voit que les Sémites savaient très-bien individualiser et animer toutes les choses de la nature. La Bible est pleine de ces sortes de conceptions, et pour n'en citer que quelques-unes que chacun a présentes à la mémoire, rappelons le commencement du cantique de Moïse: « Cieux, » *écoutez*... Terre, *prête l'oreille* [5]. » Il me semble que les Védas ne personnifient nulle part le Ciel et la Terre comme le fait ici la Bible. Sous l'apostrophe de Moïse, le Ciel et la Terre apparaissent devant notre regard, qu'on me permette l'ex-

[1] Baruch, VI, 42 sq. — Herod., I, 199; cf. 93. — Lucian., *De Syria Dea*, 6. — Athenagoras, *Deprecatio*. 29. — Libanius, *Oratio*, XVII. — Cf. d'Eckstein, *les Cares de l'antiquité*, 2e part., p. 1, 44 sq. 47.

[2] *Gen.*, IX, 22.

[3] A cause du ע; בל est une contraction de בעל. C'est à tort que plusieurs savants rapprochent *Bel* de *El*; étymologiquement *Bel* est ἥλιος, et Hésychius (I, 716, cf. 1106; ed Alberti) l'a fort bien indiqué : ἡ τοῦ ἡλίου αὐγή.

[4] *Mém.* cit., p. 430.

[5] *Deut.*, XXXII, 1.

pression, en chair et en os. Montrez-moi dans le Rig-Véda quelque conception plastique qui l'emporte sur celle-là ; jamais vous ne le pourrez. Si nous ouvrions à présent les Psaumes, nous amasserions des exemples par centaines. Ecoutez seulement ceci : « la Mer le *vit* et elle s'enfuit... les Montagnes sautèrent comme des béliers, et les Collines comme des agneaux. O Mer! pourquoi fuyais-tu? et toi, Jourdain, etc.[1]? » Voyez aussi le *psaume* 18 : « Les Cieux racontent la gloire de Dieu; » et le *psaume* 148 : « *Laudate* eum, sol et luna; laudate eum, omnes stellæ et lumen..... laudate, ignis, grando, nix, glacies, montes et omnes colles, ligna fructifera et omnes cedri, bestiæ et universa pecora, serpentes et volucres pennatæ, *reges* [2]... » Voilà certes, tous les éléments et tous les phénomènes individualisés et personnifiés comme si c'étaient réellement des personnages (*reges*), et en présence de cette affirmation de la langue sémitique, on est tout étonné qu'un orientaliste aussi habile que M. Renan ait pu dire : « L'impossibilité où sont les langues sémitiques d'exprimer les conceptions mythologiques et épiques des peuples ariens est frappante [3]. » Ce qu'il est vrai de dire, c'est que les Hébreux n'ont pas abusé de la faculté qu'ils avaient de faire des personnages de tous les phénomènes de la nature, pour s'en composer des personnages mythologiques ou « à aventures (A.) » Mais ce qu'ils n'ont pas fait, empêchés qu'ils étaient par le frein de la loi, on ne voit pas pourquoi les Chaldéens, les Assyriens, les Araméens et les autres peuples sémitiques n'auraient pas pu le faire. On peut donc fort bien chercher avec Movers et Vatke « à quel élément, à quel phénomène naturel correspondent les noms des divinités de la Phénicie, de la Syrie et de la Babylonie [4], » et comme on sait déjà que Bel, avant d'être appliqué à un culte planétaire, représentait comme Varouna la voûte

[1] *Psalm*. CXIII.
[2] Voy. encore le *Cantique des enfants* (Daniel, III).
[3] *Mém*. cit., p. 431.
(A) Voir dans les *Annales*, les litanies du *Cantique* des enfants dans la fournaise, comparées aux litanies bouddiques, en confirmation de ce que dit ici M. Schœbel, t. XX, p. 220 (4e série) A B.
[4] *Mém*. cit., p. 257 sq.

éthérée, la lumière, ce qui prouve, pour le dire en passant, que la religion Babylonienne n'est nullement séparée par un abîme des cultes Védiques [1]; on peut espérer de voir confirmée cette donnée par la langue Assyrienne, quand on la connaîtra mieux qu'on ne la connaît aujourd'hui.

Supposé cependant qu'il soit vrai, comme le veut M. Renan, que « l'analyse des noms des dieux sémitiques mène » toujours à l'idée de suprématie absolue, de royauté, d'éter» nité, de toute-puissance, etc. [2], » ce qu'il ne nous prouvera jamais pour des noms tels que ***Mérodach, Zarpanit, Nisroch, Nana***, etc., en quoi cela peut-il profiter à sa thèse, puisque le fait du Polythéisme naturaliste sémitique reste debout, à tel point que l'histoire voit dans les peuples sémitiques de l'Asie les païens par excellence, *chanfé* [3]. Qu'il ne doive y avoir des procédés différents pour atteindre un but identique, personne n'est tenté de le nier, et le fait du naturalisme étant patent pour les Sémites autant que pour les Ariens, on ne voit pas la portée de la remarque de M. Renan « que les racines sémi» tiques sont sèches, inorganiques, etc. [4] » Ce n'est certes pas par cette qualité de leur langue, supposé qu'elle existe, que les Sémites pouvaient être « absolument impropres à donner » naissance à une mythologie. » Les conceptions polythéistes dépendent de tout autres causes.

Mais est-il exact de dire que les Sémites manquaient dans leur langue d'un instrument approprié pour mettre au jour des conceptions polythéistes ? Ecoutons sur la langue sémitique le jugement d'un homme qui avait, à un degré éminent, le sentiment de cet idiome, je veux dire Herder. Voici ce qu'il dit, et j'abrége : « Tout en elle nous crie : Je vis, je » me meus, j'agis... Elle est riche en images; elle abonde » en synonymes... Les racines y sont des images, des sensa» tions. Les noms, encore en état de verbes, sont presque tou-

[1] *Mém.* cité, p. 256.

[2] *Ibid.*, p. 272.

[3] Babylone et Harrân, ces métropoles de la religion sémitique, sont devenues les types du paganisme. On sait les épithètes dont le monothéisme a stigmatisé Babylone; quant à Harrân on l'avait surnommé *paganorum urbs*; cela dit tout. (Voy. Chwolson, *Die Ssabier und der Ssabismus*, I, 15, 175 sq.)

[4] *Mém.* cit., p. 429.

» jours des *personnages agissants*, et nous apparaissent comme
» au milieu d'une éternelle fiction de *personnes*... Cette lan-
» gue est formée par une pensée vive et pénétrante qui, sai-
» sissant toujours la chose elle-même, la marque du sceau
» des passions... La langue hébraïque est toute sensitive... [1]. »

Tel est le jugement de Herder sur la langue sémitique, jugement qu'il ne restreint pas au seul hébreu, et ce jugement est et sera toujours celui de tout homme doué du sentiment de cette langue.

Au fond, M. Renan, vaincu par l'évidence des faits, semble faire bon marché des *instincts* monothéistes des Sémites, puisqu'il convient que le Monothéisme « chez les Israélites eux-
» mêmes n'a été que le fait d'un petit nombre [2]. S'il en a été ainsi, on avouera que la croyance au *Dieu unique* ne devait guère avoir chez les Sémites le caractère de la fatalité, ou, en d'autres termes, tenir aux « instincts les plus profonds
» de leur constitution intellectuelle [3]. » Toutefois, pour échapper au témoignage accablant de l'histoire, qui nous montre le Polythéisme invétéré chez tous les peuples *sémitiques*, Chaldéens, Assyriens, Syriens, Lydiens, Arabes et Hébreux, les assimilant par là aux races chez lesquelles, suivant M. Renan, le Polythéisme était de principe ; — ce qui prouve surabondamment que les Sémites n'étaient pas « une primitive va-
» riété psychologique de l'humanité [4] ; » — je dis, pour échapper à ce témoignage de l'histoire, et sans doute aussi pour maintenir l'honneur de sa thèse, M. Renan soutient que « c'est
» par l'aristocratie qu'il faut juger le caractère d'une race [5], » que « l'idée mère d'un peuple est toujours représentée par
» un petit nombre [6]. »

13. S'il est vrai qu'il faille juger d'une race par l'aristocratie. — Erreur en ce qui concerne les Romains et les Hébreux.

Ceci est du nouveau. Jusqu'ici on a toujours cru qu'il faut juger d'un peuple par le peuple et non par quelques indivi-

[1] Herder, *Hist. de la poésie des Hébreux*, p. 14-20; trad. Carlowitz.
[2] *Mém.* cit., p. 227.
[3] *Ibid.*, p. 225.
[4] *Ibid.*, p. 432
[5] *Ibid.*, p. 227.
[6] *Ibid.*, p. 425.

dus. M. Renan invoque comme exemple l'ancienne Rome. « L'œuvre de l'ancienne Rome est en réalité l'œuvre du Sé» nat, et pourtant nous l'attribuons avec vérité au peuple » romain[1]. » En choisissant un tel exemple, le savant critique n'a vraiment pas la main heureuse, car il est de fait que le peuple romain avait, aussi bien que le Sénat, conscience de l'œuvre de Rome. Il en avait conscience ce légionnaire obscur, qui grava sur les rochers du Sinaï : *Cessent Syri ante* » *Latinos Romanos* [2] : les Syriens le céderont aux Latins de » Rome. » Il en avait conscience ce peuple qui obligea le Sénat d'inscrire en tête de tous les actes de Rome : « *Senatus,* » *Populusque Romanus,* » formule qui, l'histoire romaine le dit à toutes ses pages, n'était pas une formule vaine; il en avait conscience ce peuple qui intervint constamment dans les affaires de l'Etat par des plébiscites qu'il décernait, en vertu de son autonomie; ils en avaient conscience tous ceux qui adressaient leurs harangues *au peuple* pour obtenir de lui d'être investis d'une mission dans les affaires de la République. Relisez la harangue de Marius, homme du peuple, *me hominem novum* [3], au peuple romain, et ce passage de Salluste où le peuple décide contre le Sénat, qui avait déjà décerné la Numidie à Métellus, que la conduite de la guerre contre Jugurtha serait confiée à Marius; le décret du Sénat fut sans effet : *ea res frustra fuit* [4].

Maintenant, supposé qu'il faille juger des Hébreux par leurs sommités sociales ou intellectuelles, la thèse de M. Renan ne s'en trouve pas plus solide. Car enfin, tout le monde sait, parce que cela est parfaitement établi par les documents bibliques, que les prophètes étaient en Israël comme des exceptions à la règle; ils ne représentaient donc pas leur race dans le sens que le veut M. Renan. Le savant critique ne s'aperçoit pas qu'il énonce une contradiction en disant : « Les » prophètes, qui représentent excellemment le génie du » peuple juif, sont des hommes essentiellement réaction-

[1] *Mém.* cité, p. 425.
[2] Ap. Tuch, *Ueber die Sinait. Inschr.*, dans la *Zeitsch. der D. M. G.*, 1849.
[3] Sallust., *Bell. Jugurth.*, c. 83.
[4] *Ibid.*, c. 72.

» naires [1]. » Si les prophètes avaient été les représentants du génie du peuple juif, comment pouvaient-ils être réactionnaires ? C'est parce qu'ils ne représentent pas ce génie obstiné à suivre les voies de l'idolâtrie, qu'ils sont réactionnaires, pour me servir du terme de M. Renan, ou *inspirés*, pour employer celui de la vérité, mot qui fait sentir d'une manière si vive l'incapacité naturelle du peuple juif de croire au Dieu unique. Si le caractère monothéiste n'avait fait défaut aux Hébreux et qu'ils n'eussent eu un penchant singulier pour apostasier la religion du Dieu unique, les prophètes n'auraient pas eu de raison d'être. Loin donc de représenter le génie du peuple juif, les prophètes ne représentaient que ce Dieu qui les élisait souvent malgré eux et quoi qu'ils fissent pour se soustraire à la vocation divine ou pour la décliner. L'exemple de Moïse et de Jonas est présent à chacun.

Ainsi, les prophètes n'ont rien à faire dans cette aristocratie par laquelle, suivant M. Renan, il faut juger du caractère d'une race; restent les sacerdotes et les rois. On ne saurait tomber plus mal. En effet, s'il fallait juger des *instincts* profonds des Hébreux pour le Monothéisme par leurs sacerdotes et leurs rois, sans cesse appliqués à étouffer la voix des prophètes, ces instincts apparaîtraient, ce qu'ils sont d'ailleurs, tout à fait chimériques. Aaron, le premier grand-prêtre, fit le veau d'or, et Salomon, le plus sage des rois, encensa les idoles de Moab, d'Ammon et de Sidon [2]. Contentons-nous de ces deux exemples les plus fameux; la liste en serait longue. Il y eut un temps où, de tout Israël, sept mille hommes seulement avaient su se préserver de l'idolâtrie [3].

14. Conclusion.

Si maintenant nous résumons cette étude, nous constatons comme prémisse et pour employer des paroles presque iden-

[1] *Mém.* cit., p. 241. — Signalons brièvement encore une autre contradiction : Les prophètes présentent excellemment le génie des Hébreux : donc les Hébreux furent toujours monothéistes; — les prêtres égyptiens présentent la doctrine monothéiste égyptienne : donc la religion égyptienne primitive était polythéiste (voy. *ibid.* p. 222).

[2] *Exod.*, XXXII, 4 seq. — I *Reg.*, XI, 7, 33.

[3] I *Rois*, XIX, 18.

identiques à celles d'un philosophe platonicien, *Maxime* de Tyr :

« Que, quelque grandes qu'aient été parmi les nations an-
» tiques la désunion, les contestations et les contradictions par
» rapport à la religion, il y a eu cependant à l'origine, par
» toute la terre, pour toute l'humanité, un dogme et un dis-
» cours unanimes, à savoir qu'il y a un seul et unique Dieu,
» le père et le roi de tous les hommes [1]. »

Et comme conséquence :

Que les deux propositions qui constituent le fond des « con-» sidérations » de M. Renan : 1° que les races sémitiques sont Monothéistes par *les instincts les plus profonds de leur constitution intellectuelle* [2]; 2° que, chez les autres races, chez les races indo-européennes surtout, *l'idée d'un Dieu unique et suprême n'apparaît que comme un fruit de la réflexion philosophique* [3] ; que ces deux propositions sont dénuées de toute valeur réelle et historique.

Non, les Sémites ne sont point arrivés par *leurs propres forces* à la notion du Dieu unique [4]; cette notion n'est point chez eux le fruit d'*une constitution sui generis*, le résultat d'une certaine disposition de race [5]. A voir l'empressement, je dirai la fureur avec laquelle tous les peuples sémitiques, sans distinction aucune, se sont rués dans le Polythéisme, il serait plus juste de dire que c'est l'idolâtrie qui était la religion la plus conforme à leur nature. Non, le Polythéisme n'est point chez les races indo-européennes ni chez aucune autre le fond même et l'origine de toute la religion [6]; la notion du Dieu unique n'est pas chez ces races plus que chez les Sémites le fruit de la raison et de la réflexion philosophi-

[1] Εν τοσούτῳ δὴ πολέμῳ καὶ στάσει καὶ διαφωνίᾳ, ἕνα ἴδοις ἂν ἐν πάσῃ γῇ ὁμόφωνον νόμον καὶ λόγον, ὅτι Θεὸς εἷς, πάντων Βασιλεὺς, καὶ Πατήρ. (Maximi Tyrii *Dissertationes philosoph.*, I, p. 5, ed. de Dan. Heins., 1614. — C'est la XVII[e] *dissert.* dans la trad. de Combes-Dounous ; et dans le vol. X de la *Bibliot. Grecq.* de Didot, n. 5, p. 66.

[2] *Mém.* cit., p. 225.

[3] *Ibid.*, p. 257.

[4] *Ibid.*, p. 225.

[5] *Ibid.*, p. 229.

[6] *Ibid.*, p. 257.

que [1]. Même les Grecs, qui de tous les peuples indo-européens étaient cependant les polythéistes les plus déterminés, les Grecs même avaient conservé, confusément il est vrai, et cela devait être, la tradition du Monothéisme présent aux origines du genre humain, car c'est ce sentiment, n'en doutons pas, qui leur avait fait ériger un autel *au Dieu inconnu* [2], — à ce Dieu qui seul peut remplir et satisfaire les désirs du cœur humain, et qui, par conséquent, doit avoir rempli et satisfait ce cœur une première fois, au commencement de l'humanité et tant que l'homme conserva dans leur intégrité l'image et la ressemblance de son Père céleste.... Quelle preuve invincible de l'universalité primitive de la croyance au Dieu unique et suprême, que ce désir de le posséder commun à *tous* les hommes de *tous* les temps [3] !

Terminons en disant que les thèses du jeune académicien et le succès qu'elles ont dans le monde, à cause du style fluide et brillant dont il sait les revêtir, et aussi parce que le monde ne demande pas mieux que d'être induit en certaines erreurs; que ces thèses sont assurément un des signes les plus curieux de ce temps-ci. Pour nous, peu disposés à nous laisser éblouir par ce qui est purement extérieur, nous avons acquis la certitude que tous les renseignements que nous fournissent l'étude des langues et des monuments historiques les plus variés s'inscrivent en faux contre le fond de ces thèses, et nous avons la conviction d'avoir rempli un devoir en démontrant avec quelque détail l'inanité de celle que l'habile écrivain soutient sur l'origine du Monothéisme primitif et son mode de propagation. L'opinion de M. Renan aboutit à la *négation de l'unité de l'espèce humaine* et à présenter la croyance au Dieu unique *comme un résultat progressif de notre esprit, comme une idée humaine,* par conséquent,

[1] *Mém.* cité, p. 225.

[2] *Act.*, XVII, 23. « C'est ce Dieu, dit saint Paul aux Athéniens, c'est ce Dieu que vous adorez sans le connaître, que je vous annonce. »

[3] C'est le cas d'appliquer les paroles que *Gœthe* dit quelque part dans ses *Mémoires* : « La croyance en un Dieu est l'indication du besoin immense qu'a » l'humanité de posséder cette clarté intérieure, cette même foi, dont le premier homme a joui, avec ce sentiment intime, qui emporte une souveraine » sécurité (*Aus meinem Leben ;* œuv. compl. III, p. 533, Paris, 1836.).

comme un fait humain. Si ces belles choses pouvaient entrer un jour, sous une forme dogmatique, dans la tête de la pauvre humanité, l'œuvre de la vraie civilisation, bien assez menacée déjà, se trouverait frappée à mort, et Dieu, devenu la créature de l'homme, serait la risée de son créateur en attendant d'être bien et dûment supprimé.

Arrêtons-nous ici. Rien ne serait plus facile que de signaler dans le *mémoire* du célèbre écrivain encore beaucoup d'arguments qui contribuent à témoigner de la faiblesse de sa science critique dès qu'il se place sur le terrain de la religion. Que dire, par exemple, de celui qu'il croit propre à corroborer la thèse qu'il soutient et qui consiste à déclarer « qu'il n'y a pas un seul exemple d'une nation polythéiste qui » soit arrivée d'elle-même au Monothéisme [1]? » Sans doute, aucune nation polythéiste n'est arrivée d'elle-même au monothéisme, mais cela ne prouve assurément pas que le monothéisme et le polythéisme soient des questions de race. Il y a dans l'argument précité un ordre de faits que M. Renan, pour faire honneur à la critique telle qu'il l'entend ou qu'il veut l'entendre, croit devoir l'ignorer. Mais cet ordre de faits, qu'on l'ignore ou qu'on fasse semblant de l'ignorer, n'en existe pas moins. Si jamais une nation polythéiste n'est arrivée d'elle-même à la croyance du vrai Dieu, ç'a n'a certes pas été parce qu'elle se trouvait être de telle ou telle race, fatalement constituée pour le polythéisme, mais ç'a été par cette seule raison qu'aucun homme, enfoncé dans l'erreur païenne, n'arrive, par ses propres forces, à la connaissance de la vérité religieuse. Et voilà pourquoi « le paga» nisme hellénique, sommé de se réformer, sous peine de » mourir, mourut et ne se réforma pas. » Que Julien somma l'hellénisme de se réformer, nous ne voulons pas là-dessus chercher chicane à M. Renan ; qu'il nous soit permis seulement de dire que ce fut une singulière tentative de réforme qui, loin de travailler à élaguer du paganisme, autant que possible, les pratiques superstitieuses, s'appliqua au contraire à les y faire revivre et à les fortifier. Qui ne sait, que « tout l'es» prit de Julien » ne le préserva pas de donner avec ardeur

[1] *Mém. cit.*, p. 419

dans la pratique dégoûtante des tauroboles et des crioboles, c'est-à-dire que l'apostat crut à l'efficacité réelle du sang des bœufs, des boucs, des cochons, des chiens et des chats, lui qui trouva absurde de croire au sang rédempteur de Jésus-Christ. Quant à la réforme du paganisme par le christianisme, elle n'a jamais été tentée. La vérité ne *réforme* pas l'erreur; elle la terrasse et la met sous ses pieds.

CH. SCHŒBEL.

Traditions primitives.

DE LA RELIGION DES BABYLONIENS,

A propos d'un nouvel écrit de M. CHWOLSON.

M. Chwolson vient de publier un opuscule en allemand : *Sur Tammûz et le culte des hommes chez les anciens Babyloniens* [1]. Il s'y inscrit en faux contre l'identité généralement admise de *Tammûz* et d'*Adonis,* fait du premier un martyr de l'astrolâtrie, et à cette occasion revendique, contre les préjugés de la science mythologique actuelle, une large place à l'adoration des grands hommes apothéosés, dans les plus anciennes croyances des nations païennes.

La question spéciale de *Tammûz* n'a pas pour nous une très-grande importance. *Ezéchiel,* dans le récit d'une de ses visions [2], parle des femmes israélites pleurant *Tammûz* à la porte du temple de Jérusalem. Qui est ce Dieu, ce héros qui fait verser ces larmes? Les écrivains classiques ne le connaissent pas, du moins sous ce nom. Nous savons seulement que ce nom était celui du *mois de juin* chez les Syriens et les Juifs, et que les premiers célébraient en ce mois-là la fête de leur grand dieu *Adonis,* mort et ressuscité. Il ne serait donc point impossible qu'*Adonis* ou *Adonaï,*, c'est-à dire *mon seigneur,* fût le titre honorifique du dieu qui s'appelait proprement *Tammûz.* Telle était l'opinion de saint Jérôme et de saint Cyrille d'Alexandrie; telle aussi celle des écrivains chrétiens originaires de Syrie. Elle a été adoptée par Calmet; Gesénius, Winer, Creuzer, Ewald, l'ont pareillement admise; François Lenormant prétend avoir lu le nom de *Tammûz* sur des médailles cypriotes; enfin M. de Witte a décrit un miroir étrusque représentant *Adonis* désigné sous le nom de *Thamu.* La découverte de M. de Witte trancherait la question; malheureusement elle a trouvé plus d'une contradiction.

[1] Saint-Pétersbourg, 1860, 112 pages.
[2] Ezéchiel, VIII, 14.

A ces probabilités ou preuves, M. Chwolson oppose un passage de l'*Agriculture des Nabathéens,* que Moïse Maimonides [1] avait déjà cité, mais qui n'avait pas fait fortune parmi les théologiens. Un d'eux s'était même permis de n'y voir qu'une *fable ridicule.* Nos lecteurs vont en juger. « *Tammûz* avait » sommé un roi d'adorer les sept planètes et les douze signes » du zodiaque; le roi l'avait fait mourir; mais il était revenu » à la vie; condamné plusieurs fois à de cruels supplices, il » était toujours resté vivant; cependant il mourut enfin. » (Le traducteur arabe rappelle la légende toute semblable du martyre de saint George.) « La mort de *Tammûz* fut pleurée par » les anges dans les cieux. Sur la terre, les statues des dieux » se réunirent de toutes les contrées de la terre dans le temple » *el-Askûl* à Babylone, et se rendirent toutes de là dans le tem- » ple du *Soleil,* vers la grande statue d'or qui est suspendue » en l'air entre le ciel et la terre. Elle se tint debout dans le » temple au milieu de toutes les idoles de la terre. Autour » d'elle se pressaient aux premiers rangs celles du *Soleil,* de » la *Lune,* de *Mars,* de *Mercure,* de *Jupiter,* de *Vénus* et de » *Saturne.* (Notez l'ordre dans lequel sont ici nommées les » planètes, dit M. Chwolson; c'est celui des jours de la se- » maine.) Là l'idole solaire commença à gémir sur *Tammûz,* » et les statues des idoles pleurèrent. Elle fit une lamentation » solennelle sur lui et raconta son histoire, et toutes pleurèrent » du soir jusqu'au matin. Puis elles s'envolèrent et retournè- » rent chacune dans son pays. »

M. Chwolson cherche à sauver ce récit du ridicule qui le menace, en rappelant que tous les mythes sont absurdes d'après nos idées. Mais il y a mythes et mythes comme il y a miracles et miracles. L'œil le moins exercé distingue, sans la moindre hésitation, des miracles de Jésus-Christ rapportés dans les Evangiles, les miracles que lui attribuent les apocryphes. Autant les premiers sont conformes au caractère moral du Sauveur, et même, en quelque manière, aux lois générales de la nature, autant les autres sont impies ou absurdes. De même, dans le domaine des fables, autres sont les mythes des siècles primi-

[1] Dans *More Nevochim,* ou *Doctor perplexorum,* l. III, c. 29, p. 426, in-4°, 1629.

tifs, qui tous ont un fond obscur et mystérieux où se dérobe à nos regards quelque pensée profonde ; autres sont les mythes des siècles de décadence, qui ne présentent aucune énigme, et qui racontent comme des événements historiques les choses les plus déraisonnables. Or, le congrès funèbre de toutes les statues des dieux volant à Babylone pour pleurer leur témoin mis à mort, n'a aucun des caractères des vieux mythes.

Cependant M. Chwolson part de ce récit pour démontrer que *Tammûz* n'est pas un dieu. « Les Nabathéens, dit-il, » rendaient à *Jambûschâd* un culte pareil à celui de *Tammûz ;* » mais le premier est incontestablement un homme, un » saint, un prophète; donc le second doit aussi être un » homme. » A ce taux-là, il nous serait aisé de trancher la question si controversée de l'existence historique d'*Orphée*. Alexandre Sévère, dirions-nous, avait placé dans la chapelle de son palais les statues d'*Orphée*, de *Pythagore* et de *Jésus-Christ;* or, Jésus-Christ et Pythagore sont des personnages historiques; Orphée donc, qui leur est associé, ne peut pas ne pas avoir existé aussi bien qu'eux.

A son premier argument, M. Chwolson en ajoute un second tiré du culte que les Mendaïtes des environs de Bassora et les Sabéens de Charran, en Mésopotamie, rendaient ou rendent encore à *Tammûz* (qu'ils prononcent *tâuz*). Les fem» mes, au mois de *Tammûz*, le pleurent en ne mangeant rien » qui ait été moulu ; car son seigneur l'avait cruellement mis » à mort, avait moulu ses os et en avait jeté la poussière aux » vents. » Ce récit, fait observer le savant professeur russe, n'a aucun rapport quelconque avec le mythe d'*Adonis* périssant de la blessure que lui fait un sanglier. — Mais, dirions-nous à notre tour, ce même récit ne diffère pas moins de celui que nous font les écrivains nabathéens de la mort de leur martyr, et il serait donc fort possible que ces os moulus et jetés aux vents fussent une invention assez récente des Sabéens de Charran.

Mais pourquoi nous arrêter à cette petite guerre qui se fait autour d'un nom obscur? A notre avis, *Tammûz* restera, après comme avant, le dieu *Adonis*. Toutefois, M. Chwolson

aura le mérite d'avoir agrandi le champ de la discussion et posé un problème nouveau en reliant solidement le culte antique de *Tammûz* au culte moderne de *Tâuz.*

Passons aux dernières pages, où M. Chwolson nous donne le texte et la traduction, en deux fois huit pages, d'un passage fort curieux de *Qûtâmî,* sur l'élévation de certains hommes d'élite au rang des dieux, et sur le culte que leur rendaient, à l'en croire, les Babyloniens des temps primitifs :

« Si un homme s'est distingué par sa vertu et sa piété, il » reçoit pour récompense la prérogative que voici : son corps, » après sa mort, ne répand aucune odeur mauvaise, mais cependant il se décompose. A un degré supérieur de piété, le » corps demeure intact pendant un temps plus ou moins long, » dont la durée dépend du nombre et du mérite des bonnes » œuvres. La suprême vertu est récompensée par l'éternelle » incorruptibilité du corps, qui même peut être plus d'une fois » ressuscité à la vie dans le cours des siècles. Lorsque le Dieu » au service duquel un homme éminemment pieux s'était » spécialement voué, est appelé de nouveau à gouverner le » monde, il fait entrer dans le corps de son serviteur une » âme toute semblable, et unit à cette âme *une portion de sa* » *lumière divine.* Cet homme complexe, âme d'homme nou» velle habitant dans un vieux corps d'homme et participant à » l'essence même de Dieu, devient le *dieu de son temps.* Toute» fois, il reste soumis à la mort. Abandonné de sa seconde âme, » le corps reprend son incorruptibilité jusqu'au moment où le » même Dieu saisit de nouveau les rênes de l'univers. Alors » une troisième âme vient le rappeler à la vie. Ces vicissitudes » se répètent éternellement, à moins que l'un des hôtes de ce » corps ne s'écarte de la voie de la piété. Dans ce cas, son ca» davre subit la loi commune de la décomposition. »

Cette doctrine, comme l'observe M. Chwolson, n'est ni celle de la métempsycose, ni celle de la résurrection de la chair transformée, et l'importance d'une telle croyance est d'autant plus grande, qu'elle était commune aux différentes écoles des Chaldéens ainsi qu'aux (soi-disant) Cananéens et aux autres tribus des Nabathéens. Ces peuples adoraient donc, non des guerriers, des héros, mais des prophètes, des hommes pieux,

tifs, qui tous ont un fond obscur et mystérieux où se dérobe à nos regards quelque pensée profonde; autres sont les mythes des siècles de décadence, qui ne présentent aucune énigme, et qui racontent comme des événements historiques les choses les plus déraisonnables. Or, le congrès funèbre de toutes les statues des dieux volant à Babylone pour pleurer leur témoin mis à mort, n'a aucun des caractères des vieux mythes.

Cependant M. Chwolson part de ce récit pour démontrer que *Tammûz* n'est pas un dieu. « Les Nabathéens, dit-il, » rendaient à *Jambûschâd* un culte pareil à celui de *Tammûz*; » mais le premier est incontestablement un homme, un » saint, un prophète; donc le second doit aussi être un » homme. » A ce taux-là, il nous serait aisé de trancher la question si controversée de l'existence historique d'*Orphée*. Alexandre Sévère, dirions-nous, avait placé dans la chapelle de son palais les statues d'*Orphée*, de *Pythagore* et de *Jésus-Christ*; or, Jésus-Christ et Pythagore sont des personnages historiques; Orphée donc, qui leur est associé, ne peut pas ne pas avoir existé aussi bien qu'eux.

A son premier argument, M. Chwolson en ajoute un second tiré du culte que les Mendaïtes des environs de Bassora et les Sabéens de Charran, en Mésopotamie, rendaient ou rendent encore à *Tammûz* (qu'ils prononcent *tâuz*). Les fem- » mes, au mois de *Tammûz*, le pleurent en ne mangeant rien » qui ait été moulu; car son seigneur l'avait cruellement mis » à mort, avait moulu ses os et en avait jeté la poussière aux » vents. » Ce récit, fait observer le savant professeur russe, n'a aucun rapport quelconque avec le mythe d'*Adonis* périssant de la blessure que lui fait un sanglier. — Mais, dirions-nous à notre tour, ce même récit ne diffère pas moins de celui que nous font les écrivains nabathéens de la mort de leur martyr, et il serait donc fort possible que ces os moulus et jetés aux vents fussent une invention assez récente des Sabéens de Charran.

Mais pourquoi nous arrêter à cette petite guerre qui se fait autour d'un nom obscur? A notre avis, *Tammûz* restera, après comme avant, le dieu *Adonis*. Toutefois, M. Chwolson

aura le mérite d'avoir agrandi le champ de la discussion et posé un problème nouveau en reliant solidement le culte antique de *Tammûz* au culte moderne de *Tâuz*.

Passons aux dernières pages, où M. Chwolson nous donne le texte et la traduction, en deux fois huit pages, d'un passage fort curieux de *Qûtâmî*, sur l'élévation de certains hommes d'élite au rang des dieux, et sur le culte que leur rendaient, à l'en croire, les Babyloniens des temps primitifs :

« Si un homme s'est distingué par sa vertu et sa piété, il » reçoit pour récompense la prérogative que voici : son corps, » après sa mort, ne répand aucune odeur mauvaise, mais ce- » pendant il se décompose. A un degré supérieur de piété, le » corps demeure intact pendant un temps plus ou moins long, » dont la durée dépend du nombre et du mérite des bonnes » œuvres. La suprême vertu est récompensée par l'éternelle » incorruptibilité du corps, qui même peut être plus d'une fois » ressuscité à la vie dans le cours des siècles. Lorsque le Dieu » au service duquel un homme éminemment pieux s'était » spécialement voué, est appelé de nouveau à gouverner le » monde, il fait entrer dans le corps de son serviteur une » âme toute semblable, et unit à cette âme *une portion de sa* » *lumière divine*. Cet homme complexe, âme d'homme nou- » velle habitant dans un vieux corps d'homme et participant à » l'essence même de Dieu, devient le *dieu de son temps*. Toute- » fois, il reste soumis à la mort. Abandonné de sa seconde âme, » le corps reprend son incorruptibilité jusqu'au moment où le » même Dieu saisit de nouveau les rênes de l'univers. Alors » une troisième âme vient le rappeler à la vie. Ces vicissitudes » se répètent éternellement, à moins que l'un des hôtes de ce » corps ne s'écarte de la voie de la piété. Dans ce cas, son ca- » davre subit la loi commune de la décomposition. »

Cette doctrine, comme l'observe M. Chwolson, n'est ni celle de la métempsycose, ni celle de la résurrection de la chair transformée, et l'importance d'une telle croyance est d'autant plus grande, qu'elle était commune aux différentes écoles des Chaldéens ainsi qu'aux (soi-disant) Cananéens et aux autres tribus des Nabathéens. Ces peuples adoraient donc, non des guerriers, des héros, mais des prophètes, des hommes pieux,

des saints tels que *Tammûz*, *Jambûschâd*, *Dewânâï*, etc. M. Chwolson pense avoir démontré, par le passage transcrit, contre Movers et bien d'autres mythologues, l'existence d'une anthropolâtrie chez les Sémites dès les temps les plus anciens.

La démonstration serait faite si *Qûtâmî* avait bien réellement écrit 14 siècles avant Jésus-Christ. Mais M. Chwolson n'est encore parvenu à convaincre personne de la vérité de sa grande thèse, et certainement le fragment qu'il nous donne sur l'anthropolâtrie babylonienne n'est pas de nature à dissiper tous les doutes. Ces retours réguliers d'un corps mort à la vie en récompense d'une vertu transcendante, semblent être bien plus une spéculation philosophique datant d'un temps de décadence, qu'une de ces croyances naïves et confuses des nations encore jeunes, encore enfants.

Au reste, M. Chwolson n'est point ébranlé dans ses convictions par toutes les objections qu'on lui a faites de diverses parts. Il n'attend, pour répondre au feu de ses adversaires, que d'avoir reçu les bordées de chacun d'eux. Notre précédent article est parvenu jusqu'à lui. « Dans les *Annales de philos.* » *chrét.*, dit-il, M. Fr. de R. a jugé ma dissertation d'un point » de vue qui en Allemagne est depuis longtemps dépassé et ou- » blié, et il croit même, partant de fausses suppositions, de- » voir défendre la Bible contre mes vues, sans remarquer » qu'elles ne sont nullement en contradiction avec la sainte » Ecriture bien interprétée, et que même en partie elles con- » firment à nouveau l'authenticité et la haute antiquité des » documents hébreux, et apportent en particulier de nouveaux » appuis à la chronologie biblique. » Nous n'avons nulle mission pour prendre la défense de l'Allemagne religieuse, catholique ou protestante; mais nous croyons pourtant devoir rappeler ici qu'il est dans ce pays nombre de savants et de penseurs du plus haut mérite, qui seraient fort étonnés de l'assertion de M. Chwolson. Que si tout argument basé sur la croyance en la divine inspiration de nos livres saints n'est à son jugement que le *telum imbelle* d'une ombre des vieux temps, les objections, du moins, que nous avons empruntées à *Bérose* peuvent avoir à ses yeux une certaine force. Or,

dans la prévision de la fin de non-recevoir qu'on ne manquerait pas de nous opposer, nous avions eu soin de faire marcher de front *Bérose* et *Moïse*, et d'insister de notre mieux sur leur accord, qui est vraiment fort extraordinaire. On nous permettra peut-être aussi de faire remarquer que, partant de ces deux écrivains concordants, nous parvenions aux mêmes conclusions où M. Renan était arrivé par une tout autre voie.

II

En attendant les nouveaux faits que M. Chwolson alléguera en faveur de la date qu'il assigne aux écrits de *Qûtâmi*, nous aimerions à présenter ici quelques considérations générales sur le développement, c'est-à-dire sur l'altération progressive des croyances religieuses des Babyloniens. Nul autre peuple, ce nous semble, ne nous permet d'embrasser aussi aisément d'un seul regard les transformations qu'a subies la foi de l'humanité tout entière depuis les siècles du Monothéisme primitif jusqu'à ceux où le Polythéisme s'écroula sous le poids de sa propre corruption.

Les Babyloniens, à leur berceau, croyaient au *seul vrai Dieu*, connaissaient la révélation cosmogonique que *Moïse* nous a conservée dans le premier chapitre de la Genèse, et possédaient de l'humanité primitive les mêmes traditions que les Hébreux. Comment serait-il possible d'en douter quand on a devant soi les fragments de *Bérose?* Voici le Seigneur (Bel) entouré des anges (les dieux). Voici les eaux ténébreuses du chaos. Dieu sépare les eaux primordiales en deux moitiés, l'une supérieure, l'autre inférieure. Il fait l'homme semblable à lui. Voici Adam sous le nom du *Lumineux*, Seth sous celui de *l'Ecrivain*, Hénoch sous celui du grand *Chercheur*. Les dix patriarches sont là, chacun à sa place. Sous le dixième a lieu le déluge; voilà l'arche avec ses animaux et ses provisions; elle s'arrête au sommet d'une de ces montagnes du Kourdistan qui sont l'avant-garde de celles de l'Arménie. Je tourne la page et y trouve la tour de Babel. Plus loin est un Abraham anonyme. Pour moi, je l'avoue, plus je relis ces fragments de Bérose, plus le prix s'en accroît à mes yeux. Je serais tenté de voir dans leur conservation quelque chose de providentiel.

Les professeurs d'histoire ancienne qui croient en la Révélation du Christ ne devraient-ils pas se faire un devoir d'exposer à leurs élèves ce roc sain et inébranlable de la foi primitive sur lequel les Babyloniens ont élevé l'édifice souillé de leur idolâtrie? Ceux des professeurs qui ont le malheur d'avoir ouvert leur âme au scepticisme, devraient avoir au moins la loyauté de ne pas laisser dans l'ombre des traditions aussi extraordinaires que celles de cet antique peuple de l'Euphrate [1].

Comment le précieux dépôt de la foi s'est-il altéré entre les mains de ces Babyloniens? Ils ont d'abord, comme toutes les autres nations, négligé de rendre grâces et gloire à Dieu. Par cette ingratitude, leur intelligence s'est obscurcie [2]; l'idée de la Divinité s'est voilée à leurs regards, et bientôt l'Eternel ne s'est plus trouvé assez puissant pour avoir créé la matière. La matière, les eaux ténébreuses, est ainsi devenue éternelle comme lui, divine comme lui. Mais sous cette forme nouvelle, elle a conservé son caractère de passivité, de réceptivité : on l'a personnifiée en une Déesse, et l'on a fait de cette déesse l'épouse de Dieu. Mais quel nom reçoit-elle? Un seul lui convient : celui de *Mère*, car la matière primordiale, fécondée, illuminée, vivifiée par l'esprit de Dieu, *enfante* la nature organisée. Elle s'appelle *Thalath, Mylitta*. Les Babyloniens auront désormais deux divinités éternelles : ils seront polythéistes. Ils auront deux déités qui s'opposent l'une à l'autre et en même temps se complètent; ils seront dualistes à la manière de *Platon* et non à celle de *Zoroastre*. Ils auront à côté d'un Dieu sévère et redoutable, une Déesse bonne, compatissante, qui intercédera auprès de lui en leur faveur, et qui les invitera aux jouissances de la vie : ils ne comprendront jamais la sainte vocation de l'homme, et tourneront leurs pas vers la corruption et la licence.

S'arrêteront-ils à l'entrée de la voie du polythéisme où ils viennent de s'engager? Non, ils ne le peuvent, car nulle erreur ne vient seule et toute doctrine mensongère est une

[1] Les fragments de Bérose se trouvent principalement dans Josèphe, Eusèbe *Chronique*, et dans le Syncelle; ils ont été recueillis en entier dans les *Frag. historicorum græcorum* de Didot, t. II, p. 495.

[2] S. Paul *aux Romains*, I, 11.

source inépuisable de corruption intellectuelle et morale. Ils diviseront leur Dieu suprême, leur *Bel*, et leur *Grande Mère*, en plusieurs divinités particulières, mais ils ne s'abandonneront cependant pas en aveugles à cet instinct de distinctions et d'analyse, et n'arriveront pas à avoir, comme les Hindous, quelques cent mille, quelques millions de dieux. Ils ont distingué *Bel*, le dieu des temps présents, de *Bel* l'Ancien (*Bel-ithan*), qui avait formé le monde et régné sur les temps antédiluviens. *Bel* à son tour a reçu plusieurs noms, selon ses différentes fonctions, et chacun de ses noms est devenu celui d'un dieu nouveau. Comme seigneur de la *vie humaine* et des *générations*, et comme protecteur de Babylone et de son roi, il devient *Mérodac*, sans cesser d'être, sous cette nouvelle forme, l'Eternel et le Roi des cieux et de la terre[1]. Quand ses pacifiques adorateurs sont attaqués par leurs belliqueux voisins, et qu'ils marchent à leur rencontre ou les attendent derrière les murailles de Babylone, ce n'est plus *Bel* ni *Mérodac* qu'ils invoquent, c'est le dieu des batailles, c'est *Nergal*. *Bel*, du haut des cieux, parle à ses prêtres dans des songes et leur révèle ses volontés par des oracles : sa parole se personnifie en un dieu spécial qui est son messager, son *prophète*, *Nebo*. C'est encore *Bel* qui, sous le nom et la forme étrange d'*Oannès*, le dieu-poisson, a, dans les temps primitifs, enseigné aux hommes tous les arts et toutes les sciences. *Mylitta*, de son côté, se nomme et devient *Tauth*, comme personnification de l'*abîme* ou du chaos; *Zarpanit* ou *Déléphat* comme présidant, dans l'économie actuelle de la nature, à la conception et à l'amour; *Istar* ou *Astarté* comme la déesse de la guerre que se font sans cesse les éléments, et à leur exemple les hommes; *Nana* comme résidant de préférence dans la lune et reparaissant avec la nouvelle lune aux regards de ses adorateurs.

Telles sont les principales divinités de l'Olympe babylonien, et elles se multiplieraient à l'infini, qu'encore elles ne perdraient point leur empreinte originelle : les dieux ne seraient toujours que de simples rejetons, des boutures de *Bel*, les déesses, de *Mylitta*, et les uns représenteraient le principe

[1] D'après Oppert, *Expédition scientifique en Mésopotamie*, 3e liv.

générateur, actif et puissant, les autres le principe maternel et passif. Le dualisme originel de la fausse religion de Babylone se maintient au milieu de son polythéisme qui va croissant.

Du culte de la nature, personnifiée en une *Mylitta*, au culte de la nature elle-même, la distance est petite, et les Babyloniens n'ont pas tardé à la franchir. On peut conclure des noms de leurs plus anciens rois, qu'ils ont de très-bonne heure adoré la lune, *Sin*, et le soleil, *Samas*. Par cette voie-là, ils auraient pu aboutir, comme les Hindous, à diviniser toutes les forces et tous les objets de la nature, et ils l'auraient fait peut-être si leur patrie, au lieu d'être une plaine aride et nue, avait été couverte de ces magnifiques forêts dont la végétation luxuriante et les ombres mystérieuses remplissent l'âme déchue du vague pressentiment d'une vie divine infinie et toute-puissante.

Cependant (d'après *Bérose*) les Babyloniens, comme tous les autres peuples, n'avaient dans l'origine point d'idoles. Avant les premières statues, toute religion idolâtre est encore indécise et flottante, ainsi que nous l'apprend le *Rig-Véda*. Il existe bien déjà dans chaque peuple une opinion générale qui attribue la souveraineté à tel Dieu, et qui distribue d'une certaine manière, entre les autres dieux, les fonctions secondaires. Toutefois chaque famille, chaque tribu, chaque cité, est libre encore de répartir autrement ces charges et leurs insignes, et même de faire asseoir sur le trône suprême telle divinité préférée. Mais, avec les idoles, les croyances nationales se fixent et prennent la forme qu'elles conserveront jusqu'à la fin, et qu'on ne tenterait plus impunément de modifier. En même temps, la statue appelle un temple pour l'abriter, et des prêtres pour habiter près d'elle dans le temple. Les prêtres se divisent en plusieurs ordres, selon leurs fonctions; le sacerdoce, en se constituant, acquiert une force et une puissance jusqu'alors inconnue, et le culte national prend une pompe toute nouvelle.

Nous ignorons l'époque où les Babyloniens ont érigé à leurs dieux les premières statues, mais nous pouvons être certains que cette époque a été celle d'une grande transformation dans

toute leur vie religieuse. Il paraît même qu'ils se distinguèrent d'entre tous les peuples de l'Asie antérieure par la multitude, la taille colossale et la richesse de leurs idoles. « C'est, dit Jé» rémie, le pays des images taillées, ils sont fous après leurs » statues monstrueuses [1]. » Et Isaïe : « *Bel* est tombé sur ses » genoux, *Nébo* a été renversé; on met leurs faux dieux sur » des bêtes et des chevaux; ceux que vous portiez accablent » de leur poids des bestiaux fatigués [2]. » *Hérodote* et *Diodore* nous ont laissé la description de ces statues, qui étaient monstrueuses par leur grandeur et nullement par leur forme, et ressemblaient à celles de l'Egypte et de la Grèce, et non à celles de l'Inde.

A Babylone même, on adorait en commun *Bel* et *Mylitta* : le dualisme de la première période s'y était maintenu. Mais dans les campagnes voisines, *Mylitta* avait éclipsé *Bel* et pris le nom honteux de *Succoth-Benoth*, qu'elle devait à ces fêtes licencieuses où l'on dressait des *tentes* pour les *jeunes filles* qui lui devaient le sacrifice de leur virginité. A Sépharvajim, au contraire, c'était *Bel* qui avait détrôné *Mylitta* : là régnait seul le dieu de l'inflexible justice, sous le double nom des deux rois *Adrammélek* et *Hanammélec*, et il réclamait des victimes humaines; on brûlait au feu des enfants pour apaiser sa colère. Les gens de Cuth adoraient le dieu de la guerre *Nergal*, et les Haviens les dieux inconnus *Nibchaz* et *Tartac* [3].

III.

Tandis que dans la Babylonie la religion nationale, basée sur la foi des *dieux-idées* et sur la tradition, revêtait sa forme définitive, se matérialisait par ses idoles, corrompait de plus en plus ses sectateurs par ses fêtes licencieuses, et se divisait, comme les branches d'un même tronc, en des cultes locaux qui vivaient en paix entre eux, une religion nouvelle, fondée sur la vue et sur le raisonnement, grandissait en silence. Nous avons vu que, dès les premiers siècles de l'histoire babylonienne, l'adoration du *Soleil* et de la *Lune* s'était asso-

[1] Jérémie, L, 38.
[2] Isaïe, XLVI, 1.
[3] II (IV) *Rois*, XVII, 30, 31.

ciée à celle des divinités invisibles, à laquelle d'ailleurs elle était complétement subordonnée. Mais, dans le cours des âges, les traditions primitives s'étaient altérées et avaient perdu de leur autorité; l'esprit de critique et de doute avait surgi, la foi en *Bel* et *Mylitta* avait été ébranlée, et le besoin de croyances meilleures s'était généralement fait sentir. Il est fort probable que le même travail intérieur avait eu lieu simultanément en *Babylonie*, en *Assyrie*, en *Aramée*, en *Phénicie*, car on voit dans tous ces pays l'*astrolâtrie* apparaître à l'improviste vers le 8e siècle et pénétrer jusqu'en *Judée*, où régnait *Manassès*, et où prophétisait, dans son extrême vieillesse, *Isaïe* [1].

On trouvait sans doute plus rationnel d'adorer les astres dont les mouvements sont d'une admirable régularité, que des dieux tels que *Bel*, qui pour faire le monde avait coupé par le milieu du corps *Thalath*, et qui s'était fait décapiter par les anges pour que l'homme fût fait de son sang. La contemplation des cieux éveillait dans les âmes la pensée d'un ordre parfait et immuable, et la notion des lois de la nature s'offrait aux hommes enveloppée d'insondables mystères; mais les dieux qui réglaient les harmonies célestes ne pouvaient être *Bel* et *Mylitta*. Ce n'étaient point d'ailleurs les astres mêmes qu'on adorait, mais les dieux des astres.

L'astrolâtrie ne détrôna les religions nationales ni à Babylone ni ailleurs. Les ruines des édifices de *Nébucadnesar* et les fragments de *Bérose* attestent que la cité de l'Euphrate a jusqu'à sa ruine adoré comme ses divinités suprêmes *Bel* et *Mylitta*, et non point l'une ou l'autre des planètes. Les cylindres babyloniens me semblent indiquer pareillement un temps où le culte des astres se mêlait paisiblement à celui des vieux dieux et ne l'attaquait pas encore. La grande préoccupation des esprits était alors le dualisme du bien et du mal physiques, la lutte des ardeurs dévorantes de l'été et des pluies fécondantes de l'automne, le combat du désert sablonneux et de la terre fertile, la répression et la défaite du mal par un dieu-homme, un *Hercule*. Ce dualisme était entièrement

[1] *Ibid.* XXI, 5; XXIII, 4. — Isaïe, LXV, 11.

étranger à l'astrolâtrie et procédait en droite ligne de l'antique opposition de *Bel* et de *Mylitta,* de Dieu et de la nature, de l'esprit et de la matière.

De *Bérose* à *Diodore* de Sicile, pendant les trois siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, l'astrolâtrie fut réduite en un système philosophique et religieux dans les écoles savantes des *Chaldéens,* qui étaient depuis deux mille ans les astronomes par excellence de l'humanité. « Le monde est éternel, et l'an- » tique tradition génésiaque est une pure fable. Le monde » sans commencement n'aura point de fin, et la croyance uni- » verselle à la destruction de toutes choses par le feu est pa- » reillement erronée. Le monde toutefois n'existe pas sans les » dieux; l'ordre qui y règne provient d'une certaine provi- » dence divine, et tout ce qui se passe dans les cieux s'accom- » plit conformément à la volonté arrêtée des dieux et non » point au hasard. Point de Dieu suprême, mais 12 *Seigneurs* » *des dieux,* présidant chacun à l'un des signes du zodiaque » ou des mois de l'année. Les 12 dieux rendent leurs décrets » sur les rapports que leur font 36 *dieux conseillers* qui habi- » tent dans autant d'étoiles et qui observent sans relâche tout » ce qui se fait dans le monde supérieur et le monde inférieur. » Les décrets des 12 dieux sont exécutés par les *planètes,* dont » la plus puissante est *Hélion* ou *Saturne.* Ce sont elles qui, » par leurs mouvements particuliers, révèlent aux hommes » les volontés des dieux, et leur prophétisent, non-seulement » les phénomènes de la nature, mais les destinées des rois et » des empires, des familles et des individus. Enfin, 24 étoiles » extra-zodiacales, qui se nomment les *Juges du monde,* surveil- » lent les vivants et les morts, constatant sans doute la rigou- » reuse exécution des décrets divins et maintenant la perma- » nence des lois de l'univers [1]. »

Telle est la première transformation que l'astrolâtrie subit chez les Chaldéens. Astronomes, ils étudièrent l'action du soleil, de la lune et de tous les autres corps célestes sur la nature terrestre et sur l'humanité. Prêtres, ils laissèrent subsister dans les cieux des divinités toutes-puissantes. Philosophes, ils firent de leurs observations, de leurs croyances et de leurs

[1] Diodore, II, 30, 31.

imaginations un système régulier et symétrique qui a pu les satisfaire, mais qui n'a jamais été une religion populaire.

De *Diodore* à *Ephrem* [1], ce système s'est altéré complétement et a abouti à *l'astrologie judiciaire*. Les dieux des astres ont disparu, et les astres seuls sont restés. Les planètes n'annoncent plus aux mortels les volontés des dieux, mais décident elles-mêmes les destinées des individus, et le moment décisif pour eux est celui de la naissance. En même temps, le dualisme du bien et du mal, qui est l'un des caractères distinctifs de la religion traditionnelle et nationale, a fait invasion dans les écoles sacerdotales des *Chaldéens :* deux des planètes sont bienfaisantes, *Jupiter* et *Vénus ;* une est neutre, *Mercure ;* deux sont malfaisantes, *Mars* et *Saturne... Saturne,* qui naguère encore était la planète souveraine, et qui méritait cet honneur par sa situation dans le *septième ciel*, mais qui, sous l'influence sans doute des croyances grecques, est devenu l'astre d'un dieu meurtrier qui a dévoré ses propres enfants. Chacun sait quelle immense faveur l'astrologie judiciaire des *Chaldéens* trouva dans tout l'empire romain dès le premier siècle de notre ère.

IV.

Pendant que le culte des astres dégénérait dans les écoles des Chaldéens en astrologie judiciaire, la religion nationale avait aussi ses écoles savantes et sacerdotales d'où sortaient différents systèmes de philosophie plus ou moins orthodoxes. *Bérose* croyait, avec *Thalès,* et d'après la tradition primitive, que tout était sorti de l'eau. La cosmogonie que nous a conservée *Damascius,* permet de supposer que Babylone a eu ses *Démocrites* et ses *Epicures,* expliquant l'origine de toutes choses par le choc des atomes. Saint *Jérôme* enfin nous fait connaître une philosophie babylonienne basée, comme celle d'*Empédocle,* sur le principe de la polarité.

La Babylonie aurait donc eu, comme l'Inde, ses philosophies orthodoxes (son *Védanta*) et hétérodoxes. Mais elle avait en

[1] Ou plutôt : « Des écrivains inconnus que copiait *Diodore,* à *Sextus Empiricus* et à *Ephrem.* » Mais dans cette rapide esquisse nous ne voulons que mettre en relief la transformation des croyances babyloniennes.

outre été envahie par le culte arya d'*Ormuzd*, par les cultes des dieux de la Grèce et par celui d'*Adonis* ou *Tammûz*. Enfin elle comptait une nombreuse population de *Juifs* qui avaient préféré la terre de l'exil à leur lointaine patrie. Le *Talmud* a été en majeure partie rédigé à Babylone, et les derniers habitants de cette capitale ont été des Juifs. Ajoutez le *bouddhisme* arrivant d'Orient sur les bords de l'Euphrate, le *manichéisme* y descendant de la Médie, le *néoplatonisme* y pénétrant depuis Alexandrie, les sectes *gnostiques* pullulant de tous côtés dans l'Asie antérieure, et l'on se fera quelque idée du chaos intellectuel où vivaient les derniers *Babyloniens* ou *Nabathéens* à l'époque où ont été, sans contredit, composés les écrits en langue chaldéenne de *Qûtâmî* et de ses collègues.

C'est à nous faire connaître ce temps de chaos que serviront les traductions de M. *Chwolson*. Autant qu'il est possible d'en juger par les fragments qu'il en a publiés, le culte de *Bel* et de *Mylitta* était alors tombé dans l'oubli et avait péri avec ses temples. Les livres sacrés d'*Oannès* étaient perdus et avaient été remplacés par des ouvrages apocryphes d'*Adam*, de *Noé*, d'*Abraham*, etc. L'astrologie, qui prétendait alors descendre en droite ligne de *Seth*, se propageait dans le monde entier, et à cette religion s'opposaient les derniers représentants des écoles babyloniennes orthodoxes, qui, sous l'influence des croyances *mazdéennes*, *juives* et *chrétiennes*, faisaient leur possible pour se dégager de leur idolâtrie traditionnelle. Ils arrivaient ainsi, à grand'peine, à une espèce de *monothéisme philosophique* qui cherchait à s'asseoir sur d'antiques traditions, et forgeaient dans ce but des prophètes et des livres d'une fabuleuse antiquité. Quant aux ascètes dont *Saturne* est le dieu, ils font le pendant des Esséniens de Judée. La magie d'*Asqôlebîtâ* et de ses disciples est celle de ces Chaldéens des premiers siècles de l'ère chrétienne qui étaient tout à la fois sorciers et astrologues. Le fameux *Tenkelûschâ* est tout simplement un certain Grec du nom de *Teucer*, auteur de *Généthliaques*.

Immédiatement après *Qûtami* viennent les Mendaïtes et les Sabéens de Charran avec leurs livres sacrés où se perpétue la lutte d'un Monothéisme confus et extravagant avec la religion des astres. C'est ainsi que nous pouvons suivre, depuis les

temps du Monothéisme primitif jusqu'à nos jours, l'histoire des deux religions babyloniennes, l'une *idéolâtre*, l'autre *astrolâtre*; l'une traditionnelle, l'autre empirique et philosophique; l'une plus ancienne et plus populaire, l'autre plus jeune et plus savante, qui lui survit sous là forme d'astrologie judiciaire; l'une et l'autre longtemps amies et se faisant de mutuels emprunts, mais finissant par se brouiller et poursuivant après leur mort leurs combats dans le domaine des ombres [1].

Fr. DE ROUGEMONT.

[1] Qu'on me permette, avant de poser la plume, d'exprimer une hypothèse sur les Cananéens de *Qûtâmi*, qui sont la grande énigme de toute la littérature nabathéenne. « Ils adorent la planète *Vénus*. » Or le seul peuple qui ait fait de cet astre sa divinité principale, ce sont les *Arabes* dont le jour sacré était le *vendredi* longtemps avant Mahomet. Les Arabes avaient fondé dans la Babylonie, à Hira, un royaume qui a subsisté de l'an 195 de Jésus-Christ à l'an 611, précisément pendant les siècles où nous faisons vivre Qûtâmi. Ces *Cananéens* ne seraient-ils point les *Arabes de Hira*, qui étaient les descendants de *Conos* et avaient pour prophétesse une *Câhina?* (Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes avant l'islamisme*, t. II. p. 2.)

Apologétique catholique.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME

Ses œuvres et son siècle,

PAR M. L'ABBÉ MARTIN (d'Agde)[1].

L'ouvrage que vient d'achever M. l'abbé Martin est un des plus beaux panégyriques qui aient été publiés sur la vie et les travaux du grand orateur de l'Église grecque, de celui qui, à juste titre, a reçu le surnom de *Bouche-d'Or*. Nous le recommandons d'une manière toute spéciale à nos lecteurs. Ils y trouveront les renseignements les plus justes et les plus détaillés sur l'action malfaisante des empereurs grecs, qui, par l'aide qu'ils donnaient à l'hérésie, par la persécution qu'ils infligeaient aux évêques fidèles, préparaient la ruine de la véritable foi, et en même temps la ruine de leur empire. M. Martin nous prouve comment Jean Chrysostome et les autres évêques fidèles, luttèrent avec constance pour sauver en même temps la foi véritable et l'empire. Il est peu d'époques plus importantes et plus curieuses à étudier, et M. Martin en offre un tableau nous pouvons dire brillant et solide. Pour appuyer notre jugement, nous mettons, comme c'est notre habitude, la preuve sous les yeux de nos lecteurs, en publiant un extrait de l'ouvrage. Cet extrait est la *conclusion* placée à la fin du 3e volume, laquelle résume parfaitement tout le travail de l'auteur et donne une idée de son style et de sa manière. A. B.

« Nous l'avons dit ailleurs, il n'y avait dans le cabinet du saint pontife à Constantinople qu'un seul tableau, le portrait du grand Apôtre [2]. Qu'il méditât ou qu'il écrivît, il l'interrogeait du regard, comme pour monter son âme au ton de cette grande âme; et, de même que le reflet lumineux d'un objet en imprime l'image sur le métal ou sur le verre préparé pour la recevoir, ainsi cette contemplation incessante du visage de Paul en avait gravé la ressemblance dans l'âme de Jean. Les traits de l'un étaient reproduits et vivaient dans la vie de l'autre. C'est la même soif du martyre, le même amour de Jésus-Christ. Tous les deux, ils brûlent de mourir, pour aller plus vite à celui qu'ils aiment. L'ivresse du maître a gagné

[1] 3 vol. in-8° de xv, 1636 pages; à Montpellier, chez Séguin, et à Paris, chez Lethielleux, prix 21 fr.

[2] Georg., *Vit. Sti*, c. XXVII, p. 192. — Joan. Damasc., *de imagin.*, l. 1, p. 105. — Baron., *ad ann.* 407, n. 13. — Tillem., t. x, p. 580.

le disciple ; et lui aussi, il est fou de la folie de la croix. Jean, comme Paul, embrasse l'univers dans sa charité ; comme lui, il s'immole au salut de ses frères, et volontiers il se ferait pour eux anathème. Comme lui, il est heureux de souffrir, d'être calomnié, d'être proscrit, de porter dans sa vie les stygmates adorés du Sauveur. Comme lui, il défie les persécutions et les supplices, il défie les démons, les anges eux-mêmes, il défie toute créature, si haute et si puissante qu'elle soit, de le séparer de la charité de Dieu en Jésus-Christ[1]. Comme lui, il porte avec une sainte audace le nom de son maître devant les rois et devant les peuples. De faux frères ont juré sa perte. Un autre aréopage tremble à sa parole. Un autre sanhédrin le proscrit.

» Ne sont-ils pas vrais de lui, ces mots qu'il écrivait de l'Apôtre : « Il était la lyre de l'Esprit-Saint, la bouche de Jésus-» Christ, le docteur de l'univers, plus puissant que les rois, » plus éloquent que les orateurs[2]..... Son âme invincible ne » fut abattue par aucune tempête[3].... Mais il était affligé dans » chaque membre de l'Église, comme s'il eût été lui-même » l'Église universelle[4]. »

» Si *le cœur de Paul*, suivant une expression souvent répétée par son noble émule, *était le cœur de Jésus-Christ*, ne peut-on dire, dans une certaine mesure, que le cœur de Jean était le cœur de S. Paul ?

» Toute comparaison avec le grand Apôtre écrase celui qui en est l'objet. Jean, d'ailleurs n'a pas évangélisé les nations, il n'a pas versé son sang pour la cause de Dieu, il n'a pas été ravi au troisième ciel, il n'a pas formulé sous l'inspiration immédiate du Seigneur les grands dogmes du Catholicisme, sa parole n'est pas l'oracle infaillible des siècles ; mais les anges l'entouraient à l'autel, mais il a poursuivi à outrance dans les cœurs les derniers restes du Paganisme, mais il se consumait d'amour pour ses frères souffrants et sa vie comme son talent appartenaient aux malheureux, mais il a dépensé

[1] *Ad Rom.*, c. VIII, 38.
[2] Chrys., *Serm. in terr. mot. et Lazar.*, n. 9, t. I, p. 786.
[3] *Id.*, *Hom.* 3 *in epist. ad Philipp.*, passim.
[4] *Id.*, *Hom.* 25 *in ep. 2 ad Corinth.*, passim.

toute son existence dans une lutte ardente contre l'égoïsme et pour faire régner sur les âmes le précepte divin de la charité, que S. Paul appelait la plénitude de la loi; mais mieux que personne peut-être il a compris et expliqué le grand Apôtre, et ses beaux commentaires, par leur clarté, leur étendue, leur éloquence, les fruits de piété qu'ils renferment, les grandes idées qu'ils développent, l'ont mis au premier rang entre les interprètes les plus illustres de nos saints livres. On a dit qu'il n'était ni savant ni profond : ce qui n'a pas empêché les exégètes et les orateurs sacrés de tous les siècles de moissonner à pleines mains dans ses écrits. Un mot célèbre et déjà cité de S. Thomas d'Aquin, montre le haut prix qu'y attachait l'ange et le docteur de l'École. Nous ne redirons pas à coup sûr cette emphatique ineptie d'un Grec du 11e siècle : « que si Dieu n'avait suscité Jean pour expliquer » son Evangile, il eût fallu un autre avénement du Christ sur » la terre [1]; » mais nous ne serons pas démentis si nous affirmons que ses livres sont un foyer de doctrine autant que de piété, et que, si ses travaux et son génie en ont fait un des plus vénérés oracles du Christianisme, sa vie et sa mort lui assurent une glorieuse place entre les Apôtres et les Martyrs de Jésus-Christ. Si nous avions à préciser en quelques mots la part d'influence qui lui revient dans l'histoire du Catholicisme, nous dirions qu'il est resté le type immortel de l'éloquence chrétienne, le guide le plus sage de l'exégèse sacrée, le modèle le plus parfait des pontifes du Christ, et que, donnant la main d'une part à saint Athanase, de l'autre à saint Grégoire VII, il a inspiré de son exemple, animé de son courage, les Anselme, les Thomas de Cantorbéry, la phalange illustre des grands champions de l'indépendance de l'Eglise et de la dignité du Sacerdoce, c'est-à-dire de la dignité et de l'indépendance de l'esprit humain. Et s'il est vrai de dire du Christianisme, comme de Dieu, qu'il est *charité*, il faut dire de Chrysostome qu'il est le docteur par excellence du Christianisme, car il est le docteur de la charité.

» La dernière heure de l'empire avait sonné. Œuvre séculaire et prodigieuse de sagesse et d'orgueil, cimentée des

[1] Joann. Euchaitensis episc.

larmes et du sang de tant d'hommes, et qui semblait avoir la Providence pour complice de l'asservissement du monde, maintenant miné partout dans ses fondations, envahi par cent brèches à la fois, il menaçait d'écraser la terre sous ses ruines, comme il l'avait absorbée dans ses triomphes. L'Evangile était apparu à propos pour changer cette catastrophe en espoir. Avec un dévouement que trois siècles n'avaient pu fatiguer, il s'efforçait de créer une nouvelle vie sur la vieille tige humaine. Mais la greffe puissante prenait mal sur ce tronc gangrené, d'où ne montait qu'une sève impure et appauvrie. Malgré la forte dose de surnaturel infusée tout à coup dans ses veines, peut-être même à cause de cela, le colosse expirait en se débattant. C'est pourquoi la Providence l'abandonnait à son sort. Résolue à refaire en sous-œuvre l'humanité, elle ouvrit les cataractes d'un autre déluge ; des steppes de la Tartarie, des brumes de l'océan boréal, elle versa des torrents de peuples... Qu'apportent-ils ?... Le chaos... Oui ; mais au moment où le passé va disparaître sous le cataclysme de sang, le Verbe créateur parle au chaos une fois encore.... *Que la lumière soit!... Et la lumière fut...* Chrysostome jaillit de cette parole, ou plutôt le Verbe lui-même fut cette lumière dont Chrysostome reflétait un rayon. Mais ce rayon, l'un des plus beaux peut-être de l'astre divin, contribua puissamment à faire resplendir la loi d'amour de sa beauté propre, à la révéler aux cœurs dans son grand et touchant caractère d'universelle fraternité, à la faire entrer plus avant, à travers les couches épaisses de préjugés et de passions accumulées par le Paganisme, dans la conscience humaine, à rendre celle-ci chrétienne, à la baptiser de l'esprit de l'Evangile, de l'esprit de dévouement et d'immolation, baptême social, dont un monde mal avisé repousse la grâce, mais qui a laissé dans les âmes son impérissable et divin caractère : *charité! charité !*

» Si nous avions une épigraphe à inscrire à la tête des œuvres de notre Saint, et qu'elle pût à la fois résumer ses travaux, caractériser sa vie, synthétiser son enseignement, nous n'en voudrions pas d'autre que ces mots de l'Apôtre : « Pratiquer la vérité dans la charité, pour croître en toutes

» choses dans Jésus-Christ, qui est la tête et la vie de tout le » corps[1] ! »

» Chrysostome fut le suprême effort et la dernière splendeur du génie chrétien en Orient. Après lui, la décadence est rapide; il entraîne tout dans sa tombe : l'avenir avec le passé. Sans doute il y aura encore de belles lueurs de talent à signaler dans cette éclipse profonde, de grands caractères à applaudir dans cette défaillance universelle ; l'orthodoxie trouvera encore, dans la patrie des Basile et des Athanase, d'intrépides et savants défenseurs : Proclus, Cyrille, Jean de Damas; et de même que les armes romaines dans les mains des Narsès et des Bélisaire, ont pu jeter un dernier reflet de gloire sur l'empire croulant, ainsi l'Eglise grecque, à la veille de sa ruine, a pu placer aux fastes des Saints, à côté des noms les plus illustres, ceux d'Ignace, d'Etienne, de Germain, de Nicéphore, de Taraise[2]. Mais la grandeur, la force, la fécondité, le génie ont disparu de cette terre épuisée et dégénérée. Au faîte des pouvoirs publics, sur le trône même de Théodose et de Constantin, vous n'avez plus qu'une suite à peine interrompue de trahisons, de lâchetés, d'assassinats, de bassesses, et pendant que de chétifs despotes emploient leur fragile puissance à décréter des dogmes, à fomenter des hérésies, à briser des images, à martyriser des moines, Rome et l'Italie leur échappent ; Antioche, Jérusalem, Alexandrie, l'Egypte, l'Afrique, tombent aux mains d'un affreux vainqueur; Constantinople arbore le croissant ; et ces pauvres Eglises de la Syrie, de l'Asie-Mineure, de la Thrace, de l'Orient, naguère si florissantes, maintenant détachées de l'unité où est la vie, croient racheter leur abaissement et leur servitude sous un despotisme abrutissant par leur insolence vis-à-vis de l'Eglise-mère.

» Tandis que de ce côté tout est confusion, impuissance, ignominie, en Occident tout renaît, tout grandit; la vie et la

[1] *Ad Ephesios*, IV, 15.

[2] S. Germain, patriarche de Constantinople, 12 mai. — S. Étienne, dit le jeune, martyrisé par Copronyme, 28 novembre. — S. Ignace, patriarche de Constantinople, 23 octobre. — S. Nicéphore, patriarche de Constantinople, 13 mars, mort en exil le 2 juin 828. — S. Taraise, patriarche de Constantinople, mort le 25 février 806.

force débordent de toutes parts. On voit monter d'heure en heure l'astre de la Papauté. Sous son influence vivifiante le chaos se débrouille, la lumière se propage, l'Evangile plie à son joug les têtes indomptées des Saxons et des Francs; Charlemagne paraît, et avec lui une civilisation nouvelle, âpre et rude encore, mais vigoureuse et féconde, qui promet déjà les prodiges qu'elle doit accomplir; la liberté et la monarchie chrétienne prennent naissance; l'art sur les pas de la prière s'élance en des voies non frayées, et ce sol tout jonché de ruines se couvre d'une merveilleuse moisson de monuments incomparables pour la grandeur, pour la majesté, pour la hardiesse; de hautes vertus, de magnifiques caractères, d'admirables institutions surgissent à chaque instant; la pensée chrétienne, animant tout, entraînant tout, marche triomphalement à son apogée, et d'un bout de l'Europe à l'autre un grand cri se fait entendre : le *Christ a vaincu*, il *règne*, il *commande. Vicit, regnat, imperat.*

» L'invasion des Barbares qui parut aux plus fermes esprits le signe avant-coureur de la fin prochaine du monde, et sous laquelle s'écroulait, en effet, le monde ancien, fut le salut de l'Occident. En se mêlant aux races vaincues, ces farouches vainqueurs rajeunirent l'humanité. Ils versèrent dans ses veines appauvries cette sève bouillante, ce feu de leur sang dont l'esprit chrétien avait besoin pour créer, suivant les promesses d'en-haut, un autre univers. Ce fut le malheur de l'Orient d'échapper à cette submersion sanglante dont la seule pensée glaçait d'effroi tous les cœurs, mais qui n'était, dans les desseins de la Providence, qu'un grand baptême et la rénovation du genre humain. Il y eut un moment où la destinée de ce vaste empire fut à la merci d'Attila. Au fond de sa ville de bois, dans la Pannonie, il portait tour à tour ses regards sur Rome et sur Byzance, hésitant entre ces deux proies et ne sachant sur laquelle il se jetterait d'abord. Il se décida pour l'Occident et prit son chemin par les Gaules, traînant à sa suite six cent mille hommes, tous les Barbares du Nord. L'Orient se croyait sauvé, et il fut perdu. La Providence lui refusait la seule chose qui pût raviver un grand corps vieilli et usé : la transfusion du sang. Il fut condamné à languir dans une hon-

teuse agonie. Le Schisme a fait le reste. En l'envahissant plus tard, l'Islamisme ne lui porta rien, si ce n'est l'outrage et la servitude, et n'en reçut rien. Une haine éternelle séparait les vainqueurs des vaincus, et rendait tout amalgame, tout contact impossible entre eux. Ils ne se mêlèrent ni par une pensée, ni par une goutte de sang. C'étaient deux races juxtàposées, mais toujours ennemies, *qui se contemplaient en rugissant*, dit de Maistre [1], *et eussent pu se toucher pendant l'éternité sans pouvoir jamais s'aimer*. Chacune s'est usée de son côté, et s'éteint dans son isolement. En vain, les enfants de Mahomet s'attachent convulsivement à une terre qu'ils n'ont su que profaner et ravager, et qu'ils ne peuvent garder. Ni nos armes, ni notre politique n'empêcheront le souffle de Dieu de les balayer. Quant à ces infortunés chrétiens, nos frères, à qui leurs malheurs donnent tant de droit à notre intérêt, en les voyant tourner vers le Nord leurs regards obstinés, nous ne pouvons que les plaindre davantage, et trembler encore plus pour leur avenir. Le salut n'est pas là : il est dans un rapprochement sincère avec l'Eglise romaine; il est dans un mariage fécond avec l'Occident. Toute combinaison sur la base du Schisme, outre qu'elle créerait une prépondérance que l'Europe ne peut subir, n'aboutirait en définitive qu'à un changement de maître, à une autre forme de servitude.

» Le grand penseur que nous citions tout à l'heure a dit :
« Ezéchiel déclara, il y a plus de deux mille ans, *que jamais*
» *l'Egypte n'obéirait à un sceptre égyptien* [2]; et depuis Cambyse
» jusqu'aux Mamelucks, la prophétie n'a cessé de s'accomplir.
» *Misraïm*, sans doute, expie encore sous nos yeux les crimes
» qui sortirent jadis des temples de Memphis et de Tentyra,
» dont les profondes et mystérieuses retraites versèrent l'erreur
» sur le genre humain. Pour ce long forfait, l'Egypte est con-
» damnée au dernier supplice des nations; l'ange de la souve-
» raineté a quitté ces fameuses contrées, et peut-être pour n'y
» plus revenir. Qui sait si la Grèce n'est pas soumise au même
» anathème?... Je ne demande qu'à me tromper; mais aucun
» œil humain ne saurait apercevoir la fin du servage de la

[1] *Du Pape*, t. II, p. 241, l. IV, c. 11.
[2] Ezech., XXX, 13.

» Grèce; et s'il venait à cesser, qui sait ce qui arriverait? Plus » d'une fois dans nos temps modernes elle a réglé ses espé- » rances et ses projets politiques sur l'affinité des cultes: mais » toujours destinée à se tromper, elle a pu apprendre à ses » dépens qu'elle ne tient plus à rien. Combien lui faudra-t-il » encore de siècles pour comprendre qu'on n'a point de frères, » quand on n'a pas une mère commune [1]? »

» Nous osons l'espérer, ces terribles appréhensions ne seront pas des prophéties. Non, la terre qui donna à l'Eglise de si grands saints n'est pas une terre maudite. Non, son servage n'est pas éternel : il n'a que trop duré. Non, la patrie des Athanase et des Chrysostome n'est pas condamnée à rester seule, sans sœurs, sans frères, sans mère, à côté de la grande famille du Christ. Au pied du trône des miséricordes, Jean l'Aumônier, Jean *Bouche-d'Or*, implore sa grâce, et il l'obtiendra. Les yeux, sur lesquels pèsent depuis si longtemps les préjugés du Schisme, s'ouvriront enfin à la vérité. Ce mur fatal élevé par l'orgueil tombera devant la bonne foi et la charité. Du côté de l'Eglise romaine, *il n'y a ni aigreur ni rancune. Elle n'a oublié ni Florence ni Lyon* [2]. Elle peut, empruntant le langage de son divin fondateur, dire à l'Eglise grecque : *Combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants sous mes ailes? Et tu ne l'as pas voulu* [3]! Espérons que cette résistance trop longue ne sera pas invincible, et que les bras de l'amour ne seront pas tendus en vain à un peuple plus faible que coupable, qui, *marchant dans une voie fausse à la suite de ses pensées* [4], n'y trouve que l'abaissement et la souffrance [5]. Puisse-t-il arriver bientôt ce jour dé-

[1] De Maistre, *Du Pape*, l. IV, c. 11.

[2] De Maistre, *ibid.*

[3] S. Luc, XIII, 34.

[4] Isaïe, c. LXV, 2.

[5] La Bulgarie donne en ce moment un grand exemple, et qui, nous aimons à le croire, ne sera pas sans imitateurs. « Nous sommes heureux, dit l'*Ami de la » Religion*, du 7 novembre 1860, de pouvoir, les premiers, annoncer à nos lec- » teurs une nouvelle qui est destinée à faire tressaillir de joie tous les cœurs » chrétiens, et que la Providence semble avoir réservée tout particulièrement à » ces jours d'angoisse, où toute la chrétienté est menacée dans son chef, pour » consoler le cœur si éprouvé du magnanime Pie IX. Nous voulons parler du » retour en masse de la nation Bulgare, environ quatre millions d'hommes à » l'unité catholique. »

siré où rien n'empêchera plus les enfants de se jeter dans les bras de leur mère, ni la mère de presser sur son cœur des enfants longtemps regrettés et toujours bénis ; jour heureux, jour magnifique, où la grande ombre de Chrysostome rentrera triomphalement dans sa ville bien-aimée, comme les cendres d'Augustin sont rentrées naguère dans sa chère Hippone. Alors, du Bosphore à l'Oronte, de l'Adriatique à l'Euphrate, une immense acclamation de reconnaissance et d'amour saluera la Croix victorieuse, et celui qui a dit : *Je suis la résurrection et la vie, qui croit en moi vivra* [1], étendra sa main puissante sur ces régions jadis si belles, maintenant désolées et changées en cimetières par un despotisme brutal, et il s'écriera : *Ossements arides, entendez le Verbe de Dieu* [2]*!*... Et les ossements arides tressailliront ; l'esprit de Dieu soufflera sur les morts, et un peuple nouveau, un grand peuple, se lèvera, plein de jeunesse et d'ardeur, au soleil de la liberté et de l'unité. »

Ici l'auteur jette un coup d'œil sur l'état actuel de la Papauté, question qu'il ne nous est pas permis de traiter dans les *Annales*, puis il continue :

« Un jour les valets de la Synagogue et les soldats de César veillaient ensemble au pied d'un gibet et, regardant d'un œil de mépris la Victime expirante, ils disaient, en secouant la tête : *Si tu es le Fils de Dieu, sauve-toi maintenant* [3]; puis, entre deux blasphèmes, ils lui présentaient au bout d'une lance une éponge trempée. Tout à coup la Victime fit entendre un soupir et ce cri : *Tout est consommé* [4] *!* Et au même instant, la terre trembla, le soleil cacha sa lumière, les sépulcres ouverts rendirent leurs morts, et ceux qui gardaient le Crucifié s'écrièrent en frappant leur poitrine : *Cet homme était vraiment le Fils de Dieu* [5] *!*...

» Dussent nos espérances être confondues, dût la Providence, dans ses impénétrables desseins, laisser la révolution et le crime prévaloir quelque temps encore, qu'on ne s'imagine pas

[1] S. Jean, XI, 25.
[2] Ezech., c. XXXVII
[3] Math., XXVII, 40,
[4] Joann., XIX, 30.
[5] Math., XXVII, 54.

qu'en ravissant à l'Église deux ou trois provinces on lui ravit l'empire des âmes. On peut briser un sceptre dans ses mains, on ne brise pas la Croix sur son front, et la Croix gouverne le monde. Pie IX n'eût-il pour toute possession qu'un frêle esquif battu des flots sur l'Océan, tous les regards se porteraient avec amour sur ce frêle esquif, car celui qui le monte est le vicaire de Jésus-Christ, sur lui repose la pensée de Jésus-Christ; et cette pensée, c'est la liberté, c'est l'avenir, c'est la vie du monde.

» Notre confiance est aujourd'hui ce qu'elle était hier; et, malgré tout le bruit qui se fait autour de nous, malgré la joie insolente des uns, la terreur trop grande des autres, sûrs des immortelles destinées de l'Eglise romaine, nous appelons de nos vœux les plus ardents l'heure bénie où ces pauvres églises grecques, filles méconnaissables des plus grands martyrs, des plus illustres docteurs, viendront puiser dans le sein de leur mère la vérité et la vie qui leur échappent. Cette heure, marquée dans les desseins adorables de la Miséricorde infinie, l'heure de la grâce et de la rédemption, sonnera, nous l'espérons nous n'en doutons pas. Mais, quoi qu'il en soit, on peut affirmer avec S. Jean Damascène : *que le nom de Chrysostome vivra autant que la parole divine*, dont il fut l'un des plus saints, l'un des plus puissants interprètes [1]. Partout où sera porté l'Evangile, ce nom sera porté aussi; et partout, et toujours, il rappellera l'éloquence, le courage, la grandeur d'âme, la vertu magnanime, la charité; il sera l'une des gloires chrétiennes les plus dignes du Christianisme.

Et maintenant, nous sollicitons humblement du grand saint dont nous avons essayé de *raconter la vie et d'analyser les travaux*, la grâce de déposer à ses pieds, si imparfait qu'il soit, ce livre consacré à sa mémoire et dont le seul mérite est de porter son nom; et nous osons lui dire, comme autrefois S. Grégoire de Nazianze au grand Athanase en terminant son éloge : « Tête » sacrée, illustre pontife, qui possédiez entre tant de dons ma- » gnifiques, une convenance exquise dans la parole et dans le » silence, mettez un terme à ce discours, resté mille fois au- » dessous des louanges qui vous sont dues, mais qui était

[1] *Orat. Panegyr.*, n. 19.

» beaucoup trop au-dessus de nos forces. Puissiez-vous laisser » tomber sur nous un regard propice [1]... » Dans le séjour de la gloire où Dieu couronne votre foi, souvenez-vous de cette *Eglise-mère et maîtresse,* que vous implorâtes dans vos épreuves, qui vengea votre nom et garde vos cendres, dont vous aimiez à célébrer la *charité qui embrasse l'univers* [2], priez pour le successeur d'Innocent, du saint pontife, qui consola votre exil, pour ce magnanime Pie IX, dont les généreuses intentions sont payées de tant d'ingratitude, dont le cœur est si douloureusement éprouvé; priez le divin pilote de saisir le gouvernail de sa barque assaillie par une horrible tempête, de prendre en main la cause de la vérité et de la justice, la grande cause de l'unité et de l'indépendance de l'Eglise, pour laquelle vous avez combattu jusqu'au dernier soupir, à laquelle se rattachent les intérêts les plus élevés de l'humanité! *Que Dieu se lève,* et qu'il juge entre la victime et les spoliateurs, entre *son Christ* et ceux qui osent porter sur *son Christ* une main sacrilége, entre une institution qui couvrit le monde de bienfaits, et un rêve trompeur, déshonoré par l'hypocrisie, ensanglanté par la violence!... Pour nous, si ce n'est pas trop d'audace quand on s'adresse à celui qui fut le protecteur et l'ami des petits, Jean *bouche d'or,* nous vous supplions d'agréer et de bénir un travail que nous avons entrepris pour procurer à un plus grand nombre d'âmes le charme saint et la consolation de votre parole, pour faire un peu plus connaître l'un des plus illustres témoins de l'Évangile, des plus admirables apôtres de Jésus-Christ, et par lui, faire aimer davantage Jésus-Christ, notre Seigneur, Fils de Dieu, par qui seul nous avons accès à Dieu, *en qui sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science* [3], qui est *la voie, la vérité et la vie* [4], pour les nations et pour l'humanité aussi bien que pour les individus. »

L'abbé MARTIN (d'Agde).

[1] Gregorius Nazian., *orat.* XXI, n. 37, t. I, p. 411.
[2] Chrys., *ad Innoc.*, t. III, p. 522.
[3] *Ad Coloss.*, II, 3.
[4] S. Jean, XIV, 6.



Ethnographie.

DE L'ORIGINE DU PEUPLE POLONAIS

ET D'UN USAGE ANCIEN DE CE PEUPLE.

Etant à l'hôtel Lambert et y parcourant de curieux albums que possède l'excellente princesse Adam Czartoriska, le chevalier de Paravey fut surpris d'y voir figurer des cavaliers et des fantassins portant à leurs casques ou à leurs cuirasses de fortes ailes d'aigle. La mythologie en donne aussi au héros Persée, qui figure encore parmi les constellations, et qui exista dans les mêmes contrées d'où sont sortis les Polonais et les Amazones, leurs nobles compagnes; mais le chevalier de Paravey fut d'abord porté à voir ici un jeu d'imagination du dessinateur de cet album.

Cependant rien n'était plus réel que cet usage ignoré par nous, des anciens Polonais; et la princesse Adam lui fit voir, dans les belles vitrines de son palais, de ces cuirasses antiques et de ces casques à ailes d'aigle, ailes qui servaient, lui dit-elle, comme les banderoles des longues lances polonaises, à effaroucher les chevaux des Turcs, constants ennemis des peuples slaves et polonais.

Il existe sans doute des aigles en Pologne; mais ce pays est plat, et c'est même du nom *polé*, qui signifie *plaine* en slavon, que des auteurs ignorants ont tiré le nom des Polonais.

Mais les aigles, on le sait, habitent les monts élevés. Ils abondent vers les monts Oural et le lac Aral en Turkestan ou Tartarie, et c'est même de leur nom *oral, arelis, orilu*, dans les dialectes slaves, comme en persan, *aral*, que lui vient le nom de lac des Aigles ou du lac Aral.

Et les Russes nous apprennent que les Kirghis des bords de ce lac célèbre, y chassent encore les gazelles avec des aigles, et non avec des faucons.

M. de Paravey a montré, dans des opuscules déjà anciens,

que les Centaures [1] et les Amazones [2], c'est-à-dire les peuples cosaques et les femmes guerrières citées par Hérodote, ont existé en ces contrées, dont la reine, autrefois, vint visiter Alexandre le Grand, suivant Quinte-Curce.

Déjà, à l'époque de Troie, les Amazones et les Vénètes, cavaliers intrépides, étaient venus au secours de Priam et avaient fondé des colonies en Illyrie, où l'on parle slave, et où Cadmus a porté l'alphabet gréco-phénicien à une époque très-reculée, ce qu'a montré aussi M. de Paravey [3].

Mais le nom de *Vénètes* ou *Hénètes* signifie en grec *louable* (de αἰνέω), comme le mot *slawa*, en polonais, a le sens de *gloire* et *honneur*.

Or, l'étude approfondie que fait, depuis plus de trente ans, M. de Paravey, sur les noms antiques et hiéroglyphiques des pays de l'Asie centrale, lui montrait dans les livres chinois, traduits par MM. Deguignes, Remusat et Klaproth, un peuple nommé *Kang* ou *Kang* 康 *ku* 居 habitant à l'est du lac Aral; et ce nom *Kang* signifie aussi, *glorieux, illustre*.

Là était donc l'origine des peuples slaves et hénètes, et l'on sait que les Polonais, comme les Russes, comme les anciens Romains, comme la France impériale, guerrière aussi, a pris le noble oiseau de Jupiter pour orner ses étendards.

Ces rapprochements ne peuvent qu'intéresser, il semble; mais il en est d'autres non moins frappants. Sur le *Iaxarte* ou le *Sir-Daria* et au nord-est de Samarcande, a existé un ancien royaume célèbre, dans le pays de *Ferghana* ou du *Kokend* actuel, et les géographies importantes, conservées en Chine, mettent là, suivant MM. Remusat et Klaproth, un peuple guerrier et fier, nommé *Polona*, et déjà cité en 398 de notre ère.

Là, existaient des chevaux suant le sang, c'est-à-dire les chevaux turcomans, si célèbres; et ce pays produisait de l'or,

[1] *Dissertation sur les Ting-ling ou les Russes, anciens Centaures*, Paris, Duprat, libraire, 1839. — Et *Annales de philosophie*, t. XIX, p. 94 (2e série).

[2] *Dissertation sur les Amazones de l'Oxus*, d'après les Chinois. Paris, Duprat, libraire, 1840. — Et *Annales*, t. I, p. 18 (3e série).

[3] 1834, *Echo du Monde savant*, Fragment sur l'histoire de Raguse et des Slaves d'Illyrie. Paris, Duprat, librairie asiatique, 1835.

du fer, du cinabre, des vignes et une soie excellente ; et il envoyait ses aigles royaux et privés pour la chasse, ainsi que ses chevaux *argamates*, faisant près de cent lieues par jour, au puissant empereur de la Chine, qui les exigeait en tribut et par la force des armes.

En 627 de notre ère, le roi de ce pays de *Polona*, fut tué par le khan des Turcs, et alors, établis dans leurs châteaux escarpés, les grands de ce royaume prétendirent chacun au pouvoir suprême. Ces divisions les affaiblirent ; et, repoussés vers l'Europe, aussi bien que les Turcs leurs ennemis, et les Ting-ling ou les Centaures, autres peuples slaves et blonds, ils vinrent enfin, par le Volga, s'établir vers le Danube, la Bohême, la Russie, et dans la Pologne et la Lithuanie.

Là, ils nous apparaissent, vers 8 à 9 siècles après notre ère, sous leur nom de *Polonais*.

Là, ils protégent l'Allemagne et l'Autriche contre les invasions des Turcs féroces, qui restaient leurs constants ennemis ; mais, divisés entre eux et aspirant chacun à la royauté, ils sont enfin conquis, et voient leur nom glorieux, effacé de la liste des royaumes indépendants de l'Europe, qui cependant, fut autrefois glorieusement défendue par eux !!!

Parmi les hautes familles polonaises, il en est qui portent encore le nom des anciens *Gryphons*, c'est-à-dire des peuples blonds et guerriers des monts Altaï. MM. Remusat et Klaproth, après M. Deguignes père (*Hist. des Huns*), ont reconnu que ce peuple blond et guerrier était celui des *Ou* 烏 *sun* 孫 ; mais méprisant à tort les figures de ces peuples étrangers à la Chine, que donnent d'après les Arabes, les *encyclopédies chinoises* et *japonaises*, ils n'ont pas su reconnaître dans ces *Ou-sun*, les *Gryphons* d'Hérodote, gardiens de l'or.

Le caractère *ou*, est en effet le *corbeau* ou l'*aigle* noir, attribut d'Apollon ou du soleil, et *sun* a le sens de *fils* ou *descendant*. Les *Ou-sun* étaient donc les fils du soleil, et personne n'ignore que les gryphons sont un des attributs essentiels d'Apollon.

Or, dans les deux encyclopédies citées, ils sont figurés comme des guerriers armés du sabre, mais brandissant ce

sabre, avec des mains à trois *gryphes*, types de leur nom antique et de l'oiseau *ou*, symbole du soleil.

Cet astre forme encore les armoiries de la Perse, et quand on voudra comprendre, à l'aide des livres portés en Chine, le *Shah Nameh* de Ferdoucy, on verra que le blond *Zal*, fils du héros Roustan, et élevé par les aigles, n'était autre qu'un de ces guerriers *Ou-sun*, qui voisins des Polona aux ailes d'aigles, se sont alliés avec eux.

Chevalier DE PARAVEY,
du corps du génie.

Bibliographie catholique.

LETTRE DE M. L'ABBÉ MIGNE

ANNONÇANT L'ACHÈVEMENT DE SES DEUX

Cours de Patrologie latine et grecque.

Paris, le 15 *janvier* 1861.

Monsieur le directeur,

Permettez-moi d'annoncer par votre journal, à l'univers savant ou religieux, la plus immense et la plus heureuse des nouvelles typographiques, savoir l'achèvement du *Cours complet de Patrologie* en 326 volumes in-4°, à 2 colonnes compactes. La partie *latine,* allant de Tertullien à Innocent III et contenant les Pères, les docteurs et les écrivains des douze premiers siècles de l'Église, absorbe 217 volumes. La partie *gréco-latine,* commençant à saint Barnabé et finissant à Photius, l'auteur du schisme d'Orient, a pu entrer dans 109 volumes. Le prix des latins est en *France* de 5 francs, et celui des gréco-latins est de 8 francs tous frais sans exception à la charge de l'éditeur. Toutefois, pour jouir de cette faveur, il faut prendre les deux séries à la fois, sans quoi le prix augmente d'un franc par volume des Pères gréco-latins et même de beaucoup plus pour chaque volume des deux séries, si l'on ne souscrit qu'à quelques-uns en particulier; les frais extraordinaires entraînés par une perfection de correction jusqu'ici sans exemple, sont la cause de cette différence.

Ainsi la tradition chrétienne se trouve reproduite universellement quant aux auteurs, intégralement quant aux ouvrages, chronologiquement quant à la marche, uniformément quant au format, économiquement quant au prix : ainsi est achevée la plus morale, la plus précieuse et la plus considérable des publications qui soient jamais sorties des presses du monde entier; ainsi par conséquent, tombent à terre toutes les sinistres prophéties sur l'impossible réalisation par un seul homme d'un labeur aussi gigantesque. Je ne

crains pas d'avouer que le jour de son achèvement a été le plus heureux de ma vie : et ici je ne parle pas comme un éditeur ordinaire, qui ne le pourrait et même ne le devrait pas, puisque la presque totalité de ma fortune est engloutie dans l'œuvre ; je parle comme un prêtre qui doit s'estimer heureux d'avoir été trouvé digne d'un tel sacrifice, et aux yeux de qui la meilleure des publications ne doit pas être celle qui procure le plus de profit, mais celle qui opère le plus de bien. Or, c'est de la diffusion de la tradition catholique que les esprits les plus éminents attendent, sous peu de temps, au dedans du Catholicisme, le goût général des études fortement appuyées par la tradition, conséquemment la sanction par la plus haute autorité de la parole individuelle, du catéchiste, du confesseur, de l'orateur et de l'écrivain catholique ; puis pour un plus tôt ou un peu plus tard, le retour à l'unité de l'incroyance, du schisme et de l'hérésie. Beaucoup de savants d'Angleterre, d'Allemagne, de Russie, etc., comme des voyageurs fatigués d'une marche stérile et sans fin autour de la Raison, ne demandent qu'à être ramenés par la double autorité du sentiment et de la tradition. En voyant d'un côté tous les systèmes humains et religieux naître et mourir tour à tour, en voyant de l'autre, que ce que nous croyons et pratiquons a été cru et pratiqué, non-seulement de siècle en siècle, mais d'année en année comme le porte le dos de nos volumes, et le prouve leur marche chronologique, ces hommes de science et de bonne foi ne pourront que se jeter à genoux devant l'universalité et la perpétuité de nos doctrines.

C'est pour arriver à un si heureux résultat que les conditions de la souscription ont été faites si douces ; que la version latine des Pères grecs a été imprimée à part de l'édition gréco-latine en 55 volumes au lieu de 109 ; que les 326 volumes ont été clichés d'un bout à l'autre ; enfin, que 210 *tables générales* ou spéciales, ne formant pas moins de 12 volumes en petit texte, viennent d'être mises sous presse. Au moyen de ces quatre combinaisons, la tradition est rendue accessible à presque toutes les bourses ; elle est ressuscitée aussi bien pour les temps futurs que pour les temps présents, en un mot elle n'a de difficulté pour aucune intelligence ni

pour aucune érudition. Il ne sera donc plus possible de dire : Qui pourra jamais parvenir à connaître, à découvrir, à payer, à compulser des Pères si nombreux, si rares, si chers et si étendus? Cependant, les *Tables* dont il vient d'être fait mention n'ont pas coûté à rédiger moins d'un *demi-million* de francs, ni moins de 500 ans de temps à 50 hommes différents! Et ces frais comme ce temps n'offriront rien d'étonnant, si l'on considère qu'il a fallu, de toute nécessité, analyser 210 fois les 326 volumes des deux collections.

Ces tables, une fois publiées, seront comme autant de clefs ouvrant les innombrables portes du colossal édifice, et cela non-seulement pour les savants dont nous parlions tout à l'heure, mais pour l'occupé, l'ignorant et le paresseux. En effet, il n'est aucun point du dogme, de la morale, du culte, etc, qui n'ait sa table propre, tant pour les auteurs que pour les ouvrages et sous toutes les formes, telles que l'*alphabétique*, la *chronologique*, la *synthétique*, l'*analytique*, la *statistique*, l'*analogique*, etc. Bien plus il en est de même des chroniques, des sciences et des arts; d'abord, parce que les Pères ont traité de tout encore plus que les cinq branches de l'Institut, ensuite parce que le dernier mot de chaque chose est un mot catholique. En tête desdites tables devra nécessairement se trouver un *index indicum* qui sera le premier de ce genre depuis que l'on fait des livres; puis, commenceront les *tables universelles* embrassant l'ensemble des deux séries, après elles suivront les tables particulières, par exemple, de chaque mystère, de chaque vertu, de chaque sacrement, de chaque fête, en un mot de chaque matière de religion; viendront immédiatement rangées, celles relatives aux matières profanes. Si donc l'homme d'Église veut savoir ce que les Pères ont dit de la sainte Vierge, de ses prérogatives, de ses vertus, de son culte, il trouvera tout réuni depuis sa Conception jusqu'à son Assomption. Si l'homme du monde désire connaître les Pères qui ont parlé de musique, de géométrie, de mathématiques, etc., il en comptera bientôt plus de 50 chronologiquement disposés; il en sera de même de tous les autres sujets relatifs ou étrangers à la religion. Mais entre tous les *index*, deux se feront surtout remarquer. L'un des *ma-*

tières, à l'aide duquel on verra d'un seul coup d'œil, non pas ce qu'un Père mais ce que tous les Pères ont écrit sur tel sujet donné; l'autre d'*Écriture sainte*, au moyen duquel on saura par quels Pères, de quelle manière et en quels endroits ont été commentés tous les versets des saints livres, depuis le premier de la *Genèse* jusqu'au dernier de l'*Apocalypse*.

Cela dit, que la fortune nous rentre ou nous échappe, que nous soyons couvert d'honneur ou d'ignominie, que nous vivions même ou que nous mourions, le *nom du Seigneur sera toujours béni pour nous*, et nous chanterons gaiement notre *Nunc dimittis*, parce que, sans grande science, ni grande vertu, il nous aura été donné d'être plus utile à l'Église que bien des savants et des saints, et qu'en posant ce livre fondamental de toute bibliothèque sérieuse, à l'édition duquel nous n'avons pu déterminer ni libraire, ni communauté, ni gouvernement, nous pourrons en quelque sorte dire comme saint Paul : *Cursum meum consummavi*; puis nous présenter avec confiance devant Dieu, notre *Cours de Patrologie* à la main.

Maintenant si cette lettre est jugée renfermer un peu trop d'enthousiasme, nous ne dirons pas : que fait-on de grand sans enthousiasme? Nous ferons seulement remarquer que nous ne louons pas nos propres ouvrages, mais bien ceux des génies dont s'enorgueillit le plus le Catholicisme. Et d'ailleurs, tout amour-propre ne serait-il pas ici hors de propos? Pour faire ce que nous avons fait, de quoi avons-nous eu besoin? Est-ce de science, de mérite et de piété? Non, mais de santé, de volonté et d'argent. Où est donc la place de la gloriole?

Agréez, etc.

L'abbé MIGNE,

Rue d'Amboise, 20, Paris.

Tradition catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE,

Ou bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, Docteurs et Écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident. —
2e partie : PÈRES GRECS,
depuis S. Barnabé jusqu'à Photius (860) inclusivement.

(Voir le précédent article au n° 10, t. I, p. 322, 5e série.)

TOME LXXXVI. — (1re partie) comprenant 1784 colonnes, 1860; prix 12 fr.

173. TIMOTHÉE, prêtre de Constantinople, en 600. — 1. Notice de *Fabricius*. — I. Sur ceux qui sont reçus dans l'Église, c'est-à-dire sur les différents hérétiques, etc. — II. Autre fragment du même ouvrage.

174. JEAN MAXENTIUS, moine et prêtre d'Antioche en 520. — Notice de la *Bibliothèque des Pères*.—2. Autre de *Fabricius*.— 3. Divers témoignages. — I. Lettre aux Légats du siége apostolique, latin seul. — II. Profession de foi sur le Christ, *id.* — III. 12 chapitres ou anathèmes contre les Nestoriens. — IV. Autre profession de foi. — V. Raison de l'union du Verbe de Dieu à sa propre chair.— VI. Réponse à une lettre du Pape Hormisdas, sur les moines scythes, avec le texte de cette lettre. — VII. Livre contre les Acéphales. — VIII. Dialogue contre les Nestoriens, en 2 livres. — IX. Lettre aux évêques exilés en Sardaigne, parmi les œuvres de saint Fulgence, t. 65 de la *Patrolog. latine.*

175. THÉODORE, le lecteur, de l'Église de Constantinople, en 525.— 1. Notice *de Léon Allatius*. — 2. Autre de *Fabricius*. — I. Extraits de son histoire ecclésiastique, dictés par Nicéphore Calliste, de 439 à Justin le Vieux, en 2 livres.— II. Divers fragments.

176. — PROCOPIUS, prêtre de Tyr, en 525. — 1. Notice de *Fabricius*. — I. Commentaire sur les 72 disciples et les 12 apôtres, à la fin du *Chronicon paschale*, t. 92 de cette *Patrolog.*

177. THÉODORE, évêque de Scythopolis, en 531. — 1. Notice de *Gallandius*. — I. Libelle sur les erreurs d'Origène.

178. TIMOTHÉE, prêtre de Jérusalem, en 535. — 1. Notice de *Combefis*. — I. Sur le prophète Siméon, le texte *Nunc dimittis* et la B. Vierge Marie. — II. Dialogue entre un chrétien et un juif, fragment du commencement et de la fin.

179. TIMOTHÉE, d'Antioche, en...— 1. Préface de *Gretser*. — I. Discours sur la croix et la transfiguration.

180. TIMOTHÉE III, patriarche hérétique d'Alexandrie, mort en 535. — 1. Avertissement de *Mai*.—I. Discours sur ces paroles : « Jésus fatigué du voyage, s'assit. » — II. Quelques fragments. — III. Autre discours, avec préface de *Maï*. — IV. Autres fragments.

181. THÉODOSE, patriarche hérétique d'Alexandrie, en 535. — 1. Notice de *Maï*. — I. Lettre sur son élection. — II. Autre écrite de son exil. — III. Homélie sur l'égalité de la sainte Trinité. — IV. Autres fragments.

182. EUSÈBE, évêque d'Alexandrie, vers cette époque. — 1. Notice du card. *Mai*.—2. Autre de *Gallandius*.— 3. Sa vie par JEAN, le moine, son secrétaire. — 4. Avertissement de *Mai*, sur les discours suivants.— I. 22 Discours, avec notes importantes de *Mai*.

183. EUSÈBE, évêque d'Émèsa, en 560. — 1. Notice de *Mai*. — 2. Autre de *Fessler*. — 3. Annotations historiques et philologiques de J. Christian Guil. *Auguste*, parues en 1829. — I. deux discours. — II. 2 fragments sur la personne de Jésus-Christ. — III. 12 autres fragments. — IV. Divers autres fragments sur l'ancien et le nouveau Testament.

184. S. GRÉGENTIUS, évêque de Taphara, en 540. — 1. Notice de *Gallandius*. — 2. Autre de *Fabricius*. — I. Lois des Homérites dans l'Arabie heureuse, tirées de *Boissonade*. — II. Dispute avec le juif Herbanus.

185. EPIPHANE, évêque de Constantinople en 535. — I. 4 lettres au pape Hormisdas, dans la *Patrol. latine*, t. 72. — II. Sentence contre Sévère et Pierre. — III. Exposition de la succession des patriarches et des métropolitains, attribuée à Epiphane de Chypre.

186. S. ISAAC, le syrien, évêque de Ninive, en 548. — 1. Notice de *Gallandius*. — 2. Autre de *Fabricius*. — I. Le livre sur le mépris du monde, en latin. — II. Sur les pensées, grec latin.

187. S. BARSANUPHIUS, moine en Palestine, en 550. — 1. Notice de *Gallandius*. — 2. Autre de *Fabricius*. — I. Doctrine sur les opinions d'Origène, d'Evagrius et de Didyme.

188. EUSTATHIUS le moine, 6e siècle. — I. Lettre sur les deux natures, contre Sévère.

189. JUSTINIEN, empereur, de 527 à 566.— 1. Notice de *Cave*. — Œuvres dogmatiques. — I. 13 lettres dans les tomes 63, 66 et 69 de la *Patr. lat.* — II. Livre contre Origène. — III. Lettre contre Théodore Mopsuette et d'autres. — IV. Constitution sacrée contre Anthimus, Sévère, Pierre et Zoaras. — V. Traité contre les Monophysites. — VI. Extrait de la lettre dogmatique à Zoïle, patriarche d'Alexandrie. — VII. Décret adressé à l'abbé du mont Sinaï, d'après *Tischendorf*. — VIII. Novelles et lois ecclésiastiques, dans le t. 72 de la *Patrol. lat.*

190. AGAPET, diacre de Constantinople, en 565. — 1. Notice de *Gallandius*. — 2. Autre de *Fabricius*. — I. 72 chapitres d'avertissements à Justinien, sur les devoirs de l'Empereur.

191. LEONTIUS, de Bysance ou de Jérusalem, d'abord avocat, puis moine, en 610. — 1. Notice de *Gallandius*. — 2. Autre de *Fessler*. — 3. Avertissement de l'éd. grecque de Maï. — I. Scholies sur les diverses sectes, en 10 actions. — II. 3 livres contre les Nestoriens, les Eutychiens et les Incorrupticoles, traduction latine des éditeurs. — III. Contre ceux qui affirment deux personnes dans le Christ sans aucune union, ou Nestoriens, en 7 livres, *idem*.

TOME LXXXVI. — (2e partie) col. 1768-3360, 1860. Prix 10 fr.

(*Leontius; — suite.*) — IV. Questions contre ceux qui disent qu'il n'y a qu'une nature composée en N. S. Jésus-Christ, avec les témoignages et les sentences des saints et leur explication, trad. des éditeurs. — V. Les 30 chapitres contre Severus. — VI. Solution des arguments objectés par Severus.— VII. Contre ceux qui nous objectent à faux quelques écrits des Apollinaires au nom

de SS. Pères. — VIII. 2 discours. — IX. 5 fragments. — X. Des choses sacrées, de *Leontius* et de JEAN; le 2e livre.

192. S. EPHRAIM, patriarche d'Antioche, en 546. — 1. Notice de *Fabricius*.—I. 9 fragments édités par *Mai*.—II. Autres fragments dans la *bibliothèque* de Photius dans la *Patrol. grecque*, t. 103.

193. PAUL *le Silentiaire*, en 550. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Autre du *même*.—3. Préface de l'édition de *Ducange*.—I. Description en vers de l'église de Sainte-Sophie. — 4. Commentaire plus détaillé de *Ducange*, contenant la description de cette église et celle des autres édifices de Constantinople, d'après les divers écrivains. — II. Description de l'Ambon en vers. — III. Description des thermes Pythiens.

194. S. EUTYCHIUS, patriarche de Constantinople, en 582. — 1. Notice du card. *Mai*. — 2. Autre tirée des *Bollandistes*.— 3. Vie et conversation du grand et bienheureux Eutychius, écrite par le prêtre EUSTRATIUS, son humble disciple. — I. Discours sur la Pâque et la sacro-sainte Eucharistie, avec préface de *Mai*. — II. Lettre au pape Vigile.

195. EVAGRE, *le Scholastique*, en 593. — Son histoire ecclésiastique d'après l'édition de Henri de *Valois*, Paris, 1673. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Préface de *Valois*. — 3. Témoignages des anciens.— I. Histoire ecclésiastique, depuis le concile d'Ephèse en 431, jusqu'en 593, en 6 livres, avec les variantes et les notes de *Valois* et des autres commentateurs, placées au bas des pages, et non jetées à la fin, comme dans l'édition de Paris. — 4. Observations de *Valois* sur Pierre d'Antioche, dit le Foulon.— 5. Autres sur les deux synodes romains, où Acacius fut condamné.

196. S. EULOGIUS, archevêque d'Alexandrie, de 570 à 608. — Notice de *Gallandius*. — 2. Autre de *Fabricius*.— I. Discours sur les palmes des Rameaux et sur l'ânon fils de l'ânesse.—II. Chapitre sur les deux natures de notre Seigneur et Dieu Jésus-Christ. — III. Fragment d'un discours sur la trinité et l'incarnation. — IV. 14 fragments dogmatiques. — V. Ouvrages perdus; voir *Photius*, nos 225, 226, 230, 280, dans *Patrol. grecq.*, t. 103.

197. S. SYMÉON, le jeune, en 596. — 1. Préface sur les Syméons Stylites, par le P. *Janning*. — 2. Sa vie, par NICEPHORE, docteur d'Antioche, dit le *Ciel*, grec-latin. — I. Lettre à l'empereur Justin, le jeune. — II. Sur les saintes images.

198. ZACHARIE, patriarche de Jérusalem, en 600. — 1. Notice de *Lequien*. — I. Lettre à l'Église de Jérusalem, pendant sa captivité.

199. ANONYME.— I. Sur la captivité (des évêques chrétiens) en Perse; peut-être de l'auteur suivant.

200. MODESTE, patriarche de Jérusalem, en 614.— 1. Notice de *Combefis*. —2. Autre de *Lequien*.—I. Sur les femmes qui portaient les parfums au tombeau du Sauveur. — II. Sur la rencontre d'Anne la prophétesse et du Sauveur. — III. Sur la mort de notre très-sainte Dame la mère de Dieu, et toujours vierge Marie, avec avertiss. et notes de *Giacomelli*.

201. JOB, le moine, au 6e ou 7e siècle.—1 Notice de *Fabricius*.—I. Pourquoi le Fils s'est-il incarné, et non le Père ou le Saint-Esprit.—II. Profession de foi.

202. ERECHTHIUS, évêque d'Antioche en Pisidie, fin du 6e siècle.—I. Fragment sur les deux natures.

203. S. PIERRE, évêque de Laodicée, fin du 6e siècle. — 1. Notice de *Maï*. — I. Fragments du commentaire sur les 4 évangélistes. — II. Exposition sur l'Oraison Dominicale.

1. *Index* des hérétiques et des auteurs cités dans le livre de *Timothée* sur la réception des hérétiques. — 2. *Index* sur les extraits de l'histoire ecclésiastique de *Théodore* le lecteur.—3. *Index* des écrivains et des hérétiques cités par *Léontius*, sur les sectes. — 4. *Index* des matières de l'histoire ecclésiastique d'*Evagre*.— 5. *Index* des écrivains cités par saint Ephraïm (dans la notice de *Fabricius*).—6. *Index* des écrivains et des hérétiques cités par *Eulogius* (dans la notice de *Fabricius*).

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE-ROME.—*Fondation et disposition du Musée chrétien du palais de Latran.*

Depuis plusieurs années, on rassemble et on dispose dans le *palais de Latran* un grand nombre d'inscriptions chrétiennes. La première classe est assignée aux *inscriptions sacrées*, c'est-à-dire à celles qui ont rapport au culte solennel de la religion chrétienne. Là sont les dédicaces et les titres de basiliques, de baptistères, d'autels et d'autres édifices, les ornements consacrés au culte divin et à l'honneur des martyrs, les lois et donations en faveur de l'Église, et les calendriers sacrés. Les fameux *Eloges des martyrs*, écrits par le pape saint Damase, forment une classe séparée, dans laquelle ils sont disposés de manière à mettre en relief l'histoire tout entière des plus importants monuments de l'épigraphie chrétienne.

Viennent ensuite les *inscriptions sépulcrales*, parmi lesquelles, à cause de leur multitude, on a fait un choix des plus remarquables, distribuées dans plusieurs endroits dans les trois côtés du vestibule supérieur. Le côté central présente, dans une série bien ordonnée, le *tableau de l'antique société chrétienne*, tel qu'il peut être retracé dans de courts et simples souvenirs, par des signes pleins d'éloquence et d'amour pour qui sait en comprendre le sens. D'abord les *dogmes principaux* de la religion chrétienne sont attestés par de nombreuses inscriptions sépulcrales. Des exclamations et des prières de ces épitaphes ressortent clairement la foi en Dieu et dans Jésus-Christ, fils de Dieu et Sauveur, la confiance dans l'intercession des martyrs et des saints ; la certitude de leur béatitude en Dieu ; la prière que les âmes des fidèles défunts soient admises à cette béatitude, et qu'elles obtiennent *soulagement et paix* ; l'espérance très-ferme de la résurrection finale et d'autres vérités religieuses qu'il serait trop long d'énumérer. Puis les inscriptions qui marquent *la hiérarchie*, évêques, prêtres, diacres et ministres inférieurs ; ensuite les vierges et les veuves consacrées à Dieu ; en dernier lieu, le peuple divisé en fidèles, néophytes et catéchumènes. Viennent enfin les inscriptions qui démontrent les *rapports de la société chrétienne avec la société civile et la famille*. Là sont les hommes et les femmes illustres par la noblesse de leur naissance et la dignité de leurs emplois publics, les militaires et les différentes professions. Ensuite la famille, dans tous les degrés de la société, est fondée sur la même base et élevée à la même hauteur, c'est-à-dire sur la base du mariage chrétien ; ce n'est plus le mariage réservé aux hommes libres, tandis que les esclaves n'ont que l'accouplement, ainsi que la loi romaine le prescrivait. Loin de là, il n'est fait aucune mention des esclaves, pas plus que s'ils n'eussent pas existé, et comme si l'esclavage eût été déjà aboli de fait ; le silence sur ce point des inscriptions chrétiennes démontre victorieusement qu'il était réellement aboli dans l'ordre des idées. Mais si le nom d'*esclave* en est banni, on y trouve fréquemment celui d'élèves (*alumni*) ; par ce nom on disait les enfants exposés par la férocité païenne et qui étaient recueillis par la charité chrétienne, comme il arrive encore aujourd'hui dans les régions infidèles.

Comme les premiers fidèles, outre l'écriture commune grecque et latine, se

servirent aussi d'une *écriture secrète presque hiéroglyphique*, composée d'images, de symboles et d'autres signes, les classes d'inscriptions dont nous venons de parler sont répétées dans une riche série de pierres couvertes de ces symboles et de ces signes, en sorte que le tableau que nous avons décrit est pour ainsi dire divisé en deux pages, dont l'une correspond à l'autre ; la première en caractères intelligibles à tous, la seconde en caractères mystérieux.

Si ce grand tableau est clair et très-facile à comprendre, il y règne cependant l'*incertitude de l'époque* à laquelle ces inscriptions appartiennent. Pour éclaircir une si regrettable obscurité, il faut consulter les monuments groupés aux deux côtés qui avoisinent le vestibule central que nous avons décrit jusqu'ici. A droite, on voit des familles entières d'inscriptions qui, prises à part, ne peuvent donner aucun signe certain du temps où elles ont été faites, mais qui, prises collectivement, et en tenant compte des lieux d'où elles sortent, indiquent facilement leur âge ; à gauche sont des marques sépulcrales portant chacune la *date de l'année* depuis le 1er siècle jusqu'au 6e, et qui fournissent aux hommes studieux le fil chronologique nécessaire pour discerner les diverses périodes et les siècles de l'épigraphie chrétienne. Pour l'éclaircissement d'une collection si précieuse, on n'a pas omis d'y placer également quelques inscriptions des *anciens juifs*, à cause de leur relation avec les inscriptions chrétiennes.

Voilà pour les inscriptions choisies : quant aux *inscriptions vulgaires*, qui sont très-nombreuses, on les a placées par différentes séries dans les murs voisins du vestibule, et on en continue actuellement le placement dans les grands escaliers du palais de Latran. Au pied de chaque inscription, on a mis le lieu où elle fut découverte et d'autres indications ; en haut de celles qui ont une date certaine, on a inscrit l'année. Aux parties qui manquent, on a suppléé seulement sur la foi de manuscrits et de documents indubitables. C'est ainsi que, pour la première fois, nous voyons, non *un Musée* composé de pierres originales, mais bien *un Livre* facile et ouvert à l'intelligence de ceux mêmes qui n'ont qu'une connaissance médiocre de l'antiquité et de l'herméneutique des monuments. Dans cette splendide collection, il restait quelques lacunes qui seront comblées par l'offre qu'a faite la Magistrature romaine en présentant l'adresse suivante au Souverain-Pontife :

« Très-Saint Père,

» La Magistrature romaine désirant seconder, autant qu'il est en son pou-
» voir, les projets magnanimes de Votre Sainteté, dont la fondation du *Musée*
» *chrétien* n'est pas le dernier, a eu déjà le bonheur de pouvoir vous offrir,
» pour l'augmentation de ce musée, quelques monuments chrétiens provenant
» de l'héritage du professeur *Emilien Sarti*, et Votre Sainteté a daigné faire
» un bienveillant accueil à notre humble offrande. Aujourd'hui que Votre
» Sainteté vient au palais de Latran pour visiter les *inscriptions chrétiennes*,
» qui ont été classées et disposées de manière à recouvrir dignement les murs
» vénérables de ce siége renommé de la majesté pontificale, la même magistra-
» ture romaine charge son collègue et conseiller, le chevalier Jean-Baptiste *de*
» *Rossi*, de mettre à la disposition de Votre Sainteté les nombreuses inscrip-
» tions qui sont conservées dans les magasins du *Musée du Capitole*. L'esprit
» élevé et paternel de Votre Sainteté voudra bien accepter cette offre respec-
» tueuse comme un nouveau signe du fidèle dévouement de la ville de Rome
» pour le Siége si élevé qui a fait sa grandeur passée et présente, et comme un
» acte de filiale reconnaissance pour la magnanimité de Votre Sainteté, qui ne
» cesse pas, même dans ces tristes circonstances, d'accroître sa richesse et sa
» splendeur par les plus nobles entreprises auxquelles a applaudi le monde
» catholique. »

Cette Adresse a été présentée au Saint-Père dans la visite qu'il a faite dernièrement au Musée chrétien de Latran. M. de Rossi, qui depuis plusieurs années rassemble et dispose les inscriptions, a eu l'honneur de montrer cette œuvre presque achevée au Souverain-Pontife et de lui expliquer la classification. (Extrait du journal : *Correspondance de Rome*.)

Versailles. — Imprimerie de BEAU jeune.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 14. — Février 1861.

Critique biblique.

DARIUS LE MÈDE ET BALTHASAR

DANS LA BIBLE ET DANS L'HISTOIRE.

Les *Annales* ont déjà publié sur Darius le Mède et Balthasar : 1° un *mémoire* très-circonstancié de M. Et. Quatremère [1];— 2° une longue dissertation de M. de Saulcy, sous le titre de *Recherches sur la chronologie des Empires de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane*, avec l'examen critique de tous les passages de la Bible relatifs à ces trois empires [2];—3° enfin un curieux *travail de M. Oppert* qui éclaircit encore l'histoire assyrienne au moyen du déchiffrement de l'écriture cunéiforme [3]. La notice de M. de Rougemont que nous publions ici servira encore à éclaircir plusieurs points qui étaient restés obscurs. MM. les professeurs d'Ecriture sainte pourront y puiser plus d'un renseignement. A. B.

Plusieurs de nos lecteurs savent fort bien que de tous les livres sacrés de l'Ancien Testament, il n'en est aucun qui soit aussi antipathique à l'incrédulité que celui de *Daniel* avec ses prophéties merveilleuses, dont les unes embrassent l'histoire entière de l'humanité, et dont les autres entrent dans les moindres détails des règnes des *Ptolémées* et des *Séleucides*. Mais il faut aussi convenir que le livre de Daniel prête plus qu'aucun autre le flanc aux attaques des rationalistes, et qu'il est peut-être le seul dont l'apologie offre de sérieuses difficultés. La plus sérieuse de toutes, c'est *Darius le Mède*, qui a été roi de Babylone après *Belsatsar* et avant *Cyrus*, et dont les écrivains profanes ignorent complétement l'existence.

Là discussion que nous allons entreprendre semblera peut-être bien aride à nos lecteurs. Mais nous les prions de considérer la gravité des intérêts qui sont en jeu, et l'importance qu'il y a à combattre la science profane sur son propre ter-

[1] Voir *Annales*, t. XVI, p. 317 (2e série).
[2] Voir *ibid.*, 10 articles, t. XIX et XX (3e série).
[3] Voir *ibid.*, 3 articles, t. XIV (4e série).

rain. Nous nous condamnons parfois à plusieurs heures d'une rude et pénible ascension sur les flancs arides de la montagne pour admirer un petit coin de la terre : pourquoi ne subirions-nous pas l'ennui de quelques détails historiques, dans l'espoir d'affermir notre foi en la divine inspiration d'un livre que les savants du monde déclarent unanimement *apocryphe?*

Rappelons d'abord l'hypothèse généralement adoptée par les interprètes pieux du livre de Daniel.

« *Belsatsar* est le dernier roi de l'empire chaldéen fondé » par *Nébucadnétsar*, et porte chez les historiens profanes le » nom de *Nabonnède* ou *Labynète*. La miraculeuse inscription » sur la paroi de la salle du festin a précédé de peu d'heures » la prise de Babylone par *Cyrus* et la mort du roi impie. » *Cyrus* fait monter sur le trône *Darius le Mède*, fils d'*Assué-* » *rus*, qui est le *Cyaxare II* de la *Cyropédie* de Xénophon. *Da-* » *rius* meurt au bout d'un an de règne, et laisse la couronne à » *Cyrus*, son neveu. »

Voici les difficultés très-réelles de cette hypothèse, que les rationalistes aiment à tenir pour la seule possible, et qu'ils renversent sans grand'peine.

Belsatsar périt de la main des Perses lors du sac de Babylone, tandis que *Nabonnède* a été épargné par Cyrus comme l'avaient été déjà *Crésus* et *Astyage*, et a prolongé ses jours jusque sous le règne de *Darius*, fils d'Hystaspe, qui lui a enlevé le gouvernement de la Caramanie. Or les renseignements sur les destinées de *Nabonnède* sont extraits du babylonien Bérose, dont les écrits sont d'une authenticité incontestée, et qui est d'ordinaire en parfaite harmonie avec nos livres saints. Son témoignage ne doit-il donc pas prévaloir, disent les rationalistes, sur celui de l'auteur inconnu du soi-disant livre de Daniel? et ce dernier n'a-t-il pas commis une erreur manifeste en faisant périr *Belsatsar* lors de la prise de Babylone?

Belsatsar, dans *Daniel*, est fils de Nébucadnétsar. Mais Nabonnède est, d'après Bérose, *un certain Babylonien* que les grands du royaume avaient appelé au trône pour soutenir l'empire chancelant que menaçait Cyrus. Il est bien vrai qu'Hérodote fait de *Labynète* le fils de l'épouse de Nébucad-

nétsar, *Nitocris*. Mais le récit de l'indigène Bérose est si précis et circonstancié, qu'il mérite beaucoup plus créance que celui d'un étranger, même d'un Hérodote.

Darius de Daniel serait le *Cyaxare II* de Xénophon. Mais l'existence de ce Cyaxare II ne se peut concilier avec le récit qu'Hérodote nous fait de l'histoire des Mèdes, dont le dernier roi est *Astyage*, fils de Cyaxare I. Or, quand on est placé entre deux écrivains grecs dont l'un nous donne une histoire composée avec infiniment de soin, et l'autre le moins historique de tous les romans historiques, comment serait-il possible, en bonne logique, de préférer le témoignage du romancier à celui de l'historien? *Cyaxare II* ne peut donc être qu'un être fictif, comme la presque totalité des autres personnages de la *Cyropédie*.

Si du moins Xénophon et Daniel étaient d'accord entre eux, et que le *Cyaxare* de l'un pût être le *Darius* de l'autre ! Mais cela même est impossible. Car Darius est fils d'Assuérus ; *Assuérus* est la translation en hébreu et dans le grec des Septante, du nom perse qu'Hérodote rend tantôt par *Xerxès*, tantôt par *Cyaxare*, et le Cyaxare II de la *Cyropédie*, qui devrait être notre Darius, loin d'avoir pour père un Cyaxare, est né d'un Astyage.

L'explication généralement admise par nos interprètes vient ainsi se briser contre des objections irréfutables, et il faut ou avouer que le livre de Daniel est un apocryphe fabriqué au temps des Machabées, ou découvrir une autre et meilleure solution.

M. Marc de Niebuhr, dans son *Histoire d'Assur et de Babel* (en allemand), en a tout récemment proposé une nouvelle, que nous croyons la seule vraie, et que nous soumettons en toute confiance à la critique des rationalistes les plus hostiles à la Bible.

Belsatsar est non-seulement le fils de *Nébucadnétsar*[1], mais son successeur immédiat. C'est le même personnage qui est nommé *Evilmérodac* par Jérémie[2], par *Bérose* et par l'auteur inconnu du *Canon* de Ptolémée.

[1] Daniel v, 2.
[2] LII, 31.

Qu'*Evilmérodac* se nommât aussi *Belsatsar*, c'est ce qui résulte du livre de *Baruch*, qui, même pour ceux qui le regardent comme apocryphe, remonte néanmoins à une certaine antiquité, et qui mérite créance d'après la peinture très-exacte qu'il nous fait des mœurs et des superstitions des Babyloniens. On y trouve mentionnés *Nébucadnétsar* et son fils *Belsatsar* comme régnant, dirait-on, simultanément [1], ce qui est fort possible d'*Evilmérodac* et absolument impossible de *Nabonnède*.

Evilmérodac, dans Bérose, régnait *sans respect pour la loi et dans la débauche*. *Belsatsar* en faisait autant, à en juger par ce festin où il but avec toute sa cour dans les vases sacrés qui avaient servi au culte de l'Eternel dans le temple de Jérusalem.

Evilmérodac meurt assassiné par des conjurés. *Belsatsar* est tué à l'improviste dans la nuit ; on ne sait par qui ; mais il a pu l'être, d'après le texte, par des conspirateurs tout aussi bien que par des ennemis.

Evilmérodac a régné deux ans, ou trois ans si l'on ajoute à son règne l'année de la mort de son père et de son propre avénement. Daniel fait mention de la troisième année de *Belsatsar*, et il ne serait point impossible, d'après *Baruch*, qu'il eût été déjà roi du vivant de *Nébucadnétsar*, qui l'aurait associé à son trône.

Après la mort de Belsatsar, Darius le Mède *prend possession* de l'empire, le *reçoit* (Dan. v, 31; comp., IX, 1, dans l'original). Le texte ne donne aucune explication sur cette transmission de la souveraineté. Seulement, rien ne fait supposer une conquête de la Babylonie par les Mèdes. Et, en effet, la veuve de Nébucadnétsar, la reine-mère, était une fille d'Astyage, le dernier roi des Mèdes, et nous supposons qu'elle avait appelé à son secours son père contre les assassins de son fils, et que son parti l'avait emporté, dans l'enceinte de Babylone, sur celui de Nériglissor, le chef des conjurés. Darius-Astyage sera donc accouru, avec ses grands (Dan., VI) d'Ecbatane à Babylone, dont il aura fait la capitale de son empire réorganisé (VI, 1).

Darius, fils d'Assuérus qui est le même mot que *Cyaxare*, est bien identique avec Astyage, fils de Cyaxare. Astyage et Da-

[1] Baruch, I, 12.

rius étant l'un et l'autre rois des Mèdes, et vivant l'un et l'autre à la même époque.

Mais pourquoi Daniel ne donne-t-il qu'une année de règne à Darius? Parce qu'*Evilmérodac* est mort en 559 avant Jésus-Christ, et qu'en 558 Astyage-Darius a été remplacé ou détrôné par Cyrus, qui a mis ainsi fin au royaume des Mèdes.

Par là même s'explique comment le nom d'*Astyage-Darius* ne figure pas dans la liste des rois babyloniens, appelée le *canon* de Ptolémée. Il suffit que ce roi n'ait pas occupé le trône de Babel une année pleine pour avoir été omis, comme l'est précisément le successeur de Nériglissor, qui pourtant avait régné neuf mois.

Mais, dira-t-on, dans les récits détaillés de Bérose, *Evilmérodac* a pour successeur immédiat son meurtrier, *Nériglissor*. — Dans Bérose même? Nous ne savons, car nous n'avons de son livre que de très-courts fragments, et l'on a pu fort bien, en en faisant l'extrait, omettre un règne de quelques mois qui troublait l'ordre des événements. Mais il se peut aussi que le prêtre babylonien ait à dessein passé sous silence cette domination d'un roi étranger sur sa patrie.

Quant à l'inscription de *Méné, Thékel, Férès*, la prophétie a été une première fois accomplie par la mort immédiate de *Belsatsar* et la transmission de sa couronne à un Mède. Si ce roi mède ne l'a pas même gardée une année, et que l'empire chaldéen se soit relevé pour vingt-et-un ans encore sous ses princes indigènes *Nériglissor* et *Nabonnède*, il n'en a pas moins été renversé définitivement par Cyrus, le roi des Mèdes et des Perses. Ce double accomplissement d'une même prophétie à quelques années d'intervalle est entièrement conforme à l'analogie de la foi.

Mais, objectera-t-on, Daniel, au chap. IX, suppose que les 70 années de la captivité, prédites par Jérémie, étaient terminées la première année de *Darius le Mède*, tandis que les deux tiers du temps fixé étaient à peine écoulés.

Le texte dit uniquement que Daniel, à cette date, examina attentivement dans *Jérémie* le nombre des années que devait durer la désolation de Jérusalem, et dans sa prière, il dit à Dieu, non point : « Délivre selon ta promesse, » mais bien :

« *Ecoute ma requête... ne tarde pas, car ton nom a été invoqué* » (par moi) *sur ton peuple*(IX, 19). » Daniel, en effet, avait compris que, tant que les Chaldéens seraient les maîtres de la terre, les Juifs ne pourraient retourner dans leur patrie. En vain *un cœur d'homme avait été donné* à Nébucadnétsar humilié et repentant (VII, 4; IV; III, 29); en vain le prophète avait possédé toute la confiance de ce puissant monarque (I et II) : nul édit n'avait rendu la liberté aux captifs. L'impiété de Belsatsar n'avait que trop prouvé qu'il n'y avait rien à espérer des descendants du *lion aux ailes d'aigle.* Aussi, lorsque Daniel vit cette dynastie remplacée par un prince *de la race des Mèdes, qui était le roi sur le royaume des Chaldéens* (IX, 1), il crut que le moment de la délivrance était arrivé. Sans doute le terme fixé par Jérémie était encore fort éloigné, mais Daniel ne se laissa point décourager, car il savait que l'Eternel est abondant en miséricorde, qu'il a compassion de ceux qui s'humilient, et qu'il peut se repentir du mal qu'il avait pensé de faire (Jér. XVIII). Il tenta donc d'émouvoir le cœur de Dieu en faveur des Israélites par la confession la plus sincère, la plus touchante, la plus complète de leurs péchés : « *Ne tarde pas,* » saisis le moment présent. Voici un Mède sur le trône, demain » peut-être ce sera de nouveau un Chaldéen, un Nériglissor. » Mais l'ardente intercession du prophète n'a pas changé les décrets de l'Eternel, la durée du châtiment n'a pas été abrégée. Une telle prière ne pouvait d'ailleurs rester sans réponse, et Dieu révèle à Daniel le temps où le Messie apparaîtra dans Jérusalem rebâtie. C'était confirmer indirectement les promesses du retour sans en indiquer la date, et dévoiler un avenir bien autrement important et glorieux que le simple rétablissement du peuple élu dans sa patrie.

Cependant *Nériglissor* avait profité du renversement de l'empire mède par *Cyrus* pour rendre à Babylone son indépendance et y relever l'empire chaldéen. Son règne fut de 4 ans, et celui de son successeur *Nabonnède,* de 17 ans. Durant cet espace de 21 ans, *Daniel* paraît avoir quitté Babylone et avoir vécu à la cour de *Cyrus.* Il faut, en effet, ne pas perdre de vue que Cyrus avait succédé à Astyage en Médie dès l'an 558, tandis qu'il n'a succédé à Nabonnède qu'en

l'an 538, qui est la date de la prise de Babylone. Ainsi s'explique comment il est dit (I, 21) que *Daniel,* élevé à Babylone à la cour de Nébucadnétsar, resta dans cette capitale *jusques à la première année du roi Cyrus* (537), c'est-à-dire sous Evilmérodac et sous Darius le Mède, mais non sous Nériglissor et Nabonnède, la première année de Cyrus étant ici celle de son règne en Médie. Il est probable qu'à cette date Daniel alla demeurer à Suse (VIII, 2 ; X, 4). C'est dans le même sens qu'il est dit (VI, 28) : *Daniel prospéra sous le règne* (d'une année) *de Darius et sous celui de* (son successeur immédiat en Médie) *Cyrus, roi de Perse.* Au ch. X, 1, *la* 3e *année de Cyrus, roi de Perse,* se calcule, au contraire, depuis la prise de Babylone et la destruction de l'empire chaldéen.

La vision de Daniel, en cette 3e année de Cyrus, est antérieure à l'édit du retour, qui date, d'après Esdras, de la 1re année de ce même roi. Cette apparente contradiction ne surprendra pas quiconque s'est occupé de la chronologie ancienne. Esdras et Daniel n'auront pas calculé leurs années d'après le même calendrier, et comme Cyrus était roi depuis 19 ans quand il marcha contre Babylone, le commencement de son nouveau règne était assez arbitraire. On pouvait le fixer à la conquête de la Babylonie (539), ou à la prise de Babylone (538), ou (comme le fait M. de Niebuhr) à l'année qui a suivi cette prise (537).

Il y a, d'ailleurs, dans cette expression : *la* 3e *année de Cyrus, roi de Perse,* une emphase toute particulière : deux ans déjà se sont écoulés depuis qu'un Perse a enlevé le sceptre du monde aux Chaldéens, la 3e année vient de s'ouvrir (X, 4), et Israël gémit encore dans l'esclavage ! Que fait Daniel ? Il résout de mener deuil et de jeûner *trois semaines* entières *devant Dieu* (X, 12) pour le salut de son *peuple* (*id.*, 14). Ces semaines étaient *accomplies* (c'était le 24e *jour du premier mois*), quand il eut sa dernière et plus extraordinaire vision.

Il avait lutté avec Dieu pour Israël pendant 21 jours, et l'*Homme vêtu de lin lui apprend qu'aidé de Micaël,* il a *lutté* dans le ciel pour Israël *pendant* 21 *jours* célestes ou 21 ans *contre le chef du royaume de Perse,* qui se refusait à délivrer

ce peuple, et qui vient enfin d'y consentir. Ces 21 ans sont les 4 de Nériglissor, et les 17 de Nabonnède, ce sont les 21 ans pendant lesquels Cyrus était déjà roi de Médie et de Perse, et ne possédait pas encore la Babylonie. Daniel, qui pendant tout ce temps avait vécu auprès de lui, l'avait certainement supplié plus d'une fois, mais, en vain, d'accorder la liberté à ses compatriotes. Il se consolait sans doute en se disant que les 70 années prédites n'étaient point encore accomplies. Mais lorsqu'il les avait vues se terminer sans que Cyrus, maître de Babylone, témoignât plus de bienveillance aux captifs, l'angoisse l'avait saisi, et il avait voulu comme contraindre par ses prières l'Eternel à se souvenir de ses promesses.

Cyrus est vaincu par le prophète et par les archanges : l'édit va paraître [1].

En développant, comme nous venons de le faire, l'hypothèse de M. de Niebuhr, nous croyons avoir résolu toutes les difficultés *historiques* du livre de Daniel. Il nous paraît, en outre, que le plan général de ce livre en devient plus évident. Les six premiers chapitres renferment, dans leur ordre chronologique, les principaux événements de la vie de Daniel et de ses trois amis. Les six derniers contiennent, selon le même ordre, ses prophéties, qui ont toutes pour objet les destinées des gentils dans leurs relations à celles du peuple de Dieu. Les deux premières se rapportent plus spécialement aux quatre monarchies du monde ; les deux dernières, à Israël et au Messie. Celles-ci se relient l'une à l'autre à travers un intervalle de 21 ans par la sollicitude du prophète pour ses compatriotes, et par son attente au Dieu de la promesse. Si la vision du Tigre éclipse par la précision des détails tous les oracles des siècles antérieurs, c'est qu'elle est aussi la seule qui ait été accordée à un *homme de désir* (x, 19 ; ix, 23) après une prière de 21 jours, la seule qui ait frappé d'une *grande frayeur* les compagnons mêmes du voyant (x, 7).

Nous donnerons en terminant l'extrait suivant des tableaux synchronistiques de M. de Niebuhr, qui sont, à notre avis, ce

[1] Le verset 1 du chap. xi semble une allusion à vi et ix : « Tandis que sous » *Darius le Mède*, toi, Daniel, tu travaillais pour la cause de Dieu sur la terre, » moi je travaillais dans le même sens au ciel sur l'esprit de ce roi. »

qu'on possède de plus exact et de plus complet sur les 8e, 7e et 6e siècles avant Jésus-Christ.

585	8 Darius-Astyage.	19 Nébucadnétsar, prise de Jérusalem sous Sédécias.
561	32 —	43 Mort de Nébuc.
560	33 —	1 Evilmérodac.
559	34 — roi à Babylone.	2 — assassiné par Nériglissor. Darius, roi.
558	35 Chute du royaume mède par	Darius. — 1 Nériglissor.

Fr. de Rougemont.

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE
OU
COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE
D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES [1].

U et V.

1. Ordre suivi dans les alphabets grec, français et latin.

Les Sémitiques terminent leur alphabet à la précédente lettre leur ת *Thau*, qui est la 22e. Les Grecs y ajoutent encore 5 lettres, les Latins, 4, et les Français actuels, 4.

Mais si l'on veut un peu étudier le *tableau des alphabets* que nous avons publié à la fin du צ *Tsadé* [2], on verra que les lettres ajoutées à ces divers alphabets proviennent toutes ou de lettres doubles, ou de lettres qui avaient été oubliées précédemment.

Dans les étymologies latines V se change en *B*, ferveo, *febris*; en *G*, ulva, *alga*; en *P*, ovis, *opilio*.

Dans les étymologies françaises, V se change en *B*, corvus, *corbeau*, vervex, *brebis*; en *F*, activus, *actif*, salvus, *sauf*; en *G*, allevari, *alléger*, cavea, *cage* [3].

Voici l'explication des U et des V grecs et latins, d'après dom de Vaines.

2. Age des différents U et V grecs et latins (*planche* 88).

Les Latins distinguaient le *V* consonne et l'*U* voyelle. Quand le premier était immédiatement suivi du second, celui-ci se changeait souvent en *O* [4], ou l'on ne marquait qu'un *V* [5]; mais dont les deux côtés surpassaient en hauteur les lettres voisines, ou, au lieu d'être distingués *VV*, comme ils étaient dans le

[1] Voir le dernier article au numéro précédent, ci-dessus, page 16.
[2] Voir *Annales*, tom. XVI, page 436 (4e série).
[3] Voir l'*Introduction à la langue latine*, par M. le chan. Bondil, page 264.
[4] Velius Longus, col. 2222. — Mar. Victorin, col. 2459.
[5] Dausquius, *de Orthogr.*, p. 198.

DIFFERENTS U ET V GRECS ET LATINS.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39

40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53

FORMES DES U ET DES V GRECS ET LATINS.

1. *Grec*

U ET V LATINS.

Capital des Inscriptions

Capital des Manuscrits

9e siècle [1], ils entrèrent l'un dans l'autre au 12e, *W;* on pourrait dire dès le 11e, comme on le voit dans une bulle de Benoît VIII [2]; et même dès le 9e, sur les monnaies et les diplômes originaux de Louis le Débonnaire [3]. Ceci regarde spécialement les *W* qui se traversent; car s'il ne s'agissait que des *VV* qui se touchent, le 1er siècle en fournirait des exemples, et on les voit dans un diplôme de Clovis III, sur la fin du 7e siècle [4].

On a déjà dit que l'*u* à la suite du *q* ne se prononçait pas toujours et quelquefois même ne s'écrivait pas. Aussi est-ce un indice de la plus haute antiquité dans les actes publics et dans les manuscrits d'y voir souvent l'*u* rejeté au-dessus du *q* en interligne. On en trouve néanmoins encore des exemples très-fréquents, surtout en Italie, aux 8e et 9e siècles.

Le *V* pointu, l'*ü* carré et l'*U* rond n'avaient jadis aucun usage déterminé pour consonne ou pour voyelle. Dans les deux cas on se servait indifféremment de tous les trois. Cependant on peut dire que le *V* pointu usurpa la première place dans les mots dès le 12e siècle; que dès lors il était déjà bien accrédité en France, en Angleterre et en Ecosse; qu'il fit partout des progrès considérables au 13e; qu'au 14e il parut presque ordinaire et universel; que dans la minuscule *formée* (voyez LETTRES) relative à celle de nos imprimeries, on n'était pas encore accoutumé au 15e siècle à employer le *V* pointu au commencement d'un mot, dont la première lettre était une consonne, quoiqu'on le fît quelquefois assez régulièrement; enfin qu'au 16e, la mode en devint presque générale.

Ce ne fut que depuis la fin du 16e siècle au plus tôt qu'on distingua régulièrement le *v* consonne de l'*u* voyelle [5], encore cette distinction ne fut-elle *constamment* observée que par des imprimeurs hollandais. On dit *constamment*, parce que, quoique nous fassions honneur aux imprimeurs hollandais d'avoir rendu cet usage universel par leur constance à se raidir contre l'ancienne habitude, on doit faire honneur aux Français de l'invention et des premiers essais de cette façon d'écrire. Ra-

[1] *De Re Dipl.*, pag. 53.
[2] *Vindic. Archiv. Fuldens.* Tab. 1.
[3] Le Blanc, pag. 100.
[4] *De Re Dipl.*, pag. 381.
[5] Voyez un *Valerius Probus* imprimé à Leyde en 1599.

mus l'avait enseignée un peu après le milieu du 16e siècle et l'avait fait exécuter dès l'an 1557 et depuis dans tous ses ouvrages [1].

Le *V* pointu, quoique devant être voyelle, ne conserva la place prééminente que dans les mots qui commençaient par une lettre majuscule, par la raison que les *U* ronds n'étaient point encore connus. Avant 1660, l'ancien usage tenait encore presque entièrement en France ; mais, depuis cette époque ou plutôt depuis 1670, la nouvelle pratique prit en peu de temps le dessus : elle était universellement établie un peu avant 1680. Quoique notre exemple ait achevé d'entraîner presque tous nos voisins, quelques villes d'Allemagne, non pas cependant sans exception, ont conservé longtemps l'ancienne coutume. Aujourd'hui, de toutes parts, on revient à notre usage.

Les *V* aigus ou en angle commencèrent dès le 1er siècle à se carrer par la pointe, *fig.* 1, *planche* 88, au moyen d'une base qui s'étendit toujours davantage jusqu'au 4e siècle, ou bien ils eurent une base tranchante qui ne leur fit rien perdre de la pointe, *fig.* 2.

La pointe des *V* aigus fut quelquefois si prolongée qu'on pouvait les confondre avec les *Y* : tel est encore le *V* grec. Pour éviter la confusion, on mit des points sur l'*y* grec ou du moins au niveau de ses deux cornes. Lorsque l'on se fut accoutumé à en insérer dans toutes les lettres, on en mit aussi dans le *v*, auquel on donna une longue queue comme à l'*y* grec ; ce qui fit retomber dans le même inconvénient auquel on para en quelque sorte en donnant toujours à l'*Y* grec une haste exactement perpendiculaire, différente de celle du *V* qui était le plus souvent oblique.

Les *figures* 3, 4, 5, 6, 7, 8 *et* 9 *de la planche* 88 qui sont des *v* métalliques et lapidaires, peuvent appartenir non-seulement aux trois premiers siècles, mais aux derniers de la République romaine. Le *v* à sommets obliques, *fig.* 10, les égale bien, et le *v*, dont la pointe est appuyée sur celle d'un triangle, *fig.* 11, désigne le 6e ou 7e siècle. Au 6e siècle, on vit quelquefois en France et en Espagne cette *figure* 12 qui approche de l'*x*. Dans

[1] *Dissertat. sur l'V consonne* par l'abbé Papillon, au VIIe tome des *Mém. Littér.* du Père Desmolets.

les manuscrits en capitales des 5e et 6e siècles, le *V* s'étendait souvent par le bas en pointe oblique, lorsqu'il était aigu.

Le *v* composé d'une ligne droite et d'une courbe, *fig.* 13, ou de deux courbes à gauche, *fig.* 14, paraît dès le 4e siècle et s'est perpétué jusqu'à nous parmi les principales figures de cette lettre.

Le *V* pointu ou même carré fut quelquefois fermé en dessus par l'extension de ses sommets, il est alors du règne du pur gothique. Cependant on en aperçoit quelques-uns fermés très-délicatement dès les 8e et 9e siècles.

Le *v*, dont le haut du côté gauche se courbe beaucoup en dedans, dénote les 8e et 9e siècles, surtout dans la lombardique, et seulement les 9e et 10e siècles, si cette courbure est légère.

L'*U* rond est fixé à l'an 306, selon Edouard Bernard. Au siècle suivant, selon le même, on prolongea le jambage droit, *fig.* 15 ; c'est de ce dernier *v* qu'est dérivé notre *u* minuscule, *fig.* 16. Il ne paraît, à la vérité, sur les médailles qu'au 6e siècle [1]; mais il est plus ancien dans les manuscrits dans lesquels, dès les 5e et 6e siècles, la queue de cette lettre s'inclinait ou s'arrondissait par le bout, ou même quelquefois se terminait en spirale.

Le côté gauche de l'*U*, sous la forme d'une *S* contournée, répond aux trois derniers siècles qui devancèrent le renouvellement des lettres. Au 12e siècle, on vit des *u* de la *fig.* 17, on en vit ensuite de plus remarquables, *fig.* 18, par la multiplicité de leurs courbes et de leurs angles, et bientôt après des *v* minuscules à traits rompus et hérissés de pointes, comme la *fig.* 19.

L'*u* chargé d'un ou de deux accents annonce la fin du 10e, le 11e et le commencement du 12e siècle.

Avant le 12e siècle, dans le saxon et le lombardique, et depuis cette époque, dans presque tous les manuscrits, surtout après le commencement du 13e siècle, les *u*, les *m*, les *n* et les *ū* sont très-difficiles à distinguer. Cette règle qui n'est pas absolument générale, est d'ailleurs restreinte par les accents que l'on mit dès lors sur l'*u* et sur l'*i*.

[1] Banduri, *Numism.*, t. II, p. 618.

L'*u* de la cursive romaine, outre la figure de l'*u* minuscule, *fig.* 16, et les *fig.* 20, 21, 22, prend encore la *fig.* 23 et les neuf suivantes. Les *fig.* 24, 26 et 27 caractérisent particulièrement l'écriture romaine; mais toutes ces formes, dont on ne donne ici que les plus caractérisées, s'étendent jusqu'à la fin du 6e siècle.

Les plus singuliers *u* de l'écriture mérovingienne sont les *fig.* 32, 33, 34 et 35 qui tiennent du chiffre arabe 5; ils viennent des caractères 36 et 37 et distinguent la mérovingienne de toutes les écritures suivantes; elle a de plus les *fig.* 38, 39, 40, 41 et 42. Toutes ces figures nous mènent jusqu'au 9e siècle, où les *u* deviennent aussi hauts qu'étroits.

Les *u* carolins s'élèvent et se rétrécissent beaucoup. Cela paraît très-sensible dans l'écriture allongée dont ils suivent exactement le niveau, tant en France qu'en Allemagne, jusqu'au 12e siècle.

Dès le 8e siècle, le saxon fournit ces *fig.* 43 et 44 qui sont singulières, mais un peu rares. En général, les *u* saxons ont plus de raideur et de pointes que les autres du même temps, si l'on en excepte pourtant l'*u* lombardique qui, dès les 10e et 11e siècles, est encore plus anguleux, plus fréquent et plus gothique.

La cursive gothique est pleine d'*u* de la *fig.* 45 qui conviennent spécialement au 12e siècle, d'*u* à jambages coupés par des traverses intermédiaires, *fig.* 46, qui sont tout au plus du 13e siècle, et d'*u* en général à traits brisés et fort anguleux. Les bas temps sont caractérisés aussi par ces *v* renversés, *fig.* 47, 48, 49. Le 14e multiplie les traits superflus au point de rendre cette lettre tout à fait méconnaissable, comme on en peut juger par les *fig.* 50 et 51. Le 15e siècle se distingue par les *fig.* 52 et 53. Au reste, les *u* exempts de ces angles bizarres ont toujours été les plus nombreux, Jusqu'au 12e siècle, les deux côtés de l'*u* aigu s'élevaient également; mais, dans ce siècle, le côté droit commence à devenir plus court, soit à cause de la grandeur simple du côté gauche, soit à la faveur d'un trait superflu qui y est joint.

Romain. — 2. Lombardique — 3. Visigothique. — 4. Saxon. — 5. Gallican — 6. Mérovingien — 7. Allemand. — 8. Carloviengien — 9. Capetien. — 10. Gothique.

CURSIF. D'Italie — 2. De France. — 3. D'Allemagne. — 4. De la Gr. Bretagne — 5. D'Espagne

3. Formes des U et des V grecs et latins (*planches* 88 et 89.)

Malgré toute l'attention avec laquelle on a tâché de rendre les métamorphoses les plus marquées de l'*u*, la *planche* 88 ci-jointe en présente un bien plus grand nombre encore, que la précision qu'on s'est prescrite n'a pas permis de décrire. Mais il faut bien se rappeler l'explication de la *première planche* [1], nécessaire pour l'intelligence de toutes les autres. On se borne ici, selon l'usage, à quelques observations sur les capitales des bronzes et des manuscrits.

Ire division, à figures régulières; elle tient à la plus haute antiquité.

IIe division, à formes irrégulières; elles sont si anciennes que la plupart pourraient à peine s'abaisser au 3e siècle, à l'exception de la 7e subdivision.

IIIe division, à traits saillants en dehors; elle commence au moins deux siècles avant Jésus-Christ, et devient rare depuis le 2e.

IVe division, à traits courbes en dedans; elle n'a guère lieu que depuis le 3e siècle.

V^e^ division. Certains *V* élargirent petit à petit leur base depuis le 1er siècle jusqu'au 3e et se soutinrent encore au 9e. Les deux subdivisions, dont le fond ou la base est un *x*, se manifestent plusieurs siècles avant Jésus-Christ et ne se montrent plus deux siècles après, si ce n'est en Espagne où l'on voit encore le dernier au 6e.

VIe division; elle ne diffère de la précédente que par ses bases. Ces *v*, rares avant l'ère chrétienne, deviennent à la mode au 3e siècle et commencent à disparaître vers le 9e.

VIIe division, en *Y*; elle remonte aux premiers temps et dure encore en deçà du 13e siècle, au moins en Espagne.

VIIIe division; *U* rond, en usage avant l'Incarnation.

IXe division; *u* oncial ou minuscule, rare avant le 5e siècle, mais fréquent à mesure qu'on avance dans les siècles suivants.

X^e^ division; double *W*, qu'on n'a point découvert sur les marbres ni sur les bronzes avant le 8e siècle.

[1] Voir tome I, p. 5.

XIe division; ce sont les figures étrangères de ce *W* saxon, qui devient par la suite de plus en plus fréquent.

Les Ire et IIme divisions du *V* des manuscrits sont réservées à la capitale exclusivement. Les IIIe, IVe et VIe sont, à juste titre, revendiquées par l'onciale. La VIIe est absolument abandonnée au gothique moderne, et plusieurs minuscules et cursives se trouvent répandues indistinctement dans les différentes divisions.

UBIQUISTES. Ce nom était donné, dans la Faculté de Théologie de Paris, aux docteurs qui n'étaient ni religieux ni attachés à aucune des deux maisons de Sorbonne et de Navarre.

UNION CHRÉTIENNE (les Filles de l'), communauté de veuves et de filles vertueuses, instituée pour l'instruction des filles nouvellement converties et l'éducation de celles qui leur sont confiées. La première communauté de l'Union chrétienne commença en 1661, au village de Charonne, d'où elle fut transférée à Paris en 1685. Un pieux ecclésiastique leur donna des constitutions qui furent approuvées par le cardinal de Vendôme, légat *à latere* de Clément IX. Ces filles faisaient deux années d'épreuve : après lequel temps elles s'engageaient par les trois vœux simples de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, auxquels elles ajoutaient un quatrième vœu, celui d'*union*. Leur habillement était un manteau noir de laine, de crépon ou d'étamine. Elles portaient une croix d'argent sur la poitrine. Cette congrégation avait pour armes un cœur enflammé surmonté d'une croix avec ces paroles pour devise : *In charitate Dei et patientia Christi.*

UNIVERSITÉ, nom collectif qui comprenait plusieurs écoles jointes ensemble par des lois communes, et qui avaient le pouvoir de conférer les degrés.

Le nom d'*Université* vient de *ab Universitate magistrorum et scholarium*, ou, selon d'autres, de l'universalité des sciences qu'elles enseignaient. Leur origine est du 12e siècle; celle de Paris et celle de Bologne, en Italie, étaient les plus anciennes.

Voici quelle était la composition de l'ancienne Université, d'après les auteurs du temps :

On distingue quatre Facultés : celle des *Arts* pour les langues, la rhétorique et la philosophie; celle de *Médecine*; celle

de *Droit* pour le Droit canon et pour le Droit civil ; celle de *Théologie* pour le dogme et la morale.

Les degrés sont celui de bachelier, de licencié et de docteur.

Chaque Université a pour chefs un recteur et un chancelier, et chaque Faculté ordinairement un doyen et un syndic.

L'Université de Paris, commencée par Charlemagne, réunie en corps sous Philippe Auguste, et réformée par le cardinal d'Estouteville, légat en France en 1452, a le titre de *fille aînée* de nos rois. Elle est composée des quatre Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts. Le chef de cette Université, appelé *Recteur*, est toujours choisi dans la Faculté des Arts. On procède à son élection de trois mois en trois mois, et souvent il est continué. Il préside au tribunal de l'Université, qui est formé des Doyens des trois Facultés supérieures, et des Procureurs des Quatre-Nations, dont la Faculté des Arts est composée. Cette Université a deux chanceliers, l'un à Notre-Dame, l'autre à Sainte-Geneviève : celui de Sainte-Geneviève n'est que pour la Faculté des Arts : ils ont chacun un vice-chancelier. Les autres officiers supérieurs de l'Université sont le syndic, le greffier et le receveur. Les Evêques de Meaux et de Beauvais sont conservateurs de ses priviléges apostoliques, et le prévôt de Paris de ses priviléges royaux.

L'Université en corps a ses causes commises au parlement de Paris. La connaissance de celles de ses membres et suppôts est attribuée au Châtelet.

L'enceinte du quartier de l'Université, que fit tracer Philippe Auguste, commençait par la porte de la Tournelle, ou Saint-Bernard, sur le bord de la rivière, de suite en montant derrière Sainte-Geneviève jusqu'à la porte Saint-Jacques, et en descendant vers la Seine, à l'endroit où l'on voit à présent le collége des Quatre-Nations, où était auparavant la porte de Nesle et une tour fort élevée, qui ont été abattues l'une et l'autre pour élargir ce quartier.

Voici la notice des autres Universités de France :

Aix, fondée en 1407, par Alexandre VII, rétablie en 1604, par Henri IV.

Angers, fondée par saint Louis; cinq Facultés, celle de Droit étant partagée en Droit civil et Droit canon.

Besançon, fondée à Dôle en 1421, transférée à Besançon par Louis XIV en 1691; quatre Facultés.

Bordeaux, fondée par le Pape Eugène IV en 1441, confirmée par Louis XI en 1473; quatre Facultés, deux colléges.

Bourges, fondée par Louis XI en 1473; quatre Facultés; celle de Théologie est de 1624.

Caen, fondée en 1431 par Henri IV, roi d'Angleterre, confirmée en 1452 par Charles VIII, roi de France; elle est fille de l'Université de Paris : trois colléges, quatre Facultés.

Dijon, fondée en 1722 pour la Faculté de Droit seulement.

Douai, fondée en 1562 par Philippe II, roi d'Espagne; quatre colléges de plein exercice; cinq Facultés, celle de Droit étant partagée en Droit canon et en Droit civil.

Montpellier, fondée en 1289, confirmée par François Ier en 1537; quatre Facultés; celle de Médecine est la plus célèbre et forme un corps séparé.

Nantes, fondée en 1460; quatre Facultés; celle de Droit a été transférée à Rennes.

Orléans, fondée en 1305 par le Pape Clément V, confirmée par Philippe le Bel en 1372; une Faculté, celle de Droit.

Orange, fondée en 1365 par Raimond III.

Pau; deux Facultés, celles de Droit et des Arts. Le chancelier doit être constitué en dignité ecclésiastique. Le recteur du collége est recteur et vice-chancelier de l'Université.

Perpignan, fondée en 1343 par Pierre d'Aragon; quatre Facultés.

Poitiers, fondée en 1431 par Charles VII; quatre Facultés.

Pont-à-Mousson, fondée en 1572; quatre Facultés.

Reims, fondée en 1347; quatre facultés; elle est fille de l'Université de Paris.

Strasbourg, fondée par le sénat de la ville en 1538. On distingue l'Université luthérienne et l'Université épiscopale ou catholique; la première a quatre Facultés; la seconde n'en a que deux, celle de Théologie et celle des Arts.

Toulouse, fondée en 1223; quatre Facultés, deux colléges enseignants, onze professeurs en Théologie, dont trois sécu-

liers et huit réguliers; quatre sont publics et les quatre autres conventuels ; six professeurs en Droit, quatre en Médecine et deux aux Arts ; un professeur des libertés de l'Eglise Gallicane. Le Rectorat est affecté aux professeurs en Droit.

Valence, fondée à Grenoble en 1339 par le dauphin Humbert II, transférée à Valence par Louis XI, alors dauphin; quatre Facultés.

Nous ferons encore ici mention de l'Université d'*Avignon*. Les gradués de cette Université ne sont point admis au serment d'avocat dans les cours et les siéges du royaume, ou aux charges de judicature, ni même reçus dans les Universités du royaume, qu'ils n'aient juré d'observer les lois et les maximes de France sur le Droit canonique et civil, et qu'ils ne soient munis des attestations de l'Archevêque d'Avignon qui certifie qu'ils ont rempli le temps d'étude prescrit par les règlements [1].

URSULINES, religieuses instituées en Italie en 1537, sous l'invocation de sainte Ursule pour instruire et élever les jeunes filles. Les premières personnes qui embrassèrent cet Institut vécurent d'abord séparées chez leurs parents; elles commencèrent à se réunir en communauté dans le Comtat Venaissin en 1596. Leur maison de Paris, qui leur fut donnée par Mme de Sainte-Beuve, est la première où elles aient fait des vœux solennels. Le Pape Paul V avait confirmé cet institut par sa bulle du 13 juin 1612. Quelques communautés d'Italie n'exigent encore que des vœux simples. Ces religieuses suivaient la règle de saint Augustin. Elles étaient habillées de gris et de noir

VALLOMBREUSE (monastère de), réforme de Bénédictins, faite vers le milieu du 11e siècle par saint Gualbert dans une vallée de l'Apennin, ombragée de forêts, appelée pour cette raison *Vallombreuse*. Ce monastère était le chef de tout l'Ordre. Il y avait des religieux du même Ordre, institués par sainte Humilite, une des disciples de saint Gualbert.

VANNE (congrégation de Saint-), réforme de Bénédictins, établie en 1604. Elle ne s'étendait que dans les provinces de Lorraine, de Champagne et de Franche-Comté.

[1] *Dictionn. eccles.*, etc., in-12. Paris, 1766.

VAVASSEURS. Nom généralement affecté à tout feudataire, dit Du Cange, *Gloss.*, au mot *Vavassores*. On en distinguait anciennement de deux sortes : les *Majeurs*, qui relevaient immédiatement du roi ou des grands vassaux de la couronne; les *Mineurs*, qui étaient subordonnés aux majeurs. Les vavasseries étaient, à ce que l'on croit, sous saint Louis, des premières dignités de l'Etat ; mais du temps de ses *Etablissements*, le vavasseur était un simple seigneur de fief, gentilhomme au moindre étage, qui n'avait que ce qu'on appelle *basse justice*. Le seul défaut de richesses constituait le vavasseur dans un rang inférieur, et il y en avait d'entre eux qui l'emportaient en noblesse sur les châtelains dont ils relevaient, mais ils n'étaient subordonnés que dans l'ordre de la mouvance.

Le vavasseur connaissait du vol et faisait pendre le voleur, ce qui lui donnait droit d'élever des fourches, qui cependant, lorsqu'elles étaient tombées, ne pouvaient être rétablies que sous l'autorité du baron. Là, il menait le larron à son seigneur, qui, après l'avoir jugé, le lui renvoyait pour en faire justice, ce qui lui procurait la dépouille du criminel, c'est-à dire le chaperon, le surtout, et tout ce qui est au-dessus de la ceinture. Jamais il ne pouvait relâcher le ravisseur du bien d'autrui que du consentement de son chef seigneur ; s'il était prouvé qu'il l'eût fait évader, la loi le déclarait privé de sa juridiction.

VASSAL. Depuis Clovis jusqu'au règne de Charles le Chauve, un Français n'était vassal que de la patrie : il ne connaissait aucune autre puissance entre le trône et lui ; ses chefs n'étaient que ses égaux, et lorsqu'il marchait sous eux, ce n'était jamais qu'à la voix du roi. Depuis Charles le Chauve, ce fut un triste spectacle que la France, divisée sous plusieurs petits souverains qui s'unissaient sans cesse contre l'autorité royale, et qui même s'alliaient avec les ennemis de la France et à des puissances étrangères. L'esprit d'indépendance était général. Chacun s'arrogeait le droit de la guerre ; une ville s'armait contre une ville, une paroisse contre une paroisse, et une famille contre une famille.

Sous la seconde race, il y avait les *grands* et les *petits vassaux*, et Hugues Capet, à son avénement à la couronne, fut

obligé de les conserver dans la possession de leurs fiefs, qui consistaient en provinces, villes, charges et terres qu'ils avaient usurpées.

Les *grands vassaux* étaient les ducs de *Bourgogne*, de *Normandie*, d'*Aquitaine* et de *Gascogne*; les comtes de *Champagne*, de *Flandre*, de *Toulouse* et de *Barcelone*, dont ils se firent seigneurs propriétaires, quoique l'administration ne leur en eût été confiée que pour un temps. Ces grands vassaux avaient tous les droits de la souveraineté dans leurs fiefs, et lorsqu'un d'eux était attaqué ou lésé, ses vassaux liges étaient obligés de le servir en personne envers et contre tous, de le suivre à la guerre et même contre le roi.

Outre ces *vassaux liges* que les grands vassaux avaient, ils avaient encore des *vassaux libres*. Ceux-ci pouvaient mettre un homme en leur place, et ils n'étaient contraints de secourir le seigneur qu'en certains cas.

Quand un grand vassal, qui faisait la guerre au roi, était vaincu (les exemples en sont fréquents sous les rois de la troisième race), les grands du royaume s'assemblaient en parlement, et s'ils jugeaient qu'il y avait félonie de sa part, c'est-à-dire s'il n'avait pas eu des causes légitimes pour prendre les armes, alors le roi était le maître de confisquer son fief, mais on ne pouvait le condamner à mort.

Philippe Ier, en 1095, par l'éloignement des grands vassaux qui partaient pour les croisades, trouva le moyen de rétablir sa puissance et le domaine des rois ses prédécesseurs. Il affermit en même temps, et augmenta même, ou plutôt il recouvra une autorité que les sujets partageaient trop avec le souverain, et dont ils le dépouillaient en bien des circonstances.

Louis VI, dit le Gros, en montant sur le trône, continua les guerres que son père avait commencées contre les vassaux de la couronne, qui, la plupart, avaient repris les armes, ou contre leur souverain, ou les uns contre les autres. C'est ce qui fit donner à Louis VI le nom de *Batailleur*, expression qui caractérise ce genre de petites guerres qu'il fit sans relâche contre cette multitude de vassaux qui tenaient les peuples dans le plus dur esclavage. Ce monarque eut le bonheur de rétablir l'ordre dans son royaume par son courage, ses ex-

ploits, par l'établissement des communes, par la liberté qu'il rendit aux serfs, et par les bornes qu'il mit aux justices seigneuriales.

C'était encore sous Louis le Bègue, successeur de Charles le Chauve, comme du temps de Charles Martel, un abus et un usage fort communs que les grands vassaux, et même les femmes mariées, usurpassent des *abbayes*.

Charles le Chauve retint pour lui celles de Saint-Denis, de Saint-Quentin et de Saint-Waast d'Arras; Salomon, duc de Bretagne, lui fit hommage pour celles de Saint-Aubin d'Angers. L'empereur Lothaire avait promis plusieurs abbayes à Theutberge, son épouse légitime, et Valdrade, sa concubine, en possédait même d'hommes, entre autres Saint-Dié.

Les Evêques s'élevèrent souvent contre ces abus; on faisait même, en conséquence, les règlements les plus sages, mais on ne tenait pas la main à leur exécution. Il arrivait même qu'on ne réformait que les moines de telles abbayes en particulier, dont l'abbé seul était à réformer, comme n'ayant aucun droit au revenu dont il jouissait. On a vu un abbé de Fulde, sous Louis le Débonnaire, en 818 (son nom est Batgaire) qui n'aimait qu'à commander et à bâtir; il obligeait ses moines à servir de manœuvres, et même à travailler les jours de fêtes.

Louis II, dit le Bègue, ne put être reconnu roi et recevoir le serment des seigneurs français, qu'en accordant les abbayes et les comtés qui étaient à leur bienséance, et enfin tout ce qu'ils voulurent; ainsi, ce prince donna naissance à ce pouvoir énorme des grands vassaux, qui changea toute la constitution de l'Etat.

Roger, comte de Carcassonne, partagea ses domaines en 1002, à ses trois fils qu'il eut d'Adélaïde, sa femme. Il joignit aux grands biens qu'il donna à son aîné les abbayes de Cosne et de Vernassonne, qui, selon D. Vaissette, paraît être Vernosobre ou Saint-Chignon; à son second fils Bernard, le comté de Conserans, pour en jouir après sa mère; et à Pierre, son troisième fils, les abbayes du comté de Carcassonne.

Dans un partage fait en 1034, entre Roger Ier, comte de Foix,

et Pierre de Girone, Evêque de Girone, son oncle paternel, le prélat se réserva l'Evêché de Carcassonne, l'honneur de l'Episcopat et les abbayes de Carcassès avec leurs honneurs, c'est-à-dire le droit de patronat sur cette église, et de suzeraineté sur les domaines qui en dépendaient. Ce prélat mourut vers l'an 1050, et son neveu hérita du patronat, de l'Evêché et de plusieurs abbayes.

Les grands vassaux, dans le 11e siècle, non contents de s'être emparés de la nomination aux Evêchés et aux abbayes de leur domaine, prétendaient encore que toute la dépouille des Evêques décédés leur appartenait. Les comtes de Rouergue s'arrogèrent ce droit, en qualité de marquis de Gothie, sur les domaines de la Narbonnaise première; mais Raimond, comte de Rouergue ou de Saint-Gilles, céda, en faveur de la cathédrale de Béziers, et de Matfred, Evêque de cette ville, et de ses successeurs, les droits qu'il possédait (justement ou injustement) d'unir à son domaine toute la succession des Evêques décédés; et il jura à la porte de l'église, sur le missel, en présence des principaux habitants, que ni lui ni aucuns comtes de Rouergue, ses successeurs, ne s'empareraient plus du bien des Evêques après leur mort. Voilà quel était alors le pouvoir des grands vassaux [1].

VÉLIN. *Voyez* PARCHEMIN.

VESPÉRIE, se disait, dans les Universités, de la thèse que soutenait un licencié la veille du jour qu'il devait prendre le bonnet de docteur. Cet acte se faisait toujours le soir; c'est pourquoi on l'appelait *Vespérie*.

VICAIRE. Dans les siècles où l'on commença à donner aux Papes des titres recherchés, on les traita de *Vicaires de saint Pierre*, et ils s'en honorèrent au point que Benoît III, dans le 9e siècle, se le donna lui-même, et qu'il fut imité par quelques-uns de ses successeurs. Mais dans le 12e siècle, ce titre ayant été communiqué aux Evêques, il ne parut plus assez relevé pour les papes, et celui de *Vicaires de Jésus-Christ* leur plut davantage. Quoique ce dernier titre fût commun à tous les Evêques et abbés, les Papes se l'approprièrent au 13e siècle et l'ont conservé jusqu'à nous.

[1] Extrait du *Dict. hist. des mœurs*, etc., *des Français*, Paris, 1767.

On trouve dans une bulle d'Agapet II le titre singulier de *Vicaire du Saint-Siége*, appliqué à celui qui expédiait la bulle.

Perard, p. 166, a publié une charte synodale où il est fait mention, pour la première fois, d'un *Vicaire perpétuel*, ou plutôt amovible. La charte est donnée par Girard, Evêque de Toul, en faveur de Saint-Bénigne de Dijon, à qui il cède les dîmes de Bretigny, à condition d'y mettre un Prêtre Vicaire destituable ; elle est de 992.

VICOMTE. Le titre de vicomte ne fut en usage en France que vers la fin de l'empire de Louis le Débonnaire. La fonction du Vicomte était d'être lieutenant du comte. A la fin du 11e siècle, les vicomtes joignirent à ce titre le nom du chef-lieu de leur domaine. Ils n'ont commencé à paraître en Angleterre que sous le règne de Henri VI.

VIDAME. Le titre de vidame, *vice dominus*, se trouve pris par des seigneurs du diocèse de Narbonne dès l'an 851.

VIDIMUS. On a donné ce nom à des copies collationnées d'anciennes chartes [1], ou à des chartes renouvelées par des personnes qui en avaient le droit. Ces renouvellements tirent leur origine de la cupidité des princes. V. CHARTES (renouvellement des). Tibère ordonna que les priviléges accordés par Auguste n'auraient plus de force s'ils n'étaient renouvelés; cette loi, adoptée par ses successeurs, enrichit considérablement le trésor impérial, et occasionna un grand nombre de copies des diplômes et de *vidimus*, c'est-à-dire de collations de ces mêmes diplômes. Tite, par un trait d'humanité, renouvela, par un seul édit, les concessions de ses prédécesseurs; ce qui fut imité par Nerva.

Voici comment cette collation se faisait le plus souvent : le prince, ou le juge, ou l'Evêque, attestait par écrit sur l'acte même, qu'il avait vu cette charte, et que nul n'en devait révoquer en doute la vérité. Cette espèce de collation remonte au moins au 8e siècle, et fut longtemps réservée au souverain : c'est ce que l'on appelle proprement *vidimus*, parce que ces puissances attestent qu'elles *ont vu*, et que le préambule de ces lettres commençait par ce mot latin. L'usage de cette locution ne paraît pourtant pas bien constant avant le 14e siècle,

[1] *Hist. de Lang.*, t. IV, col. 263.

car au 13ᵉ, et même dès le 12ᵉ, Philippe Auguste se servait d'*inspeximus* [1] terme auquel se sont tenus les rois d'Angleterre.

Sous la première race de nos rois, on se contentait, dans l'acte de renouvellement, de faire mention de l'acte collationné, mais Charlemagne fut le premier [2] qui inséra en entier l'acte collationné dans les diplômes de renouvellement, qui, depuis la fin du 12ᵉ siècle, commencèrent assez uniformément en France par *vidimus,* dont elles retiennent le nom, comme on l'a déjà dit.

L'original était donc transcrit mot pour mot dans le *vidimus.* Cette règle souffre cependant quelques exceptions, en ce que quelquefois le chancelier ou référendaire, sans s'en tenir scrupuleusement aux vieux termes, en rajeunissait le style [3], en changeait l'orthographe ou la copiait par extrait [4].

Toute pièce vidimée était renfermée en entier dans l'acte qui la faisait revivre; c'est ce qui fait que l'on trouve des *vidimus* de *vidimus* enchâssés l'un dans l'autre au nombre de cinq et plus dans un même acte, ce qui ôtait la facilité de la contrefaçon.

Les *vidimus* donnés par les Evêques ou les officiaux commencèrent au plus tard au 13ᵉ siècle à porter cette formule : *Litteras non cancellatas, non abolitas, nec in aliqua sui parte vitiatas.* On en trouve des exemples dans ce siècle et le suivant. Ils disaient *non abolitas,* pour exprimer que ces lettres ne portaient aucun signe de destruction judiciaire. Car lorsqu'on voulait détruire ou abolir un titre reconnu faux, on le lacérait, ou on le déchirait avec les dents, ou on le perçait, et cela par l'ordre du juge ou de l'assemblée à laquelle il était présenté.

Toute pièce vidimée par des Papes, Princes, Evêques ou seigneurs, était munie du sceau de leur autorité : mais les personnes publiques ne faisaient qu'attester qu'elles les avaient vues et copiées; ce qui fait qu'un *vidimus* de notaire

[1] Martene, *Thesaur. Anecd.*, t. I, p. 138. — *Hist. de Sablé*, p. 370.
[2] *De re Dipl.*, p. 507, 26, 27.
[3] *Ordon. des rois de France*, t. IV, p. 124, 394, 470.
[4] *Ibid.* t. IV, p. 475.

ou une copie collationnée attestent bien l'existence du titre mais n'en peuvent certifier la vérité contre une accusation de faux.

Cet ancien usage de vidimer les chartes subsistait encore en France dans son entier au 14e siècle. Il n'était devenu commun qu'au 12e, et avant le 8e siècle, un acte de cette espèce, commençant par *vidimus*, serait légitimement suspecté de faux.

Les *vidimus* faits par les princes étaient des confirmations des chartes; mais toute confirmation n'emportait pas un *vidimus*. Nous voyons, par une charte de Saint-Benoît-sur-Loire, de 1071, que deux seigneurs qui faisaient une donation à ce monastère, en offrirent l'acte à Philippe Ier, pour le confirmer par sa signature et son sceau royal. Le roi, au lieu d'une charte de confirmation, se contenta d'y apposer une Croix que le chancelier du prince atteste être le *signum* du roi. Ces espèces de signatures confirmatives, dont on a des exemples dès le 9e siècle[1], et même longtemps auparavant, postérieures à la date des chartes, sont d'autant plus à remarquer, qu'étant devenues fréquentes depuis le déclin du 10e siècle, elles ont causé de l'embarras à ceux qui n'étaient pas instruits de ces anciens usages.

VILLAIN. On appelait ainsi ceux qui habitaient les villages, gens, pour la plupart, de basse extraction, le plus communément laboureurs et fermiers, sujets aux tailles, aux impôts, enfin aux autres corvées des seigneurs; de là vient qu'on a donné ce nom à tous les roturiers ou non nobles. On voit, par plusieurs monuments, qu'ils étaient même, dans le commerce, comme les serfs, dont les seigneurs disposaient, comme des personnes qui leur appartenaient. On disait des terres, dont ils avaient la propriété, qu'elles étaient possédées en villenage: on les nommait aussi *coutumiers*, parce qu'ils étaient sujets aux prestations et aux tributs que les seigneurs exigeaient de leurs hommes sous le nom de *coutumes*[2].

VIRGULE. *Voyez* PONCTUATION.

VISITATION (les Filles de la). Ordre institué en 1610 par saint

[1] Eccart, *Comment. de rebus Franc. Orient.*, t. II, p. 374.

[2] Voy. Ducange, *Observ. sur les Etabliss. de saint Louis*, p. 185.

François de Sales et la bienheureuse de Chantal, dans la ville d'Annecy, en Savoie, pour *visiter* les malades, et les soulager dans leurs besoins.

Ces filles ne faisaient d'abord que des vœux simples, et ne gardaient point de clôture. Elles conservent encore aujourd'hui le nom de Filles de la *Visitation*, quoique leur Institut soit changé, et qu'il les renferme dans le cloître. Leur pieux fondateur, saint François de Sales, se détermina à ce changement, pour éviter les inconvénients qui pouvaient menacer un Ordre sans vœux et sans cloître. Il dressa de nouvelles constitutions selon la Règle de saint Augustin, qui furent approuvées par Urbain VIII. Ces constitutions imposent peu de mortifications, afin que l'Ordre puisse servir d'asile aux personnes que l'âge ou les infirmités empêchent d'embrasser une règle austère. Il y a dans cet Ordre trois sortes de religieuses : des *choristes*, destinées à réciter l'office au chœur, des *associées* et des *domestiques*, qui ne sont point obligées à l'office, mais seulement à dire un certain nombre de *Pater* et d'*Ave*. Ces religieuses portent un habit noir, un voile d'étamine sans bordure, un bandeau noir au front, et, au lieu de guimpe, une barbette de toile blanche sans plis, avec une croix d'argent sur la poitrine.

ABRÉVIATIONS

Commençant par la lettre V, qui se trouvent dans les inscriptions et les manuscrits.

V. — Vir, victor, vicit, Vitellius.
V. VI. VII. VIII. — Quinque, sex, septem, octo.
V. A. — Veterano assignatum.
VAL. — Valerius, Valerianus.
VAL. CS. — Valerius Cæsar.
VAT. — Vates, vatum.
V. A. XI. — Vix annis undecim.
V. B. A. — Viri boni arbitratu.
V. B. F. — Vir bonæ fidei.
V. C. — Quinti consulis, vir consularis, vir clarissimus.
V. C. C. F. — Vale conjux curiosissima feliciter.
V. COSS. — Voluerunt consules.
V. D. — Vivus dedit.
V. D. A. — Vale, dulcis amice.
V. D. N. V. — Vale decus nostræ urbis.
V. E. — Verum etiam, visum est.
V. F. — Vivens, *ou* vivus fecit, valde feliciter, usus fructus.
V. F. *ou* F. R. — Usus fructus, vir fortis.
V. F. S. E. S. — Vivens fecit sibi, et suis.
V. F. C. — Viam faciendam curavit.
VIC. — Victores.
VII. — Septemviri.
VIR. — Virtutes.
VIR. VE. — Virgo vestalis.
VI. VIR. — Sextum vir, sextum viri.
VIX. *ou* V. — Vixit.
VIX. AN. *ou* ANN. III. MENS. XI. DIEB. XV. *ou* V. A. III. M. XI D. XV. — Vixit annis tribus, mensibus undecim, diebus quindecim.
V. J. — Vir justus, *ou* illustris.
VLPS. — Ulpius, Ulpianus.

V. M. M. — Votum meritò Minervæ.
V. MUN. — Vias munivit.
V. N. — Quinto Nonas.
V. N. V. — Viro nostræ urbis.
V. P. — Vivus posuit, urbis præfectus, vir probus *ou* prudens.
VP. IP. — Vespasianus Imperator.
V. P. R. — Veteri possessori redditum.
V. PRÆ. — Vir prætorius.
V. QUÆS. — Vir quæstorius.
VR. — Urbs, urbis, urbanus.
V. R. — Urbs Roma.
VRB. C. — Urbis conditæ.
VRBI. SAL. — Urbi salia.
VRB. R. — Urbis romanæ.
V. S. — Vivens statuit, vir sacer, voluit senatus.
V. S. C. — Voti sui compotes.
VS. CS. — Vespasianus Cæsar.
V. S. L. L. M. — Vivens sibi legavit locum monumenti.
V. S. L. M. — Vivens sibi locum monumenti, voto soluto libero munere.
V. S. L. M. H. D. S. S. — Vivus statuit lege mandati hoc de suo sibi.
V. S. L. M. P. — Vivens sibi locum monumenti posuit.
V. S. P. — Vim sibi possederunt.
V. TRIVMPH. — Vir triumphalis.
V. V. F. — Vivis vivens fecit.
V. VRB. — Vir urbanus.
VV. CC. — Viri clari.
VV. FF. — Viventes fecerunt.
V. V. V. — Viros urbis vestræ.
VXO. D. — Uxorem duxit.

Éducation.

DE LA FAMILLE,

LEÇONS DE PHILOSOPHIE MORALE,

PAR AMÉDÉE DE MARGERIE,

Professeur à la Faculté des Lettres de Nancy.

(2 vol. in-8, à Paris, chez Vaton.)

LA PHILOSOPHIE ET LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION,

Par le baron ROGER de GUIMPS. — (1 vol. in-8.)

Nous féliciterons d'abord M. de Margerie d'avoir choisi pour sujet d'un Cours de philosophie *la Famille,* sujet en apparence si modeste, en réalité si vaste et si élevé. Nous le féliciterons surtout de l'avoir traité avec cette hauteur de vue, cette finesse d'observation et cette justesse de coup d'œil qui n'appartiennent qu'aux intelligences privilégiées. Il est, sans doute, facile de faire du sentiment et même de la sensiblerie sur la famille; il suffit de se rappeler les jours de son enfance, les joies du foyer, les bienfaits et les conseils d'un père, les tendresses d'une mère, pour composer quelques tableaux séduisants qui, s'ils n'ont pas le mérite de l'originalité, ont du moins l'avantage de plaire à la majorité des lecteurs parce qu'ils répondent à leurs plus chers souvenirs. Mais ces impressions, aussi fugitives que les images reflétées dans une glace, s'effacent sans laisser dans l'esprit aucun vestige. Nous n'avons pas besoin d'ailleurs qu'on nous donne le sentiment de la famille; Dieu merci! il existe dans toutes les âmes avec la conscience du bien et du mal; malheur à ceux qui ne l'ont point éprouvé ou qui l'ont perdu, ils passent ici-bas pour des déshérités ou des maudits. Ce qui nous manque, c'est *la science de la famille,* la science de la vie domestique, l'art d'y trouver à la fois la paix, la vertu et le bonheur. Or, malgré le déluge de livres sur l'éducation qui nous inondent depuis quelque temps, je ne crains pas de dire que cette science est encore à faire. Ce n'est point assez, pour avoir le droit et le talent de l'enseigner, de l'imagi-

nation d'un littérateur ou d'un poëte, des délicatesses et des élégances d'une plume féminine; ce n'est point assez même de l'expérience d'un instituteur de profession ou de la sagesse d'un moraliste vulgaire; elle demande de plus fortes et de plus sérieuses études. Les vérités sur lesquelles elle se fonde sont, il est vrai, aussi certaines, aussi évidentes que des axiomes mathématiques; toute la difficulté est dans l'application, dans la mise en œuvre de ces vérités, dans les conséquences ou plutôt dans les profits à en tirer pour le bien-être et le perfectionnement de l'individu et de la société.

La conscience nous dit : Il faut aimer et respecter ses parents; mais comment leur témoigner ce respect et cet amour? — Il faut aimer et élever ses enfants; mais comment les aimer et les élever de manière à en faire des hommes dignes de ce nom? — Rien n'est plus doux, plus saint, plus nécessaire que l'union conjugale; mais quelles sont les conditions de cette union et les préparations qu'elle exige? Quels sont les moyens de la conserver pure, de la resserrer de plus en plus, de la renouer plus fortement lorsqu'elle commence à se relâcher? Ce sont là autant de questions graves dont il serait dangereux d'abandonner la solution à ce vague instinct décoré d'un nom plus vague encore, *la nature*, et qui n'est que trop porté à substituer au devoir la passion, l'égoïsme ou l'indifférence. M. de Margerie a donc admirablement compris sa mission de professeur en faisant trève pour quelque temps à ses abstractions philosophiques, à son enseignement transcendant pour aborder des idées plus pratiques. Il a pensé avec raison que la métaphysique et la psychologie étaient choses si hautes qu'elles passaient par dessus presque toutes les têtes, et il a consenti à descendre de ses sommets lumineux, mais inaccessibles à la foule, dans les plaines obscures de la vie quotidienne où il y a tant de bonnes semences à répandre et tant de riches moissons à recueillir. En cela, il a fait encore acte de philosophe et d'excellent philosophe.

M. de Margerie est plus qu'un philosophe, c'est un catholique sincère, et s'il a dû, à cause de sa position et du public auquel il s'adressait, se maintenir autant que possible dans le domaine de la raison et de la science sans empiéter sur celui

de la théologie, il n'en a pas moins arboré hautement son drapeau. Il a pris pour base de tout son système d'éducation domestique le principe chrétien et déclaré que sans religion il n'y a pas plus de véritable famille que de véritable société. Cette première phrase de sa préface caractérise suffisamment la nature et la portée de son enseignement : « La famille, dont ce » livre essaye de tracer les devoirs, est la famille chrétienne. »

Maintenant que nous connaissons notre guide et le but où il veut nous conduire, nous pouvons le suivre en pleine sécurité.

Le paganisme avait tout perverti, le christianisme a tout restauré. C'est une vérité que l'incrédulité même n'ose plus aujourd'hui contester. L'histoire de la famille est un témoignage éclatant de cette vérité. La première famille a été le modèle des autres. Formée directement par la main de Dieu, elle en a conservé l'empreinte et l'a transmise à ses descendants qui eux-mêmes l'ont gardée longtemps dans sa pureté primitive ; mais elle s'est peu à peu altérée et défigurée.

Trois causes ont concouru à cette décadence : l'idolâtrie qui, en introduisant des dieux étrangers dans la famille, lui a inoculé les vices de ces fausses divinités presque toujours méchantes ou immorales et l'a détournée de ses voies traditionnelles pour la rendre l'esclave et la complice des religions les plus dégradantes ; — la politique qui, pour assurer le succès de combinaisons plus ou moins favorables à la vie publique, a troublé les rapports de la vie domestique et sacrifié les lois de la famille à de prétendus intérêts d'Etat ; — la corruption des mœurs, fruit d'une civilisation raffinée et toute matérielle qui, après avoir amolli les cœurs, énervé les caractères, a fini par noyer dans la même fange les sociétés et les familles.

Voilà les tristes ruines que le christianisme avait à relever. Il le fit avec cette force et cette suavité qui n'appartiennent qu'à lui. Il sanctifia le mariage, le rendit indissoluble et l'assimila à l'union du Christ avec son Eglise ; il plaça l'autorité du père sous la sauvegarde de celui de qui vient toute paternité, il proposa en exemple à la femme la Vierge-Mère qui, élevée entre le ciel et la terre, fut devant ses yeux comme l'idéal visible toujours cherché, jamais atteint de la perfection morale ;

il donna enfin pour code à la famille son Évangile qui a des préceptes pour toutes les situations, des consolations pour toutes les misères, des promesses et des espérances pour la vie présente comme pour la vie future. S'améliorer sans cesse, ne chercher le bonheur que dans la vertu, vivre en paix avec soi-même et avec les autres, faire ici-bas tout le bien dont on est capable, tendre de tous ses désirs, se préparer de tout son pouvoir à un monde meilleur, tel est au point de vue chrétien l'abrégé d'une vie bien ordonnée et bien remplie; tel est aussi le résumé du livre de M. de Margerie, qui n'a eu besoin que de se rendre compte de sa foi à l'aide de sa raison pour en faire une science complète. Le mariage, l'éducation des enfants, les droits et les obligations de chaque membre de la famille, les moyens de maintenir entr'eux la concorde et l'harmonie, composent l'ensemble de son cours et sont autant de cadres où il a développé avec une admirable précision de pensée et de style ses idées philosophiques et religieuses sur la destinée humaine. Nous avons lu et médité avec un plaisir infini ces leçons écrites après avoir été parlées et qui ont conservé pour les lecteurs tout le charme et tout l'intérêt qu'elles ont dû avoir pour les auditeurs.

M. de Margerie ne voit pas dans la vie domestique qu'une suite de plaisirs ou de peines, ainsi que se la figurent tant d'esprits irréfléchis; il y voit une suite de devoirs, mais de devoirs tempérés, embellis, rendus faciles par l'amour entendu dans son sens le plus élevé : amour de Dieu, amour des époux entr'eux, amour des parents pour leurs enfants et des enfants pour leurs parents. Ces quatre amours n'en font qu'un seul qui lui-même constitue l'unité de la famille dont il est le principe et le lien, l'essence et l'âme; ils se mêlent, s'entrecroisent, se supposent et se complètent l'un l'autre. A chacun d'eux sont attachés une vertu et une récompense : une vertu, car ce n'est pas sans effort que s'entretient dans le cœur et que se manifeste au dehors l'amour pur et désintéressé; une récompense, car l'amour appelle l'amour, et rien de plus doux pour l'homme que de se sentir aimé.

Mais si le mariage est un mélange de devoirs et d'affections, il est aussi et surtout un moyen de perfectionnement. C'est ici

que M. de Margerie domine de toute la hauteur de la sagesse chrétienne les vains et romanesques systèmes de nos écrivains modernes pour qui l'attrait, la passion, la satisfaction de tous les appétits terrestres sont les seuls éléments de félicité, et pour qui la famille, loin d'être un appui et un secours, est plutôt un obstacle qu'on brise à volonté. Enfer ou paradis, voilà pour eux le mariage, et, comme ici-bas la vérité n'est jamais dans les extrêmes, il n'y a qu'illusion et mensonge dans leurs théories corruptrices. Dites au contraire que le mariage est un moyen de perfectionnement et il est accepté par les âmes courageuses avec toutes ses conditions, avec ses labeurs et ses peines comme avec ses dédommagements et ses joies, avec ses déceptions comme avec ses enchantements, car il peut toujours devenir pour elles la source de jouissances ou d'améliorations morales. Heureux, c'est un avant-goût du ciel; malheureux, c'est une épreuve qui les y prépare. M. de Margerie leur apprend à en tirer, quoi qu'il arrive, la meilleure part possible; il a pour cela des secrets merveilleux qui révèlent le bon père de famille autant que le chrétien et le philosophe; il y a là de fines et profondes observations, des conseils pleins de prudence, de charmantes industries et de ces détails d'intérieur qu'il faut aller chercher dans le livre et qui ne supportent pas l'analyse. C'est, je crois, la première fois qu'on aborde dans une chaire publique un sujet aussi intime et aussi délicat. Il fallait que le professeur fût bien sûr de lui et de sa parole pour oser proclamer, à la face d'un auditoire formé au hasard et plus ou moins bien disposé, des vérités si directement applicables et en quelque sorte si personnelles. Il serait à désirer que l'Université eût partout de semblables organes; on ne l'accuserait plus de faillir à la plus importante partie de sa tâche, de négliger le cœur pour l'esprit, et d'être, en général, inhabile à l'éducation morale de la jeunesse.

Le devoir, le perfectionnement, voilà donc, indépendamment du bonheur qu'elle promet, l'objet et le but principal de la vie domestique. Avec le devoir tout est fixe, tout est réglé. Rien n'est livré à l'arbitraire, à la passion, au caprice, à l'instabilité des événements et des caractères. Point d'hésitation, point de lâcheté, point de défaillance. Les existences les plus

amères et les plus troublées ont du moins pour consolation et pour soutien le devoir accompli ou à accomplir. Le devoir nous crie : **Marche**, marche ; il faut marcher, il faut arriver par tous les temps et par toutes les tempêtes ; avec le désir du progrès continu, il est impossible de reculer. Car chaque année a son étape à parcourir, chaque jour sa station à atteindre, chaque heure un nouveau pas à faire. L'étoile est là-bas qui nous luit et qui nous attire. Si nous n'allons pas à elle, elle ne viendra pas à nous et s'éclipsera dans une nuit profonde. Connaissez-vous, pour des exilés et des voyageurs, un stimulant plus actif que le ciel à conquérir, une plus encourageante perspective que le retour dans la patrie ?

On me dira peut-être : Qu'y a-t-il de nouveau dans cet enseignement ? Rien au point de vue des principes qui sont ceux de la morale et de la religion, beaucoup au point de vue de leur application. Le monde, j'entends le monde honnête, pense au fond comme M. de Margerie, mais comment agit-il ? Le plus souvent au hasard, obéissant en aveugle aux instincts, aux usages, aux circonstances, se laissant nonchalamment aller au courant des hommes et des choses si bien appelé *la routine*, route banale, en effet, où passent et repassent des générations insouciantes qui oublient que par ce chemin battu elles vont de l'éternité à l'éternité. Toute âme qui sent et qui pense ne peut s'endormir dans cette routine et dans cette indifférence. Il ne lui suffit pas de savoir ce que font les autres ou même ce qu'elle doit faire elle-même, il s'agit de savoir pourquoi, de quelle manière, dans quel esprit et dans quel but elle doit le faire. C'est cette science de la vie commune dont M. de Margerie a été sinon le créateur, au moins l'initiateur écouté et applaudi. Il en a parlé avec l'autorité d'un maître et avec la conviction d'un apôtre. Les disciples et les néophytes lui viendront.

Il est une partie de son livre dont jusqu'à présent nous n'avons presque rien dit : je veux parler de son système d'éducation. L'ouvrage de M. de Guimps dont il nous reste à rendre compte nous fournit tout naturellement l'occasion d'y revenir et un point de comparaison pour mieux l'apprécier.

M. de Margerie donne pour premier fondement à l'éduca-

tion les bonnes habitudes : habitudes de l'obéissane, et la sincérité, du respect et de l'affection, de la piété et de la prière. Il indique en même temps aux parents le moyen d'y plier les jeunes enfants et de convertir plus tard ces habitudes irréfléchies en règles morales, en pratiques raisonnées. C'est avec un art et un soin infini qu'il les dirige dans cette délicate et difficile mission et qu'il éclaire des lumières de la psychologie les routes mystérieuses qu'ils ont à parcourir pour arriver à l'intelligence et au cœur de leurs bienaimés. Il veut que leur action soit *forte*, *tendre* et *calme;* il veut surtout que leur exemple soit toujours la garantie et le commentaire vivant de leurs leçons. Abordant la question de l'éducation privée et de l'éducation publique, il ne dissimule pas sa préférence pour l'éducation donnée au sein de la famille avec l'aide, s'il le faut, de maîtres étrangers, mais il convient avec Mgr Dupanloup que ce doit être une très-rare exception, parce qu'il est presque impossible dans l'état actuel de nos mœurs d'établir au foyer domestique le mieux ordonné cette régularité, cette discipline, cet esprit de suite, enfin cette émulation sans jalousie et cette égalité sans abaissement qui font la force de l'éducation publique. Quant à l'enseignement, il est pour le maintien des vieilles traditions classiques qui ont fait la gloire littéraire et en partie la civilisation des peuples modernes; mais il donne la plus large part à l'étude de la religion et des beaux ouvrages qu'elle a inspirés.

C'est avec le même bonheur et avec un tact exquis qu'il a traité de l'éducation des jeunes filles. Il y a vraiment un charme singulier à voir le grave professeur sourire du haut de sa chaire de philosophie à des élèves pour lesquelles certes elle n'avait pas été créée, se faire en quelque sorte une voix féminine pour instruire des femmes et descendre à des détails qui n'avaient point, du reste, effrayé l'austérité d'un évêque. Il prend avec raison pour type et pour modèle *l'Éducation des filles*, par Fénelon; ce petit livre immortel auquel on peut ajouter quelque chose, mais dont on ne saurait rien retrancher, trame si finement et si fortement tissue qu'elle a reçu jusqu'ici sans fléchir toutes les broderies dont on l'a chargée pour l'approprier aux temps et aux circonstances. M. de Mar-

gérie en a conservé le fonds avec fidélité et l'a enrichi d'heureux développements parmi lesquels nous citerons le passage suivant qui donnera une idée de l'élégance, de la finesse, et de la grâce de son style :

« Oserais-je dire que l'éducation maternelle pèche souvent » par une tendresse un peu molle, surtout pendant ces années » qui sont comme un entr'acte entre le temps des études où » l'on n'était qu'un enfant et la vie nouvelle que les mères en» trevoient dans l'avenir pour leurs filles? Elles font de ces an» nées un temps de vacances et de jouissances; c'est le temps » des succès, le temps où la mère se repaît des hommages » adressés à celle en qui elle se sent revivre et où elle se con» sole des sévérités d'autrefois en se mettant au service de la » jeune souveraine. Aussi tout son effort est de lui faire passer » le plus doucement possible cet intervalle d'une durée incer» taine et toujours trop rapide. La pauvre enfant, dit-elle, ne » sera jamais plus heureuse; à quoi bon devancer l'expérience » des années et lui montrer la vie par son côté triste qui se ré» vélera toujours assez tôt? Je ne veux pas croire qu'il y ait là » de sa part un calcul de tendresse un peu égoïste et qu'en fai» sant à sa fille une vie enchantée dans le nid maternel, elle » veuille se donner d'avance un avantage sur son gendre, en» nemi inconnu et menaçant qui doit lui ravir un jour son » trésor. Mais j'y vois du moins quelqu'imprudence, et ces an» nées charmantes, mais vides, me paraissent une pauvre pré» paration aux devoirs sérieux, peut-être aux rudes épreuves » de l'avenir. Sans doute il n'est pas question pour la mère de » se transformer en Héraclite toujours pleurant et d'éteindre le » sourire sur des lèvres auxquelles il sied si bien, mais il serait » sage à elle de montrer par sa conduite et par son attitude, » comme par l'accent même de son langage, que la vie est » grave, que cette chose souveraine qui s'appelle le devoir » exige de temps à autre quelques sacrifices, qu'un plaisir peut » se remettre ou s'omettre, mais qu'une action commandée » par la conscience doit s'accomplir au moment que la con» science indique, fallût-il pour cela renoncer à une fête ou à » un succès. »

L'ouvrage de M. de Guimps, vaste travail qui embrasse l'ensemble de l'enseignement scolaire et de l'éducation soit publique, soit privée, est plus complet, plus savant peut-être, mais moins attrayant que le cours de M. de Margerie. Ce n'est plus cette simple et familière analyse qui va et vient un peu au courant de l'improvisation et se plie ainsi merveilleusement aux exigences capricieuses d'un sujet *ondoyant et divers*, pour parler comme Montaigne, c'est une imposante synthèse où tout se tient et s'enchaîne, où les conséquences découlent rigoureusement de principes posés avec une précision mathématique. Elève de Pestalozzi, M. de Guimps a voulu systématiser la pratique de cet homme de bien, esprit délié et observateur, plus sympathique que profond, qui a laissé peu d'écrits, mais de nombreux disciples propagateurs enthousiastes de sa méthode. Développement graduel de l'organisme physique, intellectuel et moral de l'homme, tel est dans ce système le but de l'éducation, et la connaissance des lois qui président à ce développement, constitue ce qu'on appelle *la science pédagogique*. Je la trouve résumée dans les articles suivants, brefs et concis comme des axiomes.

« 1° L'organisme ne s'approprie que ce qui lui a été assimilé » par un travail des organes.

» 2° L'organe s'accroît et se fortifie par l'exercice et en raison » son de son activité, tandis qu'il diminue et s'affaiblit dans » l'inaction.

» 3° L'action d'un organe contribue plus ou moins au pro- » grès des autres organes et au développement de l'organisme » entier.

» 4° Tout progrès accompli par l'organisme devient cause » et moyen d'un progrès nouveau.

» 5° Ces progrès forment un enchaînement continu dont les » degrés sont insensibles, et qui ne comportent ni saut, ni la- » cune.

» 6° Le développement de l'organisme n'a pas de temps » d'arrêt absolu, quand il n'y a pas progrès, il y a déchéance. »

L'ouvrage est divisé en quatre livres. Dans les trois premiers sont exposés avec une abondance et une variété d'idées remarquables, les moyens de donner au corps et à l'intelligence toute

la vigueur et toute l'habileté dont ils sont capables. Nous n'avons rien à en dire, si ce n'est que les aptitudes innées de l'enfance, ses pouvoirs d'initiative et de spontanéité nous paraissent avoir été exagérés. Il semblerait que l'instituteur n'aurait point à devancer l'enfant, mais plutôt à le suivre dans les progrès accomplis par sa propre énergie, et qui n'auraient plus besoin que d'être contrôlés et régularisés. C'est là une pensée qui, si on la généralise, et si on l'applique surtout à l'âme, est en contradiction avec l'expérience commune et aussi avec les vues de la Providence qui, en donnant à l'enfant tant de faiblesse, tant de force et d'autorité à ses parents, a voulu que l'éducation ne fût pas seulement pour ses facultés un moyen de développement, mais un moyen d'excitation, une initiation à tous les mystères de la vie, une sorte de seconde création opérée à l'aide de la parole, de la tradition divine, des affections domestiques et des communications sociales. Je conviens avec M. Guimps qu'il ne faut imposer à l'enfance que le fardeau qu'elle peut porter, qu'il serait dangereux de la surexciter et de la surmener, si je puis m'exprimer ainsi ; mais il y a loin de là à attendre qu'elle se mette elle-même en marche et nous montre la voie où il faut la conduire. C'est à cause de sa confiance excessive dans les *développements spontanés* de cet organisme secret qu'il définit du reste assez vaguement, que l'auteur a, selon nous, dépassé dans quelques parties de son plan d'instruction primaire, les limites des moyennes intelligences. Ce plan, malgré ce qu'il peut avoir de trop sérieux et de trop compliqué, n'en est pas moins un chef-d'œuvre de raison et de logique. M. de Guimps affirme qu'il a été appliqué avec succès; nous nous inclinons devant cette affirmation, et nous en appelons à de nouvelles expériences.

C'est dans le livre qui traite de l'éducation morale que l'élève de Pestalozzi fait ressortir la supériorité de la méthode de son maître. Nous n'avons ici que des éloges à donner au fond comme à la forme de sa pensée. L'auteur s'attache surtout à la *volonté,* grand ressort de l'âme humaine; il cherche à en faire l'éducation en dirigeant les mobiles qui la déterminent et qui procèdent de trois tendances différentes, toutes trois inhérentes à notre nature : la tendance personnelle ou

l'amour de soi, la tendance sociale ou l'amour du prochain, la tendance religieuse ou l'amour de Dieu. Il nous apprend à restreindre dans les limites les plus étroites la tendance personnelle et à donner, au contraire, la plus libre expansion aux tendances sociales et religieuses qui sont les sources de toutes nos vertus. Il fait remarquer à ce sujet avec une ingénieuse sagacité que si les bons sentiments s'affermissent et se développent en s'exerçant, c'est, au contraire, en leur enlevant, autant que possible, les occasions de s'exercer, que les mauvais s'affaiblissent et s'éteignent faute d'aliment. Il signale enfin les maladies et les principaux vices de la volonté : l'étourderie, l'irrésolution, l'inconstance, l'opiniâtreté....., et il leur oppose les remèdes les plus propres à les guérir. Il s'élève avec force contre le genre de punitions et de récompenses usitées jusqu'à présent pour obtenir cette guérison, et lui reproche de substituer presque toujours un autre défaut à celui qu'il s'agit de corriger : l'envie à la paresse, l'amour des distinctions à l'amour du plaisir, l'esprit de crainte et de servitude à l'insubordination. Sans nous montrer aussi sévère que M. de Guimps, sans partager tous ses scrupules et toutes ses appréhensions, nous pensons comme lui que sur ce point et sur beaucoup d'autres il y a d'importantes réformes à faire. C'est aux parents et aux instituteurs à y réfléchir sérieusement. L'avenir est entre leurs mains.

Pour nous, si on nous demandait notre avis personnel sur ces diverses méthodes, nous répondrions qu'en fait d'éducation il ne peut, selon nous, y avoir, à proprement parler, de système, mais des règles de conduite, dont les unes sont commandées par la conscience et par le devoir, tandis que les autres varient suivant les temps, les lieux et les situations. Il n'y a rien, en effet, qui se prête moins à des doctrines absolues, à des pratiques inflexibles. Si tous les enfants étaient égaux, non pas seulement quant à leurs aptitudes naturelles, mais aussi quant à la position à laquelle ils sont appelés, on pourrait sans inconvénient leur appliquer une discipline pareille; mais la différence de leurs destinées entraîne nécessairement des différences dans la manière de les élever. La nature, la famille et la société, sont, après la religion, qui domine

tout et sans laquelle il ne se fait rien de solide et de durable, les trois grandes institutrices de l'homme. C'est un proverbe, qu'il faut suivre les inspirations de la nature; ce serait une vérité si l'homme naissait tout à fait bon; mais il naît avec de bons et de mauvais penchants; il y a donc un choix à faire dans les inspirations de la nature, et une direction à leur imprimer pour en prévenir les écarts. Ce choix et cette direction appartiennent de droit à la famille, qui a d'ailleurs pour y réussir une science qui surpasse celle de tous les moralistes et de tous les pédagogues , la science de l'amour. C'est à elle qu'on peut appliquer cette pieuse devise : *ama et fac quod vis*. Il y a dans la Bible une autre parole plus belle et plus féconde encore : Jésus-Christ est venu régler la charité, *ordinavit caritatem*. Oui, la charité bien ordonnée dans le cœur des parents et dans le cœur des enfants, voilà tout le secret de l'éducation chrétienne. La société peut venir ensuite pour achever l'œuvre avec son enseignement extérieur et public, avec son vaste dépôt de faits, d'idées, de traditions, d'expériences. Les maîtres auront à débrouiller ce chaos et à séparer, comme aux jours de la création, les éléments inférieurs des éléments supérieurs, afin d'introduire l'ordre et la lumière dans l'intelligence de l'enfant. Pour dire toute notre pensée, ce sera encore la famille qui devra remplir ou surveiller cette dernière tâche, parce qu'elle seule a la charge des âmes nées de son sein, et qu'elle seule en rendra compte à Dieu; en un mot, il n'y a pour nous, tant que la famille subsiste, que l'*éducation domestique* accompagnant l'enfant du berceau au seuil de l'âge mûr, et couvrant au moins de ses auspices et de sa responsabilité les agents étrangers dont elle est obligée de se servir pour la seconder dans sa mission providentielle.

Ainsi organisée, perfectionnée, aidée de tous les secours de la terre et du ciel, l'éducation domestique m'apparaît comme la plus haute expression de la moralité publique et privée, comme l'instrument le plus actif de la civilisation et du progrès. C'est l'humanité qui se régénère à son principe. La famille, plus rapprochée de Dieu que la société, puise dans ses intimes communications avec lui et dans l'amour paternel, écoulement et image de l'amour du Créateur, une force sans

cesse renaissante qui se répand de génération en génération, et entretient partout la fécondité et la vie. Les peuples qui ont trop vécu, qui ont besoin de renouveler leur sang épuisé et leur sens moral à demi éteint, peuvent trouver dans l'éducation domestique un remède à leur langueur, un gage assuré de salut. Pour cela, il faut qu'ils aient la conscience de leur mal, qu'ils se replient sur eux-mêmes, qu'ils consentent à revenir en quelque sorte en arrière, et à refaire leur éducation en donnant une meilleure direction à celle des enfants. Dieu, qui a fait les nations *guérissables*, comme dit l'Ecriture, leur a ménagé ce moyen de conversion; et de même qu'il a voulu qu'au commencement du monde la famille fût le berceau de l'humanité, il permet qu'elle devienne encore celui de sa renaissance et l'origine de destinées plus glorieuses. Quand un fleuve a corrompu la pureté de ses eaux par celles des torrents qui s'y sont mêlés, qu'il s'est chargé du limon des villes et des campagnes qu'il a traversées, ou que la tempête le troublant dans ses profondeurs, a fait monter à sa surface les impuretés de son lit, il faudrait pouvoir l'arrêter dans son cours et le faire revenir à sa source afin de lui rendre sa limpidité première. Voilà le prodige que l'éducation domestique opère pour les peuples dont le temps, les révolutions, l'abus des prospérités ont altéré la constitution et les mœurs. Elle les purifie, les renouvelle, et leur creuse un lit plus profond où ils continuent à couler avec majesté, jusqu'à ce que, précipités par les siècles, ils courent enfin s'engloutir dans l'océan de l'histoire et de l'éternité.

Ludovic Guyot.



Croyances primitives.

ESSAI
SUR LA PHILOSOPHIE DES CHINOIS,
OU
DOCUMENTS ORIGINAUX SUR LEUR MONOTHÉISME PRIMITIF, ET SUR L'EXPLICATION QU'ILS ONT DONNÉE DE L'ORIGINE ET DE LA FORMATION DE L'UNIVERS.

Les rapports nouveaux qui vont s'établir entre l'Occident et le plus grand empire de l'Orient et du monde, celui de la Chine, rendent nécessaire une connaissance plus profonde et plus authentique des croyances anciennes ou nouvelles des Chinois. Pour le diplomate, pour l'historien, pour le philosophe, pour le théologien ou le missionnaire, il est nécessaire de connaître, d'après les textes authentiques, ce que ce peuple pense de ce monde et de son auteur, de l'homme et de la raison qui le guide. Il faut savoir quel est son dieu, quelle est sa foi, quelles sont ses espérances pour l'autre vie, et sur quoi elles sont fondées. Jusqu'à présent, il n'a presque pas figuré dans l'histoire de la philosophie, et c'est là une lacune que les *Annales* tiennent à combler.

En voulant parler des croyances chinoises, il est impossible de passer sous silence la célèbre discussion qui eut lieu au siècle dernier entre les PP. jésuites d'une part et les autres missionnaires. Exposer l'histoire de cette controverse, cela ne peut entrer dans notre plan; mais nous devons à nos lecteurs, de leur en donner les points principaux en mettant sous leurs yeux les pièces principales de la dispute. Or, pour cela, nous pouvons dire que nous tenons en main les documents les plus authentiques et les plus importants.

1° Il y a plusieurs années que M. Pauthier, le seul peut-être qui se soit occupé sérieusement de la philosophie des Chinois, découvrit parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, une *Lettre* où le savant P. *Prémare* exposait très au long, texte

en main, la croyance des Chinois, et s'efforçait de prouver qu'ils ont connu le vrai Dieu, et que bien loin d'être un peuple d'athées, ils connaissaient et adoraient le même Dieu que nous. Cette *dissertation* a été publiée récemment dans la *Revue orientale et américaine*, qui se fait distinguer par la publication de documents intéressants, ayant pour but de faire connaître les sciences et les croyances des peuples antiques. C'est cette Lettre que nous allons reproduire, mais en y ajoutant les textes originaux fournis par le P. Prémare, et qui, à notre prière, ont été traduits par M. Pauthier, littéralement et mot à mot, de manière que chaque caractère chinois a au-dessous son mot latin correspondant. C'est la seule manière de connaître le sens précis des caractères chinois, sens que l'on a de la peine à retrouver dans les textes traduits librement par la plupart des missionnaires.

Nous ferons suivre cette *Lettre* de quelques observations qui prouvent que les opinions de ces peuples de l'extrême Orient ne sont pas aussi étrangères qu'on le croirait aux systèmes philosophiques des philosophes occidentaux.

Mais ce ne serait remplir que la moitié de notre tâche, si en faisant connaître les appréciations du P. Prémare nous ne reproduisions pas en même temps les raisons que les Missionnaires qui lui étaient opposés alléguaient en faveur de leur opinion. Or, pour cela, nous avons entre les mains le *Traité* même que Mgr Maigrot, évêque de Conon, légat du Saint-Siége en Chine, celui-là même qui a porté la sentence qui condamnait, les PP. jésuites avait composé pour éclairer Rome sur cette question. Cette dissertation nous a été communiquée par MM. les directeurs du Séminaire des missions étrangères, qui possèdent tout l'ouvrage, en 4 gros volumes in-4°, dans leur bibliothèque. Cette dissertation, toute en latin, n'a jamais été publiée. Nous la traduirons et la ferons paraître après la *Lettre* du P. Prémare.

3° Enfin M. Pauthier a bien voulu nous permettre de publier, à la suite de ces deux dernières dissertations, l'extrait qu'il a donné d'un grand ouvrage, où un des plus fameux philosophes chinois expose lui-même, et à sa façon, sa philosophie sur l'origine des choses et sur la première formation du monde.

Après ces trois *Dissertations*, nous espérons que nos lecteurs seront les premiers et peut-être les seuls en état de se faire une idée claire et distincte de l'esprit philosophique des Chinois, et de les classer, à leur rang dans l'histoire de la philosophie. Comme nous l'avons déjà dit, on verra de nombreux rapprochements avec les systèmes philosophiques de l'Inde et de la Grèce.

Voici d'abord les observations préliminaires de M. Pauthier.

A. B.

Essai sur le Monothéisme des Chinois.

Lorsqu'en 1844 nous publiâmes l'*Esquisse d'une Histoire de la philosophie chinoise*, puisée aux sources originales, nous avions pensé que, pour mieux prouver notre impartialité et notre bonne foi, dans une question aussi grave que celle de savoir si l'idée de *Dieu* et de l'*âme* a été connue et admise en Chine dès l'antiquité et avant l'arrivée des missionnaires chrétiens, c'était un devoir pour nous de publier, à la suite de notre propre travail, la *Lettre suivante* du P. Prémare, restée inédite jusqu'à ce jour, que personne n'avait citée avant nous, et dans laquelle le savant missionnaire a traité la même question, sinon peut-être avec toute l'impartialité désirable, au moins avec une connaissance des textes qu'il est difficile, même aujourd'hui en Europe, de surpasser [1].

Divers motifs, qu'il est inutile de rapporter ici, nous empêchèrent alors de donner suite à ce projet.

Il est vrai qu'aujourd'hui aussi, ces questions, qui passionnèrent si vivement, du temps de Leibnitz, le monde philosophique et le monde religieux, attirent à peine l'attention de quelques esprits d'élite. Ces peuples, que nous traitons tous les jours de *barbares*, et qui étaient déjà parvenus à une civilisation très-avancée bien des siècles avant l'époque où nos ancêtres vivaient encore dans les forêts de la Gaule et de la Germanie, ne nous inspirent maintenant qu'un profond

[1] Le P. Prémare avait acquis une connaissance approfondie de la langue chinoise. Un de ses ouvrages, publié en 1831 à Malakka, un siècle après sa mort, sous le titre de *Notitia linguæ sinicæ*, 1 vol. in-4°, en est la meilleure preuve. Ce grand ouvrage grammatical a été traduit depuis en anglais par M. J. G. Bridgman, et publié à Canton en 1847, 1 vol. in-8°.

dédain ! On entend tous les jours ces civilisés d'hier, vanter leur sagesse profonde, leurs lumières supérieures, et manifester pour tout ce qui les a précédés, le plus souverain mépris. On dirait que notre planète a attendu leur arrivée pour circuler dans l'espace, et le soleil pour éclairer le monde !

Le *Journal asiatique* a publié, dans les numéros de février-mai 1859, un mémoire très-remarquable de M. Renan sur « La tendance au monothéisme des peuples sémitiques. » Ce mémoire a soulevé au sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont M. Renan fait partie, de nombreuses objections plus ou moins fondées. En ce qui concerne la Chine, nous pensons qu'après avoir lu la lettre du P. Prémare, le savant auteur de l'*Histoire générale des langues sémitiques* ne soutiendra plus que le monothéisme « a été *inoculé aux Chinois* » *par des Juifs ou des chrétiens* [1] ». Il est vrai que les preuves nombreuses apportées par le P. Prémare en faveur du *Monothéisme* des Chinois ont été contestées indirectement par d'autres missionnaires[2]; mais à plus d'un siècle d'intervalle, le mis-

[1] « Aucune partie du monde n'a cessé d'être païenne que quand une de ces trois religions, le *judaïsme*, le *christianisme* et l'*islamisme*, y a été portée, et de nos jours encore, la Chine et l'Afrique *arrivent au monothéisme*, non par le progrès de la raison, mais par l'action des missionnaires chrétiens et musulmans.

« Le contre-coup est toujours inférieur à la cause qui le produit, et si le monothéisme n'avait été inoculé à l'Arabie que par le contact des juifs ou des chrétiens, comme cela, par exemple, *a lieu de nos jours pour la Chine*, il y serait timide, indécis, mêlé de restes des anciennes superstitions. » (*Journal asiatique*, février-mars 1859, p. 215 et 250.)

[2] Voir entre autres écrits le *Traité* du P. Longobardi, jésuite sicilien, imprimé en espagnol dans l'ouvrage du P. Navarrete, intitulé : *Tratados historicos, politicos, ethicos y religiosos de la monarchia de China, etc.*, por el P. Maestro fr. Domingo Fernandez Navarrete. Madrid, en la Imprenta real, 1676, p. 246 et suiv.

Ce même traité du P. Longobardi a été traduit en français par le P. de Cicé, dominicain, et publié sous ce titre : *Traité sur quelques points de la religion des Chinois*, par le P. Longobardi. Paris, 1701. Cette même traduction française a été réimprimée dans les œuvres de Leibnitz (t. IV, p. 170 et suiv., édit. de Genève, 1768, 6 vol. in-4), avec des annotations nombreuses de ce grand esprit auquel rien dans la connaissance humaine ne restait étranger.

Nous possédons une *Traduction portugaise manuscrite* de ce même traité, réuni à plusieurs autres, également manuscrits, faisant partie de la fameuse controverse des jésuites et des dominicains sur la croyance des Chinois et sur

sionnaire catholique français a trouvé des auxiliaires importants de ses opinions dans la personne de *deux missionnaires protestants anglais*, qui les ont professées en Chine, à propos d'une nouvelle traduction chinoise de la Bible faite et publiée par eux. Ces deux missionnaires protestants, M. W. H. *Medhurst*[1] et le Rév. *James Legge*[2], soutiennent la même thèse que le P. Prémare, sans avoir eu connaissance de ses arguments et de ses preuves à l'appui, et ils produisent souvent les mêmes autorités. Cet accord du missionnaire catholique avec les deux missionnaires protestants sur la croyance des anciens Chinois, donne aux opinions du premier une valeur dont il est difficile de ne pas tenir compte.

Nous devons ajouter, toutefois, qu'à notre avis, ce serait une grande erreur de croire que les Chinois ont eu, sur les grandes questions qui ont toujours occupé l'esprit humain, du jour où il a commencé à réfléchir sur sa destinée, les mêmes idées que le christianisme du 18e ou 19e siècle. Une traduction fidèle et intégrale des monuments philosophiques et religieux, anciens et modernes, des Chinois, pourra seule faire connaître entièrement la vérité à cet égard ; ou, du moins, en approcher le plus possible. Jusque-là, on trouvera facilement dans les monuments en question, et dans les commentateurs des différentes sectes et des différents âges, des textes isolés pour soutenir les opinions mêmes les plus opposées.

G. PAUTHIER.

leurs cérémonies religieuses. Comme dans toutes les questions de cette nature, chaque opinion ne manque pas de trouver et de produire une foule d'autorités qui la justifient.

[1] *A dissertation on the theology of the Chinese*, by W. H. Medhurst. Shanghae, 1847 (278 pages in-8°).

[2] *The Notions of the Chinese concerning God and Spirits*, by the Rev. James Legge. Hong-kong, 1852 (116 pages in-8°).

LETTRE

SUR LE MONOTHÉISME DES CHINOIS.

> Une fausse idée sur la Divinité ne forme pas l'athéisme. L'athéisme consiste à nier qu'il y ait une intelligence souveraine qui ait par sa puissance produit le monde et le gouverne par sa sagesse. PRÉMARE.

MONSIEUR,

Il faut être aussi bien intentionné que vous pour conclure du peu que vous avez lu dans ma *Dissertation* [1] que *l'athéisme* chinois n'est qu'une chimère. Vous voulez être mieux instruit sur un point de cette importance, et moi, je croirais offenser Dieu si je ne répondais pas à un désir si louable.

Je sais que le Saint-Siége a défendu aux missionnaires d'appeler Dieu 天 *Thien*, ou 上帝 *Chang-ti* [2], quand ils parlent aux Chinois; mais il ne s'agit point ici d'annoncer l'Evangile aux Lettrés de Chine. J'écris confidemment à un ami pour satisfaire l'impatience qu'il a de savoir si *les Chinois sont athées*, comme on le dit en France. Il me semble que c'est un cas tout différent; et je ne croirai jamais que l'Eglise puisse trouver mauvais qu'on arrache aux libertins d'Europe le plus grand prétexte qu'ils puissent avoir pour autoriser leur crédulité et leurs débauches, qui est que *l'athéisme n'est donc point un monstre*

[1] Ceci fait supposer une dissertation antérieure que nous ne connaissons pas.

[2] Dans le manuscrit autographe du P. Prémare, conservé à la Bibliothèque impériale de Paris, *tous les passages chinois* qu'il cite comme preuve à l'appui de ses assertions, *sont donnés en chinois*. Dans l'impossibilité de les imprimer ici intégralement, nous nous sommes borné à reproduire ceux qui nous ont paru le plus importants, et qui ont été le sujet de nombreuses controverses, tant autrefois parmi les missionnaires catholiques, qu'aujourd'hui parmi les missionnaires protestants. Nous y avons ajouté une *transcription* en lettres latines, et un *mot à mot latin*, pour mettre à même le lecteur de juger par lui-même de l'exactitude des citations. Nous nous sommes permis d'émettre quelquefois une opinion différente de celle du savant missionnaire; mais c'est toujours avec réserve et avec la déférence que nous ont inspirée son caractère et son grand savoir en chinois. (G. PAUTHIER.)

si détestable, puisque la plus sage et la plus ancienne nation qui soit au monde en fait une profession publique. Le premier pontife, Benoist XIII n'a pas moins de zèle pour la cause de Dieu que n'en eut Clément XI, de sainte mémoire[1]. On avait défendu d'écrire en France ni pour ni contre les jansénistes, sous prétexte du bien de la paix. Clément XI l'ayant su, écrivit sur-le-champ au roi pour faire lever une telle défense.

Comment donc Benoist XIII nous empêcherait-il d'écrire contre ceux qui se servent des livres chinois pour autoriser l'athéisme en Europe? L'Eglise jugerait-elle qu'il faut avoir plus de ménagement pour les athées que pour les hérétiques? Ce serait un crime de le penser.

Dire que les Lettrés chinois sont athées parce qu'ils ne sont point idolâtres, c'est ce qu'on disait des premiers chrétiens; dire qu'ils vivent en athées, ce n'est pas ce dont il s'agit; dire qu'ils ne parlent de 上帝 *Chang-ti* que pour retenir le peuple dans le devoir, il faut le prouver; dire qu'ils sont athées en physique et religieux en morale, c'est une chimère qui se détruit d'elle-même; dire enfin qu'ils paraissent athées, c'est ne dire rien, car je ferai voir qu'ils *paraissent encore plus déistes*. Or, tout homme qui dit clairement qu'il y a un Dieu et qui paraît quelquefois en douter ne doit point passer pour athée, si, dans ses derniers ouvrages, il n'a point rétracté ce qu'il avait dit en faveur de la divinité. Or, je défie tous ceux qui parlent si haut en Europe de me produire un seul Lettré chinois qui soit tel. C'est donc sans raison qu'on avance que ces Lettrés font profession d'athéisme.

Je n'en demeure néanmoins pas là, et pour procéder avec ordre, je divise cette lettre en deux parties :

Dans la *première*, j'examinerai *le système physique de quelques Chinois modernes* dans lequel deux ou trois Européens ont cru voir les impiétés de *Spinosa*.

Dans la *deuxième* partie, je ferai voir par un assez grand nombre de textes exactement tirés des plus fameux de ces *Chinois modernes*, qu'ils ont de la Divinité *les mêmes notions que*

[1] Les *Annales* ont résumé la plupart des décrets rendus par le Saint-Siége sur les affaires de la Chine dans leur t. XIX, p. 215 (3e série).

nous. La conclusion de l'une et de l'autre sera, qu'on ne peut donc, sans une horrible calomnie, dire que les Chinois modernes sont athées.

I. — Exposé du système physique des Chinois.

Ce fut sous la dynastie des *Soung* [1] que *Tcheou Lien-ki* s'avisa le premier de faire un *Système de physique;* et il a eu le bonheur que presque tous les Lettrés qui l'ont suivi, l'ont regardé comme leur maître. Il suffira d'exposer ici les principes généraux de ce système pour le faire apprécier. On peut le réduire à trois points:

1° Il y a dans l'univers un être qu'on appelle 氣 *Khi;* il n'est point figuré, mais il peut le devenir. C'est *comme un vase* dans lequel est un autre être qu'on nomme 理 *Li*, et qui est tellement au-dessus de toute figure, qu'il est impossible qu'il en prenne jamais aucune. C'est *Tchou-hi*, le plus fameux des disciples de *Lien-ki*, et qu'on fait passer pour le prince des athées, c'est *Tchou-hi* qui définit ainsi ces deux êtres:

« Dans l'univers, il y a *Li* et il y a *Ki*. Ce qu'on entend par » *Li*, c'est *la Raison qui est au-dessus de toute figure* et qui est » comme *la racine* d'où sortent tous les êtres. Ce qu'on entend » par *Ki*, c'est le *vase* sujet à la figure et l'instrument dont » tout est fait [2]. »

[1] Cette dynastie régna de 960 à 1260 de notre ère. *Tcheou Lien-ki* (le docteur aux nénuphars), mourut à l'âge de 57 ans, l'an 1073 de notre ère. On trouve une notice sur ce philosophe en tête du livre chinois intitulé : *Soung-chi-hien-tchouan* « Mémoires ou traditions sur les 10 sages les plus célèbres de la dy- » nastie des Soung; » lequel ouvrage a été publié en 1743. On y en trouve une aussi sur *Tchou-hi*, son plus éminent disciple, qui reconnaît également pour maîtres les deux *Tching*, disciples plus directs de *Lien-ki*. Tous ces philosophes vivaient dans le 11° et le 12° siècle de notre ère. (G. P.)

[2]
天	地	之	間。	有	理	有	氣。
Thiên	*tì*	*tchî*	*kiên*	*yèou*	*lì*	*yèou*	*khi*
Cœli	terræ	(*a*)	medio,	habetur	spiritus,	habetur	materia :

(*a*) *Tchi* est la particule qui marque le génitif.

Il faut se souvenir que, de l'aveu de *Tchou-hi*, 理 *Li* et 道 *Tao* sont une même chose.

2° Ce *Khi* ou *matière*, si on peut l'appeler ainsi, se trouve tour à tour en mouvement et puis en repos, en repos et puis en mouvement.

3° La matière, douée de ces deux qualités radicales, se divise

理	也	者。	形	而	上	之	道	也。
Li	*yè*	*tchè* (b)	*hing*	*eulh*	*chang*	*tchi*	*tao*	*yè* (c)
Spiritus	(id quod	definiendum est) :	Forma,	et	superat	eam :	Ratio	(est) »

生	物	之	本	也。	氣	也
séng	*we*	*tchi*	*pèn*	*yè*	*khi*	*yè*
Viventium	rerum	»	fundamentum	«	materia	(quæ

者。	形	而	下	之	器	也。	生	物
tchè;	*hing*	*eùlh*	*hia*	*tchi*	*ki*	*yè*;	*siéng*	*we*
definienda est) :	Forma,	et	inferius	eâ :	vas	(est) ;	viventium	rerum

之	具	也。
tchi	*kiu*	*yè*
»	dispositio	» .

Ce passage est tiré du *Sing li ta thsiouan*. Cette fameuse rapsodie a été réimprimée de nouveau sous la dynastie régnante. On a changé son titre en celui de *Sing-li-hoei toung*. On y a mis quelques notes marginales fort bonnes, et on l'a augmenté de huit volumes qui contiennent le sentiment des Lettrés de la dynastie des *Ming* (1368-1573 de J.-C.) C'est dans cette édition, que j'ai sous les yeux, qu'on trouvera les paroles citées ; elles sont au *kiouen*, c'est-à-dire *livre* ou *chapitre* XXVI, page 1. (Le P. Prémare.)

Voici la définition donnée par le P. Basile des termes *Li* et *Khi* :

« *Li* signifie : gouverner, modérer, diriger ; c'est la droite raison des choses, la » lumière de nature indiquant ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter ; *le pre-* » *mier principe de toutes choses, immatériel, mais nécessairement renfermé* » *dans la matière, et inhérent dans toutes choses*, de plus constituant intrin- » sèquement toutes choses de concert avec son principe *Khi*.

» *Khi*, air, température, odeur, souffle, vapeur, exhalaison, *principe de toutes* » *choses*, parce que, *de concert avec le principe immatériel Li*, il compose in- » trinsèquement toutes choses. »

Nous traduisons simplement *Li* par *Spiritus*, quoique, ici, il signifie *premier principe immatériel*, pour le mettre plus en rapport avec son contraire et son corrélatif *Khi*, que nous traduisons par *Materia*, qui est proprement le *principe matériel primitif*.

(*b*) *Tchè* et *ye* sont deux particules, déterminatives et résomptives, rappelant ce dont on vient de parler. (A. Rémusat. *Gramm. chinoise* p. 81-82.)

(*c*) *Ye* sorte de point ou virgule marquant, ici, la fin de la phrase.

en cinq sortes d'êtres qui sont l'*eau*, le *feu*, le *bois*, le *métal* et la *terre*. Mais ces cinq sortes de matières ne sont réellement que les deux d'où elles sortent. Comme ces deux ne font réellement qu'une seule et même masse, mettez dans cette masse et dans toutes ses parties ce qu'on appelle *Li*, et vous avez le système entier.

Toute hypothèse du monde suppose nécessairement l'existence d'une *matière*. Les philosophes chinois l'ont nommée 氣 *Khi*. Ce n'est point du tout l'*esprit qui anime le corps*, mais un être qui n'est point sensible et qu'on considère comme une eau invisible et non encore congelée. Sitôt qu'elle se prend et devient palpable, ce n'est plus *Khi*, c'est 形 *Hîng*, un *corps* qui a forme et figure. Pour que ce *Khi* devienne un *corps*, il faut du *mouvement*, et l'idée du mouvement les a conduits à celle du *repos*. De plus, ils ont vu qu'il y avait dans le cours d'une année deux points fixes: l'un du *grand chaud*, après quoi le grand froid vient peu à peu; l'autre du *grand froid*, après quoi la chaleur recommence de même. Dans un jour il y a le point de midi et le point de minuit; dans notre vie il y a la force de l'âge, après quoi on ne fait plus que dépérir. Enfin dans la respiration, nous poussons et attirons l'air tour à tour et sans cesse.

Fondés sur ces expériences il a plu aux philosophes chinois modernes d'appeler 陽 *Yâng* la *matière* tant qu'elle va *croissant*, et de la nommer 陰 *Yîn* sitôt qu'elle commence à *décroître*.

Il est manifeste que le *mouvement* ne finit point, soit que j'aille, soit que je vienne, si je marche toujours; il leur a cependant encore plu d'appeler 動 *toung*, *mouvement*, tout le temps que la matière met à *croître*, et d'appeler 靜 *thsing*, *repos*, celui qu'elle emploie à *décroître*. Le *mouvement*, par exemple, commence à renaître dans l'instant du solstice d'hiver et va toujours en augmentant jusqu'au solstice d'été, et, dès ce moment, commence le repos qui va toujours en augmentant jusqu'au solstice d'hiver. De là ils ont conclu que la durée de l'univers

n'est que la durée d'un jour, et que, comme il a commencé, il doit finir ; sitôt qu'il ne pourra plus croître, il commencera à s'approcher à tout moment de sa ruine; mais il ne sera pas plutôt totalement détruit, qu'il renaîtra de ses cendres, comme le jour sort de la nuit et le mouvement du repos.

Si on leur nie cette succession imaginaire, ils ne sauraient la prouver ; c'est un article qu'il faut leur accorder, comme à Epicure, la *déclinaison* de ses atomes. Enfin, pour dire un mot de leur 五行 *ou hing, cinq éléments*, ces éléments viennent à chaque pas. Plusieurs Européens s'en réjouissent, mais les *quatre éléments d'Aristote* étaient-ils de meilleur aloi ? Et d'où savent-ils que les Chinois prétendent que chaque *être corporel* est composé de ces cinq espèces d'êtres ? Pour moi, je dirai plutôt que c'est comme un cadre dans lequel ils font entrer mille choses le mieux qu'ils peuvent. Par exemple, les yeux se rapportent au *feu*, la bouche à l'*eau*, l'oreille droite au *bois*, la gauche au *métal* et le nez à la *terre*. L'orient appartient au *bois*, l'occident au *métal*, le midi au *feu*, le septentrion à l'*eau*, et la terre est réservée pour le *milieu*, etc.

C'est de ce système philosophique des Chinois modernes que deux ou trois missionnaires ont conclu que les Chinois lettrés ne valent pas mieux *que l'impie Spinosa*. S'étant une fois fortement persuadés qu'ils avaient raison, on ne doit point s'étonner qu'ils aient proscrit tous les termes dont on se sert en Chine pour signifier le *vrai Dieu*. Voici comment ils ont raisonné :

« *Tchou-hi* et ses disciples disent de 太極 *Thaï-khi* tout » ce que les anciens *King* ont dit de 天 *Thien*, de 上帝 » *Chang-ti*, etc. Mais il est clair que *Thaï-khi* n'est autre chose » que le 理 *Li athéistique* des Chinois ; donc *Thien*, *Chang-* » *ti*, etc., ne sont pareillement que le *Li* athéistique des Chi- » nois. »

Supposé qu'il fût vrai que les *Soung-jou*, c'est-à-dire les Lettrés de la dynastie des Soung, disent de *Thaï-khi* tout ce que les *King* ont dit de *Thien*, de *Chang-ti*, etc., je raisonnerais tout autrement que ces gens-ci, et je dirais : « Or, il est clair que

» tout ce que les *King* disent de *Thien*, de *Chang-ti*, etc., ne » peut convenir qu'*au vrai Dieu*; donc, tout ce que les *Soung-* » *jou* disent de *Thaï-khi* ne peut convenir qu'au vrai Dieu. » Il me semble que ce raisonnement serait plus digne d'un philosophe chrétien et d'un missionnaire que l'autre; il serait applaudi par tout ce qu'il y a de Chinois habiles, et je ne doute point que ces messieurs ne l'eussent fait eux-mêmes, s'ils avaient étudié à fond les *King* et un peu mieux examiné ce que c'est que *Thaï-khi* dont ils parlent tant.

Avant les *Soung*, on entendait par *Thaï-khi* la *matière dans l'état de chaos*. C'est pour cela que *Tchouang-tseu*[1] a dit que « la » *Raison* était avant *Thaï-khi*[2]. » Et *Kong-ing-ta* dit clairement: « On appelle *Thaï-khi* la *matière première* lorsque, avant » qu'il y eût encore ni ciel ni terre, elle composait une *masse* » *informe dans le chaos*[3]. »

Tchéou Lien-ki, le père de la philosophie des Soung, a dit la

[1] *Tchouang-tseu* vivait dans le 4e siècle avant notre ère. Nous possédons un ouvrage de lui sous le titre de : *Nan-hoa-king* : « le livre de la fleur d'Orient. » (G. P.)

[2] 道在太極之先。

道	在	太	極	之	先。
Tao	*tsaï*	*Thaï*	*Khi*	*tchi*	*siên*
Ratio	est	Magni	Termini	»	antecessor.

[3] *Koung-ing-ta* vivait sous la dynastie des Thang (de 618 à 900 de notre ère). C'est lui qui a fait les commentaires *Tching y*; on les trouve dans le recueil *Chi san King*. Ecrivant au *kiouen* ou chapitre VII, p. 39 sur les paroles : *y yeòu Thaï Khi*, qui sont dans le traité : *Hi tseu* art. 15 (Prémare).

Les commentaires de *Koung ing ta*, descendant de *Koung fou tseu* (Confucius) se trouvent reproduits dans la grande édition impériale des *King* intitulée *Khin ting* : Voici le passage cité :

太	極	謂	天	地	未	分
Thaï	*Khi*	*weï*	*thien*	*ti*	*wei*	*fen*
Magnus	Terminus (quod)	vocatur :	cœli,	terræ	nondum	distinctorum

之	先。	元	氣	混	而	爲
tchi	*sien*	*yuen*	*khi*	*hoen*	*eùlh*	*weï*
»	antecessor;	primitiva	materia	turbida	et	faciens

一。
i
Unum.

même chose dans ces fameuses paroles qu'il a mises en tête de son système : 無極而太極 *wôu khi eulh thaï khi* (sine termino et magnus terminus) « *L'être illimité* et le *grand* » *terme.* » Par *wôu khi* il entend la *Raison éternelle* qui a fait toutes choses, et par *thaï-khi* il entend la *Matière encore dans le chaos.*

Cette explication n'est point de moi ; c'est des Chinois même que je l'ai tirée [1]. *Vang-chin-tsee* [2], expliquant ces mots *y yeoû thaï khi,* cités dans la note précédente, « dit que la » lettre 易 *y*, dans cet endroit, ne dénote point ce mo- » nument antique qu'on nomme *Y-king,* mais qu'elle désigne » cette *Raison suprême* qui, dans ses productions, n'a point de » bornes ; car, avant qu'il y eût de *Thaï-khi,* cette Raison » infinie existait dès lors, et c'est ce que *Tchéou Lien-ki* appelle » l'*être illimité* (*wou-khi : sine termino.*) [3] »

[1] Elle n'en est pas moins sujette à contestation. Nous avons donné dans notre *Esquisse historique de la philosophie chinoise,* le tableau figuré du *Thaï khi* avec la traduction du commentaire. Nous nous proposons de publier un jour la traduction complète du *Sing li thsing i,* qui est une édition officielle, publiée en 1717, par ordre de l'empereur *Khang-hi,* de la philosophie formulée sous les *Soung,* et réduite à ses parties essentielles (G. Pauthier).

[2] *Vang-chin-tsee* a vécu sous la dynastie des *Youên* (1260-1368). Il a fait un beau commentaire sur l'*Y-king,* qu'il nomme *Y-tsi-chouë.* On le trouve dans le magnifique recueil *Sin kan King kiaï* en 60 *tao.* (On appelle *tao* dix ou douze volumes chinois renfermés dans un même carton.) C'est au *kiouen* IX, p. 22, que se trouve le passage cité. (Prémare.)

[3] Voici le texte chinois :

此	易	字	非	書	也。	生	生	不
Thséu	*i*	*tséu*	*feï*	*choû*	*yè*	*sêng*	*sêng*	*pou*
Hoc	I (*a*)	verbum,	non	Librum	(indicat).	Entium	entium	non
窮	之	理	也。	蓋	未	有	太	
khioung	*tchi*	*li*	*yè* .	*kaï*	*wei*	*yeòu*	*Thaï*	
exhauriendorum	Causa (est)	» .		Enim	nondum	existens	Magnus	
極	之	先。	已	有	個	生	生	不
Khi	*tchi*	*siên*	*ki*	*yeòu*	*ko*	*sêng*	*sêng*	*pou*
Terminus :	hæc	ante-erat ;	ipsamet	qui-est	(*b*)	entium	entium	non

(*a*) Changer, principe pur, les générations et les corruptions se succédant l'une et l'autre (Dictionn. de Basile.)

(*b*) Particule numérale pour les personnes.

« Dire, comme ils font, poursuit *Vang-chin-tsee, l'être illi-
» mité et puis le grand terme,* c'est dire assez clairement qu'il
» y avait la *Raison* et puis qu'il y eut la *Matière* [1]. »

Vang-chin, au *kiouen* II, page 28, dissertant sur ces paroles de *Tcheou-tsee* (*Tcheou Lien-ki*) : *Wou khi eulh thaï khi,* avait exposé son sentiment en ces termes :

« Au commencement, quand il n'y avait encore ni *Thaï-khi,*
» ni ciel ni terre, la *Raison* 理 *li,* qui produit sans bornes
» existait dès lors. Bien qu'elle ne puisse être représentée par
» aucune image, bien qu'il n'y ait aucun nom qui puisse la
» nommer, elle est infinie en tous genres, et on ne peut rien
» y ajouter. C'est pourquoi *Tcheou-tsee* (*Lien-ki*) dit que c'est
» *l'être illimité et infini* [2]. »

窮	之	理。	郎	濂	溪	所	謂	無
khioung	*tchî*	*Li*	*tsi*	*Lien* -	*ki*	*ssò*	*weï*	*woû*
exhauriendorum	»	Causa :	scilicet	Lien -	ki	id-quod	vocat	Sine

極	也。
khi	*yè.*
terminis	».

[1] Voici le texte chinois :

無	極	而	太	極。	郎	所	謂
Woû	*khi*	*eûlh*	*Thaï*	*khi*	*tsi*	*ssò*	*weï*
Sine	terminis	et	Magnus	Terminus ;	scilicet	id-quod	vocatur :

有	理	而	後	有	氣。
yèou	*Li*	*eûlh*	*héou*	*yeòu*	*Khi.*
est	Causa	et	postea	habetur	Materia.

[2] Voici le texte chinois :

厥	初	未	有	太	極	兩
Kiue	*tsoû*	*weï*	*yeòu*	*Thaï*	*Khi*	*liàng*
Illo	principio,	nondum	existentibus	Magno	Termino	duabus

儀	之	先。	己	具	個	生	生
i	*tchî*	*siên ;*	*ki*	*kiu*	*kò*	*sêng*	*sêng*
imaginibus	»	ante :	Ipsamet	disposita erat	»	entium	entium

Lien-ki l'avait représentée dans sa carte, autant qu'on peut le faire, par un *cercle,* symbole qui n'est pas inconnu aux sages d'Europe. *Tchou-hi* prétend que ce cercle représente *Woukhi eulh thaï khi ;* mais *Vang-chin-tsee* le relève et dit nettement que ce n'est point là le sens de cette carte[1]. *Lou Siang-chan*[2] soutient la même chose, et tous deux ont raison. *Tcheou Lien-ki,* le maître des *Song-jou,* admet une *Raison infinie* qui existait avant qu'il y eût aucune *matière* et qui a tout produit; c'est le sens que présente la particule 而 *eûlh,* et qu'il a placée entre 無極 *Wou-khi* et 太極 *Thaï-khi.* Cela montre premièrement qu'il y a bien de la différence entre *Woû-khi* et *Thaï-khi,* et secondement que *Thaï-khi,* ou la *matière du monde,* n'a existé que parce qu'il y avait auparavant une *Raison éternelle* et sans bornes, *Wou-khi,* de laquelle *Thaïkhi* a reçu son existence. Cela est si vrai, que dans l'explication de son système, il n'a dit nulle part que *Thaï-khi* fût *Li.* Au contraire, il dit que « les cinq éléments sont *yin* et *yang ;* que » *yin, yang* sont *Thaï-khi,* et que *Thaï-khi* a pour origine *Wou-*

不	窮	之	理。	雖	無	象	可
pou	*khioûng*	*tchî*	*Li.*	*Soûï*	*woû*	*siang*	*khò*
non	exhauriendorum	»	Causa.	Etsi	nulla	imago	posset (eam)
象。	無	名	可	名。	然	其	
siang ;	*woû*	*mîng*	*kho*	*mîng ;*	*jân*	*khî*	
representare ;	nullum	nomen	posset (eam)	nominare :	revera	illa	
理	至	極。	而	無	以	加	
Li	*tchi*	*khi ;*	*eûlh*	*wôu*	*i*	*kiá*	
Causa (est)	extremus	terminus ;	et	non	ad (eam)	addere-potest	
也。	故	曰	無	極。			
yè.	*Koù*	*youeï :*	*voû*	*khi.*			
»	Idcircò	dicitur :	Sine	terminis.			

[1] *Lit. fei Tcheou-tsé thoû i.* « Ce n'est pas le sens du tableau figuratif de » *Tcheou-tseu* (Tcheou Lien ki. » (G. P.)

[2] *Lou tsee thsing,* surnommé *Siang-chan,* était contemporain de *Tchou-hi,* (sous les *Song,* 954-1260) mais il prit une autre route. Il eut ses disciples et son école à part. Il disputa souvent avec *Tchou-hi ;* c'est pourquoi *Tchou-hi* en dit tant de mal en mille endroits. (Prémare.)

» *khi* [1] » Il est vrai qu'il a dit : « Le mouvement et le repos se » succèdent et sortent tour à tour l'un de l'autre [2]. » Mais il n'a point dit ce que *Tchou-hi* cite de *Tching-tsee*, que « le » mouvement et le repos n'ont point de fin ; que *yn yang* n'a » point de commencement [3] ; » et *Tchou-hi*, expliquant les paroles de *Lien-ki*, citées ci-dessus, dit que « la raison pour » quoi *Thaï-khi* a tour à tour le mouvement et le repos, c'est » l'ordre du Ciel qui se répand au dehors [4]. »

[1] Voici le texte chinois extrait du *Sing-li hoeï toung*, kiouen I, p. 37.

五	行	一	陰	陽	也。	陰	陽
Où	*hîng*	*i*	*yîn* (a)	*yâng* (b)	*yè*	*yîn*	*yâng*
Quinque	elementa	unita :	quies	/ motus (sunt)	» ;	motus	quies
一	太	極	也。	太	極	本	無
i	*Thaï*	*Khi*	*yè*	*Thaï*	*Khi*	*pen*	*woû*
unita :	Magnus	Terminus	» .	Magnus	Terminus	originem-ducit (à)	Sine
極	也。						
khi	*ye*						
terminis	»	(G. P.)					

[2] Voici le texte, au même *kiouen*, p. 20.

一	動	一	靜	互	爲	其	根。
I	*thoùng*	*i*	*thsîng* ;	*hòu*	*wêi*	*khî*	*kan.*
Modo	motus,	modo	quies ;	mutuò	sunt	eorum	radix.

[3] Voici le texte, *ibid.*, p. 20.

動	靜	無	端。	陰	陽	無	始。
Thoùng	*thsîng*	*woû*	*touân* ;	*Yîn*	*Yâng*	*wôu*	*chî.*
Motus	quies	non-habent	principium.	*Yin*	*Yâng*	non-habent	initium.

Ces deux axiomes de *Tching-tsse* se rencontrent partout. Ce *Tching-tsse* avait pour seigneurie *Y Tchouen* ; c'est le frère cadet de *Tching Ming-tao*, et tous deux eurent pour précepteur *Tcheou Lien-ki* (Prémare).

[4] Voici le texte :

太	極	之	有	動	靜。	是	天
Thaï	*Khi*	*tchî*	*yèou-*	*thoùng*	*thsîng* ;	*chî*	*Thiên*
Magnus	Terminus	ille-	habet	motum	quietemque,	quia	Cœli

(a) *Yîn*, proprement *la matière en repos*, à l'état d'imperfection, comme la terre, la lune, la nuit, le principe femelle, etc. (Dict. de Basile.)

(b) *Yâng*, proprement *la matière en action*, à l'état d'être parfait, comme le ciel, le soleil, le jour, le principe mâle, etc. (Basile.)

Tchéou Lien-ki n'est donc point un athée; les vrais disciples de ce philosophe ne sont point athées non plus, et leur système de physique ne conduit pas plus au Spinosisme que les principes de M. *Descartes*.

Tchou-hi et plusieurs Lettrés après lui ont cru que *Thaï-khi* ne différait point de *Woû-khi*. Ces paroles : *Woû khi eùlh thaï khi* [1], « c'est, dit *Tchou-hi*, la même chose que celles-ci : Il est » sans figures et il a la Raison [2]. » On ne voit pas trop comment c'est la même chose. Il est clair que cela ne peut s'entendre de la Raison, car il serait ridicule de dire que la Raison possède la Raison. Son 無形 *woû hing* (sans figures) peut très-bien désigner la *matière non encore figurée*. Mais ce n'est point ce que *Tcheou-tsee* a voulu dire par 無極 *Woû-khi*. Quoi qu'il en soit, les *Soung-jou* (philosophes de la dynastie des *Soung*) déclarent que ce qu'ils entendent par 太極 *Thaï-khi* n'est autre chose que 理 *Li*. C'est ce que dit *Tchou-hi* en termes exprès [3]; et, un peu après : « *Thaï-khi*, dit-il, n'est autre

命	之	流	行	也。	
ming	*tchi*	*lieôu*	*hing*	*yè*.	
mandati	»	permanens	actio(est)	»	(G. P.)

[1] Voici le texte.

無	極	而	太	極。
Wôu	*khi*	*eûlh*	*Thai*	*khi*.
Sine	termino	et	Magnus	terminus.

[2] Voici le texte :

無	形	而	有	理。
Woû	*hing*	*eûlh*	*yèou*	*li*.
Sine	figura	et	habetur	Spiritus.

[3] Voici le texte, *ibid.*, *Ki*. XXVI, p. 5.

太	極	只	是	一	箇	理	字。
Thaï	*khi*	*tchi*	*chi*	*i*	*ko*	*li*	*tseu*.
Magnus	Terminus	solum	est	unum	» (pro)	Spiritu	verbum.

» chose que la *Raison* du ciel, de la terre et de toutes choses [1]. »

Tchao Kang-tsie, qui n'est guère moins faméux que *Tchou-hi*, bien qu'il fasse une école à part, dit « que la *Raison* (*Tao*) » est la source et l'origine du ciel et de la terre [2]. » C'est-à-dire, selon *Tchao Pe-wen*, son fils, « que la Raison a fait le » ciel et la terre. »

Hiu-chin dit ouvertement qu'au « commencement de toutes » choses la Raison (*Tao*) subsistait dans *un*; que c'est elle qui » a fait et divisé le ciel et la terre, converti et perfectionné » toutes choses [3]. » Si la Raison a fait et que la Matière ait été

[1]

太	極	只	是	天	地	萬	物
Thaï	*khi*	*tchi*	*chi*	*thiên*	*ti*	*wên*	*we*
Magnus	Terminus	solùm	est	cœli,	terræ	omnium	rerum
之	理。						
tchi	*Li.*						
»	Principium-immateriale.						

[2] *Tchao Kang tsie* (mort vers 1077) dit *ibid.*, *K.* IX, p. 15 :

道	爲	天	地	之	本。
Tao	*wêi*	*thiên*	*ti*	*tchi*	*pèn.*
Ratio	est	cœli (et)	terræ	»	fundamentum.

Et *Tchao Pe wen* dit aussi :

道	生	天	地。	故	道	爲	天	地
Tao	*sêng*	*thiên*	*ti*	*kou*	*tao*	*wêi*	*thiên*	*ti*
Ratio	creavit	cœlum (et)	terram ;	ideo	Ratio	est	cœli (et)	terræ
之	本。							
tchi	*pen.*							
»	fundamentum.							

C'est la doctrine de l'école du *Tao*, que nous avons exposée ailleurs (Chine moderne). Ceci n'a pas de rapport avec la doctrine de *Tcheou-Lien-ki* et de *Tchou-hi*, qui donnent à leur *Li* des attributs analogues, mais non identiques à ceux que *Lao-tseu* et ses disciples donnent au *Tao*. (Pauthier.)

[3] *Hiu chin*, qui vivait au 1er siècle de notre ère, est l'auteur du dictionnaire analytique nommé *Chouĕ-wen*. C'est en expliquant le caractère 一 *i*, le premier de l'ouvrage, qu'il donne cette belle définition. Voici le texte :

惟	初	太	始	道	立	於	一。
Wêi	*thsoû*	*Thaï*	*Khi*	*Tao*	*li*	*yû*	*I*
Solummodo	in-origine	supremum	principium	Ratio	stabat	in	Uno.

faite, il est évident que la *raison* et la *matière*, l'*ouvrier* et l'*ouvrage* sont deux êtres entièrement distingués l'un de l'autre.

Tchou-hi le dit clairement en plusieurs endroits de ses œuvres : « 1° Il y eut cette *Raison* (*Li*), et ensuite il y eut cette » *Matière* (*Khi*) ; 2° si on raisonne de l'origine et de la source, » il faut dire que la Raison était, et qu'ensuite vint la Matière; » 3° au commencement, lorsqu'il n'y avait pas encore la » moindre chose, cette Raison existait seule; 4° avant qu'il y » eût cette Matière (*khi*), il y avait déjà cette Nature 性 (*Seng*). » La matière peut cesser d'être, mais la nature subsiste tou- » jours. Bien qu'*elle soit au milieu de la matière*, cependant la » matière est matière, et la nature est nature ; l'une et l'autre » ne sont point du tout mêlées et confondues. » On voit par tous ces passages que *Li* et *Ki* sont deux êtres différents [1].

Tchou-hi ne peut pas le dire d'une façon plus claire que dans ces propres paroles :

« *Li* et *Khi* sont très-certainement deux choses. Si on considère les êtres actuellement existants, ces deux choses sont » tellement unies ensemble, qu'il n'y a pas moyen de les sé- » parer pour les mettre chacune à part ; ce qui n'empêche » pas que ce soit deux êtres très-différents. Mais si on considère » purement *Li*, bien qu'il n'y eût aucun être figuré : *Li*, la » Raison de tous les êtres, existait seule, et il n'y avait alors » aucun autre être qu'elle [2]. »

On m'objectera que *Tchou-hi*, dans ce même *Livre* (p. 2), tient un tout autre langage. « La *Matière*, dit-il, peut se pren-

造	分	天	地。	化	成	萬	物。
Tsao	*fên*	*thiên*	*ti*	*hoa*	*tching*	*wên*	*we.*
Creando	separavit	cœlum (et)	terram.	Mutando	perfecit	omnes	res.

(G. P.)

[1] L'empereur *Khang-hi* donna l'ordre à *Hioung-sse-li* et à *Li-kouang-ti*, deux de ses plus savants *ko-lao*, de réunir dans un même corps tous les ouvrages de ce fameux écrivain. Le recueil a pour titre : *Tchou-tsee tseouen chou*, c'est-à-dire : *Œuvres complètes* du philosophe *Tchou*, ou *Tchou-hi*. C'est là qu'on trouvera les passages rapportés dans le texte : 1° *kiouen* XLIX, p. 6; 2° p. 7 ; 3° p. 10 ; 4° au *kiouen* XLII, p. 18. (Pr.)

[2] *Sing-li-hoei-toung*, k. XXVI, p. 3. (Pr.) — Voir aussi *Tchou-tseu-tsiouen chou*, k. XLIX, f°. 5 v° ; art. *Li khi*. (G. P.)

» dre et s'unir, et par ce moyen composer et former des êtres » divers. Mais pour la *Raison*, certainement cela n'a ni affec- » tion, ni vues, ni desseins, ni pensée, et ne peut rien faire. » Seulement sitôt que la Matière est durcie, la *Raison se trouve* » *au milieu.* » Et peu de lignes après il ajoute : « *Li* est un pur » vide fort vaste ; cela n'a jamais laissé aucune trace après soi. » Il est indubitable qu'il ne peut rien faire : c'est uniquement » la *Matière* qui, par ses ferments et assemblages divers, *pro-* » *duit toutes choses.* »

Je ne rapporterais pas un tel passage si j'étais moins sincère ou que je me défiasse de ma cause. Je réponds donc que *Tchou-hi* dit ici que *Li* n'est qu'un *vide fort vaste,* et *Hioung sse-li*[1] lui fait dire que « *Thaï-khi* est la Raison des êtres ma- » tériels ; qu'il est *très-réel,* et que ce n'est point une chose » vide et creuse. » De la même manière il répète dans le Recueil ce qu'il a dit cent fois, « que *Thaï-khi* n'est que la Raison; » et six lignes après, il assure que « *Thaï-khi* n'est que la Ma- » tière. » Qu'on accorde *Tchou-hi* avec lui-même si on veut faire valoir son autorité. Je dis plus ; quand on ne pourrait donner un bon sens à ces sortes de passages, tout ce qu'il en faudrait conclure, c'est que *Tchou-hi* paraît n'admettre dans l'univers que la *matière des êtres* qui se composent et *la raison* qui distingue chaque être de tous les autres. Nos philosophes d'Europe n'expliquent-ils pas la machine du monde avec la *matière* et le *mouvement ?* Ont-ils besoin de recourir sans cesse à Celui qui a imprimé le mouvement à la matière pour avertir par là qu'ils ne sont point des athées ?

Si les philosophes chinois ne reconnaissaient en effet dans le monde que *Khi* et *Li,* tels qu'ils sont exposés dans le passage qu'on m'objecte, l'auteur du dictionnaire *Pin tsee-tsien*[2] eût-il jamais pu parler comme il fait dès le début de son ouvrage ? Il rapporte premièrement le fameux axiome des *Soung-jou,*

[1] L'un des Lettrés chargés par l'empereur *Khang-hi* de réunir en un corps d'ouvrage toutes les œuvres de *Tchou-hi.* Ce recueil, dont la préface porte la date de 1713, et que nous possédons, forme 66 *kiouan* ou *livres.* (G. P.)

[2] *Yu-wen-tseu* est l'auteur du dictionnaire intitulé : *Pin-tseu-tsien,* imprimé la 15e année *Khang-hi,* , c'est-à-dire en 1676. C'est dans l'explication du caractère *Thien,* ciel (p. 9), qu'on trouve les passages traduits dans le texte. (Pr.)

que « la Raison n'est point séparée de la Matière [1] »; et il le fait valoir autant qu'il peut et qu'il vaut. Mais prenant ensuite les *King* pour de meilleurs guides : « On lit, dit-il, dans le » *Choû-king*, chapitre *Thaï-kia*, ces paroles :

« Le Ciel ne fait point acception de personne; pour s'en faire » aimer il faut veiller sans cesse sur son cœur. » Au chapitre *Hien-yeou-y-te*, on lit ces mots : « Il n'est pas toujours sûr de » compter sur l'assistance du Ciel : ses faveurs ne sont pas im» missibles. » Enfin, au chapitre *Y-yun*, il parle encore plus clairement et dit : « Quand on pratique la vertu, il donne mille » récompenses; et quand on fait le mal, il accable de mille » châtiments. »

Yu-chi (*Yu-Wen-tsee*), appuyé sur des autorités si fortes et si respectables, poursuit et raisonne ainsi :

« Si dans l'univers il n'y avait rien autre chose que ce *Khi* » qui roule incessamment et le *Li* qui suit la matière dans » tous ses mouvements, sans qu'on fût obligé d'admettre outre » cela un *Seigneur et un Maître très-intelligent et très-sage*, je » demande quel est donc celui dont parle le *Chou-king*, qui » aime et n'aime pas, qui récompense et châtie? N'est-ce pas » celui que nos *King* appellent le très-auguste souverain Sei» gneur? Hélas! nous sommes à tous moments sous ses yeux » et saisis de crainte devant une si haute majesté. Bien loin » de veiller sur nous-mêmes, emportés par nos passions dé» réglées et éblouis de nos folles vues, nous osons comme » joûter contre le Seigneur! Y a-t-il folie qui soit égale à la » nôtre [2]? »

[1] 理不離氣。*Lì pou lî khi.* — Le texte du dictionnaire porte : *Khiên soui i lì eûlh lì, poû lî khì, kaï lî khi, tseu lì pou koû hîng; lî lì eûlh wôu toui sou; pi lì khi tchî kwân thoûng*; c'est-à-dire littéralement : « Le Ciel, » quoiqu'il ne soit qu'*un* avec le *Lì*, ou la Raison, et qu'il soit cette même » raison (*Li*), *ne peut être séparé du Khì* : car, supposons-le séparé du *Khì*, » alors le *Lì*, ou la Raison (devenue isolée) ne pourra agir seule, étant comme » un orphelin; séparé du *Lì*, le *Khì* n'aura plus de liens, plus d'action; le *Lì* » et le *Khì* doivent par cela même ne former qu'*un seul et même assemblage.* » (*Pin-tseu-tien*, art. *thiên*, f° 1 v°.) Viennent ensuite les citations des *King*. (G. P.)

[2] *Yu Wen-tseu* ajoute encore beaucoup d'autres citations et d'autres défini-

Ce dictionnaire est entre les mains de tout le monde. Qu'on me cite un seul Lettré chinois qui se soit avisé de réclamer contre un passage tel que celui-ci qui détruit si formellement l'*athéisme?* Quelques étrangers ont prétendu que, selon *Tchou-hi*, 上帝 *Chang-ti* n'est autre chose que 太極 *Thaï-khi*, et que *Thaï-khi* n'est qu'un 理 *Li* emprisonné dans la matière, un *Li* aveugle, sans connaissance, sans pensée, sans aucun pouvoir! Et voici un docteur chinois, cent fois plus habile qu'eux dans ces matières (sans leur faire tort), qui, outre ce *Li* et ce *Khi*, c'est-à-dire contre ce *Thaï-khi* tel qu'ils l'ont imaginé, nous propose un *Maître véritable et absolu* 眞宰 *Tchîn tsaï*; un être *très-intelligent* 至靈 *tchi ling;* un Seigneur *auguste et suprême*, 皇皇上帝 *hoâng hoâng Chàng-ti;* enfin une Majesté qui a les yeux attachés sur nous et qui sait ce que nous faisons, récompensant la vertu de toutes sortes de bonheurs, et punissant le crime de toutes sortes de maux. Je n'ai jamais vu aucun écrivain chinois qui ait osé en dire autant de *Thaï-khi*.

Il est donc faux que les Lettrés attribuent à *Thaï-khi* tout ce que les Kîng disent de *Chang-ti;* et il est également faux que *Thaï khi* ne soit que ce que prétendent les fauteurs d'un athéisme imaginaire; car, soit qu'on veuille confondre *Thaï-khi* avec *Wou khi*, comme fait *Tchou-hi;* soit qu'on prenne *Thaï-*

tions du caractère 天 *thiên*, Ciel

« Et ces paroles de *Meng-tseu* : ch. *Li leou*, 2ᵉ part. n. 28.

莫之爲而爲者天也。

Mou tchi wêi eûlh wêi tchè; Thiên yè:

(*Quod*) *non est et est tamen, Cœlum* (est) : « Ce qui n'est pas, et qui est cependant, c'est le Ciel. — Par cette expression *qui n'est pas* (*mou tchi wêi*), » il veut dire qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de dire *comment il est*, » et quelles sont ses facultés; et par *il est cependant*, (*eûlh wêi tchè*), il veut » dire que, dans le désert sombre et vide de l'espace, (*mîng mou tchoûng*), ce » quelque chose qui par soi-même agit, existe : (*tseu yeoù tso wêi tchè, tsaï yè*). »

Cet article *Ciel*, de ce dictionnaire chinois *Pin-tseu-tièn*, est d'une grande élévation; il comprend 4 pages in-4°, et il serait difficile d'en trouver un pareil, sur le même sujet, dans nos dictionnaires européens. (G. P.)

khi pour la *matière* dont est composé ce monde visible, comme l'ont cru plusieurs Chinois habiles ; c'est une tradition constante que *Thaï-khi* renfermè *trois qui ne sont qu'un* : 太極含三爲一 (*Thaï-khi hân san wei i*, supremus terminus continens tres facit unum). La même chose se dit de la *grande unité* : 太一合三 (*Thai î ho sân* : supremum unum congregat tres); et on croit que les anciens rois sacrifiaient à l'*esprit trine et un*[1] : 古者天子祀神三一 *Koù tchè thiên tsèu sse chîn sân i.*

Or, *Tchou-hi* ne saurait montrer dans son *Thaï-khi* la moindre trace d'un *Etre un et trine*; donc *Tchou-hi* n'a point compris ce que c'est que *Thaï-khi*, et ceux qui pensent comme lui s'égarent avec lui. Il est vrai qu'il parle souvent de *Thaï-khi* et de *yin*, *yang*, et qu'il répète sans cesse que 太極 *Thaï-khi* c'est 理 *Li*, et que *yin*, *yang* c'est 氣 *khi*. Mais, selon lui, *Li* et *Khi* sont deux êtres fort divers, et *yin*, *yang* ne sont qu'une *seule et même matière*.

Quand donc on supposerait faussement que ces trois idées 1° *Thaï-khi*, c'est-à-dire *Li*, 2° *Yin*, 3° *Yang*, font le *Thaï-khi* tout entier, encore ne pourrait-on comprendre comment cela n'est qu'*un seul et même être* vraiment *un* et vraiment *trine*, puisque la matière *khi* et la raison 理 *Li* sont deux choses parfaitement disparates. Si on voulait distinguer 1° un *Thaï-khi* éternel, illimité et increé; 2° un *Thaï-khi* créé et borné, qui serait matériel ou spirituel; 3° un *Thaï-khi* théandrique qui réunît en soi le créateur et la créature, le roi et le sujet, Dieu et l'homme, il serait aisé d'apporter le véritable sens de ces antiques traditions inexplicables à tous les *Tchou-hi* de Chine. Mais cela n'étant pas de mon sujet, je reviens au *Li* dont *Tchou-hi* parle tant.

Après avoir examiné tout ce qu'il en dit[2], je crois qu'il prend

[1] Voir dans les *Annales*, t. xx, p. 372, le texte curieux de *Sse-ma tsien* affirmant « que les anciens rois sacrifiaient à la suprême Unité, tous les sept » jours. »

[2] La dissertation spéciale de *Tchou-hi* sur le *Li* comprend 14 pages de ses

ce terme en deux sens; quelquefois pour dire 道 *Tao*, la *Raison éternelle*, que *Lien-ki*, son maître, appelle 無極 *Woû khi* (*sine termino*), et qu'on pourrait absolument nommer aussi 太極 *Thaï-khi* (*magnus terminus*), et quelquefois encore pour signifier l'idée ou la propriété, comme on dit dans l'école : *la raison* de chaque chose. C'est ce que le *Chi-king*, ou Livre des vers, appelle 則 *tse*, quand il dit : « Il n'y a point d'être qui n'ait sa nature, » son essence[1]. » On dit aussi 當然 *tang-jên* dans le même sens. *Tchou-hi* ne pense pas autrement; car en écrivant sur le texte du *Chi-king*, cité ci-dessus, il dit « que chaque chose a sa » nature propre, et que quand on dit pénétrer la raison, c'est » pénétrer cela[2]. » Et ailleurs : « Parmi tout ce que le Ciel pro- » duit il n'y a rien qui certainement n'ait la raison propre qui » lui convient[3]. » Enfin il soutient « que 道 *Tao* c'est le 理 » *Li* propre (le principe propre) de chaque chose[4]. » On dirait

OEuvres complètes, kiouen XLVI, f° 12-19, *Tchou-hi* commence par comparer le *Li* à un fil de soie que l'on tient dans la main et dont on ne peut démêler tous les brins qui le composent; il le compare encore à un panier fait de tiges de roseaux. (G. P.)

[1] 有物有則。 *Yeoù we yeoù tse* : « habetur res, habetur norma. » (G. P.)

[2] *Sing-li-hoei toung*, k. XXII, f° 23.

[3]

天	之	生	物	必	有	箇
Thiên	*tchi*	*sêng*	*we.*	*pie*	*yèou*	*ko*
Cœlum	»	producendo	res	(eæ) debent	habere	certum

當	然	之	則。
thâng	*jân*	*tchî*	*tse.*
rationi-consentaneum	sic	»	exemplum.

(*Chou-king*, *ta-tsiouen*, k. IV, p. 15.)

[4]

道	者	事	物	當	然	之
tào	*tchè*	*sse*	*we*	*thâng*	*jân*	*tchî*
Ratio	quæ	actionum	rerum	rationi-consentaneum :		»

理	也。
Li	*yè.*
Principium-immateriale (est)	».

(*Sing-li hoei toung*. ki. XLII, p. 21.)

qu'il s'imagine que ce *Li* est réellement dans la matière 氣 *Khi*, au lieu qu'il n'est proprement que dans nous. Je crois cependant que *Tchou-hi* n'a pas même ignoré cela, car voici comment il parle de l'âme de l'homme, que le texte appelle 明德 *mîng-te* (vertu ou puissance claire):

« C'est, dit-il, cette puissance que l'homme reçoit du Ciel; » elle est dégagée de la matière, elle est intelligente, elle n'est » pas de soi ténébreuse; c'est pourquoi elle reçoit toutes les » raisons et répond à toutes sortes d'affaires[1].

Tsai Hiu tchai explique très-bien cet endroit de *Tchou-hi*.

« Le cœur, dit-il, est quelque chose de vivant; mais il ne » vit qu'en tant qu'il est spirituel, intelligent, connaissant et » sensible: c'est pour cela qu'on l'appelle l'*esprit de l'homme*. » Ce muscle qui est dans notre poitrine, n'est tout au plus » que le rendez-vous et le siége de l'esprit; mait ce n'*est* » *point l'esprit*. Pour être esprit, il faut pouvoir *contenir toutes* » *les raisons et répondre à toutes sortes d'affaires*. Or cela est » fort au-dessus de ce morceau de chair qu'on appelle aussi le » cœur[2]. »

[1] 明德者。人之所得乎天。
Mîng te tchè jîn tchî ssò te hoû thiên.
Clara virtus quæ: homo ea id-quod obtinet a Cœlo,

而虛靈不昧。以具衆
eûlh hiû lîng pou mêi, i kiu tchoung
et vacua intelligentia non obscura, ad providendum omnibus

理。而應萬事者也。
Li; eûlh ying wên ssé tchè yè.
Ratio, et respondet omnibus actionibus quæ (aguntur.).

C'est le *Tchang-kieou*, ou Commentaire de Tchou-hi sur le *Ta-hio*, f° 1. — Nous avons ainsi traduit ce passage, dans notre *Édition chinoise-latine et française* de ce premier des *Quatre Livres classiques*, « L'expression *mîng-te* « clara virtus » désigne ce que les hommes reçoivent du ciel, et qui, étant » immatériel, intelligent et non dénué de raison, constitue le principe rationnel » de tous les hommes et fait sentir son influence sur toutes les actions de la » vie. » (*Ta-hio*, en *chinois*, en *latin* et en *français*, avec la traduction du *Commentaire* de Tchou-hi, p. 18-19.) (G. P.)

[2] *Tsai-tsing*, surnommé *Hiu-tchai*, vivait sous la dynastie précédente (des

C'est donc dans notre âme que sont les *idées des choses* : 具衆理 (*khiu tchoung li*); et, suivant cette notion, *Tchou-hi* a raison de dire qu'il n'y a pas de *Li* sans *Khi*, ni de *Khi* sans *Li* [1]. En effet, il n'est point possible de concevoir trois angles égaux à deux droits, qu'on ne conçoive un triangle rectangle. Le triangle rectangle, c'est comme le 氣 *Khi*; trois angles égaux à deux droits, c'est comme le 理 *Li*. Voilà peut-être le plus fin de la philosophie des *Soung-jou*, et je ne vois rien dans cela qui me force à dire qu'*ils sont athées*.

LE P. PRÉMARE.

(La suite au n° d'avril.)

OBSERVATIONS DE M. BONNETTY.

1° Il faut remarquer d'abord que ce système de philosophie ou d'explication des choses du monde ne date que du 11° siècle, *Tchéou-lien-ki*, qui en est l'auteur, étant mort en 1073. Il ne s'agit donc en aucune manière de la croyance primitive des Chinois, mais des explications plus ou moins rationnelles que des auteurs récents en ont données. Ces explications n'ont pas d'autre autorité que celle que peuvent avoir Josèphe, Philon ou les Rabbins pour expliquer la Bible, ou Plutarque et les néo-platoniciens pour expliquer les anciennes croyances des payens.

2° Ces systèmes de toutes choses, tour à tour en mouvement et en repos, mâles et femelles, esprit et matière, etc., nous ramènent aux opinions des anciens philosophes grecs, et au système d'Aristote sur la division de toutes choses en mouvement et repos, humide et sec, génération et corruption, se

Ming (vers 1400 de J.-C.). Il a travaillé sur les *Sse-chou* et sur l'*Y-king*. Il appelle ses commentaires *Mong-yn*, c'est-à-dire « Guide des ignorants. » Il suit *Tchou-hi* en tout ce qu'il croit que *Tchou-hi* suit la raison. (Pr.)

[1] 理不離氣。氣不離理。

理	不	離	氣。	氣	不	離	理。
Li	*pou*	*li*	*khi.*	*khi*	*pou*	*li*	*Li.*
Spiritus	non	distat (à)	Materia.	Materia	non	distat (à)	Spiritu.

renouvelant sans cesse. Y a-t-il emprunt? ou bien le renouvellement des saisons, celui du jour et de la nuit ont-ils fourni aux deux peuples le même système? Nous ne savons. Toujours est-il qu'il n'y a pas longtemps que ces systèmes régnaient encore en maîtres dans nos écoles, et on essaie en ce moment de les réhabiliter et de les faire régner de nouveau.

3° Ce *Li* que l'on appelle *la Raison suprême*, le *sans terme*, qui est le principe de toutes choses et qui se mêle au *Khi*, ou *grand terme*, c'est-à-dire à la *matière*, n'est-ce pas « cet Esprit, ce » *Mens*, νοῦς, que Thalès donnait comme ayant composé » toutes choses avec l'élément de l'eau [1]? » Ne serait-ce pas là cette eau *invisible* et non *encore congelée* dont parle le père Prémare?

Ne serait-ce pas là l'opinion de ces anciens philosophes grecs, qui « croyaient que l'âme est mêlée dans tout l'univers, » ce qui, d'après Aristote, avait fait dire à Thalès que tout est » plein de dieux [2]. »

Ce *Yang*, qui va toujours en croissant, et ce *Yin*, qui décroît sans se reposer jamais, n'est-ce pas ce que disait *Empédocle* en parlant des éléments : « Ils règnent chacun à leur tour en » parcourant le cercle, ils décroissent et croissent en eux-» mêmes par un enchaînement fatal [3]. »

Anaximandre disait aussi, 610 ans avant notre ère : « Les » éléments d'où les choses proviennent, sont ceux en lesquels » il faut nécessairement qu'elles se corrompent [4]. »

Mais ce qui nous paraît se rapprocher le plus du système chinois, c'est le sentiment des stoïciens exprimé ainsi par *Virgile*, en parlant du monde :

« Spiritus intus alit ; totamque infusa per artus,
» Mens agitat molem, et *magno* se *corpore* miscet [5]. »

[1] Mentem scilicet corporis omnis expertem, cunctarum rerum ex aquâ fictricem. Cicero, *Academ.*, l. IV.

[2] *Καὶ ἐν τῷ ὅλῳ δέ τινες αὐτὴν ψυχὴν μεμίχθαι φασίν, ὅθεν ἴσως καὶ Θαλῆς ᾠήθη πάνθα πλήρη Θεῶν εἶναι.* Dans Aristote, *de l'Ame*, l. I, c. 5, alias 8.

[3] *Ἐν δὲ μέρει κρατέουσι περιπλομένοιο κύκλοιο,*
καὶ φθίνει εἰς ἄλληλα καὶ αὔξεται ἐν μέρει αἴσης.

Emped. *Carm.*, 90, dans *Frag. phil. græc.* de Didot, et dans Simplicius, *Phys.* fr. 8.

[4] *Ἐξ ὧν δὲ ἡ γένεσίς ἐστι τοῖς οὖσι, καὶ τὴν φθορὰν εἰς ταῦτα γίγεσθαι κατὰ τὸ χρεών.* *Frag. phil. græc.*, t. I, p. 240, et dans Simplicius, *Phys.* fol. 6, *a.*

[5] *Énéide*, VI, 726.

Le *Spiritus*, n'est-ce pas le *Li?* Le *Mens*, n'est-ce pas le *Tao?* Et le *Corpus*, ne serait-ce pas le *Khi*, auquel on accole justement le *Magnus* ou *Thaï*, et qui, en se mêlant ensemble, forment cet univers et ses continuelles métamorphoses?

4° De tous ces passages, il faut conclure, comme nous l'avons dit bien souvent, qu'il faut distinguer deux choses dans les croyances des Chinois : 1° Leur croyance primitive, laquelle nécessairement, si le genre humain n'a eu qu'une seule origine, doit renfermer des restes, des vestiges des croyances des fils de Noé, d'où les Chinois descendent. Cette croyance primitive a été expressément réservée par le décret du Saint-Siége qui a réglé ces matières[1]. — 2° Les systèmes actuels des philosophes et des lettrés. Ces systèmes, comme on vient de le voir, ont plus d'un trait de ressemblance avec les systèmes des philosophes grecs. Ils doivent donc être traités comme les premiers docteurs chrétiens ont traité les philosophes. On peut en voir un curieux exemple dans Clément d'Alexandrie. Il cite un grand nombre de passages des anciens auteurs grecs conformes aux croyances chrétiennes. Mais il prétend d'abord que ce sont des emprunts, il dit même des vols[2] faits aux Ecritures. — Ensuite, il montre ce qu'il y a de défectueux dans ces passages et les rectifie[3]. Mais il ne va pas jusqu'à dire, comme le fait le père Prémare, « *qu'ils avaient de* » *la Divinité les mêmes notions que nous* » (Ci-dessus p. 132).

C'est ce qu'il y avait d'excessif dans l'opinion des Pères jésuites, et nous croyons que c'est là la raison pour laquelle le Saint-Siége a, avec raison, condamné cette opinion.

A. BONNETTY.

[1] Voir le décret qui fait cette réserve dans les *Annales*, t. XIX, p. 216 (3e série.)

[2] Κλέπται καὶ λῃσταὶ οἱ παρ' Ἕλλησι φιλόσοφοι. *Stromates*, I, c. 17, dans *Patr. grecq.*, t. VIII, p. 801.

[3] Voir Clément, *ibid.*, c. 19, p. 806, et surtout l. V, c. 14, t. IX, p. 130.

Critique Historique.

PREUVES

QUE LE MOT ATTRIBUÉ AU LÉGAT DU PAPE INNOCENT III :

FRAPPEZ, DIEU RECONNAITRA LES SIENS,

N'A JAMAIS ÉTÉ PRONONCÉ.

Nous lisons dans le dernier cahier de la *Correspondance littéraire* un article qui trouve naturellement sa place dans les *Annales*. Comme les *Annales*, cette revue s'attache surtout à rectifier les erreurs historiques, et ces rectifications, grâce à la science et à la bonne foi de ses rédacteurs, sont nombreuses. Celle que nous reproduisons ici a pour but de prouver la fausseté d'un mot fameux, ignominieux pour un légat du Saint-Siége, et qui a presque acquis la force d'une chose jugée et admise. L'auteur, M. Tamisey de Laroque, est déjà connu de nos lecteurs pour avoir relevé une erreur historique sur le pape Jean XXII [1]. Nous le remercierons ici de venger encore une fois l'honneur d'un Pape dans la personne de son Légat. Voici son article : — A. B.

D'UNE CITATION DE M. GUIZOT A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Guizot, dans sa réponse au discours de réception du P. Lacordaire, a dit éloquemment : « Il y a six cents ans, monsieur, si mes pareils de ce temps vous avaient rencontré, » ils vous auraient assailli avec colère comme un odieux per» sécuteur ; et les vôtres, ardents à enflammer les vainqueurs » contre les hérétiques, se seraient écriés : *Frappez, frappez » toujours ; Dieu saura bien reconnaître les siens.* » Tout le monde a retrouvé dans ce passage le mot fameux d'Arnauld, abbé de Cîteaux, aux croisés qui, prêts à livrer l'assaut, le 22 juillet 1209, à la ville de Béziers, demandaient comment ils distingueraient les fidèles des Albigeois [2]. Eh bien ! ce mot, qui est répété non-seulement dans toutes nos histoires de France, mais encore dans une foule d'histoires ecclésiastiques, qui figure dans les ouvrages les plus savants comme dans les livres les plus élémentaires, ce mot n'a jamais été dit !

D'abord, si nous interrogeons les *chroniques* relatives à l'histoire de France, nous n'y apercevons pas la moindre trace de la barbare réponse partout et toujours attribuée au légat du pape Innocent III. La *collection* de M. Guizot contient six ou-

[1] Voir *Annales*, t. XVIII, p. 81 (4e série).

[2] Cædite eos, novit enim Dominus qui sunt ejus.

vrages où la prise de Béziers est racontée avec plus ou moins de détails, sans qu'il y soit fait la plus petite mention d'une circonstance qui est assez frappante, ce me semble, pour n'être pas ainsi passée sous silence. Il serait possible, à la rigueur, que *Guillaume le Breton* et *Guillaume de Nangis* eussent omis cette particularité plus intéressante pourtant qu'un grand nombre de celles qu'ils n'ont pas dédaigné de nous faire connaître ; mais comment aurait-elle été laissée dans l'oubli par les historiens particuliers de la croisade ? Comment, par exemple, *Pierre de Vaulx-Cernay* ne rapporte-t-il pas le « tuez-» les tous, » lui qui enregistre avec une scrupuleuse exactitude les actions et les paroles de l'abbé Arnauld, lui qui suivit pas à pas ce prélat belliqueux dans toutes ses expéditions, et qui était près de lui le jour du sac de Béziers [1] ? Comment l'auteur anonyme de l'*Histoire de la guerre des Albigeois*, écrite en langue romane, est-il tout aussi discret à ce sujet que *Guillaume de Puy-Laurens* et que la *chronique* de Simon de Montfort ? S'il n'y a absolument rien de ce que nous cherchons dans les diverses chroniques traduites par M. Guizot, il n'y a rien non plus dans les autres *chroniques* admises dans le recueil des historiens des Gaules et de la France, telles que la *Chronique de Saint-Denis*, celle de *Mathieu Paris* (tome XVII), celles de *Bernard Itier*, de *Robert Abolant* et d'*Albéric des Trois-Fontaines* (tome XVIII), ni dans l'*Histoire de la Croisade contre les hérétiques albigeois*, écrite en vers provençaux par un poëte contemporain et traduite par M. Fauriel. Et pourtant ce poëme énumère avec une impitoyable fidélité les cruautés commises par les croisés, et stigmatise surtout dans des vers étincelant d'indignation la conduite des prélats qui marchaient au milieu d'eux. — Voilà, en somme, douze démentis bien réels, quoique indirects, donnés par le silence de douze chroniqueurs à l'accusation intentée au légat d'Innocent III.

Où donc a été consignée pour la première fois l'anecdote dont nous avons vainement cherché jusqu'ici l'origine ? — Dans un livre d'un moine allemand. C'est un étranger, séparé du théâtre des événements de la croisade par plus de deux

[1] Voir son *Historia Albigensium*, cap. XVI, dans *Patrol. latine*, t. 113, p. 565. (A. B.)

cents lieues, qui nous apprend ce qu'ont ignoré les hommes placés dans les rangs mêmes des deux armées : c'est *Pierre Césaire*, religieux de l'ordre de Cîteaux dans le monastère d'Heisterbach (près de Bonn, diocèse de Cologne), Césaire qui, mort vers 1240, composa, en 1223, un livre sur les miracles (*Dialogi de miraculis*) [1]. Tous ceux qui ont eu à s'occuper de ce livre, Possevin, Vossius, Oudin, Dupin, Lenglet-Dufresnoy, l'abbé Fleury, conviennent que, dans les récits de Césaire, l'invraisemblance atteint les dernières limites du grotesque, et un illustre critique, *M. Daunou*, exprime sur cet ouvrage, dans le t. XVIIIe de l'*Histoire littéraire*, une opinion qui s'accorde avec celle d'un des plus savants historiens ecclésiastiques de l'Allemagne contemporaine, avec celle de *Jean Alzog*, comme avec celle de tous les auteurs nommés plus haut [2]. Notre vieux *Moréri* avait donc bien jugé *Césaire* quand il avait dit : « Il n'est pas excusable d'avoir cru trop » légèrement des gens peu dignes de foi, et d'avoir sur leur » rapport recueilli quantité de fables et d'histoires supposées. » Il n'y avait au monde que le R. P. *Phi. d'Outreman* qui pût délivrer à Césaire un certificat de véracité, ce qu'il a fait dans son *Pédagogue chrétien* [3], où il l'appelle naïvement « auteur » très-digne de foi [4]. » En résumé, le *De miraculis* atteste chez son auteur une dose de crédulité tellement extraordinaire, même pour un Allemand du moyen âge, qu'aucun homme de bon sens ne peut lui accorder la moindre confiance.

Si jamais il a été permis de se prévaloir de l'ancien axiome de droit « *testis unus, testis nullus,* » c'est surtout dans le cas

[1] L'ouvrage de Pierre Césaire a pour titre : *Illustrium miraculorum et historiarum memorabilium* Libri II, ante annos 400 conscripti. In-8°. Coloniæ, 1590; Antuerpiæ, 1605. (A. B.)

[2] M. Daunou, qui a retracé dans le tome XVII du même ouvrage la biographie d'Arnauld, abbé de Citeaux, déclare (p. 313), au sujet du rôle que lui fait jouer à Béziers Césaire d'Heisterbach, qu'il ne saurait ajouter foi à ce récit.

[3] T. II, p. 416, édit. de 1687, in-4°. — Ce livre imprimé plus de 40 fois, dit Sotwel dans sa *Bibliot. des auteurs jésuites*, est sans doute celui qui a répandu partout le mot de Pierre Césaire et lui a donné créance. (A. B.)

[4] Il est vrai que le bon Père d'Outreman devait être indulgent pour les faiseurs de contes. Ne raconte-t-il pas sérieusement (p. 47, du t. I), qu'en 1570 un bourgeois, qui avait volé des raisins et juré qu'ils lui appartenaient, fut changé en pierre, ainsi que la corbeille pleine de raisins qu'il portait sur sa tête?

actuel. L'unique témoin qui dépose en faveur de l'authenticité des paroles attribuées au Légat du pape, était d'abord placé à une très-grande distance des lieux où s'était accompli ce qu'il racontait. A qui persuadera-t-on qu'un moine allemand enfermé dans sa cellule ait pu être instruit d'une particularité restée inconnue des chroniqueurs nationaux qui se trouvaient dans le camp des catholiques et dans celui des Albigeois ? Comment expliquer qu'on ait su aux environs de Cologne, plusieurs années après le sac de Béziers, ce qu'ont ignoré, au moment même de l'événement, ceux qui en écrivaient le récit à la lueur des flammes qui dévoraient la ville ? Si du moins l'écrivain étranger qui contredit tous nos chroniqueurs nous offrait quelque garantie de véracité ! ! Nous venons de voir, au contraire, que toutes ses assertions doivent être frappées de suspicion. Pour tous ces motifs, j'aurais déjà le droit de proclamer hautement que le légat d'Innocent III n'a jamais proféré les sanglantes paroles dont son nom éveille le souvenir ; mais je vais essayer de montrer d'une manière plus péremptoire combien est inadmissible la version propagée par Césaire d'Heisterbach.

Cette version n'est pas, en effet, seulement réfutée par le silence universel des chroniqueurs, elle est aussi réfutée par leurs propres paroles. D'après le moine allemand, les ribauds demandèrent à l'abbé Arnauld, au moment de monter à l'assaut, ce qu'ils devaient faire, si la ville était prise, pour reconnaître les catholiques au milieu des mécréants. Or, suivant tous les historiens de la croisade, les choses n'ont pu se passer ainsi. Voici quelles furent, si l'on en croit les plus sûres autorités, les circonstances de la prise de Béziers.

Le 22 juillet 1209, quelques assiégés firent une sortie. Un croisé qui s'était avancé jusque sur le pont de Béziers tomba percé de leurs flèches. A cette attaque inattendue, les ribauds, frémissant de rage, s'élancent contre les imprudents agresseurs, les refoulent dans la place, et y entrent impétueusement à leur suite. « Ils donnent l'assaut, dit *Pierre de Vaulx-Cernay*, » à l'aide des gentilshommes de l'armée, et à l'heure même » s'emparent de la ville[1]. » — « Les habitants de Béziers, dit

[1] Ce mot *à l'aide* est sans doute une faute d'impression; c'est à *l'insu*, qu'il

» à son tour *Guillaume de Puy-Laurens*, ne purent repousser » la première attaque du vulgaire de l'armée. » L'abbé Arnauld, lui aussi, dans la relation qu'il adresse au pape [1], raconte que » pendant que l'on délibérait avec les principaux chefs de l'ar» mée sur les moyens de sauver ceux qui dans la ville passaient » pour catholiques, les ribauds et autres viles personnes (*ribaldi* » *et alii viles et inermes personæ*), sans attendre l'ordre des » chefs, firent invasion dans la cité. » *Mathieu Paris* dit la même chose. Enfin *Guillaume le Breton* et surtout l'auteur anonyme de la *Croisade*, qui, lui, entre dans les plus minutieux et les plus pittoresques détails, attribuent aux truands l'initiative du carnage, et écartent loin des chefs toute complicité.

On voit combien il est impossible qu'aucun dialogue ait eu lieu, avant l'assaut, entre l'abbé de Cîteaux et les ribauds. Les ribauds ne prirent ni le temps ni la peine de consulter leur généralissime ; il leur tardait trop d'en venir aux mains pour songer à soumettre en ce moment au légat d'Innocent III une espèce de cas de conscience. Loin d'avoir donné par les abominables paroles qu'on lui prête le signal du massacre de Béziers, l'abbé Arnauld apprit sans doute la nouvelle de l'entrée des terribles bandes de truands dans la ville, quand déjà on avait commencé la boucherie. La justification du légat ressort si clairement de tous ces textes, que je ne comprends pas comment ceux qui en ont eu connaissance ont continué à dénoncer à l'indignation de la postérité la prétendue réponse qui aurait coûté la vie à tous les habitants de Béziers [2].

Un autre formel démenti est infligé par les chroniqueurs au

faut : *Nobilibus exercitûs nescientibus et penitùs inconsultis* (*Patrol. latine*, p. 566.) (A. B.)

[1] Baluze, *Epistolarum Innocentii III*, t. II, p. 374. — Livre XII, *Epist.* 108, dans *Patrol. latine*, t. 216, p. 137.

[2] Je suis très-surpris de voir les judicieux auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, dom Vic et dom Vaissette, se contenter d'apprendre à leurs lecteurs que quelques auteurs récents révoquent en doute cette circonstance. M. le chevalier du Mége, dans son édition de l'*Histoire générale du Languedoc*, a été plus explicite; il a repoussé en quelques lignes, où il invoque surtout le témoignage négatif de Pierre de Vaulx-Cernay, l'historiette de Césaire d'Heisterbach.

religieux d'Heisterbach. Dans l'année qui suivit le sac de Béziers, en 1210, Simon de Montfort s'empara de la ville de Minerve, et il déclara « qu'il ne déciderait rien sur le sort des » habitants, sinon ce qu'ordonnerait l'abbé de Cîteaux, maître » de toutes les affaires du Christ. A ces paroles, l'abbé fut » grandement marri, n'osant les condamner, *vu qu'il était » moine et prêtre*. On pardonna, suivant son conseil, à ceux » qui voudraient se convertir. Mais ils refusèrent, et on les » brûla. » *Pierre de Vaulx-Cernay*, auquel nous devons ces précieux renseignements, ajoute qu'il essaya lui-même de ramener ces malheureux dans la bonne voie, et qu'il ne fut pas écouté [1]. Ce récit, dont d'autres chroniqueurs certifient l'exactitude, et principalement *Guillaume de Nangis* [2], me fournit un argument décisif. Est-ce que les motifs sacrés qui défendaient au chef ecclésiastique de la croisade d'opiner pour la mort des hérétiques de Minerve, ne lui défendaient pas tout aussi impérieusement d'opiner, l'année précédente, pour la mort des hérétiques, et bien plus ! des catholiques de Béziers ?... Je le demande à tout homme de bonne foi, peut-on croire capable d'avoir prononcé un arrêt de mort contre plusieurs milliers d'hommes celui qui, en sa qualité de prêtre, se regarde comme tenu de pardonner aux habitants relativement peu nombreux de Minerve, quoiqu'au fond du cœur il désire leur extermination, comme le confesse ingénument *Pierre de Vaulx-Cernay*. Il n'y aura qu'une voix, j'en suis sûr, pour proclamer que les paroles de l'abbé Arnauld devant les murs écroulés de Minerve obligent invinciblement à rayer de l'histoire les paroles qu'il passe pour avoir dites devant les murs encore debout de Béziers.

CH. TAMIZEY DE LARROQUE.

[1] Voir *Hist. Albig.*, cap. XXXVII, *ibid.* p. 585.

[2] « On permit à ceux des assiégés qui voulurent abjurer l'hérésie de se retirer librement ; mais on en trouva encore 180 qui aimèrent mieux se laisser brûler. »

Tradition catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE,

Ou bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, Docteurs et Écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident. —
2e partie : PÈRES GRECS,
depuis S. Barnabé jusqu'à Photius (860) inclusivement.

(Voir le précédent article au n° 13, ci-dessus, p. 80.)

TOME LXXXVII (1re partie), comprenant 1-1544 col. — 1860; prix, 30 fr. les 3 vol.

204. PROCOPE, de Gaza, rhéteur chrétien et herméneute, en 520. — Ses *OEuvres* d'après les éditions partielles de *Gesner*, *Curter*, *Combefis*, *Iriarte*, *Villoison* et *Maï*. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Dissertation pour ses commentaires sur l'heptateuque et le cantique, par *Ernesti*. — 3. Préface de *Maï*. — 4. Préface de *Gesner* sur les livres suivants — I. Commentaires sur la Genèse — II. Comment. sur l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges, les Rois, les Paralipomènes. — III. Comm. sur les proverbes de Salomon; traduction des éditeurs, avec préface de *Maï*.

TOME LXXXVII (2e partie), comprenant p. 1545 - 2792, plus 8 pages supplémentaires. — 1860.

(*Procope. — Suite*). — IV. Comm. sur le Cantique des cantiques, d'après les expositions choisies des différents Pères grecs, trad. des éditeurs. — V. Fragm. d'une autre exposition sur le même cantique. — VI. Extraits d'un autre commentaire sur les Proverbes. — VII. Abrégé des deux commentaires sur le prophète Isaie, avec dédicace et préface de *Curter*. — VIII. Ses lettres au nombre de 105, trad. des éditeurs.

TOME LXXXVII (3e partie), compr. p. 2793 - 4180. — 1860.

(*Procope — Suite.*) — IX. Panégyrique pour l'empereur Anastase, avec préface de *Villoison*. — X. Description de la Basilique de Sainte-Sophie, avec préface de *Combefis*. — XI. Monodie sur Sainte-Sophie, renversée par un tremblement de terre, avec préface d'*Iriarte*.

205. JEAN MOSCHUS, dit *Eucratas* ou *Eviratus*, moine, en 620. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Préface de *Lipomanus*. — I. Le pré spirituel, ou vie des saints moines, en 219 chapitres, avec les notes de *Rosweide*, placées à la fin, et qui auraient dû être placées au bas des pages.

206. Saint SOPHRONIUS, patriarche de Jérusalem, en 640. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Deux préfaces du card. *Maï*. — 3. Sa vie, d'après les *Bollandistes*. — I. Lettre synodique à Sergius, patriarche de Constantinople. — II. 9 discours, avec une préface de *Ballerinus*. — III. Sur la confession des péchés, avec préface de *Maï*. — IV. Frag. sur le baptême des apôtres. — V. Louange des SS. martyrs Cyrus et Jean, traduction de *Boniface* le conseiller, et d'*Anastase* le bibliothécaire, avec préface de *Maï*. — VI. Récit des miracles des SS.

Cyrus et Jean. — VII. Autre récit de la vie, conversation et martyre des mêmes saints, avec préface de *Mai*. — VIII. Vie de sainte Marie égyptienne. — IX. 23 anacréontiques ou odes sacrées, avec préface de *Pierre Matranga*. — X. Triodium, ou chants sacrés. — XI. Commentaire liturgique, comprenant toute l'histoire ecclésiastique, et l'exposition de tout ce qui se fait dans la divine liturgie. — XII. Une prière. — XIII. Le troparium, ou révolution des heures. — XIV. Trois inscriptions. — XV. Fragment dogmatique contre Eunomius. — XVI. Sur les travaux, les combats et les voyages des SS. Pierre et Paul, *apocryphe*.

207. ALEXANDRE, le moine, au 6e siècle. — 1. Notice de *Gretser*. — I. Sur l'invention de la vénérable et vivifiante croix. — II. Eloge de l'apôtre Barnabé, latin seul.

1. *Index* sur les 8 livres de l'ancien testament de Procope. — 2. *Index* de ses comm. sur Isaïe. — 3. *Index* des œuvres de Moschus. — 4. *Index* des œuvres de saint Sophronius.

TOME LXXXVIII, comprenant 2020 col. — 1860. Prix 13 fr.

208. COSMAS *Indicopleustes*, d'Alexandrie, d'abord marchand, puis moine, en 535. — 1. Notice de *Gallandius*. — 2. Autre de *Fabricius*. — 3. *Index* des écrivains et autres personnages dont il fait mention. — 4. Préface de *Gallandius* sur les matières dont il traite. — I. Topographie chrétienne, ou opinion des chrétiens sur le monde, en 12 livres. — 5. 4 planches représentant les divers sujets traités dans l'ouvrage, avec explication de l'auteur.

209. CONSTANTIN, *le diacre*, et gardien des chartes de l'église de Constantinople, en 535. — Notice du card. *Maï*. — I. Éloge de tous les saints, glorieux et célèbres martyrs, qui, dans l'univers entier, ont souffert pour le Christ, notre Dieu. — Un fragment de ce discours fut récité en 788, devant le 7e concile général de Nicée; les *Annales* en ont publié la traduction française dans leur tome XI, p. 188, 304, 355 (3e série).

210. PAUL, le chrétien, en 527. — 1. Avertissement du card. *Maï*. — I. Disputes de Photinus, le manichéen, avec Paul, le chrétien.

211. S. JEAN CLIMAQUE, ou le *Sinaïte*, ou le *Scholastique*, en 580. — 1. Notice de *Labbe*. — Œuvres d'après l'édition du P. Raderus; Paris, 1633. — 2. Dissertation de l'éditeur. — 3. Sa vie par le moine DANIEL, son contemporain. — 4. Autre vie d'après les *Menées des Grecs*. — 5. Autre d'après *Trithemius*. — 6. Lettre qui lui est adressée par JEAN, abbé du monastère de Raythu, avec réponse. — I. L'échelle du Paradis, en 30 degrés. — II. Le livre adressé au pasteur, avec les scholies de MARC le moine.

212. S. JEAN, abbé de Raythu, en 580. — I. Scholies sur l'échelle de saint Jean Climaque.

213. AGATHIAS, de Myrinée, historien, en 590. — Œuvres d'après l'édition de *Niebuhr*, Bonn, 1828. — 1. Préface de l'éditeur. — 2. Sur sa vie et ses histoires, par le même. — 3. Témoignage des auteurs. — 4. Lettre du traducteur *Vulcanius*, de l'édition de Paris, 1594. — Ses histoires, en 5 livres, de l'an 533 à 559. — 5. Notes de *Vulcanius*, que nous regrettons que l'éditeur n'ait pas mises au bas du texte, dans la même page.

214. S. DOROTHÉE, archimandrite, en 596. — 1. Notice de *Gallandius* — I. Exposition et doctrines diverses, au nombre de 23. — II. 7 lettres à divers.

215. GRÉGOIRE, évêque d'Antioche, en 593. — 1. Notice de *Gallandius*. —

I. Discours sur les saintes femmes qui embaumèrent le corps du Christ, etc. — II. 2. discours sur le baptême du Christ, tirés de *Mat.* — III. Discours à l'armée.

216. JEAN, le *Jeuneur*, patriarche de Constantinople, en 596. — 1. Notice de *Jean Morin*. — I. Suite et ordre observés à l'égard de ceux qui confessent leurs péchés, ou le pénitentiel. — II. Discours sur la confession. — III. Divers extraits de son pénitentiel, d'après saint *Basile* et d'autres. — IV. Sur la pénitence, la continence et la virginité.

1. *Index* sur Cosmas. — 2. *Index* sur saint Jean Climaque. — 3. *Index* sur Agathias. — 4. *Index* sur S. Dorothée.

TOME LXXXIX, comprenant 1888 col. — 1860, prix 12 fr.

217. S. ANASTASE, le *Sinaïte*, patriarche d'Antioche, en 561, mort en 599. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Deux préfaces de *Gretser*. — 3. Abrégé chronologique de sa vie et de ses écrits. — I. Le *Hodegon*, ou guide de la voie contre les Acéphales. — II. 154 interrogations et réponses sur diverses questions, non de soi-même, mais d'après l'expérience et les lettres sacrées. — III. Discours sur la sacrée Synaxe, sur ce qu'il ne faut pas juger et sur l'oubli des injures. — IV. Les contemplations anagogiques sur l'Hexameron, ou sur les 6 jours de la création, en 12 livres, en latin seulement. — V. Discours sur le 6e psaume : *Domine, ne in furore tuo*, etc. — VI. Autre édition du même psaume. — VII. Fragment du discours sur ce texte : *Dieu créa l'homme à son image*. — VIII. Autre discours sur le même texte, avec préface de *Bandinus*. — IX. Relations des impures et impies sentences d'Arius. — X. Discours tout à fait utile sur les morts. — XI. Dispute contre les Juifs, sous forme d'interrogations. — XII. Fragments sur les opérations divines, en grec seulement. — XIII. Fragments sur l'image de saint Théodore, percée par les Sarrasins, dans les *œuvres* de saint Jean Damascène, t. 94. — XIV. Fragment sur le nouveau jour du Seigneur, *ib.* — XV. Fragment sur l'apôtre saint Thomas, *ib.* — XVI. Frag. sur la dignité sacerdotale.

218. — S. ANASTASE Ier, évêque d'Antioche, en 599. — 1. Notice de *Gallandius*. — 2. Sa vie d'après les *Bollandistes*. — I. 5 discours sur nos dogmes sincères de la vérité, en latin seulement. — II. 4 autres discours. — III. Explication abrégée de la foi orthodoxe, avec saint Cyrille d'Alexandrie. — IV. Fragment sur le sabbat. — V. Fragment d'une lettre à Sergius.

219. ANASTASE, abbé du monastère de Saint-Euthymius, en Palestine, en 657. — 1. Notice de *Fabricius*. — I. Lettre aux moines, dans le t. 70 et *Patrologie latine*, t. 129. — II. Livre contre les Juifs, cité parmi les ouvrages de saint Anastase, le Sinaïte.

220. ANASTASE, le prêtre, en 662. — 1. Notice de *Fabricius*. — I. Voir dans les *OEuvres* de saint Maxime, au t. 90.

221. ANTIOCHUS, moine de la Laure de Saint-Saba, en 614. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Autre notice de *Tilman*. — I. Lettre à Eustathius sur les Pères de Saint-Saba. — II. 130 homélies. — III. Sa confession.

1. *Index* des écrivains et hérétiques cités dans l'Hodegon d'Anastase, outre celui qui se trouve dans la notice de Fabricius. — 2. *Index* des matières de l'Hodegon et des questions, du même. — 3. *Index* des matières sur les homélies de saint Antiochus.

TOME XC, comprenant 1480 col. — 1860. Prix 22 fr. les deux vol.

222. S. MAXIME, abbé, dit le *Théologien* et le *Confesseur*, né en 580, mort

en 662. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. *Index* des écrivains cités dans ses écrits. — 3. *Index* des hérétiques et écrivains cités dans ses scholies sur saint Denis. — Ses *œuvres* d'après l'édition de Combefis. Paris. 1675. — 4. Dédicace et avis au lecteur, de *Combefis*. — 5. Lettre grecque de *Gerasimus Blachus* à l'éditeur. — 6. Sur la vie et le combat de notre saint Père et confesseur Maxime, grec-latin, par un ANONYME. — 7. Ses actes, ou diverses pièces ayant rapport aux persécutions qu'il a subies. — 8. Son office chez les Grecs. — Notes de *Combefis* sur sa vie et ses actes. — I. Différentes questions et doutes sur l'Écriture sainte, ou questions à Thalassius. — II. Questions, interrogations et réponses sur divers sujets difficiles. — III. Exposition sur le Psaume 59. — IV. Courte exposition de l'Oraison dominicale. — V. Le livre ascétique, par demandes et réponses. — VI. Chapitres sur la charité, en 4 centuries. — VII. 200 chapitres sur la théologie, et l'économie du Fils de Dieu dans la chair, en 2 centuries. — VIII. 500 chapitres sur la théologie et l'économie, et sur la vertu et le vice, en 5 centuries. — IX. Réponses aux questions de Theopemptus. — X. Différents autres chapitres. — XI. Extrait de 63 doutes.

10. *Index* sur les prolégomènes. — 11. *Index* sur l'ouvrage.

TOME XCI, comprenant 1536 col. — 1860.

(*S. Maxime. — Suite.*) — XII. Opuscules théologiques et polémiques adressés au prêtre Marinus, ayant principalement rapport au Monothélisme, parmi lesquels : — XIII. Lettre aux catholiques de Sicile. — XIV. Traité contre l'Ecthèse, ou profession de foi publiée par l'empereur Héraclius. — XV. Réponse aux questions de Théodore de Bysance monothélite. — XVI. Actes de sa dispute avec Pyrrhus, monophysite. — XVII. De l'âme et de ses opérations. — XVIII. 45 lettres. — XIX. Sur la trinité, en 3 dialogues, dans le t. 28, parmi les œuvres de *S. Athanase*. — 13. Lettre de *David Hœschelius* à Maximus *Margunius*, évêque de Cythère, avec deux lettres de celui-ci, en 1599, sur la mystagogie de S. Maxime. — XX. Sa mystagogie. — XXI. Chapitres théologiques, dits lieux communs, ou choix de sentences tirées des auteurs sacrés et profanes, suivis de la confession de foi des Latins, écrite et envoyée par *Grégoire*, pontife romain à Germain, patriarche de Constantinople. — *OEuvres* ajoutées à l'édition de Combefis. — XXII. Le livre des ambiguités, ou explication des passages difficiles des SS. PP. Denis et Grégoire, d'après l'édition de Fr. OEhler, Hall, 1857, avec préface de l'éditeur. — XXIII. Scolies sur saint Denys l'Aréopagite, dans les *OEuvres* de ce Père, t. 4. — XXIV. Comput ecclésiastique, dans les *suppléments* à la chronique d'Eusèbe, t. 19. — XXV. 3 hymnes, d'après le *trésor hymnologique* de *Daniel*.

223. THALASSIUS, prêtre et abbé en Lybie, en 648. — 1. Notice de *Gallandius*. — 2. Autre de *Fabricius*. — I. De la charité et de la continence ainsi que de la conduite de l'esprit, en 3 centuries. — II. Supplique ou exhortation à l'empereur Théodose.

224. THÉODORE, prêtre et moine de Raythu, en 650. — 1. Notice de *Gallandius*; — 2. Autre de *Léon Allatius*. — I. Sur l'incarnation divine, opinion des divers hérétiques, et leur réfutation.

1. *Index* des matières sur saint Maxime. — 2. *Index* des ouvrages de saint Grégoire de Nazianze et de saint Denys l'Aréopagite, qui sont expliqués par saint Maxime. — 3. *Index* des mots grecs expliqués.

TOME XCII, comprenant 1792 col. — 1860, prix, 12 fr.

225. CHRONIQUE PASCHALE, ou *Chronique d'Alexandrie*, ou *Chronique abrégée des temps*, dite aussi *Fastes de la Sicile*, du lieu où elle fut trouvée, composée par trois auteurs anonymes. Le 1er auteur, depuis l'origine du monde jusqu'à l'an 354 après J.-C.; le 2e jusqu'en 360; le 3e a ajouté un catalogue des empereurs, jusqu'en 1042. — D'après l'édition de *Dindorf*, Bonn, 1837, plus complète que celle de *Ducange*, 1688, et que celle du P. *Rader*, 1615. — 1. Dédicace à Louis XIV par *Ducange*. — 2. Préface où il est parlé de l'auteur de la Chronique Paschale, et des autres documents contenus dans l'ouvrage. — 3. Analyse chronologique, d'après *Hautin*. — 4. Préface de *Dindorf*. — I. La Chronique paschale, avec les augmentations du cardinal *Maï*. *Introduction*. — II. Suite ayant pour titre : *Abrégé des temps* depuis Adam, premier homme, formé de Dieu, jusqu'à la 20e année du très-pieux Héraclius, empereur (en 620), — offrant au bas des pages les notes de cet ouvrage et les diverses variantes. — III. 30 documents servant d'explications à la Chronique paschale, savoir : — 1. Comput et somme des temps, ou nom des divers personnages, depuis Adam, tiré de l'*Uranologium* de Petau. — 2. Date de divers événements *id.* — 3. **Catalogue des empereurs romains depuis Auguste jusqu'à Constantin Monomaque avec les années de leur règne. — 4. Le livre des générations depuis Adam, attribué à *saint Hippolyte* de Porto. — 5. Fragments que l'on croyait d'Eusèbe, mais que le cardinal *Maï* a restitués à *Sévère*. — 6. Sur l'année de la naissance du Sauveur, d'après *Hesychius*. — 7. Sur l'année de la Nativité et de la Passion, par un *anonyme*. — 8. Sur les 70 disciples du Sauveur, par *Dorothée*, évêque de Tyr. — 9. Sur la patrie, les noms et les parents des 12 disciples, par un *anonyme*. — 10. Sur le baptême des Apôtres et de la Vierge, par *Théodoret*, évêque de Cyra. — 11. Fragment des Fastes de *Cuspinien*. — 12. Description des Consuls depuis leur origine jusqu'en 465. — 13. Fastes en grec depuis l'an 138 jusqu'en 362. — 14. Autres de l'an 222 jusqu'en 630. — 15. Autres en latin de l'an 205 jusqu'en 354. — 16. Les préfets de Rome de l'an 254, jusqu'en 354. — 17. Catalogue des souverains pontifes depuis saint Pierre jusqu'à Liberius. — 18. La Pâque depuis l'an 313 jusqu'en 411. — 19. Fragments des Fastes consulaires, depuis le Consulat d'Ausonius et Olybrius, en 379, jusqu'à la 17e année après le Consulat de Basile, en 558. — 20. Autre fragment depuis le Consulat de Rusticus et Vitalianus, en 520, jusqu'à la 17e année après le Consulat de Basile, en 558. — 21. Méthode de calcul pour les féries et l'an bissextile. — 23. Variantes de deux lettres de *Denys le petit* sur la Pâque. — 23. Sur la Pâque des Juifs. — 24. Arguments des Egyptiens ponr le calcul de la Pâque. — 25. Sur la triple ère des Grecs. — 26. Sur une époque de l'incarnation et de la Passion du Christ. — 27. Sur la méthode de calcul dont se sert l'auteur de la *Chronique Paschale*. — 28. Méthode dont il se sert pour la Pâque des Juifs. — 29. Noms des mois macédoniens. — 30. Sur les fastes consulaires de la Chronique jusqu'à l'an 16 de Tibère, tiré des fastes helléniques de *Clinton*.**

***Index* des auteurs cités dans la *Chronique*.**

***Notes* de l'édition de *Raderus*, que nous aurions préféré voir au bas des pages qu'elles expliquent.**

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 15. — Mars 1861.

Critique historique.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'APOSTOLAT DE SAINT MARTIAL,

ET SUR

L'ANTIQUITÉ DES ÉGLISES DE FRANCE,

PAR L'ABBÉ ARBELLOT,
Curé Archiprêtre de Rochechouard (diocèse de Limoges) [1].

Nous avons déjà parlé du travail de reconstruction qui se fait en ce moment, concernant l'antiquité des Églises de France. On sait que dans les deux derniers siècles, la plupart des historiens et des critiques, laïques et prêtres, s'étaient attachés à briser tous les monuments qui rapportaient la fondation de nos Églises au 1er siècle, et les rattachaient directement à S. Pierre qui, en qualité de vicaire du Christ, avait eu aussi ses *envoyés*, et leur avait dit : *Allez, enseignez toutes les nations*. Nos critiques avaient supprimé toutes ces missions, et avaient réduit presque à rien le rôle et l'action de S. Pierre. En sorte que les protestants en avaient conclu que jamais il n'avait été à Rome [2]. Ces critiques avaient fait à peu près pour l'histoire, ce que les philosophes ont fait pour la philosophie.

Mais voilà qu'une réaction salutaire, toute basée sur les faits, sur les anciens monuments, sur une sage critique, se fait sentir et l'on revient à constater l'origine apostolique de nos Églises, et l'action directe de S. Pierre sur la première introduction du christianisme dans les Gaules et les pays circonvoisins.

[1] Vol. in-8 de 96 pages, plus un fac-simile de 6 pages. Paris, chez Lecoffre.

[2] Les *Annales* ont déjà donné les preuves du séjour de saint Pierre à Rome dans leurs t. xx, p. 405 (4e série), et I, pp. 42 et 88 (5e série).

M. l'abbé *Arbellot* est un des plus actifs et des plus savants, et nous dirons des plus heureux, de ces investigateurs de nos origines sacrées. Déjà, dès l'année 1855, il avait publié une *Dissertation sur l'apostolat de S. Martial et sur l'antiquité des Églises de France* [1], volume précieux, tout rempli d'érudition et de science, où sont examinés, discutés, éclaircis, on peut dire tous les textes et toutes les origines de nos Églises. Tout prêtre, tout professeur d'histoire de l'Église ou de l'histoire de France devrait avoir ce livre, et il n'en est pas un qui n'y trouvât une ample moisson de connaissances et de rectifications historiques. L'on peut dire que l'on sort de cette lecture tout renouvelé, fier, étonné de trouver tant de preuves de l'antiquité de nos Églises. Car, nous le répétons, dans ce volume, M. l'abbé Arbellot examine les origines premières de toutes nos Églises, tout en s'attachant spécialement à celle de Limoges et à l'épiscopat de S. Martial [2]. Mais dans cette vie, une pièce importante lui faisait défaut, c'était la vie première et primitive du saint apôtre des Lemoviçains. Mais M. Arbellot savait qu'un grand nombre de documents restent encore inédits, enfouis dans les manuscrits de nos bibliothèques; il s'est mis à la recherche, et c'est là qu'il a eu le bonheur de découvrir ce monument; et c'est la publication de cette pièce qui fait l'objet du nouveau volume que nous annonçons en tête de cet article.

Cette dissertation mérite que les *Annales* lui donnent une mention toute particulière. Voici d'abord comment M. l'abbé Arbellot retrace le tableau général du mouvement qui s'est fait en faveur de nos antiquités chrétiennes. Nos lecteurs pourront y choisir les *mémoires* qui correspondront le mieux à leurs travaux.

[1] Un vol. in-8 de 247 pages. Paris, chez Lecoffre.

[2] M. l'abbé Arbellot a publié en outre :

1° *Hymne du 7e siècle*, en l'honneur de saint Denis, l'aréopagite, comme évêque de Paris, dans les *Annales*, t. XII, p. 74, n° de juillet 1855 (4e série).

2° *Pierre le scholastique* : fragments du poëme de saint Martial, in-8 de 48 pages. Limoges, 1857.

3° *Les trois défenseurs* de la cité de Limoges, 1370; in-8, 20 pages. À Limoges, chez Leblanc, 1858.

4° *Biographie de François de Rousiers*, gentilhomme du 16e siècle, suivie de notes généalogiques et historiques sur sa famille; in-8, 100 pages. Limoges, chez Leblanc, 1859.

I. — Introduction. — Liste des ouvrages en faveur de nos antiquités chrétiennes.

« La grande question historique de l'origine des Églises de France, qui fut, au 17e siècle et au commencement du siècle dernier, le sujet d'une controverse si savante et de débats si passionnés, a repris de nos jours sinon les mêmes proportions, au moins la même importance. La critique rigoriste du 17e siècle, qui avait cru porter la lumière dans l'histoire en faisant table rase des légendes, et en répudiant comme des croyances puériles les traditions des âges précédents, a perdu le prestige dont elle était environnée, et il est évident qu'une forte réaction s'opère de nos jours, dans le monde savant, en faveur des traditions et des légendes, relativement à la question des origines chrétiennes de la Gaule. Au moyen âge, et, — de l'aveu de tous, — du 9e au 16e siècle, — on avait cru que nos principales Eglises avaient été fondées du temps des apôtres; au 17e siècle, l'esprit de réforme s'étant introduit dans la science historique, on s'étaya d'un texte de Grégoire de Tours et de deux lignes de Sulpice-Sévère pour reculer de deux siècles l'établissement du christianisme dans la majeure partie des Gaules. Mais on était loin d'avoir porté sur ce sujet une lumière définitive, et la science contemporaine devait s'élever contre cette décision.

» Déjà plusieurs protestations isolées s'étaient formulées d'une manière plus ou moins hardie lorsque, en 1848, M. l'abbé Faillon, dans ses *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Madeleine en Provence,* donna le premier signal d'une réaction sérieuse. L'analyse, pleine de critique et de sagacité, que ce savant fit du texte de Grégoire de Tours porta au système historique qui s'appuie sur cet écrivain le coup le plus fort qu'il eût jamais reçu. D'autres érudits le suivirent dans la voie nouvelle qu'il avait frayée. En 1851, un bénédictin de Solesmes, D. Piolin, dans son *Introduction à l'histoire de l'Église du Mans,* protesta de nouveau contre la critique réformiste du 17e siècle, et ajouta des documents nouveaux aux documents inédits déjà publiés par M. l'abbé Faillon. Depuis la publication de notre *Dissertation sur l'apostolat de S. Martial,* et la décision de la congrégation des Rites en faveur de

cet apostolat (1854), le mouvement réactionnaire, loin de se ralentir, n'a fait que s'accroître. La question des origines chrétiennes de la Gaule a pris de l'importance : M. de Caumont l'a mise à l'ordre du jour dans le Congrès archéologique tenu, en 1855, à *Châlons* [1]; l'année suivante, cette même question a été discutée dans le Congrès de *Nantes* [2]; le Congrès scientifique de *La Rochelle* (1856) et le Congrès archéologique de *Mende* (1856) l'ont insérée dans leur programme : il était naturel qu'elle figurât dans le programme du Congrès scientifique de *Limoges*, à cause du premier évêque de cette ville, S. Martial, un des hommes apostoliques les plus célèbres de la Gaule.

» Ce n'est pas, nous l'avouons, sans un vif sentiment de satisfaction personnelle que nous avons vu un certain nombre de savants et d'écrivains, convaincus par nos preuves, revenir à l'antique tradition de l'origine apostolique des principales Églises de France. Plusieurs traités spéciaux ont été composés depuis, et la même thèse s'y trouve développée avec autant de critique que d'érudition. M. Ravenez, dans ses *Recherches sur les origines des Églises de Reims, de Soissons et de Châlons*; M. l'abbé Robitaille, chanoine d'Arras, dans la dissertation qu'il a ajoutée à la *Vie de S. Paul de Narbonne ;* M. l'abbé de Lutho, vicaire général de Bourges, dans son introduction à la *Vie de S. Ursin, apôtre du Berry ;* M. l'abbé Dion, professeur au séminaire de Périgueux, dans son *Apostolat de S. Front au 1er siècle;* M. l'abbé Charbonnel, dans son ouvrage intitulé: *Origine de l'Église de Mende ;* le P. Gaydon, de la compagnie de Jésus, dans ses *Études critiques sur l'origine de l'Église de Mende et ses premiers évêques* [3]; M. l'abbé Brugière, dans une série d'articles sur *saint Front de Périgueux,* publiés dans le *Chroniqueur du Périgord,* ont soutenu avec autant de science

[1] *Congrès archéologique de France,* XXII*e* *session, tenue à Châlons en* 1855, p. 41-51.

[2] *Congrès archéologique de France,* XXIII*e* *session, tenue à Nantes en* 1856, p. 42-50.

[3] « La décision que l'Église de Limoges vient de provoquer sur ce point (l'*apostolat de saint Martial*), et que les patientes recherches de M. Arbellot ont environnée de tant de lumières, semble n'avoir rien laissé à dire sur cette grande cause : là, du moins, l'autorité et la science semblent avoir dit leur dernier mot : il ne paraît plus permis de douter que la mission du saint apôtre de l'Aquitaine ne remonte aux temps apostoliques (p. 2). »

que de talent l'origine apostolique de leurs Eglises respectives (A).

» D'autres écrivains, d'un savoir incontestable, ont adopté nos conclusions, et donné une entière approbation à notre ouvrage. Ainsi un historien dont M. le chanoine Bourassé avait pu revendiquer en sa faveur le témoignage dans l'article qu'il a fait contre notre *Dissertation*, M. le baron Henrion, dans sa nouvelle édition de l'*Histoire générale de l'Église*, nous a fait l'honneur de nous emprunter le tiers de notre volume, et de s'appuyer sur nos preuves et sur nos documents [1]; M. de Chergé, ancien président de la Société des antiquaires de l'Ouest, dans sa *Vie de S. Martial*, qui sert d'entrée en matière aux *Vies des Saints du Poitou*, a pris notre *Dissertation* pour base de son travail [2]; M. l'abbé Barrère, dans son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, fixe comme nous la mission de S. Martial au 1er siècle [3]; M. l'abbé Le Guennec, supérieur du séminaire de Cahors, dans une *Notice sur le pèlerinage de Notre-Dame de Roc-Amadour* [4]; M. l'abbé Auber, dans ses *Vies des Saints de l'Église de Poitiers*, ont embrassé la même opinion sur S. Martial; M. Coudert de La Villate, dans son ouvrage intitulé : *Toull et Ahun, le christianisme dans l'Aquitaine*, s'appuie entièrement sur notre *Dissertation*; un certain nombre de revues et de journaux : les *Annales archéologiques* de M. Didron; *l'Univers* [5]; M. Bonnetty, dans *l'Université catholique* [6]; M. Maximin Deloche, dans *l'Union corrézienne* [7], etc., ont patroné notre ouvrage, et donné une adhésion pleine et entière à nos conclusions (p. 3-7). »

(A) M. l'abbé Arbellot oublie par mégarde le beau travail de M. l'abbé Bougaud, intitulé : *Les actes de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, etc.*, paru en 1859, et dont les *Annales* ont publié un compte rendu qui avait été inséré dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*. Voir *Annales* de septembre dernier, t. II, p. 187 (5e série).

[1] *Histoire générale de l'Église*, t. IX, p. 530-531, 548, 549, 1354, 1356, etc. t. X, *passim*.

[2] *Vie des saints du Poitou*, p. 2.

[3] *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. I, p. 27.

[4] *Notice sur le pèlerinage de Notre-Dame de Roc-Amadour*, p. 9.

[5] Numéro du 12 août 1855.

[6] Juillet 1855, t. XX, p. 94-100 (2e série).

[7] 23 août 1855, reproduit dans le *Bulletin archéologique du Limousin* (t. VI, no Ier).

En vain quelques écrivains ont voulu infirmer ces précieux témoignages. M. l'abbé Arbellot renverse successivement les objections de M. l'abbé *Bourassé* [1]; de M. d'*Ozouville* [2]; de M. l'abbé *Salvan* [3]; de M. l'abbé *Pascal* [4] et de M. *Quicherat* [5], et leur répond victorieusement; puis il arrive au précieux manuscrit sur lequel il donne les renseignements suivants :

« Les Bollandistes ont publié, au tome v de juin, trois *opuscules des miracles de S. Martial,* réunis dans le même manuscrit, mais rédigés à trois époques différentes. Or le premier de ces opuscules auquel ils ont donné ce titre : § 1, *Quelques miracles plus anciens opérés au sépulcre* [6], n'est autre chose que la *seconde moitié* de la légende anonyme de S. Martial, où sont relatés les plus anciens miracles qui se firent à son tombeau. C'est à l'aide de ce premier opuscule, publié par les Bollandistes, que nous avons pu réparer les lacunes et les défectuosités de la seconde partie de notre manuscrit. Les deux opuscules suivants, auxquels les Bollandistes ont donné ce titre : *Miracles écrits aux* 7ᵉ, 8ᵉ *et* 9ᵉ *siècles* [7], renferment le récit de miracles opérés depuis le commencement du 7ᵉ siècle jusqu'en 855, et le premier miracle qu'on y raconte se rattache à l'élection de S. Loup, évêque de Limoges, qui eut lieu sous Clotaire, en 614. Le P. Papebroch, dans son manuscrit, avait trouvé ces trois opuscules réunis sous le même titre; mais, ayant remarqué la conclusion qui termine le premier opuscule et le préambule qui commence le second, il avait conjecturé que ces deux parties de son manuscrit n'étaient pas du même auteur, et que la première avait été écrite avant la seconde : il avait deviné juste. En effet, en faisant des recherches à la Bibliothèque impériale, nous avons trouvé, dans le *manuscrit* 2768 *A*, fol. 81, ce *second opuscule*, détaché du premier,

[1] Dans la *Bibliographie catholique;* août, 1855, t. xv, p. 70.

[2] *Origines chrétiennes de la Gaule*, p. 227-228.

[3] *Histoire générale de l'Église de Toulouse*, t. I, p. 213.

[4] *Discussion historique et impartiale sur l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules*, p. 30.

[5] *Lettre* du 26 mars 1858.

[6] « Antiquiora aliquot (miracula) patrata ad sepulcrum. » (*Acta S.* t. v junii, p. 553.)

[7] « Miracula sæculo VII, VIII, IX *scripta.* » (*Ibid.*, p. 554.)

et transcrit séparément. Donc ce premier opuscule, qui n'est autre chose que la seconde moitié de la légende anonyme de S. Martial, est antérieur, par la date et par la rédaction, aux deux opuscules suivants, écrits, d'après les Bollandistes, de 614 à 855; et c'est pourquoi, avant de savoir que cet opuscule n'est qu'une moitié de l'ancienne légende, nous avions dit qu'il « nous *paraissait avoir été écrit au* 6e *siècle*[1]. » Donc la légende anonyme de S. Martial, dont ce premier opuscule n'est qu'un extrait, est antérieure à l'an 614, et le 6e siècle est la date la plus récente qu'on puisse lui assigner...

» La légende anonyme de S. Martial est donc l'expression la plus ancienne, la plus authentique, de la tradition locale sur l'époque de la mission de l'apôtre de l'Aquitaine. Or cette légende dit que S. Martial a été envoyé, non pas par le siége de de Rome, mais *personnellement par S. Pierre*, dont elle cite les actions et les paroles à cette occasion. Donc, ou l'histoire ne doit rien dire sur la date de l'apostolat de S. Martial, ou elle doit dire que, selon la tradition locale, antérieure à tout autre récit, S. Martial a été envoyé par S. Pierre lui-même (p. 30-34). »

Comme c'est ici un des plus anciens monuments de notre histoire ecclésiastique, nous allons insérer dans nos *Annales* cette pièce si importante, constatant et la présence à Rome, et l'action directe de l'autorité de S. Pierre.

[VITA SANCTI MARTIALIS
EPISCOPI LEMOVICENCIS[2]].

[PROLÓGUS.]

Quicunque sanctorum beatissimas actiones cupit propriis sermonibus explere consideret vires, ne, tanto pressus pondere[3] quod suscepit, fatiscat ingenio : ille tamen his rebus debet astare, quem et facundiæ[4] vigor attollit, et facultatis sermo non deficit : ergo, quia hujus confessoris[5] cujus nomen tituli[6] denuntiavit principium actionum seriem nitor exerere, vereor ne magis floccipendend[us] magis sit ser[mo], potius quam paginali conloquio admittend[us];

[1] *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, p. 57, note 2.

[2] Il y a dans le manuscrit pour titre : « Incipiunt miracula sti Martialis. » (Biblioth. impériale, n° 3851-*A*, fol. 30-33, caractères du 10e siècle.)

[3] Mss : « Tantum pressus in pondere. »

[4] Mss : « Fecundiæ. »

[5] Le mot a été mal effacé, et au-dessus on a écrit : « Apostolis. »

[6] Mss : « Momenticuli. »

et, licet nonnulli doctissimorum, viri[bu]s et a[cie] ferventes ingeni[i], quibus et doctrinæ norma favet, quibus suppetit et philosop[hia), adpetit ordo, recurrit rhetoric[a], [tam solerter scribant] ut actiones[1] pene æquiparent dictiones; cum cœperi[m] ad tale venire propositum, exempl[i] eorum tepescit auctorita[s] [2] . . . . ac, si phaleratis non valeo verbis expl[ere] quod cupio, saltem ut qui voluerit hujus textu[s] repetere dicciones inchoatas [3] rei ma[læ] peritissimum deducat stylum.

[VITA INCIPIT.]

I. Igitur, dum adhuc, apud provincias Galliarum, plurimæ civitates diversorum rituum cultibus præpollerent, inter quas erat tunc temporis Lemovica civitas, diversorum numinibus referta cultuum atque errorum cerimoniis, in tantum ut nullus eorum nomen Domini noverit invocare, nec beatissimi salutaris gratia consecratus, divinis vacaret mysteriis; eodem tempore quo *beatissimo Pe[tro] romana Ecclesia gubernandi pontificio fuerat commendata*, cui et populo sito in u[ni]versis urbibus sublimis cathedræ ac fidei pendebat auta devotio interesse... (?) pro Christi nomine laborabat ut provinciæ universæ catholicæ Ecclesiæ disciplinis ac dogmatibus regerentur. Cognito itaque tanto sacrilegio Gallias subja[cere], diversis urbibus[4] misit episcopos quorum doctrinis ad religionem fidei populus [in] Christi nom[ine] adquirere[tur]. Et, quia in jam dicta civitate maxim[a], ut *antiquitas propri[is] in ædibus auctoritatem adfirmat*, nullus rei indicio factus, superbia, dominum fate[retur]... Quæ res, pastorali sollicitudine inquisita, pervenit ad beatissimum Petrum apostolum[5], romanæ sublimi fastigio cathedræ sublimatum : quam rem molestissime ferens, eo quod tanto error[i] deditus populus subjaceret...

II. Tunc[6] beatus Petrus Marcialem episcopum dignu[m] Do[mino] et verum, qui ad hoc adscitatus fuerat ut ad prædicandum gentibus mitteretur, ad se vocavit, cui ait : « Frater sanctissime, magister noster et dominus Jesus Christus, post sacram ac venerabilem resurrectionem, cum nobis non per enigmata, sed in eo habitu ac forma qu[am] de matre adsumpsit, apparuit; hoc no[bis] præcipiens, dixit : « Data est michi omnis potestas [in cœlo] et in terra: » ite, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et » Spi[ritus sancti], docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vob[is]. » Quod, beatissime frater, utr[isque] nobis expedit conservare, ut precepti dominici non simus immemores. Quare age, præstantissime, et meis adquiesce consiliis, quod fit ut nostro particeps effic[iaris consortio] : accinge lumbos tuos, et, absque retractione aliqua, quantocius festinare. [[Ne differas, ut populum qui demoniis noscitur deservire ad veram et integram divini cultus religionem

[1] Mss : « Matrones eciam paene equiperan dicciones. »

[2] Il y a dans le manuscrit ces mots, que nous n'avons pu restituer : « Has ergo quem tenui vix implem[us] assusurro. »

[3] Mss : « Diccionis incoatam. »

[4] Au-dessus de la ligne : « Consecravit Marcialem. »

[5] A la suite : « Discipulum. »

[6] Ce paragraphe a pour titre : « ALIA MIRACULA.

facias pervenire, ut, amoto errore gentilium]] [1], Christum valeant confiteri.

« Est namque civitas in provinciis Galliarum [[profano vacans errori nomine Lemovix. Hanc cum adjacentibus tibi Christus commendat, ut tua prædicatione ab ipso sublimetur]]. Et, quia longa tibi restat via, ne cuncteris meis parere sermonibus, quibus coronæ tuæ tibi magnum adsumas bravium. [[Sume tecum duos discipulos, qui et comitatui tuo intersint, et tibi obsequium præbeant, et coronæ præmium non amittant [2]. »]]

[[Nec mora, [beatus] vir Marcialis, adjectis secum duobus discipulis *Austricliano* atque *Alpiniano*, iter quod ei fuerat [a beato Petro] injunctum arripuit. Et, cum cæpti itineris maturitate viam conficerent, contigit ut beatus Austriclianus, unus e comitibus, migraret a sæculo in loco qui *Else* vocatur. Quo viso, beatissimus Marcialis Romam repedavit, nuncians beato Petro omnia quæ sibi in via acciderant. Quem ille percunctatus dixit ad eum : « Quantocius » propera, sumpto bacterio meo in manu tua. Cumque ad locum perveneris quo » fratrem exanimem reliquisti, tange ex ipso defuncti cadaver, et ego tecum Do- » mino fundam orationem, statimque velut a somno expergiscetur, et continuo]] » comitatui [tuo] inhærebit. » Quod ita factum est, *ut vulgi fama testat[ur]*. Quæ res secundum Evangelii sententiam intelligenda mihi videtur, dicente Domino discipulis suis : « Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huic monti : « Transi hinc, » et transibit. » Quo tacto, membra, quæ calore sanguinis fuerant viduata, extemplo rediviva redduntur, et lucem, quam amiserat moriendo, propriis cœpit luminibus intuer[i]. Ideo factum quis ambigat, nisi ut beati Petri fides claresceret imperantis [3], et beatissimus Marcialis his incitaret[ur] exempl[is], quibus coronaret[ur] et meritis.

III. Igitur [4] cum, in destinatis diebus, venisset ad urbem ubi fuerat destinatus, invenit omnem multitudinem populi, diversorum idolorum cultui [5] [vacantem] : qui instant[er] verbum Domini cœpit fidelibus auribus indicare; qui[que] ita suis p[opulum] convertit alloquiis, ut intra paucorum dierum spatia nullus fuerit qui non sibi sal[utare] lavacr[um] vel crucis impression[em] front[i] poposceret; ubi, cum in D[ei] nomine laboris sui fructum maximæ messis in [nomine] Domini Jesu Christi, ex animabus populi, in horrea congregaret; et [6] omnis multitudo gentilis, superstition[ibus] de[dita], suis cœpisset obtemperare sermonibus, frequenti admonitione produx[it] gratiam.

IV. Puella quædam, nomine Valeria [7], nobilior fide qu[am] non origine nata

[1] Légende d'Aurélien. — Après ces paroles : « Quantocius festinare, » on lit dans le manuscrit : « Req[ui]re retro quæ dicas Christo valeant confiteri. Et quia longa tibi restat via ac deic req[ui]re usque huc venias. » Puis vient le § 4, relatif à sainte Valérie, le § 5, et le récit des deux premiers miracles.

[2] Ce qui est entre deux crochets a été extrait de la légende d'Aurélien. (Biblioth. impér., n° 5296, A.)

[3] Mss : « Clarescerit imperandum. »

[4] Il y a pour titre : « Alia xxx. »

[5] Mss : « Culturiis. »

[6] Mss : « Vel. »

[7] Après ce mot vient le récit du sixième miracle (seconde partie).

lium, Do[mino] placuit, sed [magis] fide meritorum. Quæ cuidam viro sponsali titulo erat consociatura conjugio : in tantum perhibetur se D[eo] vero assidua frequentatio[ne] ..... propone[re?] ..... ut ad baptismi gratiam, eo suadente, pervenisset. Et postea, ut fertur [1], pro eo quod christiana effecta fuisset, et noluisset se disposito conjugio sociare, a sponso suo, adhuc gentili, interempta fui[t]. Quæ, pro amoris gratia dicitur, eo quod vir Dei sanctus Marcialis, tam itinere fessus quam labore senioque confectus..... præfata puella sepulturam quæ suis cineribus fuerat præparata, ut cum in Dei nomine beatus Marcialis de hac luce migraret ad Dominum, concessisse ut ibi beati viri membra tumularentur.....

V. Quid multa? *Imminente jam tempore, eximius vir migravit ad Dominum*. Presbyteri qui cum eo aderant superstites remanser[unt] : ac, ubi completi sunt dies, ut et ipsi migrarent a sæculo, in eodem loco quo beatus [Marcialis] tumulariam meruit sepulturam et ipsi sepulti sunt..... [2]. ..... et ita factum ut redeuntibus populis consuetæ orationi vacare, inventæ sunt separari ab invicem sepulturæ : atque discrete, ut patefieret populis, quo tumulo pontifex clauderet[ur] (p. 34-38).

M. l'abbé Arbellot donne ensuite divers autres documents qui viennent tous confirmer celui-ci ; c'est dans ce livre qu'on les trouvera, et qu'il faut les consulter. Mais nous devons encore consigner ici le dernier chapitre où il répond aux objections faites à sa thèse par un académicien de mérite, M. *Paulin Pâris*. Cette réponse mettra nos lecteurs au courant de tous les progrès qui se sont faits dans les études historiques et leur apprendra quels sont les fondements sur lesquels repose la croyance à l'antiquité de nos Églises.

Réponse à M. Paulin Pâris, assurant que la croyance à l'apostolat de nos Églises ne remonte qu'au 11e siècle. — Monuments sur la tradition avant le 11e siècle.

« L'Académie des Inscriptions a exprimé son jugement sur la grave question des *origines chrétiennes de la Gaule*. Elle a donné son avis sur la réaction qui s'est manifestée depuis dix ans contre l'école critique de Launoy et de Tillemont. Dans le

[1] Mss : « Et, ut postea fertur. »

[2] Il y a là une lacune : Grégoire de Tours, qui rapporte ce miracle, ajoute ces détails :

« Et unus quidem parieti proximus, alter vero huic contiguus erat. Super terram tamen utrique stabant : sed non poterat alteri propter illum qui primus erat honor impendi, hoc est non ibi palla expandi poterat, non lumen accendi. Quod cum incolæ loci moleste ferrent, quodam mane accedentes ad cryptam, invenerunt sepulcra diversis parietibus esse locata. » (*De Gloria confessor.*, cap. XXVII ; Ruinart, col. 917.) Dans *Patr. lat.*, t. 71, p. 849.

rapport présenté au nom de la commission des *Antiquités de la France*, M. Paulin Pâris appelle *un étrange retour aux idées du 11e siècle* cette reprise des traditions du moyen âge sur l'époque de la prédication évangélique dans nos contrées [1].

» Nous avons de la peine à comprendre comment un rapporteur qui parle au nom d'un corps savant aussi haut placé que l'Académie des Inscriptions laisse échapper des propositions si hasardées, ou, pour mieux dire, d'une inexactitude si évidente. Assurément c'est être bien loin de la vérité que de placer au 11e siècle la *naissance* de l'opinion historique qui fait évangéliser plusieurs provinces de la Gaule par les disciples *immédiats et contemporains* des apôtres. Car enfin, dans les siècles antérieurs au 11e siècle, combien d'écrivains d'une autorité incontestable, combien de monuments d'une authenticité reconnue, se font garants de cette tradition que l'Évangile a été prêché dans les Gaules par les envoyés de saint Pierre ou de saint Clément !

» 10e *siècle*. — Abbon de Fleury (970), un des savants les plus illustres du 10e siècle, n'enseigne-t-il pas, dans sa *Séquence en l'honneur de saint Martial*, dont Mabillon a publié un fragment [2], et que nous avons trouvée en entier dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale [3], n'enseigne-t-il pas que l'apôtre de l'Aquitaine a été envoyé par saint Pierre?

» Flodoard de Reims, que Mabillon appelle *le principal ornement* du 10e siècle (930), ne dit-il pas, en divers endroits de ses ouvrages, que Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, Martial de Limoges, Denis de Paris, Memmie de Châlons, Sixte de Reims, Sinice de Soissons, Eutrope de Saintes, etc., ont reçu leur mission de saint Pierre ou de saint Clément [4] ?

» Combien d'autres écrivains plus obscurs, combien de légendes anonymes, que les bénédictins assignent au 10e siècle, expriment la même tradition [5] ! Mais remontons plus haut.

[1] L'honorable membre de l'Institut avait à apprécier l'ouvrage de M. Ravenez sur les *Origines des Églises de Reims, de Soissons et de Châlons*.

[2] *Act. Bened.*, t. VIII, p. 34. — *Patrolog.*, t. 139, col. 579.

[3] Nous l'avons publiée à la page 54.

[4] *Patrolog.*, t. 135, col. 22, 609, 628.

[5] Par exemple, Hugues de Jarnac, évêque d'Angoulême, cité dans le second concile de Limoges, l'an 1031; l'auteur de la Vie de saint Déicole, qui florissait,

» *9e siècle* — Saint *Adon*, archevêque de Vienne, ne reconnaît-il pas, dans son *Martyrologe*, que saint Trophime, disciple de saint Pierre et de saint Paul, fut ordonné par eux, et envoyé à la ville d'Arles? que saint Paul, disciple des apôtres, fut envoyé par eux à Narbonne? que saint Valère de Trèves était disciple de saint Pierre? que saint Front de Périgueux, ordonné à Rome par saint Pierre, fut envoyé avec le prêtre Georges, pour aller prêcher l'Évangile? que saint Sabinien et saint Potentien de Sens avaient reçu leur mission des saints apôtres? que saint Eutrope de Saintes avait été ordonné par saint Clément, et envoyé par lui dans les Gaules? que saint Ursin avait été ordonné à Rome par les successeurs des apôtres? Ne fait-il pas remonter au temps des apôtres la mission des sept premiers évêques de l'Espagne [1]?

» *Usuard* (876), que Launoy reconnaît comme *très-clairvoyant dans l'histoire de son pays*, n'enseigne-t-il pas, avec saint Adon de Vienne, que saint Trophime d'Arles a été ordonné par l'apôtre saint Paul? que saint Paul de Narbonne a reçu sa mission du même apôtre? Ne regarde-t-il pas saint Valère de Trèves comme un disciple de saint Pierre? N'attribue-t-il pas au prince des apôtres l'ordination de saint Front de Périgueux et de saint Georges son compagnon? Ne fait-il pas remonter à saint Clément la mission de saint Eutrope de Saintes? Ne dit-il pas que saint Ursin de Bourges a été ordonné par les successeurs des apôtres? N'assigne-t-il pas aux temps apostoliques la prédication de l'Évangile en Espagne [2]?

» *Notker*, moine de Saint-Gall, qui écrivait son *Martyrologe* vers la fin du 9e siècle (892), ne fait-il pas remonter à saint Pierre la mission de saint Valère de Trèves, de saint Front de Périgueux, de saint Memmie de Châlons? N'attribue-t-il pas la mission de saint Eutrope de Saintes à saint Clément, successeur des apôtres [3]?

d'après Cave, vers 950 ; la légende de saint Genou, écrite d'après Lelong, vers le milieu du 10 siècle; les Actes de saint Mansuit de Toul, etc.

[1] *Patrolog.*, t. 123, col. 194, 205, 241, 224, 384, 206, 254, 392, 266.

[2] *Idem.*, t. 124, col. 849, 793, 617, 55; — t. 123, col. 707, 987.

[3] *Idem.*, t. 131, col. 1041, 1163, 1132, 1073.

» Et *Raban Maur*, archevêque de Mayence, qui a écrit son *Martyrologe* vers l'an 845, ne présente-t-il pas saint Pierre comme auteur de la mission de saint Memmie de Châlons et de saint Sixte de Reims? N'assigne-t-il pas au temps du pape saint Clément la prédication de saint Denis de Paris et de ses deux compagnons? Ne fait-il pas envoyer saint Saturnin par les disciples des apôtres [1]?

» Et, parmi les écrivains du 9e siècle qui font remonter à saint Clément la mission de saint Denis de Paris, ne faut-il pas compter Hilduin, abbé de Saint-Denis; Hincmar, archevêque de Reims; Anastase le Bibliothécaire; Jean Scot-Érigène; Wandalbert, moine de Pruim; Odon de Beauvais; Paschase Ratbert; saint Notker le Bègue; c'est-à-dire les écrivains les plus considérables du 9e siècle [2]?

» Comment M. Paulin Pâris peut-il appeler *un étrange retour aux idées du 11e siècle* la reprise d'une tradition qui était générale au 9e siècle?

» Mais peut-être c'est au 9e siècle qu'il faudra placer la naissance de cette opinion qui attribue aux apôtres ou à saint Clément la mission des premiers évêques des Gaules.

» Assurément non : car, au 8e siècle, nous trouvons d'autres écrivains, d'autres documents, qui affirment la même tradition.

» 8e *siècle*. — Paul Warnefride, secrétaire d'État de Didier, roi des Lombards, dit, dans son *Histoire des Évêques de Metz*, écrite vers l'an 778, que « l'apôtre saint Pierre envoya dans la » ville de Metz un homme distingué par ses mérites, élevé à la » dignité pontificale, nommé Clément; et que, avec lui, *comme* » *l'enseigne une antique relation*, le même prince des apôtres » envoya d'autres religieux docteurs pour gagner à la foi les » principales villes des Gaules [3]. »

» Florus, moine de Saint-Trond (760), dans ses *Additions au*

[1] *Patrolog.*, t. 110, col. 1161, 1172, 1182.

[2] Hilduin, *Patrolog.*, t. 106. — Hincmar, *ibid.*, t. 126, col. 154. — Anastase, *ibid.*, t. 129, col. 737. — Scot Érigène, *ibid*, t. 122, col. 1032, 1234. — Wandalbert, *ibid.*, t. 121, col. 614. — Odon de Beauvais, *ibid.*, t. 124, col. 1116. — Paschase Ratbert, *ibid.*, t. 120, col. 1494. — Notker le Bègue, *ibid.*, t. 121, col. 1025.

[3] *Patrolog.*, t. 95, col. 699.

Martyrologe de Bède, publiées par les Bollandistes, dit que saint Martial avait été envoyé de Rome dans les Gaules par saint Pierre; que saint Denis de Paris avait souffert le martyre sous Domitien à la fin du 1er siècle; que saint Ursin de Bourges avait été ordonné par les *successeurs des apôtres*, etc. [1].

» Le *Petit Martyrologe romain*, ce précieux monument de l'antiquité chrétienne, que saint Adon a mis en tête de son Martyrologe, et dont les plus récentes additions sont de l'an 740, compte parmi *les disciples des apôtres* saint Trophime d'Arles et saint Paul de Narbonne; et il ne donne ce nom de disciples des apôtres qu'aux disciples *immédiats et contemporains* des apôtres [2].

» Le diplôme de Thierri IV, roi de France, daté de l'an 723, et publié par Mabillon, ne fait-il pas remonter à saint Clément la mission de saint Denis et de ses deux compagnons [3]?

» L'écrivain anonyme des *Gestes de Dagobert*, publiés par Duchesne dans ses *Historiens de France*, écrivain que dom Rivet assigne au 8e siècle, quoique Duchesne l'attribue avec plus de raison au siècle précédent, ne place-t-il pas le martyre de saint Denis sous Domitien à la fin du 1er siècle [4]?

» Le vénérable Bède, qui écrivait son Histoire dans la première moitié du 8e siècle (731), ne dit-il pas que Lucius, roi des Bretons, écrivit au pape Éleuthère, vers la fin du 2e siècle (180), pour lui demander des missionnaires chrétiens [5]? Or, si la Grande-Bretagne était évangélisée dans le 2e siècle, peut-on retarder au milieu du 3e la prédication évangélique dans la majeure partie des Gaules?

» Le 8e siècle avait donc sur cette question les mêmes idées que le 9e : comment M. Paulin Pâris peut-il appeler la reprise de ces traditions *un étrange retour aux idées du 11e siècle*?

[1] *Patrolog.*, t. 94, col. 961, 1067, 1099.
[2] *Idem*, t. 123, col. 177, 151.
[3] *De Re diplomat.*, p. 488. — *Patrolog.*, t. 88, col. 1137.
[4] *Historiæ Francor. script.*, éd. 1693, t. I, p. 574. — *Patrolog.*, t. 96, c. III, p. 1395.
[5] *Patrolog.*, t. 95, col. 30.

» Est-ce à dire que cette opinion sur l'origine apostolique de nos Eglises eût pris naissance au 8e siècle?

» Mais alors comment se fait-il que dans le siècle précédent on trouve la même tradition?

» 7e *siècle*. — S. Priest, évêque de Clermont (670), dans la Vie de S. Austremoine, dont sa légende le dit auteur, et qui d'ailleurs porte son nom dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale [1], n'attribue-t-il pas à S. Pierre la mission de S. Trophime d'Arles, de S. Paul de Narbonne, de S. Martial de Limoges, etc.?

» Le *Traité contre les Ariens*, conservé à Rome dans la Bibliothèque *Casanata* [2], et que le savant Mamachi dit avoir été composé du 5e au 7e siècle, ne regarde-t-il pas comme disciples des apôtres S. Trophime d'Arles, S. Paul de Narbonne et S. Saturnin de Toulouse?

» Eugène de Tolède, qui florissait vers 650, dans son hymne en l'honneur de S. Denis, citée par Hilduin, et qui se trouve encore sous son nom dans les manuscrits du 9e siècle [3], n'assigne-t-il pas au pape S. Clément la mission de S. Denis de Paris?

» Les *Actes de S. Denis*, cités par l'abbé Hilduin, et publiés par Bosquet dans son *Histoire de l'Église gallicane*, — que des savants peu suspects attribuent au 7e siècle [4], quoique Tillemont et dom Rivet les datent des premières années du siècle suivant, — ne font-ils pas remonter à S. Clément la mission de S. Denis, et ne comptent-ils pas S. Paul de Narbonne et S. Saturnin de Toulouse parmi ces hommes d'élite auxquels les apôtres conférèrent la dignité épiscopale [5]?

» Nous pourrions citer bien d'autres Actes anonymes, que

[1] Nous avons publié ce texte à la page 49.

[2] Voir la citation qui nous intéresse dans l'*Histoire de l'Église du Mans*, et ci-dessus, p. 69.

[3] Ancien fonds latin, n° 2832, après le martyrologe de Wandalbert. (*Bibliothèque impériale*.) Voir ci-dessus, p. 46, — et dans les *Annales de Philosophie*, t. XII, p. 74 (4e série).

[4] Bosquet, Adrien de Valois, etc. — Nous pensons, avec de Marca, que ces *actes* sont au moins du 6e siècle.

[5] *Patrolog.*, t. 88, col. 580.

les savants assignent avec raison au 7e siècle, et qui se sont faits l'écho de cette antique tradition [1].

» Peut-on appeler la renaissance de ces traditions un *étrange retour aux idées du 11e siècle?*

» 6e *siècle.* — Mais, en remontant plus haut, nous trouvons les mêmes traditions; ainsi Fortunat de Poitiers, dans son hymne à S. Denis, citée par Hilduin au commencement du 9e siècle, attribue à S. Clément la mission du premier évêque de Paris [2]. Le même poëte, dans ses vers sur S. Martial, découverts à Florence vers la fin du siècle dernier, et insérés par le cardinal Luchi dans son édition de Fortunat [3], nous fournit la preuve que les traditions sur la mission apostolique de S. Martial étaient en honneur de son temps.

» Grégoire de Tours lui-même, qui reconnaît S. Eutrope de Saintes comme envoyé par S. Clément; qui enseigne que S. Ursin de Bourges et S. Saturnin de Toulouse avaient été ordonnés par les disciples des apôtres et envoyés par eux dans les Gaules; qui raconte que S. Martial *était venu d'Orient avec ses deux compagnons;* Grégoire de Tours corrige et annule le passage défectueux de son *Histoire des Francs,* où par méprise ou distraction, il assigne la mission des sept évêques à l'empire de Dèce.

» Du reste, des légendes antérieures à Grégoire de Tours, telles que celles de S. Ursin de Bourges, où Grégoire de Tours a puisé ce qu'il dit de la mission simultanée des sept évêques, comme l'a parfaitement montré M. Faillon; le manuscrit de l'Eglise d'Arles, découvert par ce savant, et attribué par lui avec assez de vraisemblance au 6e siècle; d'autres légendes antérieures, telles que l'ancienne Vie de S. Martial, renfermant cette tradition de la mission apostolique de nos premiers évêques.

» 5e *siècle.* — Faut-il remonter plus haut? Mais, au 5e siècle,

[1] La légende de saint Memmie de Châlons, que le savant Mabillon date avec raison du 7e siècle, etc.

[2] *Patrolog.*, t. 88, col. 98.

[3] *Patrolog.*, t. 88, col. 115. — M. Salvan, dans son *Histoire de Toulouse*, t. 1er, p. 100, ne doute pas de leur authenticité. Nous l'avons démontrée, dans notre *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, par une note que le savant évêque d'Angoulême, Mgr Cousseau, appelle une *analyse démonstrative.*

est-ce que les évêques de la province d'Arles, écrivant au pape S. Léon, n'affirmaient pas comme un fait notoire que S. Trophime d'Arles avait été envoyé par S. Pierre [1] ?

» Et, avant cette époque, (en 417), le pape Zozime ne disait-il pas, en parlant du premier évêque d'Arles, qu'il était la source première de laquelle toutes les Gaules avaient reçu le dépôt de la foi [2] ? par conséquent que la fondation de l'Eglise d'Arles était antérieure à celle des Eglises de Lyon et de Vienne, florissantes dès le 2e siècle ?

» Cette longue série de témoignages historiques empruntés aux divers siècles antérieurs au 11e ne forme-t-elle pas (pour nous servir d'un terme de l'école) comme *un argument de prescription*, qui démontre que cette tradition sur l'origine apostolique de nos Eglises remonte aux temps apostoliques ?

» Et d'ailleurs ces passages des Pères de l'Eglise qui nous disent que, dès le 2e siècle, il y avait des chrétiens non-seulement dans les provinces de Lyon et de Vienne, mais encore dans les autres provinces des Gaules ; ce passage de Tertullien qui nous affirme que, dans son temps, *les diverses nations des Gaules étaient soumises au Christ ;* ce texte de S. Jérôme qui parle des Eglises qui existaient sur les rives du Rhône et de la Garonne du temps de S. Irénée ; les passages de Théodoret et d'Eusèbe qui affirment que les apôtres ont prêché l'Evangile aux Celtes et jusque dans les *îles Britanniques*, ne donnent-ils pas le plus fort appui à ces traditions ?

» Quelles raisons avait donc l'école de Launoy de répudier comme des fables absurdes les traditions de la plupart des Eglises de France ?

» Au lieu d'accepter un texte fautif de Grégoire de Tours, et de rejeter cent témoignages anciens qui le contredisent, n'était-il pas plus simple, plus logique, plus critique, de négliger ce texte fautif, et d'accepter ces cent témoignages ?

» Et, si, de nos jours, la critique et l'érudition reviennent à ces traditions du moyen âge et de l'antiquité chrétienne, l'Académie des Inscriptions a-t-elle le droit de condamner une

[1] *Patrolog.*, t. 54, p. 880.
[2] Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 52. — *Patrol.*, t. XX, p. 645.

réhabilitation si légitime et de l'appeler *un étrange retour aux idées du 11e siècle?*

Heureusement, le jugement de la commission des *Antiquités nationales* n'est pas le jugement de l'Académie des Inscriptions. Nous en avons pour garant l'opinion de M. Augustin Thierry dans une lettre que ce savant nous adressait au mois de mai 1855, lettre que nous n'avons pas publiée jusqu'ici par un sentiment qui sera compris de nos lecteurs :

« MONSIEUR,

» J'ai lu avec un vif intérêt votre Mémoire sur la date de l'apostolat de saint Martial. Je crois que vous avez pleinement raison, et qu'en ce point la tradition locale prévaut réellement contre l'histoire. La méthode que vous appliquez à cette démonstration me semble irréprochable; je ne doute pas qu'elle ne soit appréciée par tous les vrais érudits, et distinguée par eux de celle des Bénédictins de Solesmes, dont le zèle, en fait de réhabilitation des légendes, n'est pas toujours selon la science. Je ne suis pas de la commission des Antiquités nationales : le déplorable état de ma santé m'exclut de tous les travaux de l'Académie; mais je ne manquerai pas, Monsieur, de dire ce que je pense de votre Mémoire à ceux de mes confrères au jugement desquels il se trouve soumis.

» Agréez, je vous prie, Monsieur, etc.

» P. AUGUSTIN THIERRY.

» 17 mai. »

» Le jugement de l'Académie des Inscriptions, que le *Bulletin monumental* [1] a présenté comme irréformable, n'a rien qui nous étonne ou qui nous effraie : nous en appelons au tribunal supérieur de la critique et de l'érudition [2] (p. 85-96). »

Nous n'avons rien à ajouter à ces preuves, et nous croyons, comme M. l'abbé Arbellot, que la cause de l'antiquité et de la mission Romaine des églises de France est gagnée.

A. BONNETTY.

[1] Voyez t. XXV, p. 554.

[2] Extrait du *Compte-Rendu de la 26e session du Congrès scientifique de France*, tenue à Limoges au mois de septembre 1859.



Histoire.

ÉTUDE SUR LA PAIX ET LA TREVE DE DIEU[1].

PREMIER ARTICLE.

I.

« Dans l'histoire, comme dans toutes les choses humaines, » ce qu'on doit louer, dit M. Semichon, ce n'est pas seulement » le succès, c'est le dévouement, c'est l'effort[2]. » Cet axiome toujours vrai est particulièrement applicable au sujet qui va nous occuper, mais avec cette différence qu'ici le dévouement et les efforts du clergé en faveur de la société des 11e et 12e siècles, et spécialement du Tiers-État ont atteint le but proposé.

L'influence générale du Catholicisme et de ses doctrines sur le moyen âge a souvent été proclamée, même par les adversaires de la religion, mais il nous semble qu'on a méconnu la large part qui revient au clergé dans la renaissance des 11e et 12e siècles; c'est cette action couronnée de succès qu'il importe de mettre en lumière.

« On est trop disposé à attribuer les progrès du monde mo- » derne, dit M. Semichon, à une sorte de christianisme vague, » abstrait, philosophique, dont l'influence s'exercerait sur la so- » ciété par la diffusion de quelques-uns des préceptes écrits dans » l'Evangile, en dehors et indépendamment de l'Eglise et du » clergé catholiques, seuls dépositaires des dogmes et de l'au- » torité de la religion chrétienne. Souvent aussi, sans nier abso- » lument l'influence si visible de l'Eglise, on ne veut pas recon- » naître que cette influence fut tout à fait prépondérante et » presque exclusive; on lui associe, comme ayant eu une » grande part dans les progrès accomplis, les vestiges presque » effacés au 11e siècle, des associations germaines ou gauloises.

[1] A l'occasion du bel et savant ouvrage de M. Ernest Semichon, *la Paix et la Trêve de Dieu*, 1 vol. in-8, librairie Didier, quai des Augustins, à Paris.

[2] *Paix et Trêve de Dieu*, p. 348.

» Sans doute, ces vestiges, conservés, vivifiés par l'Eglise,
» concoururent à son œuvre, mais leur action fut tout à fait
» secondaire, et, cependant, c'est en s'appuyant sur ces hypo-
» thèses téméraires, sur ces généralités vagues, que l'on refuse
» à l'Eglise la justice qui lui est due.

» Il faut le dire ouvertement, parce que là est la vérité : le
» monde, et surtout la France moderne, sont sortis de l'Eglise
» et du clergé catholiques comme un fleuve sort de sa source;
» des eaux étrangères sont venues, dans le cours des âges,
» altérer le cours de ce fleuve puissant; mais il est facile de
» rechercher la source primitive, de la découvrir dans sa pu-
» reté et sa fécondité premières[1]. »

L'étude succincte que nous allons faire, de la double institution de *la paix et de la trêve de Dieu* sera la démonstration sensible et pour ainsi dire palpable, des principes qui viennent d'être exposés.

Quel spectacle présentait la France au 10e siècle? Ce pays, que Charlemagne avait placé au premier rang du monde, à l'aide d'institutions larges et généreuses, fondées sur le Christianisme, était tombé, un siècle plus tard, dans un état d'infériorité et de servilisme causé par l'abaissement du pouvoir royal et les empiètements de la féodalité détournée de son principe éminemment chrétien. Partout, aux droits de la justice avaient succédé ceux de la force brutale; et le principe des guerres privées, autrefois consacré par les coutumes germaniques, était redevenu plus vivace que jamais. Méconnaissant ainsi les leçons de Celui qui avait apporté la paix au monde et lui avait prescrit le pardon des injures, le soutien mutuel et l'amour du prochain en Dieu, la société, retournée en arrière, offrait le désolant spectacle du monde païen. Le vieux Droit romain semblait avoir banni à jamais le droit nouveau introduit dans le monde par l'Evangile. Aussi le peuple était-il tombé dans une misère extrême, gémissant sous l'odieuse oppression des seigneurs, et comme conséquence, sans commerce, sans industrie, sans espoir même d'un avenir meilleur; car tout progrès était arrêté par des luttes privées sans cesse renaissantes.

[1] *Ibid.* p. 317-318.

Quelle digue le peuple pouvait-il opposer au torrent qui l'entraînait à la ruine complète de son individualité? Aucune par lui-même. Mais, à côté de lui, Dieu avait placé une force morale avec laquelle devait bientôt compter la force matérielle : c'était le clergé. « L'Église, qui seule » avait, à la fin du 10e siècle, la conscience des maux de la » société et le désir d'y porter remède, ne pouvant, pour » triompher de la barbarie des temps, faire appel à la force » des rois, chercha d'abord un point d'appui en elle-même, » dans l'autorité de la prédication et des conciles[1]. » Sa lutte pour renouer les liens sacrés de la hiérarchie sociale, par les principes d'ordre, durera un siècle et demi. A l'emploi des armes spirituelles succédera dans le 11e siècle l'appel aux associations armées pour le maintien de la paix.

Presque tous les écrivains anciens et modernes avaient assigné à l'origine de la *paix de Dieu* la date de 1031 ou celle de 1041 ; c'est à M. Semichon que revient l'honneur de la découverte, qui lui permet d'en reculer de 50 ans l'origine et de la placer au 10e siècle.

En l'année 989, on assembla un concile au monastère de *Charroux* (en Poitou), où furent anathématisés les ravisseurs des biens des pauvres et de l'Église.

« Confirmé par l'autorité de nos prédécesseurs, au nom de » Dieu et de Jésus-Christ notre Sauveur, aux calendes de juin : » moi, Gombaud, archevêque de la seconde Aquitaine, avec » tous les évêques de la province, me suis réuni à Charroux ; » étaient présents les clercs, les religieux et les chrétiens de » l'un et de l'autre sexe.... »

Nous ne citerons que le second canon.

« Anathème contre ceux qui pillent les biens des pauvres.

» Si quelqu'un s'est emparé de la brebis, du bœuf, de l'âne, » de la vache, du bouc, des porcs, des agriculteurs ou des » autres pauvres, à moins que ce ne soit pour la faute qu'ils » auront commise, s'il a négligé de réparer le dommage, qu'il » soit anathème[2]. »

[1] *Paix et Trêve de Dieu*, p. 6.

[2] *Ibid.*, p. 7-8. — *Conc. Karrofense*, dans Labbe, t. IX, p. 733, et Mansi, t. XIX, p. 89.

Puis vint, en 990, le concile de *Narbonne*[1], qui traita le même sujet, et celui de *Limoges* en 994; ce fut dans cette assemblée que le *Pacte de paix et de justice* fut consacré par le duc et les principaux seigneurs du pays, en présence de tous les évêques d'Aquitaine[2]. Remarquons ici que l'Église avait toujours recommandé la paix, mais que jamais ce précepte ne s'était formulé en une institution; voilà ce qui distingue déjà la fin du 10e siècle.

Mais voici une charte rédigée en 998 sous les auspices de Widon, évêque du Puy, et de Théobald, archevêque de Vienne[3], qui nous donnera une idée complète de ce qu'on appelait alors le *Pacte de la paix :*

« Au nom de la divine, souveraine et indivisible Trinité, » Widon, évêque du Puy, à tous ceux qui attendent la miséri» corde suprême, salut et paix; nous voulons que tous les » fidèles sachent que, voyant les malheurs qui frappent cons» tamment le peuple, nous avons réuni les évêques : celui de » Vivarais, Wigon de Valence, Cergon d'Auvergne, Raymond » de Toulouse, Dieudonné de Rodez, Fredelan d'Elne, Ful» cran de Lyon et Wigon de Glandèves, et beaucoup d'évêques, » de princes et de nobles, dont le nombre n'a pas été compté. » Comme nous savons que personne, sans la paix, ne verra le » Seigneur, nous donnons aux fidèles cet avertissement au » nom de Dieu, afin qu'ils soient les enfants de la paix; que » dans les évêchés que ces évêques gouvernent, et dans les » comtés, dorénavant aucun homme ne fasse irruption dans » une église; que personne ne ravisse, dans ces diocèses ou » ces comtés, des chevaux, des poulains, des bœufs, des va» ches, des ânes, des ânesses, ni leurs fardeaux, ni les mou» tons, les chèvres et les porcs; ni les tue, si ce n'est pour » leur nourriture et celle de leurs gens; qu'il ne les porte pas » à sa maison, ne les emploie pas à bâtir un château ou à en » assiéger, si ce n'est dans sa terre ou son aleu; que les clercs » ne portent pas les armes (Suit une phrase relative aux usur-

[1] Labbe, *Ibid.*, p. 742.

[2] Dans la *Chronique* d'Adhemar, *Historiens de France*, t. x, p. 147. — *Pat. lat.*, t. CXLI.

[3] *Paix et Trêve de Dieu*, p. 12-14, et dans les *Historiens de France*, t. x, p. 535.

» pateurs des biens d'Eglise); que nul n'arrête les marchands » ou ne pille leurs marchandises; de plus, qu'aucun laïque ne » s'entremette dans les sépultures ou les offrandes; qu'aucun » prêtre ne reçoive salaire pour le baptême, parce que c'est » un don du Saint-Esprit; que si quelque ravisseur maudit » rompt cette paix et ne veut pas l'observer, qu'il soit excom- » munié, anathématisé, et chassé de l'enceinte de l'Église, jus- » qu'à ce qu'il vienne à satisfaction; que s'il ne le fait, le » prêtre ne lui chante pas la messe, ne lui célèbre pas l'office; » que le prêtre ne l'ensevelisse point, qu'il n'ait pas la sépul- » ture chrétienne, qu'on ne lui donne point la communion; » que si un prêtre manque à observer ces décrets, qu'il soit dé- » posé; nous vous appelons tous à *la mi-octobre à venir prendre* » *ces engagements*, pour la rémission de vos péchés, par l'in- » tercession de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, avec le Père et » le Saint-Esprit, vit et règne dans tous les siècles des siècles[1]. »

« Cette première institution de la paix, dit M. Semichon, a un caractère nettement dessiné. C'était primitivement une convention volontaire prise devant l'évêque par les princes et les nobles. L'évêque les appelait à lui et recevait d'eux un engagement qui avait pour but unique la paix, la protection des faibles, des laboureurs et des marchands. Ces unions s'étendirent promptement. »

Ce *pacte de la paix* fut introduit dans plusieurs diocèses du centre, après avoir été inauguré dans ceux du midi; mais il faut convenir qu'il n'exerçait encore à la fin du 10e siècle qu'une faible influence. Au commencement du siècle suivant, nous assistons à un concile dont les résolutions auront une portée bien supérieure aux actes précédents.

Aux ides de janvier, le 17 de l'an 1000, Guillaume, duc de Poitou, convoqua au *concile de Poitiers* les évêques de cette province; ils se réunirent au nombre de cinq et de douze abbés. En présence du duc et des grands, on confirma la restauration de la *paix et de la justice;* ceux-ci donnèrent des otages : ce qui imprima aux actes relatifs à la paix le caractère d'une convention.

Les différends sur les faits d'usurpation et de querelle de-

[1] Ducange, *Glossaire;* au mot *Monasterium Celsinianense.*

vaient être portés devant le seigneur du pays ou le juge de la contrée. Si l'un des deux contendants refusait de paraître en justice, tous devaient s'unir pour poursuivre sans relâche et punir le contrevenant jusqu'à ce qu'il fût venu à soumission.

« Les vrais amis de la liberté et du progrès doivent donc bénir l'Eglise. La première, ainsi que le fait judicieusement remarquer notre auteur, elle a servi leur cause, non pas seulement comme on affecte de le dire, en prêchant de vagues idées d'égalité et de liberté, mais par des actes positifs, féconds, en créant l'union des faibles contre les forts, en introduisant, dans la société civile et politique, le principe de l'association qui seul pouvait enfanter la civilisation moderne; non de l'association, obscure, secrète, qui, dans les ténèbres où elle s'enfonce, rencontre plus souvent le mal que le bien, mais de l'association publique, avouée à la face du soleil, et prenant pour étendard la paix, le respect du droit et de la faiblesse [1]. »

De 1002 à 1017, de nombreux conciles sont convoqués sur tous les points de la France pour obtenir le bienfait de la Paix. M. Semichon donne sur ce sujet une curieuse lettre de saint Fulbert, évêque de Chartres, adressée au roi Robert. En 1020, des conciles ayant le même but se réunirent à la demande du roi Robert, à Ayry (diocèse d'Auxerre), Châlons, Verdun, Dijon, Beaune, Lyon, etc.[2]. En 1021, *la Paix* s'établit en Picardie, et principalement à Amiens, à l'occasion d'une famine qui désolait la contrée. Les habitants d'Amiens et de Corbie « confirmèrent le pacte inviolable de *la Paix*. » La même année, saint Fulbert, qui joua un si grand rôle dans ce temps, écrivait au roi :

« A son très-bon et très-cher seigneur Robert, Fulbert, par » la grâce de Dieu, évêque des Chartrains,

» Connaissant votre bonté, ayant éprouvé votre prudente » sagesse, je me soumets à votre volonté comme il convient; » je m'unis à vos desseins. Différant, quant à présent, le » voyage arrêté, je le remets jusqu'à l'époque par vous fixée, » s'il plaît à Dieu. Si vous voulez traiter de *la paix*, de l'état du

[1] *Ibid.*, p. 19.

[2] *Historiens de France*, t. x, p. 172, et dans les *Conciles* de Labbe, t. ix, p. 812.

» royaume, de l'honneur de l'Eglise, vous avez un humble ser-
» viteur prêt à vous aider selon ses forces. Portez-vous bien[1]. »

Après avoir cherché à établir la paix complète et perpétuelle, l'Eglise reconnut promptement que c'était une belle et sainte illusion à laquelle on devait se hâter de substituer la réalité : elle imagina la *trêve de Dieu.*

M. Semichon fait ici remarquer avec beaucoup de raison que la plupart des historiens ont confondu le *pacte de paix* constante avec la *trêve de Dieu.* La suite de cette étude montrera la différence qui existe entre ces deux institutions. Le premier règlement de la *trêve de Dieu* fut rédigé au synode de Tuluges, en Roussillon, le 16 mai 1027. Il portait que dans le Roussillon personne n'attaquerait son ennemi, depuis l'heure de none du samedi jusqu'au lundi à l'heure de prime, pour rendre à la solennité du dimanche le respect qui lui appartient ; que personne n'attaquerait en quoi que ce fût un moine, un clerc sans armes, un homme allant à l'église ou en revenant accompagné de femmes ; que nul n'attaquerait une église et les maisons d'alentour à trente pas, sous peine d'excommunication.

En créant la *trêve,* l'Eglise ne renonçait pas à établir la *paix,* comme nous le voyons par les conciles de *Bourges* et de *Limoges,* le premier, tenu aux calendes de novembre 1031, et le deuxième, le 14 des calendes de décembre même année. Voici quelques passages de l'allocution prononcée dans cette dernière assemblée :

« C'est pour que la paix vous soit donnée, mes très-chers
» amis, que sont venus ici les pasteurs des Églises voisines,
» nos frères les évêques, qui ont daigné, pour alléger ma
» tâche, vous sauver et vous rendre la tranquillité, se rassem-
» bler dans cette ville, suivant l'exemple de Notre-Seigneur
» Jésus-Christ, qui est venu chercher et sauver celui qui pé-
» rissait. Je vous donne donc avec eux un seul avertissement,
» je vous supplie que personne, à l'avenir, ne soit sourd à
» notre voix ; que personne ne s'excuse de faire partie de cette
» assemblée, mais que demain ou dans les trois jours, tous
» les princes et les seigneurs des peuples de la province de Li-

[1] *Ibid.*, p. 25-26. — *Hist. de France*, t. x, p. 467. — *Patrol.*, CXLI, p. 235.

» moges se réunissent auprès de nous *dans la paix*, qu'aucun
» ne s'éloigne de notre association commune, à moins qu'il
» n'en obtienne la permission de tous.

» Que personne, pour venger ses injures, n'ose nuire à quiconque s'est réuni dans ce concile; qu'il respecte ses biens, sa maison, tant qu'il siége avec nous, ou pendant qu'il revient à sa maison ou dans les sept jours qui suivent son retour. Qu'aucune sédition ne s'élève dans la ville ou hors de ses murs, que personne ne commette une rapine; qu'on ne se livre point aux combats comme on en a l'usage, même pour une cause que l'on croit légitime; qu'on ne lève aucun impôt injuste; que personne ici ne recherche que *la paix*, si le Seigneur veut bien nous l'accorder, parce que cette assemblée est proprement l'assemblée du Seigneur, pour l'établissement de la Paix et pour la consolation de la sainte Église de Dieu.

» A celui qui observera ces choses, nous donnons, comme au Fils de la Paix, c'est-à-dire de Dieu, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de ses saints apôtres, l'absolution des péchés et la bénédiction éternelle.... Ceux, au contraire, qui n'ont pas embrassé cette Paix, et qui suivent, au lieu de Dieu, le démon, qu'ils soient soumis à la condamnation qui va être prononcée. Notre Paix reviendra à nous comme le Seigneur le dit dans l'Évangile : S'il est le fils de la paix, votre paix se reposera sur lui, sinon elle reviendra vers vous [1]. »

Alors, sur l'ordre des prélats, le diacre qui avait lu l'Évangile, prononça à haute voix cet anathème devant le peuple :

« De l'autorité de Dieu le Père tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit, de la sainte mère de Dieu, Marie, de saint Pierre, père des Apôtres, et de tous les saints de Dieu : Nous, évêques, réunis au nom de Dieu, Aimon, archevêque de *Bourges*; Jourdain, évêque de *Limoges*; Etienne du *Puy*, Rencon d'*Auvergne*, Raymond de *Mende*, Emile d'*Alby*, Dieudonné de *Cahors*, Isambert de *Poitiers*, Amand de *Périgueux*, Roho d'*Angoulême*, nous excommunions les chevaliers de cet évêché de Limoges, qui n'ont pas voulu ou ne voudront pas promettre la paix et la justice à leur évêque,

[1] *Ibid.*, p. 35-36, et dans Labbe, t. IX, p. 869.

» comme il la demande. Maudits eux et leurs fauteurs pour le » mal, maudites leurs armes, maudits leurs instruments de » guerre; ils seront avec Caïn le fratricide, avec Judas le traî- » tre, avec Dathan et Abiron, qui entrèrent vivants dans l'en- » fer, et de même que ces cierges s'éteignent à vos yeux, de » même leur joie s'éteindra à la face des saints Anges, à » moins qu'avant de mourir, ils ne viennent, auprès de leur » évêque, satisfaire par une amende suffisante à sa justice et » qu'ils n'aient fait pénitence [1]. »

» Au même moment, tous les évêques et les prêtres qui tenaient dans leurs mains des cierges allumés, les renversèrent et les jetèrent à terre. Alors le peuple se livra à des transports de joie, et tous, poussant de grands cris, disaient : « Que Dieu éteigne ainsi la joie de ceux qui ne veulent em- » brasser ni la paix ni la justice [2]. »

Cet appareil imposant, cette lugubre cérémonie, frappaient vivement les imaginations et laissaient de profonds souvenirs.

Remarquons en passant les formules imprécatoires que renferme l'anathème précédent. On en trouve de semblables usitées dans les premiers siècles de l'Église et dans les époques suivantes. Voici la fin d'une inscription trouvée à Rome dans la catacombe de sainte Agnès :

MALE PEREAT INSEPVLTVS
IACEAT NON RESVRGAT
CVM IVDA PARTEM HABEAT
SI QVIS SEPVLCHRVM HVNC
VIOLAVERIT [3]

« Qu'il périsse malheureusement, qu'il gise sans sépulture, » qu'il ne ressuscite pas, qu'il partage le sort de Judas, celui » qui violera ce tombeau. »

Après avoir menacé les violateurs de sépultures du sort de Judas, on les anathématise au nom des pères du concile dans des inscriptions postérieures, on menace ceux qui violeront une alliance, du sort de Judas, Caïphe et Pilate; on

[1] *Ibid.*, p. 37.
[2] *Ibid.*, p. 37-38.
[3] Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 174.

voue leur mémoire à l'oubli. C'est que nos pères en la foi comprenaient la majesté du serment et la sainteté des engagements contractés devant Dieu ou ses ministres.

De 1030 à 1033, une famine horrible désola la France. «Tout homme qui avait à vendre quelque aliment, pouvait en demander le prix le plus excessif, il était toujours sûr de le recevoir sans contradictions, rapporte Raoul Glaber. Chez presque tous les peuples, le boisseau de grains se vendait 60 sous; quelquefois même, le sixième de boisseau en coûtait 15. Cependant, quand on se fut nourri de bêtes et d'oiseaux, cette ressource une fois épuisée, la faim ne s'en fit pas sentir moins vivement, et il fallut, pour l'apaiser, se résoudre à dévorer des cadavres ou toute autre nourriture aussi horrible; ou bien encore, pour échapper à la mort, on déracinait les arbres dans les bois, on arrachait l'herbe des ruisseaux; mais tout était inutile, car il n'est d'autre refuge contre la colère de Dieu que Dieu même. Enfin, la mémoire se refuse à rappeler toutes les horreurs de cette déplorable époque. Hélas! devons-nous le croire? Les fureurs de la faim renouvelèrent ces exemples d'atrocité si rares dans l'histoire; et les hommes dévorèrent la chair des hommes. Le voyageur, assailli sur la route, succombait sous les coups de ses agresseurs; ses membres étaient déchirés, grillés au feu et dévorés. D'autres, fuyant leur propre pays pour fuir aussi la famine, recevaient l'hospitalité sur les chemins, et leurs hôtes les égorgeaient la nuit pour en faire leur nourriture. Quelques autres présentaient à des enfants un œuf ou une pomme pour les attirer à l'écart, et ils les immolaient à leur faim. Les cadavres furent déterrés en beaucoup d'endroits pour servir à ces tristes repas. Enfin, ce délire ou plutôt cette rage s'accrut d'une manière si effrayante, que les animaux mêmes étaient plus sûrs que l'homme d'échapper aux mains des ravisseurs, car il semblait que ce fût un usage désormais consacré que de se nourrir de chair humaine: et un misérable osa même en porter au marché de *Tournus*[1] pour la vendre cuite, comme celle des animaux. Il fut arrêté, et ne chercha pas à nier son crime; on le garrotta, on le jeta

[1] *Trenorchium* (Saône-et-Loire).

dans les flammes. Un autre alla dérober pendant la nuit cette chair qu'on avait enfouie dans la terre; il la mangea, et fut brûlé de même.

» On trouve, à trois milles de Mâcon, dans la forêt de Chatenay, une église isolée, consacrée à saint Jean. Un scélérat s'était construit, non loin de là, une cabane où il égorgeait les passants et les voyageurs qui s'arrêtaient chez lui. Le monstre se nourrissait ensuite de leurs cadavres. Un homme vint un jour y demander l'hospitalité avec sa femme, et se reposa quelques instants. Mais en jetant les yeux sur tous les coins de la cabane, il y vit des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants. Aussitôt il se trouble, il pâlit, il veut sortir; mais son hôte cruel s'y oppose, et prétend le retenir malgré lui. La crainte de la mort double les forces du voyageur, il finit par s'échapper avec sa femme, et court en toute hâte à la ville. Là, il s'empresse de communiquer au comte Othon et à tous les autres habitants cette affreuse découverte. On envoie à l'instant un grand nombre d'hommes pour vérifier le fait; ils pressent leur marche, et trouvent, à leur arrivée, cette bête féroce dans son repaire avec 48 têtes d'hommes qu'il avait égorgés, et dont il avait déjà dévoré la chair. On l'emmène à la ville, on l'attache à une poutre dans un cellier, puis on le jette au feu. Nous avons assisté nous-même à son exécution [1]. »

Nous ne voulons pas pousser plus loin l'exhibition de cet horrible spectacle dont Glaber achève ainsi la peinture : « Mais ce qu'il y a de plus prodigieux, de plus monstrueux, au milieu de ces maux, c'est qu'on rencontrait rarement des hommes qui se résignassent, comme ils le devaient, à subir cette vengeance secrète de la Divinité avec un cœur humble et contrit, et qui cherchassent à mériter le secours du Seigneur, en élevant vers lui leurs mains et leurs prières. On vit donc s'accomplir alors cette parole d'Isaïe (IX, 13) : « Le peuple n'est » point retourné vers celui qui le frappait. » C'est qu'il y avait dans les hommes une dureté de cœur égale à l'aveuglement de leur esprit, et que Dieu, le souverain juge des hommes,

[1] *Chronique de Raoul-Glaber*, p. 306-308. Collection Guizot, t. VI. Paris, 1824. — Voir le texte dans *Patr. lat.*, t. 142, p. 676.

l'auteur de toute bonté, n'accorde la volonté de prier qu'à ceux qu'il a crus dignes de sa miséricorde [1]. »

Cependant, en 1033, la colère de Dieu s'apaisa, et bientôt, à la privation de toutes choses, succédèrent l'abondance et la fertilité. De toutes parts, les évêques provoquèrent des conciles où ils appelèrent des personnes de tous rangs et de toutes conditions pour le rétablissement de la paix et le maintien de la foi. « Un des points les plus importants, dit *Glaber*, était la conservation d'une *paix inviolable :* on y avait pourvu en ordonnant à tout particulier des deux classes [2], quelle que fût sa conduite antérieure, de sortir sans armes avec une entière sécurité. Le ravisseur ou l'usurpateur des biens d'autrui, atteint par l'autorité des lois, devait être dépouillé de ses biens ou subir les peines corporelles les plus rigoureuses. Les saints lieux, dans toutes les églises, jouissaient d'honneurs et de priviléges particuliers; quand un coupable y cherchait un refuge, il pouvait en sortir sans crainte, excepté toutefois celui qui aurait violé les lois relatives au *maintien de la paix,* car celui-là, eût-il été trouvé au pied même de l'autel, ne pouvait échapper à la punition de son crime. On avait encore institué que ceux qui voyageraient dans la compagnie d'un clerc, d'un moine ou d'une religieuse, seraient à l'abri de toute violence.

» Les mêmes conciles firent encore une foule d'autres statuts, qu'il serait trop long d'enumérer ici; mais il est remarquable qu'ils s'accordèrent tous à décider que le *sixième jour* de la semaine, il faudrait faire abstinence de vin, et le *septième* abstinence de viande, à moins qu'on n'en fût empêché par quelque maladie grave ou dispensé par quelque fête solennelle. Lorsqu'on avait eu des raisons pour se relâcher un peu de cet usage, on était obligé de nourrir trois pauvres à ses frais. On vit aussi guérir alors une infinité de malades dans les couvents des saints, et pour que personne ne pût élever de doutes, on vit, chez beaucoup d'entre eux, du sang s'écouler en abondance par des fentes à la peau, ou même des entailles dans la chair; au moment, les bras ou les jambes, au-

[1] *Ibid.*

[2] Le chroniqueur veut sans doute parler de la noblesse et du clergé, car le tiers-état n'existait pas encore.

paravant recourbés, se redressaient pour revenir à leur état naturel. Cette preuve convaincante servit aussi à lever beaucoup d'autres doutes non moins injustes. Tous les assistants en conçurent un tel enthousiasme, que les évêques levaient leur bâton vers le ciel, et que, les mains étendues vers le Seigneur, ils s'écriaient d'une commune voix : *Paix! paix! paix!* en signe de l'éternelle alliance qu'il venaient de contracter avec Dieu, alliance qui devait cimenter pendant cinq ans la paix entre tous les peuples de l'univers [1]. »

Nous avons donné au lecteur quelques citations textuelles du chroniqueur contemporain des événements qui nous occupent, pensant qu'il préférera cette peinture fidèle de la physionomie du temps à l'analyse que nous en aurions pu faire. A quelles causes humaines faut-il attribuer l'horrible famine dont nous avons donné le tableau d'après Glaber. Dans des temps aussi affreux que ceux-là, au milieu d'un état dépourvu de pouvoir central, il était bien difficile d'assurer l'approvisionnement de toute une contrée. Puis en outre de quelques mauvaises années de récolte, on peut encore indiquer les invasions normandes, le défaut de force dans le pouvoir royal, impuissant à réprimer les excès des seigneurs qui opprimaient le peuple, leurs luttes perpétuelles, comme autant de causes humaines que l'on peut raisonnablement assigner en dehors des causes accidentelles.

Nous croyons avoir suffisamment précisé la nature et la portée de la paix et de la trêve de Dieu ; on ne peut encore dire que c'était une loi dans le sens que nous attachons à ce mot aujourd'hui, c'est-à-dire une institution sanctionnée par le roi ou l'Église ; du moins elle avait déjà un caractère général que l'on ne peut méconnaître.

II.

Dans la seconde moitié du 11e siècle nous verrons l'Église, agrandir et consolider son œuvre en codifiant les règles de l'institution dont elle avait décrété les principes dans la période précédente. Hâtons-nous d'ajouter ici qu'il n'y avait pas

[1] Raoul-Glaber, p. 312-313. (Collect. Guizot.)

empiètement de l'Église sur le pouvoir royal, comme on dirait de nos jours; la royauté était sans force, et le principe d'autorité n'avait d'autre représentant que l'Église. Voici la constitution de *la paix et de la trêve*, qui fut arrêtée en 1041, au concile de *Tuluges*[1].

» Le concile, dit M. Semichon, après avoir cité le texte si curieux de ce document, traite de la *paix*, c'est-à-dire du respect dû en tout temps aux choses saintes, aux travailleurs, à leurs possessions, à tous ceux qui n'étaient ni nobles ni soldats.

» Le 2e canon nous apprend quel avait été le moyen employé pour obliger les seigneurs à soumettre leurs différends à la justice au lieu de les vider par la guerre.

» La loi de la *paix de Dieu* leur commandait d'adresser leurs plaintes à l'évêque et au chapitre. Si les deux parties se présentaient, l'évêque, ou bien amenait une transaction, ou bien les renvoyait devant le juge du lieu; si l'un d'eux ne venait pas devant l'évêque, il était hors la loi, et chacun, à la voix de l'évêque et du chapitre, devait le combattre et le soumettre; d'où cette vieille formule des décisions judiciaires, lui *courir sus*.

» L'Église fut sage et éloignée de toute idée d'usurpation; malgré le besoin des temps et le vœu des peuples qui, sans doute, eussent applaudi à cet agrandissement de son autorité, elle ne s'empara pas des juridictions, ne se constitua pas juge des différends; son pouvoir fut simplement conciliateur; si on ne voulait pas se concilier, elle employait la crainte, mais uniquement pour que l'on se soumît à la justice au lieu de faire appel à la force. Il est impossible de joindre dans une plus juste mesure la modération à l'énergie[2]. »

Le 3e canon de la paix garantissait les terres et les personnes

[1] Malgré la présence des seigneurs et même des laïques de toute classe, M. Semichon donne à ces réunions la qualification de conciles qui ne leur a jamais été contestée. Les évêques y siégeaient avec les seigneurs, il est vrai, mais c'était sous l'inspiration de l'autorité de l'Église que les décrets étaient rendus et promulgués : on ne peut donc lui en ôter la gloire. Il y a même lieu de croire que les évêques seuls délibéraient; si quelques laïques participaient à la délibération, ils étaient en petit nombre.

[2] *Ibid.*, p. 57-58. — Mansi, t. IX, p. 1021.

ecclésiastiques; le 4e, les bestiaux, les instruments de travail; le 5e mettait sous la sauvegarde de la paix, le paysan, sa femme, sa maison, ses champs et tout ce qu'il possédait. C'était l'ordre substitué au désordre, le droit à l'arbitraire; et si l'on songe que l'excommunication est la peine infligée aux infracteurs, quel pas l'Église ne venait-elle pas de faire faire à la société vers l'égalité future? Le 6e canon traite du paiement des dettes; il défend aux créanciers de prendre des gages pour assurer l'acquittement des dettes.

Vient enfin la fixation de la paix; sera-t-elle permanente? L'Église comprit qu'elle ne pourrait obtenir cette concession de la barbarie de l'époque; elle se contenta d'assigner des limites aussi reculées que possible. Le 7e canon montre avec quelle habileté l'Église étend les jours de trêve; d'abord établie dans la première moitié du siècle, du samedi soir au lundi matin, on l'étend du mercredi au lundi : puis l'Avent, tout le Carême sont ajoutés, les veilles de fête, les nuits, les solennités des Apôtres, les Quatre-Temps, en réalité, près de 180 jours. « Lorsque La Fontaine, ajoute M. Semichon, fait dire, six siècles plus tard, à un travailleur :

On nous ruine en fêtes,

il ne se doutait pas que, dans un autre temps, le paysan, le serf, dont le travail appartenait, pour la plus grande part, à son seigneur, voyait venir toutes ces fêtes avec bonheur, car elles lui permettaient de réparer ses forces, de cultiver son esprit, de consacrer à Dieu et aux joies de la famille tous les jours que l'Église lui permettait de ravir à son maître [1]. »

Peu après, le cardinal *Hugues Leblanc*, présidant le concile de *Gironne* comme légat du pape, y confirma et loua la *paix et la trêve de Dieu*. Par l'autorité du souverain Pontife, il étendit dans ce diocèse la trêve depuis le dimanche de l'octave de Pâques jusqu'à huit jours après la Pentecôte, et soumit les violateurs à l'excommunication jusqu'à retour à résipiscence et à satisfaction devant le chapitre.

« Ne peut-on pas rattacher ces décisions à un fait dont les origines sont peu connues, dit M. Semichon, à la création ou

[1] *Ibid.*, p. 60-61.

à l'extension des juridictions des chapitres? Ces juridictions comprenaient habituellement certains quartiers des villes où résidaient les chapitres. Ne peut-on pas croire que le chapitre avait juridiction dans l'enceinte de la paix, c'est-à-dire dans les quartiers dont les habitants s'étaient soumis à la loi de la paix? » Nous en trouvons une preuve dans l'histoire de Pierrefonds (Oise). Ses châtelains contestaient au chapitre de Soissons le droit de faire cesser l'office dans les églises de Pierrefonds toutes les fois que celui-ci cesserait lui-même de le célébrer pour quelque mauvais traitement qu'il aurait reçu dans cette châtellenie. L'évêque Liziard de Crespy, en 1113, et plus tard, en 1139, son successeur Joscelin, décidèrent, à la suite d'un synode assemblé pour examiner cette affaire, que le chapitre de Soissons avait droit d'interdire l'office dans les églises de Pierrefonds jusqu'à ce que les châtelains fussent venus devant lui à résipiscence. En outre, comme l'indiquerait la nature de cette charte, Pierrefonds dépendait de la paix de Soissons; enfin il ressortirait de ce document qu'une *paix* pouvait être composée de plusieurs villes ou villages dans le même diocèse. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur la *charte de Liziard*[1], attendu qu'elle est de la plus haute importance pour la question qui nous occupe.

« Savoir faisons à tous présents et à venir, que le seigneur Liziard, évêque de Soissons, et les clercs de son église, ont été souvent et instamment suppliés de concéder la chapelle de Saint-Mesme située dans le château de Pierrefonds, aux moines de Saint-Sulpice, qui demeurent dans le même château, prière appuyée vivement par notre vénérable et religieux père le seigneur Guillaume, abbé du grand monastère, et surtout par Nivelon, seigneur du susdit château, occupant jusqu'à présent la susdite chapelle : car le maître de ce château disait qu'il serait très-utile à l'amélioration de sa vie et à son salut, au milieu des dangers et des péchés auxquels il est exposé, de remettre volontairement cette chapelle entre les mains de l'évêque, pour qu'il la confiât à des hommes vivant saintement et craignant Dieu, et que désormais le culte de Dieu y fût dirigé avec plus de respect et de sainteté. Les clercs de Soissons ont cependant longtemps hésité à confier cette chapelle aux moines à cause de l'insolence et de l'arrogance de quelques moines des environs, qui s'appuyant sur certains priviléges, ne craignant aucun châtiment, et méprisant l'obéissance, admettent aux saints sacrements des hommes excommuniés par l'évêque, et, lorsque l'office divin est

[1] E. C. de L'Hervilliers, *Pierrefonds, Saint-Jean au Bois, etc.*, p. 25, 1 vol. in-8. Paris, 1838. 2e mention honorable au Concours des antiquités de France, Académie des 7e et 6e inscriptions, séance du 7 décembre 1860.

interrompu à cause des crimes de quelques hommes, ils admettent à assister au saint sacrifice et même à y participer par la communion des hommes qui en sont indignes, et cela par l'espoir des offrandes ou tout autre gain illicite. La crainte d'un exemple aussi détestable nous a fait longtemps hésiter et différer à remettre aux moines la susdite chapelle, de crainte de voir eux-mêmes agir insolemment au détriment de l'Église de Soissons et contre sa justice, soit en donnant la communion à des hommes indignes et excommuniés, soit en osant célébrer l'office divin contre nos défenses, surtout dans ce château d'où tant de violences et tant d'injustices sont venues si souvent fondre sur l'Église de Soissons. Mais le susdit vénérable abbé Guillaume a mandé par ses lettres qu'il n'y avait rien de semblable à craindre ici, et ensuite il nous a confirmé cette promesse en personne et de vive voix, dans le chapitre de Soissons, en présence de beaucoup de religieux moines ; du seigneur Liziard, évêque ; du seigneur Tetbald, prieur de Saint-Martin-des-Champs ; et de beaucoup d'honnêtes personnes. Il a donc été réglé et décidé par les pères susdits et les personnes susdites, que les moines demeurant dans ladite chapelle obéiraient toujours à l'évêque et au chapitre de Soissons, de sorte que, si l'Église de Soissons, soit par lettre, soit par envoyé, leur défend de célébrer l'office divin, ou bien si le maître du château lui-même, ou sa famille, ou quelqu'un de sa maison, ou toute autre personne, a été, pour injures faites à l'Église, exclu du service divin, les moines observeront religieusement cette défense, et cela de la manière qu'on leur prescrira. Si un des moines est accusé d'avoir manqué à ce devoir, il viendra au chapitre de Soissons nier sa faute ou l'expier, le tout pour conserver l'obéissance due à Dieu, *la Paix et l'unité de l'Église*. Mais s'il se trouve quelque moine assez insolent pour attacher peu d'importance à sa désobéissance et refuser d'y satisfaire comme il vient de l'être indiqué plus haut, il ne doit trouver ni asile ni refuge auprès de l'abbé ou des frères du grand monastère, jusqu'au moment où dans le chapitre susdit il aura ou réfuté l'accusation portée contre lui, ou aura donné satisfaction. On a ajouté dans cette constitution : Comme tous les serviteurs de Dieu, clercs et moines, doivent être entretenus par les bénéfices ecclésiastiques et les offrandes des fidèles, et que l'Église de Soissons s'est toujours montrée bonne et généreuse envers les moines de Saint-Martin, chaque année la susdite chapelle recevra dix sous en don du seigneur Liziard, évêque, pendant sa vie et après sa mort. Pour que ce règlement entre l'Église de Soissons et les moines susdits, reste des deux côtés ferme et stable à jamais, on a jugé convenable de la sceller de la manière suivante, sauf le droit épiscopal et archidiaconal : »

Signatures : — Liziard, évêque ;
Bernard, doyen ;
Fulcon, prévôt ;
Anscoulf, archidiacre ;
Pierre, archidiacre ;
Ebal, archidiacre ;
Hugues, provéditeur ;
Hugues, prêtre ;
Eudes, prêtre ;
Joseph, prêtre ;
Robert, diacre ;
Galilée, diacre ;
Herbert, diacre ;
Laurent, diacre ;
Tetebald, Jean, Eudes, Hugues, Joseph Robald ;
Joseph Tribald ;
Ansculf, Pierre Hugues, Bliard, sous-diacres ; Inglerand, sous-diacre ; Léonnelle, Juo.i, acolytes.

« L'an de l'Incarnation du Seigneur, 1113, épacte 12, le 9e iour des calendes

de novembre (26 octobre). Cette charte a été donnée la 6e année du règne de Louis. Soussigné par moi, Bernard, chancelier[1]. »

Les décisions du concile de *Tuluges* s'étendirent à presque tout le royaume, et bientôt ce grand mouvement gagna les contrées voisines de la France.

Nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux du lecteur des lettres de saint Yves de Chartres et de saint Odilon de Cluny, qui donnent une véritable idée de la portée de l'institution. La lettre de l'abbé de Cluny est adressée par lui au nom du clergé de France au clergé d'Italie, et sur la demande de ce dernier, qui désirait l'établir dans ce pays. La loi de la Paix et de la trêve de Dieu fut acceptée de bonne heure en Angleterre; elle existait sous le règne de saint Édouard, comme nous l'apprenons par la confirmation que publia Guillaume, son héritier.

Avant l'année 1042, la trêve de Dieu était acceptée en Normandie, nous en trouvons la preuve dans le roman de Rou, et surtout dans les conciles de Normandie.

Malgré le caractère de généralité qui semble appartenir à la double institution qui nous occupe, il est difficile, cependant, d'admettre qu'elle fut exécutée régulièrement et avec l'uniformité que nous sommes habitués à rencontrer de nos jours dans l'application des lois. C'est ce que confirme la fréquence de renouvellement des décrets dans les années suivantes. L'Eglise fut même obligée de diminuer des jours de trêve, comme le donneraient à penser les décisions du synode d'*Elne*, tenu le 17 des calendes de juin 1047. Cependant un concile du mois de septembre 1056, interdit aux seigneurs de toute condition de porter les armes depuis la tenue de cette assemblée jusqu'à la nativité de saint Jean. M. Semichon n'indique pas ici s'il s'agit de saint Jean l'Évangéliste ou du précurseur de Jésus-Christ; cette remarque peut restreindre ou étendre d'une manière sensible le temps de la trêve. Ajoutons ensuite que l'expression de *Dies nativitatis* a pendant de longs siècles, depuis l'origine de l'Eglise, indiqué le jour de la mort et non celui de la naissance des saints. Cette remarque est appuyée par un grand

[1] *Ibid.*, p. 83-84.

nombre de textes des Pères de l'Eglise et par les inscriptions des catacombes ; en voici un exemple :

SANCTIS MARTYRIBVS TIBVRTIO
BALERIANO ET MAXIMO QVORVM
NATALES EST XXIIII KAL MAIAS[1].

« Aux saints martyrs Tiburce, Valérien et Maxime ; leur jour » de naissance a été le 18 des calendes de mai. »

On sait que, par une antiphrase d'une simplicité sublime, le jour de la naissance d'un martyr était celui de sa mort. Corneille paraît s'être emparé de cette idée dans ce vers de *Polyeucte* :

Où le conduisez-vous ? à la mort !... à la gloire !

L'Espagne et la Belgique suivirent bientôt l'exemple de la France, de l'Italie et de l'Angleterre ; divers conciles des années 1056, 1063, et une ordonnance de 1066 du comte de Barcelone prescrivirent l'observation de la *trêve de Dieu*. L'évêque de Liége et le comte de Namur arrêtèrent que la *trêve* ne durerait que du vendredi matin au lundi matin. Peu d'années auparavant, dans un concile général tenu à *Latran*, en avril 1059, les Pères avaient proclamé à la face du monde les principes de la *trêve de Dieu*, sans toutefois la consacrer en tant qu'institution.

En 1068, le pape Alexandre II tint trois conciles en France et en Espagne, dans lesquels il confirma par son autorité apostolique la *trêve de Dieu*, sous peine d'excommunication contre les infracteurs.

Mais l'événement le plus important du 11e siècle pour la question, fut le concile de *Clermont*, en Auvergne, présidé par le pape Urbain II, en 1095 ; il y avait 14 archevêques, 225 évêques, plus de 90 abbés, des religieux et des laïques de divers pays, en si grand nombre qu'on ne pouvait les compter. Après avoir prêché la croisade avec une éloquence mâle, sobre, entraînante, qui n'a point été surpassée par les discours les plus admirés des orateurs antiques, le pape porta un

[1] Boldetti, p. 234.

décret *pour la paix;* nous en citerons la plupart des articles, à cause de la haute importance de ce document.

« Voici la paix qui fut confirmée par le Pape et tous les évêques qui assistèrent au concile de Clermont, avec le concours du comte Fulcon et de tous les grands.

» 1. — D'abord il fut établi que la paix de Dieu serait gardée du coucher du soleil, le mercredi, jusqu'au lever du soleil, le lundi, et quiconque ira s'emparer d'un butin ou d'un homme, ou faire quelque chose de semblable pendant ce temps, devra tout restituer. Si, le mercredi, il fait pareille expédition et ne peut rentrer dans son repaire avant le coucher du soleil, il rendra tout ce qu'il aura pris.

» 2. — Celui qui, dans ces jours, aura frappé, blessé ou pris une femme ou un homme, si ce n'est en cas de défense légitime, sera violateur de la paix. Si, appelé par l'évêque et ses ministres, il vient dans les sept jours, il paiera seulement le dommage; s'il ne vient pas dans les sept jours, il sera excommunié, et, après l'excommunication, il paiera le dommage, *par le jugement de la cour de l'évêque*, et soldera à l'évêque cent sous d'amende.

» 3. — Celui qui, dans la paix du Seigneur, aura tué un homme, sera exilé sept années de son pays, s'il ne fait une telle paix avec les parents du mort, qu'ils prient l'évêque pour lui, et après, il paiera une amende de trente livres, partageable entre l'évêque et le comte, quand le meurtre aura été commis dans la juridiction du comte.

» 4. — Si des marchands viennent le jour dans un lieu réservé et y restent, ils attendront la paix du Seigneur. Si quelqu'un les prend, eux ou leurs biens, il sera violateur de la paix du Seigneur.

» 5. — Les églises, les cimetières sont entièrement dans la paix du Seigneur, lorsque quelqu'un aura fait un nouvel ouvrage fortifié dans leur enceinte, s'il ne le détruit pas après avoir été averti par l'évêque, il violera la paix du Seigneur, et si quelqu'un détruit cet ouvrage, il ne fera pas mal.

» 6. — Les bœufs, les ânes, les vaches, les chevaux qui travaillent, les moutons et leurs petits sont constamment dans la paix; les prévots, maires de villages, avec leurs maisons, le collecteur de dîmes, les bêtes et les gens avec leurs habitations et tout ce qu'elles contiennent, sont entièrement dans la paix. Celui qui les prendra, les tuera ou les brûlera, ou détruira leurs maisons, enlèvera ou brûlera quelque chose de ce qu'elles contiennent, violera la paix du Seigneur.

» 7. — Les chanoines, les clercs, les moines, les prêtres, les femmes et ceux qui les accompagnent, et les voyageurs, sont tous les jours en paix.

» 8. — Du dimanche où l'on chante *Aspiciens a longe* [1], jusqu'à l'Octave de l'Épiphanie, du premier jour du Carême à l'Octave de la Pentecôte, il y aura continuellement paix du Seigneur. Si quelqu'un des barons du comte commet une mauvaise action contre quelqu'un, que le plaignant fasse appel à l'archevêque, avant de l'attaquer avec son armée; si l'accusé veut venir, avec un sauf-conduit, par la semonce de l'archevêque à sa cour, le comte acceptera la réparation au jugement de l'archevêque; s'il ne veut pas venir, le comte, qui le

[1] Premier dimanche de l'Avent.

poursuivra avec son armée, ne violera pas la paix ; quand il reviendra, chacun gardera la paix l'un envers l'autre.

» 9. — Il est de la paix du Seigneur que, si quelqu'un des barons viole cette paix, le comte et tous les autres doivent le poursuivre, si l'archevêque les en avertit, et le comte, l'archevêque et tous les autres le promettent.

» 10. — Il a encore été confirmé dans cette paix que tous les barons et les prévots des comtes, deux fois dans un an, au commencement du Carême et à l'Octave de la Pentecôte, doivent s'enfermer dans le château et y rester trois jours. Si on leur adresse clameur sur la paix de Dieu, qu'ils ne s'en aillent point avant d'avoir fait payer l'amende : s'ils sortent sans cela, ils violent la paix de Dieu.

» 11. — Quand les marchands traverseront une terre sans payer le péage, s'ils peuvent jurer qu'ils ignoraient la coutume, ils paieront soixante sous, et on ne leur demandera rien de plus.

» 12. — Pour les châteaux et forteresses, il fut décidé que le repaire ou le fort d'où sera sorti un violateur de la paix, devra payer l'amende de la violation de la paix. Quand un tyran ou un autre malfaiteur, n'osant de son château violer la trêve de Dieu, se sera transporté dans un autre repaire, et de là aura violé la paix de Dieu, qu'il ne soit pas reçu dans son fort avant d'avoir satisfait la justice et exécuté le décret sur la paix; s'il a été reçu avant de payer l'amende, son fort paiera l'amende de la paix du Seigneur. Cette paix durera jusqu'à la Pentecôte, et après pendant trois ans. »

Voici quelques autres canons de ce décret remarquable :

« 21. — Qu'aucun laïque n'usurpe les héritages d'un autre. S'il le fait, qu'aucun prêtre ne lui donne l'absolution.

» 23. — Que nul chrétien ne mange de viande depuis le commencement du Carême jusqu'à Pâques.

» 26. — Que le jeûne du samedi saint dure jusqu'au soir.

» 27. — Que le jeûne du printemps ait lieu la première semaine de la Quadragésime ; celui de l'été après la semaine de la Pentecôte.

» 29. — Si quelqu'un, poursuivi par ses ennemis, se réfugie à une croix, qu'il soit libre, comme s'il était dans une église.

» 30. — Si quelqu'un a commis quelqu'acte de violence contre la sécurité de l'église et de la croix, et se réfugie à une croix, qu'il soit rendu à la justice, à la condition qu'il sera sauf de la vie et des membres.

» 31. — Anathème contre ceux qui, à la mort des esclaves, s'empareraient de leurs biens.

» 32. — Si quelqu'un prend un évêque et le met en prison, qu'il soit livré à une infamie perpétuelle ; qu'à l'avenir il ne porte pas les armes.

» Et tous se sont écriés : Que cela soit [1]. »

Il n'est pas besoin de résumer ici les principaux faits qui ressortent de ce célèbre décret ; nous en laissons le soin au lecteur. Mais nous appelons son attention sur les pénalités in-

[1] Semichon, p. 117-121.

fligées aux homicides ; au lieu de les frapper, comme de nos jours, dans un grand nombre de cas, de la peine du talion, il y a exil et amende. Ce fait, et nombre d'autres, montrent que les principes générateurs de cette loi salique [1], dont chacun parle et que si peu connaissent, étaient encore vivants. Qu'y voyons-nous, en effet? Sur 44 cas d'homicides, 40 encourent une amende variable, 4 seulement entraînent la peine de mort, et encore, dans deux cas, le condamné peut *se redimere*, dit le texte. Et cependant, nous avons entendu dans une société savante, un avocat du barreau de Paris, qualifier cette législation de draconienne. Est-ce ignorance, est-ce mauvaise foi? *Et adhuc sub judice lis est.*

Le 5e canon confirme l'antiquité des églises et des cimetières fortifiés; nous en pourrions citer quelques exemples en Picardie, et notamment aux environs de Compiègne. Remarquons aussi que les prescriptions du 27e canon touchant le jeûne du printemps, fixé à la première semaine de la quadragésime par Urbain II, et celui de l'été après la semaine de la Pentecôte, sont encore en vigueur aujourd'hui aux mêmes temps, quelle que soit l'époque de l'année. Ajoutons enfin avec M. Semichon, « qu'il y avait à tous égards une sainte pensée dans la multiplication des croix sur les chemins. Non-seulement le fidèle y trouvait l'occasion d'un pieux recueillement; mais le serf, le marchand persécuté, échappait, en embrassant la croix, aux poursuites, et obtenait la protection de l'Eglise, qui lui assurait que ses contestations seraient pacifiquement jugées [2]. »

Le lecteur a assisté à l'établissement de la paix de Dieu au 10e siècle, à son développement et à sa réglementation au 11e par le clergé ; il a vu le pape et le concile général sanctionner l'institution ; le moment est arrivé d'indiquer le mode d'application de ses lois.

Y avait-il, comme de nos jours, des codes réguliers et une jurisprudence d'interprétation basée sur ces codes? Nous n'en trouvons aucune trace : le premier code régulier de ces temps date de saint Louis, c'est-à-dire du 12e siècle, il est séparé des

[1] Voir l'édition de Peyré, et surtout celle de Pardessus.

[2] *Ibid.*, p. 122.

Capitulaires de Charlemagne par un intervalle de 400 ans. Dans ce laps de temps, c'est l'usage et la tradition fondés sur le Droit romain qui servent de base aux jugements à intervenir.

Où donc chercherons-nous les indices de cette législation de la trêve de Dieu? C'est dans les lettres mêmes des contemporains, et notamment dans la correspondance d'*Yves de Chartres*, que nous puiserons les détails que l'on va lire ci-après.

Les jugements contre les violations de la paix doivent être modifiés selon les pactes et les décisions que les juges de la paix ont établi dans chaque église avec le consentement des paroissiens, et qui ont été conservés par l'écriture des prud'hommes.

Les jurés de la paix, qui étaient eux-mêmes transgresseurs des lois de la paix, jouissaient d'un bénéfice au lieu d'être excommuniés, par le fait même de leur crime; ils étaient appelés devant le tribunal de la paix pour répondre aux accusations portées contre eux.

Un moine avait fait châtier un serf qui s'était emparé d'une partie de foin qui appartenait à son couvent. Le seigneur auquel appartenait ce paysan fit mutiler le religieux. L'évêque informé condamna le seigneur à 14 ans de pénitence. Ce dernier se soumet d'abord volontiers, puis il importune l'évêque en le priant de diminuer le temps de son expiation. L'évêque ne voulant pas prendre sur lui cette décision, envoie le coupable à Rome. Dans sa lettre au pape, il lui expose les faits, après l'avoir informé des services rendus naguère par le seigneur au siége de Jérusalem; il termine en s'en rapportant à la charité et à la miséricorde que Dieu lui inspirera envers le pénitent.

Mais voici une affaire qui nous donnera une idée plus nette des formes judiciaires de la paix; nous en empruntons la substance à une lettre de saint Yves de Chartres.

Un fief relevant de Hugues, vicomte de Chartres, était possédé par deux chevaliers. Sur le point d'aller à la croisade, ce seigneur donne la garde de ce fief avec la vassalité en bénéfice à Ives de Courville, détenteur de la moitié du fief. Peu après, un comte Rotrocus en achète l'autre moitié, qui était un alleu,

et y élève une fortification. Le vicomte de Chartres et le sire de Courville font clameur à l'Eglise, affirmant que Rotrocus a manqué à l'inviolabilité due aux biens des croisés et aux lois de la paix, en élevant une redoute sur un fond que le vicomte et Ives avaient en garde. Rotrocus nie la légitimité de la contestation; et comme la cause ne pouvait se terminer sans combat singulier, les juges renvoyèrent les plaideurs devant le tribunal de la comtesse; mais l'affaire ayant traîné en longueur, Ives de Courville abandonna sa réclamation. Cependant Rotrocus et de Courville s'étant fait la guerre, ce dernier fut fait prisonnier par son compétiteur au moment où, accompagné d'une troupe armée, il s'avançait contre lui. Yves est jeté en prison, et Rotrocus poursuit l'édification de sa forteresse.

Y a-t-il lieu d'excommunier immédiatement Rotrocus ou de l'inviter à se présenter devant les juges de la paix, comme sembleraient l'indiquer les prescriptions de la cour de Rome? Yves de Chartres incline vers le second parti; néanmoins il consulte l'évêque de Paris après lui avoir exposé les faits exposés ci-dessus.

Cependant l'archevêque de Sens, métropolitain de Chartres, avait reproché au titulaire de ce dernier siége de n'avoir point encore exécuté les prescriptions du saint-siége qui, selon lui, ordonnaient l'excommunication immédiate de l'accusé. Le saint évêque lui répond qu'il ne peut frapper un homme qui offre de se présenter à la justice; que l'Eglise n'a pu ordonner le punition immédiate que celle des accusés se refusant à paraître en justice, ou lorsque le tribunal a prononcé une sentence de condamnation.

Mais l'affaire est déférée au Pape; Yves de Chartres lui rend compte de la procédure précédemment suivie. En voici les détails. L'assignation envoyée à Rotrocus pour comparaître devant le tribunal, portait qu'avant toute chose il eût à suspendre la construction de sa forteresse et à se désister de toute demande de rançon vis-à-vis d'Ives de Courville, son prisonnier. Les demandeurs représentant ce dernier, et le vicomte de Chartres, son suzerain, posent les mêmes conclusions devant le tribunal. Rotrocus refuse de les accepter, se fondant sur ce que, dès le principe, la cause avait été transportée du

jugement de l'Église à la cour de la comtesse, qui avait rendu un arrêt en sa faveur sur ces deux points. Incertains sur le parti à prendre, les juges de la paix décident qu'une commission de clercs sera chargée d'examiner et de donner une solution à cette affaire. Ceux-ci discutent la question encore récente de la protection accordée par l'Église aux domaines des croisés. Cette protection s'étend-elle également aux croisés absents, et à ceux qui ont retardé leur départ et à ceux qui vont partir? La commission pense que cette protection ne peut environner que les premiers; nonobstant cette opinion, elle ne statue pas sur le fond de la question. Alors Rotrocus en appellera en dernier ressort au jugement du souverain pontife. Yves de Chartres, chargé de lui déférer cette affaire, s'en acquitte, et, après avoir exposé tout ce qui précède, il termine en déclarant que tous s'en rapporteront à sa haute décision.

L'histoire n'a pas enregistré l'issue de cette affaire; mais il ressort clairement des détails précédents que l'Église, contrairement aux imputations de certains partis, n'usurpait en rien les pouvoirs séculiers; son tribunal ne statuait pas sur le fond, mais sur le fait de la conciliation. C'est vraisemblablement sur ces tribunaux des communes qu'a été calquée l'institution des justices de paix, dont le but est de rapprocher les parties avant de s'adresser à une juridiction supérieure.

De quels sentiments de respectueuse vénération ne devons-nous pas entourer l'Église notre mère, qui a su rendre de tels services à la société; et cependant c'est cette même Église que de nos jours on accuse encore d'avoir maintenu le monde du moyen âge dans un état d'obscurantisme et de servitude!

Ah! vous tous qui accusez l'esprit du moyen âge sans le connaître, écoutez l'énumération des services qu'il a rendus; écoutez ce qu'en dit un pieux et savant prélat, dans le coup d'œil si impartial et si douloureux en même temps qu'il vient de jeter sur *la situation* actuelle de la société :

« De ces blocs de granit qu'on appelle les Barbares, et qui furent nos aïeux, le monde a vu sortir les enfants d'Abraham. Le nom de l'époque témoin d'un pareil miracle est aujourd'hui une injure, je le sais. Je sais aussi tout ce qu'on est en droit de reprocher au moyen âge. Il n'en est pas moins vrai

que l'esprit dont il fut animé réalisa quatre chefs-d'œuvre, les quatre progrès seuls dignes de ce nom que l'humanité ait jamais accomplis.

» Il constitua la Religion. Il fut un jour où l'Europe entière chanta le même symbole. De l'orient au couchant, du nord au midi, pas une voix discordante ne troublait ce vaste concert. Unité de foi : magnifique triomphe de la vérité sur l'erreur.

» Il constitua l'Eglise. Il fut un jour où la société gardienne de la foi devint la puissance la plus aimée et la plus respectée, le plus grand propriétaire de l'Europe, et le clergé le premier corps de l'Etat. Autorité de l'Eglise : magnifique triomphe de l'intelligence sur la force.

» Il constitua la Société. Il fut un jour où pas une loi antichrétienne, par conséquent anti-sociale, ne souillait les codes de l'Europe. Pour maintenir l'harmonie sur la terre, comme le soleil la maintient dans le firmament, le Roi des rois, représenté par son Vicaire, planait au-dessus de tous les rois. La décision d'un père, organe infaillible de la loi éternelle de justice, était la dernière raison du droit et le terme des conflits. La parole à la place du sabre : magnifique triomphe de la liberté sur le despotisme.

» Il constitua la Famille. Il fut un jour où dans l'Europe entière, la famille reposa sur les quatre bases qui font sa force, son bonheur et sa gloire : l'unité, l'indissolubilité, la sainteté, la perpétuité par le respect de l'autorité paternelle, pendant la vie et après la mort. L'esprit à la place de la chair : magnifique triomphe de l'homme nouveau sur le vieil homme; guérison radicale de la polygamie, du divorce et de l'égoïsme, plaies hideuses de la famille païenne [1]. »

Tel est la courte, rapide et cependant bien complète esquisse que l'éminent et infatigable prélat trace des résultats obtenus par l'Eglise au moyen âge. Nous avions besoin de dire ces choses avant de passer outre; nous sommes heureux et nous remercions Mgr Gaume de nous avoir fourni l'occasion de les exprimer avec tant de bonheur en les répétant après lui.

E. C. DE L'HERVILLIERS.

[1] Mgr. Gaume, protonot. apost. LA SITUATION : *douleurs, dangers, devoirs, consolation des catholiques dans les temps actuels*. 1 vol. in-8. Paris, décembre 1860, p. 57-58.

AGE DES DIFFERENTS X GRECS ET LATINS.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

FORMES DES X GRECS ET LATINS.

Grec.

X LATINS

Capital des Inscriptions

Capital des Manuscrits

X MINUSCULE.

Romain. *2 Lombardique* *3 Visigothique.* *4. Saxon.* *5 Gallican* *6. Merovingien* *7. Allemand.* *8. Carlovingien* *9. Capetien* *10. Gothique*

X CURSIF

D'Italie. *2. De France* *3. D'Allemagne* *4. de la Gr. Bretagne* *5. D'Espagne*

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES [1].

Φ et Χ GRECS et X LATINS et FRANÇAIS.

I. Ordre suivi dans les alphabets grec, latin et français.

Les Sémitiques prononçaient leur 17e lettre *P* et *PH* [2]; les Grecs n'en avaient pris que le son *P* dans leur Π ; alors ils inventèrent une autre lettre, leur Φ, pour rendre le *son PH,* et la placèrent après leur *Y*, à la 21e place.

Les Latins et les Français n'ont point de lettre qui corresponde au *PH* grec, parce qu'ils ont affecté le son de *PH* au leur 6e lettre, leur *F*, qui correspond au ו sémitique.

Après le Φ le grec met à la 22e place son Χ, lettre qui tantôt a le son dur de *khi,* tantôt celui plus adouci de *ch;* elle est assez moderne.

Le latin, après le *V*, place son *X* qui devient la 21e; mais emprunte sa prononciation plutôt à la 14e lettre grecque le Ξ; qui avait été affecté au ס hébreu. C'est un son qui tient du *K* et de l'*S*.

Le français a la même forme et le même son que la lettre latine, mais elle devient la 23e à cause du doublement de l'*I* et du *V*.

Dans les étymologies françaises, X latin se change en *CH:* laxare, *lâcher;* en *S:* buxus, *buis;* vervex, *brebis;* en *SS:* axilla, *aisselle;* coxa, *cuisse* [3].

Voici l'explication des X grecs et latins d'après dom de Vaines.

2. Age des différents X grecs et latins (*planche* 90).

Les Romains suivirent dans l'orthographe de cette lettre le

[1] Voir le dernier article au numéro précédent, ci-dessus, page 94.

[2] Voir le tableau des divers alphabets, placé t. XVI, p. 436 (4e série).

[3] Voir l'*Introduction à l'étude de la langue latine* de M. le chan. Bondil, p. 266. Paris, Hachette.

son de sa prononciation. Ils faisaient sentir un *s* après cette lettre, et ils l'écrivaient aussi *XS*, jusqu'au siècle d'Auguste, où l'*X* parut seul, sans cependant faire cesser entièrement l'autre manière d'écrire. Ainsi l'on trouve dans la même inscription, ou dans le même manuscrit, *exsuperas*, *exuperat*, *exsequitur*, *exequerer*, etc., etc. On peut dire même que nos modernes ne paraissent pas encore bien fixés sur cet objet.

Dans les inscriptions métalliques et lapidaires, l'*X* est quelquefois lettre grecque et quelquefois lettre latine. Dans la première langue, il la force de *KH*. Ainsi l'on écrit *XPS*, abrégé de *Christus*; *Xrisma* pour *Chrisma* sans être abrégé. Dans la seconde langue, il a la force de *CS*.

Si le 1[er] siècle eut des *X* élégants, garnis de sommets et de bases, avec un trait plein et l'autre délié, il en eut aussi beaucoup de rustiques à côtés également pleins, sans bases ni sommets.

Les *x* coupés par le milieu, *fig.* 1 (*planche* 90), quoiqu'un peu rares, sentent assez la bonne antiquité, quand d'ailleurs ils n'ont rien de gothique. Les *x*, *fig.* 2, trop hauts relativement à leur largeur, ne commencent guère avant le 4[e] siècle.

Dès les premiers siècles on vit les *x* *fig.* 3, qui ont un trait droit et l'autre courbe, et des *x* à deux traits courbes *fig.* 4: mais ils ne devinrent fréquents que depuis la fin de l'empire romain.

Au 6[e] siècle, et même depuis, l'*x*, *fig.* 5, à sommets obliques, était encore assez fréquent. Les *x* en croix, *fig.* 6, ne tardèrent pas à se montrer sur les médailles. Bientôt cette lettre devint très-irrégulière, surtout sur les monnaies.

Depuis le 11[e] siècle, ce fut tantôt des *x* composés de deux *c*, *fig.* 7, tantôt les *x* de la *fig.* 8, dont les ouvertures tendaient plus ou moins à se fermer. Quelquefois les arrondissements étaient courbés en sens contraires; quelquefois les extrémités supérieures et inférieures sont réunies par des parallèles qui tiennent lieu de sommets. Enfin on en voit de la *fig.* 9. Voilà une légère idée de ce qui concerne les *x* lapidaires et métalliques.

Les *X* des manuscrits des 5[e] et 6[e] siècles se distinguent souvent par une seule base du côté gauche, et une tête en bec du

côté droit, relevée ou abaissée en pointe au lieu du sommet. Le trait qui monte de gauche à droite fut souvent, dans ces siècles, divisé en deux pièces qui ne touchaient point l'autre trait, ou qui, en le touchant, ne se répondaient point. Cette dernière forme s'étendit aussi aux siècles suivants, mais dans un goût qui n'est point équivoque.

Un *x* en forme de tenailles annonce le 11e siècle. Deux *c* adossés, coupés par une barre, donnent un *x* du 12e, 13e ou 14e. Dans ces deux derniers, on donna quelquefois à l'*X* la figure d'un aleph א hébreu.

Les figures les plus extraordinaires de l'*x* de l'ancienne cursive romaine sont, 1° la *fig.* 10, dont les deux parties ne se touchent pas; 2° la *fig.* 11 faite d'un seul trait, que nous imitons encore par la *fig.* 12, et que les Espagnols, au 12e siècle, rendaient à contre sens par la *fig.* 13; 3° la *fig.* 14 où il n'y a qu'un trait-d'union superflu; 4° la *fig.* 15 qui a un retour surabondant du côté droit; 5° la *fig.* 16 qui venait probablement de l'*x*, *fig.* 17, formé d'un seul trait, et qui, tout extraordinaire qu'il est, fut pourtant d'usage dans les plus anciennes écritures romaines, dans celles d'Italie du 8e siècle, et dans celles d'Espagne du 10e.

Un caractère presque général de l'*x* de toutes les écritures cursives est d'avoir la base gauche en queue prolongée et terminée par une courbe. On découvre cependant en Italie, au 11e siècle, des *x*, *fig.* 18, totalement courbés en dedans; mais l'autre usage était le plus commun.

Les *x* mérovingiens se reconnaissent aussi à la ressemblance qu'ils ont avec des tenailles. Vers les siècles carlovingiens, ils s'élèvent en se resserrant. Du reste, jusqu'au gothique, les *x* s'écartent peu de la forme ordinaire.

Les figures les plus remarquables des *x* du bas gothique tiennent de l'*y* et de l'*r*; les autres se rapportent aux figures précédentes, et se font souvent d'un seul trait, notamment la *fig.* 19, qui est fort d'usage depuis le 13e siècle, et qui diffère des *x* des autres écritures en ce que la grande courbe est tournée vers la droite.

8. Formes des X grecs et latins (*planche* 90).

Consultez ces *planches*, dont on ne donnera d'autre explication qu'une simple notice des époques auxquelles appartiennent les figures des capitales latines métalliques.

La Ire division, sous la forme ordinaire, remonte au delà de l'Incarnation.

La IIe, en croix de différentes figures, est presque toute du moyen âge.

La IIIe, sans base ni sommet, eut cours avant Jésus-Christ.

La IVe, à traits rectilignes, mais irréguliers, réunit la plus haute antiquité avec le moyen âge.

La Ve, plus irrégulière, mais souvent à lignes courbes, est du moyen âge.

La VIe, à figures hétéroclites, est du même temps.

Le gothique moderne, ainsi que quelques minuscules et cursives, paraît dans la IVe division de l'*x* des manuscrits.

ABRÉVIATIONS

Commençant par la lettre X, qui se trouvent dans les inscriptions et les manuscrits.

X. — Decem, denarius.
XD. — Decies dedit.
X. DIBSS. — Decem diebus.
X. MILL. — Decem milliaria.
X. P. — Decem pondera, *ou* pondus, decem pedes.
X. PSS. — Decem passuum.
XPS. — Christus.
X.V. — Decemviri.
XV. — Quindecim.
XIX. A. — Unde vigesimo anno.
XX. — Viginti.
XXIIX. — Duodetriginta.

ÂGE DES DIFFÉRENTS Y GRECS ET LATINS.

1 2 3 4 5

FORMES DES Y GRECS ET LATINS

Voyez l'U des Grecs, Planche 89.

Capl. des Inscripns.

II. III.

Y GREC CAPITAL DES MANUSCRITS.

II. III. IV. V.

Y GREC MINUSCULE

1 Romaine — 2 Lomb. — 3. Visig. — 4 Sax. — 5 Gal. — 6 Mer. — 7 Allem. — 8 Carl. — 9. Cap. — 10. Goth.

Y GREC CURSIF.

CURSIF — D'Italie. VI. VIII. IX. XIII. XIV. XV. — 2 de Fr. VII. VIII. IX. X. XI. XII. XIII. XIV. XV. — 3 d'All. X. XI. XIII. XIV. XV. XVI. — 4 de la Gde. Bret. IX. X. XI. XII. XIII. XIV. XV. — 5 d'Esp. XII. XIII. XIV. XV. XVI.

Y

1. Ordre des Ψ et des Y grecs, latins et français (*planche* 91).

Après leur Χ les Grecs placent leur Ψ, qui occupe la 23e place de leur alphabet. C'est une lettre double assez moderne, qui renferme le son du *P* et de l'*S*, et s'appelle ***Psi***.

Les Latins placent après leur *X* une lettre, dont la forme est celle de la 20e lettre grecque Υ, et sa prononciation celle de l'*I*; c'est la seule lettre surajoutée à l'alphabet sémitique, et qui devient la 22e; elle fut employée principalement pour les mots empruntés au grec.

La même remarque est à faire pour le français où cette lettre est la 24e. Nous avons expliqué à la lettre *Tsadé* les raisons des changements qui se trouvent dans l'ordre de ces lettres[1].

Dans les étymologies françaises l'Υ grec remplace cette même lettre des alphabets grecs et latins.

2. Age des différents Υ grecs et latins (*planche* 91).

Édouard Bernard nous donne des *Y* qu'il prétend être de 714 ans avant Jésus-Christ : c'est remonter bien haut. S'il faut s'en rapporter à un alphabet de dom Mabillon [2], nous aurons non-seulement des *Y* antérieurs de plus d'un siècle, à la naissance du Sauveur, mais même l'usage du point au-dessus de l'*Y* ne sera pas moins ancien.

Des *Y* chargés de deux points n'ont rien de surprenant, lorsqu'ils commencent un mot dans l'ancienne écriture onciale grecque; mais, dans la latine, c'est un phénomène qui paraît à peine une fois dans une longue suite de siècles, en remontant depuis le 10e jusqu'aux temps les plus reculés, pour ne point parler de temps plus récents. Il n'y a pour tout

[1] Voir le tableau des alphabets, dans les *Annales*, t. XVI, p. 436 (4e série).

[2] *De re dipl.*, p. 52,53.

exemple contraire qu'une bulle de Benoît III, de l'an 855, où les deux points paraissent sur un *Y* semblable à notre *U*.

Les *Y* de la plus haute antiquité sont souvent semblables aux nôtres, soit qu'ils soient tranchés, soit qu'ils ne le soient pas. Quelquefois cependant les branches sont courbées en dehors, comme la *fig*. 1re de la *planche* 91; ou elles sont courbées en dedans, à peu près comme la *fig*. 2; ou l'une est droite et l'autre courbe, c'est-à-dire que l'une est perpendiculaire au pied, et l'autre oblique, comme la *fig*. 3; ou l'une est plus haute que l'autre; ou les deux branches et le pied sont obliques, ou courbes dans le même goût, *fig*. 4 : tels sont à peu près les *Y* métalliques et lapidaires.

Les manuscrits en capitales du premier âge offrent ordinairement des *Y* dont la haste est mince, haute, posée sur une base, et les deux branches courbes, ou seulement l'une d'entre elles.

Les manuscrits en onciales, du même temps, n'ont pas constamment des hastes perpendiculaires, mais souvent affilées en pointe. Il est encore essentiel à ces anciens *Y* de n'être pas surmontés de points, ou de l'être rarement. Lorsqu'ils ne le sont jamais ou presque jamais, le manuscrit porte la marque de l'antiquité la plus reculée, du 5e siècle au moins. Les points commencent aux 5e et 6e, et deviennent un peu plus fréquents au 7e siècle. Lorsque le nombre d'*Y* ponctués et non ponctués est à peu près égal, c'est le 8e siècle. Depuis ce temps, les points vinrent de plus en plus en faveur, surtout pour distinguer l'*Y* de l'*V*, dont il approchait beaucoup.

Les points sur l'*Y*, invariables au 9e siècle, ont duré au delà du renouvellement des lettres : cependant, au 13e siècle et même plus tard, on ne laissait pas de voir des *Y* dépourvus de points. On aperçoit un accent aigu au lieu de points sur les *Y* des diplômes d'Alphonse IX.

Dès le 7e siècle, l'*y* minuscule pourrait se confondre avec l'*r* et l'*s*, et quelquefois avec l'*f*, si le point de dessus ne lui servait de caractère distinctif.

Depuis le 8e siècle, l'*y* devint souvent fort bizarre, et ne commença qu'au 13e à se former régulièrement par le haut.

L'*y* de la cursive romaine fut chargé du point, parce qu'il approchait de l'*v*.

La mérovingienne emprunta quelquefois pour son *y* la forme de l'*f*, plus souvent celle de l'*r*, et surtout celle de l'*s*.

Les cursives romaines, lombardiques, visigothiques, font le même usage de cette dernière forme; mais on ne manque guère de pointer l'*y*, lorsque la confusion est à craindre.

La saxonne donne beaucoup moins dans le singulier : au 9e siècle seulement, la figure de l'*r*, pour rendre l'*y*, y prit quelque faveur.

Pendant le règne du gothique, la queue de l'*y*, après s'être courbée vers la gauche, revint vers la droite en remontant. Dans ces temps, l'*y* fut aussi fermé par le haut. Les *y*, *fig.* 5, dont la traverse ne tombe point sur la haste, sont encore du goût gothique moderne, et devinrent presque ordinaires en Espagne au 14e siècle.

3. Formes des Y grecs et latins (*planche* 91).

L'inspection de la *planche* 91 ne peut que contribuer à jeter beaucoup de jour sur tout ce qu'on vient de dire relativement à l'*y*. On observera seulement, pour en faciliter l'intelligence :

1° Que la Ire division de l'*Y* métallique renferme trois époques; la 1re subdivision remonte avant l'Incarnation; les 2e, 4e, et 5e aux premiers siècles, et la 3e au moyen âge;

2° Que la IIe division, composée de courbes, est marquée au coin de la bonne antiquité;

3° Que la IIIe division, à haste courbée suivant différentes formes, ou à pièces détachées, indique le bas ou le moyen âge; les derniers sont des *y* minuscules gothiques;

4° Qu'on voit aussi des gothiques ainsi que des cursifs dans la Ve division de l'*Y* des manuscrits.

ABRÉVIATIONS

Commençant par la lettre Y, qui se trouvent dans les inscriptions et les manuscrits.

YMN. — Ymni, hymni.

Z

1. Ordre des Ω grecs et des Z latins et français.

Après leur lettre double Ψ *psi*, les Grecs placent une autre lettre double leur Ω, lettre assez récente, qui remplace le double *OO*, et qui est la 24ᵉ et dernière de leur alphabet.

Les Latins qui avaient oublié la 7ᵉ lettre sémitique admise par les Grecs, le Z[1], la mettent ici. Elle forme la 23ᵉ et dernière lettre de leur alphabet, et la 25ᵉ et dernière de l'alphabet français actuel. Nous avons expliqué à la lettre *Tsadé* les raisons du changement qui se trouve dans l'ordre de ces lettres[2].

Dans les étymologies françaises Z se change en *G :* zinziberis, *gingembre*, et en *J :* ziziphum, *jujube*[3].

Ainsi se terminent les différents alphabets sémitiques, grecs, latins et français. Celui qui aura suivi avec quelque attention les remarques attachées à chaque lettre, et nos *planches*, qui expliquent et fortifient ces remarques, n'aura aucune difficulté à conclure :

1° Que l'alphabet sémitique de 22 lettres a été formé du cycle des 12 heures, et de celui des 10 jours, et en outre des formes antiques hiéroglyphiques de ces deux cycles ;

2° Que les anciens qui ont donné des caractères et des noms à ces deux cycles, y ont attaché les idées anciennes et primitives, qui ont rapport à la création, au culte de Dieu, à la faute et à la chute du premier homme ;

3° Que les alphabets des Grecs et des Latins n'ont fait que copier les alphabets primitifs, sauf quelque transposition et quelque adjonction de lettres doubles.

[1] Voir ce que nous avons dit sur le Z sémitique et le Z grec, à la 7ᵉ heure, *Annales de philosophie*, t. xv, p. 379 (3ᵉ série).

[2] Voir le tableau des alphabets que nous avons donné, t. xvi, p. 436 (4ᵉ série).

[3] Voir l'*Introduction à la langue latine* de M. le chan. Bondil, p. 267. Paris, Hachette.

AGES DES DIFFERNTES Z GRECQUES et LATIN[ES]

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18

FORMES DES Z GRECQUES ET LATINES.

Z Capital Grec } 2 3

Z Capital Latin } 2 3 4 5 6 7

II· 2 3 4 5 6 7 8 9

Z CAPITAL DES MANUSCRITS.

Capl. des Manusc. } 2 II. 2 3 4

III· 2 3 4 5 6 7 8

V· 2

Z MINUSCULE

MINUSCULE | *Rom.* | *2 Lomb.* | *3. Visig.* | *4. Sax.* | *5. Gal.* | *6. Mer.* | *7. Allem.* | *8 Carl.* | *9. Capet.* | *10. Gothi.*

Z CURSIFS.

CURSIF | *D'Italie* XI· XII XIII XIV XV

2. de Fran. VI IX X XIV *3. d'Allem.*

XI· XII XIII XIV XV *4. de la Gde. Bret.* XI XV

5 d'Esp. XI· XII XIII· XIV XV XVI

Voici l'explication des Z grecs et latins d'après dom de Vaines.

2. Age des différents Z grecs et latins (*planche* 92).

En général le *Z* des premiers siècles de notre ère est fort régulier; cependant quelquefois ses traits sont inégaux comme la *fig.* 1re, *planche* 92; ou ils sont obliques, *fig.* 2; ou informes, *fig.* 3; ou contournés dès les 4e et 5e siècles, *fig.* 4; ou coupés par le milieu, *fig.* 5, ces derniers usités dans tous les siècles; ou remarquables par des parallèles courbes, *fig.* 6, 7, 8, 9; ou tranchés par des sommets bien distincts, ce qui est un signe de la plus haute antiquité, *fig.* 10. Les parallèles pleins et la traverse déliée, ou la traverse pleine et les parallèles déliées, sont encore des marques d'antiquité, pourvu cependant que la traverse ne soit pas plus longue que les parallèles. Les parallèles qui sont égales en longueur donnent des *Z*, *fig.* 11 du 6e siècle; et quand la parallèle inférieure est plus courte, les *Z* appartiennent au 8e siècle tout au plus.

Lorsque les trois traits du *Z* sont d'un plein uniforme et tranchés en talus, *fig.* 12, on peut le rapporter au 7e ou 8e siècle.

Pendant le cours du 9e, le *Z* commence à prendre diverses figures monstreuses; et dès le précédent, l'écriture saxonne en avait admis d'aussi bizarres; la *fig.* 13 est une de celles qui en approchent le plus.

Dans les diplômes du commencement du même siècle, on remarque des *Z* en forme de *T* fort hauts, dont la tête ne s'avance souvent que vers la gauche, et dont le milieu de la haste est quelquefois cantonné de deux points. Ce qui caractérise principalement ces *Z*, aux 9e et 10e siècles, c'est d'avoir la traverse tout à fait, ou à peu près, perpendiculaire.

Le *Z* ne tarda pas à se travestir; d'abord sous la forme du *q* à double queue, il est notable en Italie au 10e siècle; puis sous celle de l'*J* vers le 12e, avec un trait à droite qui empêche de le méconnaître, *fig.* 14. Ce trait postiche à droite venant à s'abaisser dans ce même siècle, il n'en fallut pas davantage pour lui donner un air de l'*h*, qu'il conserva longtemps en Allemagne. Depuis on allongea la queue du *Z*, *fig.* 15,

mais plus en Espagne que partout ailleurs. Au 13e siècle, le milieu de la haste du *Z*, *fig.* 5, fut coupé plus fréquemment que jamais. Lorsque la traverse était perpendiculaire, et que la parallèle supérieure la dépassait du côté droit, *fig.* 16, il eut l'air d'un grand *e*. Ces *Z* majuscules étaient fort à la mode au 14e siècle, et même dès le 13e. Les *Z* dont la queue courbée se relève, *fig.* 17, sont communs aux 14e et 15e. Dans ces deux derniers siècles, ils se chargent d'angles et de pointes propres à la gothique moderne. Au 16e, l'Espagne fournit des exemples de *Z*, *fig.* 18, dont la queue courbe du côté gauche remonte jusqu'à la tête : cependant alors les *Z* figurés en forme de 3, *fig.* 15, y avaient la plus grande vogue. Ils furent introduits au 11e siècle, fort accrédités au 13e, et n'ont jamais été entièrement abolis.

3. Formes des Z grecques et latines (*planche* 92).

La dernière *planche* alphabétique va nous instruire de tout ce que purent, sur la formation de cette lettre, le caprice et le goût national. Elle est dans le même ordre que toutes les précédentes, et par conséquent n'est bien intelligible dans toutes ses parties, qu'autant qu'on y appliquera les observations faites *sur la première*. Les *figures capitales latines* sont les seules sur lesquelles il reste à faire quelques observations chronologiques.

Les *Z* lapidaires de la Ire division appartiennent aux premiers siècles, mais plus spécialement ceux des 1re, 2e et 7e subdivisions. Plusieurs de la 6e sont antérieurs à Jésus-Christ; la plupart des autres se rapportent au moyen âge.

Dans la IIe division, plusieurs figures sont des premiers temps, spécialement celles des 4e, 5e et 6e subdivisions; les suivantes sont modernes.

Le *Z* des manuscrits s'offre sous quelques formes qui approchent fort de la tournure de l'onciale.

ABRÉVIATIONS

Commencant par la lettre Z, qui se trouvent dans les inscriptions et les manuscrits.

ZEN. — Zenobius, Zenonides. ZESV. — Jesu.

Polémique philosophique.

EXAMEN CRITIQUE

DES ATTAQUES DE M. L'ABBÉ MAUPIED, DE M. L'ABBÉ COGNAT ET DE M. LE CHANOINE LUPUS

CONTRE LA PHILOSOPHIE TRADITIONNELLE

Par M. l'Abbé PELTIER, Chan. hon. de Reims [1].

La part importante que les *Annales de philosophie* ont prise aux discussions qui ont eu lieu pour la réforme de la méthode *cartésienne* de la philosophie et pour la propagation de la méthode *traditionnelle*, les oblige à tenir leurs lecteurs au courant des livres qui se publient pour ou contre ces méthodes. Parmi ces livres, nous devons signaler à bon droit à nos lecteurs celui qu'a publié il y a quelque temps M. l'abbé Peltier sous le titre de :

L'ANTI-LUPUS, *précédé des observations critiques sur les derniers écrits de MM. Maupied et Cognat, ou défense des quatre propositions contre leurs soi-disant défenseurs.*

Nos lecteurs trouveront dans cet ouvrage toute la suite des discussions qui ont continué d'avoir lieu sur cette question. M. l'abbé Peltier y est quelquefois d'un avis différent de celui des *Annales de la philosophie*. Cela ne nous empêche pas de dire que son livre est digne de toute l'attention de ceux qui se préoccupent de la méthode qui est la plus propre à défendre la religion contre les rationalistes modernes, et qui veulent se rendre compte de la valeur des attaques que quelques prêtres ont cru devoir diriger contre plusieurs apologistes catholiques, au risque de porter secours à leurs ennemis. M. l'abbé Peltier est un philosophe sérieux et profond, doué d'une grande pénétration ; c'est un théologien exact et savant, traducteur d'un grand nombre d'ouvrages qui tous ont obtenu les suffra-

[1] Vol. in-8° de 302 p., ayant pour titre : l'*Anti-Lupus, précédé des observations critiques* sur les derniers écrits de MM. Maupied et Cognat, ou défense des 4 propositions contre leurs soi-disant défenseurs. — A Paris, chez Sarlit, rue St-Sulpice 22, et à Reims chez l'auteur, prix : 3 fr.

ges les plus élevés et les plus honorables. C'est un de ce petit nombre d'esprits droits, courageux, libres de tout préjugé, qui surveillent les publications philosophiques ou théologiques qui ont successivement paru, et en signalent le danger. Arrivons donc à l'examen de son livre divisé en trois parties.

I.

« OBSERVATIONS CRITIQUES sur l'écrit de M. l'abbé Maupied, intitulé : *Réconciliation de la Raison avec la Foi*, etc. »

M. l'abbé Maupied nous est parfaitement connu ; longtemps il a travaillé avec nous et pour nous, dans l'*Université catholique*. Il nous envoya donc son livre quand il parut, mais avec son livre nous arriva une *réclame* manuscrite, qui devait en faire connaître le contenu et formulait le jugement qu'il fallait en porter. Comme cette note a été reproduite par divers journaux, nous croyons devoir la consigner ici, laissant à nos lecteurs le soin d'en juger et la convenance et la valeur.

La grave discussion du rationalisme et du traditionalisme a longtemps préoccupé et préoccupe encore les esprits sérieux [1].

Sous ce titre: *Réconciliation de la Raison avec la Foi, Défense des quatre propositions émanées de la sacrée congrégation de l'Index; Thèse soutenue à l'Université romaine de la Sapience pour le doctorat en théologie*, M. l'abbé Maupied vient de reprendre la question à fond ; il la démontre théologiquement et historiquement, avec cette logique qui ne laisse plus de place à l'hésitation. Il fait la part nette des deux écoles, en leur rendant justice avec cette sage et douce modération qui doit tout concilier. Il pose tout aussi nettement la discussion essentielle et nécessaire du naturel et du surnaturel, et toujours il s'appuie sur les décrets dogmatiques de l'Eglise et sur la doctrine des saints Pères. Cet ouvrage a été demandé à l'auteur, de Rome même ; il y a été composé, il y a été examiné par qui de droit [2], on peut donc le considérer comme le sûr et sérieux développement de la vraie doctrine [3]. Il jette un tel jour dans cette grave discussion, qu'il paraît devoir la clore.

C'est, de plus, une belle page de philosophie, et la réfutation du panthéisme rationaliste et des diverses errreurs qui s'y rattachent ou y conduisent. Il serait bien à désirer que ce petit ouvrage fût entre les mains de toute la jeunesse studieuse, et qu'il servît de guide aux études philosophiques.

[1] On a beaucoup publié de part et d'autre ; cependant ces questions demeuraient toujours indécises malgré les décisions émanées de Rome (*Variante* de notre *réclame* manuscrite).

[2] Par le droit (*id.*)

[3] De la doctrine chrétienne dans les quatre célèbres propositions de la sacrée congrégation de l'*Index* (*id.*).

On le voit, l'ouvrage discute tout, éclaircit tout; c'est le dernier mot de la question.

M. l'abbé Peltier ne l'a pas jugé ainsi; il en reprend les principales bases; il les examine et il les réfute avec intelligence et précision. Pour donner une idée plus explicite de cette réfutation, nous publions ici la *table analytique* qui se trouve à la fin; puis, selon notre habitude, nous citerons un passage, pour montrer comment procède M. l'abbé Peltier :

Voici maintenant un exemple de la même manière dont

M. l'abbé Peltier remplit son programme et relève les erreurs de M. l'abbé Maupied.

§ IV. D'un passage de saint Thomas faussement interprété.

« M. Maupied allègue (p. 76) l'autorité de saint Thomas en faveur des *idées innées*; ce qui doit paraître d'autant plus surprenant, que tout le monde connaît ce mot du Docteur angélique, qu'à notre entrée dans le monde notre âme, privée de toutes connaissances, est comme une table rase [1]. Comment donc M. Maupied s'y prendra-t-il pour faire aussi de ce saint docteur un partisan des idées innées? Il n'aura besoin, pour y parvenir bien ou mal, que de transposer trois mots d'une phrase, en les rapportant à l'attribut, au lieu de les laisser rapporter au sujet. Voici cette proposition, extraite de la *Somme théologique*, 1, q. 84, art. 1e ad 1^m :

» *Cognoscit enim* (*intellectus*) *corpora, intelligendo, sed non per corpora, neque per similitudines materiales et corporeas, sed per species immateriales et intelligibiles, quæ per* SUI *essentiam in anima esse possunt.* »

M. Maupied a traduit ces derniers mots de la manière que voici: « Les espèces intelligibles qui peuvent être dans l'âme » *par son essence*; » tandis qu'il fallait traduire: « L'intellect » connaît les corps, non par le moyen des corps eux-mêmes, » ni par une ressemblance matérielle et corporelle, mais bien » par des espèces immatérielles et intelligibles, lesquelles, *par* » *leur nature*, peuvent se trouver dans notre âme (A). » C'est-à-dire, que ces espèces intelligibles, étant d'une nature spirituelle, il n'y a point de contradiction à soutenir qu'elles peuvent se trouver dans notre âme spirituelle aussi; au lieu qu'il y aurait contradiction à placer dans une substance spirituelle, telle que notre âme, des modifications corporelles, telle que serait cette ressemblance matérielle dont il est parlé dans ce qui précède immédiatement. Il est évident que c'est là ce que

[1] Voir à la fin de cette partie, *Note explicative* II.—Cette note est la reproduction du texte où les *Annales* exposent les différents passages de saint Thomas sur l'origine de nos connaissances et de notre science. V. *Annales*, t. XVII, p. 372. (4e série).

(A) M. l'abbé Drioux a traduit: « qui peuvent être dans l'âme *essentiellement*, » ce qui est encore plus obscur. A. B.

veut dire ici saint Thomas. Si le sens de ce passage était au contraire celui que lui prête M. Maupied, il faudrait dire que, d'après le Docteur angélique, les idées mêmes des corps seraient innées en nous, puisque c'est la connaissance des corps, et de la manière dont notre intellect peut être susceptible de cette connaissance, qu'il s'agit dans ce passage.

» Cette étrange bévue qu'a commise M. l'abbé Maupied, n'est pas une simple distraction qui lui soit échappée en passant; c'est en lui une idée fixe, et sur laquelle il reviendra dans la suite de son opuscule. C'est ainsi qu'il dira, page 77 : « A » l'article 1er ci-dessus, il (saint Thomas) requiert dans l'âme, » pour qu'elle connaisse, les espèces immatérielles et intelligi- » bles, *qui peuvent être dans l'âme par son essence.* » C'est encore ce qui lui a fait dire, page 78 : « La participation aux raisons » éternelles qui sont dans l'*essence de l'âme*[1]. Ici, ce qu'il y a de pire, M. Maupied, par une autre méprise, confond les espèces intelligibles avec les raisons éternelles, et il fait de ces raisons éternelles le mode ou l'attribut essentiel de l'âme humaine, d'une substance créée, et créée dans le temps (p. 20-23). »

M. Peltier a parfaitement raison. La traduction de M. l'abbé Maupied n'est rien moins qu'un gros contre-sens impardonnable à un élève de 4e. Dans : *species quæ per* SUI... *essentiam in anima esse possunt;* le mot *sui* se rapporte nécessairement au sujet *species;* s'il avait dû se rapporter à *anima* il eût fallu *ejus.* Cela est de toute évidence. Nous signalerons un autre *lapsus* de la science latine de M. l'abbé Maupied, c'est lorsqu'il traduit *intelligere* par *lire au dedans,* comme si ce mot venait de *intùs-legere,* tandis qu'il n'y a pas de mince étymologiste qui ne sache que *intelligere* est pour *inter-legere,* c'est-à-dire *choisir entre, discerner,* etc. Cela était bon à noter, car M. l'abbé Maupied est si content de sa trouvaille qu'il la répète plusieurs fois [2].

[1] Au surplus, cette erreur est vieille dans l'esprit de M. Maupied, puisqu'il l'avait déjà avancée, il y a longtemps, dans son ouvrage intitulé : *Dieu, l'homme et le monde,* t. II, p. 73.

[2] Il se connaît, *s'intellige,* mais il ne se pense pas. p. 67, 69, 70, 75, 79.

II

La 2e partie de l'ouvrage de M. Peltier a pour titre : « OBSERVATIONS PARTICULIÈRES sur l'ouvrage de M. l'abbé » Cognat, intitulé : *Clément d'Alexandrie, sa doctrine et sa polé- » mique.* »

Comme nous l'avons fait pour M. l'abbé Maupied, nous allons citer la *Table analytique des matières,* que M. l'abbé Peltier a placée à la fin de son livre. On comprendra ainsi le nombre et la gravité des erreurs signalées dans ces observations.

de l'ordre surnaturel, et former sa raison, même à son propre insu, sur les vérités qui en sont le rayonnement. — En disputant contre les Gentils, Clément prenait pour son point de départ des vérités de l'ordre surnaturel, quant à leur origine, matériellement admises par ses adversaires, pour les amener de conséquence en conséquence à reconnaître formellement ces mêmes vérités, quoique de l'ordre naturel par leur nature, comme appartenant par le fait à l'ordre surnaturel. — Singulier accord de M. Cognat avec Calvin sur le chapitre des connaissances naturelles à l'homme (p. 87-100).

§ IV. Erreur de M. Cognat sur la question de priorité entre l'enseignement et la connaissance. — Suivant M. Cognat, la foi suppose l'anticipation, tandis que c'est l'inverse dans la doctrine de Clément d'Alexandrie. — De quelle sorte d'enseignement Clément a voulu parler en lui donnant une anticipation quelconque pour condition préalable. — Passage des *Stromates* tronqué par M. Cognat. — Différence entre l'enseignement divin naturellement transmis et l'enseignement des écoles. — Passage remarquable de Clément d'Alexandrie à l'appui de notre explication (p. 101-104).

§ V. Erreur de M. Cognat sur la question de l'unité de l'âme humaine. — Identité du principe animique des modernes et de l'âme sensitive des anciens. — L'opinion de l'existence en nous de deux âmes contredit l'Écriture. — Elle est en outre contraire à une décision du huitième concile œcuménique. — Identité de l'âme et de l'esprit dans la doctrine de saint Thomas. — L'opinion de M. Ubaghs est de plus incompatible avec les définitions du concile général de Vienne et du cinquième concile général de Latran. — Ces définitions de trois conciles œcuméniques confirmées récemment par S. S. Pie IX dans la condamnation portée contre les téméraires assertions de l'abbé Gunther. — On doit expliquer dans un sens catholique, fussent-ils équivoques sur ce point, les passages difficiles de Clément d'Alexandrie inexactement traduits par M. Cognat. — Le corps humain est-il identique ou non avec le principe animique, au dire de M. Cognat. — Erreur de M. l'abbé Ubaghs. — Les arguments dirigés par feu M. l'abbé Caillau contre le système hétérodoxe de Vintras s'appliquent avec une égale force à l'opinion de M. l'abbé Ubaghs (p. 104-110).

§ VI. Ecoles catholiques injuriées par M. Cognat. — Affinités nombreuses entre les fausses opinions de l'abbé Gunther et celles de l'abbé Cognat. — Les trois solutions de ce dernier. — Les quatre propositions n'impliquent nullement la condamnation de l'école traditionaliste. — Qui est-ce qui nie, dans le sens propre du mot, des anti-traditionalistes ou de nous? — Réponse à une interpellation de M. le chanoine Lupus. — Obscurantisme gratuitement prêté à l'école traditionaliste par M. Cognat. — Jugements téméraires de cet auteur. — Point de milieu logique entre une folie volontaire et la foi catholique. — Propositions de Baïus iniquement appliquées *in globo* aux traditionalistes, par M. Cognat. — Différence, quant au travail ou au mode d'acquisition, entre les idées sur lesquelles portent les vérités de l'ordre spirituel, et ces vérités mêmes. — Oubli de l'étude des Pères injustement reproché au clergé de notre siècle par M. Cognat. — Paroles remarquables de feu M. l'abbé Blanc sur la nature des rapports mutuels entre la foi et la raison. — Les notions de la théologie naturelle et de l'ordre moral ne sont pas uniquement du ressort de la raison. — Accord possible entre la raison philosophique et la religion catholique (p. 116-128).

Résumé. — Soumission édifiante de M. l'abbé Gunther. — L'enseignement catholique menacé d'être compromis par les contre-sens de M. Cognat. — Motifs qui nous ont déterminé à entreprendre cette réfutation, et qui nous servent d'excuse (p. 131-133).

Donnons maintenant quelques exemples de la réfutation de M. l'abbé Peltier.

II. Erreur sur la Trinité.

« A voir l'emphase avec laquelle M. Cognat relève les avantages de la gnose sur la simple foi, on serait tenté de chercher en lui une copie vivante du parfait gnostique, dont le portrait a été si magnifiquement tracé par l'illustre Alexandrin, dont il s'est chargé de nous faire connaître la vie et les écrits. Mais qu'est-ce qu'un gnostique? Un homme qui « connaît à fond » les Ecritures; qui, sans se contenter des faits historiques et » de la simple exposition des dogmes par l'enseignement ecclé» siastique, remonte aux principes et cherche à sonder les pro» fondeurs de la philosophie religieuse [1] du christianisme. » Essayons en conséquence de remonter aux principes avec M. Cognat, et si les forces paraissent lui faire défaut à lui-même, ne refusons pas, malgré notre insuffisance, de lui prêter secours.

» C'est un principe de théologie dogmatique, et pour lequel il n'est pas même nécessaire de *sonder les profondeurs de la philosophie religieuse du christianisme,* que la nature divine est *la même* dans le Père et dans le Fils; qu'elle n'est ni engendrante (qu'on me passe le terme), ni engendrée, *neque generans, neque generata;* qu'elle est la source, l'origine de tout être, et qu'on ne peut sans blasphème prétendre lui assigner à elle-même une source ou une origine. Soutenir donc que « *le Père est la* SOURCE *en qui réside originairement la nature di-* » *vine du Fils,* » comme l'a fait M. Cognat, p. 163; ou « *qu'il* » *est la* SOURCE *originaire de la nature divine,* » comme il l'a dit encore au même endroit, ou ce qui est encore pire, qu'il « *est* » *la* SOURCE *originaire de la Trinité,* » comme il l'a dit de plus à la page suivante 164, comme si le Père pouvait être la *source,* et qui mieux est, la *source originaire de lui-même,* comme s'il pouvait y avoir quaternité dans la Trinité, ou du moins dualité

[1] Religieuse ! Comme si la philosophie du christianisme pouvait être autre que religieuse.

dans la nature divine : ce n'est pas être parfait gnostique, non plus que philosophe religieux, mais c'est se montrer moins que novice en fait de théologie (p. 85 et 86) [1].

Les théologiens et les philosophes trouveront que ces remarques sont parfaitement justes. Nous noterons seulement que M. l'abbé Cognat tombe ici dans la même erreur professée jadis par M. l'abbé Maret. En effet, celui-ci avait dit dans sa 1re édition (celle de 1844), de sa *Théodicée chrétienne :*

Je *trouve* que la première propriété de l'Être est la puissance. Avant *d'être*, il *faut pouvoir être*. L'Etre *suppose* une force, une énergie première, une activité, *une causalité* qui le soutient, le *réalise* sans cesse. Cette force, *cette énergie première*, nous la concevons sous le nom de *puissance* (p. 290).

Les *Annales* avaient d'abord fait observer à M. l'abbé Maret, qu'il avait emprunté cette théorie à l'*Esquisse d'une Philosophie*, composée par M. l'abbé *de Lamennais*, alors qu'il était déjà sorti de l'Eglise. Voici en effet comment s'exprimait l'abbé philosophe :

Que si, *contemplant* l'Être infini, nous essayons de découvrir ses propriétés nécessaires, nous *trouvons* que l'idée de l'Etre renferme premièrement celle de force et de *puissance*; car *pour être*, il faut *pouvoir être*, et l'existence implique la notion d'une *énergie* par laquelle elle est perpétuellement *réalisée* [2].

A cette théorie les *Annales* avaient répondu : « L'Etre en » Dieu ne *suppose* rien, absolument rien de *premier* à lui; il » n'existe ni force, ni énergie, ni activité, ni *causalité* qui puisse » s'appliquer à la substance de Dieu; il n'y a rien, absolument » rien qui la *soutienne*, la *porte* et la *réalise*. Non, l'Etre en » Dieu, ou plutôt l'Etre-Dieu est sans principe, sans raison, sans » premier, sans précédent réel ou supposé. Il EST, et de lui

[1] Il est bon de se rappeler à cette occasion ces graves paroles de S. S. Pie IX au cardinal de Geissel, au sujet des livres de Gunther et de ses disciples : « Nous » avons eu la douleur de nous assurer que dans ces ouvrages domine largement » le système du Rationalisme, système si pernicieux et si souvent condamné par » ce siége apostolique ; qu'entre autres choses, on en trouve beaucoup qui s'é- » loignent singulièrement de la foi catholique et de toute autre explication or- » thodoxe sur l'unité de la substance divine en trois personnes distinctes et éter- » nelles : *de unitate divinæ substantiæ in tribus distinctis sempiternisque personis non minimum aberrant.* » V. cette lettre dans les *Annales*, t. XVI, p. 234 (4e série).

[2] *Esquisse d'une philosophie*, etc., t. I, p. 48. Voir dans les *Annales*, t. XIII, p. 298, 303, 310, tous les emprunts faits par M. l'abbé Maret à M. l'abbé de Lamennais, et aussi t. XX, p. 374 (3e série).

» commencent tous les premiers, viennent toutes les forces,
» toutes les énergies, toutes les causes; il ne faut pas dire qu'il
» est, *parce qu'il est possible*, il faut dire que c'est *parce qu'il*
» *est*, qu'il peut y avoir des possibilités et des puissances d'être
» dans l'univers [1]. »

M. l'abbé Maret corrigea la plupart de ces expressions dans la 2e édition de son livre [2], et l'*Univers* du 14 août 1850 ayant reproduit ces diverses inexactitudes de langage, M. l'abbé Maret, dans une lettre adressée à ce journal le 3 septembre, faisait cet aveu :

J'avais dit : *l'Etre suppose une causalité qui le réalise.* Ces expressions me paraissaient susceptibles d'un bon sens. Cependant, pour éloigner tous ces malentendus, *je les ai réformées*, etc. [3].

Nos lecteurs pourront juger, d'après ces divers textes, jusqu'à quel point M. l'abbé Cognat a adopté les principes rejetés par M. l'abbé Maret.

Mais en lisant le texte de M. l'abbé Cognat nous trouvons une autre expression retranchée par M. l'abbé Maret, et encore admise par M. l'abbé Cognat. Un théologien avait reproché à M. l'abbé Maret d'avoir dit :

La doctrine du symbole de Nicée et de Constantinople se résume ainsi : Il n'y a qu'une nature, une substance divine, qui sans aucune division, *se communique* à trois principes coéternels [4].

Un rédacteur de la *Bibliographie catholique* fit d'abord observer à M. l'abbé Maret qu'il eût été plus exact de dire « que
» *cette nature est commune*, car *se communique* désigne une ac-
» tion positive, une production, et nous savons que la nature
» divine *n'engendre* pas plus *qu'elle n'est engendrée*, ainsi que
» l'a défini le 4e concile général de Latran [5]. »

Puis un autre théologien lui fit observer, dans les *Annales*, que c'était là l'erreur de l'abbé Joachim, et cita tout au long le texte du concile de Latran, qui la condamnait [6].

[1] *Annales*, t. XIII, p 305 (3e série).

[2] Voir ces corrections loyalement exposées dans les *Annales*, t. XX, p. 374 (3e série).

[3] Voir *Annales*, t. II, p. 461 (4e série).

[4] *Théodicée chrétienne*, p. 283, 1re édition de 1844.

[5] Voir *Bibliographie catholique*, t. IV, p. 282, et les *Annales*, t. XII, p 72 (3e série).

[6] Voir *ibid.*, t. XIII, p. 308.

M. l'abbé Maret convint de cette inexactitude de langage, et dans sa lettre à l'*Univers*, déjà citée, il s'exprime ainsi :

J'avais dit que la nature divine *se communique* à trois personnes [1]; le verbe actif était *déplacé*, le passif eût mieux valu; il eût été mieux encore de dire, comme je l'ai fait dans la 2e édition, que la nature divine est *participée* (ou est commune) *à trois personnes* [2].

C'est après ces critiques et ces corrections que M. l'abbé Cognat dit encore : « Que le Père est la source originaire du » Fils en tant que Dieu : *il lui communique la nature divine.* » (p. 163).

Il ne se souvient pas qu'on ne peut pas dire que la nature divine *engendre* ou soit *engendrée*, qu'elle soit *communiquable*, ou *communiquée;* on doit dire seulement *qu'elle est commune aux trois personnes.* Cette inexactitude de langage est d'autant plus nécessaire à éviter, qu'elle mène directement à cette nature divine *naturante* et *naturée* de Spinosa, d'où sont venues aussi toutes ces expressions de l'Etre divin *communiqué*, mais à des *degrés inférieurs* aux créatures, que l'on trouve dans des auteurs d'ailleurs très-estimés. Il fut un temps où l'on a pu ne pas faire attention à ces inexactitudes de langage, mais en ce moment, où l'Humanité se croit divine, et se met hardiment à la place du Verbe, du Fils de Dieu fait homme, il est de toute nécessité d'en montrer l'inexactitude et le danger.

Il est une autre théorie que M. l'abbé Peltier combat vigoureusement; c'est celle que M. l'abbé Cognat expose en ces termes :

Distincte du *Noûs* et du *Logos* par son objet spécial, la foi en diffère aussi par la manière dont elle l'appréhende. Le *Noûs* procède par INTUITION (ἔμφασις); le *Logos* par raisonnement et démonstration (διάφασις), la *Pistis* par sentiment (περίφασις) [3].

Cette théorie n'appartient pas à M. l'abbé Cognat; il avoue qu'il l'a empruntée au P. Speelman, jésuite, qui l'avait exposée dans la *Revue catholique de Louvain*, en 1855.

[1] On lui fit observer qu'il avait dit *à trois principes*, comme on vient de le voir.

[2] On lui fit observer qu'il n'avait pas dit cela dans la 2e édition, mais qu'il avait écrit *est participée par trois personnes* (p. 288) : ce qui est encore inexact.

[3] *Clément d'Alexandrie*, etc., p. 190.

C'est ici, disait-il, que nous allons découvrir une des plus curieuses analyses du *moi* humain. L'homme connaît naturellement Dieu, *κατ'ἔμφασιν*, *κατὰ διάφασιν*, *κατὰ περίφασιν*, ou, si l'on nous permet de traduire ces mots grecs, par *emphase*, par *diaphase* et par *périphase* [1].

La manière de percevoir pour l'âme est l'*emphase* tout comme l'œil perçoit une chose dans un miroir ou dans le cristal des eaux [2].

Après avoir reproduit ces expressions, M. l'abbé Cognat ajoute :

En décomposant ces termes, on trouve qu'ils répondent aux trois modes de connaissance que nous appelons INTUITION, *déduction*, *sens commun*. Ils se rapportent, selon Clément, à trois facultés de l'âme qui sont le *Noûs* ou la raison pure, le *Logos* ou la raison déductive, la *Pistis* ou la foi qui tient du cœur autant que de l'intelligence, et peut être considérée comme une faculté morale encore plus qu'intellectuelle [3].

La manière dont la Raison pure atteint son objet, n'est pas une opération discursive, ce n'est pas un jugement qui résulte d'une comparaison. Son mode de perception est l'*emphase*, c'est-à-dire la *contemplation*, l'INTUITION ; c'est la vue de l'œil qui perçoit une chose dans un miroir ou dans les eaux. Quant à l'objet perçu par le *Noûs*, c'est l'*Etre absolu*, l'Etre par excellence, Dieu dont nous avons en nous l'image et qui se reflète pour ainsi dire dans notre intelligence [4].

Cette théorie de l'INTUITION directe de l'Etre absolu est celle de M. Cousin, de M. Jules Simon, de M. Renan et de tous les rationalistes. C'est en particulier celle de M. l'abbé de Lamennais, qui l'exprime en ces termes :

La philosophie dont l'humanité sent aujourd'hui le besoin, qu'elle attend avec impatience, ne sera pas l'œuvre d'un seul, mais l'œuvre de tous. Si tous en effet ne concourent point directement à sa formation, tous en seront les juges par ce secret instinct, cette mystérieuse INTUITION, qui caractérise le rapport de l'esprit humain avec le vrai [5].

Or, cette théorie, est-ce en effet celle de Clément d'Alexandrie ? Par *Emphase* a-t-il voulu parler de la *contemplation*, de l'INTUITION de l'*Etre absolu*, de *Dieu*, dont nous portons en nous l'*idée innée* ? Pas le moins du monde. Aussi M. l'abbé Peltier dit encore avec beaucoup de raison :

Encore un mot que M. Cognat a traduit au hasard. Où a-t-il trouvé que ce

[1] *Revue de l'Université catholique de Louvain*, année 1855, p. 324.

[2] *Ibid.*, p. 325.

[3] *Clément d'Alexandrie*, etc., p. 114.

[4] *Ibid.*, p. 117.

[5] *Esquisse d'une philosophie*, préface, p. xxv. Voyez encore t. I, p. 53 et 89 et dans les *Annales*, t. xv, p. 400 (3e série).

mot ἔμφασις signifie INTUITION? et dans lequel de ses écrits Clément a-t-il avancé que la première idée de Dieu nous est donnée par l'*emphase*? De ces deux assertions, la première est une erreur grammaticale; la seconde, prise dans le sens de M. Cognat, est tout le contraire de la pensée de Clément d'Alexandrie. Si je consulte, soit le lexique, soit l'index de *grécité*, je trouve que ce mot ἔμφασις signifie *symbole* ou *emblème, figure* ou *représentation*. Aussi M. le chanoine Lupus lui-même l'a-t-il traduit de cette manière: *connaissance par des indices* [1]. *Spectre* même, *ombre* ou *fantôme* en serait peut-être la signification la plus littérale; car Clément assimile[2] l'*emphase* et la *diaphase*, dont il semble faire deux synonymes, à la manière dont saint Paul nous dit que nous voyons Dieu ici-bas, c'est-à-dire en énigme et comme à travers un miroir, ou bien encore aux images que réfléchit le cristal des eaux ou tout autre corps diaphane. Tout cela est bien loin de l'INTUITION inventée par M. Cognat [3].

Pour confirmer ces observations de M. l'abbé Peltier, nous allons citer quelques-uns des passages où Clément se sert de l'expression ***emphase;*** on verra s'il est possible de la traduire par INTUITION.

Après avoir énuméré comme origine de la philosophie des Grecs : le hasard (περίπτωσις), ou la fortune (συντυχία), ou la commune intelligence (κοινὸν νοῦν), Clément continue :

« Quelques autres veulent que ce soit d'après l'*emphase* de
» la vérité que quelques parcelles en soient venues aux philo-
» sophes grecs...; or, c'est par l'*emphase* et la *diaphase* que les
» plus pénétrants des philosophes grecs définissent Dieu. Car à
» cause de notre défaut de forces, ces sortes de fantômes
» (φαντασίαι) de la vérité, nous les voyons comme les fantômes
» sont vus dans les eaux, ou à travers les corps diaphanes et
» transparents [4].

Tel est le texte sur lequel le P. Speelman et M. l'abbé Cognat établissent leur théorie.

Or, que voyons-nous dans ce texte? C'est d'abord qu'il y avait divers modes d'expliquer ce que les philosophes affirmaient de Dieu; ensuite que c'était par une *image*, et non

[1] *Le Traditionalisme et le Rationalisme*, t. II, p. 156.

[2] *Strom.*, I, 19, p. 374.

[3] M. Peltier, p. 15 ou 95.

[4] Ναὶ μὴν κατ' ἔμφασιν ἀληθείας ἄλλοι θέλουσιν εἰρῆσθαί τινα τοῖς φιλοσόφοις..., Καὶ κατ' ἔμφασιν δὲ καὶ διάφασιν οἱ ἀκριβῶς παρ' Ἕλλησι φιλοσοφήσαντες, διορῶσι τὸν Θεόν· τοιαῦται γὰρ αἱ κατ' ἀδυναμίαν φαντασίαι ἀληθεῖς, ὡς φαντασία καθορᾶται ἐν τοῖς ὕδασιν, ὁρῶμεν· καὶ τὰ διὰ τῶν διαφανῶν καὶ διαυγῶν σωμάτων. (*Stromates*, l. I, c. 9; *Patr. grecque.*, t. VIII, p. 809, 811.)

point par une INTUITION directe, qu'ils connaissaient Dieu.

Or, que l'image ou la ressemblance de Dieu se trouve naturellement dans l'homme, cela ne peut être l'objet d'une discussion ou d'un doute, pour tous ceux qui croient à la Bible, laquelle nous dit expressément que l'homme « a été créé à » l'image et à la ressemblance de Dieu [1]. » Mais la question est de savoir comment on connaît cette ressemblance, comment on sait reconnaître dans cette image.

Ces messieurs font de l'image, d'abord l'INTUITION; c'est-à-dire de la chose vue, ils font *l'œil même* qui voit; puis de cet œil qui voit une chose, ils en font le maître qui enseigne tout. Que de paralogismes dans ce peu de mots!

Cela est d'autant plus surprenant, qu'ils vont même contre leur propre interprétation, car, après le P. Speelman, M. Cognat avait dit, page précédente, en donnant l'étymologie de l'*emphase* :

φαίνω (d'où φάσις *apparaître*, combiné avec ἐν, διὰ, περὶ, signifie paraître *dans*, paraître *par* ou à *travers*, et paraître *autour* [2].

Fort bien ; l'*emphase* est une chose *qui paraît*; pourquoi en faites-vous, au contraire, l'INTUITION *philosophique*, c'est-à-dire la chose qui voit? Cette théorie n'est-elle pas une falsification entière et complète du texte de Clément d'Alexandrie?

La même vérité résulte du passage suivant :

« Après avoir montré que l'*emphase* de l'esprit des Grecs, » a été éclairée par la vérité qui nous a été donnée dans les » Écritures, par suite de cette démonstration, il est prouvé que » le vol de la vérité, s'il est permis de parler ainsi, doit leur être » attribué [3]. »

Ainsi, M. Cognat soutient que l'*emphase* est une INTUITION *directe* de l'*Être absolu*, et Clément dit ici que cette *emphase* a été éclairée par les Ecritures.

Un autre père grec, Théodoret, se sert aussi de cette expres-

[1] Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram (*Genèse*, I, 26 — In die qua creavit Deus hominem ad similitudinem Dei fecit illum (*ibid.*, v, 1).

[2] Speelman, p. 324; — Cognat, p. 114.

[3] Παραστήσαντες δὲ τὴν 'ΕΜΦΑΣΙΝ τῆς 'Ελληνικῆς διανοίας ἐκ τῆς διὰ τῶν Γραφῶν εἰς ἡμᾶς δεδομένης ἀληθείας περιαυγασθεῖσαν, καθ' ὃ σημαινόμενον διήκειν, εἰς αὐτοὺς τὴν κλοπὴν τῆς ἀληθείας ἐκδεχόμενοι, εἰ μὴ ἐπαχθὲς εἰπεῖν, ἀπεδείξαμεν. (*Stromates*, l. VI, c. 2; dans *Patrol. grec.*, t. IX, p. 212.)

sion, mais dans le sens d'*image* et non d'*intuition*. Parlant de ces mots de l'Evangile : *Il rendit l'esprit,* il ajoute :

« Aucune de ces expressions n'a l'*emphase* de la Divinité, » mais s'applique à l'âme [1]. »

Et ailleurs : « Comme le prophète cherchait une expression » de ténuité et qu'il n'en trouvait aucune, il a écrit *rien* (ni- » hil), mot ayant l'*emphase* propre d'une nature vacillante et » facilement périssable [2]. »

Au reste, pour prouver que le P. Speelman et M. l'abbé Cognat ont arbitrairement traduit le mot *emphasis* par *intuition,* nous allons reproduire ici le texte des dictionnaires grecs les plus exacts.

Voici l'explication d'Henri Etienne :

« Εμφασις : *repræsentatio, inanis rei exhibitio, simulacrum,* » *species edita*. Budæus (p. 525), ex Aristotele cui ait : κατ' ἔμ- » φασιν εἶναι significare : *Speciem tantum præbere et substantiæ* » *simulacrum*. Vide plura *ibid*. At vero Suidas ἔμφασιν vult esse » προσποίησιν, vel ἐννόησιν, vel τὸ μέγεθος, afferens ex Polybio : » ποιῶν ἔμφασιν, sed non dubito quin hìc ποιῶν ἔμφασιν dictum » sit pro *simulans* [3]. »

Le dictionnaire grec classique de Planche, revu et augmenté par MM. Vendel-Heyl et Pillon, d'après tous les travaux de la critique moderne, explique ainsi ce mot :

« Ἔμφασις : *l'action de montrer, apparence, représentation, image ; démonstration, preuve ; réflexion d'un objet dans un corps poli ; figure réfléchie ;* figurément : *fausse ou vaine apparence ; illusion ; faux semblant ; expression,* parlant des mots ; *signification expressive, emphase,* en rhétorique. »

D'après tous ces textes, il est facile de voir quel doit être le dernier mot de toute cette discussion. Ce mot doit être celui que prononçait un Père de l'Eglise, celui précisément qui avait pénétré le plus avant dans la mystagogie et dans les am-

[1] Τοιγάρτοι τούτων οὐδὲν ἔμφασιν ἔχει Θεότητος, ἀλλὰ τῆς ψυχῆς ὑπάρχει δηλωτικά. *Démonstration par syllogisme de l'immutabilité du Verbe.* N° 12, dans *Patrol. grec.* t. 83, p. 333.

[2] *Comm.* sur Daniel, ch. IV, v. 2 dans *ibid.*, t. 81, p. 1372. — Voir ce mot encore employé dans le sens de *signification, sur Ezéchiel,* ch. II, v. 4, *ibid.*, p. 837.

[3] *Thesaurus linguæ græcæ,* t. IV, p. 25-26.

biguités de la science chrétienne [1]; nous voulons parler de saint Maxime, qui disait :

« Que je voie et que je vénère Dieu *emphanisé*, c'est-à-dire » apparaissant, dans notre mémoire [2]. »

Mais enfin ne serait-il pas possible d'arriver à quelque accord sur la question philosophique de l'origine de nos connaissances, non-seulement avec les catholiques, mais encore avec les philosophes, nos communs adversaires ? Nous le croyons, si l'on voulait bien distinguer deux questions que l'on confond, et qui sont pourtant bien différentes. Il y a là en effet une question de *pratique* et une autre de *métaphysique*. La question pratique est celle qui concerne les *vérités nécessaires à croire et à pratiquer*, qui sont enseignées en philosophie. L'origine de celles-ci est précisée par Clément d'Alexandrie, en ces termes, d'après M. l'abbé Cognat :

« Sans enseignement, il n'est point de science, et à plus forte » raison point de *gnose* ; mais l'enseignement suppose un maî» tre. Cléanthe reconnaît pour maître Zénon, Théophraste Aris» tote, Métrodore Epicure, Platon Socrate. Remontant jusqu'à » Pythagore, Phérécide, Thalès et les premiers sages, je m'ar» rête pour demander quel fut leur maître. Me répondrez-vous : » les Egyptiens, les Indiens, les Babyloniens, les Mages ; je » vous demanderai de nouveau qui ceux-ci ont eu pour maître ? » Enfin, je vous conduirai *jusqu'au premier homme*, et encore » une fois je vous demanderai quel fut son maître ? Un autre » homme ? Il n'y en avait pas [3]. — Un ange ? Mais les anges, » comment auraient-ils pu leur parler, puisque leur langage [4] » n'est pas de ceux que perçoit l'oreille de l'homme... Au reste, » les anges, nous le savons, n'étant eux-mêmes que des créatu» res, les anges et les principautés ont, à leur tour, eu besoin » d'un maître. — Reste donc la *Sagesse elle-même*, comme l'appel» lent les prophètes, le Conseiller de Dieu, le *Verbe*, le Maître

[1] Voir la série de ses *ouvrages* au n° de février, ci-dessus, p. 163.

[2] *Ὡς Θεὸν κατὰ τὴν μνήμην δι' ὑμῶν ἐμφανιζόμενον, καὶ ὁρῶν καὶ αἰδούμενος.* (*Lettre* VII° dans *ses œuvres. Patrol. grec.*, t. 91, p. 433.)

[3] Le texte dit : « Ils n'avaient pas encore été instruits : *οὐδέπω γὰρ μεμαθήκεταν.*

[4] « *En tant qu'anges*, *καθὸ ἄγγελλοι*, ajoute Clément, car il sait bien qu'ils ont souvent revêtu une forme humaine, et qu'ainsi ils ont pu parler à l'homme.

» de toute créature, *qui dès le commencement du monde a parlé*[1] » *de diverses manières et enseigné de plusieurs façons*[2]. C'est » donc à bon droit qu'il a dit : « *N'appelez personne votre maî-* » *tre sur la terre*[3]... » De même donc que toute paternité *dé-* » *rive* de Dieu créateur, ainsi c'est du Seigneur que *découle*[4] » la connaissance des choses bonnes et honnêtes, tant la *con-* » *naissance qui justifie* par elle-même que celle qui *conduit et* » *aide à la justification*[5].

Nous acceptons complètement ce programme, et nous l'offrons à tous nos adversaires. Il est renfermé dans ces mémorables paroles : « De l'enseignement vient la connaissance et » la science : ἐκ μαθήσεως ἡ γνῶσις καὶ ἡ ἐπιστήμη. » Avec Clément, nous dirons : « Vous voyez d'où la philosophie a ses ori- » gines, ses prises, ses *anses*, selon la rigueur de l'expression : » ὁρᾷς ὁπόθεν ἔχει τὰς λάβας ἡ Φιλοσοφία ἡ ἀληθής » Ce texte, négligé par M. Cognat, nous semble pouvoir être adressé à chacun des professeurs de philosophie.

Cet enseignement comprenant plusieurs vérités, qui n'étaient pas dues à la nature humaine, a dû être extérieur et positif. Dieu l'a donné *sous une forme corporelle* quelconque, selon l'expression de saint Augustin[6]. Cet enseignement était complet ; il contenait « non-seulement la connaissance qui justi- » fie, mais encore celle qui conduit et aide à la justification, » selon la propre expression de Clément, c'est-à-dire qu'elle était complète et contenait tout ce que l'homme devait alors *croire* ou *faire* pour être sauvé. Cet enseignement a été transmis par Adam à ses fils, et par ses fils et ceux de Noé, à tous les peuples.

Voilà sur quoi il nous semble que l'on pourrait être d'accord.

[1] A enseigné et parachevé : πεπαίδευκέ τε καὶ τελειοῖ.

[2] Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis (*Heb.* I, 1).

[3] Vos autem nolite vocare Rabbi : unus est enim magister vester... Quia magister vester unus est Christus (Matth. XXIII, 8, 10).

[4] Le texte ne dit ni *dérive*, ni *découle*, mais *remonte*, ἀνατρέχει, *recurrit*.

[5] *Stromates*, l. VI, c. 7. — *Patrol. grec.*, t. IX, p. 280. — Dans M. Cognat, p. 173.

[6] *In aliquâ specie corporali.* Voir tout le texte dans les *Annales*, t. VII, p. 110 ; répété t. VIII, p. 381, et t. XVII, p. 376 (4e série).

Quant à savoir ce qu'Adam aurait pu savoir, s'il n'avait pas été instruit de Dieu ; quant à ce que les philosophes auraient pu savoir, s'ils n'avaient pas été instruits par les fils de Noé... comme cet état n'a jamais existé, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de s'en occuper.

Reste maintenant la dernière question, la question métaphysique, celle de l'état primitif de l'âme humaine ; si elle est table rase, ou si elle a les idées innées. Celle-ci doit être soigneusement séparée, de manière que jamais elle n'influe sur la question pratique ; quel que soit le sentiment que l'on adopte, avoir cependant présent à la pensée que l'on peut dire avec le concile de Périgueux, approuvé à Rome :

« La Raison habituelle, c'est-à-dire la Nature raisonnable » elle-même, précède la foi habituelle [1]. »

Mais comment cette nature raisonnable entre-t-elle en exercice, et devient-elle apte à voir *l'emphase* de Dieu en nous ; il faut dire encore avec la Congrégation de l'Index :

« L'homme tel qu'il naît aujourd'hui a besoin, pour acqué- » rir le plein exercice de la raison, d'un *secours intellectuel* » *extérieur* [2]. »

Nous finirons par les paroles suivantes d'un grand saint et d'un grand philosophe, sans prétendre en faire aucune application personnelle :

« Quand je vois cette maladie de langue qui sévit à notre » époque, ces sages d'un jour, ces théologiens d'un tour de » main [3], auxquels il a suffi seulement de vouloir pour avoir » la sagesse, je suis pris du désir d'une philosophie supérieure, » et comme Jérémie, je cherche une retraite profonde [4], et je » désire commercer seul avec moi-même ; car rien ne me » paraît plus désirable, que si, après avoir comprimé mes sens, » placé hors du monde et de la chair, ne touchant à rien des » choses humaines, si ce n'est dans le cas de la plus grande né- » cessité, m'entretenant avec moi-même et avec Dieu, je pouvais » couler une vie élevée au-dessus des choses visibles, portant

[1] Voir tout le texte dans les *Annales*, t. XVIII, p. 408 et 415 (4e série).

[2] Voir tout le texte dans les *Annales*, t. I, p. 294 (5e série).

[3] Par élévation de main, par suffrage.

[4] Jérémie, IX,2.

» toujours en moi-même les pures et divines EMPHASES, séparé de toutes les choses terrestres et périssables, étant et devenant toujours le miroir pur de Dieu et des choses divines... Mais prendre le soin des âmes, ou vaquer à la théologie, avant d'avoir vaincu le poids terrestre qui nous tire en bas, je ne crois pas que ce soit sans danger[1]. »

Dans le prochain cahier, nous parlerons de la partie où M. l'abbé Peltier réfute M. le chan. Lupus.

A. BONNETTY.

[1] *Καὶ ἀεὶ τὰς θείας ἐμφάσεις καθαρὰς ἐν ἑαυτῷ ἐρῶν*, etc. Saint Grégoire de Nazianze, *Discours* xx[e], dans *Patrol. grec.*, t. 35, p. 1065.

Tradition catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE,

Ou bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, Docteurs et Écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident. — 2e partie : PÈRES GRECS, depuis S. Barnabé jusqu'à Photius (860) inclusivement.

(Voir le précédent article au n° 14, ci-dessus, p. 160.)

TOME XCII **Suite**. — (Voir le n° précédent, ci-dessus p. 164).

226. GEORGE PISIDA, diacre de Constantinople, en 630. — Ses *œuvres* d'après l'édition de *Bekker*. Bonn, 1837. — 1. Préface des éditeurs. — 2. Préface de l'édition de 1777, donnée par J. M. *Quercius*, sur la vie et les écrits de Pisida — 3. Préface de *Bekker*. — 4. Avertissement de *Quercius* sur l'ouvrage suivant. — I. De l'expédition d'Héraclius contre les Perses, en vers grecs, en 3 livres, avec traduction et notes. — II. De l'invasion et de la défaite des Barbares, ou récit de la guerre qui eut lieu sous les remparts de Constantinople entre les Avares et les Grecs, avec une préface de *Quercius* et notes. — III. L'héracléide, ou défaite totale de Chosroès, roi des Perses, avec préface de Quercius et notes, en 2 livres. — IV. L'hymne acathiste, ou qui se chante debout en l'honneur de la sainte Vierge pour la remercier de la délivrance de Constantinople. — 6. Notes explicatives de *Quercius*, où l'on trouve : — 7. Une leçon attribuée à *Nicéphore Calliste*, pour la fête où l'on chante cette hymne. — 8. Un récit circonstancié du miracle qui eut lieu pour la délivrance de Constantinople des attaques des Perses et des Barbares. — V. Poëme sur la sainte résurrection de N. S. Jésus-Christ. — 9. Préface très-étendue où il est traité des auteurs édités, ou encore manuscrits qui ont traité de l'Hexameron, et des opinions de Pisida sur le monde. — VI. Hexameron, ou l'œuvre du monde, en 1910 vers. — 19. Scholies de *Morel*. — VII. De la vanité de la vie. — VIII. Contre l'impie Sévère, avec une longue introduction sur cet hérétique, et notes explicatives. — IX. Vie, institution et combat de saint Anastase, qui souffrit le martyre en Perse, avec préface et notes, en prose. — X. 185 fragments d'ouvrages perdus.

1. *Index* sur la préface de Ducange à la Chronique paschale. — 2. *Index* des mots grecs demi-barbares de la Chronique. — 3. *Index* des ouvrages historiques de *Pisida*.

TOME XCIII, comprenant 1748 col. — 1860. Prix : 12 fr.

227. OLYMPIODORE, diacre d'Alexandrie, vers 650. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Autre de *de Magistris*. — 3. Préface de *Fabricius* sur l'ouvrage suivant : — I. Sur le bienheureux Job. — II. Fragment sur les proverbes de Salomon. — III. Commentaires sur l'Ecclésiastique. — IV. Fragments sur Jérémie. — V. Fragments sur les lamentations. — VI. Fragments sur Baruch. — VII. Fragments sur la lettre de Jérémie. — VIII. Fragments sur saint Luc.

228. HESYCHIUS, prêtre, puis évêque de Jérusalem, vers 650. — Notice de *Fabricius*. — 2. Autres de *Combefis*, de *Gallandius* et de *Cotellier*. — I. Commentaire sur le Lévitique, en 7 livres, en latin seulement. — II. Fragment sur les psaumes. — III. Abrégé des 12 prophètes et d'Isaïe, avec explication des passages les plus difficiles. — IV. Fragments sur Ezéchiel. — V. Sur Daniel. — VI. Sur les actes des apôtres. — VII. Sur l'épître de saint Jacques. — VIII. Sur l'épître de saint Pierre. — IX. Sur l'épître de saint Jude. — X. Questions, ou recueil de difficultés et de solutions, tirées des évangiles. — XI. 8 discours. — XII. De la tempérance et de la vertu, en 2 centuries. — XIII. Martyre de saint Longin le centurion.

229. LEONTIUS, évêque de Naplouse, dans l'île de Chypre, en 620. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Observation de *Basnage* sur Leontius. — I. 3 Discours. — II. Fragments contre les Juifs, en latin seulement. — III. Vie de saint Jean l'Aumônier, la traduction latine d'*Anastase* le Bibliothécaire, seule avec préface du traducteur et notes de *Rosweide* à la fin, et que nous aurions préféré voir au bas des pages. — IV. Vie de saint Syméon Salus, confesseur.

230. LEONTIUS, de Damas. Mention seulement, d'après *Fabricius*, de quelques écrits encore manuscrits.

TOME XCIV, comprenant 1608 col. — 1860. Prix, 35 fr. les 3 volumes.

231. S. JEAN DAMASCÈNE, moine et prêtre, mort vers 756. Ses *œuvres* d'après l'édition de *Lequien*, Paris, 1712, 2 vol. in-fol. — 1. Notice de *Fabricius*, où entrent : — 2. *Index* des écrivains cités dans son livre sur les images. — 3. *Index* de ceux cités dans son livre contre les Jacobites, — dans son Trisagion, — dans ceux qui sont morts dans la foi, — et dans ses Parallèles sacrés. — 4. Dédicace et préface de *Lequien*. — 5. Lettres de différents savants sur cette édition. — 6. Prolégomènes de *Léon Allatius*. — 7. Dissertations de *Lequien*, — 1. sur la procession du Saint-Esprit; — 2. sur quelques autorités qu'Eutychès alléguait en sa faveur; — 3. de quelques ouvrages cités la première fois par saint Jean Damascène; — 4. de quelques lettres adressées à Pierre le Foulon, et de l'exposition de la foi, qui se trouve dans les écrits de S. Justin; — 5. du purgatoire, d'après les Orientaux; — 6. des azymes et de la dernière pâque; — 7. sur les Nazaréens et les Ebionites; — 8. Vie de saint Jean Damascène, par JEAN, patriarche de Jérusalem, grec-latin; — 9. Prologue traduit du grec sur les livres du saint; — 10. sa vie, d'après *Vincent de Beauvais;* — 11. autre tirée du *Ménologe;* — 12. autre, d'après le synaxaire de l'empereur *Basile;* — 13. témoignage des auteurs: — 14. lettres de Mgr *Monchal*, archevêque de Toulouse, et de *Suarez*, évêque de Vaison, sur l'édition des *OEuvres*. — Ire **partie**. — *OEuvres philosophiques et théologiques*. I. La source de la science; c'est le titre qu'il donne à sa *Dialectique*, tirée des deux auteurs païens *Porphyre* et *Aristote*; c'est ce qui a été aussi appelé sa *Logique*, avec préface de l'éditeur. — II. Des hérésies, d'où elles proviennent et comment elles sont nées, avec préface. — III. Exposition exacte de la foi orthodoxe, en 4 livres, avec prologue. — IV. 3 discours en faveur des images sacrées, avec prologue. — V. Le livre de la droite opinion, ou profession de foi. — VI. Traité contre les Jacobites. — VII. Dialogue contre les Manichéens, avec préface. — VIII.

Dispute entre un chrétien et un Sarrasin. — IX. Sur les dragons et les fées.

TOME XCV, comprenant 1592 col. — 1860.

(*S. Jean Damascène.* — *Suite*). — X. De la sainte Trinité. — XI. Lettre sur l'hymne Trisagium. — XII. Sur les jeûnes sacrés. — XIII. Des 8 esprits de malice. — XIV. Instruction élémentaire pour les dogmes; toute philosophique. — XV. De la nature composée, contre les acéphales. — XVI. Des deux volontés et opérations en Jésus-Christ. — XVII. Dissertation très-exacte contre l'hérésie des Nestoriens. — XVIII. Divers fragments philosophiques et théologiques. — XIX. Des mois des Macédoniens et des autres nations. — XX. Tableau du canon pascal. — XXI. Fragment : Qu'est-ce que l'homme ? sa description pathologique. — XXII. Sur ceux qui sont morts dans la foi, et comment ils sont soulagés par les messes et les aumônes, prose et vers.—XXIII. Lettre sur la confession et sur le pouvoir de lier et de délier, avec une longue préface de l'éditeur. — XXIV. Discours démonstratif sur les sacrées et vénérables images, contre l'empereur Constantin Cabalinus, ou Copronyme. — XXV. Lettre à l'empereur Théophile, sur les saintes et vénérables images.—XXVI. Sur les azymes et la 6e hérésie des Arméniens, que l'éditeur croit être de *Meletius*. — XXVII. Lettre et chapitre sur le corps de Jésus-Christ, que l'éditeur déclare *apocryphes*. — XXVIII. Sur deux interpolations du livre de la foi orthodoxe. — XXIX. Exposition et déclaration de foi, en latin traduit de l'*arabe*. — XXX. Abrégé de l'interprétation de saint Jean Chrysostome sur l'Épître aux Romains et les autres Épitres de saint Paul. — XXXI. Les sacrés parallèles, ou recueil des textes de l'Écriture et de la plupart des SS. Pères, sur l'ensemble de la doctrine chrétienne, rangés d'après l'ordre des différentes lettres de l'alphabet grec, avec préface étendue. — Jusqu'à la lettre H ou 6e.

TOME XCVI, comprenant 1568 col. — 1860.

(*S. Jean Damascène.* — *Suite.*) — Suite des sacrés parallèles, de la lettre Θ, la 7e, à la lettre Ω, la 22e. — XXXII. Rédaction plus abrégée des parallèles sacrés. — XXXIII. 12 homélies ou éloges. — XXXIV. 3 prières avant la réception de la divine Eucharistie.—XXXV. 8 pièces de vers. —*Addition aux œuvres* éditées par le P. Lequien, tirées des *Anecdota græca* de *Boissonnade*, Paris, 1827. — Avertissement de l'éditeur. -- XXXVI. La vie de Barlaam et de Joasaph. — 8. Notes à cette vie. — 9. *Index* sur cette vie. — XXXVII. Commentaire historique sur la passion de saint Artémius, extrait de *Maï*. — XXXVIII. Éloges de la Ste Vierge, renvoyés à l'édition future de la *liturgie grecque*. — XXXIX. Dispute avec un Manichéen, tiré de *Maï*. — XL. Dispute entre un Sarrasin et un chrétien. — XLI. Contre les Iconoclastes. — XLII. Canon ou hymne sur la mort de la Mère de Dieu. — XLIII. 6 hymnes, tirées de *Maï*. — XLIV. Fragment sur saint Matthieu.

232. JEAN, patriarche de Constantinople, en 715. — 1. Notice du P. Lequien. — I. Lettre au pape Constantin, pour s'excuser de ce qui a été fait sous le tyran Bardane, contre le 6e concile.

233. JEAN, archevêque de Nicée vers cette époque. — 1. Notice de *Lequien*, — I. De la Nativité de Notre Seigneur.

234. JEAN, moine et prêtre d'Eubée vers cette époque. — 1. Avertissement

d'*Antoine Balerinus.* — I. Discours sur la Conception de la Sainte Mère de Dieu. — II. Discours sur les SS. Innocents et sur Rachel.

I. *Index* sur les dissertations et la vie de saint Jean Damascène. — II. *Autre Index* sur ses œuvres.

TOME XCVII, comprenant 1656 col. — 1860. Prix : 11 fr.

235. JEAN d'Antioche, dit *Malalas*, chronographe, en 670. Ses *œuvres*, d'après l'édition de Bonn, 1830. La nouvelle édition de M. Migne est plus commode que celle de Bonn, en ce que toutes les remarques qui, dans les éditions précédentes, étaient renvoyées à la fin du volume, sont mises ici au bas des pages, ce qui en rend l'usage beaucoup plus facile. — Préface de Louis *Dindorf*, de l'édition de Bonn. — 2. Sur le sermon de *Malalas*, ou l'orateur. — 3. Prolégomènes de Hodius, dans l'édition d'Oxford, 1691. — I. Chronologie d'un *anonyme*, que *Hodius* croit être GEORGE le moine, surnommé *Hamartolus*, depuis Adam jusqu'au règne de Vulcain, chez les Égyptiens, et formant le 1[er] livre de Malalas. — II. Chronographie de Malalas, formant le livre 2[e], et commençant au règne de Vulcain, jusqu'à l'an 566, après Jésus-Christ, avec variantes et notes de *Chilmead* et de *Hodius*, au bas des pages. — 4. Lettre de *Bentley* à Millius, expliquant divers passages obscurs ou difficiles de Malalas.

236. S. ANDRÉ de Jérusalem, archevêque de Crète, en 675. — 1. Notice de *Gallandius*. — 2. Autre de *Fabricius*. — I .21 Discours, avec notes de *Combefis*. — II. De la vénération des saintes images, — III. Méthode pour trouver le cycle solaire et lunaire, et le cycle pascal, à la suite de la chronologie d'*Eusèbe*, au t. [illegible] de la *Patrol.* — IV. Principaux canons, ou hymnes et triodies. — V. Le grand canon, et autres. — VI. Iambes à Agathon, sur un livre qu'il lui envoie.

237. ELIAS, métropolite de Crète, en 787.— 1. Notice de *Fabricius*.— I. Commentaires sur 19 discours de S. Grégoire de Nazianze, dans le 36[e] vol. de la *Patrologie.*

238. THÉODORE ABUCARA, évêque de Cara en Palestine, en 770. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Autre de *Gallandius*. — 3. Autre lettre du P. *Gretser*. — I. Différents opuscules contre les hérétiques, les Juifs et les Sarrasins, au nombre de 42. — II. De l'union et de l'incarnation.

239. DENIS de Telméra, en Carie, au 7[e] siècle, tiré de *Maï*. — 1. Préface de *Maï*. — I. Sur un ordre impie de Phocas, en 617, de baptiser tous les Juifs, en latin seulement.

— 1. *Index* grec sur la chronographie de Malalas. — 2. *Index* latin. — 3. *Index* des auteurs cités. — 4. *Index* des matières.— 5. *Index* des matières sur la lettre de Bentley. — 6. *Index* sur les œuvres d'André de Crète.

TOME XCVIII, comprenant 1520 col. — 1860. Prix, 11 fr.

240. S. GERMAIN, patriarche de Constantinople, en 715. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Autre de *Gallandius*. — 3. Sa vie, par *Henschenius*. — 4. Notice tirée d'un auteur anonyme. — 5. Avertissement de *Maï* sur l'opuscule suivant. — I. Récit sur les saints synodes et sur les hérésies qui se sont élevées depuis la prédication des Apôtres. — 6. Note de *Maï*, sur les scholies de S. Germain sur S. Denis l'Aréopagite, publiées dans le t. 4[e] de la *Patrol.* — 7. Autre sur l'opuscule suivant. — II. Du terme de la vie. — 8. Autres notes de *Maï*

sur l'opuscule suivant. — III. Lettre des Grecs aux Arméniens, pour les décrets du concile de Chalcédoine. — IV. 4 lettres dogmatiques. — V. 9 discours. — VI. Histoire ecclésiastique et contemplation mystique, ou explication de certaines pratiques et prières de la Messe. — VII. Hymne sur la sainte Mère de Dieu.

241. COSMAS, de Jérusalem, en 725. — 1. Notice de *Gallandius*. — 2. Autre de *Fabricius*. — I. Hymnes, en prose. — II. 11 autres odes. — III. Autres hymnes, renvoyées aux volumes de la *liturgie grecque*. — IV. Scolies sur saint Grégoire de Nazianze, dans le t. 38.

242. S. GRÉGOIRE II, évêque d'Agrigente, en 690. — Ses *œuvres*, d'après l'édition de Morcelli, 1791. — 1. Préface de l'éditeur. — 2. Recherches sur Léontius, auteur de la vie du saint. — 3. Liste des abbés qui ont présidé au monastère romain de Saint-Saba. — 4. Récit de la vie et des miracles de saint Grégoire, par LÉONTIUS, grec-latin. — 5. Annales de sa vie. — 6. Honneurs célestes qui lui ont été rendus. — 7. Témoignage des auteurs. — 8. Notice sur ses écrits. — I. Explication sur l'Ecclésiaste, en 10 livres. — 9. Dissertation de *Jean Lanteas* sur l'époque de saint Germain.

243. ANONYME, en 791. — 1. Notice de *Gallandius*. — I. Dogmes orthodoxes exposés par les Apôtres, les pères, les docteurs œcuméniques. — II. Définition de la foi catholique. — III. Exposition abrégée de la foi.

244. PANTALÉON, diacre de Constantinople, vers cette époque. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Autre de *Combefis*. — I. 5 discours.

245. ADRIEN (année incertaine). — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Lettre de *Heschelius*. — I. Exercice sur les sacrées Ecritures.

246. EPIPHANE, diacre de Catane, en 787. — 1. Notice de *Cave*. — I. Discours prononcé au XIe synode de Nicée.

247. PACHOMIUS, le moine (date incertaine). — I. Sur l'utilité des divines Ecritures, et sur ceux qui enseignent. — II. Sur les hérétiques Cartaniens. — III. Prologue sur la grammaire, où il est parlé des différents grammairiens.

248. PHILOTHÉE, le moine (année incertaine). — 1. Fragment ascétique.

249. S. TARASIUS, patriarche de Constantinople, en 806. — 1. Notice de *Gallandius*. — 2. Autre de *Fabricius*. — 3. Commentaire sur sa vie, tiré des *Bollandistes*. — 4. Autre vie, par IGNACE, évêque, latin, traduit du grec, *ib*. — I. Apologétique adressé au peuple lors de son élévation au patriarchat. — II. 7 lettres. — III. Discours sur la présentation de la Mère de Dieu au temple.

1. *Index* sur les œuvres de S. Germain. — 2. *Index* sur les œuvres de S. Grégoire d'Agrigente.

TOME XCIX, comprenant 1904 col. — 1860. Prix, 12 fr.

250. S. THEODORE *Studite*, né en 759, abbé du monastère de Studium, à Constantinople, en 797, mort en exil en 826. — Ses *œuvres*, d'après l'édition de *Sirmond*, avec tous les ouvrages nouveaux publiés par *Maï*. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Autre d'*Allatius*. — 3. Préface de l'édition posthume de Sirmond. — 4. Préface de *Maï*. — 5. Témoignages des anciens. — 6. Sa vie et sa conversion, par MICHEL, moine contemporain, grec-latin. — I. L'Antirrheticus, ou réfutation contre les iconomaques ou briseurs d'images, en 3 livres. — II. Réfutation et subversion des poëmes impies de Jean, d'Ignace, de Sergius et

d'Étienne, récents ennemis des images, etc., en vers semblables aux leurs, et en prose.— III. Quelques questions proposées aux iconomaques, qui ne veulent pas que N.-S. Jésus-Christ soit peint selon sa forme corporelle. — IV. Contre les iconomaques, en 7 chapitres. — V. Discours contre les iconomaques. — VI. Lettre à l'empereur Théophile, sur les saintes et vénérables images. — VII. Lettre à son père, Platon, sur le culte des saintes images. — 7. Préface de *Jean Levineus* sur les discours suivants. — VIII. 134 discours ou catéchèses adressés à ses disciples, presque tous en latin seulement. — IX. 13 autres discours. — X. 278 lettres, en 2 livres. — XI. En outre le titre de 277 lettres non encore imprimées. — *Mélanges.* — XII. 4 chapitres ascétiques. — XIII. Scholies sur les ascétiques de S. Basile. — XIV. Explication de la divine liturgie des présanctifiés. — 8. Avertissement du card. *Maï*, sur un typicon de S. Théodore, qui se trouve dans les manuscrits du Vatican et non imprimé. — XV. Doctrine ou catéchèse chronique du monastère de Studium. — XVI. Description de la constitution du monastère de Studium. — XVII. Canons sur la confession et la satisfaction pour les péchés. — XVIII. Canons sur quelques questions. — XIX. Peines infligées dans le monastère. — XX. Canon sur l'adoration de la Croix. — XXI. Canon victorieux pour l'érection des saintes images. — XXII. 124 iambes sur divers sujets. — XXIII. Un 68ᵉ discours omis dans les précédents. — XXIV. Son testament. — 9. Encyclique du confesseur NAUCRATIUS sur la mort de saint Théodore studite. — 10. Récit d'un *anonyme* sur le schisme des Studites.

1. *Index* des personnes auxquelles ses lettres sont adressées. — 2. *Index* chronologique de ces mêmes lettres, de l'an 795 à 825. — 3. Ordre de ces lettres dans les manuscrits. — 4. Ordre des matières dans les manuscrits. — 5. *Index* analytique des matières de toutes les œuvres.

TOME C, comprenant 1544 col. — 1860. Prix. 11 fr.

251. S. NICEPHORE, patriarche de Constantinople, en 828. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Dissertation de *Banduri*, sur sa vie et ses ouvrages. — 3. Sa vie écrite par IGNACE, diacre de Sainte-Sophie, son disciple, publiée par *Henschenius*, grec-latin. — 4. Discours sur son exil, et la translation de ses reliques, par le prêtre THÉOPHANE, en latin. — I. Lettre à Léon III, souverain pontife. — II. Réfutation et destruction des délires insensés et impies, émis par l'irréligieux Mammon (Constantin Copronyme) contre la salutaire incarnation du Verbe, en 3 livres, avec préface et notes de *Maï*. — III. Apologétique pour notre foi chrétienne, sans tache, pure et immaculée, et contre ceux qui croient que nous rendons un culte aux idoles, ou apologétique pour les saintes images. — IV. Autre démonstration pour les saintes images. — V. Canons au nombre de 16. — VI. Autres canons, tirés de *Mansi*. — 5. Dédicace de *P. Petau*, pour l'édition de l'ouvrage suivant. — 6. Préface du *même*, avec un tableau chronologique des 18 années du règne d'Héraclius. — VII. Abrégé historique des événements arrivés après l'empire de Maurice, depuis l'an 602 jusqu'à 770, avec notes de Petau, d'après la révision récente d'*Emm. Bekker*. — VIII. Abrégé chronographique, depuis Adam jusqu'au règne des empereurs Michel et Théophile, d'après l'édition de *C. A. Credner*, 1832. — IX. 2 lettres au moine Théodose, renfermant la solution de diverses questions.

Versailles. — Imprimerie de BEAU jeune.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 16. — Avril 1861.

Histoire ecclésiastique.

DIVERSES PIÈCES OFFICIELLES RELATIVES AU RETOUR DES BULGARES DANS LE SEIN DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Dieu qui veille toujours sur son Eglise a soin, quand elle souffre persécution, de lui envoyer des consolations inattendues qui soutiennent ses espérances et sa foi. C'est ce qu'il vient de faire en faisant rentrer dans l'unité une partie considérable de l'Eglise grecque schismatique, c'est-à-dire la nation bulgare. On lira avec intérêt les principales pièces de cette réunion.

Voici d'abord une notice préliminaire que nous empruntons à la *Revue de Louvain*.

DU RETOUR DES BULGARES A L'EGLISE CATHOLIQUE.

Comme le retour des Bulgares à l'unité catholique est un des événements les plus mémorables de notre époque, nous voulons présenter à nos lecteurs un petit aperçu historique de ce mouvement providentiel.

Tandis que la Révolution s'efforce en Italie de renverser le trône pontifical, il se fait en Orient un grand mouvement de retour vers l'Eglise catholique. La rentrée de la nation bulgare dans le sein de l'Eglise catholique, que la Russie a depuis longtemps redoutée, contrecarrée et arrêtée, est aujourd'hui un fait accompli.

Les Bulgares, qui depuis l'an 679 de l'ère chrétienne conquirent le pays qui s'étend du Dniester au Danube et du Danube au Balkan, apprirent d'abord à connaître le christianisme par des prisonniers grecs ; le prince des Bulgares, Bogaris, se

fit baptiser avec un grand nombre de ses sujets, en 863. Le célèbre apôtre des Slaves, Méthodius, continua l'œuvre de leur conversion avec le plus grand succès. Mais la Bulgarie fut bientôt enveloppée dans le schisme du patriarche de Constantinople, Photius; des faux docteurs partis de plusieurs contrées y vinrent semer et implanter le désordre. Alors Bogaris se tourna, en 865, vers le pape Nicolas I, et le pria de lui envoyer des évêques et des prêtres. Le pape lui envoya deux évêques, Paul et Formose, avec une réponse aux différentes questions et demandes faites par le prince. C'est ainsi que des prêtres latins entrèrent dans le pays et achevèrent en peu d'années la conversion de tout le peuple. C'était une épine dans l'œil des Grecs. Photius réclama la soumission de l'Eglise bulgare à son patriarcat et fut soutenu dans ses prétentions par la cour de Byzance. Depuis cette époque, tous les efforts des papes pour faire disparaître les divisions furent stériles, les prêtres latins furent chassés du pays, et l'Eglise bulgare fut entraînée de force dans le schisme grec.

Toutefois les vœux et les tendances pour être de nouveau réunis à l'Eglise catholique ne cessèrent point parmi les Bulgares. Les efforts réunis des Grecs et surtout des empereurs de Russie avaient empêché jusqu'ici par toutes sortes de moyens l'explosion du mouvement. Dans les dernières années, ce mouvement s'accrut, et on entama des négociations avec Rome. Les Bulgares souhaitaient de rentrer dans le sein de l'Eglise romaine ; ils demandaient seulement de pouvoir conserver leur ancienne liturgie et leurs rites, tels qu'ils les avaient reçus de leurs pères sous les Pontifes romains. A la fin de décembre dernier, une députation de délégués des différentes provinces bulgares se rendit avec une adresse auprès du patriarche latin de Constantinople et du patriarche arménien.

Voici d'abord le texte de cette adresse, signée par plus de 2,000 Bulgares, leur clergé en tête.

23 septembre 1860.

« Le monde chrétien se souvient que la nation Bulgare a commencé par recevoir des saints apôtres Cyrille et Méthode une hiérarchie canonique nationale distincte, unie par des liens d'obéissance fidèle à la sainte Église universelle.

de Rome... Des circonstances malheureuses ont permis aux patriarches grecs de Constantinople, par des moyens criminels, de déposséder la nation Bulgare de cette institution canonique, et, en la privant de ses droits, de la soumettre à son autorité. La nation Bulgare a plus d'une fois protesté, mais vainement.

» La génération actuelle, confessant la même foi et toujours attachée à ses droits imprescriptibles, encouragée d'ailleurs par les Hatti-houmayoum qui assurent à chacun des sujets de Sa Majesté Impériale le Sultan le respect de ses convictions religieuses, proteste de nouveau contre la violence qu'elle a subie pendant des siècles, violence qui met en péril ses mœurs mêmes, lui interdit tout développement intellectuel et la livre sans défense aux persécutions et aux abus d'un haut clergé étranger et *anti-chrétien*. Pour juger ce que sont les évêques grecs auxquels on nous livre, il suffit de rappeler *que plusieurs sont en ce moment traduits devant les tribunaux pour crimes, tels que viol et infanticide!*

» Brûlant du désir de conserver cette foi pure comme elle l'a reçue des apôtres, la nation Bulgare a résolu de rompre les liens qui l'unissent au patriarcat anti-chrétien de Constantinople, et entend replacer la sainte Église Bulgare de Constantinople, sa vraie mère spirituelle, sous l'autorité et la protection de la sainte Église romaine.

» A cette fin, nous soussignés, chargés par la nation Bulgare de renouer ses liens avec la sainte Église de Rome, par l'entremise du saint et vénéré successeur de saint Pierre, chef suprême de l'Église chrétienne, déclarons solennellement que nous reconnaissons pour saints les dogmes de l'Église de Rome, et que nous promettons une pleine et sincère fidélité à Sa Sainteté le Pape Pie IX, à ses successeurs et à ses délégués apostoliques.

» La nation Bulgare, s'appuyant des décrets de la sainte Église de Rome pour la conservation des rites des Églises orientales, est persuadée que ses rites et sa liturgie resteront intacts, comme il fut décidé au concile de Florence, en ce qui touche les rites des Églises orientales. Par conséquent, nous soussignés, prions humblement Sa Sainteté Pie IX, qu'en recevant dans le sein de l'Église universelle et catholique notre Église Bulgare, elle daigne reconnaître notre hiérarchie distincte et nationale pour canonique.

» Enfin, nous prions humblement Sa Sainteté de daigner inviter S. M. l'Empereur des Français, comme fils aîné de l'Église, à intervenir auprès de S. M. le Sultan pour que notre hiérarchie soit par lui reconnue comme indépendante, et qu'il nous protége contre toute intrigue, tant de la part des Grecs, que de toute autre part. Et nous prions aussi le gouvernement français de daigner nous accorder sa protection, comme il la donne aux autres nations de l'empire ottoman, qui reconnaissent l'Église de Rome. »

(Suivent les signatures.)

Cette pièce fut adressée à l'archevêque primat catholique de Constantinople, Mgr Hassun, par le clergé et les délégués des Bulgares-unis avec la lettre suivante:

Constantinople, le 23 novembre 1860.

« Excellence,

» L'Église romaine a eu de tout temps une sollicitude paternelle pour les chré-

tiens d'Orient et pour la conservation de leurs cérémonies religieuses, de leurs coutumes et autres institutions adoptées de temps immémorial et conservées jusqu'à nos jours. A cet effet, nous avons l'assurance qu'en faisant l'union avec la sainte Eglise romaine, conformément aux décisions du *Concile œcuménique de Florence*, notre liturgie, nos rites, nos cérémonies et coutumes religieuses institués par les Saints Pères, et conservés religieusement, ne seront nullement modifiés, mais que, bien au contraire, ils seront respectés, et que notre hiérarchie nationale et notre clergé national seuls nous administreront. De cette manière, tous nos compatriotes seront tranquillisés sur les mauvaises suggestions qu'on ne cesse de faire à cette occasion.

» Nous demandons votre sainte bénédiction et nous sommes.

» Vos enfants spirituels. »

Mgr Hassun s'empressa de leur répondre la lettre suivante :

« *Nous Antoine Hassun, archevêque primat de Constantinople, assistant au trône pontifical, etc., aux très-révérends archimandrites Macarios et Joseph, et au respectable clergé et peuple Bulgare-uni à Constantinople .*

» Très-Chers fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction.

» C'est avec une vive satisfaction que nous nous empressons de répondre à la lettre que vous avez bien voulu nous adresser en date d'hier, au sujet de l'union que vous venez de faire avec l'Église romaine, conformément aux décisions du Concile œcuménique de Florence.

» Cette union n'étant qu'un retour à l'Église-mère (dont vous avez reçu dès le commencement votre hiérarchie), votre liturgie, vos rites, vos cérémonies et coutumes religieuses, institués par les Saints Pères et conservés religieusement jusqu'à nos jours, non seulement ne seront pas changés, mais ils seront respectés et recevront une nouvelle consécration, ainsi que le proclame solennellement le Souverain-Pontife actuel, S. S. le Pape Pie IX, dans son *encyclique* du 6 janvier 1848 adressée aux Orientaux.

» Nous nous empressons de vous assurer également que, conformément à la même encyclique, votre clergé, avec sa hiérarchie nationale, sera respecté et confirmé dans ses honneurs et ses dignités; en conséquence, le clergé et la hiérarchie qui devront vous gouverner, seront votre clergé et votre hiérarchie nationale, sous l'égide de la suprématie des Souverains Pontifes, qui ont tant aimé votre Église et votre nation, si florissantes dans les anciens temps, avec ses rites et sa langue.

» Chers enfants de Notre-Seigneur Jésus-Christ, soyez donc entièrement rassurés à cet égard, ne prêtez aucune foi aux suggestions de ceux qui, comme écrit saint Paul aux Philippiens, « *cherchent leurs propres intérêts et non ceux de Jésus-Christ* [1] », et continuez à rester fidèles sujets de notre auguste souverain S. M. I. le Sultan, qui, outre tant de grâces, a si généreusement accordé à ses sujets la liberté du culte dans tout son empire. Vous devez, comme nous tous, reconnaître le prix d'une si grande faveur, et plus que jamais servir loyalement

[1] *Aux Philipp.*, II, 21.

son gouvernement impérial, conformément aussi aux saintes paroles de notre Sauveur, qui a dit dans le saint Évangile : « *Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo*[1]; — donnez donc à César ce qui appartient à César, » et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Rappelez-vous que, suivant ce même précepte divin, saint Pierre, le prince des apôtres, prescrit aux fidèles, surtout dans sa *première lettre* : « Respectez-vous tous, aimez la fraternité, craignez » Dieu, honorez le roi [2]. »

» Sur ce, nous vous accordons la sainte bénédiction, et nous prions le bon Dieu de vous combler de toutes ses faveurs.

» Donné en notre résidence, à Constantinople, le 24 novembre 1860.

» A. HASSUN. »

Le 30 décembre 1860, dimanche matin, avant la grand' messe, deux archimandrites bulgares, trois prêtres et une vingtaine d'*esnafs* ou chefs de corporation, munis de deux mille signatures, et suivis des principaux membres de chaque corporation, sont arrivés à l'archevêché latin, au nombre d'environ deux cents. Ils ont été reçus par l'archevêque, Mgr Brunoni, et par Mgr Hassun, archevêque primat des Arméniens catholiques.

Mgr Brunoni leur a demandé ce qu'ils voulaient. Un des chefs, nommé *Manoli Ivanoff*, qui avait été choisi pour porter la parole, a répondu qu'ils étaient venus pour demander l'union avec l'Eglise romaine. Sur quoi Mgr Brunoni a répliqué : « Croyez-vous au dogme de l'Eglise romaine, la seule vraie ? — » Nous croyons au dogme, mais nous voulons conserver notre » liturgie. — Etes-vous prêts à signer un tel acte de foi ? — » Nous sommes prêts, et nous vous prions, Monseigneur, de » vouloir bien présenter notre demande au Saint-Père. » — Là-dessus les Bulgares ont signé, leur clergé en tête.

Après la signature, l'archimandrite *Macarios* a prononcé en langue bulgare un discours plein de chaleur. Citant l'histoire, il a rappelé qu'autrefois les Bulgares étaient catholiques, et qu'ils remplissaient un devoir sacré en adoptant leur ancienne croyance. « Mais en changeant d'Eglise, a-t-il ajouté, il ne faut » pas oublier que nous restons fidèles sujets du sultan, et que » nous devons aimer un souverain qui nous accorde la liberté » de conscience. » A ces paroles les Bulgares ont répondu par le cri de : *Vive Abd-ul-Medjid !*

[1] Math., XXII, 21.
[2] *Epist.* II, 17.

Ensuite on est descendu à l'église; Mgr Hassun, en habits pontificaux, a fait prêter serment sur l'Evangile aux nouveaux convertis, puis il a célébré la messe. Après la messe, les néo-catholiques ont baisé la main à Monseigneur, et les prêtres bulgares ont embrassé avec effusion les prêtres romains.

Quand la cérémonie religieuse a été achevée, les chefs bulgares ont remis à Mgr Brunoni l'acte d'union pour qu'il le transmît à Rome.

C'est à la suite de cet acte que Sa Sainteté Pie IX a adressé à Mgr Brunoni le bref suivant :

« PIE IX, PAPE.

» Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

» Nous avons ressenti une extrême joie dans le Seigneur, lorsque, après les différentes nouvelles publiées déjà sur le retour des Bulgares à la foi et à l'unité catholique, nous avons vu que cette démarche si salutaire et si désirable avait reçu, grâce à Dieu, un heureux commencement; car en ces jours-ci, vous nous avez envoyé, Vénérable Frère, les lettres que nous adressent plusieurs ecclésiastiques et laïques bulgares et qui nous apprennent, à notre très-grand contentement, que l'inspiration de la grâce divine les a retirés de l'abime d'un schisme très-funeste et fait rentrer dans le sein de l'Église catholique, cette mère pleine d'amour.

» C'est pourquoi ils Nous déclarent expressément, dans les mêmes lettres, croire et professer tout ce que croit et enseigne cette sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, et reconnaitre avec respect et une pleine soumission le Pontife romain comme le chef de toute l'Église catholique, le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur terre et le successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, de même qu'ils ont tenu à honneur de le déclarer hautement et publiquement par une solennelle profession de foi, formulée devant vous, devant le vénérable *Frère Antoine,* archevêque-primat des Arméniens, et en présence d'autres préfets apostoliques et prêtres de l'un et l'autre clergé (le clergé latin et le clergé arménien), le 30 du mois de décembre dernier.

» Lorsque les susdites *lettres* des Bulgares nous sont parvenues, au milieu des angoisses que nous causent les très-amères calamités qui oppressent l'Église dans ces jours pleins de deuil, et des périls multipliés qui entourent de tous côtés le troupeau catholique, Nous avons rendu des actions de grâces, dans toute l'humilité de notre cœur, au Dieu de toute consolation, à qui il a plu d'apporter, par ce joyeux événement, une si douce consolation à notre douleur.

» Sans mettre aucun retard, Nous avons écrit, Vénérable Frère, cette lettre, par laquelle Nous vous recommandons d'annoncer en Notre nom à ces mêmes Bulgares-unis que nous sommes au comble de la joie de leur retour si désiré à la foi et à l'unité catholique. Et en Notre nom aussi, vous les assurerez, dans les termes les plus affectueux, de la tendresse singulière et toute paternelle que Nous leur portons, les embrassant avec amour, comme Nos enfants très-chers et

comme ceux de l'Église catholique, disposé d'ailleurs à exécuter tout ce qui peut contribuer à leur plus grand avantage spirituel. Et plût à Dieu que nous puissions embrasser bientôt et voir réunis à Nous et à cette chaire de Pierre tous les autres membres de la noble nation bulgare, principalement ceux qui sont dans les ordres sacrés et qui sont honorés des hautes dignités ecclésiastiques !

» Ces mêmes enfants chéris, les Bulgares-unis, nous ont exposé très-respectueusement dans leurs susdites *lettres* leurs vœux pour la conservation de leurs rites sacrés et légitimes, de leurs cérémonies, de leur liturgie et de leur hiérarchie. C'est pourquoi, Vénérable Frère, vous confirmerez en Notre nom ce que leur a déjà répondu le vénérable frère *Antoine*, archevêque - primat des Arméniens, à savoir que Nous leur accorderons très-volontiers ce que nous avons exprimé et déclaré clairement et ouvertement dans Notre *lettre encyclique aux Orientaux*, du 6 janvier de l'année 1848 [1].

» Nous ne doutons pas aussi que ces mêmes Bulgares - unis ne continuent à servir, avec la fidélité requise et convenable à des catholiques, S. M. le Grand-Seigneur, souverain de la Turquie.

» Mais tout en donnant toutes ces informations à ces mêmes fils chéris les Bulgares-unis, et en leur communiquant Notre lettre, vous les informerez aussi que nous leur accordons avec amour, du fond du cœur, la bénédiction apostolique, formant aussi le vœu de tout ce qui peut concourir à la vraie félicité, et que Nous ne cessons d'adresser au Dieu très-bon et très-grand les plus ardentes prières, afin qu'il répande toujours plus abondamment sur eux la plénitude des richesses de sa grâce divine. Enfin, comme gage de notre bienveillance particulière pour vous, vénérable Frère, Nous vous octroyons avec amour la bénédiction apostolique, ainsi qu'à tout votre clergé et à tous les fidèles laïques confiés à votre sollicitude.

» Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 24 janvier 1861, l'an 15ᵉ de notre pontificat.

» PIE IX, PAPE. »

Après avoir reçu cette lettre, les Bulgares-unis, pour se délivrer des intrigues de leurs anciens évêques, demandèrent à Pie IX de choisir eux-mêmes leurs évêques parmi les prêtres qui avaient signé leur acte d'union. Ce qui leur ayant été accordé, leur choix se fixa sur l'archimandrite *Youf* ou *Joseph*, que le Saint-Père appela à Rome pour le sacrer lui-même.

Le nouvel évêque, accompagné d'une députation bulgare et du P. Boré, supérieur des Lazaristes de Constantinople, arriva à Rome le 3 avril, et le 7 il fut présenté au Saint-Père, auquel il adressa l'allocution suivante :

« Très-Saint-Père,

» Nous voici à Vos pieds, nous, représentants des Bulgares-unis, choisis par eux pour Vous apporter le témoignage de notre sincère retour à la foi de nos

[1] Voir cette lettre dans les *Annales*, t. XVII, p. 141 (4ᵉ série).

pères, jadis enfants de cette même Église romaine et nourris par elle dans leur berceau du lait de la plus pure doctrine. Tant que notre nation demeura docile et fidèle sous la conduite du Père de la grande famille chrétienne, le successeur légitime de l'apôtre saint Pierre, à qui il a été commandé *de paître les agneaux et les brebis* [1], nous fûmes heureux et comblés de bénédictions spirituelles et temporelles.

» Mais séduits par un mauvais exemple et des conseils perfides, nous avons été entraînés aussi à demander, ou plutôt à prendre la portion de notre héritage, et nous sommes sortis de l'unité de la famille, pour nous égarer et nous perdre dans la région la plus lointaine et la plus désolée, celle de l'erreur. Hélas! pendant de longs siècles nous avons été repus de *glands*, c'est-à-dire de la doctrine impure du schisme photien, et comme nous périssions de misère et de faim, nous nous sommes ressouvenus de notre Père, de Celui qui nous a véritablement engendrés et fait naître à la vie du christianisme, et nous avons dit : Levons-nous et allons le trouver, reconnaissant avec confusion et repentir que nous avons péché contre le Ciel et contre Lui.

» Ainsi, Très-Saint-Père, nous revenons au logis, encouragés déjà par Votre appel, qui est non-seulement celui du pardon, mais encore la voix de l'affection et de la tendresse. Nous sommes les faibles interprètes de tous nos frères Bulgares unis à nous dans la même profession de foi catholique. S'il en est encore que les préjugés, l'ignorance ou d'autres obstacles arrêtent à la porte, la bénédiction que Vous allez nous donner, attirera aussi, nous l'espérons, la même grâce sur eux, et nous redeviendrons tous ainsi *un seul troupeau sous un seul Pasteur* [2]. Ainsi soit-il. »

» Sa Sainteté reçut des mains de l'archimandrite le texte et la traduction des paroles qu'il venait de prononcer. Puis le Saint-Père, s'adressant à la députation, s'exprima en français, à peu près en ces termes :

« C'est avec une grande joie que je reçois la députation des Bulgares; mon » cœur s'est ému à la nouvelle qu'une partie d'entre eux revenait à la foi de » leurs pères. Ce retour est actuellement pour moi une de mes consolations.

» Puisse Dieu les affermir dans leur sainte résolution, et les faire persévérer » dans l'union, en y attirant les autres! C'est ce que je lui ai demandé dans mes » prières depuis quelque temps, et surtout pendant la Semaine-Sainte. J'ai fait » offrir beaucoup de saints sacrifices à cette intention ; j'espère que Dieu a en» tendu et exaucé Nos demandes.

» Dimanche prochain, je consacrerai moi-même ce bon vieillard, l'archiman» drite, en reprenant ainsi la tradition de mon prédécesseur, le Pape saint » Nicolas Ier, qui imposa les mains à votre premier Archevêque. »

Et en effet, le dimanche 14 avril, le nouvel évêque bulgare, Joseph Sokolski, a été sacré par S. S. Pie IX, dans la chapelle Sixtine du Vatican, avec une très-grande solennité. A. B.

[1] Jean, XXI, 17.
[2] *Ibid.*, XI, 16.

Littérature catholique.

ROME
LETTRES D'UN PÈLERIN
PAR M. EDMOND LAFOND[1].

Au retour d'un pèlerinage à Jérusalem, l'âme du chrétien est à la fois pleinement rassasiée de consolation par la visite des Lieux saints, et assombrie de tristesse par la pensée des jugements de Dieu sur cette terre demeurée en proie aux infidèles, et presque toujours exposée à leur férocité et à leur haine du nom chrétien. « Jérusalem, dit M. Edmond Lafond, » c'est la cité des ruines, la désolation des désolations; elle » est aux mains des Turcs, et les hérétiques nous y disputent » le saint tombeau[2]. » Aussi comment peindre le bonheur du pèlerin qui, sous l'empire de ces impressions, peut, avant de rentrer dans ses foyers, visiter l'autre ville sainte, Rome, la capitale du monde catholique, la mère et la maîtresse des Eglises? « A Jérusalem, tout lui a rappelé la Passion et les » ignominies du Sauveur; au contraire, à Rome, on jouit plei- » nement de la victoire du Christ et de ses disciples. C'est le » triomphe permanent du christianisme[3]. » Nous éprouvons à un certain degré tous ces sentiments en lisant les récits et les descriptions des voyageurs. Après avoir rendu compte du livre de M. le comte de Vogué sur *les Eglises de la Terre-Sainte*[3], nous nous sommes plu à relire celui de M. Lafond sur les monuments chrétiens de Rome. Pensant que nos lecteurs aimeront à en trouver dans les *Annales* au moins un aperçu, qui sera certainement insuffisant pour en faire apprécier tout le mérite, mais rendra du moins un hommage de

[1] 2 volumes in-8°, de XVII-616 et de VIII-616 pages. Paris, Ambroise Bray, 1856.

[2] *Lettre* XI, tome 1er, page 80.

[3] *Ibid.*

[4] Voir *Annales*, t, II, p. 52 (5e série).

plus à l'auteur de ces pages si intéressantes et si empreintes d'agrément, de science et de piété.

Ceux à qui des circonstances diverses, d'étroites obligations ne permettent pas la vue de cette ville sanctifiée, remercieront les premiers l'auteur de la publication des *Lettres d'un Pèlerin*. Ils le suivront en esprit au tombeau des saints Apôtres, dans les nombreux sanctuaires de Rome, et jusqu'au fond des Catacombes; ils s'animeront de son religieux enthousiasme, et jouiront en quelque sorte des cérémonies auxquelles il lui a été donné d'assister.

Mais ce livre sera lu (ou pour mieux dire a été lu) avec non moins d'intérêt par ceux qui ont visité Rome : plusieurs seront surpris d'y trouver des indications d'œuvres d'art ou de lieux vénérés qui leur étaient inconnus.

« Ce pèlerinage si désiré depuis dix ans, plusieurs fois re- » mis, » M. Lafond l'a fait en l'année 1853. Il était préparé, par beaucoup de lectures, par de consciencieux travaux, à en tirer tout le fruit; il a voulu encore augmenter son trésor. Pendant son séjour à Rome, qui a duré depuis le 31 décembre 1852 jusque vers la fin d'avril 1853, il avait coutume d'aller chaque matin travailler dans la bibliothèque de la Minerve ou dans celle du couvent des Franciscains, à l'*Ara-Cœli*, bâti sur l'emplacement du temple de Jupiter Capitolin. Là il étudiait Rome, « tantôt dans les livres, tantôt par les fenêtres. » Pour mieux profiter de ses recherches, il a laissé trois ou quatre ans s'écouler entre son voyage et l'impression de ses deux volumes, qui ont paru en 1856. Il a pu ainsi perfectionner et enrichir cette correspondance, sans lui ôter la familiarité qui en fait le charme et s'allie souvent à l'élégance.

Les ouvrages vivent par le style : celui de M. Lafond a la grâce, le naturel, les brillantes couleurs de l'esprit français, fécondé par la religion, nourri des littératures grecque, latine, espagnole, anglaise et italienne, vivifié par le soleil et les arts de l'Italie, transporté enfin jusqu'aux plus sublimes contemplations par la possession de Rome chrétienne.

Plusieurs ouvrages sur ce sujet inépuisable avaient été publiés surtout depuis une vingtaine d'années. L'*Université catholique* et les *Annales* ont rendu compte avec détail du plus

remarquable de tous, encore inachevé, qui est l'*Esquisse de Rome chrétienne,* par M. l'abbé Gerbet, l'un des directeurs de l'*Université* à l'origine de cette Revue, aujourd'hui Evêque de Perpignan [1]. M. Lafond lui a payé un juste tribut d'admiration dans son *Introduction* et dans tout le cours de ses *Lettres,* où il le cite très-souvent, parce qu'il est impossible d'exprimer les mêmes pensées d'une manière plus noble, plus religieuse, plus poétique et plus pénétrante. Mgr Gerbet a cherché dans les monuments de Rome les preuves de la perpétuité de la foi, et les symboles du dogme et de la morale catholiques à tous les âges de l'ère chrétienne. Un peu auparavant, M. Eugène de la Gournerie, l'un des rédacteurs de l'*Université,* avait donné sa *Rome chrétienne,* dont le plan consiste à rattacher de siècle en siècle à l'histoire ecclésiastique les monuments de Rome [2]. En même temps, M. Cyprien Robert publiait, dans les premiers volumes de l'*Université,* de bons articles sur les églises de Rome et les catacombes [3].

M. Lafond s'est inspiré et des lieux qu'il visitait et des livres publiés avant le sien : par exemple, des *Trois Romes,* de M. l'abbé Gaume, des *Sept Basiliques de Rome,* par M. de Bussières, de *Rome ancienne et Rome moderne,* par M. Mary Lafon, du *Voyage en Italie,* de Valéry, du bel ouvrage de M. Rio sur la poésie et l'art chrétiens [4], de celui qu'a récemment donné M. Louis Perret sur les catacombes, vaste complément des précédents travaux, et de celui du P. Marchi, savant Jésuite, commencé sur le même sujet, etc., etc.

Il a évité de trop multiplier les citations d'érudition; mais

[1] L'*Université catholique,* n° de janvier 1843, t. xv, p. 48, en a donné la préface. Voyez n°s de juillet et d'août 1844, t. xviii, p. 47 et 105, deux articles sur le 1er volume par M. Combequille; et *Annales de philos. chrét.,* t. x, p. 85 (3e série), et t. iii, p. 245 (4e série), n°s d'août et d'avril 1851, deux articles sur les deux premiers volumes par M. Ludovic Guyot.

[2] Voy. le compte-rendu de cet ouvrage par M Ludovic Guyot, dans l'*Université cathol.,* sept. 1843, t. xvi, p. 231. L'*Université* en a publié les quatre premiers chapitres (t. ii et iii) en 1836 et 1837. M. Lafond le cite plusieurs fois.

[3] Ce *Cours* commence dans le t. ii (1837).

[4] Quelques chapitres en ont été d'abord publiés dans l'*Université catholique,* dès le début (Voyez t. i, 1836). Voyez aussi les comptes-rendus de cet ouvrage par M. Steinmetz et par M. le comte de Montalembert, juin 1836 et août 1837 (t. i et ii).

on ferait une longue liste des auteurs cités pour ajouter à la force et à l'éclat littéraires : orateurs, poëtes, grands-prosateurs : la sainte Ecriture heureusement employée ; Homère, Virgile, Horace, Dante, Corneille, Rotrou, Racine, Shakspeare, Byron, Brizeux le poëte breton, M. Ponsard, etc. ; Bossuet, de Maistre, Châteaubriand, Ozanam, M. Rio, Vasari, le P. Lacordaire, M. de Montalembert, Mgr Gerbet, M. Nicolas, M. le comte de Champagny, auteur des *Césars*, etc., etc., viennent ou se fondre avec son texte, ou le confirmer, ou l'orner. Quelques longues citations, notamment de Mgr Gerbet, au bas des pages, mettent sous la main une petite bibliothèque romaine, religieuse, morale et artistique, qu'il serait peut-être bon de diminuer dans une nouvelle édition.

Beaucoup de descriptions, beaucoup de détails qui sont dans les écrits des auteurs antérieurs, on les retrouve dans le nouvel ouvrage, et il ne pouvait en être autrement ; mais l'auteur sait leur donner dans son cadre une place et un relief qui en renouvellent l'intérêt. La foi, l'étude et le goût, produisent, dans ses appréciations, une justesse exquise et délicate. Qui n'aimerait à « rechercher ainsi le voyageur dans le » voyage ? » L'homme ne se sépare point du livre, tant son âme s'est identifiée avec « cette ville sublime, abrégé monumental » de l'histoire universelle [1] ! » On parcourt Rome dans tous les sens en suivant ses pas, non selon un ordre matériel à économiser le temps, mais selon l'ordre des fêtes, des cérémonies, des souvenirs ou des œuvres d'art ; et en nous *contant Rome*, suivant l'expression rajeunie de Mme de Sévigné, il ouvre largement à son lecteur son cœur et son esprit ; car c'est à un père, à un oncle, à une tante, à sa sœur qu'il a eu le malheur de perdre pendant ce voyage même [2], enfin à ses deux enfants tout jeunes encore, et principalement à ses amis,

[1] *Introduction*, n° 1, t. Ier, p. III, IV et V.

[2] Elle était mariée avec M. Adolphe Baudon, président général des Conférences de Saint-Vincent de Paul, glorieux blessé des journées de juin 1848. Voyez les vers adressés par l'auteur à son fils :

> Dieu te fit naître au retour d'Italie
> Pour consoler d'une mort par ta vie, etc.

Lettre LXXII, t. II, p. 135, et LXXXIX, t. II, p. 386.

souvent à ceux d'entre eux qui ont déjà visité Rome, à des prêtres vénérés, qu'il s'adresse en prenant « le public pour » confident. » Ses opinions, ses sentiments, il nous les livre ; religion, histoire, littérature, beaux-arts, philosophie, morale, il cause de tout avec eux et avec nous. Faire des mille perspectives de la ville éternelle les cadres de ses études, de ses jugements et de ses pensées, « c'est peut-être, dit lui-même » M. Lafond, aujourd'hui où l'on a, dit-on, tout vu et tout dit » sur Rome, la seule originalité que l'on puisse espérer [1]. » Au reste, en parlant de lui, jamais il n'apparaît seul, mais toujours en communication avec les intelligences d'élite avec lesquelles il correspond ; et surtout faisant toujours de Rome le centre qui captive l'attention. Rome, dans son livre, est comme une immense galerie où se meuvent devant nous les hommes célèbres de tous les âges et de tous les pays : papes, cardinaux, religieux, poëtes, architectes, peintres et sculpteurs, rois et empereurs païens et chrétiens, ministres, saints et saintes, savants, hommes et femmes illustres dans tous les genres ; tantôt ce sont des portraits comme celui du pape Pie IX, tantôt des biographies comme celles de sainte Agnès, de saint Philippe de Néry et de sainte Mélanie, et tantôt quelques traits saillants des grands hommes, ou des jugements concis ou développés sur leurs œuvres littéraires, artistiques ou religieuses. La vie circule dans ces *Lettres* par le contraste des différentes époques : la vie du temps actuel y est mêlée à la vie historique des premiers siècles chrétiens, du moyen âge et des temps modernes, en parallèle avec celle du paganisme.

L'auteur a pu parler de tant de choses et de tant d'illustrations, la plupart dignes du respect et de l'amour, quelques-unes de l'exécration des siècles, au moyen de la forme épistolaire qu'il a choisie. « Le genre épistolaire, dit-il, a l'avantage » de permettre tous les tons, depuis la causerie la plus familière » jusqu'aux méditations les plus sérieuses ; il se moule, pour » ainsi dire, sur le sol même de Rome..., qui s'élève et s'abaisse » à chaque pas, etc. [2] ; » et aussi, ajouterons-nous, ce genre

[1] *Introd.*, n° 1, t. I, p. V.
[2] *Ibid.*, p. IV.

permet de revenir à plusieurs reprises aux mêmes sujets, aux mêmes édifices, d'effleurer, puis d'approfondir, de faire voir et revoir. L'auteur manie tous les tons et fait de ce mélange un ensemble harmonieux. Il sait glisser l'art sous l'apparence de la fantaisie, et inculquer le vrai sous l'agréable. La prose ne suffit pas à l'épanchement de ce qu'il ressent ; il célèbre en rhythmes variés les richesses de la ville sainte. Les vers graves ou légers dont son ouvrage est parsemé se distinguent par la facilité et surtout par la précision des idées : privilége de la foi unie au talent. S'il aime à citer quelques vers de MM. de Lamartine et Victor Hugo, il n'adopte pas la théorie de l'école romantique. « J'avoue, dit-il, que je ne comprends pas l'art » pour l'art [1]. » Il a dédié, avec de beaux vers, une de ses *Lettres* à Pierre Corneille, celle qui est intitulée : *les Tragédies du Colysée* [2] :

> Laissons là les héros de l'antique Élysée,
> Corneille ! Allons tous deux prier au Colysée, etc.

Dans l'entretien de saint Pierre avec le sénateur Pudens, premier chrétien de Rome, converti par le prince des Apôtres, l'auteur a imité la simplicité touchante de Racine et l'énergie sévère de Corneille :

PUDENS.

...Que ferez-vous alors, pauvres gens?

PIERRE.

Nous mourrons.

PUDENS.

...Ne crains-tu pas nos dieux?

PIERRE.

Les vôtres ne sont rien.
Le mien est tout.

PUDENS.

Et toi, quel est ton nom?

PIERRE.

Chrétien,
Disciple de ce Christ mis à mort par Pilate [3]. »

Les scènes de l'assassinat du comte Rossi, ministre du pape Pie IX, ne manquent ni de force ni de mouvement poétique [4].

[1] XLVII, t. Ier, p. 442.
[2] LXVII, t. II, p. 193.
[3] LI, t. Ier, p. 504 et suiv.
[4] LVI, t. Ier, p. 599 et suiv.

L'auteur paraît, à la première vue, n'avoir d'autre plan que de n'en point avoir : son livre, croit-il, n'en est pas un. — « C'est, dit-il, une mosaïque romaine, composée de pierres » vives ramassées çà et là dans la ville éternelle, pierres tirées » des ruines antiques, du fond des catacombes, du milieu des » monuments chrétiens [1]. » Oui, c'est une mosaïque, mais où chaque pierre est bien placée pour l'effet général; c'est une mosaïque qui reproduit le caractère de Rome marqué par l'auteur, la variété dans l'unité [2]. La variété se devine par les titre seul des 116 *Lettres* que contiennent les deux volumes, et qui piquent, mais ne trompent pas la curiosité. L'unité en ressort également. M. Lafond nous a dit son but dans la 5e *Lettre :* « avant tout, d'explorer Rome chrétienne et sou- » terraine, et de rechercher la France dans Rome [3]. » Attachons-nous d'abord à cette seconde partie du plan en la séparant de l'autre, à laquelle elle est entremêlée sans s'y confondre. Elle consiste à rattacher à Rome, centre de la chrétienté, non-seulement la France, mais aussi les autres nations chrétiennes; que dis-je ? tous les chrétiens de l'univers, dont les représentants au collége de la Propagande, ont, en présence de l'auteur, célébré le Créateur dans les principales langues mortes ou vivantes [4]. « Ce qui a fait la supériorité » constante de l'Européen, dit-il, c'est le christianisme qui l'a » élevé, et qu'il s'est chargé de répandre [5]. » M. Lafond énumère trente églises à Rome appartenant aux différentes nations chrétiennes, qui ont ainsi chacune leur chapelle nationale, et en tête la nôtre sous l'invocation de saint Louis, qui est « l'histoire de France à Rome [6]. »

En effet, la France se présente en première ligne dans cette belle lettre : *Les Français à Rome,* adressée à M. Adolphe Baudon; elle reparait en mille occasions dans les autres lettres; elle tient dans le livre une grande place; à mesure que le pèlerin littérateur et artiste a visité les monuments, son plan

[1] *Introd.*, n° 1, t. Ier, p. IV.
[2] Tom. Ier, p. 31.
[3] *Ibid.*, p. 102.
[4] *Ibid.*, p. V.
[5] Voy. la *Lettre* XIII, t. Ier, p. 92 à 103.
[6] LXVI, t. II, p. 83 à 89.

s'est agrandi avec le champ ouvert à son esprit, et les principales nations catholiques, ou comprenant des catholiques, ont obtenu leurs chapitres ; l'Angleterre, le Liban, l'Espagne, l'Irlande, la Terre-Sainte, l'Allemagne, la Pologne, la Russie. C'est une riche et nouvelle conception d'avoir ainsi recherché dans Rome les monuments, d'y avoir recueilli les souvenirs, les gloires qui appartiennent à chaque nation. En réalité, ce livre, sous l'apparence modeste d'un recueil des lettres d'un pèlerin à ses parents et à ses amis, renferme l'étude des diverses contrées dans l'étude d'une seule ville. « Le voyage de » Rome, dit M. Lafond, me tient lieu de tous les autres, parce » que tous les peuples font le pèlerinage de la ville éternelle, » et toutes les langues s'y donnent rendez-vous [1]. »

La lettre intitulée : *Souvenirs Gaulois* [2] précède la lettre des *Français à Rome* : c'est le portique d'un palais ; elle offre un résumé des hauts faits de nos pères les Gaulois à Rome. La description de la statue du gladiateur mourant (pag. 136) est admirable ; c'est une belle page dans le genre élevé, couronnée d'un énergique mouvement emprunté à lord Byron : « Mourra-t-il sans vengeance ? Levez-vous, peuples du Nord ! » venez assouvir sur Rome votre juste fureur ! »

Shall he expire,
And unavenged? — Arise! ye Goths, and glut your ire!

On remarquera encore dans cette lettre les jolies citations du poëme d'un Gaulois du 5e siècle, de *Rutilius Numatianus*, sur la vie éternelle ; on lira avec émotion dans la lettre sur les Français les endroits où l'auteur signale l'attachement de nos évêques à la chaire de saint Pierre et au Souverain Pontife, plus fort, plus inébranlable depuis 1848, et où il rappelle l'expédition de Rome [3].

L'histoire de la France à Rome, de son influence « tantôt » bonne, tantôt mauvaise » (mais l'auteur traite surtout de la bonne), est encore écrite dans les lettres : *Rome et Paris ; S. Charlemagne ; la France au Latran ; Saint-Louis des Français ; Bretons, Lorrains et Bourguignons ; Français et Francis-*

[1] XIII, t. I, p. 93.
[2] XVII, t. I, p. 131.
[3] XVIII, t. I, p. 150 et suiv.

cains, l'Académie de France à Rome; l'abbé de Clairvaux; les Françaises à Rome. La LXXXVIe, *les Chroniques du Quirinal,* contient le récit des malheurs du pape Pie VII et de l'exil de Pie IX, que l'auteur a depuis racontés avec plus de détail dans son nouveau volume, publié en 1860 : *la Voie douloureuse des Papes* [1].

On doit aux Français la belle promenade du mont Pincio : « C'est nous qui avons planté ces arbres... Quel doux soleil, » quel air pur et quelle vue de la terrasse du Pincio ! » Dès le lendemain de son arrivée, M. Lafond y montait, accompagné de sa femme et de sa petite fille, portée alors sur les bras de sa nourrice ; aussi emploie-t-il le diminutif de son nom, *Teresina* [2], heureux de jouir d'un pareil spectacle, sans perdre les joies paternelles [3]. Nous devons à la *creaturina* [4] quatre jolies strophes qu'elle a inspirées à son père ; voici la seconde et la troisième :

« Du Colysée au jardin de Salluste,
Du Vatican à la maison d'Auguste,
Dans le Forum doré par le soleil,
Du Mont Pincio jusqu'aux jardins Farnèse,
Et de Saint-Pierre à la villa Borghèse,
Tu n'as rien vu, ma petite Thérèse,
Qu'un ciel propice à dormir ton sommeil.

Mais sous ce ciel que la foi vivifie,
Comme le corps, l'âme se fortifie ;
La tienne, enfant, va peut-être y mûrir.
A cette grâce où le Ciel te convie
Épanouis ta jeune âme ravie,
Qui s'est baignée à la source de vie,
Quand le Saint-Père a daigné la bénir [5]. »

Dans la lettre sur l'Angleterre [6], où se résume l'histoire de l'Angleterre à Rome, l'auteur, en s'adressant au R. P. André Hawkins, trappiste à Stape-Hill, voit se continuer à Rome par l'affluence des Anglais, même anglicans, aux excellents dis-

[1] Paris, Ambroise Bray, rue des Saints-Pères, 66; un vol. in-12.
[2] IV, t. I, p. 30; XII, t. I, p. 83.
[3] Voy. t. V, *lett.* CI, p. 488.
[4] LIV, t. I, p. 552.
[5] XXIV, t. I, p. 218; XXVIII, t. I, p. 243.
[6] XX, t. I, p. 128.

cours du R. Joseph Manning, la renaissance catholique, que j'ai, lui dit-il, étudiée chez vous. Il a en effet publié : *De la Renaissance catholique en Angleterre; Souvenir de voyage*, avec une nouvelle intitulée *Barmounty-Manor*, 1 vol. grand in-18[1].

Dans la lettre sur le couvent marónite, adressée à M. Albert Barre, qui avait visité Rome[2], il rappelle qu'« en 1845, pen- » dant que les Druses commettaient tant d'atrocités contre les » Maronites, un fils de l'émir persécuteur des chrétiens s'é- » chappait en bravant la colère de son père, qui envoya à sa » poursuite, et se réfugiait sur un vaisseau français, dont le » capitaine le protégea pour aller à Rome au séminaire de la » Propagande[3]. »

L'auteur « n'oubliait pas tout à fait l'histoire de l'Espagne à » Rome. Ma bibliothèque de voyage contient, dit-il, un petit » Don Quichotte qui ne me quitte guère. C'est uniquement » pour le lire dans toute la saveur de l'original que j'ai appris » l'espagnol. » Il estime que Cervantes « n'a cherché dans son » livre qu'à corriger le mauvais goût des romanciers de son » temps, » et qu'il était bien loin de vouloir tuer l'esprit chevaleresque ; c'est ainsi qu'on l'a compris en Espagne.

L'auteur cite la belle description de Rome par Cervantes et l'ode de dom Francisco de Quevedo, adressée à la ville sainte:

Con los Sumos-Pontifices, gioberno
De la Iglesia, te viste en solo un dia
Reina del mundo y cielo y del infierno, etc.[4].

« L'empreinte castillane n'est pas effacée à Rome. La place » d'Espagne, la plus vivante de Rome, ancienne naumachie » de Domitien, doit son nom au palais de l'ambassadeur castil- » lan, qui y demeure encore... Sainte-Marie-Majeure est sous » la protection spéciale de l'Espagne, comme Saint-Jean de » Latran sous celle de la France, » et comme Saint-Paul hors

[1] Il cite la conversion d'un jeune prêtre anglais, qui se trouvait alors à Rome. Voy. *Lett.* c, t. II, p. 476, avec la remarquable citation de Shakspeare.

[2] Voy. VII, t. I, p. 43.

[3] XXII, t. I, p. 201.

[4] « Par tes souverains pontifes, ô Rome, tu es devenue en un seul jour reine du monde, du ciel et de l'enfer, etc. »

des murs était autrefois sous la protection des rois d'Angleterre.

Cette lettre sur l'Espagne est adressée à M. Achille Albitès, cousin de l'auteur, « castillan d'origine et de nom, italien de » naissance, français de cœur et de droit, » cosmopolite par son long séjour en Angleterre[1]. La suivante en est le supplément : sur sainte Thérèse, patronne de la fille de l'auteur. Rome possède le pied droit de la sainte à l'église Sainte-Marie de la Scala, et deux belles statues qui la représentent à Sainte-Marie-de-la-Victoire et à Saint-Pierre. On aimera à comparer cette lettre composée d'après les indications et les conseils de « l'illustre » Donoso Cortès, marquis de Valdegamas[2], avec le chapitre plus développé sur la sainte, de M. Antoine de Latour, revisé par le P. de Ponlevoy, auteur habile et vénéré de la *Vie du P. de Ravignan*[3].

Les oraisons funèbres des PP. Lacordaire et Ventura ont été dignes d'O'Connell, le pacifique *libérateur*. M. Lafond en donne quelques admirables extraits. Il a des paroles d'amour pour l'Irlande, ce peuple martyr de la foi par la faim, sous l'opulente aristocratie anglaise civile et ecclésiastique. Le généreux cœur d'O'Connell repose à Rome dans l'église Sainte-Agathe, sous une dalle sans nom. M. Lafond voudrait qu'on gravât sur cette dalle ce cri de toute la vie de ce grand homme : « Justice pour l'Irlande[4] ! »

La lettre est adressée au vicomte O'Neill de Tyrone.

Quel parfum de piété dans la lettre consacrée à la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem, bâtie par Constantin, restaurée par Benoît XIV ! Elle est placée hors des murs, comme les autres grandes basiliques, et dans une solitude mélancolique qui prépare l'âme à l'impression ineffaçable des reliques de la passion du Sauveur. « Rome nous montre la crèche de Bethléem » à Sainte-Marie Majeure ; l'escalier du prétoire de Pilate au

[1] *Lett.* XXIII, t. I, p. 203 à 217; XX, t. I, p. 179; CVI, t. II, p. 527.

[2] Voy. *Lett.* XXIII, t. I, p. 204.

[3] *Etudes sur l'Espagne*, par M. Antoine de Latour, 4 vol. in-12 : les deux premiers, 1855; le 3e, 1858; le 4e 1860. Paris, 1re partie, Séville et l'Andalousie, chap. 14, t. I, p. 292 à 353.

[4] *Lett.* Le, t. I, p. 491 à 501.

» Latran; la colonne de la flagellation à Sainte-Praxède; les » morceaux de la croix, les épines, le clou, l'écriteau, à Sainte-» Croix de Jérusalem; enfin, la lance, le suaire, le voile de la » Véronique dans la Basilique vaticane[1]. » Trésors plus précieux que ceux de tous les musées! Dépôt sacré, ouvert à toutes les nations chrétiennes sous le sceptre paternel du souverain pontife[2].

La lettre est adressée à M. Agon, qui allait visiter dans la même année Rome et Jérusalem[3].

Dans la lettre sur l'Allemagne, à M. Eugène Cordier, l'auteur rend hommage aux nombreux écrivains allemands, nés dans le protestantisme, et conduits de nos jours à la vérité par l'étude consciencieuse de l'histoire de la papauté[4].

L'atelier d'Owerbeck, tel est le titre de la lettre suivante, qui en est le complément. Le peintre allemand Owerbeck a vécu plus de quarante ans à Rome et a le premier de nos jours ressuscité l'art chrétien.

La lettre sur la Pologne et la Russie, au Dr Dluski, médecin à Pouilly-sur-Loire[5], contient ce joli mot sur l'Église russe: « Restée en arrière de toutes les autres, l'Eglise russe est » comme son calendrier: elle retarde sur le cadran des siè-» cles. » Nous aimons dans cette même lettre quatre strophes, traduites de Mickiewicz en beaux vers sur la malheureuse Pologne, étreinte dans les serres du tzar, « le pape de la préten-» due église orthodoxe, l'adversaire le plus constant du vicaire » de Jésus-Christ. » On y trouve l'entrevue de Grégoire XVI avec Nicolas, et un pathétique souvenir au long et cruel martyre des religieuses de Minsk[6].

L'Italie est partout dans Rome par ses saints, par ses artistes, par ses poëtes : son Perugin, son Raphaël, son Pinturicchio,

[1] LXI, t. II, p. 25 à 34.

[2] Voy. dans la *Voie douloureuse des Papes*, chap. XI, p. 274, 275.

[3] XI, t. I, p. 80.

[4] LXIII, t. II, p. 57.

[5] Petite ville de l'arrondissement de Cosne, si renommée pour ses vins, et voisine de la terre de Nozet, résidence d'été de la famille Lafond, « féconde en vigne comme Pédase, Πήδασον ἀμπελόεσσαν. » Voy. les *Lett.* LXXI, t. II, p. 133; et CIX, t. II, p. 550.

[6] XCI, t. II, p. 392 à 407.

son Michel-Ange, son Bramante, Le Tasse, Dante, ses Bonaventure, ses Pie V, ses milliers de confesseurs et de martyrs. Rome est le foyer où convergent tous les rayons de la gloire italienne, qui se confond dans le livre avec celle de Rome elle-même.

Il nous reste peu d'espace pour aborder la première partie du plan, qui est la principale; car dans Rome, l'auteur a cherché avant tout Rome elle-même, ou plutôt les trois Rome, c'est-à-dire Rome antique, Rome souterraine, Rome chrétienne. On ne trouverà pas mauvais que nous ayons parlé plus longuement de ce qui nous a paru neuf par l'idée et égal au reste par l'exécution. Au milieu de tant de splendides sanctuaires (Rome a 360 églises) et de tant de monuments anciens et modernes, il en est deux dont la beauté merveilleuse l'emporte sur tous les autres : « Le Colysée, personnification monu-» mentale du monde païen, et Saint-Pierre, le type le plus » grandiose du christianisme[1]. » M. Lafond a traduit les magnifiques strophes dans lesquelles Byron les a célébrées : il ne peut se lasser à son tour de les décrire comme de les admirer, et surtout Saint-Pierre, « revanche éclatante des catacombes, » *Mont-Blanc des basiliques*, transfiguration chrétienne de l'art » gréco-romain, où tout est d'un grandiose sans effort, où une » chapelle à elle seule est une vaste église[2]. » En contemplant les restes de l'ancienne Rome et les merveilles de la nouvelle, l'auteur a trouvé des accents à la hauteur de ces œuvres du génie. Essayons d'en donner ici un faible écho, et d'indiquer en même temps quelques traits de plus de la pensée chrétienne qui anime tout cet ouvrage :

1° *Rome antique.*

En étudiant Rome chrétienne, le voyageur ne peut mettre en oubli Rome païenne : aussi M. Lafond ne l'a pas exclue de son livre[3]. Par ses monuments encore existants ou ses débris, il signale à chaque pas le triomphe du christianisme. Les magnificences de l'ancienne maîtresse du monde, en servant à

[1] v, t. I, p. 32.

[2] IV, t. I, p. 27 à 29; XXVIII, t. I, p. 243 à 249; XLII, t. I, p. 406; LXXXII, t. II; CV, t. II; CXIII, t. II, p. 575 à 577.

[3] *Introd.*, n° 1, t. I, p. V.

l'ornement des nouveaux palais et des temples du vrai Dieu, sont une attestation perpétuelle du miraculeux établissement de la religion sainte. Ainsi les colonnes des temples païens ou du palais des Césars soutiennent l'église des Dominicains à Sainte-Sabine, où le P. Lacordaire et ses amis ont fait leur noviciat; celle d'Ara-Cœli, de Santa-Maria in Transtevere, première église publique des chrétiens; les basiliques de Sainte-Agnès et de Saint-Laurent hors des murs; la chapelle du Saint-Sacrement à Saint-Jean de Latran; l'église de Sainte-Praxède. Au sommet de la colonne Antonine s'élève la statue de saint Paul; au-dessus de la colonne Trajane celle de saint Pierre. L'obélisque de Néron, que le pape Sixte-Quint a fait transporter au centre de la place Saint-Pierre, porte à sa cime un morceau de la vraie Croix. Le Panthéon d'Agrippa, autrefois consacré à tous les dieux, a été converti en église en 608 par Boniface IV, sous le titre de *Santa-Maria ad Martyres*, et consacré à tous les saints en 830 par Grégoire IV. La Rotonde des Martyrs, *San-Stefano Rotundo*, est aussi un édifice antique; la grande salle des thermes de Dioclétien est devenue, sous Pie IV, la belle église de Sainte-Marie des Anges, par le génie de Michel-Ange Buonarotti. « C'est, dit M. Lafond, l'an» tique modernisé, c'est-à-dire christianisé. » Tout, jusqu'au Colysée, « gorgé du sang des gladiateurs et des martyrs, » témoigne à Rome de la victoire du Christ. Benoît XIV a consacré l'arène du Colysée à la passion de Notre-Seigneur, et y a fait élever les stations qu'on y voit encore, avec une simple croix de bois plantée à la place où était l'autel de Jupiter-Latial. Ces stations du chemin de la croix prêtent à la cérémonie du Vendredi-Saint les souvenirs les plus pathétiques; en faisant tout le tour de l'arène, elles marquent à peu près le cours de l'Euripe, du ruisseau que les martyrs ont teint de leur sang [1]. L'histoire et les descriptions du Colysée, sous la plume de M. Lafond, répondent à la sublimité de cette transformation de Rome païenne par la croix. Il a vu le Colysée au

[1] IX, t. I, p. 60, 58; XXVI, t. I, p. 233, 234; XLVIII, t. I, p. 479; XXXVII, t. I, p. 342, 343; LXII, t. II, p. 44; XXXIX, t. I, p. 371; XXX, t. I, p. 258, 260; LXXXII, t. II, p. 293; XVI, t. I, p. 125, 126; LXXVI, t. II, p. 180 à 192; LX, t. II, p. 18 à 21; V, t. I, p. 33; CI, t. II, p. 483, 487.

clair de la lune, et il peint avec une vérité satisfaisante les effets fantastiques de ces énormes arcades, de ces sombres corridors et de ces gradins écroulés, où s'asseyait le peuple-roi[1].

Rome antique a fourni à l'auteur le sujet de son petit chef-d'œuvre dans le genre pittoresque, qui réunit le descriptif, l'historique et le pastoral; c'est le tableau des ruines du palais des Césars fait en trois fois; les deux premiers tableaux préparent le troisième, qui est la pièce achevée dans ses trois ou quatre pages (*les Pastorales du Palatin*). Elle se termine par une épitaphe badine dans ses termes graves, que l'auteur fait à sa canne regrettée de voyage, cassée en deux morceaux en gravissant le Palatin. Seule elle montrerait l'étude attentive qu'il avait faite du style des inscriptions, quand son zèle à les recueillir ne l'attesterait pas à chaque instant[2].

La roche tarpéienne, pendant que Mme Lafond la dessinait, a inspiré à l'auteur des vers faciles dans le genre familier; mais jamais il ne néglige le côté sérieux : il venait de dire : « Non » loin de la terrible roche s'élève aujourd'hui l'hôpital de la » consolation : voilà le contraste des deux Rome[3]. »

Je préfère encore aux vers sur la roche ceux qui rappellent les rires et les moqueuses éclaboussures à grands coups de battoir des laveuses du Vélabre, près du grand égout des Tarquins (*cloaca maxima*). Les voici :

« Suivons cette source argentine
Dont l'eau légère et cristalline
Vers le fleuve roi s'achemine
Sous le grand égout des Tarquins.

Au fond de vos grottes rêveuses,
Salut à vous, jeunes laveuses
Sans bonnets et sans brodequins,
Qui battez de vos mains nerveuses
L'eau du grand égout des Tarquins!

[1] v, t. i, p. 31 à 34; lxxvii, t. ii, p. 193 à 203; ci, t. ii, p. 482 à 491; cxii, t. ii, p. 569 à 573.

[2] xi, t. i, p. 75, 76; xxxviii, t. i, p. 357 à 367; xciii, t. ii, p. 427 à 431 Cf. li, t. i, p. 524.

[3] xxv, t. i, p. 225.

globe en bronze doré qui contient à l'aise quatre personnes[1]. Comment ne pas s'extasier devant ce temple, le plus beau de l'univers, et ne pas répéter avec l'auteur qui aime à citer Dante :

Che di verdelli, in me stesso m'esalto [2].

Ce qui ravit le lecteur, c'est de voir, dans la contemplation des prodiges d'architecture, des chefs-d'œuvre de peinture et de statuaire des Raphaël, des Michel-Ange, etc., les jugements de l'auteur, toujours fondés sur l'esprit chrétien, et la sagacité diriger son enthousiasme. Ainsi il visite le *palazzino* de la Farnésine. « Là, dit-il, Raphaël en se faisant grec s'est fait » païen, et pour lui c'est descendre. Je ne reconnais plus ici » le peintre des madones, l'élève du Perugin et du Beato [3]. » La description des grandes fresques de Raphaël au Vatican est remarquable sous ce titre : *l'épopée de Raphaël* [4]. Jamais, en effet, la peinture n'a produit un si magnifique ensemble de compositions sur les plus grands sujets de l'histoire religieuse et civile du monde.

C'est dans le livre même qu'il faut lire, non-seulement la description des monuments de Rome, de ses fontaines et de ses musées, mais encore les esquisses de mœurs de cette capitale du monde chrétien. M. Lafond excelle à peindre les horizons, les panoramas de Rome, toujours variés, toujours splendides, du haut de chacune des collines; ainsi les vues prises du jardin des Passionistes, sur le Cœlius, du couvent de Saint-Bonaventure sur le Palatin, du mont Pincio, de San-Pietro in Montorio, de la terrasse de Sant'-Onofrio, d'où Rome tout entière se découvre aux regards [5].

[1] XLII, *Voyage à travers Saint-Pierre*, t. I, p. 398; CXIII, *La Boule de Saint-Pierre*, t. II, p. 580.

[2] XLII, t. I, p. 398.

[3] XV, t. I, p. 115 à 117. Voyez aussi XIV, t. I, p. 107.

[4] XLVII, t. I, p. 437 à 475; et XIV, t, I, p, 105 à 108, toutes deux, ainsi que la LXIV[e], t. II, l'*Atelier d'Owerbeck*, adressées à M. Jules Vibert, qui avait visité Rome (p. 439).

[5] XXX, t. I, p. 260; CII, t. II, p. 497; LXXI, t. II, p. 131; XXIX, t. I, p. 251; CVII, t. II, p. 534. Cf. la description de Rome par Balbi, et le bel article où M. H. de Cugnac après l'avoir transcrite, a rassemblé les magnifiques morceaux de Bossuet et de Châteaubriand, *Annales*, t. VII, sept. 1833 (1[re] série), et la charmante description de Rome, de 1838, par M. Combeguille, *Université catholique*, avril, mai et juin 1844, t. XVII (1[re] série).

Nous ne pouvons nous résigner à finir ce compte-rendu sans parler d'un petit monument qui atteste un fait important pour l'histoire du règne de l'empereur Constantin, remis en lumière depuis peu de temps : « Non loin de la basilique » de Sainte-Agnès, il faut aller voir parmi les ruines une noble » rotonde de marbre qu'on appelle l'église de Sainte-Constance; » c'était la fille de l'empereur Constantin. Elle était encore » païenne, quand atteinte d'un ulcère incurable, elle alla » prier au tombeau d'Agnès, attirée par les miracles qui s'y » manifestaient. Agnès lui apparut et lui dit : Courage, Cons» tance, crois en Jésus-Christ, qui te guérira. *Constanter age,* » *Constantia, crede in Jesum Christum qui te salvam faciet* » (Brev. rom.). Constance crut et elle fut guérie. Constantin » en reconnaissance éleva la basilique d'Agnès, et tout auprès » cette rotonde qui servit de baptistère pour le baptême de sa » fille et plus tard de tombeau pour la famille impériale [1]. »

En résumé ce livre, brillant de jeunesse, mais fondé sur le roc de la maturité chrétienne, instruit et amuse. Tant de faits se placent avec un double intérêt dans la visite des lieux où ils se sont accomplis! L'auteur a certainement réussi à plaire; pourtant ce n'est pas là son but principal : il a voulu, en nous faisant mieux connaître Rome chrétienne, nous la faire aimer, et nous faire aimer avec la foi toutes les vertus chrétiennes dont Rome est le foyer actif et perpétuel. Rome n'est pas seulement la capitale des arts [2]; il l'appelle la basilique universelle de la chrétienté, la patrie commune des chrétiens, la première en toutes choses, mais surtout la maîtresse des bonnes œuvres « le grand hospice de la chrétienté qui s'ouvre

[1] xxxvii, t. i, p. 352. Un homme d'un esprit pénétrant, élevé, d'une science solide, étendue et profondément catholique, a entrepris de rétablir la gloire du premier empereur chrétien. Voyez les beaux articles publiés dans ce recueil en 1857 (juin et juillet, 4ᵉ série, t. xv, p. 432; xvi, p. 22) et en 1860, dans *le Monde*, nᵒˢ des 16 et 18 nov. de l'édition semi-quotidienne, sur Constantin, par M. Edouard Dumont. Il a commencé à réhabiliter cette grande figure ternie par l'imposture hérétique. Espérons que bientôt il la fera resplendir dans de nouveaux chapitres qui, dans la prochaine édition de sa belle *Histoire romaine*, contiendront l'histoire du règne de Constantin, refaite en entier. Cet ouvrage si remarquable de plan, de vues et de style, dont l'*Université catholique* a rendu compte (sept. 1837, nov. 1838) a précédé *les Césars* de M. de Champagny.

[2] xcii, t. ii, p, 408.

à tous les blessés de la fortune, à tous les malades du cœur et de l'esprit; la reine de la charité publique et privée [1]. »

Rome est plus qu'une reine encor, c'est une mère.

Je cite le dernier vers d'une pièce où l'auteur se moque spirituellement des industriels qui voudraient à Rome :

Avec le capital
Remplacer le couvent, l'église et l'hôpital,
Faire du Colysée une manufacture,

et verraient avec plaisir :

...Une usine en feu, fumant comme un volcan,
Dresser sa cheminée aux flancs du Vatican [2].

M. et Mme Lafond ont eu une audience de N. S. P. le pape Pie IX, qui alors régnait en paix; et l'auteur a obtenu du Saint-Père la plume avec laquelle Sa Sainteté venait de signer les indulgences qu'elle lui accordait. Il s'en est fait un emblème avec cette devise : *Pius PP. IX dedit pro fide*, 1853. « Le jour » où il est donné au pèlerin roméen de voir le pape est le cou- » ronnement de son voyage [3]. »

Voici une des strophes que M. Lafond a composées après avoir admiré par la *Luminara* du dôme de Saint-Pierre, cette merveilleuse architecture dessinée en traits de feu :

Néron a brûlé Rome aux regards des païens,
Le pape l'illumine aux regards des chrétiens :
L'un fut la torche incendiaire
Qui met les passions, les empires en feu;
L'autre sur sa colline est le phare de Dieu
Qui nous guide et qui nous éclaire [4].

ALGAR GRIVEAU.

Cosne, avril 1861.

[1] LXVII, t. II, p. 82; XX, t. I, p. 170; LXXIII, t. II, p. 152; CIII, t. II, p. 501 à 509; CXVI, t. II, p. 606. Voyez aussi, dans la *lettre* CXV, les *Litanies de Rome*, t. II, p. 602.

[2] LXXIII, t. II, p. 159, 160.

[3] LIV, t. I, p. 550 à 564.

[4] CV, t. II, p. 524.

Traditions primitives.

LES PARSIS ET LEURS CROYANCES
D'APRÈS UN PARSI DE BOMBAY.

Les Parsis sont au nombre des plus intelligentes et des plus honnêtes populations de l'Inde. Plusieurs d'entr'eux ont acquis, dans ces derniers temps surtout, une solide instruction, et se sont appliqués à travailler à l'histoire et au développement intellectuel de leur race. Quelques-uns même ont acquis une connaissance assez profonde de la langue anglaise pour pouvoir écrire en anglais. De ce nombre est M. *Dosabhoy Framdji*, auteur d'un curieux volume récemment publié à Londres sur *les Parsis* [1], leur histoire, leurs mœurs, leurs coutumes et leur religion.

Une ligne de démarcation nettement tracée sépare les Parsis des autres populations de l'Hindoustan. Leur manière de vivre, les idées religieuses qu'ils cultivent, tout, jusqu'à la manière dont ils entendent le commerce, les sépare des Musulmans et des Hindous. Ils en ont donné la preuve en refusant de prendre part à la dernière insurrection de l'Inde, et en s'attachant alors plus intimement que jamais à la cause de la civilisation européenne et aux intérêts britanniques.

La nation peu nombreuse mais très-active des Parsis, répandue sur toute la péninsule cis-gangétique et principalement à Bombay, se compose des descendants des anciens Persans, qui émigrèrent dans l'Inde lors de la conquête de leur pays par les Arabes. On sait qu'une terrible journée, sous le règne du khalife Omar, décida du sort de l'empire persan, près de Nahavand, village situé à 50 milles environ de l'ancienne cité d'Ecbatane. L'armée persane, composée de quinze mille combattants, ayant été défaite, *Yezdedjird* abandonna son royaume et chercha le salut dans la fuite, mais il fut

[1] *The Parsees : Their History, Manners, Customs and Religion*, by Dosabhoy Framjee. London, Smith-Elder and co., 1858 ; in-8.

traîtreusement assassiné par un meunier à qui on avait confié le secret de son incognito. Avec cet événement se termina, en 651 de notre ère, la dynastie des rois *sussaniens* de Perse et la monarchie fondée par *Kaïkochrou*, que les Grecs nous ont fait connaître sous le nom de *Cyrus le Grand.*

La domination musulmane ainsi établie en Perse, ne tarda pas à se signaler par des actes d'intolérance et de persécution. Le *Koran*, promené dans les campagnes, appelait les populations à choisir entre l'islam ou la mort. En même temps, les temples consacrés au *culte du feu* furent détruits ou transformés en mosquées. La population de la Perse, terrifiée par de tels actes de despotisme, embrassa en grande masse la foi de Mahomet, et laissa disparaître de la sorte presque toutes les traces de la religion qu'avaient cultivée ses pères.

Cependant, quelques *Zoroastriens* résolurent de rester fidèles à leur culte, et pour éviter de se soumettre aux exigences des conquérants arabes, cherchèrent un refuge contre leurs oppresseurs dans les montagnes du Khorassan. Mais bientôt le prosélytisme musulman alla les poursuivre dans ce refuge, et il fallut conquérir encore une fois leur liberté au prix de l'exil. Une migration considérable de Parsis vint alors s'établir dans la petite île d'Ormus, à l'entrée du golfe Persique. Poursuivis de nouveau dans cette autre retraite, ils résolurent d'abandonner à jamais la terre de leurs ancêtres, et s'embarquèrent pour l'Inde, dans l'espérance d'y trouver la paix et la libre pratique de leur culte.

Arrivés dans l'Inde, les Parsis surent mériter l'estime du radjah, et obtenir le droit de suivre leur religion, sans crainte d'être persécutés. Les plus instruits d'entre eux résumèrent alors dans les seize articles suivants les principaux dogmes de leur foi.

I. — Nous sommes adorateurs de *Hormuzd* (l'Être suprême), du soleil et des cinq éléments.

II. — Nous gardons le silence pendant le bain, la prière, les sacrifices du feu et les repas.

III. — Nous employons l'encens, les parfums et les fleurs dans nos cérémonies religieuses.

IV. — Nous sommes adorateurs de la vache.

V. — Nous portons le vêtement sacré, la *sadrâ* ou chemise, le *kousti* ou ceinture pour les reins, et le bonnet à deux plis.

VI. — Nous célébrons nos mariages par des chants et la musique des instruments.

VII. — Nous ornons et parfumons nos épouses.

VIII. — Il nous est enjoint d'être généreux dans nos charités, et particulièrement en creusant des citernes et des puits.

IX. — Il nous est enjoint d'étendre nos sympathies aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

X. — Nous faisons nos ablutions avec de la *gaomoutra*, un des produits de la vache.

XI—Nous portons la ceinture sacrée en priant et en mangeant

XII. — Nous entretenons le feu sacré avec de l'encens.

XIII. — Nous faisons nos dévotions cinq fois par jour.

XIV. — Nous gardons soigneusement la fidélité et la pureté conjugales.

XV. — Nous pratiquons des cérémonies religieuses chaque année, en l'honneur de nos ancêtres.

XVI. — Nous imposons de grandes ablutions à nos femmes après leur accouchement.

Cette profession de foi des anciens Parsis n'est plus au niveau de l'état intellectuel des Parsis modernes. M. *Dosabhoy Framdji*, qui nous la fournit, s'empresse, en la publiant, de prévenir le lecteur contre toute méprise à cet égard.

Il fait plus : il montre qu'il a déjà atteint à un haut degré intellectuel, que nous avons à peine franchi en Europe. Au lieu de repousser, avec l'idolâtrie de ses ancêtres, les nobles et saintes croyances de leur religion primitive, il s'attache à établir qu'il existe, au-dessus des pratiques incomprises et dénaturées par la foule, une doctrine supérieure, à laquelle tous les hommes instruits cherchent à se rattacher.

Le nombre des sectateurs de *Zoroastre*, y compris les Parsis qui résident aujourd'hui en Perse, n'excède pas 150,000 âmes. Ils habitent pour la plupart Bombay et quelques villes du Goudjerat. Les intérêts du commerce ont porté quelques-uns d'entre eux à s'établir, tant à Calcutta et dans d'autres localités de l'Inde anglaise, qu'en Chine et sur d'autres points de l'Asie.

Parmi les différents peuples qui habitent aujourd'hui la pé-

ninsule cis-gangétique, les Parsis sont ceux qui ont peut-être le mieux goûté la civilisation européenne. Non-seulement ils se sont familiarisés avec la langue de leurs conquérants britanniques, mais encore ils se sont initiés à l'histoire, à la politique, aux sciences et aux lettres de l'Occident. Ils comptent aujourd'hui plusieurs savants très-distingués qui, par des travaux solides et persévérants, s'efforcent de signaler, aux yeux de l'Europe, la supériorité et les progrès de leur race.

Persuadés que l'étude de leur religion, en relevant la gloire de leurs ancêtres, est de nature à faire rejaillir sur eux une part de cette même gloire, ils s'attachent à approfondir le sens de leurs dogmes, et à étudier les textes sacrés avec toutes les ressources de la philologie moderne. Un ouvrage, récemment publié à Bombay, en langue gouzerati, par un savant parsi, nommé *Sohrabdji Sohapurji*, montre jusqu'à quel point cette intelligente nation est jalouse de rivaliser avec nos orientalistes dans l'étude des écrits de Zoroastre et des sectateurs de sa doctrine[1]. Un autre parsi, négociant à Bombay, qui résida l'année dernière plusieurs mois à Paris, M. K. R. *Cama*, avec lequel j'ai eu quelques relations, s'occupait avec ardeur de l'étude du zend, et se proposait d'aborder la langue sanscrite aussitôt son retour dans l'Inde. Malgré la carrière commerciale qu'il avait embrassée, toutes les questions ayant trait aux Parsis et à la religion de leurs ancêtres le préoccupaient au plus haut point, et je n'oublierai jamais avec quelle expression d'intérêt il prit connaissance de quelques faits relatifs à d'anciennes migrations zoroastriennes, dont les traces paraissent oubliées, et que m'avait découvertes de récentes études[2].

La religion actuelle des Parsis est une des plus anciennes et des plus célèbres. Son époque la plus florissante date de sa fondation, sous le règne de *Darius Hystaspès*, et atteint à

[1] Voy., sur cet ouvrage, l'intéressant Mémoire de M. Behrnauer, dans la *Revue orientale et américaine*, t. v, p. 123.

[2] J'avais eu d'abord l'intention de publier les faits que j'ai recueillis sur ce sujet, avec quelques autres renseignements, également intéressants, que m'avait communiqués S. E. Ferroukh-Khan, aujourd'hui ministre du sceau à la cour de Perse. Mais après avoir réfléchi à l'importance que doivent avoir de tels faits, s'ils étaient développés comme j'ai la confiance qu'ils peuvent l'être, j'ai cru devoir différer ma publication jusqu'à ce que j'aie pu faire des recherches dans le pays même de ces études.

la conquête de la Perse, trois cents ans plus tard, par *Alexandre le Grand*. Pendant les cinq siècles qui suivirent ce grand événement, le *Zoroastrisme* parut décliner, mais il fut relevé avec éclat par *Ardéchir Babékan*, en 226 de notre ère. Sous le règne de ce prince, on s'efforça de ramener ce culte, déjà dénaturé, à sa pureté primitive, et on traduisit les livres sacrés en pehlewi, qui était alors la langue vulgaire de la Perse. Cette nouvelle période eut pour fin la conquête de l'empire par les Arabes, environ quatre siècles plus tard (en 641 de notre ère).

Les Parsis eux-mêmes, dit M. *Dosabhoy Framdji*, ne sont pas parfaitement d'accord sur la date exacte de la naissance de Zoroastre. Les auteurs européens, de leur côté, sont incertains auquel des cinq philosophes qui portèrent, à différentes époques, le nom de *Zoroastre*, ils doivent décerner l'honneur d'avoir été le législateur des anciens Perses. L'un de ces Zoroastres est donné comme Chaldéen ou Assyrien, un autre comme Bactrien, un troisième comme Pamphylien, un quatrième comme Arménien, et enfin un cinquième comme Persan. Suivant l'autorité d'un savant parsi de Bombay, M. *Nourozdji Furdondji*, l'un des compagnons d'Alexandre Burnes lors de sa seconde mission à Caboul, qui a consigné ses laborieuses recherches dans un ouvrage publié en 1851, sous le titre de *Tarikh-i-Zurtochti*, ou « Discussion sur l'ère de Zoroastre, » le législateur perse a vécu dans le courant du 6e siècle avant notre ère, c'est-à-dire sous le règne de *Darius Hystaspes*, ainsi que cela concorde avec le témoignage des auteurs grecs.

L'histoire légendaire rapporte que lorsque *Zertocht, Zerdoucht, Zeratoucht*, ou *Zoroastre*, suivant les différentes orthographes, naquit dans la ville de Raï, le gouverneur de la province, prévoyant sans doute la mission future de l'enfant, envoya des agents secrets pour le mettre à mort; mais la divine providence s'opposa à ses odieux desseins. Une fois arrivé à l'âge de quarante ans, *Zoroastre* se présenta à la cour du roi *Hystaspes*, avec le feu sacré (*Adir-Bourzin meher*) et un cyprès. Il éprouva d'abord de grandes difficultés à faire accepter sa doctrine; mais, avec l'aide de quelques petits miracles, tout s'arrangea pour le mieux, et le roi lui-même ne

tarda pas à se ranger au nombre de ses disciples et de ses plus fervents sectateurs.

Les livres émanés du prophète perse, communément appelés *Avesta*, forment 21 *nosk* ou volumes [1]. Les Parsis n'en possèdent qu'un très-petit nombre, les autres ayant été détruits, soit lors de l'invasion de la Perse par Alexandre, soit plus vraisemblablement lors de la conquête du pays par les Arabes. Les ouvrages de l'*Avesta*, parvenus jusqu'à nous, sont le *Vendidad*, le *Yaçna*, ou *Izéchné* et le *Vispéred*, qui composent le *Vendidad-Sadé*. On rencontre également l'*Ogoum-décha*, le *Khurdah-Avesta*, le *Yechts*, et des fragments du *Vistasp-Nosk*, de l'*Hadokht-Nosk* et du *Damdad-Nosk*.

Plusieurs orientalistes, notamment Richardson, Kennedy et Jones, ont cru pouvoir affirmer que les livres zends attribués à Zoroastre ont été fabriqués par les Parsis, à leur arrivée dans l'Inde, au 7e siècle. D'autres ont pensé qu'ils avaient été écrits du temps d'*Ardéchir Babékan*, restaurateur du culte du feu, au 3e siècle de notre ère. Ces opinions n'ont pas prévalu, et le professeur Rask, qui s'est occupé tout spécialement de l'étude des textes zoroastriens, a établi que le zend était une langue vivante, parlée dans la Médie, et écrite dans le *Vendidad* que nous possédons, telle qu'elle existait à une époque antérieure à Alexandre le Grand. La thèse de l'antiquité de la langue et des textes zends a été également soutenue et établie par les travaux de MM. Bird, Heeren, Rhode, Grotefend, l'abbé Foucher, Troyer, Fraser, sir John Malcolm, etc.

M. *Dosabhoy Framdji* s'attache tout particulièrement à relever l'erreur de ceux qui croient que ses coreligionnaires *adorent* le feu, le soleil, l'eau et l'air. Les Parsis, dit-il, repoussent eux-mêmes cette calomnie avec indignation. Dieu, sui-

[1] Voici les titres en zend de ces vingt et un ouvrages : 1. *Yatha* (en pehlewi *Suttout-Yeacht*); 2. *Ahou* (p. *Suttoud'gour*); 3. *Vério* (p. *Vehest-Mathré*); 4. *A-tha* (p. *Bug*); 5. *Rattous* (p. *Davadjded Hamas*); 6. *Oussad* (p. *Nadour*); 7. *Tchid* (p. *Patchem*); 8. *Hacha* (p. *Rattoustide*); 9. *Vangehous* (p. *Barras*); 10. *Dadjda* (p. *Kassasroub*); 11. *Manangho* (p. *Vichtaps*); 12. *Sieouthénanam* (p. *Khésout*); 13. *Angéhous* (p. *Saffand*); 14. *Mazdaï* (p. *Djarsat*); 15. *Khastremtchaï* (p. *Bougan-Teacht*); 16. *Ahouraï* (p. *Néyadoum*); 17. *Aa* (p. *Housparem*); 18. *Eem* (p. *Davasrousid*; 19. *Darregobio* (p. *Achkaram*); 20. *Dadada* (p. *Vendidad*); 21. *Vastarem* (p. *Hadokht*).

vant la foi parsie, étant l'emblème de la gloire, de la splendeur et de la lumière, le Parsi est convié à se tourner pour prier devant le feu, ou à lever ses regards vers le soleil, qui sont considérés l'un et l'autre comme l'emblème le plus propre à servir d'image au Tout-Puissant. D'ailleurs, tous les historiens orientaux sont unanimes pour dire que les Perses, dès les temps les plus reculés, repoussèrent l'idolâtrie et adorèrent un *Dieu unique, créateur du monde*, sous le symbole du feu. Les premiers Parsis qui vinrent s'établir dans l'Inde, il est vrai, se virent dans la nécessité, pour obtenir la protection des princes hindous, de se conformer à quelques-uns de leurs usages religieux; mais bien que ces usages soient aujourd'hui enracinés chez le peuple, ils sont repoussés par tous les Parsis éclairés, qui cherchent à reconquérir la pureté originaire de leur culte.

Il résulte, je crois, d'une manière incontestable de la lecture du livre de M. *Dosabhoy Framdji*, que la nation parsie, malgré l'ignorance des classes infimes, renferme en son sein des germes féconds de progrès et d'avenir; et que, pour peu que l'Europe lui tende une main amie et secourable, elle ne tardera pas à rompre les chaînes de la servitude et de la somnolence pour entrer dans le grand concert des nations occidentales, et pour conquérir avec elles la palme de la civilisation.

Léon de Rosny.

Polémique philosophique.

EXAMEN CRITIQUE

DES ATTAQUES DE M. L'ABBÉ MAUPIED, DE M. L'ABBÉ COGNAT ET DE M. LE CHANOINE LUPUS

CONTRE LA PHILOSOPHIE TRADITIONELLE

Par M. l'Abbé PELTIER, Chan. hon. de Reims.

III [1].

La 3e partie de l'ouvrage de M. l'abbé Peltier a pour titre : QUELQUES MOTS sur le gros ouvrage de M. le chanoine J. Lupus, intitulé : Le *Traditionalisme et le Rationalisme examinés au point de vue de la philosophie et de la doctrine catholique*.

Comme nous l'avons fait pour M. l'abbé Maupied et pour M. l'abbé Cognat, nous insérons ici la *table analytique des matières*, dont M. Peltier a fait suivre la réfutation de l'ouvrage de M. le chanoine Lupus. Nous donnerons ensuite quelques détails sur l'ouvrage même, et sur la polémique dont il a été l'objet.

Un système erroné ne peut pas être librement professé. — Double sens de ce mot *Traditionalisme* (p. 137.)

§ I. Exposé de notre opinion personnelle sur la question librement débattue. — Le premier homme, d'après saint Thomas, était chargé d'instruire ses descendants. — Les connaissances d'Adam, de même espèce que les nôtres en ce qu'elles requéraient également des images sensibles. — Pouvait-il les acquérir de lui-même ? — L'acte de foi suppose la connaissance de la vérité révélée, mais non toujours un raisonnement antérieur (p. 138-141).

§ II. Opinion de M. Lupus contraire à la nécessité d'un enseignement primitivement divin. — Dieu se manque-t-il à lui-même en nous plaçant dans la nécessité de recevoir d'autrui les premières notions des objets intellectuels ? — Doctrine de saint Augustin contraire à celle de M. Lupus. — Théorie de Mgr Parisis sur le mode de production de la pensée humaine. — Contradiction de M. Lupus, qui met l'âme sous la dépendance des causes nécessaires à l'exclusion des causes libres. — Est-il vrai qu'il n'y ait point d'image des choses immatérielles ? — A des faits d'intelligence il faut chercher des causes intelligentes ou libres. — Les connaissances même infuses ne peuvent être en nous qu'à l'état d'images. —

[1] Voir l'article précédent, ci-dessus, p. 219.

— Tactique employée par M. Lupus pour revendiquer en sa faveur la doctrine de saint Thomas. — Bévue qu'il commet en ce point. — Les passages même qu'il nous oppose de Suarez sont l'antithèse de sa fausse opinion (p. 165-168).

§ VI. Opinion de M. Lupus sur la nécessité absolue d'un acte de raison antérieur à l'acte de foi. — La science infuse du premier homme n'était pas un obstacle à ce que le premier acte de sa raison fût un acte de foi. — L'acte de raison qu'exige la révélation est précisément un acte de foi. — Tout acte de raison, comme tout acte de foi, présuppose des connaissances actuelles. — Paralogisme de M. Lupus. — En prétendant que la foi du premier homme avait pour principe sa science infuse indépendamment de toute révélation, on irait contre la seconde des quatre propositions. — Progrès à l'infini de vérités senties dans le système de M. Lupus. — Le même auteur soutient la nécessité, même pour le premier homme, d'un examen antérieur à l'acte de foi. — Son opinion sur ce point, d'avance condamnée par le concile de Trente, et par celui de Périgueux. — D'après lui, c'est à la raison de décider. — Son langage conforme sur ce point à celui de l'auteur de l'*Esquisse*. — L'axiôme que toute instruction s'acquiert au moyen d'une connaissance préexistante n'est applicable qu'aux procédés scientifiques. — Toute connaissance intellectuelle suppose cependant en nous celle des objets sensibles. — La foi ne présuppose d'autres connaissances explicites que celle de la vérité expressément proposée à croire. — L'opinion contraire, reprochée à tort aux Traditionalistes par M. Lupus, est celle du P. Chastel. — La science universelle du premier homme, tant qu'elle n'était qu'à l'état d'infusion, était en puissance plutôt qu'en acte, au dire de M. Lupus (p. 168-176).

§ VII. Conformité de notre propre opinion avec la troisième des quatre propositions. — Le sens de cette proposition doit être cherché dans les propositions signées par M. Bautain. — Exposé de ces propositions. — Il ne s'agissait que des moyens rationnels à employer pour ramener un incrédule de son état d'incrédulité à un état de foi. — Explication du concile de Périgueux, la même que la nôtre (p. 177-179).

§ VIII. Digression sur le rationalisme du P. Chastel. — Assertion de l'auteur de l'*Esquisse* réfutée. — Le langage du P. Chastel, semblable à celui du prêtre apostat sur le point en question, réfuté par la doctrine du concile de Périgueux et de celui de Trente. — En droit, l'enfant baptisé ne doit pas être laissé à son libre arbitre, d'après le concile de Trente; d'après le P. Chastel, au contraire, l'enfant même baptisé est tenu en conscience d'examiner avant de croire, et de faire dépendre son acte de foi du résultat de son examen. — D'après le concile de Périgueux, il n'est pas permis à l'adulte baptisé de soumettre les motifs de sa croyance à une critique telle qu'il cesse de croire si sa raison les improuve; d'après le P. Chastel, au contraire, l'adulte même baptisé est toujours libre en fait de les examiner, et de droit il est tenu en conscience, si sa raison les improuve, de dédaigner l'autorité qui les lui propose. — La raison de chaque individu principe, règle et mesure de sa foi, d'après le P. Chastel, doctrine réprouvée par le concile de Périgueux. — Toute obligation morale logiquement impossible dans le système du P. Chastel, le même sur ce point que celui de Lamennais devenu rationaliste. — Nature des raisons qu'il nous faut pour soumettre notre

raison en matière de foi. — En obéissant à une autorité divine qui s'impose à notre raison avec ses caractères incommunicables, c'est à cette autorité, et non à elle-même, que notre raison obéit (p. 179-188).

§ IX. Inconsistance du système de M. le chanoine Lupus. — M. Lupus ne veut prouver autre chose dans tout son ouvrage que la nécessité morale de la révélation pour les vérités de l'ordre naturel. — Impuissance de ce système contre les prétentions du Rationalisme. — Inconséquence du reproche fait aux Traditionalistes par M. Lupus de ne pouvoir rien conclure en faveur d'une révélation de l'ordre surnaturel; de la nécessité supposée absolue de recevoir par voie d'enseignement les premières notions intellectuelles et morales de l'ordre naturel. — L'état de pure nature ne serait pas précisément celui qui exclurait toute révélation quelconque, mais seulement celui qui exclurait toute révélation de l'ordre surnaturel proprement dit. — L'état de nature antérieur à la loi écrite, bien loin d'exclure la révélation surnaturelle, la comprenait positivement. — On peut expliquer d'une manière analogue, quoique dans un sens inverse, le mot de *révélation* employé par M. de Bonald. — Embarras où se jette M. Lupus pour déterminer les dogmes qui peuvent être du ressort de la raison. — Précautions que Dieu aurait prises dans son système pour ne point humilier la raison humaine. — Futilité de la distinction qu'il établit à sa manière entre les dons gratuits de l'ordre naturel et ceux de l'ordre surnaturel. — Le don de la raison n'est pas une révélation. — Dieu pourrait nous faire connaître plus clairement que nous ne les connaissons les objets qui nous environnent. — Assertion de M. l'abbé Maret sur l'office propre de la révélation (p. 188-201).

§ X. Autres assertions hasardées de M. le chanoine Lupus. — Le traducianisme taxé par lui d'opinion fausse et condamnée. — Doctrine du concile de Vienne et du cinquième de Latran à cet égard. — Doctrine de Baïus sur la nécessité de la grâce attribuée par M. Lupus à M. Bensa. — Erreur de Quesnel, qui envisageait la foi comme la première grâce. — L'erreur de Baïus confondue par M. Lupus avec l'opinion du cardinal Noris. — Doctrine de l'Église sur ce point en dehors de toute opinion. — Conséquences qu'a pu en tirer le cardinal Noris. — Cette opinion est encore aujourd'hui permise dans l'Église. — Elle est totalement étrangère à la thèse du Traditionalisme (p. 202-206).

§ XI. Digression sur les péchés philosophiques de M. l'abbé Gilson et du R. P. Chastel. — Hypothèse absurde d'un peuple entier privé de tout enseignement traditionnel. — Roman de Condillac. — Double preuve de l'absurdité de cette hypothèse. — Un péché philosophique est un péché formel. — Définition du péché philosophique. — En soutenant avec le P. Chastel qu'il y aurait toujours obligation morale, quand même on ferait abstraction de Dieu et de la Religion, on admet forcément des péchés philosophiques. — L'homme aurait pu pécher, quand même il aurait été laissé dans l'état de pure nature. — L'ignorance de l'existence de Dieu ne doit pas plus être supposée invincible que celle des premiers principes. — La doctrine condamnée du péché philosophique est celle qui le suppose compatible avec l'ignorance vincible de l'existence de Dieu. — L'ignorance supposée invincible du droit même naturel excuse de péché (p. 207-213).

§ XII. De la puissance de la raison individuelle dans les principes du Traditio-

nalisme catholique. — Il est inexact de dire que, suivant nous, l'homme est physiquement incapable de parvenir de lui-même, par la force de sa raison, à la connaissance des vérités de l'ordre naturel. — Distinction essentielle à faire entre l'enseignement primitivement divin dont nous soutenons la nécessité, et celui qui a été surabondamment donné à l'homme. — Il est tout à fait faux que, d'après nous, la raison individuelle ne puisse jamais redresser l'enseignement social. — Absolument parlant, la raison individuelle n'a besoin de recevoir de la société autre chose que les idées de l'ordre intellectuel, que supposent les premiers principes. — Ces idées une fois reçues, la raison individuelle peut les combiner, plus ou moins heureusement, suivant ses propres forces et le milieu social où elle trouve à se développer. — L'enseignement de l'erreur, donné à la raison naissante, est l'occasion, mais non la cause de son développement; la cause, c'est la vérité même que cet enseignement suppose de toute nécessité, et dont il est la corruption. — Distinction essentielle à faire entre les dons surabondants que Dieu avait accordés, dès l'origine des choses, au premier homme, et ce qui aurait pu absolument suffire aux besoins de notre nature (p. 214-218).

§ XIII. Moyens de réconciliation de M. Lupus avec le Traditionalisme catholique. — Danger, que favorise sa doctrine, de s'en tenir aux vertus morales. — Distinction entre la puissance physique et la puissance morale de se suffire à soi-même pour la connaissance de la vérité, barrière impuissante contre le rationalisme et contre l'esprit contradictoire de M. Lupus. — Distinction essentielle à faire entre deux sens tout différents où peuvent se prendre ces mots d'*impossibilité morale*. — L'état de pure nature tel que celui qu'a rêvé M. Lupus, tout autre que celui dont nous admettons la possibilité avec le R. P. Perrone. — Distinguer deux espèces différentes d'impossibilité morale. — M. Lupus paraît avoir méconnu cette distinction — Autant vaudrait expliquer la formation de l'univers par le concours des atomes, que d'attribuer l'invention du langage à des hommes privés de tous moyens d'instruction, comme les suppose M. Lupus (p. 229-223).

§ XIV. Défense de la quatrième proposition, ou la méthode dont se sont servis saint Thomas, saint Bonaventure et les autres scholastiques, justifiée de l'accusation de conduire au rationalisme et au panthéisme. — Autorité des scholastiques. — Témoignage de Melchior Cano. — Les scholastiques prétendaient-ils, comme M. Lupus, que l'homme doit trouver en lui-même, et sans le secours d'aucun agent extérieur, tout ce qui nous est nécessaire pour produire les actes intellectuels qui nous sont propres? — Ils admettaient la nécessité de quelque objet sensible. — Sur la question de la nécessité de l'enseignement, ils n'ont point contredit, mais ils ont au contraire favorisé et implicitement admis le Traditionalisme catholique. – Doctrine de saint Thomas, conforme à celle de saint Augustin. — Passage du premier infidèlement traduit par M. Lupus. – Saint Thomas n'admettait en nous d'autres connaissances naturelles, que celles auxquelles nous pouvons parvenir au moyen des objets sensibles. — L'impulsion que Dieu donne à notre intellect est conforme à l'action de sa providence, et non abandonnée à l'ordre nécessaire de la nature. — Conséquence qui résulte de cette doctrine pour la nécessité de l'enseignement. — D'après saint Thomas, la lumière naturelle n'est en nous qu'en puissance au moment où nous sommes formés. — Notre intellect reçoit plus tard l'illumination divine conformément

à l'ordre de la Providence, et par conséquent au moyen des causes libres, c'est-à-dire de l'enseignement. — D'après saint Thomas, c'est le maître qui produit la science dans l'esprit du disciple en le faisant passer de la puissance à l'acte. — Nous ne disons nulle part dans un sens absolu que la parole révélée soit le principe de nos idées. — Ce n'est pas nous, mais bien M. Maret et M. Cousin, qui devraient affirmer que les principes scientifiques sont en un sens des vérités théologiques. — La parole est à divers égards, tantôt la cause, et tantôt l'effet de la pensée. — Pour trouver la première origine de l'une comme de l'autre, il faut remonter jusqu'à Dieu. — Saint Anselme et les autres Pères ou écrivains du moyen âge ne disent nulle part qu'on puisse penser sans aucune espèce de signes ou d'images sensibles. — Les scholastiques enseignaient-ils, comme l'a fait de nos jours le P. Chastel, que la force obligatoire de la loi naturelle est indépendante, ou subsiste encore abstraction faite de l'autorité divine? — D'après saint Thomas, la raison naturelle ne fait pas à elle seule la loi pour chaque homme. — La loi naturelle ne saurait avoir d'autre auteur que la volonté nécessaire de Dieu. — Les scholastiques admettaient-ils, à la manière de M. Maupied, le système des idées innées? — Les idées innées sont plutôt l'antithèse de la méthode des scholastiques. — Les scholastiques soutenaient-ils, comme M. Cognat et le P. Chastel, que nos connaissances précèdent en principe tout enseignement même divin? — Les notions que supposent en nous les premiers principes ne sont pas innées, mais acquises. — Elles nous viennent primitivement de Dieu par un acte logiquement postérieur à la création. — Passage remarquable de saint Thomas sur la nécessité d'une action originairement divine pour rendre intelligibles en acte à notre intellect des images qui, sans cette condition, ne le seraient qu'en puissance. — Nouvelle preuve que nous en fournit saint Thomas. — Raison de la répugnance qu'éprouvent nos philosophes mécréants pour le Traditionalisme catholique. — Extrait du programme des thèses soutenues en 1859 au séminaire de Castellaneta (p. 224-241).

§ XV. Saint Grégoire de Nysse a-t-il soutenu l'invention du langage et l'autonomie de la raison? — Opinion de l'anglican Warburton, la même que celle de M. Lupus. — Cette opinion réfutée quant au fond par M. de Bonald, faussement attribuée à l'évêque de Nysse. — Preuve par saint Grégoire de Nysse que l'âme a besoin d'images sensibles pour ses idées intellectuelles. — Il suit de ses paroles même alléguées par M. Lupus que le langage a pour double rôle d'exprimer les idées de celui qui l'emploie, et d'en faire naître de semblables dans l'esprit de celui à qui il s'adresse. — Citation curieuse de saint Basile. — Image de la Trinité dans l'âme humaine. M. Lupus a tort d'en conclure que l'âme de chacun de nous est un principe sans principe. — Autre image de la Trinité dans la famille naissante du premier homme (p. 242-247).

§ XVI. Doctrine du concile d'Amiens sur la question actuelle. — Deux opinions extrêmes à éviter. — On doit choisir de préférence pour l'enseignement de la philosophie les opinions les plus propres à fermer la voie du rationalisme, et éviter celles qui paraîtraient en favoriser l'entrée. — Conséquence à en tirer contre le semi-rationalisme. — Réponse à une fausse assertion de M. Lupus. — Preuves de la nécessité de la révélation de certaines vérités de l'ordre même naturel d'après saint Thomas, pour le genre humain. — Double objection de

M. Lupus et de ses partisans. — Par cette nécessité de la révélation, saint Thomas a voulu faire entendre une nécessité proprement dite. — En admettant que certaines vérités peuvent être connues de nous à l'aide de notre seule raison, saint Thomas a supposé aussi bien que nous une raison développée par les moyens que fournit la société. — La thèse soutenue par saint Thomas n'était pas formellement la même que la nôtre, mais elle la renfermait implicitement. — Distinction à établir entre le Traditionalisme philosophique dont nous avons entrepris la défense, et le Traditionalisme théologique, qui se fonde sur la nécessité de la foi actuelle même pour les enfants. — Le premier conduit naturellement au second, comme le second implique le premier. — Par là même que le premier homme a dû connaître par la foi l'existence de Dieu, il a dû recevoir l'idée de Dieu par manière d'enseignement divin. — Témoignage de Bergier. — Il y a dans la constitution même de la raison, d'après M. Maret, un élément nécessaire de tradition. — Réfutation du système de M. Lupus par un passage du *Traité de la religion*. — M. Lupus, défenseur improvisé des idées innées. — L'argument de Bergier, tiré du sourd-muet de Chartres, n'a d'autre valeur que celle d'un argument *ad hominem*, et non la valeur absolue que lui prête M. Lupus. — Le passage cité du P. Perrone emprunte sa principale autorité du concile qui s'en est servi. — Le Traditionalisme catholique ne frappe point d'impuissance la raison de l'homme. — Toute obligation morale a sa raison dans la volonté de Dieu. — Pour percevoir la vérité des premiers préceptes de la loi naturelle, l'intellect humain a besoin d'être en acte, et non pas seulement en puissance. — Quelle autorité doit avoir parmi nous cet avertissement du concile d'Amiens (p. 248-267)?

§ XVII. Réflexions ultérieures sur les doctrines du concile d'Amiens. — Identité de la méthode qu'il prescrit avec celle que recommandait saint Anselme. — Son incompatibilité avec l'antithèse établie par M. Cognat entre la gnose et la foi, avec le doute méthodique de Descartes, avec la philosophie de M. Cousin, avec le système de M. Lupus. — Dangers que présente ce dernier système (p. 267-271).

§ XVIII. Importance de la distinction présentée ci-dessus de deux Traditionalismes particuliers et tous deux légitimes, l'un philosophique et l'autre théologique. — L'un soutient la nécessité de l'enseignement pour l'acquisition des idées intellectuelles, l'autre celle de la révélation de certaines vérités de l'ordre même naturel pour l'acte de foi à former dès la première enfance. — Conformité de cette doctrine avec la deuxième des quatre propositions. — M. de Bonald aurait dû ne pas confondre avec la révélation toute espèce d'enseignement divin. — Reproches tout autrement graves à faire à ses adversaires. — Inconséquence de ces derniers (p. 272-277).

§ XX. Considérations générales. — Points de contact du spiritualisme outré de M. Lupus avec celui que les révolutionnaires d'Italie voudraient imposer à la papauté. — Le rationalisme est, à vrai dire, un radicalisme philosophique, semblable dans ses tendances au radicalisme révolutionnaire. — Langage rationaliste de M. Lupus (p. 278-281).

Résumé et conclusion. — Étrange responsabilité assumée par M. Lupus. — L'auteur défère son propre ouvrage à l'examen du Saint-Siége (p. 282-284).

Pièces justificatives.
I. Texte latin d'un décret du concile de Périgueux.
II. Texte latin d'une partie du directoire du concile d'Amiens pour l'enseignement de la philosophie.
III. Lettre de Mgr Barthélemi Avanzo, évêque de Castellaneta, à M. Bonnetty. (p. 287-290.).

Tel est l'ensemble des critiques que M. l'abbé Peltier a formulées contre l'œuvre de M. le chanoine Lupus. Quant aux citations, nous nous bornerons à une seule, celle où il réfute l'accusation intentée contre les Traditionalistes d'avoir Calvin pour maître. Elle est curieuse et mérite d'être consignée dans les *Annales*.

2. — Que Calvin n'est pas un traditionaliste, mais plutôt un ontologiste, partisan des idées innées et imprimées.

Pour prouver que Calvin est un Traditionaliste, M. le chanoine Lupus cite entre autres le texte suivant :

« Simonide agit certes avec prudence lorsqu'il dit (à Hiéron qui lui demandait : Qu'est-ce que Dieu?), qu'il suspendait sa réponse sur une chose qui lui paraissait obscure. Il ressort cependant de là, que si les hommes n'avaient été instruits que par la nature, ils ne posséderaient rien de *certain*, rien de *solide*, ou de *distinct*, mais ne seraient attachés qu'à des principes confu pour adorer le Dieu inconnu [1]. »

On doit faire observer, 1° qu'il s'agit ici d'un philosophe, et par suite d'un homme jouissant de sa raison, que par conséquent cela ne touche en aucune manière à l'opinion des Traditionalistes qui examinent comment l'homme arrive à cette raison, et de plus soutiennent que les philosophes grecs pouvaient avoir sur Dieu des notions certaines, qu'ils devaient à la tradition primitive qui ne s'était jamais complétement perdue chez eux.

2° Nous laissons aux théologiens à décider si ces philosophes, contre l'assertion de Simonide, avaient en effet sur Dieu, des notions *certaines, solides* et *distinctes*. M. Lupus reproche à Calvin de ne pas le croire; il pense donc le contraire, ce qui est tout à fait l'opinion et le premier dogme des Rationalistes

[1] Prudenter sanè ille sententiam de re sibi obscura suspendit. Hinc tamen apparet, si naturaliter tantum edocti essent homines, nihil certum, vel solidum, vel dictinctum tenere, sed confusis tantùm principiis esse affixos, ut Deum incognitum adorent. (*De inst. Christ.*, l. I, chap. 5, n. 12; dans Lupus, t. III, p. 601).

actuels. Mais M. Peltier va plus loin, et prouve avec toute évidence que Calvin professait *l'opinion des idées innées*, de *l'impression* de la notion de Dieu en nous, ce qui est exactement l'opinion de tous les Rationalistes, de tous les Ontologistes et de M. le chanoine Lupus en particulier. C'est ce texte de Calvin que nous avons tenu à consigner dans nos *Annales*, pour montrer avec évidence si ce sont les Traditionalistes, ou leurs adversaires, qui ont Calvin pour maître ou pour complice. Voici les propres paroles françaises de Calvin :

Nous mettons hors de doute que les hommes ayent un sentiment *de divinité en eux, voire d'un mouvement naturel*. Car afin que nul ne cherchast son refuge sous titre d'ignorance, Dieu a *imprimé en tous une cognoissance de soy-mesme*, de laquelle il renouvelle tellement la mémoire, comme s'il en distilloit goutte à goutte, afin que quand nous cognoissons *depuis le premier jusques au dernier* qu'il y a un Dieu, et qu'il nous a formez, nous soyons condamnez par notre propre tesmoignage, de ce que nous ne l'aurons point honoré, et que nous n'aurons point dédié nostre vie à luy obéir. Si on cerche ignorance pour ne savoir que c'est de Dieu, il est vray-semblable qu'on ne trouvera pas exemple plus propre qu'entre les peuples hebetez et qui ne savent *quasi que c'est d'humanité*. Or comme dit Cicéron, homme payen, il ne se trouve nation si barbare, ni peuple tant brutal et sauvage qui n'ait ceste persuasion enracinée qu'il y a quelque Dieu. Et ceux qui en tout le reste semblent bien ne differer en rien d'avec les bestes brutes, quoy qu'il en soit retiennent tousiours quelque semence de religion. En quoy on voit comment ceste apprehension possede les cœurs des hommes jusques au profond, et est enracinée en leurs entrailles. Puis doncques que dès le commencement du monde il n'y a eu ne pays, ne ville, ne maison qui se soit *peu passer de religion*, en cela on voit que tout le genre humain a confessé qu'il y avoit quelque sentiment de divinité *engravé en leurs cœurs*. Qui plus est, l'idolatrie rend certain tesmoignage de ceci. Car nous savons combien il vient mal à gré aux hommes de s'humilier pour donner supériorité par dessus eux aux creatures. Par quoy quand ils aiment mieux adorer une pièce de bois ou une pierre, que d'estre en reputation de n'avoir point de Dieu, on voit que cette *impression* a une merveilleuse force et vigueur, veu qu'elle *ne se peut effacer* de l'entendement de l'homme : tellement qu'il est plus aisé de rompre toute affection de nature que de se passer d'avoir religion [1]. »

« Si les hommes, ajoute M. Peltier, ont *en eux un sentiment de divinité, voire d'un mouvement naturel;* s'ils ne sont pas admissibles à *chercher leur refuge sous titre d'ignorance; si Dieu a* IMPRIMÉ *en tous une connaissance de soi-même, de laquelle il renouvelle tellement la mémoire comme s'il en distillait goutte à goutte*, etc., etc.; assurément les hommes trouvent en eux-

[1] *De l'institution de la religion chrétienne*, l. I, c. 3, n° 1.

mêmes, et indépendamment de tout enseignement, d'après l'opinion de Calvin, des forces suffisantes pour parvenir à la connaissance de Dieu (p. 163).»

Les Traditionalistes croient avec Cicéron, avec Calvin et avec M. le chanoine Lupus, que tous les peuples ont reconnu en général une divinité, mais ils ne croient pas, avec eux, que cette croyance provient d'une impression que Dieu lui-même aurait faite en eux. Elle provient, suivant eux, de l'enseignement social, qui n'a jamais perdu complétement la notion de Dieu. L'enfant l'a reçue de sa mère, puis, quand sa raison a été développée, grâce *à un secours extérieur intellectuel,* comme le dit la Congrégation de l'Index, il a pu le connaître plus ou moins parfaitement. — Calvin dit encore :

« L'apostre tesmoigne que les gens lesquels n'ont point de loy, sont *loy a eux-mesme*, et monstrent les œuvres de la loy estre *escrites en leur cœur*, en ce que leur conscience leur rend tesmoignage, et que leurs cogitations les accusent ou defendent devant le jugement de Dieu en ce qu'ils font. Or si les gentils naturellement ont la justice de Dieu *imprimée* en leur esprit, nous ne les dirons pas du tout aveuglez, quant est de savoir comment il faut vivre. Et de fait, c'est une *chose vulgaire*, que l'homme est suffisament instruit à la droite regle de bien vivre par *ceste loy naturelle* dont parle l'apostre [1]. »

«*L'homme est suffisamment instruit par la loi naturelle* entendue à la manière de Calvin, c'est-à-dire par cette loi dont la connaissance serait indépendante en nous de toute instruction : *c'est chose vulgaire*, dit-il, tant il s'en montre persuadé. Comment, après des déclarations si formelles, M. Lupus peut-il attribuer à cet hérésiarque l'opinion contraire de la *nécessité de la révélation pour connaître Dieu, non pas seulement dans l'ordre de la foi, mais comme préambule à la foi* [2]?

3. — Aveu des philosophes grecs sur leur impuissance à connaître Dieu.

Il ne sera pas inutile de faire ici quelques remarques sur cette opinion de Simonide et de quelques autres philosophes grecs. On verra que les rationalistes et les semi-rationalistes actuels imposent à tous les hommes et aux philosophes païens surtout, en vertu des idées innées, une science et une connaissance de Dieu, que les philosophes païens avouaient eux-mêmes ne pas avoir.

[1] Calvin, *ibid.*, l. II, c. 2, n° 22.
[2] *Le Trad. et le Ration.*, t. III, p. 601.

La réponse de Simonide nous a été conservée par Cicéron, qui la rapporte en ces termes :

Si vous me demandez ce que c'est que Dieu, je ferai à votre égard, ce que fit Simonide à l'égard du tyran Hiéron, qui lui proposait la même question. D'abord il lui demanda un jour pour y réfléchir ; le lendemain il lui demanda deux autres jours ; et comme il doublait chaque fois le nombre de jours qu'il lui demandait, Hiéron fut curieux d'en connaître la cause ; et l'ayant pressé de la dire, celui-ci lui répondit: C'est que plus j'y réfléchis, plus la chose me paraît obscure. Ce qui me fait juger que Simonide (qui n'était pas seulement un poëte délicat, mais qui, d'ailleurs, ne manquait ni d'érudition ni de jugement) perdit à la fin toute espérance de découvrir la vérité, après que son esprit eut longtemps erré d'opinions en opinions, les unes plus subtiles que les autres, sans qu'il lui fût possible de reconnaître quelle était la véritable [1].

On voit donc ici que, tandis que M. Lupus reproche à Calvin d'avoir dit que les philosophes n'avaient rien de certain, de solide, de distinct sur Dieu, Simonide et Cicéron, qui certes avaient, eux aussi, et les idées innées, et la raison naturelle, déjà formée et en exercice, avouaient que la question sur Dieu était inextricable, et qu'il leur était impossible de connaître quelle était la véritable solution.

Un autre philosophe plus ancien que Simonide avait déjà fait un aveu semblable. C'est Tertullien qui cite ce fait.

« Lorsque Crésus, dit-il, interrogea *Thalès*, ce prince des » physiciens, sur la divinité, que put-il lui répondre de cer- » tain ? »

Tertullien va-t-il nier cette ignorance du vrai Dieu comme M. Lupus ? Non ; il répond :

« Chez les chrétiens, l'artisan le plus obscur connaît Dieu, » le fait connaître aux autres, satisfait à toutes les questions » sur le Créateur de l'univers, tandis que *Platon* [2] nous affirme

[1] Roges me, quid aut qualis sit Deus : autore utar Simonide, de quo cum quæsivisset hoc idem tyrannus Hiero, deliberandi causâ sibi unum diem postulavit. Cum idem ex eo postridie quæreret, biduum petivit. Cum sæpius duplicaret numerum dierum, admiransque Hiero quereret, cur ita faceret : Quia, quanto, inquit, diutius considero, tanto mihi res videtur obscurior. Sed Simonidem arbitror (non enim poeta solum suavis, verum etiam cæteroqui doctus sapiensque traditur) quia multa venirent in mentem acuta, atque subtilia, dubitantem, quid eorum esset verissimum, desperasse omnem veritatem. (*De natura deorum*, l. I, n° 22.)

[2] *Τὸν μὲν ποιητὴν καὶ πατέρα τοῦδε τοῦ παντὸς εὑρεῖντε ἔργον, καὶ εὑρόντα εἰς πάντας ἀδύνατον λέγειν.* (*Timée*, p. 28, édit. Étien.)

» qu'il est difficile de découvrir le maître de la nature, et plus » dangereux encore de le divulguer à la multitude[1]. »

Le même défaut de connaissance et de certitude était encore professé par *Melissus*. Il disait, selon Diogène Laërce, « qu'il ne » fallait rien définir sur les dieux, par la raison qu'on n'en » avait point la connaissance[2]. »

On peut voir, par ces citations, si les philosophes avaient de leur raison naturelle la même estime qu'en fait le semi-rationalisme, et notons toujours *qu'ils avaient reçu les enseignements de la société.*

4. — Quelques détails historiques sur la publication du livre de M. Lupus, et sur la polémique à laquelle il a donné lieu.

Les *Annales* ont déjà parlé assez au long de l'ouvrage de M. Lupus ; il ne sera cependant pas inutile de revenir sur quelques détails, parce que c'est l'ouvrage que les Semi-rationalistes avaient réuni à grands frais et préconisé partout comme devant enterrer tous les Traditionalistes français ou belges.

L'ouvrage se compose de trois volumes :

Le 1er, de x-355 pages, parut en 1858 avec les approbations suivantes :

Lettre de Mgr Malou, évêque de Bruges.

Vous venez de soumettre à mon examen l'ouvrage que vous avez composé sous ce titre : *Le Traditionalisme et le Rationalisme*. Je l'ai lu avec un vif intérêt et je suis convaincu qu'il est destiné à faire du bien.

Vous avez, Monsieur le Chanoine, le mérite, très-rare aujourd'hui, d'avoir puisé vos doctrines philosophiques dans les écrits des SS. Pères, des grands docteurs du moyen âge et des bons catholiques modernes. Vous attaquez le rationalisme dans ses bases, à l'aide d'une analyse très-judicieuse des forces de la nature. Vous montrez par l'expérience, que l'autocratie prétendue de la raison en matière de morale et de foi, n'est au fond qu'un rêve, qu'une chimère.

En faisant ressortir le côté faible du *Traditionalisme*, vous prouvez aux ennemis de la foi que la doctrine catholique n'est point solidaire des défauts de

[1] Quid enim Thales, ille princeps physicorum, sciscitanti Crœso de divinitate certum renuntiavit, commeatus deliberandi sæpe frustratus ? Deum quilibet opifex Christianus et invenit et ostendit et exinde totum quod in Deo quæritur, re quoque assignat ; licet Plato affirmet factitorem universitatis neque inveniri facilem et inventum enarrari in omnes difficilem (*Apologet.*, c. 46 ; dans *Patr. lat.*, t. I, p. 508).

[2] Ἀλλὰ καὶ περὶ θεῶν ἔλεγε, μὴ δεῖν ἀποφαίνεσθαι, μὴ γὰρ εἶναι γνῶσιν αὐτῶν. (Diog. Laërce, *Vie des philos.*, l. IX, c. 4.)

ce système, et que les apologistes de la religion n'en ont pas besoin, comme on le leur reproche, pour défendre leur croyance. C'est là un bien incontestable.

Je vous félicite, Monsieur le Chanoine, du ton de parfaite urbanité que vous avez su garder avec vos adversaires incrédules comme avec vos amis catholiques. La force de votre logique n'ôte rien à la politesse de votre langage ni à la pureté remarquable de votre style.

A mon avis, votre ouvrage vous assignera du premier coup, un beau rang parmi les écrivains catholiques de notre époque. Vous ne pouvez donc le publier trop tôt.

Recevez, etc.

† J. B. (MALOU) évêque de Bruges.

Bruges, le 1er septembre 1857 (p. 11).

Mgr de *Montpellier,* évêque de Liége et supérieur immédiat de l'auteur, donna l'ouvrage à examiner au censeur de son diocèse, qui formula ainsi son jugement :

Opus cui titulus *Le Traditionalisme et le Rationalisme examinés au point de vue de la philosophie et de la doctrine catholique*, ex mandato illustrissimi et reverendissimi Theodori de Montpellier, episcopi Leodiensis attente perlegi. Nihil in eo contra fidem vel mores deprehendi. Multa plurimis difficultatibus impedita feliciter exposuit et accurate distinxit auctor, ac profecto omnibus qui philosophicis studiis delectantur erit tam egregium opus typis fuisse mandatum.

F. J. LEDOUX, S. Theol. doctor, Librorum censor.

A la suite de ce jugement, Mgr donna l'approbation suivante :

Ayant fait examiner l'ouvrage de M. le chanoine J. Lupus, intitulé *Le Traditionalisme et le Rationalisme*, nous en permettons d'autant plus volontiers l'impression que nous sommes plus persuadé que ce livre, tout en éclaircissant des questions philosophiques du jour, touche à plusieurs points de la doctrine catholique que le clergé et les fidèles désireux de s'instruire approfondissent toujours avec utilité.

En mettant en lumière de nombreux passages des auteurs anciens qui ont honoré l'Église par leur science, il fera naitre le désir d'en connaître les écrits, et engagera à fouiller ces mines fécondes, trop négligées de nos jours, où sont enfouies les archives intellectuelles de tant de siècles.

† Th. (de MONTPELLIER) évêque de Liége.

Liége, le 5 janvier 1858.

L'auteur, dans sa *préface,* déclare nettement « qu'il embrassera dans toutes les questions le parti le plus favorable à la » raison et à la volonté humaines (p. VIII), et qu'il poursuivra » le Traditionalisme de M. de *Bonald,* de M. *Bonnetty,* du *P. Ventura,* et celui plus récent des *professeurs de l'Université catho-*

» *lique de Louvain*, qu'il accuse *de se jeter dans l'illuminisme* » *de Malebranche* (p. VII). »

Le 2ᵉ volume parut la même année 1858, et se compose de 606 p. Enfin, le 3ᵉ volume fut publié en 1859 et fut poussé jusqu'à la 953ᵉ page, ce qui fait la somme de 1924 pages en impression assez compacte.

C'est ainsi que l'ouvrage fut offert à S. S. Pie IX, qui honora l'auteur du bref suivant :

A notre cher fils, J. Lupus, prêtre, chanoine de la cathédrale de Liége.

PIE IX, PAPE.

« Nous avons reçu avec un bien grand plaisir votre *lettre* datée des calendes de Juin dernier, et remplie de témoignages de piété filiale et de respect envers Nous, par laquelle vous avez bien voulu Nous offrir un exemplaire de votre ouvrage intitulé : *Le Traditionalisme et le Rationalisme examinés au point de vue de la philosophie et de la doctrine catholique.* Votre présent Nous a été très-agréable, et Nous aurions bien désiré de lire votre travail, si les soins et les sollicitudes continuels du ministère apostolique ne Nous en avaient empêché.

» Cependant ce qui fait que l'ouvrage lui-même est précieux à Nos yeux, c'est plus que tous les autres jugements, celui qu'en a porté Notre vénérable Frère Jean-Baptiste, évêque de Bruges, si profondément versé dans les sciences sacrées. Nous vous félicitons très grandement, cher Fils, de ce que, sous la direction de votre évêque, le très-excellent évêque de Liége, vous avez consacré vos efforts à rendre un service très-utile à l'Église. »

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 26 novembre 1859, de notre pontificat le 14ᵉ.

C'est avec toutes ces recommandations et avec tout cet appareil scientifique de 1924 pages que l'on attaqua les opinions Traditionalistes, surtout celles professées par l'*Université catholique de Louvain*.

A entendre ses adversaires, elle professait l'*erreur la plus dangereuse*, et peu s'en fallait qu'elle ne fût *hérétique* pour la guerre qu'elle faisait à la Raison et aux Rationalistes. MM. les professeurs se défendaient avec science et modération, mais leurs raisons n'étaient pas même écoutées ou pesées. Au milieu de cette vive discussion, une *lettre* du théologien le plus éminent qu'aient les Jésuites en ce moment, du R. P. *Perrone*, sembla devoir résoudre la question contre l'*Université catholique*. Cette lettre, très-développée, adressée en forme d'hommage à M. le chanoine Lupus, sous la date de Rome,

15 septembre 1859, portait expressément « qu'on ne pouvait » soutenir les opinions de MM. les professeurs de Louvain, à » moins qu'on ne voulût admettre la doctrine, proscrite par » l'Eglise, du péché philosophique, » et que le livre de M. Lupus « fermait toute issue et tout échappatoire à quiconque veut en- » tièrement rester attaché aux décisions de l'Église, au consen- » tement unanime des pères, et à l'enseignement commun des » théologiens jusqu'à l'époque actuelle ; » — que, d'ailleurs, il était à la connaissance de l'auteur « qu'on ne saurait trouver » à Rome *un seul partisan* de ces doctrines, dont la condamnation » trouve des preuves palpables dans les quatre propositions de » l'Index, pour *quiconque ne cherche point de subterfuge.* »

On le voit, tout était habilement, très-habilement arrangé pour écraser l'enseignement de l'*Université catholique de Louvain*. La place de ces professeurs n'était plus tenable ; et alors, ils durent faire un exposé de leur doctrine et la soumettre à ces docteurs romains, dont le P. Perrone avait assuré que pas un seul n'approuvait ces opinions.

La réponse ne se fit pas attendre, et une décision solennelle de la sacrée *Congrégation de l'Index* déclara que « le Traditio- » nalisme des professeurs de Louvain était parfaitement ortho- » doxe et pouvait être enseigné librement. »

Les *Annales* ont donné toutes les pièces de cette controverse. Elles ont d'abord publié l'article où la *Revue de Louvain* examine un à un l'exactitude et la force des textes des Pères allégués par M. Lupus en faveur de son opinion, en les accompagnant de quelques citations et de quelques développements nouveaux [1].

2° Elles ont publié la *Lettre* du P. Perrone, avec la réponse de MM. les docteurs de Louvain [2].

3° Elles ont donné l'*Exposé* fait à la Congrégation de l'*Index* par MM. les professeurs de Louvain, en le faisant suivre de quelques notes, qui relèvent quelques erreurs relativement au Traditionalisme français [3].

4° Enfin, elles ont publié le texte et la traduction de la *déci-*

[1] Voir *Annales*, t. I, p. 206 (5e série).
[2] *Ib.*, p. 228.
[3] *Ib.*, p. 276.

sion de la Congrégation de l'*Index*, déclarant que le Traditionalisme doit à bon droit être rangé au nombre de ces questions qui peuvent être librement discutées dans les deux sens par les philosophes catholiques [1].

Nos lecteurs connaissent déjà tous ces détails, mais ce qu'ils doivent désirer de connaître, c'est la manière dont les auteurs et les Revues qui ont soutenu cette lutte se sont conduits à l'égard de la décision de la Congrégation de l'*Index*. Aucun des auteurs, c'est-à-dire ni M. le chanoine Lupus, ni le R. P. Perrone, n'ont donné aucun signe d'assentiment, que nous connaissions, à cette décision.

Le *Journal historique de Liége*, dirigé par M. *Kersten*, le grand adversaire de tous les Traditionalistes, ou plutôt M. Gitson, curé de Bouillon, avait exalté l'ouvrage de M. J. Lupus, d'abord dans deux articles très-louangeux [2]; dans le dernier, il disait nettement : « Peut-on dire plus clairement que le Tra-
» ditionalisme, même le plus modéré, est contraire à la doc-
» trine commune des SS. Pères et des théologiens, ou qu'il
» est l'antithèse de cette doctrine [3]? » Dans le cahier de décembre 1859, M. Gilson revenait ensuite sur la lettre du P. Perrone, et la défendait contre les observations du professeur de Louvain [4]. Ces attaques étaient encore renouvelées plus tard [5]. Il lui était donc impossible de ne pas parler de la décision de la Congrégation de l'*Index*. Mais il l'a fait sans y donner aucun assentiment quelconque. Seulement, dans son cahier d'avril 1860 (t. XXVI), il mit au verso de la *couverture* cette note :

Quatre professeurs de l'Université de Louvain, MM. Beelen, Lefebve, Ubaghs et Laforêt ayant soumis à la Congrégation de l'*Index* une opinion sur la force de la raison, ont reçu pour réponse que la doctrine, exposée dans leur supplique, est une opinion libre. Nous publierons les deux pièces dans notre prochaine livraison.

Puis, dans le cahier suivant, celui de mai (t. XXVII, p. 15),

[1] *Annales, ibid.*, p. 295.
[2] Voir cahier de janvier 1859, t. XXV, p. 435, et cahier de juillet, t. XXVI, p. 124.
[3] *Ibid.*, p. 125.
[4] *Ibid.*, p. 378.
[5] Cahier de février, *ibid.*, p. 471.

M. Kersten publia le *texte latin seulement* de ces deux pièces avec ce simple titre : *Des forces naturelles de la raison. Lettre de quatre professeurs de l'Université de Louvain à la sacrée Congrégation;* en sorte que ceux de ses lecteurs qui ne savent pas le latin n'ont pas même eu connaissance de la décision de la Congrégation de l'*Index*.

Nos lecteurs savent que la *Civiltà cattolica* a souvent attaqué le Traditionalisme des *Annales* [1] et celui des professeurs de l'*Université de Louvain* [2]; nous avons cité en particulier quelques-uns des articles qu'elle a publiés contre l'ontologisme de ces professeurs. De plus, elle a grandement loué l'ouvrage de M. le chanoine Lupus dès qu'il parut. Elle disait : « La doctrine de » cet ouvrage, considérée dans son ensemble et dans ses par» ties essentielles, est solide, claire, irréfutable et contient une » véritable *déconfiture* du Traditionalisme [3]. »

Après un tel jugement, il semble qu'il était juste, loyal, nous dirions même consciencieux, de faire connaître à ses lecteurs l'exposé des doctrines de MM. les professeurs de Louvain et le décret de la sacrée Congrégation qui les déclarait soutenables. Mais non, la *Civilta cattolica* n'a fait aucune mention de cette décision philosophique de la sacrée Congrégation de l'*Index*, et l'a soustraite à la connaissance de ses lecteurs. — Nous rappellerons, à cette occasion, que lorsqu'il s'est agi des *quatre propositions* que la sacrée Congrégation soumit à notre signature, elle ne manqua pas de les publier, mais elle supprima encore la *lettre spéciale* du secrétaire de la Congrégation, qui en fixait le sens et la portée [4].

Nous ne pouvons nous empêcher de dire que ce n'est pas là de la polémique catholique, c'est-à-dire d'écrivains qui professent avoir une autorité qu'ils doivent suivre. Que feront les laïques si des prêtres et des religieux regardent ces décisions comme non avenues en les cachant à leurs lecteurs?

[1] Voir le mot *Civiltà cattolica* à la *Table générale*, qui termine le t. xx des *Annales* (4e série).

[2] Voir le mot *Ubaghs* de la même *Table*.

[3] Or questa (dottrina) considerata nel suo complesso e nelle sue parte sostanziali è solda, dilucida, irrepugnabile, e contiene una *vera deconfitta del traditionalismo*. (Voir le cahier du 4 décembre 1858, t. xii, p. 609 (3e série).

[4] Voir son cahier du 19 janvier 1856, t. i, p. 252 (3e série).

L'*Ami de la Religion* s'est montré plus impartial ; il a publié[1], sous le titre de *nouvelle phase de la question du Traditionalisme* et *à titre de documents,* le texte français de l'Exposé des doctrines de Louvain, avec la réponse de la sacrée Congrégation.

Quant à la portée de cette décision, M. Cognat la formule ainsi : « Nous admettons donc, avec l'École de Louvain, que les » *principes de la loi naturelle sont écrits dans le cœur de l'homme ;* » mais nous ne sommes pas également convaincus que jamais » personne ne pourra les lire distinctement, si d'abord il n'est » parvenu au plein usage de la raison *par le moyen du secours* » *intellectuel extérieur de l'enseignement.* »

Tel est l'état de la question du Traditionalisme. Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de le leur avoir fait connaître.

A. Bonnetty.

[1] Voir l'*Ami de la Religion*, n° du 28 avril 1860, t. v, p. 215.

Histoire de l'humanité.

ESSAI
SUR LES SACRIFICES HUMAINS
DANS L'ANTIQUITÉ ET DANS LES TEMPS MODERNES.

« Comment les hommes auraient-ils pu connaître
» toutes ces choses, si les démons eux-mêmes ne
» les leur eussent enseignées ? »
Πόθεν γὰρ ἀνθρώποις ταῦτα παρῆν εἰδέναι, ἢ τῶν δαιμόνων αὐτῶν τὰ περὶ ἑαυτῶν ἐξειπόντων ;
(Eusèbe, *Prépar. évang.*, l. v, ch. 10.)

I.

Parmi les usages répandus chez les divers peuples anciens et modernes, il n'en est pas de plus redoutable, de plus contraire à la raison, et, néanmoins, de plus universel que celui des sacrifices humains. Indépendants des temps, des lieux, des races, des nationalités et des civilisations, ces sacrifices se retrouvent partout, excepté là ou l'homme adore *Jehovah*. Seul, dans l'antiquité, le peuple juif fait exception, non en tant que peuple juif, mais en tant qu'adorateur de Jehovah. Ceci est tellement vrai que dès que le peuple juif abandonne *Jehovah*, il tombe dans *Moloch*, et, avec lui, dans les sacrifices humains.

Si l'on considère, d'autre part, que les sacrifices humains ont cessé dans une grande partie de l'empire romain dès l'apparition du Christianisme; que leur cessation en Amérique, au commencement du 16e siècle, a coïncidé étroitement avec l'arrivée des conquérants chrétiens; enfin, que de nos jours encore, le Christianisme a seul le pouvoir de les faire cesser; en présence d'un tel ensemble de faits, il faut bien reconnaître que si les sacrifices humains sont indépendants de toutes les conditions que nous avons énumérées, ils se lient essentiellement, étroitement et uniquement à une question de culte.

Mais, quelle que soit la puissance du culte, ce dernier

n'explique point l'universalité d'un usage si étrange, et l'on reste à se demander comment l'homme a pu être conduit partout à immoler son semblable et à s'immoler lui-même.

Si l'on examine les raisons qu'en ont données les auteurs modernes, on est contraint d'en reconnaître la complète insuffisance, souvent même la profonde absurdité. Peu satisfait des explications que nous avons rencontrées, nous avons voulu, à notre tour, essayer de nous rendre compte d'un usage trop contraire à la raison pour être attribué à la raison, et, d'autre part, trop universel pour être attribué à la folie. Ce serait en effet le comble de la folie que d'admettre la folie du genre humain.

Nous nous sommes proposé de réunir dans ce travail les documents historiques qui établissent à la fois l'universalité des sacrifices humains et les raisons qui ont déterminé leur accomplissement.

Quelque étranges que pourront paraître nos explications, nous espérons néanmoins les établir à l'abri de toute réfutation, décidé que nous sommes à les asseoir exclusivement sur l'inébranlable base des faits historiques les plus incontestables, et à imposer silence à toutes les spéculations de l'imagination.

Si, comme nous le croyons, nous réussissons dans notre tentative, nous aurons à la fois répandu une immense lumière sur l'essence des divers cultes et montré leur prodigieuse influence sur les actes les plus importants des sociétés; nous aurons démontré, en même temps, que la véritable civilisation, celle qui se résume dans le respect de l'homme pour l'homme, loin de fixer le choix du culte, est au contraire déterminée par ce dernier dont elle constitue, en quelque sorte, la plus haute expression.

Notre travail comprend deux grandes divisions, dont la première est consacrée à l'exposé des faits, et la seconde à leur interprétation.

PREMIÈRE PARTIE.

Preuves historiques de l'existence universelle de l'usage des sacrifices humains chez tous les peuples, excepté chez les adorateurs de Jehovah.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire qu'en donnant d'abord la parole à *Porphyre* [1], non-seulement parce qu'il avait fait une étude spéciale des sacrifices humains, mais aussi parce que, ardent défenseur du paganisme, il n'avait nul intérêt à charger le tableau des abominations de ce dernier. Or, voici en quels termes s'exprime ce philosophe dans un chapitre que nous a conservé Eusèbe [2] :

« A *Rhodes*, dans le mois de mai, qui est le métageitnion des Athéniens, le 6e jour de la nouvelle lune, on immolait un homme à Saturne. Cet usage persista longtemps, mais il fut enfin changé. On conservait un homme condamné à la peine capitale d'après les lois du pays, jusqu'à l'époque des saturnales. La fête arrivée, on le conduisait hors des murs, en face de la statue d'Aristobule (déesse du bon conseil [3]) et là, après lui avoir fait boire du vin on l'égorgeait.

» Dans la ville de *Salamine*, autrefois *Coroneia*, au mois que les Cypriens appellent Aphrodisium, on immolait un homme à Aglaure, fille de Cécrops et de la nymphe Aglauris; cet usage dura jusqu'au temps de Diomède. Alors on changea, et ce sacrifice eut lieu en l'honneur de ce dernier. Les temples d'Aglaure, de Minerve et de Diomède sont dans une même enceinte. Le malheureux voué à la mort, était conduit par des jeunes gens; il faisait trois fois le tour de l'autel en courant; le prêtre alors lui plongeait une lance dans la poitrine, puis on le brûlait sur un bûcher. Diphile, roi de Chypre et contemporain de Séleucus le théologien, fit cesser cet usage, qui avait

[1] Son véritable nom est *Malk*, qui en syrien signifie *roi*, et que l'on a grécisé par *Porphyrius*, *purpuratus*. Il naquit en 233 à Tyr ou à Basanea en Syrie. Il étudia l'éloquence à Athènes sous Longin, et la philosophie à Rome sous Plotin, dont il devint le disciple favori. Voici en quels termes Eusèbe parle de lui : « J'aurais pu citer à l'appui de mes opinions des orateurs et des philosophes en » grand nombre, mais j'ai cru ne pouvoir en citer un d'un plus grand poids que » cet ami des démons qui, né a une époque rapprochée de la nôtre, s'est fait re- » marquer par ses attaques et ses calomnies contre nous. Il m'a semblé que » nul philosophe contemporain ne pouvait remplir les fonctions d'avocat des dé- » mons mieux que celui qui assure avoir été dans l'intimité de ces divinités et » avoir scruté avec la plus sérieuse attention tout ce qui les regarde. » (*Prép. évang.*, l. IV, ch. 16.

[2] *Prépar. Evang.*, l. IV, ch. 16. — *Patrol. grecque*, t. XXI, p. 270.

[3] Ἀριστο-βουλής, *optimi concilii !*

acquis force de loi : et ce sacrifice fut remplacé par l'immolation d'un bœuf. Le dieu admit un bœuf au lieu d'un homme, ce qui prouve (dit Porphyre) que l'un équivaut à l'autre.

» *Amosis* abrogea la loi par laquelle à *Héliopolis* d'Egypte, on immolait un homme : c'est Manethon qui le rapporte dans son *Traité de l'antiquité et de la piété*. On offrait à Junon, dit-il, des hommes qui étaient choisis de la même manière que l'on choisit les taureaux sacrés; on les marquait d'un sceau, et l'on en immolait trois le même jour. Amosis ordonna que trois figures de cire leur seraient substituées.

» Dans l'île de *Chio* on sacrifiait à Bacchus Omadius un homme, que l'on écartelait. On en faisait autant à *Ténédos*, d'après Euelpis de Caryste.

» Apollodore rapporte que les *Lacédémoniens* immolaient un homme à Mars.

» Les *Phéniciens*, dans les grandes adversités de guerre, d'épidémie ou de sécheresse, immolaient à Saturne, un des êtres qui leur étaient le plus chers, et qui était désigné par le suffrage des citoyens. L'histoire de Phénicie est remplie de semblables sacrifices; je veux parler de l'histoire en huit livres, que *Sanchoniaton* a écrite en langue phénicienne, et que Philon de Byblos a traduite en grec.

» Istrus, dans son *Recueil des sacrifices des Crétois*, dit que les Curètes immolaient autrefois des enfants à Saturne. Pallas, qui a réuni ce qu'il y a de mieux sur les mystères de Mithra, dit que les sacrifices humains avaient à peine cessé partout, sous l'empereur Adrien.

» A *Laodicée* de Syrie, une vierge était immolée chaque année à Minerve; aujourd'hui on lui a substitué un cerf.

» En Afrique, les *Carthaginois* faisaient un sacrifice qu'Iphicrate a aboli.

» Les *Dumatiens*, peuple d'Arabie, immolaient chaque année un enfant qu'ils enterraient sous l'autel, et qui leur tenait lieu de statue.

» Philarque raconte dans son *Histoire*, que tous les *Grecs* immolaient en commun des hommes avant de marcher au combat.

» Je passe sous silence les *Thraces*, les *Scythes* et la manière

dont les *Athéniens* firent périr la fille d'Erechthée et de Praxithea.

» Mais qui ignore la fête qu'on célèbre encore dans la grande ville (*Rome*), en l'honneur de Jupiter Latiaris où un homme est égorgé. »

Tel est le récit sommaire de Porphyre.

Après ce témoignage d'autant plus important qu'il nous vient d'un païen, comme nous l'avons déjà fait observer, nous allons passer en revue la plupart des peuples anciens, et donner autant que possible, selon l'ordre géographique et chronologique, la plupart des textes qui ont conservé le souvenir de ce culte infâme et tout à fait contre nature, en faisant observer que c'était toujours sur la demande des oracles, des devins, des prêtres du paganisme que ces sacrifices avaient été prescrits. Le Christianisme seul y a mis fin, et on comprendra peut-être alors qu'il a servi à quelque chose d'utile pour l'humanité.

1. — Des sacrifices humains chez les nations Chananéennes.

Commençons d'abord par *Moloch*, ce dieu des Ammonites, qui dévorait comme l'on dit les petits enfants. L'origine de ces sacrifices est inconnue, mais dès l'époque de Moïse, vers 1486 avant notre ère, ils devaient être en pleine pratique, puisque Moïse est obligé de poser ces prescriptions au peuple d'Israël :

« Tu ne livreras pas tes enfants pour être consacrés à Mo-
» loch, et tu ne profaneras pas le nom de ton Dieu : Je suis le
» Seigneur [1]. »

Cette offrande est considérée comme un abominable meurtre, et, comme tel, punie de mort.

« Quiconque des enfants d'Israël et des étrangers qui ha-
» bitent en Israël donnera l'un de ses fils à l'idole de *Moloch*,
» mourra de mort; le peuple le lapidera [2]. »

Malgré cette menace et cette terrible punition, les Juifs, dès

[1] De semine tuo non dabis ut consaeretur idolo Moloch, nec pollues nomen Domini tui : ego Dominus. (*Levit.*, XVIII, 21.)

[2] Homo de filiis Israël et de advenis qui habitant in Israël, si quis dederit de semine suo idolo Moloch, morte moriatur (*Ibid.* , XX, 2).

qu'ils cessèrent d'obéir à Jehovah, tombèrent dans les sacrifices humains. C'est ce que constate le Psalmiste :

« Nos pères ne perdirent pas les nations que le Seigneur » avait désignées à la mort; mais ils se mêlèrent parmi elles, » ils apprirent leurs œuvres, ils adorèrent leurs idoles, et ce » fut là leur crime. — Ils immolèrent leurs fils et leurs filles » aux démons. — Ils répandirent le sang innocent de leurs fils » et de leurs filles, qu'ils immolèrent aux idoles de Chanaan, » et la terre d'Israël fut souillée par des flots de sang[1]. »

Le sage Salomon lui-même éleva, vers 988 avant notre ère, des temples à ce dieu abominable.

« Or, Salomon adorait Astarté, déesse des Sidoniens, et » *Moloch, idole des Ammonites*. Il bâtit aussi un temple à *Chamos*, idole des Moabites, sur la montagne qui était vis-à-vis » de Jérusalem, et à *Moloch*, l'idole des enfants d'Ammon; et » il fit de même pour toutes ses femmes étrangères, qui brû» laient de l'encens et *sacrifiaient à leurs dieux*[2]. »

Ce temple et ces sacrifices durèrent pendant 358 ans, jusqu'en 630 avant J.-C., « où le roi Josias renversa les temples » que Salomon avait élevés à Jérusalem, et ceux qui étaient » plus particulièrement consacrés à *Moloch* dans la vallée » d'Ennon[3]. »

Or, ce n'est pas seulement à *Moloch*, idole des Ammonites, mais à *Chamos*, idole des Moabites, que l'on faisait de ces sortes de sacrifices. Nous lisons, en effet, que lorsque le roi de *Moab*, vers 792, assiégé dans sa capitale par *Josaphat*, roi de Juda, et *Joram*, roi d'Israël, « vit qu'il ne pouvait plus résis» ter à ses ennemis, alors saisissant son fils aîné, qui devait

[1] Et immolaverunt filios suos et filias suas dæmoniis; et effuderunt sanguinem innocentem filiorum suorum et filiarum suarum, quos sacrificaverunt sculptilibus Chanaan. (*Psal.* cv, 37, 38.)

[2] Sed colebat Salomon Astarthem deam Sidoniorum, et Moloch, idolum Ammonitarum. — Tunc ædificavit Salomon fanum Chamo, idolo Moab, in monte qui est contra Jerusalem, et Moloch idolo filiorum Ammon. Atque in hunc modum fecit universis uxoribus suis alienigenis, quæ adolebant thura, et immolabant diis suis. (III *Reg.*, xi, 5, 7.)

[3] Contaminavit quoque Topheth, quod est in convalle filii Ennon, ut nemo consecraret filium suum aut filiam per ignem *Moloch*.... et excelsa... quæ ædificaverat Salomon in Israel.., *Melchom* abominationem filiorum Ammon (IV *Reg.*, xxiii, 10, 13).

» régner après lui, il l'offrit en holocauste sur la mu-
» raille [1]. »

Quelques rabbins ont prétendu que l'on faisait seulement passer entre deux feux les enfants que l'on offrait à *Moloch*, mais ils sont réfutés par ces paroles de *Jérémie*, parlant aux rois de Juda et aux habitants de Jérusalem à propos de la vallée d'Ennon où avaient lieu ces sacrifices :

« Ils ont rempli ce lieu du sang des innocents, et ils ont » dressé des hauts-lieux à *Baal*, pour *brûler leurs enfants dans* » *les flammes* en holocauste à *Baal*... Aussi ce lieu ne sera plus » appelé Topheth, ni la vallée des fils d'Ennon, mais la *vallée* » *du carnage* [2]. »

C'est encore ce que constate l'auteur de la *Sagesse* dans les paroles suivantes :

« Vous aviez en horreur ces anciens habitants de votre terre » sainte, parce qu'ils accomplissaient des œuvres détestables » par des enchantements et des sacrifices impies; parce qu'ils » *tuaient sans pitié leurs propres enfants*, qu'ils dévoraient les » chairs, les entrailles des hommes et leur sang, contre votre » loi sacrée; et parce qu'ils étaient pères, et les meurtriers de » ces enfants cruellement abandonnés, vous les avez voulu » perdre par les mains de nos ancêtres [3]. »

Les rabbins nous ont conservé quelques détails sur le culte de Moloch. Voici ceux donnés par David Kimchi :

« La statue de Moloch était creuse, et comprenait sept » chambres ou réceptacles. On ouvrait la 1re pour les offrandes » des fruits; la 2e à celle des tourterelles; la 3e pour les brebis; » la 4e pour les boucs; la 5e pour les veaux; la 6e pour les

[1] Arripiensque filium suum primogenitum, qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum. (IV *Reg.*, III, 27.)

[2] Et repleverunt locum istum sanguine innocentium et ædificaverunt excelsa Baalim, ad comburendos filios suos igni in holocaustum Baalim... Et non vocabitur ampliùs locus iste Topheth, et vallis filiis Ennon, sed vallis occisionis. (*Jerem.*, XIX, 4-6.)

[3] Illos enim antiquos inhabitatores terræ sanctæ tuæ, quos exhorruisti, quoniam odibilia opera tibi faciebant per medicamina, et sacrificia injusta, et filiorum suorum necatores sine misericordia, comestores viscerum hominum, et devoratores sanguinis à medio sacramento tuo, et auctores parentes animarum inauxiliatarum, perdere voluisti per manus parentum nostrorum (*Sapient.*, XII, 3-6).

» taureaux, et la 7e était ouverte à celui qui voulait sacrifier » son fils. La tête de cette idole était celle d'un veau; ses bras » étaient ouverts et disposés à recevoir ce qui serait offert par » les assistants; ceux-ci dansaient pendant que les enfants » étaient brûlés dans l'idole que l'on avait chauffée, et ils frap- » paient du tambour pour que les pleurs de ces enfants ne » fussent pas entendus [1]. »

Les rabbins nous ont encore conservé le souvenir des sacrifices d'enfants que faisaient les peuples idolâtres de la Palestine, pour établir ces *théraphim*, auxquels ils demandaient les secrets de l'avenir. Voici ce qu'en dit le rabbin Elias Thesbites :

« On immolait un premier-né dont on coupait la tête, en la » tordant, et que l'on embaumait avec du sel et des aromates, » puis on inscrivait les demandes sur des feuilles d'or qu'on » plaçait sous sa langue, et l'on suspendait cette tête contre la » muraille. Alors elle parlait avec eux [2]. »

2. — Des sacrifices humains chez les Egyptiens.

Nous avons d'abord cité les peuples de Chanaan, à cause des témoignages positifs que nous donne l'Écriture sur leurs sacrifices humains. Mais nous aurions peut-être dû mettre en première ligne les Égyptiens qui paraissent avoir transmis ces odieuses pratiques aux Chananéens.

Les Égyptiens sont les fils de ce *Mitzraïm*, fils de *Cham*, fils maudit de *Noé* [3]. C'est là que paraît avoir pris son origine cette odieuse superstition. En effet, la pratique des sacrifices

[1] David Kimchi sur le IVe liv. *des Rois*, p. 23. Voir le texte dans Kircher, *OEdipus ægyptiacus*, t. I, p. 333, qui y a joint une figure représentant ce Moloch. Voir aussi Vossius *De idololatriâ*, l. II, c. 5, où il parle de 7 retranchements au lieu de 7 chambres.

[2] Mactabant hominem primogenitum, cujus caput torquendo præcindebant, abscissum sale et aromatibus condiebant, scribebantque insuper divinationes in lamina aurea, quas ponebant sub linguâ ejus, et erigebant illud ad parietem, tum loquebatur cum illis. Voir le texte d'Elias Thesbites, et d'autres rabbins, et de plus la figure de ces théraphim, dans Kircher, *OEdip. ægypt.* t. I, p. 257, 261. Voir de plus Selden, *de Diis syris*, I, c. 11, p. 98; Buxtorf, *Lexic. talmudicum*, col. 2661, et Jablonski, *Pantheum ægypt.*, l. III, c. 3, n° 8, t. II, p. 76.

[3] Voir les recherches très-curieuses de M. Ch. Lenormant dans son *Cours d'histoire ancienne*, sur les pays peuplés par les fils de Cham, et les deux cartes qui y sont jointes.

humains s'y perd dans la nuit des temps fabuleux. En attendant que les inscriptions et le papyrus nous en fournissent des preuves, voici les souvenirs qui nous ont été conservés par les auteurs grecs. Écoutons d'abord Apollodore :

« Après avoir visité la Lybie, Hercule parcourut l'Égypte.
» Là régnait *Busiris*, fils de Neptune et de Lysianasse, fille
» d'Épaphus. Busiris immolait les étrangers sur l'autel de
» Jupiter, d'*après l'ordre d'un certain oracle*. Pendant neuf ans
» la stérilité avait ravagé l'Égypte; mais le devin *Phrasius*
» étant arrivé de l'île de Chypre, assura que la stérilité cesse-
» rait, si on immolait chaque année un étranger à Jupiter.
» Busiris immola d'abord ce devin étranger et continua à im-
» moler les étrangers qui arrivaient chez lui. On s'était saisi
» d'Hercule et déjà on le traînait devant les autels, lorsque
» ayant brisé ses liens, il tua Busiris, son fils Amphidamas, et
» le héros Chalbas[1]. »

Diodore ajoute un nouveau détail, et explique ce nom de *Busiris* qu'on ne trouve pas dans la liste des rois égyptiens :

« On rapporte même qu'autrefois les rois d'Égypte immo-
» laient, sur le *tombeau d'Osiris*, les hommes de la *couleur de*
» *Typhon*. Or, comme les hommes *roux* sont aussi rares en
» Égypte qu'ils sont fréquents dans d'autres pays, on s'explique
» la fable accréditée chez les Grecs relativement à Busiris. Ce
» nom signifie, dans le dialecte national, le *tombeau d'Osiris*[2]. »

Plutarque indique quelques-unes des cérémonies qui se faisaient à cette occasion :

« Dans la ville d'*Ilithye*, les Égyptiens brûlaient des hommes
» vivants, comme l'écrit *Manethon*, auxquels ils donnaient le
» nom de *typhoniens*, et ils jetaient leurs cendres aux vents,

[1] Ἡρακλῆς μετὰ Λιβύην δὲ Αἴγυπτον διεξῄει. Ταύτης ἐβασίλευε Βούσιρις Ποσειδῶνος παῖς καὶ Λυσιανάσσης τῆς Επάφου. Οὗτος τοὺς ξένους ἔθυεν ἐπὶ βωμῷ Διὸς, κατά τι λόγιον... Βούσιρις δὲ ἐκεῖνον πρῶτον σφάξας τὸν μάντον, τοὺς κατίοντας ξένους ἔσφαξε, etc, etc. (Apollodore, *Bibliothèque*, l. II, c. V, n. 11, dans *Frag. hist. græc.* t. I, p. 141.)

[2] Καὶ τῶν ἀνθρώπων δὲ τοὺς ὁμωχρωμάτους τῷ Τυφῶνι τὸ παλαιὸν ὑπὸ τῶν βασιλέων φασί θύεσθαι πρὸς τῷ τάφῳ τοῦ 'Οσίριδος, etc. (Diod. *Bibli. hist.*, liv. I, c. 88, t. I, p. 259, éd. des Deux-Ponts.)

» pour les disperser et les anéantir, ce qui se faisait en public » et à un temps marqué des jours caniculaires [1]. »

En vain Hérodote a voulu nier que cette horrible coutume fût pratiquée par les Égyptiens [2]; c'est que, non plus que Macrobe [3], il ne connaissait pas le document suivant rapporté par *Manethon :*

« *Amosis* supprima dans la ville d'*Ilithye* (du soleil) la coutume de brûler des hommes, comme l'atteste *Manethon* dans » le livre qu'il a écrit *sur les mœurs anciennes et la piété*. Or, » ces hommes étaient immolés à Junon ; on les examinait » avec un grand soin comme on le fait pour les veaux, qu'on » choisissait purs et marqués d'une empreinte. On en immolait trois le même jour ; à leur place Amosis substitua » trois figures d'homme faites de cire [4]. »

Ces figures de cire sont une preuve de la barbarie de l'antique coutume. On en trouve encore une preuve dans ce que nous rapporte Plutarque; « qu'en Égypte, les prêtres que l'on » appelait *sphragistes* (ou imprimeurs), marquaient un sceau » sur le bœuf qui devait être immolé. Or, sur l'empreinte du » sceau, comme le rapporte *Castor*, on voyait un homme à » genoux, ayant les mains liées derrière le dos, et le couteau » sur la gorge [5]. »

Ce souvenir était encore marqué par ce que dit *Seleucus*, historien du siècle d'Auguste, « que *Paryasis* est le premier » qui ait fait mention de certains gâteaux, dans le passage où, » parlant des victimes humaines, que l'on avait coutume d'offrir anciennement en Égypte, il rapporte, qu'à la place des

[1] Καὶ γὰρ ἐν Ελληθυίας πόλει ζῶντας ἀνθρώπους κατεπίμπρασαν, ὡς Μανεθὼς ἱστορηκε, Τυφωνίους καλοῦντες, καὶ τὴν τέφραν αὐτῶν λικμῶντες ἠφανιζον καὶ διέσπειρον. Ἀλλὰ τοῦτο μὲν ἐδρᾶτο φανερῶς καὶ καθ' ἕνα καιρὸν ἐν ταῖς κυνάσιν ἡμέραις. (Plutarque, *Isis et Osir.*, n. 80, et *Frag. hist. græc.*, t. II, p: 616.)

[2] Hérodote, II, 45.

[3] Macrobe, *Saturnalia*, l. I, c.7, p. 215, in-8°. Leyde, 1670.

[4] Κατέλυσε ἐν Ηλίου πὸλει τῆς Αἰγύπτου τὸν τῆς ἀνθρωποκτονίας νόμον Ἄμωσις, ὡς μαρτυρεῖ Μανεθὼς ἐν τῷ Περὶ ἀρχαϊσμοῦ καὶ εὐσεβείας. Ἐθύοντο δὲ τῇ Ἥρᾳ. etc. (Voir *Frag. hist. græc.* de Didot, t. II, p. 615, d'après Porphyre, *De l'abstinence*, II, 55, dans Eusèbe, *Prép. évang.*, IV, 16, et Théodoret, *Thérap.*, VII.)

[5] *Isis et Osiris*, n° 31.

» hommes immolés on offrait dans la suite un grand nombre » de gâteaux [1]. »

Et cependant, malgré la défense d'Amosis, malgré la substitution de ces gâteaux et de ces figures de cire, on voit encore ces sacrifices apparaître de temps en temps, même après l'établissement du christianisme.

On ne doit donc pas s'étonner que ce souvenir fût encore vivant du temps d'Ovide qui l'a conservé en ces termes dans son *Art d'aimer* :

« On dit que l'Égypte fut privée de pluie, et que ses champs » furent exposés à la sécheresse pendant neuf ans. Le devin » Thrasius se présente à *Busiris* et lui apprend qu'on peut » apaiser Jupiter en lui offrant le sang d'un étranger. Busiris » lui dit : Tu seras toi-même la première victime offerte à Ju- » piter, et, comme étranger, tu feras descendre de l'eau sur » l'Égypte [2]. »

Le chrétien Orose a donc eu raison de reprocher aux dieux et aux prêtres égyptiens ces cruautés qu'il fixe à l'an 75 avant la fondation de Rome (828 avant J.-C.) :

« A cette époque, dit-il, existait la cruelle hospitalité de » *Busiris* en Égypte, qui offrait le sang innocent des étrangers » à ses dieux, participant de ses crimes. Que l'on nous dise si » ce crime exécrable devant les hommes fut aussi jugé tel par » les dieux [3] ! »

Voici, en effet, et une preuve de la permanence de ces sa-

[1] Dans Athénée, *Deipnos.*, l. IV, c.21, in-fol. p. 172.

[2] Dicitur Ægyptus caruisse juvantibus arva
Imbribus, atque annos sicca fuisse novem ;
Quum Thrasius *Busirin* adit, monstratque piari
Hospitis effuso sanguine posse Jovem.
Illi Busiris : fies Jovis hostia primus,
Inquit, et Ægypto tu dabis, hospes, aquam.
(*Ars ama.* l. I, 47.)

Ovide fait encore mention de ces sacrifices de Busiris, *Epist.* IX, 69. *Metam.* II, 183. *Trist.* III, eleg. XI, 39. *Pont.* III, epist. VI, 41. Voir aussi Hygin, *fable* 56.

[3] Busiridis in Ægypto cruentissimi tyranni crudelis hospitalitas et crudelior religio tunc fuit; qui innocentem hospitum sanguinem diis, scelerum suorum participibus, propinabat; quod exsecrabile sine dubio hominibus, viderint an ipsis etiam diis execrabile videretur. (Orose, *Hist.*, l. I, c. 11, dans *Patr. lat.*, t. 31, p. 719.)

crifices, et de l'affection que le peuple leur conservait encore, l'an 361 après notre ère.

« Georges, évêque (arien) d'Alexandrie, voulut purifier un » temple désert, où autrefois les païens, pour sacrifier à *Mithra*, immolaient des hommes, des femmes et des enfants, » pour connaître l'avenir par l'inspection de leurs entrailles. » Après cette expiation on trouva les têtes d'un grand nombre » de victimes. Les chrétiens montrèrent au peuple les mystères des païens avec une sorte de pompe et de moquerie. » Mais les Grecs ne purent supporter cet opprobre; ils se » mirent en fureur, et, se saisissant de tout ce qui leur tomba » sous la main, ils tombèrent sur les chrétiens et en tuèrent un » grand nombre par le glaive, les pierres et des bâtons; ils en » crucifièrent même quelques-uns. Quant à Georges, l'ayant » tiré de l'église, puis, l'ayant lié à un chameau et l'ayant mis » en pièces, ils le brûlèrent avec lui [1]. »

Voici encore ce que nous raconte l'abbé *Nil* des mœurs des Arabes sarrasins qui habitaient les environs de la montagne de *Sinaï*, vers 410.

« Ces peuples ne connaissent aucun dieu, ni spirituel ni fa» briqué de main d'homme. Ils adorent l'astre du matin, et » lui offrent à son lever la dîme de leurs rapines... Pour cela » ils désirent surtout avoir des enfants distingués par leur » beauté et leur jeunesse, et ils les sacrifient au lever du jour, » sur un autel formé d'un monceau de pierres entassées sans » ordre [2]. »

Les mêmes sacrifices existaient encore au centre de l'Égypte, du temps de Justinien (527-565).

« Les Blemmyes et les Nobates révèrent, dans l'île de *Phylè*, » tous les dieux des Gentils, et surtout Isis, Osiris et Priape.

[1] Vie de S. Athanase dans Photius, *Bibliothèque*, codex 258, n° 12; dans *Patrol. grecque*, t. 104, p. 151, et dans les *œuvres* de S. Athanase, *ibid.*, t. 25, p. CCXX.

[2] *Θεὸν οὐκ εἰδότες οὐ νοητὸν, οὐ χειρότευκτον· ἄστρῳ δὲ τῷ πρωϊνῷ προσκυνοῦντες καὶ θύοντες ἀνατέλλοντι τῶν λαφύρων τὰ δόκιμα... Παῖδας δὲ μάλιστα προσφέρειν σπουδάζουσιν ὥρᾳ καὶ ἡλικίας ἀκμῇ διαφέροντας ἐπλιίθων συνπεφορημένων περὶ τὸν ὄρθρον τούτους ἱερεύντες.* (S. Nil, *récit du massacre des moines du Mont Sinaï*; 3e Récit, dans *Patr. grecque*, t. 79, p. 612.)

» Mais les Blemmyes honorent le soleil par des victimes hu-
» maines [1]. »

Justinien ordonna de mettre fin à ces sacrifices, et ce fut le préfet Narsès qui renversa les temples, emprisonna les prêtres et envoya les statues des dieux à Bysance.

Quelques années plus tard, sous le règne de l'empereur *Maurice* (582-602), un moine trouva un jeune Tyrien, que trois Sarrasins conduisaient chargé de liens; le moine leur demanda de le lui céder au prix qu'ils voudraient. Ils lui répondirent: « Nous ne pouvons te le céder, car nous l'avons promis à notre » Pontife, qui nous a dit que si nous trouvions quelque chose de » beau, nous le lui donnerions pour qu'il l'offrît en sacrifice[2]. »

Enfin, un auteur arabe du 7e siècle, *Murtadi*, parle d'une jeune fille que l'on jetait tous les ans dans le Nil, le 12e jour du mois Baun, pour faire monter le fleuve, sacrifice qui fut supprimé par un des généraux d'Omar [3].

Thévenot, au 17e siècle, trouve encore un souvenir de ce sacrifice dans les deux figures de bois que l'on place chacune dans un bateau devant le palais où est le nilomètre, le jour de l'ouverture du canal, et qui, selon la tradition, remplace les victimes humaines que l'on immolait [4].

Il est probable que ces sacrifices, ou quelque chose qui en rappelle le souvenir, existent encore de nos jours dans ces contrées, et quelque voyageur nous en apportera la preuve.

Le Doct. Boudin.

[1] Οἱ *μέντοι Βλέμμυες καὶ ἀνθρώπους τῷ ἡλίῳ θύειν εἰώθασι*. (Procope, *Guerre de Perse*, l. I, c. 19; t. I, p. 104, édition de Bonn.)

[2] Οὐ *δυνάμεθα δοῦναί σοι αὐτόν· ἐπειδὴ τῷ ἱερεῖ ἡμῶν συνεταξάμεθα, ὅτι εἴτι καλὸν αἰχμαλωτίσωμεν, προσφέρομέν σοι αὐτὸ, ἵνα θυσίαν αὐτὸ προσαγάγῃς*. (Jean Moschus, *le pré spirituel*, c. 155, dans *Patrol. grecque*, t. 87, 3e part. p. 3025.

[3] Murtadi, cité par Hyde, *De rel. vet. Persarum*, p. 30, et dans les *Mém. des inscript.*, t. 70, p. 38. Voir aussi les *Voyages* de Lucas, t. II, p. 337.

[4] Thévenot, *Voyages*, t. II, p. 744.

Histoire catholique.

SIXTE-QUINT ET HENRI IV.

INTRODUCTION DU PROTESTANTISME EN FRANCE,

Par M. SEGRETAIN, ancien député [1].

Tous ceux qui étudient l'histoire des derniers siècles avec quelque attention conviennent unanimement qu'elle est à refaire, et que les auteurs qui en ont traité, pour des causes diverses, l'ont travestie profondément. Ce travestissement funeste a surtout porté sur l'action de l'Eglise, et sur l'influence qu'elle a eue, dans tous les États, sur la tranquillité publique, sur les rapports entre les peuples et leurs souverains, et sur la stabilité et la prospérité des uns et des autres.

Les *Annales* ont déjà eu à signaler à l'attention de leurs lecteurs bon nombre d'ouvrages, qui ont eu pour but de réparer ces grandes injustices de l'histoire contre la Papauté et l'Eglise. Elles ont la satisfaction d'annoncer aujourd'hui un de ces ouvrages réparateurs écrit par un homme de grand talent, doué d'un de ces esprits qui ne s'arrêtant point aux surfaces, vont au fond des questions, cherchent et trouvent la vérité, et ont le courage de la proclamer, sans exagération, mais aussi sans atténuation et sans lâcheté.

Pour faire comprendre quelle est la valeur de l'ouvrage de M. Segretain, nous allons extraire de son introduction donnée sous le titre de *Réflexions préliminaires,* quelques passages qui feront comprendre ce que doit être tout l'ouvrage.

Les pensées suivantes, neuves et parfaitement vraies, devraient servir de règle à tous ceux qui écrivent ou lisent l'histoire. C'est avec elles que l'on peut comprendre les événements qui s'accomplissent sous nos yeux et qui déroutent visiblement les intelligences les plus élevées.

[1] Un volume in-8 de xxxi-490 pages, à Paris, chez Gaume frères, rue Cassette, 4. — Prix, 6 fr.

« Rien n'est plus mal connu que l'ancienne société chrétienne. Non-seulement les ténèbres du moyen âge, pour nous servir de l'expression consacrée, n'ont point été éclaircies par les historiens dont les travaux forment l'opinion courante, mais, malgré l'abondance des sources et la proximité des documents, presque aucun écrivain ne nous a donné un tableau sincère des temps modernes et n'a fait comprendre la loi de leur développement. Quelque éclatantes que soient les exceptions, il est certain qu'elles ont été sans influence sur l'idée qu'on se fait généralement de l'époque qui a précédé l'explosion des doctrines révolutionnaires.

» Parmi ceux qui défendent le vieux droit, il est presque aussi rare de rencontrer des hommes qui en aient complétement l'intelligence, que parmi ceux qui l'attaquent. La Papauté a toujours tenu haut et ferme la bannière des principes sociaux qui sortent du Christianisme, comme les conséquences sortent de leurs prémisses ; mais on peut dire que ces principes ont été abandonnés et trahis par *la majorité des catholiques* avant de succomber sous les coups des adversaires déclarés de l'Eglise, et que la civilisation chancelle, accablée bien plus par l'inconséquence et l'aveuglement de ses défenseurs que par l'effort de ses ennemis....

» Qu'on n'oppose donc pas à l'Église les abus désordonnés de la force et les crimes de toute nature qui ont déshonoré le berceau de la société au développement de laquelle elle présidait. Les œuvres de Dieu ne s'accomplissent ici-bas que par le concours de la liberté humaine avec son cortége de vices, d'erreurs et de violences, et le mal se fait toujours sa large part, même dans l'établissement du bien général. Mais si l'on pénètre au delà de la surface mobile et changeante des faits pour en saisir les lois, on découvre le plan d'une civilisation magnifique. Ce plan se dessine et se développe de plus en plus depuis le commencement du moyen âge jusqu'à la Réforme, qui en bouleverse les lignes essentielles et paralyse le travail de toutes les générations parties du pied du Calvaire pour réaliser le Christianisme dans le temps (p. v-viii).

Ici nous nous permettrons une observation. En attribuant à la Réforme le bouleversement de la société chrétienne,

M. Segretain n'a-t-il pas oublié de nous dire d'où venait la Réforme? Elle ne s'est pas formée tout d'une pièce et n'est pas sortie tout armée du cerveau de Luther.

Les esprits y étaient préparés. Une Révélation directe, naturelle, personnelle avait été introduite en *philosophie* à côté de la Révélation traditionnelle et chrétienne. Les *Annales* ont plusieurs fois cité la preuve de cette intrusion et il convenait d'en dire quelques mots, d'autant plus que nous allons voir M. Segretain l'indiquer lui-même en parlant de l'action délétère que les principes du Droit païen, que l'on se mit à étudier avec passion, exercèrent sur les esprits chrétiens. Il y a longtemps que les *Annales* ont signalé cette funeste influence. Dès leur premier volume elles citaient cette définition du Droit naturel, qui met de côté toutes les notions traditionnelles données par la Révélation sur l'homme, son origine, ses droits et ses devoirs. « Le Droit naturel est celui » que la Nature enseigne à tous les animaux. Car ce droit n'est » pas seulement propre au genre humain, mais encore il est » commun à tous les animaux, qui sont sur la terre, dans la » mer et dans les airs [1]. »

Voilà en effet l'homme comparé aux animaux et devenu semblable à eux, comme dit la Bible [2].

Rien n'est donc plus vrai et plus important que les réflexions suivantes de M. Segretain :

« Pendant que la Papauté s'efforçait de guider et de maintenir dans les voies de ce développement la république chrétienne, un *souvenir du Paganisme* obsédait l'imagination des princes. Il leur soufflait les ambitions et le regret de la souveraineté antique, et en faisait de mauvais coopérateurs du souverain pontificat dans le travail de construction de la société catholique. Ce souvenir tentateur, c'était l'*image du César romain*, empereur universel, roi des âmes et des corps,

[1] Jus naturale est quod natura omnia animalia docuit. Nam jus istud non humani generis proprium, sed omnium animalium, quæ in terrâ, quæ in mari nascuntur, avium quoque commune est. (*Digest.*, l. I, titre I, n. 3.) Voir *Annales*, t. I, p. 278. (1re série.)

[2] Homo, cum in honore esset, non intellexit ; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. (*Psal.* XLVIII, 21.)

omnipotent pendant sa vie, divinisé après la mort. La tradition embellissait encore cette image séduisante, et l'*étude du Droit* la fit sortir du vague de la tradition, pour lui faire prendre pied dans la législation positive.

» Dès lors, le *jurisconsulte* contraria l'œuvre du prêtre. Ce fut d'abord par des attaques souterraines; puis, quand il eut sa place dans les conseils souverains, avec une audace croissante, et la persistance propre aux juristes, tout fut employé pour édifier dans chaque cour, si petite qu'elle fût, une réduction du Césarisme païen, et créer un prince qui ne relevât, comme on disait, que *de Dieu et de son épée*. Il n'est pas jusqu'à cette majestueuse et sainte figure de Charlemagne, vrai type de la royauté fille du Christ, qu'ils n'aient dénaturée au point de lui faire projeter une ombre jalouse sur le souverain Pontificat, qu'il concourut pourtant à asseoir sur ses bases véritables avec une si généreuse hauteur de vues. Partout le jurisconsulte diminua, défigura cette nouvelle royauté catholique par des comparaisons aussi fausses qu'injurieuses avec le Césarisme païen. En même temps, sous le prétexte d'une fausse indépendance, il méconnaissait ce qu'il y avait de force réelle pour le roi, de garanties sérieuses pour la nationalité, de sécurité profonde pour les peuples, dans l'institution des deux puissances, et dans leur intime alliance pour la direction de l'humanité (p. XIII). »

Ces considérations sont parfaitement justes. L'auteur est encore dans le vrai quand il signale la triste part qu'un certain nombre de membres du clergé ont eue à cette action délétère par leur doctrine concernant la suprématie des conciles sur les Papes.

« Les modernes révolutionnaires ont loué les juristes d'avoir conçu cette négation impie et se sont réjouis de leurs succès. On a associé à la renommée qu'on leur a faite le *parti toujours existant dans le clergé*, quoique très-discrédité maintenant, dont les doctrines se firent jour *au concile de Bâle*. On ne remarque pas qu'ils revendiquaient pour l'Église ce qu'ils ôtaient au Pape, et que, pour la plupart, ils ne voulaient rien que substituer une action permanente des conciles à la monarchie séculaire du Pontife-roi. Mais, ce que leur inconséquence ne

voyait pas, les ennemis de l'Eglise l'ont vu, et ils leur ont su gré d'avoir concouru à affaiblir la cause catholique, en la dépouillant, autant qu'il était en eux, de l'inépuisable vigueur que lui donne *l'unité de son chef* (p. xv). »

Cette théorie menait aux abîmes, et M. Segretain nous apprend que les conséquences avaient été prédites au sein du Concile de Trente.

« Dans son *discours* sur l'élection des évêques, le P. Lainez, s'éleva contre l'avis de quelques prélats français, qui voulaient qu'on pourvût aux siéges épiscopaux en laissant à chaque évêque la nomination de son successeur. Puis, prenant occasion de ce point de détail pour toucher le vif de la plaie, c'est-à-dire les doctrines que les théologiens de France puisaient dans leur respect obstiné pour un concile que le chef de l'Eglise n'avait pu approuver, il dit : « Qu'en voyant le clergé » français soutenir de pareilles opinions, il craignait que le » Ciel ne voulût le punir, par des malheurs terribles, de l'es» pèce de dissension qu'il fomentait depuis le concile de » Bâle [1]. » La réforme et la révolution de 93 ont été la sanction de ce langage d'un clairvoyant et pieux génie. Mais si les hommes ont pu trouver dans l'expiation l'auréole de la sainteté et le pardon de leur faute, les doctrines ont fait germer une ivraie qui rendra stériles encore pour longtemps les espérances de la moisson (p. xx). »

M. Segretain dit encore avec raison :

« Le *gallicanisme* et toutes les erreurs qui ont amoindri l'action du Pontificat suprême ont amené l'Eglise au bord de l'abîme où semblent près de s'engloutir toutes les conditions temporelles de son influence. On a voulu d'abord diminuer la tête au profit des membres, et les *quasi-schismatiques de Bâle prétendaient attribuer à l'Église* les prérogatives de juridiction même sociale qu'ils enlevaient au successeur de saint Pierre. Mais on ne voyait pas que l'Evangile n'a établi qu'un organe véritablement militant dans cette société sacerdotale, dont la mission ordinaire et principale est la soumission aux puissances. Cet organe, c'est le chef, c'est le père, c'est le Pape. Seul, il a l'indépendance souveraine et le mandat sacré, et le génie

[1] *Histoire du concile de Trente*, édition de Migne, t. III, p. 327.

même de la résistance contre les agresseurs de son troupeau.

» Les princes, par séduction ou par force, vinrent facilement à bout du *corps épiscopal de leurs États*. Aussi ne leur fut-il que trop aisé d'avoir leurs évêques pour auxiliaires dans la croisade des rois contre la magistrature politique du souverain Pontificat. Malgré l'admirable énergie que les vicaires de Jésus-Christ déployèrent pour maintenir l'intégrité de leur souveraineté au profit de la société chrétienne, et pour disputer pied à pied le terrain qu'on enlevait réellement à la puissance des Clefs, sous prétexte de la renfermer exclusivement *dans le domaine spirituel*, on restreignit de jour en jour davantage l'action pontificale, et à partir de la seconde moitié du 17e siècle, la *coalition des princes* a contraint le Pape à n'être plus qu'un prince italien (p. XXI). »

Quant à cette ère nouvelle de progrès et de bonheur que l'on ne cesse de préconiser comme devant être le résultat des principes nouveaux et de la séquestration de l'Eglise, voici ce qu'en augure l'auteur :

« La défaite momentanée des principes sociaux inspirés par le Catholicisme n'a donc rien qui puisse ébranler la foi en leur vérité intrinsèque, et pour juger les principes contraires, au milieu de leur désastreux triomphe, il n'y a qu'à comparer leurs promesses à leurs fruits. Or, les mots de *liberté, de progrès, de bien-être, de puissance indéfinie* de l'homme retentissent tous les jours à nos oreilles. Les gouvernements se délivrent à eux-mêmes des brevets d'incomparable supériorité sur leurs devanciers, et l'imbécillité et l'ignorance, deux reines très-démocratiques, ratifient ces singulières attestations que rois et peuples se délivrent à eux-mêmes sans vergogne, à la face du soleil. Cependant l'œil peut voir sans grand effort d'attention que tout ce qui se fait dans le monde repose, à l'heure qu'il est, sur la glorification de la force et sur le dédain des petits (p. XXVI).

Maintenant veut-on savoir pourquoi M. Segretain qui connaît si bien la plaie qui ronge la société a choisi *Sixte-Quint et Henri IV* pour sujet de ses recherches et de ses travaux? Il nous le dit et nous ne pouvons qu'applaudir à son choix.

« La Réforme est la première période de l'affaissement de la

civilisation née du Christianisme. C'est pourquoi nous avons tâché d'appeler l'attention du lecteur sur le moment précis où la lutte du Catholicisme contre les sectes protestantes, en se terminant en France par la victoire de la Papauté, produit cependant, par la complicité d'Henri IV et ses faveurs à ses anciens coreligionnaires, des conséquences telles, que la victoire pontificale a été sans fruit pour l'avenir et qu'elle n'a pu empêcher la dislocation de la république chrétienne. L'étude de ce bouleversement nous a paru surtout intéressante à proposer aux catholiques comme un sujet de graves méditations, en leur faisant toucher du doigt qu'il est encore plus leur œuvre que celle de leurs adversaires par le funeste résultat de leurs dissensions et de ce misérable esprit de révolte à l'égard de Rome que nos pères alliaient déplorablement à une foi sincère (p. XXIX). »

D'après cet exposé, on voit tout ce qu'il doit y avoir de neuf et de profondément pensé et exposé dans le volume. Tout ce que promet l'auteur il le tient. Sortant des routes battues, fouillant et approfondissant les documents originaux, libre surtout de ces ménagements, de ces compromis, et disons le mot, de ces lâchetés plus ou moins protestantes et philosophiques des historiens ses prédécesseurs, il nous fait assister à l'une des plus importantes, et nous pouvons dire des plus solennelles phases de notre histoire.

Nous avons dit ce qu'est cette histoire; nous ne pouvons ici donner des extraits; c'est un ouvrage à lire en entier. Nous ne croyons pas qu'il y ait un seul lecteur qui en achève la lecture sans reconnaître qu'il est plus instruit, qu'il connaît bien des choses dont il ne s'était pas même douté, et qu'une vive lumière s'est levée dans son esprit et a dissipé bien des ténèbres qui l'empêchaient de saisir la cause et les effets. De combien peu de livres on pourrait en dire autant!

En preuve de tout ce que nous disons, nous ajoutons ici la *Table des matières :*

PIÈCES JUSTIFICATIVES. — 1° Extrait du *Théâtre des cruautés hérétiques.* — 2° *Declaratio contra Henricum Borbonium* (bulle de Sixte-Quint). — 3° Monitoire du cardinal de Plaisance. — *Beatissime Pater, etc.* (texte latin que les prélats qui avaient participé à l'absolution de Saint-Denis adressèrent à Clément VIII). — 5° Procès-verbal de l'absolution donnée au roi Henri le Grand par le pape Clément VIII. — 6° Texte complet de l'Édit de Nantes (p. 303-420).

A. BONNETTY.



Bibliographie.

LA RELIGIEUSE EN ORAISON

MÉDITANT SUR LA VIE ET L'ESPRIT DE N.-S. JÉSUS-CHRIST.

Nouveau cours de méditations pour chaque jour et fête de l'année chrétienne, composé selon la méthode de saint Ignace, d'après les maîtres de la vie spirituelle et les ascétiques modernes les plus autorisés, par M. l'abbé Ant. Ricard, avec l'approbation motivée de Mgr l'évêque de Marseille [1].

Nous ne voulons que signaler aux lecteurs des *Annales* ce nouveau cours de méditations, qui nous a paru se distinguer entre les nombreux essais tentés en ce genre d'ascétisme. L'oraison mentale occupe une si haute place dans les exercices de la vie spirituelle que nous aurions du regret de ne pas contribuer à faire connaître l'ouvrage de M. l'abbé Ricard.

Ce qui nous a toujours paru important à éviter dans ce genre de travail, et c'est précisément l'écueil contre lequel sont venus échouer plusieurs auteurs, c'est le danger de donner de trop longs développements à une pensée souvent peu féconde, à une affection qui devient froide parce qu'elle est trop remuée. L'auteur de la *Religieuse en oraison* a évité ce péril et nous pouvons dire avec assurance qu'un des plus grands mérites de son livre c'est un grand fond de doctrine qui, uni à beaucoup de simplicité dans l'exposition, et de concision dans la forme, fait de cet ouvrage une véritable mine de réflexions et de sentiments. Un autre mérite, à notre avis, c'est d'avoir su faire assez d'abnégation de sa propre autorité pour suivre pas à pas et fidèlement les maîtres et les plus illustres disciples.

Disons-le vite en terminant : ce livre ne s'adresse pas seulement au cloître, les prêtres s'en serviront comme d'un manuel qui remplacera bien d'autres livres. Il pourra même être mis utilement entre les mains des simples fidèles.

J.-J. CAYOL,
Professeur de philosophie au collége catholique et petit Séminaire de Marseille.

[1] 4 beaux volumes in-12. — Pour les recevoir immédiatement et franco, il suffit d'adresser 12 fr. par lettre affranchie à M. l'abbé Ant. Ricard, boulevard du Nord, 20, à Marseille.

Tradition catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE,

Ou bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, Docteurs et Écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident. — 2e partie : PÈRES GRECS, depuis S. Barnabé jusqu'à Photius (860) inclusivement.

(Voir le précédent article au nº 15, ci-dessus, p. 244.)

252. ETIENNE, diacre de Constantinople, en 808. — Notice de *Fabricius.* — 2. Préface de l'édition des Bénédictins, de 1609. — I. Vie de saint Etienne le jeune, moine et martyr, en 766, sous Constantin Copronyme.

253. PROCOPE, le diacre, en 815. — 1. Notice de *Fabricius.* — I. Éloge du saint Apôtre et Évangéliste Marc.

254. S. GRÉGOIRE, *Décapolite*, en 817.— 1. Notice de *Gallandius.*— I. Discours sur une vision qu'eut un Sarrasin, et à la suite de laquelle il se convertit et souffrit le martyre.

255. CHRISTOPHORE. patriarche d'Alexandrie, en 836.— 1. Notice de *Lequien.* — 2. Autre de *Fabricius.* — I. Homélie : A quoi l'âme humaine est semblable. — II. Lettre à l'empereur Théophile sur les saintes et vénérables images, dans les *œuvres* de *saint Jean Damascène*, t. 95.

256. S. MÉTHODIUS, patriarche de Constantinople, en 847. — Notice de *Léon Allatius.* — 2. Autre de *Fabricius.* — 3. Autre tirée des *Bollandistes*, dans laquelle se trouve sa vie, par un auteur contemporain, grec-latin. — 4. Témoignages tirés de divers auteurs. — I. Homélie sur la Croix et la Passion du Christ, dans les *œuvres* de *S. Méthodius*, martyr, *Patrol.*, t. 18.— II. Discours sur sainte Agathe, en latin. — III. Martyre du B. Denis, aréopagyte, dans les *œuvres* de saint Denis, t. 4. — IV. Lettre sur la déposition des prêtres apostats. — V. Lettre contre les Studites, avec préface de *Mai.* — VI. Sur ceux qui ont apostasié, et qui reviennent à la foi orthodoxe, avec notes de *Goar.*

257. GEORGE, métropolitain de Nicomédie, en 960.— 1. Notice de *Fabricius.* —2. Autre de *Lequien.* — I. 10 Discours. — II. 3 idiomèles ou hymnes en prose.

1. *Index* sur saint Nicéphore. — 2. *Index* grammatical grec sur son abrégé historique. — 3. *Index* historique sur le même ouvrage. — 4. *Index* historique sur la vie de saint Etienne le jeune.

TOME CI, comprenant 1296 col. — 1860. Prix, 42 fr. les 4 vol.

258. PHOTIUS, patriarche de Constantinople, et auteur du schisme des Grecs, né en......, patriarche intrus de Constantinople, en 857, 5 jours auparavant simple laïc ; excommunié par Nicolas Ier, en 863; chassé de son siége en 867, par l'empereur Basile; excommunié et déposé par le 8e concile général tenu à Constantinople en 870; rétabli en 877, avec la permission de Jean VIII; chassé de nouveau en 886; mort dans un monastère d'Arménie en 891. — Ses

œuvres, recueillies en entier pour la première fois et divisées en 5 classes. 1.— Préface des *éditeurs* actuels. — Ire **Classe** : *OEuvres exégétiques*. — 2. Dissertation historique et critique sur l'ouvrage suivant par *Joseph Hergenroether*. — 4. Préface de *Wolfius*, de l'édition de Bâle, 1741. — 4. Autre de *Aug. Ant. Scottus*, de l'édition de Naples, 1814. — 5. Autre du card. *Maï*, édit. de 1825 et 1831. — I. Questions amphilochiennes, ou discours sacrés sur les saintes Lettres et autres questions adressées à Amphilochius, au nombre de 324.

Nota. 9 questions qui n'avaient pas encore été trouvées, sont données en supplément à la fin du volume. — II. Fragments des commentaires sur saint Matthieu, sur saint Marc, sur saint Luc et sur saint Jean. — III. Autres sur les Épîtres de saint Paul aux Romains, 2e aux Corinthiens et aux Hébreux.

1. *Index* ou concordance des divers manuscrits.— 2. Concordance avec celles éditées par *Wolfius*. — 3. *Index* des lettres de Photius insérées dans ces *Questions*. — 4. Concordance avec celles du card. *Maï*. — 5. Concordance des diverses éditions. — 6. *Index* des principaux passages de l'Écriture cités ici. — 7. *Index* des Pères et autres auteurs cités. — 8. *Index* sur tout l'ouvrage.

TOME CII, comprenant 1016 col. — 1860.

(*Photius. — Suite.*) — 2e **Classe**. *OEuvres dogmatiques*. — 6. Préface de *Wolfius* sur l'ouvrage suivant.— IV. Narration sur les Manichéens qui reparaissaient de nouveau, en 4 livres. — 7. Préface de *Hergenroether*, éditeur, Ratisbonne, 1857.—V. Sur la sacrée doctrine ou mystagogie du Saint-Esprit. — 8. Remarques historiques et théologiques de l'*éditeur* pour réfuter le précédent ouvrage.—3e **Classe**. *OEuvres apologétiques*.—9. Catalogue de 16 homélies inédites conservées à Moscou, par *Combefis*.—VI. 4 homélies.—VII. Verset sur S. Méthodius de Constantinople. — VIII. 3 odes, avec préface de *Maï*. — 4e **Classe**. *OEuvres historiques*. — IX. Ses lettres, au nombre de 193, en 3 livres.— 10. Remarques de *Maï* sur quelques erreurs de l'édition de Montagu, en 1651.

1. *Concordance* de l'édition de Montagu avec celle-ci. — 2. *Concordance* de la présente édition avec toutes les autres. — 3. *Index* des matières de tout le volume.

TOME CIII, comprenant 1596 col. — 1860.

(*Photius. — Suite.*) — 11. Préface d'*Hœschelius*, pour l'édition de la *Bibliothèque*, Augsbourg, 1601. — 12. Préface de l'édition de *Schottus*, Anvers, 1606. — 13. Jugements de quelques érudits. — 14. Prolégomènes de *Schottus*. — 15. *Index* alphabétique des auteurs cités dans l'ouvrage.—16. *Index* de ces auteurs divisés par classes. — 17. Note sur les 4 manuscrits de l'ouvrage. — X. Le Myriobiblon, ou Bibliothèque des auteurs lus et analysés par Photius, d'après l'édition de *Bekker*, Berlin, 1824, du codex 1 au codex 249.

TOME CIV, comprenant 1536 col. — 1860.

(*Photius. — Suite.*) Continuation de la Bibliothèque, depuis le codex 250 jusqu'au dernier codex 280. — 18. Notes d'*Hœschelius* sur la Bibliothèque, que nous aurions préféré voir au bas des pages. — 5e **Classe**. — *OEuvres canoniques*. — 19. Avertissement des *éditeurs*. — 20. Préface du card. *Maï*. — IX. Recueil de canons, classés par ordre de matières, d'après les conciles gé-

néraux, les conciles provinciaux et les lettres des Pères, en 14 titres.—XII. Le Nouveau Canon, ou indication des canons copiés ou imités par les lois civiles des empereurs, avec les commentaires grecs de *Théod. Balsamon*, patriarche d'Antioche en 1150, également en 14 titres. — XIII. 10 demandes avec autant de réponses (contre les pontifes de Rome).

259. PIERRE *Siculus* ou de Sicile, en 870. — Notice de *Mongitonius.* — 2. Autre de *Lequien.* — 3. Autre du card. *Maï.* — I. Histoire utile, et réfutation et ruine de l'hérésie des Manichéens, appelés aussi Pauliciens. — II. Trois discours contre les mêmes.

260. PIERRE de Sicile, évêque d'Argos dans le Péloponèse, en 890. — 1. Notice dans celle du précédent. — I. Discours sur la conception de sainte Anne concevant la sainte Mère de Dieu. — II. Oraison funèbre de saint Athanase, évêque de Méthone, en latin seulement.

261. BARTHOLOMÉE, moine d'Edesse, en....— 1. Notice de *Cave.* — 2. Préface de *Lemoyne.* — I. Réfutation d'Hagarenus, auteur mahométan. — II. Contre Mahomet.

1. *Index* pour la Bibliothèque de Photius. — 2. *Index* sur le Recueil de canons.

Supplément — **TOME** XXXIV, comprenant 1308 col. — 1860, prix 10 fr.

Après avoir rendu compte du tome XXXIII, nos lecteurs se souviennent que nous annonçâmes d'après l'éditeur (*Annales*, t. XIX, p. 320), que le XXXIVe volume ne paraîtrait que quelque temps après. En effet, à peine il vient de paraître, et M. Migne nous apprend que, forcé par le mauvais vouloir de l'éditeur, le Doct. Flos, il a été obligé de le remercier à la page 448 de ce volume, et de confier à d'autres mains le reste de l'édition. Ces embarras n'étonneront pas; on doit plutôt s'étonner qu'il ait pu organiser une réunion d'éditeurs aussi nombreuse et aussi choisie que celle qui a été nécessaire à cette vaste entreprise. Nous publions donc ici le compte-rendu de ce volume, en priant nos lecteurs de faire le renvoi nécessaire à notre t. XIX, p. 320 (4e série) des *Annales*.

94 *bis*. S. MACAIRE le *grand* ou l'*Egyptien*, mort vers 391. — 1. Questions critiques et historiques sur les vies des deux SS. Macaire l'Egyptien et l'Alexandrin, par le Doct. *Floss.* — 2. Vie de S. Macaire l'Egyptien, tirée de *Palladius*, grec-latin. — 3. Vie de S. Macaire d'Alexandrie, tirée du *même*. — 4. Autres passages de l'histoire Lausiaque, où il est fait mention des Macaires. — 5. Autre extrait tiré de l'histoire de S. Marc, abbé. — 6. Autres extraits sur S. Macaire. — 7. Spécimen d'une ancienne traduction allemande des histoires des deux saints. — 8. Vision d'un certain abbé *Macaire* sur les SS. Anges. — 9. Histoire de S. Macaire, tirée d'*Evagre.* — 10. Apophthegmes de S. Macaire l'Egyptien. — 11. Autres apophthegmes du même. — 12. Autres du même. — 13. Autres de S. *Macaire* d'Alexandrie. — 14. Deux dissertations de *Semler* sur S. Macaire l'Egyptien. — 15. Extrait de *Suidas* servant de préface à l'édition princeps de S. Macaire, Paris, 1559. — 16. Préface de *Jean Pic* pour l'édition latine des Homélies, Paris, 1559. — 17. Préface de l'édition de *Zacharie Pallhenius*, pour l'édition de Francfort, 1594. — 18. Chant héroïque sur la vie de S. Macaire, par Valentin *Leuchthius.* — 19. Témoignages de *Trithemius* et de *Suidas.* — 20. Préface de l'édition de Paris, 1622. — 21. Prolégomènes de

Pierre *Possin* pour son édition des opuscules, Paris, 1684. — 22. Préface de l'édition des homélies de *George Pritius*, Leipsick, 1714. — 23. Autre du même pour les opuscules. — 24. Prolégomènes de *Gallandius* sur les deux Macaires. — 25. Notice de *Oudin*. — 26. Autre de *Cave*. — 27. Autre de *Fabricius*. — 28. Avertissement de l'éditeur sur les lettres et les prières. — I. Quatre lettres, dont une de S. Macaire d'Alexandrie, et l'autre apocryphe, les deux dernières en latin seulement. — II. 2 prières. — Ici finit le travail du Doct. *Floss*. — III. Homélies, au nombre de 50. — *Ouvrages ascétiques*. — IV. De la garde du cœur. — V. De la perfection en esprit. — VI. De la prière. — VII. De la patience et de la discrétion. — VIII. De l'invocation du Saint-Esprit. — IX. De la charité. — X. De la liberté de l'esprit. — XI. Règle pour les moines, en latin. — XII. Autre règle de S. Sérapion de Paphnua et des deux Macaires, *id.* — XIII. Autres règles, *id.* — XIV. Règle orientale formée des règles des Pères orientaux, par le diacre *Vigilius*, *id.*

94 *ter*. S. MACAIRE le jeune ou d'Alexandrie, prêtre et abbé de Nitra, mort en 404. — Sa notice avec celle du précédent. — I. Apophthegmes au n° 12 des mélanges. — II. Discours sur la sortie de l'âme des justes et des pécheurs, dans la notice de *Cave*, n. 27, ci-dessus.

125 *bis*. *Palladius*, évêque d'Hélénopolis, en 420. — En rendant compte de cet auteur dans les *Annales*, t. II, p. 577, on a prévenu que son histoire Lausiaque se trouvait au t. 34. En voici le détail. — 1. Préface de *Gentian Hervet*. — I. Histoire Lausiaque contenant la vie des SS. Pères, en 151 chapitres. — 2. Note de *Rosweide*.

1 *Index* sur toutes les parties des préliminaires. — 2. *Index* sur les Homélies et les opuscules ascétiques. — 3. *Index* sur l'histoire Lausiaque.

C'est ici que M. l'abbé Migne termine la 1re *série* de sa *Patrologie grecque*. Comme nous l'avons déjà annoncé, l'infatigable Editeur s'occupe en ce moment de l'impression de la 2e *série*, qui doit comprendre tous les auteurs grecs jusqu'au concile de *Florence*, en 1439. Plusieurs volumes sont déjà achevés. Ce sera un immense service rendu à l'Eglise. Tout chrétien qui aime l'Eglise, ou seulement la science, devrait lui venir en aide.

Nous rendrons compte de la *nouvelle série* à mesure qu'elle sera publiée.

A. BONNETTY.

Versailles, Imp. BEAU Jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 17. — Mai 1861.

Bibliographie catholique.

PREUVES QUE THOMAS A KEMPIS
N'A PAS COMPOSÉ
L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

Tout le monde connait les nombreuses controverses suscitées à l'occasion de l'auteur de l'inestimable livre : l'*Imitation de Jésus-Christ*. Les *Annales* n'ont encore rien publié sur cette question : c'était une lacune. Aujourd'hui elles peuvent offrir à leurs lecteurs un travail consciencieux qui leur fera parfaitement connaître un des côtés les plus importants de la question. Si ce travail ne révèle pas le nom de l'auteur, au moins il avancera la question en éliminant définitivement un de ceux à qui l'on voulait attribuer cet honneur.

A. B.

I. — Introduction. — Multiplicité des sentiments.

Je ne sais s'il existe un problème plus ardu que celui de l'origine de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Le nom de l'auteur de ce livre admirable, a-t-on dit, est aussi difficile à trouver que le mystérieux berceau du Nil. La comparaison me paraît manquer d'exactitude, car les progrès quotidiens de la géographie permettent de croire à la découverte prochaine des sources du grand fleuve, tandis que rien ne nous autorise à espérer le succès des efforts de ceux qui cherchent à deviner le nom du « plus simple, du plus pieux, du plus humble, du » plus pénétrant des écrivains ascétiques [1]. » Loin de moi, toutefois, la pensée qu'il soit impossible d'atteindre le but en vain poursuivi, depuis un si grand nombre d'années [2], par

[1] Expressions du comte de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, premier entretien.

[2] Les principaux historiens de la controverse relative à l'auteur de l'Imitation ne font commencer les débats qu'en 1615. (Dom Thuillier, *Histoire de la Contestation sur l'auteur de l'Imitation*, en tête du premier vol. in-4° des *OEuvres posthumes* de dom Mabillon et de dom Ruinart, 1724 ; A.-A. Barbier,

tant d'habiles critiques, par tant de laborieux érudits ! L'intelligence et l'activité de l'homme sont si prodigieuses, que l'on commettrait une étrange imprudence en leur assignant une infranchissable limite et en les emprisonnant, pour ainsi parler, dans un cercle fatal. Seulement, je le constate avec regret, aucune des tentatives accomplies jusqu'à ce jour ne donne le droit de compter sur la complète solution d'un problème qui tient, d'une extrémité à l'autre du monde savant, toute attention en éveil et tout esprit en suspens. Au contraire, il me le semble du moins, plus les thèses se multiplient, plus les doutes augmentent, et la matière devient toujours plus obscure à mesure que les flots d'encre coulent plus abondamment. Aussi c'est-il aujourd'hui, plus que jamais, le cas de répéter la décourageante citation empruntée à Térence, il y a 163 ans, par Ellies Dupin, qui, après avoir analysé dans sa *Dissertation sur l'auteur de l'Imitation* une quarantaine d'ouvrages *ad hoc* publiés depuis le commencement du 17e siècle, disait avec esprit :

Incertior sum multò quam dudum [1].

Comment pourrions-nous nous flatter d'être plus près de la vérité aujourd'hui qu'autrefois, quand les arguments dont nous nous servons sont ceux-là mêmes qui ont été inutilement employés il y a déjà tant d'années? Maintenant, comme au temps d'Ellies Dupin, trois opinions sont en présence, et les défenseurs de ces trois opinions ont recours aux armes impuissantes à l'aide desquelles leurs devanciers ont cherché à

Catalogue chronologique des ouvrages imprimés relatifs à la contestation sur l'auteur de l'Imitation, à la suite de sa *Dissertation* sur les 60 traductions françaises de l'Imitation, 1 vol. in-12, 1812 ; J.-B. Malou, *Recherches historiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation*, 1 vol. in-8° 1849). Cependant un bibliographe d'un rare mérite, Mercier de Saint-Léger, a observé, dans l'édition donnée par lui de la *Dissertation* de l'abbé Ghesquière sur l'auteur de l'Imitation, 1 vol. in-12, 1775, que, bien avant 1615, la lutte était entamée déjà entre les Kempistes et les Gersonistes. J'en trouve la preuve irrécusable dans ces paroles du chanoine régulier François de Tol, qui s'écriait en plein 16e siècle (*Vita Thomæ à Kempis*) : « *Nonnulli gersonico nomini nimiùm addicti quatuor de imitando Christo libros Joanni Gersoni vindicare conati sunt, summam nostro Thomæ injuriam facientes.* »

1. Térence, *Phormio*, v. 459.

s'exterminer. Ces luttes, toujours stériles et toujours renaissantes, ressemblent fort aux combats perpétuels que se livrent, dans le Walhala, des guerriers qui s'entretuent tous les jours, et en définitive ne s'en portent que mieux. Continuer à procéder de la sorte est le plus sûr moyen d'éterniser, sans faire avancer la question d'un seul pas, une querelle qui avait déjà enfanté assez de volumes, à la fin du 17e siècle, pour que, en 1698, le *Journal des Savants*, ce vénérable aïeul de tous nos journaux littéraires, pût dire de l'*Imitation* : « Il n'y a » peut-être jamais eu d'ouvrage au monde dont l'auteur ait été » contesté avec plus de chaleur [1] et sur lequel on ait composé » plus d'écrits. »

Deux choses qui exercent une funeste influence sur beaucoup de discussions ont puissamment contribué jusqu'à ce jour à rendre les recherches infructueuses : je veux parler de cette tendance décorée du beau nom de patriotisme qui fait adopter l'opinion qui sourit à l'orgueil national, quand même cette opinion est désavouée par la vérité, et de cette autre tendance plus violente encore, s'il est possible, connue sous le nom d'esprit de corps, qui sacrifie les intérêts généraux à un

[1] Dom Thuillier a blâmé la trop grande vivacité avec laquelle on a écrit de part et d'autre sur ce point de critique. Gabriel Naudé, un des plus intrépides partisans d'A Kempis, fut obligé de demander la répression des injures et des calomnies débitées contre lui par dom Roussel, dom Quatremaire et dom Valgrave. Mais ayant à son tour, dit M. de Feletz, « traité dom Cajetan, l'un de ses » adversaires, d'homme rabougri, les bénédictins prirent feu, et s'en plaignirent comme d'une injure épouvantable. Des membres de l'Académie française » furent consultés, et ayant décidé que rabougri signifiait simplement un petit » homme de mauvaise mine et mal bâti, les bénédictins se calmèrent. » (*Jugements historiques et littéraires*, 1 vol. in-8°, 1840.) De nos jours M. de Grégory, l'opiniâtre défenseur de Gersen, s'est plaint dans l'*Histoire du livre de l'Imitation de Jésus-Christ et de son véritable auteur* (2 vol. in-8°, 1842), des injures de M. Onésyme Leroy, qui a aussi fort maltraité M. Thomassy dans une *brochure* publiée en 1843. Je remarque que M. de Grégory a lui-même eu le tort de dire avec une pointe d'ironie, en parlant du plus zélé de tous les Gersonites : « le *bon* Gence. » Mais il a été « puni par où il a péché, » comme s'exprime, après la Bible, l'Imitation (Livre I, chap. 24), car M. Thomassy s'est moqué (*Revue contemporaine* du 31 octobre 1852) des « hallucinations du *bon* M. de » Grégory, » auquel M. Renan a si justement reproché « la chaleur de mauvais » goût » qu'il apporte dans la discussion. (*Journal des Débats* du 16 janvier 1855 et *Etudes d'Histoire religieuse*, 1 vol. in-8°, 1857.)

intérêt particulier. Dominés par l'un ou l'autre, et quelquefois par l'un et l'autre de ces tyranniques sentiments, la plupart des écrivains qui ont essayé d'écarter le voile sous lequel se dérobe le nom de l'auteur de l'*Imitation*, n'ont pu se livrer à l'examen des prétentions rivales avec cette sereine impartialité qui est nécessaire au critique autant qu'au magistrat. A Dieu ne plaise que j'exprime ici un doute injurieux pour la loyauté de ces écrivains! Mais tout en rendant hommage, au contraire, à leur bonne foi, ne me sera-t-il pas permis de croire et de redire qu'ils ont été presque toujours dupes des illusions que produit l'amour exagéré de son pays ou de son couvent? Ne me sera-t-il pas permis de croire et de redire que plusieurs d'entre eux, s'ils n'avaient subi le joug des préventions de leurs compatriotes ou de leurs confrères, auraient pesé le pour et le contre dans une balance moins inégale?

Jetons un coup d'œil sur les phases diverses de la contestation relative à l'auteur de l'*Imitation*, et nous nous formerons une idée de toute la part qui revient, dans cette interminable querelle, à un étroit esprit de patriotisme et à un esprit de secte beaucoup plus mesquin encore.

Trois nations, on le sait, se disputent la gloire de compter parmi leurs enfants l'auteur de l'*Imitation :* l'Allemagne, la France, l'Italie, et toutes les trois ont plus d'une fois poussé simultanément un cri de victoire, pareilles à ces généraux qui, après une affaire indécise, n'en font pas moins chanter, chacun dans son camp, un *Te Deum* solennel.

L'Allemagne tout entière s'est levée comme un seul homme pour défendre les droits d'*A. Kempis :* depuis trois siècles, on la voit se précipiter au milieu de la lutte avec une vaillante persévérance, donnant la main, comme une sœur aînée, à ses petites sœurs : à la Belgique et à la Hollande. Parmi tant d'auteurs qui sous le ciel du nord ont traité la question dont je m'occupe, deux seulement, en dehors des rangs des Bénédictins, ont été infidèles au mot d'ordre convenu : ces transfuges sont le chanoine Weigl, qui s'est déclaré pour Gersen en 1832, et l'abbé Carton, qui a passé du côté de Gerson dix ans plus tard, et probablement on les regarde, dans les Pays-Bas et en Allemagne, du même œil dont on regardait dans la Grèce ce mal-

heureux Spartiate qui seul ne mourut pas aux Thermopyles. Ces deux écrivains pourraient même invoquer l'un et l'autre le bénéfice d'une circonstance atténuante, car s'ils ont déserté la cause de Th. à Kempis, ils n'ont pas du moins dépouillé leur patrie de la gloire d'avoir produit l'*Imitation*. En effet, le chanoine Weigl ravit, coûte que coûte, Gersen à l'Italie, et de son autorité privée, le baptise Allemand [1], tandis que l'abbé Carton fait naître le chef-d'œuvre du mysticisme dans la ville de Bruges. A part ces deux voix discordantes, toute la Germanie et tous les Pays-Bas, je le répète, réclament en chœur [2] pour Thomas à Kempis la paternité de l'*Imitation*, par l'organe de M. Bormans, de M. Siebert, de M. Ullmann, de M. Liebner, de M. Gieseler, de M. Delprat, de M. Scholz, de M. Clarisse, de M. Schotel, du docteur Alzog (*Histoire universelle de l'Église*), de Mgr Malou [3], qui a résumé, dans ses *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation*, tout ce qui a été écrit jusqu'à nos jours en faveur de Thomas à Kempis et contre ses compétiteurs. M. de Backer a résumé à son tour l'ouvrage de Mgr Malou dans une *lettre* au R. P. Dom Pitra sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, lettre publiée en janvier 1858 dans la *Revue de l'art chrétien*.

L'Italie n'a guère embrassé avec moins d'ardeur et d'unanimité le parti de ce fantôme qu'on appelle tantôt *Gersen*, tantôt *Jean de Cabanaco* [4]. On compte au nombre des défenseurs

[1] M. de Gregory, dans son *mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation* (Paris, 1827), avait dit que M. Gence aurait dû imiter l'abeille, et extraire les variantes des manuscrits. L'abbé Weigl, traduisant en langue allemande le mémoire de M. de Gregory (Sulzbach, 1832) a pris l'abeille pour un auteur. C'est prendre, comme le singe de la fable, « le nom d'un port pour un nom » d'homme. »

[2] Je me contente de mentionner le nom des auteurs sans indiquer le titre, la date, le lieu de publication et le format de leurs ouvrages. Toutefois je serai moins bref quand il s'agira de quelque auteur qui n'aura pas encore figuré dans l'Histoire de la controverse.

[3] Première édition 1848, réimprimée en 1849. Une nouvelle édition des *Recherches historiques et critiques*, revue et augmentée, a été publiée en 1858, 1 vol. in-8° de 422 pages.

[4] Le plus brillant des critiques qui ont daigné servir de patrons à ce personnage imaginaire, M. Ernest Renan, convient que le nom de Gersen a l'air d'être une altération du nom de Gerson. Quant au nom de Cabanacum, qu'on pré-

du prétendu moine de Verceil à peu près tous les Italiens et surtout les Piémontais, qui ont pris part au débat, notamment dom Cajetan, V. Valsecchi, l'abbé Guérini, le P. Oliverio, l'abbé Cancellieri, le chevalier Napione [1], le chevalier de Grégory, qui a été en ce siècle pour Gersen ce que M. Gence a été pour Gerson et ce que l'ancien professeur de Louvain, aujourd'hui évêque de Bruges, Mgr Malou, paraît destiné à devenir pour Thomas à Kempis, c'est-à-dire le plus infatigable et le plus dévoué des avocats [2], l'abbé Avogadro, l'abbé Robustiano Gironi, MM. Parenti, Maroni, Melzi, Paravia Torri, et enfin dernièrement (1857), M. Veratti. Je ne trouve à mentionner que de rares défections, celles de l'abbé Posompieri [3] et de l'abbé Faita [4], qui tinrent pour Gersen dans le cours du 18e siècle, et celles de P. Faraudi et de J. Fovra, qui s'enrôlèrent

tend retrouver dans celui d'une petite ville actuelle du Piémont, dans celui de Cavaglia ; il faut avouer que si Cavaglia venait de *Cabanacum*, ce mot aurait comme Alfana « bien changé sur la route. » Mais il est prouvé que Cavaglia s'appelait autrefois *Cabaliacum* et non *Cabanacum*. Ainsi tombe le dernier retranchement des infortunés Gersénistes.

[1] C'est dans le même esprit que Galleani Napione a tiré à lui de toutes ses forces Christophe Colomb, dont il voulait, au mépris des documents les plus formels, faire un Piémontais.

[2] On doit reprocher à M. de Gregory sa ridicule jactance et ses nombreuses erreurs. A l'entendre, il a mis en poudre tous ses adversaires, même les plus redoutables. S'il a des dédains même « pour l'aristarque Daunou, » il s'admire et se vante, à tout propos, annonçant par exemple que « presque tous les souverains » de l'Europe ont admis dans leurs bibliothèques son *Histoire littéraire de Verceil*. » Quant à ses erreurs, elles sont quelquefois bien grotesques. Ne lui est-il pas arrivé de confondre M. Gérard de Rayneval le père avec Gérard Groot, qui fonda, au 14e siècle, la Congrégation des Frères de la Vie commune ! Il y a aussi dans l'*Histoire de l'Imitation* d'étonnantes puérilités. M. de Gregory se plaint (note de la p. 215 du tome 1) que de bonnes femmes (*sic*) refusent d'acheter son édition de l'*Imitation*, parce qu'on n'y lit pas le nom de Thomas à Kempis. Ces bonnes femmes sont d'autant plus coupables que M. de Gregory a soin de dire, en un autre endroit, qu'avec ses trois éditions latine, française et italienne « on pourrait apprendre les trois langues sans autre méthode que celle de Jacotot. »

[3] Mgr Malou a changé par inadvertance ce nom en celui de Ponsampieri.

[4] L'abbé Faita ne regarde pas Gersen comme le seul auteur de l'*Imitation* ; il lui donne pour collaborateur son frère, le prieur des Célestins de Lyon.

parmi les kempistes, le premier au 17e, le second au 18e siècle, et qui ont été suivis de notre temps par M. Cesarini et par l'abbé Césari.

Quant à la France, je me réjouis de pouvoir déclarer qu'elle a eu le mérite de se montrer bien moins exclusive que l'Allemagne et que l'Italie. Si la cause de Gerson a été soutenue par un nombre assez considérable de nos compatriotes, celle de Th. à Kempis, et surtout celle de Gersen, ont été soutenues avec une noble indépendance par un nombre de Français plus considérable encore. En passant même sous silence les membres des divers ordres religieux que leur qualité de bénédictins, de jésuites ou de chanoines réguliers groupait autour du fantastique abbé de Verceil et du sous-prieur du monastère de Sainte-Agnès, on trouve presque autant de noms français que de noms italiens et allemands dans la liste des adversaires du chancelier de l'Université de Paris. Pour rendre cette assertion indubitable, il me suffira de rappeler que Thomas à Kempis a eu pour lui, dans notre généreuse patrie, Philippe Chifflet, Gabriel Naudé, et, parmi nos contemporains, un des rédacteurs de l'*Ami de la Religion* (numéro du 11 août 1827), M. Hase, M. Schmidt [1], M. Janvier (*Bibliographie catholique* de juin 1851), M. Quérard (*Supercheries littéraires dévoilées*, t. IV, 1852), M. de Coussemaker (*Chants liturgiques* de Thomas à Kempis), M. F. Le Glay, et M. Ludovic Lalanne (*Correspondance littéraire* du 5 février 1858). Il me suffira surtout de rappeler que Gersen, beaucoup plus heureux encore que Thom. à Kempis, a eu pour lui, quoiqu'il soit tout simplement le fils d'une faute d'orthographe, le garde des sceaux Maril-

[1] Il faut bien se garder de confondre M. Schmidt (Charles), auteur d'un *Essai sur Jean Gerson* (1839, in-8°), avec un autre Schmith (Jean-Spencer) qui, favorable celui-là au chancelier de l'Université de Paris, a publié à Caen, en 1843 : *Collectanea Gersoniana*, ou recueil d'études, de recherches et de correspondances littéraires ayant trait au problème bibliographique de l'origine de l'Imitation de Jésus-Christ. Cet ouvrage, qui fait suite à la *Dissertation* de Barbier, énumère 238 éditions de l'Imitation, qui ont paru en France de 1812 à 1841. Je profite de l'occasion qui s'offre ici à moi de rappeler que M. Taschereau, dans son *rapport* du 24 janvier 1854 à M. le Ministre de l'instruction publique, sur le catalogue du département des imprimés de la Bibliothèque impériale, signale l'existence dans ce grand dépôt de 628 éditions différentes du texte latin de l'*Imitation* et de ses diverses traductions.

lac [1], Jean de Launoy, l'abbé Valart [2]; dans ce siècle, Lanjuinais, Millin, l'abbé Rohrbacher, M. Nolhac, M. Ernest Renan; et parmi ceux dont je n'ai point vu jusqu'à présent les noms mêlés à l'histoire de la contestation, le marquis de Fortia-d'Urban (note du *Génie du Christianisme*, dans son édition des *OEuvres complètes* de Châteaubriand [3], 1830, 45 vol. in-12), Buchon (*préface de l'Imitation* publiée dans le *Panthéon littéraire*), Chavin de Malan (*Histoire de dom Mabillon* et de la congrégation de St-Maur), et M. de Montalembert, dans son admirable *Introduction* à l'histoire de sainte Élisabeth de Hongrie.

Une autre remarque curieuse à faire, c'est qu'en général pendant que la plupart des gersénistes et des kempistes français ont attaqué Gerson avec une singulière vigueur, un grand nombre d'écrivains du même pays, qui ont regardé les droits de notre compatriote comme bien supérieurs à ceux de Gersen et de Thomas à Kempis, ont exprimé leur sentiment avec une modération où l'on a cru quelquefois reconnaître de la timidité et de l'indécision. Si Charles Labbé, consulté par le cardinal de Richelieu, soutint carrément qu'il fallait imprimer l'*Imitation* sous le nom du curé de Saint-Jean-en-Grève; si au lieu d'être en cette circonstance seul de son avis, comme l'affirme

[1] Marillac, du reste, ne persévéra point dans son opinion, car, en 1630, dans la 2e édition de sa *Traduction de l'Imitation*, il déclare que ce livre n'a pas d'auteur plus assuré que le Saint-Esprit. C'est ce que le pape saint Grégoire avait déjà dit au sujet du livre de Job, et ce qu'avant Marillac saint François de Sales avait répété au sujet de l'*Imitation* elle-même.

[2] L'abbé Guillon (*Bibliothèque choisie* des Pères de l'Église grecque et latine, 26 vol. in-12, t. 24) dit bien à tort en parlant de Gerson : « Quelques bénédic» tins ont voulu le donner comme auteur de l'*Imitation*, ils ont été suivis par » l'abbé Valart. » M. Rouvray, dans le *Dictionnaire* général de biographie et d'histoire de MM. Dezobry et Bachelet dit à son tour (au mot Gerson) que Bellarmin, Mabillon et les bénédictins se prononcèrent pour Gerson. Cette faute n'a pas été commise dans l'article Thomas à Kempis du même *Dictionnaire*; il est vrai que ce dernier article est du savant M. Huillard-Bréholles auquel « la » question paraît décidée en faveur de Gerson. »

[3] Châteaubriand (*Génie du Christianisme*, partie III, livre IV) appelle l'Imitation « cette espèce de phénomène du 13e siècle. » Un autre illustre enfant de la Bretagne, l'abbé de Lamennais, a partagé l'opinion de Châteaubriand, car il a dit dans la *préface* de sa traduction de l'Imitation, dont j'ai sous les yeux la 12e édition, 1844 : « On a fait des recherches immenses pour découvrir le nom » d'un pauvre solitaire du 13e siècle. » A ces deux témoignages indirectement hostiles à Gerson, on aurait pu joindre, il y a quelques années, le témoignage

Mgr Malou [1], il vit ses réclamations appuyées par le docteur Jacques de Sainte-Beuve ; si Camus, évêque de Belley, Moréri, Louis Haslé, l'abbé Andry, l'abbé Lenglet-Dufresnoy [2] accordèrent sans difficulté l'*Imitation* à Gerson ; si M. Gence, qui a voué sa vie à la défense de cette thèse, suivant l'expression de M. Michelet (*Histoire de France*, t. V), a réuni dans ses divers opuscules toutes les considérations qui militent en faveur du grand orateur du 15[e] siècle [3] ; si cet athlète infatigable a trouvé de zélés auxiliaires dans M. Barbier, l'abbé Labouderie, l'abbé de l'Ecuy, M. O. Leroy, M. Mangeart, M. Montfalcon, M. H. Géraud, M. Thomassy, M. Fouinet, M. Vert; si l'éloquente voix de M. Villemain, parlant au nom de l'Académie française, a donné en quelque sorte une imposante consécration

direct et si important de M Paulin Paris. (Les *Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. II, 1838.) Mais M. P. Paris a changé d'avis depuis, car Mgr Malou (édition de 1858) dit qu'il est franchement gersoniste.

[1] Mgr Malou, qui omet (p. 30) Sainte-Beuve, se trompe (p. 31) quand il prétend que Grancolas favorisa Gerson. Mais un peu plus loin (p. 93) il assigne à ce théologien un rôle bien différent. Comme quelques lecteurs du livre de Mgr Malou pourraient être aussi embarrassés entre ces deux assertions contradictoires que l'âne de Buridan entre les deux objets qui l'attiraient également, je me hâte de leur apprendre que Grancolas frappe d'estoc et de taille sur tous les prétendants : saint Bernard, saint Bonaventure, Gerson et Thomas à Kempis.

Ils ne meurent pas tous, mais tous ils sont frappés.

Après avoir si complétement déblayé le terrain, ce rude joûteur mit en avant un franciscain, Ubertin de Casal, candidat que nul n'a jamais pris au sérieux.

[2] L'abbé Lenglet-Dufresnoy a le premier cherché à établir que l'*Internelle consolacion* est le texte original de l'Imitation de Jésus-Christ, idée qui a été remise en circulation de nos jours par M. On. Leroy. Cette hypothèse me paraît inadmissible, et j'aime bien mieux croire avec tous les savants qui ont étudié cette question, notamment avec MM. L. Moland et Ch. d'Héricault, éditeurs de l'*Internelle consolacion* (*Bibliothèque Elzévirienne* de Janet), que cette œuvre, dont ils ont si bien fait ressortir la valeur dans leur *introduction*, est la première version française de l'*Imitation*.

[3] Depuis 1810, où il publia dans le *Journal des Curés*, au mois de septembre, sa *Notice* sur les traductions françaises les plus remarquables de l'*Imitation*, jusqu'à sa mort arrivée en 1840, M. Gence, restant toujours sur la brèche, a publié 21 opuscules à ce sujet. La prose ne lui suffisant pas, il a eu trois fois recours à la poésie. Peut-être espérait-il ainsi charmer ceux qu'il n'avait pu réussir à convaincre.

à l'opinion qui proclame Gerson l'auteur de l'*Imitation* [1]; d'un autre côté, Corneille se borne à désirer que l'on puisse remettre Gerson en possession d'une gloire dont il a joui longtemps; Bossuet déclare seulement que le célèbre chancelier de l'Université était bien digne de composer l'*Imitation*; Ellies Dupin se montre irrésolu, au point de ne pas oser insérer l'*Imitation*, dans l'édit. des *œuvres complètes* de Gerson qu'il fit paraître en 1706, 5 vol. in-fol.; Daunou, qui a publié dans le *Journal des Savants* de 1826 et de 1827 trois bien judicieux articles sur les livres de M. Gence et de M. de Grégory, est impitoyable pour les gersénistes, sévère pour les kempistes, indulgent pour les gersonistes, mais sans formuler sur ce dernier point de nettes conclusions; MM. Dupré-Lasale et Prosper Faugère, dont l'Académie française a couronné, en 1837, l'*éloge de Gerson*, ont assez mollement plaidé sa cause, pour que M. O. Leroy leur en ait adressé des reproches véhéments; enfin le biographe le plus récent du docteur très-chrétien, M. B. Aubé, tout en penchant vers Gerson, avoue que les preuves matérielles et positives qui sont réclamées par ses adversaires font absolument défaut (t. XX de la *Nouvelle Biographie générale*, 1857).

Il est essentiel d'ajouter que plusieurs de nos compatriotes n'ont pas voulu, en abandonnant Gerson, deshériter la France de l'honneur d'avoir enfanté « le plus beau livre qui soit sorti » de la main des hommes, puisque l'Évangile n'en vient » pas [2]! » M. Michelet qui, dans son *Histoire de France*, œuvre

[1] Par une étrange fatalité, les paroles mémorables de l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie française n'ont été rappelées nulle part. Les voici : « L'Académie a consacré une de ses médailles à honorer les recherches de » M. On. Leroy sur le plus touchant ouvrage que la morale chrétienne ait ins» piré, l'*Imitation de Jésus-Christ*, cette suite de l'Évangile composée par Ger» son dans le bannissement et le malheur, et mise en vers quelquefois subli» mes par Corneille vieillissant et méconnu. »(*Rapp.* sur les Concours de 1842).

[2] On a dans l'*Encyclopédie du XIX*e *siècle* (à l'article *Thomas à Kempis*), donné à Laharpe ce mot du sceptique Fontenelle, mot que l'on aurait eu tort de prendre à la lettre, s'il fallait en croire François de Neufchâteau. J'ai vu, en 1854, cet éloge de l'Imitation attribué dans un journal à M. de Lamartine. Il est vrai que le lendemain un autre journal relevait cette erreur, mais pour en commettre une autre en apprenant à ses lecteurs que ces paroles étaient de Jean-Jacques Rousseau. M. Michelet s'est approprié ce mot de Fontenelle quand

inégale, mais remarquable à tant de titres, a consacré de longues pages à l'*Imitation*, indique d'une manière ingénieuse les divers motifs qui le portent à y voir une œuvre française. Bien que l'éminent historien entoure sa déclaration de toutes sortes de réserves; bien qu'il la subordonne à la conjonction conditionnelle par excellence; bien qu'il dise : « Si un tel livre » pouvait être national, s'il n'était pas chrétien par dessus tout, » il n'en est pas moins au fond partisan de l'origine francaise de l'*Imitation*, et après avoir énergiquement écarté l'Allemagne et l'Italie, il finit par s'écrier : « Dans l'*Imitation*, il » y a plus de sentiment que d'images : cela est français. » M. J.-J. Ampère et M. J.-V. Le Clerc qui, l'un, dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans sa chaire du collége de France, l'autre, dans le *Journal des Débats* et dans sa chaire de la Sorbonne, tous les deux au sein de l'Académie des Inscriptions et des Comités savants, partout enfin où ils ont paru, ont fait admirer la sagacité merveilleuse de leur esprit et l'immense étendue de leur érudition, ne balancent pas à octroyer à l'*Imitation* de grandes lettres de naturalisation [1]. Ces critiques si distingués pensent que l'*Imitation* est l'œuvre, non d'un Français, mais de la France elle-même, et que plusieurs mains pieuses ont, à diverses reprises, travaillé à cet incomparable monument. Si j'osais, après des autorités aussi considérables, exprimer mon humble avis en ces matières, je dirais que l'absence d'homogénéité des quatre livres de l'*Imitation* est plus apparente que réelle. Une étude approfondie du texte de ces quatre livres m'oblige à leur attribuer une seule et même

il a dit, dans le tome v de son *Histoire de France* « que l'Imitation était le plus » beau livre chrétien après l'Évangile. » M. Chavin de Malan (*Histoire de dom Mabillon*) a pris à son tour à M. Michelet, pour l'appliquer aussi à l'Imitation, l'expression : « épopée intérieure de la vie monastique, » comme il a pris au poëme de *Jocelyn* l'expression : « œuvre remplie jusqu'au bord des plus doux » sucs de l'Évangile. » Encore si l'abbé Chavin de Malan n'avait pris que des phrases ! Mais on sait qu'il a pris aussi des livres et même beaucoup de livres,

[1] Voir la préface mise par M. Le Clerc en tête de la magnifique édition de l'*Imitation de Jésus-Christ* exécutée par l'Imprimerie impériale pour l'Exposition universelle de 1855, in-f°. Le frontispice de cette édition, chef-d'œuvre de la typographie française, ne porte pas plus de nom d'auteur que celui de la très-belle édition imprimée au Louvre en 1640, par l'ordre du cardinal de Richelieu.

origine. Je demande respectueusement à M. Michelet, à M. Ampère et à M. V. Le Clerc la permission de leur représenter qu'ils se trompent quand ils voient dans l'*Imitation* quelque chose de pareil à ces prodigieuses cathédrales que la foi du moyen âge élevait jusqu'au ciel, et auxquelles apportaient leur pierre plusieurs générations successives. Je crois aussi fermement à l'unité de composition de l'*Imitation* qu'à l'unité de composition de l'*Iliade*, et dans l'un et l'autre cas, je l'affirme, on a pris pour des différences caractéristiques des différences purement accidentelles [1]. Quoi qu'il en soit, protégée par des noms si célèbres, l'hypothèse qui ne donnant l'*Imitation* à aucun auteur particulier, fait éclore en France « cette fleur char» mante, » comme l'appelle M. Renan, a été accueillie avec une insigne faveur, à tel point que l'on peut appliquer à ceux qui en ont parlé, depuis qu'a paru le travail du digne doyen de la Faculté des lettres de Paris, ce vers d'une des plus jolies fables de La Fontaine :

Chacun fut de l'avis de monsieur le doyen [2].

[1] Les différences qui semblent justifier au premier abord ceux qui reconnaissent dans les diverses parties de l'*Imitation* les traces d'une rédaction multiple, résultent surtout de l'influence exercée sur tout auteur par le sujet qu'il traite. Non-seulement le langage se teint des couleurs du sujet, mais aussi la pensée. Dans l'*Imitation* comme partout, le ton s'élève ou s'abaisse suivant l'importance plus ou moins grande de la matière. Ainsi expliquées, les disparates que l'on remarque entre le style et les idées de tel et tel des livres de l'*Imitation* se réduisent à des nuances toutes naturelles. Pour ne prendre qu'un exemple, si « le langage humble et calme du premier livre, » comme parle M. Le Clerc, ne rappelle en rien « les grandes images et les amples développe» ments du troisième livre, » c'est que le premier livre est à l'usage de ceux qui commencent; c'est une introduction où, pour que le lecteur puisse le suivre avec facilité, l'auteur ne vole pas de toutes ses ailes, tandis que dans le troisième livre, le lecteur étant devenu déjà un initié, l'auteur laisse prendre à son génie tout son sublime essor. Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, qui est par son talent comme par son caractère une des gloires du clergé français, vient ici à mon secours et s'écrie au sujet de l'auteur de l'*Imitation* : « Il n'a si bien dit » que parce qu'il a beaucoup aimé... Le quatrième livre explique les trois au» tres. » (*Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique.*)

[2] Je dois nommer parmi les érudits qui ont adopté la théorie proposée par MM. Michelet, Ampère et Le Clerc, MM. Moland et d'Héricault, qui ont développé, à côté des idées de ces trois maîtres, des idées dont tout le mérite leur appartient. — Déjà, en 1662, l'*Imitation* avait été considérée comme une œuvre collective par un français, J.-M. Suarès, évêque de Vaison et bibliothécaire

II. — Histoire de la contestation au point de vue monastique.

Envisageons maintenant l'histoire de la contestation au point de vue monastique. Ici, il n'y a que deux arènes : d'un côté sont les Chanoines réguliers de Saint-Augustin et les Jésuites, leurs inséparables alliés, et de l'autre côté se tiennent réduits à leurs propres forces tous les Bénédictins.

C'est un membre de la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Augustin, Jean Buschius, qui le premier revendiqua, dans la *chronique* de son ordre, du vivant même de Th. à Kempis, en 1464, la paternité de l'*Imitation* pour ses confrères, si toutefois le passage de cette *chronique*, invoqué dans la discussion, n'a pas été interpolé. Après lui, en admettant pour le moment l'authenticité de son témoignage, vinrent à la file d'innombrables chanoines réguliers de tous les pays, Hermann Ryd, Jean Mauburne, François de Tol, Fronteau, Simon Werlin, Desnos, de Boissy, Testelette, Claude du Molinet, Eusèbe Amort[1], Géry, etc.

Le premier jésuite qui se constitua le champion de Th. à Kempis, fut le père Henri Sommalius, éditeur des *œuvres complètes* de cet auteur, Gand, 1600. Sommalius professait pour Thomas à Kempis une espèce de culte. Il faut voir dans ses *épîtres dédicatoires* à Léonard Bettenius et dans sa *préface*, avec quelle exaltation il parle du sous-prieur de Sainte-Agnès [2]. Doit-on s'étonner après cela de l'empressement qu'il

du Vatican. Ce docte prélat a soutenu dans une dissertation in-4° intitulée : *Conjectura de libris de Imitatione Christi, eorumque auctoribus*, que le premier livre est de Jean, abbé de Verceil, le deuxième d'Ubertino de Casal, le troisième de Pierre Renalutio, le quatrième de Gerson, et qu'enfin le tout a été arrangé, en 1441, par Thomas à Kempis.

[1] Amort est sans contredit celui de tous les chanoines religieux qui a le plus vaillamment combattu pour assurer le triomphe de Thomas à Kempis. Il usait pour terrasser ses adversaires du procédé employé par les héros du poëme du Lutrin : il leur envoyait à la tête, sans trêve ni merci, d'énormes volumes tels que sa *Deductio critica*, qui n'a pas moins de 350 pages in-4°. L'âge ne put glacer l'ardeur de ce belliqueux chanoine, et en 1764, au moment de disparaître de ce monde, il lança de sa main mourante un autre formidable in-4° contre les gersénistes, disant seulement alors avec le vieil Entelle : *Victor cæstus artemque repono*. Amort a composé aussi un gros livre : *Philosophia Polingana*, Augsbourg, in-f°, 1730, dans lequel il s'élève contre le mouvement de la terre.

[2] Il avoue que son amour pour Thomas à Kempis date de ses plus jeunes

mit à saluer en lui, dès 1598, le père de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont il avait trouvé dans la bibliothèque des chanoines réguliers, au monastère de Saint-Martin, à Louvain, un manuscrit autographe? Cependant, lorsqu'en 1615, le jésuite Rossignoli eut mis la main sur ce fameux manuscrit d'Arône, qui portait tant de tempêtes dans son sein, deux autres jésuites, les pères Possevin et Bellarmin, se prononcèrent un moment pour le mythologique Gersen, mais le père Rosweyde, dont le nom restera à jamais vénéré dans le monde savant, car c'est lui qui a conçu le projet et le plan de la précieuse collection des *Acta sanctorum*, le père Rosweyde, dis-je, ayant publié ses *vindiciæ Kempenses* (Anvers, 1617), Possevin et Bellarmin se rétractèrent [1], et depuis ce jour tous les jésuites épousèrent la querelle des chanoines réguliers, et fidèles aux traditions de leur ordre, répétèrent désormais, comme autant de complaisants échos, les paroles de Sommalius. Il est juste de constater que ce sont les jésuites qui ont le plus puissamment servi la cause de Th. à Kempis. Je ne sais trop si rien a été dit en sa faveur, de nos jours, qui ne se trouve déjà dans les livres de Rosweyde, de Bollandus, de George Héser, de Raynaud, de Ghesquière et de Desbillons. Héser, pour ne parler que de lui, Héser, un des plus féconds antagonistes de Gersen [2], a

années, et au moment où il écrit, quoiqu'il frise la cinquantaine, cet amour ne s'est nullement refroidi. Il a bien raison, en s'adressant au lecteur, de lui dire : « *mi lector candide,* » car il faudrait une singulière candeur pour admettre toutes ses assertions. Une d'elles a fait fortune : Sommalius prétend qu'un roi de Mauritanie conduisit un jésuite dans sa bibliothèque et lui montra le livre de l'*Imitation*, « *Vulgari Turcarum linguâ conversum.* » Cette historiette, qui a été racontée depuis un si grand nombre de fois, et notamment dans l'*Avertissement* de la traduction publiée en 1662, par Lemaistre de Sacy, et dans l'*Histoire de l'Imitation* de M. de Grégory, a été solidement réfutée par Jean de Laroque dans le *Mercure de France* du mois de décembre 1735.

[1] Voir une brochure publiée par le fougueux Amort, 1761 : *Appendix ad anticrisim de palinodiâ card. Rob. Bellarmini in favorem Thomas de Kempis.* Possevin, dit Daunou dans le *Journal des Savants* de 1827, n'a pas non plus persévéré à soutenir que l'*Imitation* était de Gerson.

[2] Le *Dictionnaire historique* si excellent au point de vue bibliographique, publié par le général Beauvais, m'apprend que Georges Héser, dont les historiens de la contestation ont énuméré tant d'ouvrages, en a composé encore en l'honneur de ce Thomas à Kempis qu'il qualifie de « *Candidissimum Germaniæ*

fourni à Eusèbe Amort, qui du reste en a fait le loyal aveu, la meilleure partie des arguments, qui développés outre mesure dans ses gigantesques traités, ont été en dernier lieu condensés par Mgr Malou dans quelques pages de ses *Recherches historiques et critiques*.

Quant aux Bénédictins, ils ont de tout temps et dans toutes les contrées, lutté avec un parfait ensemble pour conférer à leur ordre déjà si riche en illustrations l'honneur d'avoir possédé l'auteur de l'*Imitation*. Dom Cajetan, dom Valgrave, dom Metzler, dom Quatremaire, dom Delfau, dom Erhard, dom Ange Mœrs, le cardinal d'Aguirre, notre grand Mabillon que l'on regrette surtout de voir s'égarer sur les pas de ses devanciers, ont entassé livres sur livres pour prouver que l'*Imitation* est l'œuvre de ce *Gersen*, dont ils n'ont pas même réussi à prouver l'existence. Triste spectacle en vérité que celui que nous offrent tant de doctes religieux, consumant, pour obéir à je ne sais quelle absurde consigne imposée par l'esprit de corps, dans des labeurs improductifs de longues et patientes veilles, qui auraient pu être consacrées avec tant de profit à des recherches d'une haute importance [1].

On le voit, l'empire fatal exercé par l'amour aveugle du pays ou de la congrégation sur la plupart de ceux qui ont entrepris de résoudre le problème de l'origine de l'*Imitation de Jésus-Christ* a grandement compliqué jusqu'à présent les difficultés dont ce problème est par lui-même hérissé. Il serait à

ridus » un autre qui a échappé à leurs recherches, et que je n'ai pas vu mentionné même par Mgr Malou : il s'agit de l'*Obeliscus Kempensis auctori librorum de Imitatione Christi positus*, Munich, 1669.

[1] Les bénédictins ont aussi réclamé l'honneur d'avoir doté le monde chrétien d'un autre ouvrage, dont saint François de Sales faisait le plus grand cas, et que l'on a considéré comme le frère de l'*Imitation*, frère cadet, sans doute, ainsi que le disait Boileau de Thomas Corneille : je veux parler du *Combat spirituel*, qui a été le sujet de vifs débats entre les bénédictins, les jésuites et les théatins. Les premiers l'ont attribué à un moine espagnol de leur ordre, dom Juan de Cattanisa ; les seconds à un membre de leur compagnie, le père Achille Gagliardo ; les derniers à un religieux de leur congrégation, le père Laurent Scupoli. Un traducteur du *Combat spirituel*, le père Brignon, a dit avec une naïveté sans égale : « Je ne me hasarderai point à trancher le différend, car j'aime mieux laisser chacun en possession de ses droits, que de me faire des ennemis en me déclarant ouvertement pour l'un des partis. »

désirer qu'à la lueur des leçons du passé on comprît désormais la nécessité de se soustraire à toute pression, d'aborder l'examen de ce point d'histoire littéraire avec un entier désintéressement, et pour emprunter à l'*Imitation* un de ses mots favoris, « avec une parfaite abnégation. » Si l'on résistait aux entraînements qui ont poussé vers les mêmes écueils tant d'estimables érudits ; si quittant à jamais les régions où règnent de petites passions on s'élevait jusqu'à cette paisible sphère où la science devrait toujours se maintenir ; si, en un mot, on ne se préoccupait que d'atteindre la verité, sans doute il resterait encore de grands obstacles à surmonter, mais du moins on n'aurait plus à combattre — ingrate et fastidieuse besogne! — des arguties déjà cent fois repoussées et qui reviennent sans cesse embrouiller une question si épineuse de sa nature. Le temps qu'on perd à se débarrasser des mille objections insignifiantes formulées par le parti pris, serait employé à lutter contre l'énigme toute seule, et au lieu d'éparpiller çà et là les forces de son esprit en écartant ce qui n'est que captieux et chimérique, on les concentrerait uniquement sur le fond même du débat. Après cette décisive épreuve, si la lumière ne se faisait pas encore, on aurait du moins facilité la tâche de ceux qui la cherchant de nouveau et servis peut-être par des circonstances plus propices, finiront par la voir briller, en admettant toutefois qu'elle doive briller jamais.

III. — Méthode de l'auteur.

Je viens aujourd'hui, docile aux conseils que je donne aux autres, essayer d'aplanir en un endroit la route sans issue que suivent depuis trois siècles tant d'intrépides érudits. Nulle considération étrangère à l'amour de la science ne me guide dans mon entreprise. Afin de mieux conserver toute mon impartialité, je me suis efforcé d'oublier momentanément ce que j'avais lu et ce que j'avais entendu ; j'ai tenu à tout voir de mes propres yeux et à tout juger avec ma seule raison. M'isolant de ce qui me semblait pouvoir même le moins gêner ma liberté d'action, j'ai imité, *si parva licet componere magnis*, Descartes faisant table rase de tous les systèmes philosophiques passés, et après avoir affranchi sa pensée, après s'être

soustrait à toute influence, marchant d'un pas ferme vers la vérité.

J'ai pris ensuite la résolution de ne me servir d'aucune de ces preuves qui sont si loin d'être péremptoires, d'aucune de ces inductions qui n'aboutissent à rien de positif, et dont pourtant débordent toutes les dissertations enfantées par une polémique, qui, continuée ainsi, durerait jusqu'à la consommation des âges, sans amener jamais un résultat satisfaisant. Laissant donc dans l'arsenal où les combattants vont les prendre depuis trois siècles, les arguments inoffensifs qu'ils ne cessent de se renvoyer, je me suis engagé dans une voie nouvelle; j'ai d'abord lu et relu attentivement l'*Imitation*, jaloux de la connaître jusque dans ses plus petits détails. Une fois que j'ai eu pénétré autant que cela m'a été possible les secrets de la lettre et de l'esprit de ce résumé de la philosophie chrétienne, je me suis livré avec non moins de zèle à l'étude des divers *Traités de Thomas à Kempis*, celui de tous les concurrents qui réunit en ce moment le plus de suffrages autour de son nom, grâce sans doute au très-habile plaidoyer de Mgr Malou[1]. Je me suis alors demandé si à l'aide de nombreux rapproche-

[1] L'ex-professeur de théologie de Louvain, dont le livre : « *De la lecture de la Sainte Bible en langue vulgaire* » a été l'objet de grands éloges de la part d'un théologien contemporain le révérend père Perrone (*le Protestantisme et la règle de foi*), a mis tant de science et de talent au service de la cause de Thomas à Kempis, que cette cause lui aurait dû son triomphe, si elle avait pu triompher :

Si Pergama dextrâ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.

M. S. de Sacy a rendu hommage dans la remarquable *préface* de son édition de la traduction de l'*Imitation*, par Michel de Marillac, 1854, à l'habileté déployée par Mgr Malou, et il avoue qu'il pencherait, après la lecture de sa *dissertation*, en faveur de Thomas à Kempis, s'il ne croyait que « l'honneur d'être » oublié est une grâce accordée par Dieu même au saint auteur. » C'est une quasi-conversion que Mgr de Bruges peut ajouter aux conversions nombreuses et éclatantes opérées, d'après lui, par ses *recherches*. Mais M. Thomassy a rétorqué, dans la *Revue contemporaine* du 31 décembre 1852, avec tant de succès les arguments du docte bibliothécaire de l'Université catholique de Louvain, que dans l'une des livraisons suivantes de la même Revue M. Kératry déclare se rallier aux gersonistes. La conquête est d'autant plus glorieuse que M. Kératry, au dire de M. de Grégory, avait repoussé, dans son roman de *Saphira*, Gerson, Gersen et Thomas à Kempis. Si l'on s'étonnait de voir M. de Grégory citer sur la question de l'origine de l'*Imitation* une opinion exprimée dans un

ments entre le texte de l'*Imitation* et le texte des sermons et des ouvrages ascétiques de Th. à Kempis, je ne pourrais pas d'une manière sûre établir ou nier l'identité de l'auteur de l'*Imitation* et du sous-prieur de Sainte-Agnès. Il m'a semblé que de cette enquête soigneusement accomplie, devait sortir la justification définitive ou la condamnation sans appel des partisans de Th. à Kempis. Si le résultat de l'enquête est favorable à ce dernier, qu'il soit bien vite déclaré l'auteur du livre qui a si longtemps été pour les savants une pomme de discorde, et que la paix soit enfin signée partout ! Si au contraire le résultat est défavorable au religieux hollandais, qu'il soit sans autre forme de procès dépossédé à jamais du titre usurpé par lui, et que les investigations, cessant de se porter de son côté, se tournent et convergent toutes vers un autre point.

Je n'ignore pas que déjà le moyen auquel j'ai eu recours pour arriver à la découverte d'une partie de la vérité a été plusieurs fois mis en pratique [1], mais je n'ignore pas non plus qu'il n'a jamais été jusqu'à ce jour expérimenté sur une assez grande échelle et dans les conditions qui pouvaient seules le rendre efficace. On s'est contenté presque toujours de comparer entre elles quelques pensées et quelques expressions de l'*Imitation* et des *Œuvres* de Th. à Kempis, et sans daigner remarquer que beaucoup de pensées et d'expressions des livres ainsi interrogés ne pouvaient qu'être pareilles, puisqu'elles avaient été puisées les unes et les autres aux mêmes sources, la Vulgate et les œuvres des Pères de l'Eglise, on a conclu témérairement de leur similitude à la communauté d'origine des livres qui les contenaient ; d'autres fois, on s'est puérilement appuyé pour ne faire qu'un seul et même individu de Th. à Kempis et de l'auteur de l'*Imitation*, sur des ressemblances fortuites, et comme on en aurait trouvé entre

obscur roman, je rappellerais que sa première revendication des droits du fabuleux Gersen se cache dans un mémoire sur la culture du ris en Lombardie, *latet.... in herbâ*.

[1] En 1651 parut « *Thomas à Kempis à se ipso restitutus* » par Thomas Carré, Paris. Ce livre est rare, mais on en trouve toute la substance dans le parallèle des pensées et des paroles identiques de l'*Imitation* et des œuvres de Thomas à Kempis, parallèle qui se déroule dans la *Deductio critica* d'Eusèbe Amort. Puisse cette *Deductio* être légère à ceux qui voudront la consulter !

l'*Imitation* et une foule d'autres ouvrages mystiques du moyen âge. Ce n'est point sur des bases aussi étroites et aussi fragiles que j'ai fondé mon argumentation; je me suis attaché à recueillir et à reproduire ici les passages seuls qui pouvaient par leur confrontation jeter quelque jour sur les ténèbres, dont le problème de l'origine de l'*Imitation* est environné; je serais trop dédommagé de tout ce qu'a eu pour moi d'aride et de rebutant le long travail auquel je me suis consacré, si mes lecteurs ne trouvaient point trop imparfait cet opuscule, qui, à défaut d'autre mérite, est du moins consciencieux, et s'ils se plaisaient à reconnaître que, ni moi en le composant, ni eux en le lisant, nous n'avons entièrement perdu notre temps et notre peine!

IV. — Différences essentielles des expressions et du style de l'auteur de l'*Imitation* et de Thomas à Kempis.

Chapitre I[er]

Ai-je besoin de rappeler combien souvent figure dans l'*Imitation* le mot *abnégation?* Ce mot est assez rare dans les œuvres de Th. à Kempis, qui pourtant par cela seul qu'il s'adresse à des religieux, prêche fréquemment le mépris de soi-même. Si les expressions *abnegatio sui ipsius*, *abnegare* sont clairsemées dans les discours et les traités de Th. à Kempis, c'est en vain qu'on y chercherait certaines expressions qui se rattachent au même ordre d'idées, et que l'auteur de l'*Imitation* jette à pleines mains dans son livre, comme : « à terrenis desideriis *abstra-* » *here,* » comme : « Omnem vanam sollicitudinem *amputare*[1], » comme : « *Abscissio* omnium delectationum, » comme : « Si » scires te perfecte *annihilare.* » D'autres manières de dire qui se rapportent indirectement au même sujet, sont aussi familières à l'auteur de l'*Imitation* qu'étrangères au chanoine régulier, et nulle part, si j'ai bonne mémoire, ce dernier n'a recommandé de résister « *appetitui sensitivo* » et de négliger tout ce qui n'est que « *apparentia* externa. » Ces citations parlent assez haut, ce me semble, pour que je puisse me dispenser d'insister sur leur extrême importance [2].

[1] Au lieu de dire : *amputare*, Thomas à Kempis dit : *resecare*, mot que je n'ai point vu dans l'*Imitation*.

[2] Thomas à Kempis emploie quelquefois l'expression *abrenunciatio*, qu'il ne m'a pas été donné de rencontrer une seule fois dans l'*Imitation*.

Chap. II.

L'auteur de l'*Imitation* s'écrie dans un élan d'amour et d'enthousiasme : « Ah ! Domine Deus, quando ero tecum unitus et » *absorptus* (l. IV, ch. 13). » Ce mot si énergique, si expressif « absorbé en toi, » c'est inutilement qu'on le demanderait à Thomas à Kempis. Beaucoup de mots de ce genre, chers aux auteurs mystiques, ne brillent dans ses œuvres que par leur absence.

Chap. III.

Quand l'auteur de l'*Imitation*, comme s'il avait prévu tout ce qu'aurait de fâcheuse influence sur la querelle relative à son nom un amour-propre obstiné, condamne avec tant de force l'attachement que nous portons à notre opinion, il se sert de ces mots : « In propriis stare sensibus. » Thomas à Kempis, quand il aborde cette matière, répète la phrase même de saint Paul : « In proprio sensu abundare [1]. »

Chap. IV.

L'*Imitation*, dans le chapitre 11 de ce IVe livre qui a quelque chose de l'ardeur du cantique des cantiques, nous montre au milieu d'une admirable description du céleste bonheur les élus qui se réjouissent sans fin en la présence de Dieu, contemplant sa gloire face à face, et qui, de clartés en clartés, transformés dans l'abîme de sa divinité (*abyssalis* deitatis transformati) goûtent toute l'ineffable suavité du Verbe de Dieu fait chair. Cette épithète si remarquable et presque intraduisible *abyssalis* est inconnue de Th. à Kempis [2].

Chap. V.

Je prie mes lecteurs de vouloir bien me pardonner les minuties dans lesquelles ce chapitre va les faire entrer, mais quand on se livre à des investigations comme celles que je poursuis, les plus petites choses doivent être relevées, et on n'a pas le droit de dire comme le magistrat antique : *De minimis non curat prætor*.

Les *adverbes* de Th. à Kempis et ceux de l'*Imitation* — la

[1] Unusquisque in suo sensu abundet (*Rom.* XIV, 5).

[2] Corneille a dit dans sa traduction de l'*Imitation* : l'abîme heureux des clartés éternelles.

part des exceptions étant réservée — appartiennent à deux catégories fort distinctes : 1° ceux de Th. à Kempis se terminent généralement en *ter*, et comme ils sont répandus dans ses œuvres avec une incroyable profusion, ils produisent, grâce à cette désinence sonore, en s'entrechoquant sans cesse, un continuel cliquetis; les *adverbes* de l'*Imitation*, au contraire, finissent le plus souvent par une lettre sourde, et s'il m'était permis d'user en ces observations grammaticales d'une comparaison quelque peu ambitieuse, je dirais que les adverbes de l'*Imitation* ressemblent à ces flocons de neige qui tombent sans bruit sur nos demeures, tandis que ceux de Thomas à Kempis rappellent ces grêlons qui retentissent sur les toits :

Quam multâ grandine nimbi
Culminibus crepitant.

Ainsi, presque toujours, pendant qu'on lit dans l'*Imitation* : *Abnegatè* [1], *cautè*, *circonspectè*, *discretè*, *desperatè*, *distractè*, *dejectè*, *fruitivè*, *laboriosè*, *mirificè*, *radicitùs*, on lit dans les œuvres du chanoine hollandais : *Æternaliter* [2], *æquanimiter*, *alacriter* [3], *ardenter*, *consequenter*, *constanter*, *cordialiter*, *desideranter*, *difficulter*, *dignanter*, *dolenter*, *dulciter*, *duriter*, *evidenter*, *fallaciter*, *ferventer*, *fideliter*, *fiducialiter*, *gratanter*, *humiliter*, *incessabiliter*, *indubitanter*, *instanter*, *succulenter*,

[1] *Abnegatè* n'est pas une seule fois dans Thomas à Kempis, de même que plusieurs autres des adverbes cités à sa suite, tels que : *discretè*, *desperatè*, *distractè*, *dejectè*.

[2] J'ai compté *Æternaliter* plus de dix fois dans Thomas à Kempis, et aussi *cordialiter*, *diligenter*, *gratanter*, *viriliter*. Quant à *libenter*, il s'y trouve plus de cent fois, mais j'avoue qu'il est bien souvent employé aussi dans l'*Imitation*. Ce même adverbe reparaît souvent dans la Vulgate.

[3] Je n'ai pu constater une seule fois dans l'*Imitation* la présence d'*alacriter*, un des adverbes préférés de Thomas à Kempis. Ceux qui savent combien il est difficile de bannir de ses écrits, quand on a la malheureuse habitude de les y laisser se faufiler,

Tous ces mots parasites
Qui malgré vous dans le style glissés
Rentrent toujours, quoique toujours chassés,

(J.-B. Rousseau.)

comprendront tout ce qu'a de solide sous une apparence frivole l'argument que je tire de l'absence dans l'*Imitation*, d'*alacriter* et de plusieurs autres adverbes en *er*.

mendaciter, *negligenter*, *notanter*, *perseveranter*, *reverenter*, *specialiter*, *suaviter*, *temperaliter*, *vehementer*, *viriliter*, etc. Il y a telle page [1] de Thomas à Kempis où ces terribles adverbes se pressent au nombre de huit (p. 134), au nombre de neuf (p. 117), et même au nombre de onze (p. 132).

Chap. VI.

L'*Imitation* (l. IV, c. 1) appelle le sacrement de l'Eucharistie l'aliment de l'immortalité, « immortalitatis *alimonium* [2]. » Thomas à Kempis n'a pas, que je sache, accueilli une seule fois *alimonium* dans ses œuvres. J'en dirai autant, pour ne pas trop étendre le nombre des subdivisions de mon opuscule, du substantif *anxietas* et du verbe *accommodare*, fréquemment employés dans l'*Imitation*. Je n'ai pas non plus aperçu dans les traités du chanoine régulier la formule : « *De proprio commodo vel incommodo nihil curare*, » qui est dans l'*Imitation* (l. II, c. 1) et qui aurait eu tant de droits à une place dans des sermons et dans des livres dont le principal objet est le détachement de soi-même et le sacrifice à Dieu de ses plaisirs et de ses intérêts.

Chap. VII.

Ce qui constitue à mes yeux une des différences fondamentales qui existent entre l'*Imitation* et les œuvres de Th. à Kempis, c'est la discrétion infinie avec laquelle l'*Imitation* se sert de certaines figures de rhétorique, dont le chanoine hollandais fait le plus déplorable abus. L'*allégorie*, par exemple, qui se montre à peine dans l'*Imitation*, s'étale dans les divers ouvrages de Th. à Kempis avec un luxe sans égal. Encore, si ces allégories se faisaient pardonner leur profusion par leur beauté! Mais non... elles sont toutes entachées de mauvais goût. En veut-on la preuve? Qu'on s'arme de courage et qu'on lise dans la troisième partie des *Sermons aux novices*, le septième dis-

[1] Je me sers de l'édition : « *Vener. viri Thomæ à Kempis, cum docti tum religiosissimi viri, ordinis Canonicorum regularium D. Augustini, opera omnia*, ad autographa ejusdem emendata et in tres tomos distributa : operâ et studio R. P. Henrici Sommalii, è Societate Jesu, Coloniæ Agrippinæ, 1660. »

[2] C'est un pieux barbarisme, et en bonne latinité il aurait fallu employer le substantif féminin *alimonia*.

cours intitulé : *De tribus speciosis vestibus beatæ Agnetis virginis et martyris*. Là, on verra de bien étranges particularités sur les trois espèces de vêtements de sainte Agnès, tissus par le Saint-Esprit. Le premier de ces vêtements, tunique plus brillante que le verre, plus propre que le lin, plus blanche que la neige, est la virginité. Cette tunique est ornée au bas d'une frange d'or, faite par les doigts de Dieu. Le second vêtement est rouge, et il doit cette couleur au précieux sang de l'Agneau; il est parsemé de plusieurs fleurs blanches et il figure la patience. Au bas est une frange d'argent longue et large, et non moins symbolique que la robe elle-même, car elle représente la foi. Le troisième vêtement est un manteau doré, décoré de plusieurs perles blanches, de plusieurs diamants étincelants : c'est la charité. Cette allégorie que j'abrége beaucoup, occupe deux grandes pages (pp. 104 et 105) du volume que j'ai sous les yeux.

Une autre allégorie, non moins ridicule, mais beaucoup plus longue, puisqu'elle se développe à travers les huit pages qui suivent [1], forme le huitième sermon : *De aureâ coronâ, in capite sanctissimæ Agnetis virginis et martyris*. Ce discours sur la couronne n'est pas, comme celui de Démosthène, le chef-d'œuvre de son auteur, car rarement Thomas à Kempis a été plus mal inspiré. Cette couronne d'Agnès possède en l'honneur de la Sainte Trinité trois cercles d'argent contenant trois bouquets composés de fleurs d'un éclat magnifique et d'une suave odeur. Le premier cercle contient un bouquet de lis blancs nés dans la vallée de l'humilité (j'avertis que je traduis et que je traduirai toujours littéralement) et ces fleurs désignent les pieuses méditations; il y a là cinq lis très-nécessaires aux vierges pour garder la chasteté, c'est-à-dire la modestie, le silence, la sobriété, la solitude et la réclusion. — Le deuxième cercle contient un bouquet composé de fleurs rouges, bouquet agréable à la vue, doux à l'odorat, *admirable à l'ouïe* (auditu mirandum!) Ces roses désignent la mortifi-

[1] Et cependant Thomas à Kempis dit en commençant : *de coronâ pauca audiatis*. Ce *pauca audiatis* ressemble singulièrement à ces perfides « *un mot au lecteur* » qui de nos jours se lisent la plupart du temps en tête d'incommensurables préfaces.

cation de la chair [1], le mépris du monde [2], la componction du cœur et les saintes méditations. Elles croissent au milieu des épines, des chausse-trapes et des orties, en d'autres termes au milieu des tentations de la chair et des vexations des hommes. Ces roses sont appelées rouges ou purpurines parce qu'elles causent aux âmes pudiques douleur et rougeur. (On voit qu'ici l'allégorie se complique du jeu de mots.) Ces roses mises sur le feu et brisées rendent une eau douce utile à la médecine ; de même les gens humbles et soumis, consumés du feu du Saint-Esprit, intercèdent pour les méchants et répandent des larmes avec des gémissements. J'en passe, et des meilleures. Le troisième cercle contient un bouquet formé de bleuets et de fleurs azurées, plus odoriférant que toute plante des champs. Les bleuets qui ont la couleur du ciel désignent la contemplation de la gloire céleste.

Il semble difficile, on en conviendra, de trouver quelque part que ce soit, un pareil pathos, qui est aussi éloigné de l'exquise simplicité de l'*Imitation* que la terre est éloignée du firmament. Mais Th. à Kempis a réussi à se surpasser lui-même dans le onzième *sermon* de la même partie, sermon intitulé : *De quatuor conditionibus ad œdificationem et decorem domûs Dei pertinentibus*. Dans ce morceau qui suffirait pour faire prendre en grippe à jamais toute allégorie, et dont je résume en quelques lignes pour le soulagement de mes lecteurs les innombrables excentricités, Th. à Kempis, donnant libre carrière à sa verve, considère notre âme comme une maison qui doit avoir l'humilité pour fondements, les quatre Evangiles pour murailles, sept fenêtres claires toujours ouvertes pour recevoir la lumière du ciel, toujours fermées contre le tonnerre et les foudres du diable, lesquelles sept fenêtres sont l'emblème des sept dons du Saint-Esprit. Il faut prendre garde que ces fenêtres ne soient pas obscurcies par la fumée de la colère, par les nuages de la tristesse, par la poussière de la vaine gloire, qu'elles ne soient pas brisées par des paroles dures ou souillées par la boue des mauvais soupçons. La mai-

[1] *Castigationem* carnis. L'*Imitation* dit habituellement : *mortificatio* carnis.

[2] Mundi *despectio*. L'*Imitation* dit toujours en pareil cas : *contemptus mundi*. Que de dissemblances déjà !

son doit avoir quatre solides poutres qui sont : la justice, la force, la tempérance et la prudence. Le toit doit être fabriqué avec le bois de la constance et de la persévérance. Enfin, il faut couvrir cette maison, en guise de tuiles, afin qu'elle résiste au vent de l'orgueil et à l'hiver des plaisirs charnels ; il faut, dis-je, la couvrir des exemples et des paroles de Jésus-Christ.

Toutes les allégories de Thomas à Kempis, reconnaissons-le, ne sont pas aussi ennuyeuses ; en voici une assez plaisante. Dans sa 28e *Méditation*, qui roule sur la fête du dimanche des Rameaux, il va jusqu'à voir la vivante image des moines dans l'ânesse et dans l'ânon qui portèrent Notre-Seigneur Jésus-Christ [1].

Je pourrais multiplier les citations de ce genre, mais les échantillons que je viens de mettre sous les yeux des lecteurs suffiront, je l'espère, pour leur prouver que le même écrivain qui s'est complu dans de si pitoyables puérilités, n'a jamais été capable de parler le langage si naïf et si doux de l'*Imitation*. Le goût corrompu et l'imagination déréglée de Thomas à Kempis n'ont pas plus pu produire le livre des livres, que les pommiers sauvages qui croissent au milieu des bois et qui se parent de fleurs luxuriantes, ne peuvent produire des fruits savoureux entre tous.

Chap. VIII.

J'ai noté quinze fois la présence du mot *ambulare* dans l'*Imitation*. Ce verbe, si commun dans un livre de 100 pages, ne se montre que très-rarement dans les 5 à 600 pages des œuvres de Thomas à Kempis.

Chap. IX.

L'auteur de l'*Imitation* parle des *anges* en maint et maint endroit ; mais il se contente, avec sa concision accoutumée, de les mentionner purement et simplement, *Angeli, sancti angeli*. En un seul passage (l. III, c. 21), il ajoute aux anges les archanges et la milice céleste [2]. Thomas à Kempis, ami

[1] Qui autem Christum portant, asina sunt et pullus. Per hos designantur boni et devoti religiosi (p. 269).

[2] Expression biblique. On lit (III *Regum*, c. XXII, 19) : Omnem exercitum cœli.

des détails, nous apprend (*Soliloquium animæ*, c. 21) que les Anges se partagent en trois hiérarchies. Ailleurs, il emploie à diverses reprises l'expression inusitée dans l'*Imitation: Omnes chori Angelorum* (p. 449, p. 513, etc.), et il indique expressément (p. 24) l'existence de neuf de ces chœurs. Dans le 8e chapitre du traité *de disciplinâ claustralium*, il dit avec originalité que les Anges sont très-justement appelés *Oiseaux du ciel*, parce qu'ils exhortent, par le battement de leurs ailes, les religieux à chanter (p. 566).

Chap. X.

« Aimez-vous l'antithèse? — *Il* en a mis partout »

peut-on dire de Thomas à Kempis. Certes, il y a beaucoup d'antithèses aussi dans l'*Imitation*, et même, à proprement parler, ce livre n'est d'un bout à l'autre qu'une longue antithèse, puisque l'auteur ne cesse d'y opposer le ciel à la terre et le temps à l'éternité. Un critique dont les pensées, toujours justes, sont exprimées dans un langage toujours élégant, M. S. de Sacy, a fait remarquer que « l'antithèse est la figure » du style la plus familière à l'auteur, figure qui a autant de » naturel sous sa plume qu'elle en a peu d'ordinaire dans les » écrivains qui en font un fréquent usage. C'est du fond » même de son sujet que sort cette opposition perpétuelle » entre les misères de ce monde et les joies de l'autre [1]. » Eh bien ! rien n'est moins naturel, au contraire, que les antithèses de Thomas à Kempis.

Décrivant la Passion de Jésus-Christ, et oubliant la grandiose et majestueuse simplicité des récits de l'Évangile, il profane en quelque sorte cet auguste sujet en accumulant dans une seule page (p. 265) une trentaine de bizarres antithèses comme celles-ci : « Au lieu de perles et de diamants, » ils lui donnent de durs soufflets (*alapas duras*); au lieu d'une » couronne royale, une guirlande de joncs marins (*sertum de* » *juncis marinis*); au lieu d'un collier d'or, un cruel soufflet » (*colaphum sine misericordia*); au lieu d'un baudrier d'argent, » un drap de mauvais fil (*linteum de tenui filo*); pour cheval,

[1] Préface déjà citée de l'édition de 1854 de la traduction de l'*Imitation* par Marillac.

» il eut un âne (*pro equo asinum*); pour frein, une petite » corde; pour glaive, une baguette; pour bouclier, une bran- » che d'arbre; au lieu de bottes, il eut les jambes nues (*pro » ocreis, tibias nudas*); au lieu de gants, il eut des liens aux » mains; au lieu d'éperons dorés, il eut des clous de fer aux » pieds, etc. »

Je m'en tiendrai seulement à cet exemple, parce qu'il me paraît décisif, et que l'interminable série de toutes les autres antithèses[1] de Thomas à Kempis, si elle était reproduite ici, n'ajouterait rien à l'éloquence de ma citation.

Chap. XI.

Une des grandes préoccupations de Thomas à Kempis, préoccupations dont on ne trouve pas la moindre trace dans l'*Imitation*, est la réunion, à la fin de ses phrases, des mots dont l'*assonnance* puisse flatter l'oreille. Nul écrivain n'a été possédé à un aussi haut degré de la manie de faire de la prose rimée. En agitant même les questions les plus graves, le sous-prieur de Sainte-Agnès cherche encore à obtenir un agréable effet musical. Cela s'explique : Thomas à Kempis a fait des vers, et quels vers[2] ! Il lui est resté de ses relations avec les Muses l'habitude de l'harmonie. Règle générale : si vous grattez un prosateur qui a cultivé la poésie, vous retrouvez en lui le poëte :

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

C'est ainsi qu'ont leur raison d'être les assonnances si chères à Thomas à Kempis. Je vais en produire ici quelques-unes :

Da mihi charitatis tuæ osculum,
Recipe humilitatis meæ obsequium,
Intuere meum desiderium,
Et præbe sacrum oris tui osculum :
Et sit mihi hoc pacis signum,
Ac mutuæ dilectionis indissolubile vinculum. (p. 202.)

[1] Je note seulement celles-ci qui sont assez piquantes et où il reproche à ses confrères « ecclesiam *tardè intrare* et *citius exire;* » — « ad *mensas festinare* » et ad *ecclesiam tardare;* » — « *breves missas* diligere et *longuas* epula- » tiones exercere; » — « plus corpus quàm animam pascere. » (Pages 566 à 569.)

[2] Voir *vita boni monachi* (p. 721) et *cantica spiritualia* (p. 725).

Ecce altissimus, deprimitur;
Nobilissimus, dehonestatur;
Speciosissimus, sputis inquinatur;
Sapientissimus, deridetur;
Potentissimus, ligatur;
Innocentissimus, flagellatur;
Sanctissimus, spinis coronatur;
Mitissimus, colaphizatur;
Ditissimus, depauperatur;
Largissimus, spoliatur;
Castissimus, denudatur;
Dignissimus, blasphematur;
Optimus, vituperatur;
Doctissimus, fatuus reputatur;
Amantissimus, oditur;
Veracissimus, abnegatur;
Dulcissimus, felle potatur [1];
Benedictus, maledicitur;
Pacificus, molestatur;
Justus, accusatur;
Innoxius, condemnatur;
Medicus, vulneratur;
Dei Filius, crucifigitur;
Immortalis, occiditur;
Dominus pro servo suspenditur. (p. 251.)

Dubitanti, affluit veritas;
Titubanti, succurrit auctoritas;
Quærenti, obviavit mater charitas. (p. 417.)

Sapiens est ille
Qui spernit millia mille,
Omnia sunt nulla,
Rex, papa, et plombea bulla.
Cunctorum finis,
Mors, vermis,
Fovea, cinis.
Quantumcumque enim quis se extollit,
Nil est, mors omnia tollit. (p. 466.)

Humilis confessio meretur veniam,
Frivola excusatio aggravat culpam.
Vera contritio delet maculam,
Fervens meditatio minuit pœnam.
Vana fabulatio subtrahit gratiam.
Bona locutio auget lætitiam. (p. 468.)

[1] Il est inutile, sans doute, d'appeler l'attention des lecteurs sur les anthithèses que présentent tous ces adjectifs et tous ces verbes monorimes et monotones.

Il y a dix rimes consécutives en *um* à la page 229; six rimes en *a* et onze en *ior* à la page 242; seize en *ior* et près de trente en *d* à la page 257, etc. En un mot, on peut dire que les énumérations de Thomas à Kempis (et Dieu sait s'il en est prodigue!) sont presque toutes en prose rimée. Si, chose impossible, l'auteur de l'*Imitation* est le même que celui qui s'est amusé à ces bagatelles dignes tout au plus d'un rhéteur de la décadence, ne faudrait-il pas s'écrier avec la plus légitime stupéfaction :

Quantum mutatus ab illo!

Chap. XII.

L'*Imitation*, ayant à parler des grands de ce monde, les appelle, avec l'Ecriture Sainte, *magnates* (l. I, c. 8). Thomas à Kempis, au lieu de désigner par ce seul mot ceux qui occupent un rang élevé dans la hiérarchie sociale, dit avec sa coutumière prolixité : *Omnes principes, omnes duces, comites, barones, præsides, milites, nobiles* (2ª pars *sermonum ad novitios*, sermo VII). L'expression *barones* revient quelques pages plus loin (p. 85), tandis qu'elle est complétement absente de l'*Imitation*, où l'on ne voit pas davantage des ducs et des comtes. Je remarque, à cette occasion, que l'auteur de l'*Imitation* va toujours droit au but, dédaignant tous les termes qui pourraient ralentir sa marche, tandis que Thomas à Kempis s'attarde en chemin volontiers, traînant après lui l'embarrassant attirail d'une foule de mots inutiles, et foulant aux pieds constamment le précepte contenu dans le titre du chapitre 10 du livre I de l'*Imitation : de cavendâ superfluitate verborum*.

Chap. XIII.

L'instrument de musique que l'*Imitation* appelle *buccina* (*in clangore buccinæ*, l. IV, c. 1), Thomas à Kempis ne l'appelle jamais que *tuba*. C'est chez lui une sorte de parti pris. Vingt fois il est question de trompette dans ses œuvres, et invariablement il désigne cet instrument par le mot *tuba* [1]. Comment

[1] Voir pages 1, 77, 183, 195, 269, 270, 271, etc., dans la biographie d'un de ses confrères (*Vita Luberti Berneri*). Th. à Kempis ne trouve rien de plus flatteur à dire sur son organe que ceci : « Habebat vocem virilem et *tubalem* (p. 98). »

une prédilection si marquée a-t-elle fait place, dans l'*Imitation*, à une aussi profonde indifférence? Comment en *buccina tuba* s'est-il changé? C'est là une singularité dont je prie les défenseurs de Thomas à Kempis de vouloir bien nous donner l'explication.

Chap. XIV.

Personne n'ignore avec quel charme l'auteur de l'*Imitation* nous entretient des joies du *ciel*. On dirait que le pieux auteur, porté sur les ailes de feu de l'extase jusqu'à des hauteurs inconnues, a pu entrevoir les éblouissantes splendeurs du séjour des Élus. Que l'on compare ces pages où brille en quelque sorte le reflet des magnificences de la Jérusalem Céleste, avec les pages incolores et prétentieuses où Thomas à Kempis essaie à son tour de nous décrire la bienheureuse demeure! Le sous-prieur du couvent de Sainte-Agnès descend jusqu'à des petitesses en parfaite harmonie avec la médiocrité de son génie; il nous montre, par exemple, au premier plan de son terne tableau du Paradis, les saints qui, le front entouré de couronnes d'or impérissables (*coronati coronis aureis nunquam perituris*) et revêtus de robes blanches (*amicti stolis albis*) se réjouissent avec les anges. Puis dans une énumération où fourmillent les antithèses et dont la longueur est le moindre défaut, il passe ainsi qu'il suit en revue les béatitudes des célestes : « Là, il y a des voix douces sans aigreur [1], des chants » retentissants sans fatigue, une grande paix sans frayeur, une » joie sans chagrin, un amour sans envie, une science sans » erreur, l'abondance sans épuisement, la dignité sans mé- » pris, la santé sans trépas, l'agrément sans larmes, la sécu- » rité sans crainte, la volupté sans vice, la satiété sans ennui, » la clarté sans nuage, la vérité sans ambiguité, la pureté sans » souffrance, la liberté sans obstacle, la conscience sans scru-

En dehors de *buccina* et de *cithara*, l'*Imitation* ne mentionne aucun instrument de musique. Le chanoine hollandais parle au contraire en d'assez nombreux passages de divers autres instruments, notamment de la *flûte* et du *tambour*.

[1] Le texte porte : *Vox dulcis sine rancore*, et *rancor* signifie *odeur rance*. J'ai cru devoir m'écarter ici de ma résolution de traduire toujours mot à mot. On ne doit pas trop s'étonner, du reste, de voir Thomas à Kempis appliquer au goût ce qui appartient à l'ouie, car on l'a vu tout à l'heure (ch. VII) appliquer à l'ouïe ce qui appartient à l'odorat. Une voix *rance* n'est pas plus ridicule, après tout, qu'un *bouquet admirable à entendre*.

» pule, et la suprême félicité sans fin. » (10e *sermon* aux novices, 3e partie.) Le confesseur de Malherbe mourant, parlait probablement du ciel dans les mêmes termes, lorsque son pénitent lui dit avec la rude franchise dont il avait fait profession pendant toute sa vie: « Taisez-vous, votre mauvais » style m'en dégoûte! »

Chap. XV.

Non-seulement tous les sermons de Th. à Kempis débutent par une *citation* des livres saints, mais aussi ses 36 *méditations*, mais aussi chacun des 25 chapitres du *Soliloquium animæ*, mais aussi chacun des 18 chapitres de l'*Hortulus rosarum*, mais aussi chacun des 34 chapitres du *Vallis liliorum*, mais aussi chacun des 20 chapitres de l'*Hospitale pauperum*, mais aussi chacun des 12 chapitres du *Doctrinale seu manuale juvenum*. Enfin, sur les 15 chapitres dont se compose le *Manuale parvulorum*, un seul, le 8e, n'est pas précédé d'une citation. Cette unique exception dans les œuvres complètes de Thomas à Kempis rend bien extraordinaire l'absence à peu près totale de citations, en tête des divers chapitres de l'*Imitation*. Cette absence de citations initiales est surtout frappante dans l'édition des *OEuvres* de Th. à Kempis que j'ai sous les yeux en ce moment: dans toute la portion du volume qui est consacrée aux *OEuvres* autres que l'*Imitation*, les citations tirées de la Bible sont imprimées en lettres capitales devant chaque chapitre, et attirent forcément le regard; dans la portion du volume réservé à l'*Imitation*, il n'y a plus de lettres italiques, car il n'est plus besoin d'établir de différence entre le texte de l'auteur et le texte du Livre des Saints. Je ne prétends point pour cela que certains chapitres de l'*Imitation* n'offrent dans leur premier verset la reproduction d'une phrase de l'Ancien ou du Nouveau Testament, mais ce que j'affirme, c'est qu'on n'y trouve plus, comme dans les autres ouvrages de Th. à Kempis, une citation imprimée avec des caractères distincts, qui jouent le rôle de ces rubriques des vieux livres de droit, dont on peut dire qu'elles sautent aux yeux. Les citations initiales de quelques chapitres de l'*Imitation* sont incorporées et fondues dans la phrase même de l'auteur, là aussi bien qu'en tout autre endroit de ces mêmes

chapitres, au lieu que les citations mises par Th. à Kempis au devant de tous les chapitres, moins un de ses livres, sont littéralement copiées de l'Ecriture Sainte sans aucun mélange, sans aucune modification. Il n'y a dans l'*Imitation* nulle citation biblique, soit intégrale soit incomplète au commencement des chapitres 2, 5, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 23 du premier livre, c'est-à-dire au commencement de 15 chapitres sur les 25 qui le constituent. La même proportion subsiste dans les trois autres livres, de sorte que ce qui, dans les œuvres de Th. à Kempis peut être représenté par 99 p. 0/0, n'est plus représenté ici que par 40 p. 0/0, en tenant compte à la fois des citations textuelles et des citations altérées. Si l'on tenait compte seulement, comme cela doit être pour que la ressemblance soit fidèle, des citations initiales entièrement conformes à l'original, à 40 p. 0/0, il faudrait substituer 10 p. 0/0; en d'autres termes il faudrait descendre à un chiffre de nature à ne laisser aucune illusion à ceux qui ont cru voir à travers le prisme de leurs idées préconçues de nombreuses analogies entre les citations bibliques de Th. à Kempis et celles de l'*Imitation*. En dernière analyse, l'habitude constante qu'a le chanoine hollandais, de placer une phrase des livres saints au sommet de chacun de ses 120 chapitres, ne permet pas de le regarder comme l'auteur d'un livre où l'on ne trouve presque rien de pareil.

Chap. XVI.

Les œuvres de Thomas à Kempis si riches en citations sacrées, sont excessivement pauvres en *citations profanes*. A peine pourrait-on en relever une ou deux. L'auteur de l'*Imitation* au contraire invoque assez souvent le témoignage de l'antiquité païenne. La *métaphysique d'Aristote* fournit une phrase au chap. 2 du livre Ier. Dans le chap. 11 du même livre, le pieux auteur paraît s'inspirer d'un passage du *Remedium Amoris*. Dans le chap. 13, on reconnaît une pensée de *Sénèque* et un vers fameux tiré du poëme d'*Ovide* que je viens de nommer. Dans le chap. 20 s'enchâsse un mot heureux de *Sénèque*. Les souvenirs de l'étude des livres classiques se laissent moins apercevoir dans le livre IIe et surtout dans le IVe, mais M. J. V. Le Clerc a signalé dans le IIIe livre avec l'immense autorité de sa

docte parole l'œuvre d'un esprit familiarisé avec l'antiquité profane, cette antiquité qui semble avoir été pour Thomas à Kempis un trésor caché.

Chap. XVII.

Entre la *manière de citer* de Thomas à Kempis et de l'auteur de l'*Imitation* on constate une différence fort remarquable. Le dernier ne prend presque jamais la peine de nous avertir des emprunts qu'il contracte, et ce qui est des autres, ce qui est de lui se mêle et se confond dans la trame de son livre. Thomas à Kempis agit d'une toute autre façon : il n'omet guère de mettre une étiquette à ses citations. A toutes les pages de ses œuvres on trouve les formules suivantes : *Cum psalmista; cum sancto David; juxta illud Salomonis proverbium; legitur in Actibus Apostolorum; Domino attestante; undè apostolus beatus ait; undè beatus Jacobus asserit, etc.* Si, au lieu de puiser ses citations dans la Bible, le chanoine régulier les puise dans les écrits des Pères de l'Eglise et des docteurs, il a grand soin de nommer les uns et les autres, et saint Augustin, Bède, saint Bernard, Fulgence, le pape saint Grégoire, Isidore, saint Jean-Chrysostome, le pape S. Léon, Maxime, Origène, etc., sont fréquemment mentionnés par lui. L'auteur de l'*Imitation* qui a si largement mis à contribution les œuvres de saint Bernard, qui s'en est assimilé la substance, pour ainsi dire, n'a pas une seule fois prononcé son nom [1]. Il n'a pas prononcé non plus le nom de saint Thomas d'Aquin, de cet ange de l'école auquel il doit pourtant un grand nombre des admirables passages du livre où il traite du sacrement de l'autel.

Thomas à Kempis ne se contente pas de nommer les auteurs

[1] Il y a longtemps qu'on a remarqué que l'auteur de l'*Imitation* s'était nourri de la moelle du lion. Le Maistre de Sacy, dès 1662, avait reconnu que cet auteur a pris de saint Bernard (et aussi du pape saint Grégoire) les plus excellentes maximes de la piété. De nos jours M. Nolhac (de Lyon), érudit des plus compétents en matière de littérature ecclésiastique, a insisté sur les services considérables rendus par le grand orateur du 12e siècle à l'humble rédacteur de l'*Imitation*. Je rappellerai ici que saint Bernard a fourni à l'*Imitation* son fameux « *ama nesciri*, » et la belle métaphore « l'homme s'élève au-dessus des » choses de la terre avec deux ailes, la simplicité et la pureté, » et presque tout ce qu'on lit de si poétique et de si ravissant sur le divin amour dans le chap. 5 du livre III.

sur lesquels il s'appuie; presque toujours il profite de cette occasion pour dire d'eux, par reconnaissance sans doute, un petit mot d'éloge. Dès sa première page il salue David en ces termes : « *Verè propheta magnus coram Domino, repletus Spiritu Sancto*, etc. » Citant Moïse (p. 8), il ne se refuse pas le plaisir de le gratifier de tous les titres de docteur et de législateur. Salomon est toujours pour lui « *Sapiens rex,* » saint Jean « *amantissimus Jesu discipulus,* » et encore : « *Summæ Trinitatis limpidissimus inspector ac zelator, columna primitivæ Ecclesiæ, rector ac fundator totius Asiæ.* » On lit à la page 102 : « *Adhuc audite quid de istis stellis sanctus ait Bernardus, specialis amator beatæ Virginis, dulcis doctor, et devotus monachorum informator.* » Quant à saint Augustin, il est souvent qualifié de « *eruditissimus doctorum.* » D'autres fois Thomas à Kempis rappelle avec fierté que c'est le patron des chanoines réguliers « *beatissimus pater noster* [1]. » Mais c'est surtout quand il cite saint Paul, auquel l'auteur de l'*Imitation* se borne dans les deux seuls passages où il fait intervenir son nom à donner l'épithète de *beatus*, que Thomas à Kempis épuise toutes les formules de l'éloge. Saint Paul est tour à tour pour le verbeux chanoine régulier l'apôtre, qui « *plus omnibus laboravit* (p. 33); » le « *Doctor egregius* (p. 46); » le *Vas electionis ad cœli secreta frequenter raptus* (p. 47); le « *Cœlestium secretorum contemplator eximius* (p. 75); le « *Divus Paulus, multis virtutum floribus ornatus* (p. 114); » le *Magister gentium et doctor orbis, vas electionis, lumen ecclesiæ universalis* (p. 171); » le « *Apostolus qui in tertium cœlum raptus est* (p. 480); » encore le « *Vas electionis* (p. 577.) » Thomas à Kempis, en définitive, mérite ici comme toujours, autant que l'auteur de l'*Imitation* le mérite peu, le reproche adressé à un des personnages de l'*Énéide* :

Larga quidem, Drance, tibi semper copia fandi.

Chap. XVIII.

Les *comparaisons* sont assez rares dans l'*Imitation*. En comptant bien, on en trouverait une trentaine au plus. Sur ce nombre il en est 20 environ qui sont tirées de la Bible. Les autres se recommandent par leur simplicité et surtout par leur brièveté : trois, quatre mots suffisent en général à l'auteur de l'*Imitation*

[1] Il y a plusieurs lignes sur saint Augustin, p. 123 et 175.

pour peindre les rapports qui existent entre une pensée et une autre pensée. C'est ainsi qu'il dit : « Comme des hommes » forts[1], » « comme un navire sans gouvernail (liv. I, chap. 13) ; » « comme un roi sur la terre (liv. II, chap. 7) », « comme une » vive flamme et un ardent flambeau (liv. III, chap. 5). »

L'intempérance de Thomas à Kempis en fait de rapprochements forme un contraste frappant avec la sobriété qui distingue à ce sujet comme en toutes choses l'auteur de l'*Imitation*. Plusieurs des comparaisons qui remplissent les œuvres de Th. à Kempis, découlent de la source sacrée, mais il en est une quantité infinie qui ont une autre origine, et on s'en aperçoit bien vite au cachet de bizarrerie dont elles portent l'empreinte. J'en citerai un assez grand nombre recueillies dans toutes les œuvres de Th. à Kempis.

« Par leurs chants, les religieux poursuivent le diable » comme avec de célestes trompettes (p. 1). »

« Un couvent[2] est comme l'onde salée qui ne peut garder » dans son sein les corps morts et qui, quand ils sont en pu- » tréfaction, les rejette vers le rivage, mais nourrit, au con- » traire, les corps sains et vivants et, leur procurant de l'ac- » croissement, les rend brillants au regard (p. 3). »

Des individus unis contre un débiteur de mauvaise foi sont comparés (p. 6) « à des chiens enragés qui courent après » un loup[3]. »

« Un religieux qui reste caché ressemble à une lanterne qui » luit dans les ténèbres[4] (p. 40). »

[1] L. I, ch. 11. La comparaison elle-même n'est pas dans la Bible, mais l'expression : *viri fortes* y est commune; on lit, par exemple, dans II *Rois*, ch. XIII, v. 18 : *estote viri fortes*.

[2] *Cœnobium monachorum*. Ce pléonasme n'est point dans l'*Imitation*, qui dit : *in cœnobiis*, ou *in monasteriis*, ou *in congregatione*. L'*Imitation* se sert aussi de l'expression *communitas*, laquelle fait défaut dans les œuvres de Thomas à Kempis.

[3] A la p. 72, on voit au contraire un loup rapace poursuivant un timide agneau (*agnum pium*). Thomas à Kempis applique aussi à une bête de somme, ce qui n'est guère flatteur pour le « *pius Æneas*, » l'épithète qu'il donne ici à l'agneau : *tanquam pium jumentum* (p. 287).

[4] En revanche « un moine hors de sa cellule est comme le poisson hors de l'eau (p. 501). »

« Celui qui observe la règle du silence porte avec lui à la » maison de son âme (*ad domum mentis*) comme un petit sac » plein d'argent (*quasi sacculum pecuniâ plenum*) (p. 40). »

« Le renard qui sort de son terrier ne sait pas longtemps » marcher dans le droit chemin : de même l'homme à l'âme » changeante et trompeuse ne peut longtemps se déguiser » (p. 43). »

« Le pain sec du pauvre affamé est souvent plus doux que la » table luxueuse (*crapulosa*) du riche rassasié. L'eau claire que » boit le mendiant sous son humble toit est plus saine que » l'abondance du vin dans le palais des rois (p. 49). »

Il est question (p. 63) de vierges « qui ornent le lit de leur » cœur (*thalamum cordis*) de pieuses méditations, d'hymnes et » de psaumes comme d'autant de blanches fleurs. »

« Il n'y a pas de cheval plus prompt à s'échapper des mains » de celui qui le poursuit qu'une prière envoyée vers le châ- » teau de notre royale dame sainte Marie [1] (p. 98). »

« La sainte Vierge est brillante comme une étoile, rouge » comme une rose, propre comme une perle, luisante comme » le soleil et la lune, innocente comme une brebis, simple » comme une colombe, prudente comme une noble dame, » prête à obliger comme une humble servante [2] (p. 101). »

« Ce n'est pas perdre la courroie de sa chaussure (*corrigiam* » *calceamenti*) que perdre la grâce de Dieu (p. 115). »

« Si tu as la voix rauque ou fausse, écoute ce qu'on chante. » Si tu ne peux chanter aussi bien que les alouettes et les ros- » signols, chante lugubrement comme les corbeaux et les » grenouilles dans leurs marais, qui chantent comme il plaît » à Dieu et selon leurs facultés naturelles (p. 130). »

« Une gouttelette (*guttula*) de la divine douceur est plus pré- » cieuse qu'un puits plein de terrestres voluptés (p. 137). »

« La chasteté a toujours brillé comme une escarboucle dans » la vie des saints [3] (p. 146). »

[1] Cette comparaison est tellement baroque que, de peur d'être appelé « *tradittore* » je tiens à en reproduire ici le texte dans toute sa pureté : « *Non est equus velocior ad evadendum manus persequentis quam oratio missa in castellum regalis domicellæ nostræ sanctæ Mariæ.* »

[2] Quelques lignes plus loin la sainte Vierge est « une sainte racine, un cèdre » élevé, une vigne féconde, une figue très-douce et une palme très large. »

[3] Le mot *carbunculus* offre les deux sens d'escarboucle et de petit charbon.

« Aucune boisson n'est plus douce que la grâce céleste qui » lave l'homme souillé, désaltère celui qui a soif, et refroidit » celui qui est tenté. Aucune nourriture n'est plus savoureuse, » aucune table n'est plus grassement servie (p. 227) [1]. »

Thomas à Kempis veut (p. 461) qu'on chante les louanges du Seigneur « autant de fois qu'il y a d'étoiles dans le ciel, de » poissons dans la mer, de brins d'herbe sur la terre, de points » dans la Bible. »

« Celui qui parle avec colère ressemble à un chien qui » aboie (p. 465). »

« Celui qui s'applique aux pieux exercices ressemble à un » sage jardinier qui plante dans son champ des lis et des » roses (p. 466). »

« Le coq, avant de chanter, se bat les flancs de ses ailes et » s'excite : ainsi un bon frère et un pieux orateur doit se cor- » riger lui-même avant de réprimander les autres (p. 507). »

« Celui qui apaise un homme en colère enduit la langue » d'un chien d'une couche de miel, afin qu'il ne déchire » personne de ses cruelles morsures (p. 508). »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

J'ai préféré le sens d'escarboucle, sachant combien Thomas à Kempis aime à tirer parti des pierres précieuses.

[1] J'observe que Thomas à Kempis affectionne surtout les comparaisons et les métaphores empruntées à l'art culinaire. Le langage du chanoine régulier se sent « des lieux que fréquentait l'auteur. » En effet, il nous apprend lui-même, dans la *Vie de Florentius Radewin* (p. 66), à propos d'un puits au fond duquel s'était laissé choir un homme qui s'était endormi en entendant un sermon et qui fut miraculeusement retiré de là sain et sauf : *ego ex eodem puteo sæpius aquam hausi ad usum coquinæ*. Ce passage curieux, qui a été négligé de tous les biographes, explique, s'il m'est permis de faire cette plaisanterie, le latin de cuisine dont se sert Thomas à Kempis.

Publications Catholiques.

L'INFAILLIBILITÉ

PAR L'AUTEUR DE LA **Révolution française**[1].

S'il est un ouvrage *palpitant d'actualité*, pour me servir d'une expression consacrée par nos critiques modernes, c'est sans contredit celui que vient de publier un philosophe chrétien qui a conquis depuis longtemps une place distinguée parmi les profonds penseurs du siècle : l'*Infaillibilité*. A cette heure où l'impiété révolutionnaire fait tous ses efforts pour frapper au cœur l'Église de Jésus-Christ en renversant la Papauté, on est heureux de voir des hommes de dévouement et d'un talent incontesté accourir sur la brèche pour repousser les attaques insensées des modernes barbares, et tenir haut et ferme le drapeau de la croix qui a civilisé et sauvé le monde. A cette époque d'instabilité et d'abaissement, au milieu du chaos intellectuel, moral et politique dans lequel nous sommes plongés, nous saluons donc avec bonheur les esprits droits et courageux qui luttent contre les âmes lâches et perverses, et s'efforcent de faire jaillir la lumière des ténèbres dont nous sommes enveloppés. Au milieu de cet océan de mensonges et d'erreurs, d'utopies et de systèmes plus ou moins absurdes, où flotte l'esprit humain, comme un navire sans boussole, sans mâts, sans voiles, sans agrès, en butte à la fureur des vagues irritées, nous baisons avec amour la main amie qui montre à ses frères égarés le véritable phare dont la clarté leur indique le port du salut.

Jamais peut-être cette pauvre raison humaine, qui, depuis six mille ans, cherche la vérité, à la lueur de son propre flambeau, rejetant les rayons divins que le Ciel fait briller devant elle, n'était tombée si bas, et n'avait mieux révélé son impuissance, sa faiblesse et sa misère. Il semble qu'elle ait épuisé le

[1] Paris, 1861. E. Dentu, libraire-éditeur, Palais-Royal, — Gaume, frères et J. Duprey, libraires-éditeurs; 1 gros vol. in-8 de xx-515 pages.

cercle entier des aberrations dans lequel elle tourne, et les philosophes les plus hardis, les plus tranchants, ceux qui se flattent d'avoir enfin découvert la vérité, ne se doutent pas, dans leur outrecuidance, qu'ils n'offrent à nos regards que la défroque des sages de la Grèce ou des brahmes de l'Inde, et que leur prétendue découverte n'est que la résurrection des systèmes faux et surannés du Paganisme. Quelle est cette lumière éclatante qui dissipera les obscurités au milieu desquelles nous marchons? — *La lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde;* le Verbe divin, Celui qui a dit : « Je suis » la voie, la vérité et la vie; » Celui qui a relevé l'homme tombé, l'a remis dans la voie qui peut seule le conduire au bonheur, et a perpétué son enseignement dans l'Église infaillible avec laquelle il sera jusqu'à la fin des siècles. C'est ce que démontre le récent ouvrage de M. Blanc Saint-Bonnet, livre solide, substantiel, plein d'aperçus profonds, remarquable par la vigueur de sa dialectique, et qui a cet avantage sur le livre *du Pape* du comte de Maistre, que c'est une réfutation péremptoire de la plupart des erreurs contemporaines, et qu'il peut être regardé, à juste titre, comme un traité complet de l'Église et de l'infaillibilité du Souverain Pontife, où les arguments de la théologie sont corroborés par les preuves philosophiques.

Une des erreurs et des fautes capitales des Rationalistes, comme le prouve avec un grand sens M. Blanc Saint-Bonnet, c'est de répudier la science théologique, c'est-à-dire la seule science qui, par son influence sur la conscience humaine, consolide encore les principes immuables qui sont la vie des États; la seule science qui nous donne des idées vraies sur Dieu, fait connaître notre origine, nos devoirs, notre destinée, et seule peut expliquer le mystère de notre existence. Les Rationalistes rejettent la chute, et se perdent ainsi dans un labyrinthe inextricable de systèmes ridicules, privés du fil conducteur qui pourrait seul les replacer dans la voie de la vérité. Ils oublient, dans leurs superbes raisonnements, que l'homme n'est plus dans l'état primitif où le Créateur l'avait fait naître, qu'il a perdu, avec la couronne d'innocence qui ornait son front dans le Paradis terrestre, les prérogatives qui y étaient attachées; que c'est un astre fourvoyé, gravitant hors

de son orbite, ou, comme le dit très-bien un grand poëte:

« L'homme est un Dieu tombé qui se souvient des cieux. »

Partant d'un principe faux, diamétralement opposé au principe vrai que nous fournit la Révélation et que démontre l'expérience, ils se sont précipités dans les erreurs les plus monstrueuses. Pour rendre l'homme, perverti, d'après eux, par la société, à son état primitif, c'est-à-dire, à celui de la Raison pure, de la pure Nature, ils font table rase des enseignements de la tradition et de la foi, renversent les lois divines et humaines, sapent ainsi l'édifice social par sa base. Ils ne comprennent pas qu'en réalisant le rêve du trop fameux Jean-Jacques, ils feraient descendre le roi de la création à l'état sauvage, au dernier degré de l'échelle sociale, et ne feraient surgir sur les débris de la société religieuse et politique qu'un être abruti et dépravé, dont les cruautés et l'abjection le placeraient de niveau avec le cannibale de l'Océanie, ou le farouche habitant du Cap de Bonne-Espérance. Les sanglantes saturnales de 93, de cette époque néfaste où des insensés, brisant le trône et l'autel, essayèrent du système du citoyen de Genève, et promenèrent la statue de la *Déesse Raison* sur des monceaux de cadavres, suffiraient, au besoin, pour le démontrer avec la dernière évidence. Non, l'état actuel de l'homme n'est pas son état originaire, celui de pure Nature, c'est l'état de l'homme tombé, et l'intelligence humaine, obscurcie par la chute, a besoin d'être éclairée par une lumière divine; et livrée à elle-même, elle est impuissante à dissiper les ombres épaisses qui l'environnent.

Une autre erreur capitale de nos libres penseurs, c'est de méconnaître que la Civilisation moderne est le fait de la Révélation ou de l'Église, et non de la Raison livrée à ses seules forces, et privée des enseignements de la tradition et de la foi. Les contrées envahies par l'islamisme sont redevenues barbares quand le soleil du Catholicisme ou de la véritable Église de Jésus-Christ ne les a plus éclairées de ses rayons vivifiants. Les contrées païennes, même de nos jours, sont barbares, et la civilisation grecque et romaine, avec ses lois draconiennes, ses esclaves, sa corruption, ses combats de gla-

diateurs, son mépris de la vie, de l'enfance et de la faiblesse, malgré l'essor donné aux lettres et aux beaux-arts, n'était qu'une civilisation fausse, qui n'a rien de commun avec la civilisation de l'Évangile, cette civilisation vraie que l'Église a donnée à l'Europe chrétienne, et qui assure à celle-ci sa prépondérance sur le monde entier. Les États européens ont été constitués par l'Église ou le droit chrétien. Le droit chrétien repose sur l'unité de foi, et l'unité de foi sur l'Infaillibilité représentée par l'Église unie à son Chef. Au 16e siècle, le Protestantisme brisa plusieurs anneaux de la chaîne qui reliait les États entre eux, et laissa la Révolution pénétrer par la brèche faite à l'admirable constitution de l'Église. De nos jours, la Révolution continue l'œuvre du Protestantisme, en substituant les droits de l'homme aux droits de Dieu, les folies de l'intelligence humaine livrée à ses seules forces, à la sagesse de l'Église où de Jésus-Christ toujours présent au milieu d'elle. Si l'Europe moderne a perdu une partie de son antique puissance, elle le doit à la division des sociétés chrétiennes, à l'orgueil ou à la corruption des dissidents, qui ont perdu l'unité de la foi, branches retranchées du tronc, parce qu'elles se sont séparées de la véritable Église, en se séparant de la Papauté, la clef de voûte de l'édifice fondé par Jésus-Christ, de la Papauté, tout à la fois le cœur, le centre, la tête, qui communique la vie à tous les membres qui lui sont unis. Le jour où l'Europe redeviendra catholique, en reconnaissant l'infaillibilité de l'Église, elle sera la maîtresse du monde.

Les droits de l'homme substitués aux droits de Dieu relâchent les liens qui unissent les membres de la grande famille humaine. Dès lors, plus d'autorité fondée sur la justice et le droit, plus d'obéissance; tout s'écroule, et nous retombons dans la barbarie. L'égalité des droits confond ceux du souverain et du sujet, aux yeux de la raison égarée par l'orgueil qui ne veut pas de Dieu, et l'anarchie est partout. Remontez, au contraire, à la véritable source du droit et de la justice, donnez-leur leur véritable sanction, la sanction divine, et tout rentre dans l'ordre. L'Église infaillible de Jésus Christ dira au sujet : « Que toute âme soit soumise aux puissances éle-

» vées, car toute puissance vient de Dieu, et tout ce qui est » réglé par Dieu; c'est pourquoi celui qui résiste aux puis- » sances, résiste à Dieu (*Rom.*, XIII). » Elle dira au monarque: « Vous êtes le ministre de Dieu pour le bien, *minister Dei in* » *bonum*. Le glaive que Dieu a placé dans vos mains, c'est pour » vous en servir contre ceux qui font le mal, *non enim sine* » *causâ gladium portat, vindex in iram ei qui malum agit.* (*ib.*)» L'homme n'obéit plus à l'homme en obéissant au souverain, mais à Dieu, dont ce dernier tient la place, et son obéissance n'en devient que plus méritoire et plus noble. L'autorité est respectée par les peuples, et les peuples sont gouvernés avec sagesse par les princes, qui savent qu'ils tiennent de Dieu même leur mission. C'est ainsi que l'Église infaillible de Jésus-Christ assure le repos du monde, garantit tous les droits, fait observer la justice, raffermit la société sur sa véritable base, et étouffe dans son germe l'hydre révolutionnaire, cette ennemie jurée du trône et de l'autel.

La raison seule et l'expérience prouvent la nécessité du principe d'autorité, c'est-à-dire de l'Infaillibilité. Elles nous apprennent, comme l'Évangile, que «l'homme ne vit pas seule- » ment de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de » Dieu (Matth., IV).» La parole de Dieu, c'est la vérité. La vérité est la vie de l'âme, comme le pain est la vie du corps. Or, comment trouver la vérité au milieu des nuages épais que l'erreur a répandus sur l'intelligence? Il nous faut un guide sûr, infaillible; et Dieu, qui nous a faits pour la vérité, ne peut pas ne pas nous donner ce guide sûr, infaillible, qui n'est autre que Jésus-Christ toujours présent dans son Église. — Dieu nous a créés libres, afin de nous faire acquérir des vertus par l'exercice légitime de nos facultés. Pour acquérir ces vertus, il faut accomplir la loi; pour accomplir la loi, il faut la connaître; et comment la connaître et la distinguer, au milieu de cette déviation universelle du sens moral et de ces mille systèmes contradictoires enfantés par l'orgueil? Il nous faut un révélateur divin, dont l'infaillible autorité nous garantisse la source de ses préceptes célestes: le révélateur divin, c'est Jésus-Christ, Jésus-Christ avec son Église toujours investie de sa puissance, toujours gouver-

née par celui qui est son représentant sur la terre, le Pape.

Ces diverses réflexions, fruit de la première impression produite par la lecture du savant ouvrage de M. Blanc Saint-Bonnet, qui sont comme un faible écho de sa parole, ne peuvent qu'en donner une idée vague et générale. Et quoique nous renoncions à en faire une analyse complète et fidèle, parce qu'il est trop plein de choses qui nécessiteraient de trop longs développements, afin que l'on puisse s'en faire une idée plus exacte et plus précise, nous indiquerons néanmoins la marche suivie par l'auteur, les principales divisions du livre; nous citerons quelques-uns des passages qui nous ont paru les plus saillants. C'est une appréciation toujours plus sûre et en même temps plus agréable au lecteur, parce qu'il la fait alors par lui-même, ayant quelques-unes des pièces justificatives sous les yeux.

Le livre de l'*Infaillibilité* est divisé en 4 parties, et précédé d'une très-remarquable introduction. Dans la 1re partie, l'auteur étudie l'infaillibilité dans la Raison, c'est-à-dire qu'il en donne la démonstration rationnelle. Dans la 2e il l'étudie dans le fait, c'est-à-dire, dans l'Église; dans la 3e, dans sa racine, ou, si l'on veut, dans le sein où le Sauveur l'a déposée en quittant la terre, c'est-à-dire dans la Hiérarchie sacrée. Dans la 4e partie, qui est la conclusion du livre, il fait l'application des grandes vérités qu'il a démontrées, et qui ont pour garantie la sanction divine de Jésus-Christ, à l'état dans lequel se trouvent les sociétés modernes.

Quant à la 1re partie, nous nous contenterons d'indiquer le XVIIIe chapitre, qui résume admirablement, sous forme d'axiomes et de théorèmes, ce qui a été largement développé dans les chapitres qui précèdent, et dont la conclusion est celle-ci :

« Ce monde ne s'explique que par Jésus-Christ, sinon le monde serait venu, et la lumière ne serait pas venue au monde.

» Or, Jésus-Christ étant venu, n'a pu, en repartant, laisser s'éteindre sa lumière, ni la confier à l'homme, qui l'avait déjà laissé perdre.

» Il a dû fixer sa lumière sur un flambeau, et de manière

qu'on ne pût séparer ce flambeau de cette lumière : ce flambeau est l'infaillibilité de l'Église.

» L'Évangile apparaît au monde par un témoignage divin : il s'y conserve par un témoignage infaillible. Pour l'homme, les deux problèmes étaient dans une équation absolue.

» Il faut que le flambeau soit allumé pour que le monde voie la lumière ; il faut que la lumière soit unie au flambeau pour que l'erreur ne puisse se reproduire ; il faut la double merveille pour que l'homme soit dans le divin fluide où se conserve sa liberté.

» Encore une fois, où est l'homme sans la lumière? et la lumière, si l'erreur peut l'anéantir? Un monde n'est pas une illusion.

» L'Infaillibilité de l'Eglise n'est que la suite du miracle de la venue de Dieu sur la terre.....

» Ce monde, il le faut expliquer : Jésus-Christ ; sa lumière, il faut la conserver : l'Infaillibilité.... Cette thèse a fait tressaillir la terre, elle a fait jaillir chez les peuples le sentiment profond qui a fixé leur Foi et fondé un Age nouveau. L'homme triomphe, la Loi est dans la conscience !

» Et la clef de l'édifice moral devient celle de l'édifice politique : « La Papauté, disait Napoléon, représente l'institution » la meilleure et la plus indestructible de la terre : on ne peut » ni la dominer, ni la détruire.

» Rien ne touche l'homme de plus près que la vérité. Et celui qui nie une autorité enseignante établie de Dieu, a perdu la question. Comment nier, dans un monde d'esprits, une autorité des esprits, une garantie pour la lumière et pour la liberté? L'erreur, pour les intelligences, est un anéantissement.

» Autorité spirituelle, ou Infaillibilité, la chose est bien la même, car il n'y a que ce qui est infaillible qui ait autorité sur les esprits.

» Nier au sein des âmes un enseignement établi de Dieu, c'est oublier ce que nous sommes. Le fait de la grandeur de l'homme, de la noblesse de la création, est là. Résoudre la question autrement que le catholique, c'est écraser la pensée (p. 72).»

Dans la 2e partie, M. Blanc Saint-Bonnet démontre la nécessité de l'Église par rapport au cœur humain et par rapport à la vérité; son établissement par Jésus-Christ, sa visibilité, sa catholicité et ce qu'on est convenu d'appeler les marques qui sont la preuve de sa céleste origine. C'est un véritable traité sur la matière. Il pulvérise les sophismes des partisans de la Réforme, leur prouve que l'Eglise a existé avant la publication du Nouveau Testament, par conséquent qu'elle ne se fonde pas sur l'Ecriture, mais sur Jésus-Christ; que démontrer la divinité de l'Ecriture par l'Ecriture, c'est une pétition de principes; que la foi vient de l'enseignement: *fides ex auditu* (*Rom*. x, 17); que Jésus-Christ n'ordonne pas aux apôtres de distribuer des Bibles, mais d'*enseigner*, de *prêcher* sa doctrine; qu'on réforme les mœurs, mais non les dogmes, la vérité, ni ce que Jésus-Christ a formé. D'ailleurs, les protestants sont-ils bien sûrs de posséder les Livres saints, puisqu'ils rejettent l'infaillibilité de l'Eglise catholique de laquelle ils les ont reçus? Sont-ils sûrs également de l'authenticité du texte, de l'exactitude de la version et de leur propre interprétation? En rejetant l'autorité infaillible de l'Eglise, toute personne qui veut obtenir le vrai sens de l'Ecriture doit recourir aux textes primitifs, c'est-à-dire au latin, au grec, à l'hébreu et au syriaque, ou bien s'en tenir à l'opinion du plus savant. Ainsi le protestant qui ne veut pas de l'autorité infaillible de l'Eglise, est nécessairement contraint de remplacer l'autorité de l'Eglise ou l'autorité divine par l'autorité de l'homme qui, malgré toute sa science, peut errer et se tromper sur le véritable sens du texte.

L'Eglise conserve l'Ecriture, la Tradition et les Pères. Jésus-Christ est avec elle jusqu'à la fin du monde, et conserve dans son sein l'unité de la foi. La Réforme, avec son libre examen, son interprétation individuelle, privée du principe d'autorité ou de l'infaillibilité, perd l'unité de foi, tombe dans l'anarchie de croyances la plus complète, comme le prouvent les myriades de sectes qui la dévorent, et vérifie ainsi cette prédiction du Sauveur : *Omne regnum contrà se divisum desolabitur* (Matth. XII, 25).

« Loin d'étouffer l'Ecriture, la Tradition et les Pères, l'Eglise

en est précisément l'âme et la sauvegarde; ils existent, ils éclosent, ils opèrent et se perpétuent en elle; ils sont dans sa pensée, dans l'accent de sa voix; ils retrouvent la vie sur ses lèvres, et leur éclat est comme un rayon de sa gloire.

» Ainsi couronnée de la Lumière, assise sur la Vérité dans les régions inaccessibles aux nuages, et voyant fuir au-dessous d'elle le fleuve de l'erreur, règne l'Epouse de Jésus-Christ! Douce comme l'espérance, ses yeux sont tendrement fixés sur l'homme; elle a pour lui la parole de l'ange et le sourire de l'immortalité! Ses pieds, comme les rayons du soleil, descendent partout sur la terre pour le chercher, tandis que sa main bénie lui ouvre la porte du ciel... Les Ecritures l'annoncent, la Tradition la désigne, les Pères l'acclament de leurs augustes voix, et, avec la foule des justes, se précipitent joyeux dans son sein...

» C'est parce que l'Eglise est divine qu'elle est constamment attaquée par l'erreur; c'est parce qu'elle est pleine de merveilles que les hommes viennent la dépouiller. Ne pouvant lui ravir ni l'infaillibilité, confiée par Jésus à Pierre, ni les dons de l'Esprit-Saint, promis au corps entier, ni les divins pouvoirs, conférés à tous les apôtres, les hérésies ont voulu lui dérober l'Ecriture. Elles lui disputent l'Ecriture, à elle qui a fixé le texte et le sens des Ecritures; la Tradition, à elle qui est la racine et l'arbre de la Tradition; les Pères, à elle qui les a tous possédés! Elles ont voulu lui dire: Tes lumières, comme les nôtres, viennent de l'Ecriture; et tes dogmes aussi ont pour appui la Tradition. Mais voilà qu'en passant par leurs mains, l'Ecriture n'a produit que des doctrines monstrueuses, et que la Tradition, loin de leur maintenir des dogmes, s'est rompue à leurs yeux, ne laissant à chacune qu'un tronçon dans les doigts.

» Avec leurs docteurs, où sont-elles? Elles passent; et leur nom même ne peut leur servir. A tout instant elles s'assemblent pour se définir; à tout instant un nom nouveau les consterne en leur rappelant leur néant. Elles passent, et, dans l'impuissance de s'atteindre elles-mêmes, elles jettent un soupir en perdant de vue celle que Jésus-Christ a *envoyée*, comme il fut *envoyé par son Père*...

» Pénétrez dans la région des hérésies, d'heure en heure, c'est une hérésie qui s'élève ou une hérésie qui s'affaisse; on croit entendre le bruit à peine interrompu de l'avalanche dans les gorges des Alpes. Cependant à la même heure, dans l'univers entier, l'Eglise fait entendre distinctement une même parole, et prolonge l'enseignement d'une doctrine éternelle. L'unité, preuve du vrai, l'universalité, preuve du vrai, la sainteté, preuve du vrai, déposent en même temps sur son front leur triple diadème. Il faut bien l'avouer, aujourd'hui que le monde atteint six mille ans, l'Eglise offre un spectacle inouï dans le monde! Depuis la première heure jusqu'à celle où nous sommes, de Pierre à Pie IX, elle est identique à elle-même et identique à la vérité; identique dans sa racine, dans sa structure, dans sa parole, dans son amour pour les hommes. Ah! elle est une, elle est catholique, elle est apostolique, elle est de Dieu, et ni ma mère ni ma raison ne m'ont trompé en m'apprenant à reconnaître ici-bas la vérité (p. 172-174)! »

La 3e partie traite de la Hiérarchie sacrée. La hiérarchie sacrée est la génération des pouvoirs spirituels dans l'Eglise. Jésus-Christ revêt de sa puissance Pierre et les apôtres; ceux-ci la transmettent aux évêques et aux prêtres qui, par une génération non interrompue, la perpétuent jusqu'à nous. La source de l'autorité spirituelle ou du pouvoir hiérarchique dans l'Eglise est donc divine, et c'est de la chaire de Pierre qu'elle se répand sur ceux que la Providence appelle à l'apostolat : l'Eglise est un édifice immortel contre lequel « les portes de » l'enfer ne sauraient prévaloir,» et Pierre en est le fondement : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam* (Matth. XVI). Les enfants de l'Eglise forment un troupeau sacré, et Pierre est chargé de paître et les agneaux et les brebis : *Pasce agnos meos, pasce oves meas* (Joan. XXI). L'Eglise est un corps, et Pierre en est la tête (*caput*), comme disent les conciles. Séparez les membres de la tête, et la vie cesse d'animer le corps, qui n'est plus qu'un cadavre. C'est par le Pape, ou le successeur de Pierre, que l'infaillibilité est dans l'Eglise, parce que rien n'est séparé de Pierre, ni l'Eglise, ni le concile, ni les pouvoirs d'ordre, ni ceux de juridiction; parce que c'est à lui que Jésus-Christ « a donné les clefs du royaume des cieux,»

que c'est lui qui l'a chargé de « confirmer ses frères dans la » foi. » Aux jours florissants du Gallicanisme, des hommes graves agitaient sérieusement la question puérile de la suprématie du concile sur le Pape, comme s'il pouvait exister de concile œcuménique sans le Pape, comme si on pouvait séparer l'un de l'autre : dispute de mots, pure logomachie. L'Écriture, la Tradition, les Pères démontrent d'une manière invincible la primauté de Pierre et de ses successeurs, l'indéfectibilité du Siége apostolique, la pierre fondamentale sur laquelle repose l'Église de Jésus-Christ. Aussi de nos jours où les mécréants dirigent toutes leurs machines de guerre contre la Papauté, tous les vrais catholiques, tous les fidèles enfants de l'Eglise se serrent autour de leur Père, autour du siége apostolique, la source divine de la hiérarchie sacrée, l'unique rempart qui sauvegarde l'Eglise et la civilisation européenne, pour défendre son indépendance et sa liberté.

« Chef visible, dit avec raison M. Blanc Saint-Bonnet, chef envoyé du Ciel, institué pour n'obéir qu'à Dieu, le Pape doit être indépendant et des rois et des peuples. Il faut qu'il soit roi au milieu des rois, qu'il possède son peuple au milieu des peuples, et que lui et son peuple restent sacrés chez les nations. Aussi la Providence, qui parle aux yeux par des symboles, en établit le siége dans la ville du peuple-roi : *imperium sine fine dedi...* »

Dans la 4e partie, intitulée : *Conclusion ou Politique réelle*, l'auteur tire les conséquences des prémisses qu'il a posées. Il examine quelle est la base de la société moderne et l'erreur qui la détruit. Il y combat le rationalisme, le panthéisme et la révolution, considère quels sont les devoirs des souverains pour gouverner sagement leurs peuples, traite en moraliste habile et en catholique sincère, au double point de vue philosophique et pratique, les questions brûlantes de la liberté des cultes, de la conscience et de la presse. Il reconnaît la distinction des deux puissances spirituelle et temporelle et leur indépendance réciproque dans leur domaine respectif, mais il combat la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, appuyée sur les encycliques des souverains Pontifes. En effet, la vraie liberté est dans l'ordre social fondé par le christianisme, et

l'on ne peut séparer les lois et les croyances des mœurs, sans renverser de fond en comble la société moderne. Il établit que l'Eglise a droit à la protection comme à la liberté, et démontre que le pouvoir temporel, en protégeant l'Eglise, sauvera la civilisation européenne, menacée par les vandales du jour, qui s'appellent les démagogues, ramassis impur de tout ce qui végète et croupit dans la fange. A la vue des forfaits sans exemple qui épouvantent le monde civilisé et de la faiblesse de ceux qui portent le sceptre, une généreuse indignation déborde de son cœur de catholique, et lui inspire d'admirables mouvements d'éloquence, dignes des écrivains du premier ordre. Nous regrettons que la longueur de cet article ne nous permette de ne citer que ces quelques lignes :

— « Nous assistons à un cataclysme intellectuel ! Les vérités les plus éclatantes semblent maintenant des erreurs, et des erreurs jusqu'ici inouïes semblent des vérités. Comment nier la confusion !... L'erreur n'a fait que s'accomplir. Elle commence au protestantisme, marche par divers corps de systèmes, arrive au panthéisme, se realise et se consomme dans le socialisme. Elle ne saurait aller plus avant, dans sa pensée; elle a renversé la nature divine, elle a mis l'homme à la place de Dieu; de là, elle a renversé la morale, la politique, la société. Et, cette fois, l'homme a dit dans son cœur : *Mais c'est moi qui suis Dieu !* Jamais l'erreur n'était montée si haut. Est-ce hardiesse ? est-ce génie? Hélas ! c'est l'œuvre du maçon qui peu à peu élève un mur. Philosophies, histoires, droits naturels, théories sur l'origine de la société, travail incessant des légistes, tout concourt à former la base longtemps inaperçue. L'homme prenait dans le silence la place qu'on ravissait à Dieu. Puis tout à coup des publicistes, armés d'une éloquence toute humaine, des économistes, avec l'appât grossier qu'on présente à la foule, servis par une nuée de romanciers, superposèrent l'un après l'autre tous les degrés de l'erreur. Une classe entière monte aujourd'hui cet escalier funeste, et le plus sot se trouve en haut... Parce qu'il voit l'abîme sous lui, il croit avoir dépassé les nues; il croit entrer dans sa propre lumière, faire lui-même partie de l'éternelle vérité; il répète la conclusion des derniers impies, le cri affreux poussé

par Hégel, par Feurbach, par Stirner, par Proudhon : *Mais c'est moi qui suis Dieu!!* Venez, venez voir l'homme! Il a pris sa chair pour de la vertu, son esprit pour la vérité même, son néant pour Dieu!

» Qui brisera l'œuvre insensée? Jeunes générations, venez, détournez les malheurs qui menacent l'impie et mettent en danger le monde; écartez, renversez à son tour cette révolution. Combattez contre elle, armés du glaive de la vertu; combattez-la par la patience, la pauvreté et la richesse, la parole et la charité, chacun au point où Dieu vous met; car il a ses desseins sur chacun de vous... Suivez ces chefs incomparables dans la doctrine, si grands par la sainteté, si nobles par la charité, par la bonté, par le génie, ces Évêques que Dieu, dans les profondeurs de ses trésors et de ses dons, semble avoir tenus en réserve pour sauver aujourd'hui la France! (p. 501)»

Comme on le comprend par l'analyse incomplète que nous en avons faite, le livre de l'*Infaillibilité* s'adresse aux philosophes, aux théologiens, aux politiques, à tous les hommes graves et sérieux. Quant à son orthodoxie, elle a pour garant une lettre très-flatteuse écrite à l'auteur par le R. P. Modena, secrétaire de la sacrée Congrégation de l'Index. La beauté du style, souvent imagé et pittoresque, la solidité et l'élévation de la pensée, la vigueur du raisonnement assurent au savant ouvrage de M. Saint-Bonnet un succès mérité : il occupera une place honorable à côté des écrits de MM. de Bonald, de Maistre, de Nicolas, de Montalembert et de nos meilleurs apologistes chrétiens.

L'abbé TH. BLANC,
Curé de Domazan.



Croyances primitives.

ESSAI
SUR LA PHILOSOPHIE DES CHINOIS

OU

DOCUMENTS ORIGINAUX SUR LEUR MONOTHÉISME PRIMITIF, ET L'EXPLICATION QU'ILS ONT DONNÉE DE L'ORIGINE ET DE LA FORMATION DE L'UNIVERS.

II[1].

NOTIONS DES CHINOIS SUR LA DIVINITÉ, EXTRAITES DES AUTEURS LES PLUS CÉLÈBRES.

Je passe donc à l'autre point que je me suis proposé, et je l'entame par ce raisonnement, qui est, dit-on, comme la base de l'opinion que je combats : « Tous les Lettrés modernes suivent *Tchou-hi*; or, *Tchou-hi* est athée, donc tous les Lettrés modernes sont athées. »

Je réponds que les prémisses de cet argument sont toutes deux fausses, et je le démontre.

Il est faux que tous les (Lettrés) chinois modernes suivent *Tchou-hi*. Cela ne regarde tout au plus que les *petits écoliers* qui, dans leurs compositions sur les *Sse-chou* (4 *livres* classiques), se conforment à l'ordinaire aux interprétations de *Tchou-hi*, n'en ayant point vu d'autres. S'ils avaient assez d'esprit et d'études pour montrer clairement qu'ils ont raison de ne le suivre pas en tel et tel endroit, et si leur amplification était d'ailleurs vive et élégante, cela ne les empêcherait nullement d'être reçus bacheliers, au contraire. Mais pour les Lettrés qui sont assez savants pour commenter quelqu'un des livres anciens, il n'est pas rare de voir *Tchou-hi abandonné et même réfuté avec succès.*

On a imprimé un gros Recueil de gloses sur les *Sse-chou,* ou *Quatre livres moraux*, qui a pour titre : 四書異同條辨 *Sse-chou i thoung tiao pien.* Ce ne sont point les *variations* de

[1] Voir le précédent article au cahier de février, ci-dessus p. 126.

Tchou-hi, mais c'est un recueil de diverses explications tant *conformes que contraires* à celles de *Tchou-hi;* ce qui montre que *Tchou-hi* n'est pas aussi généralement suivi qu'on voudrait le faire croire. Quand il s'agit des *King*, on le quitte encore bien plus aisément. Il n'a commenté que le *Chi-king* et le *Y-king*. Plusieurs savants le reprennent d'avoir donné *un sens galant et lascif* à bien des odes du premier de ces livres; et pour l'*Y-king*, l'empereur *Khang-hi* et quantité d'autres docteurs le *quittent et le réfutent* assez souvent, comme il est facile de le voir dans les Commentaires de *Khang-hi*, appelés 周易折中 *Tchéou-y-tche-tchoung* [1]. Enfin dans la *physique*, le système de *Lien-ki* et de *Tchou-hi* est frondé dans plusieurs traités faits exprès qui se trouvent dans les huit derniers volumes du *Sing-li-hoëi-toung*.

Il est encore plus faux que *Tchou-hi* et les auteurs qui le suivent *soient athées*. Je l'ai déjà prouvé en exposant leur système, et je vais le faire encore plus efficacement en rapportant plus fidèlement les paroles de *Tchou-hi* et des autres philosophes. On ne peut mieux les justifier qu'en priant les gens équitables d'écouter seulement ce qu'ils vont dire.

1° On lit dans le *Chouë-koua* ces paroles : « Le Seigneur » sortira de l'Orient [2]; et *Tchou-hi* dit que le *Seigneur*

[1] L'édition du 易經 *Y King*, intitulée *Tchéou y tche tchoung*, ou « le » Y (*King*) des *Tchéou*, dans l'intérieur de laquelle édition toutes les choses » inutiles (des Commentateurs) ont été retranchées, etc., » a été publiée par ordre de *Kang-hi*, comme celle des autres *King;* mais les *Commentaires* que cette belle édition impériale (dont nous avons reçu récemment un exemplaire de *Pé-king*) reproduit, ne sont pas de *Khang-hi*, comme le dit le P. Prémare. Ces Commentaires sont ceux des critiques les plus célèbres, classés chronologiquement. (G. P.)

[2] Le *Chouë-koua* est un de ces petits traités qui se trouvent à la fin de l'*Y-king*. C'est là qu'on lit : 帝出乎震 *ti tchou hoû tchin;* ce qui ne désigne pas plus *le temps passé que le temps futur*. (Pr.)

Le P. Prémare n'est pas ici dans la vérité, nous devons le dire. Prise *isolément*, la phrase citée n'indique pas plus le *passé* que le *futur*, c'est vrai ; mais la suite du texte chinois ne permet pas de lui donner le *sens futur*. En effet, on lit dans la phrase suivante : 萬物出乎震 *wên we tchou hoû tchin*

» c'est le souverain maître du ciel (et de la terre)[1]. »

Hou-ping-wen, sur le même texte, parle ainsi[2] :

« Depuis ces mots : *il sortira* [il est sorti] *de l'Orient*, jusqu'à » ceux-ci : *il accomplira sa parole sur la montagne*[3], c'est l'or- » dre dans lequel toutes choses sont produites et mises dans » leur dernière perfection. Mais qui leur a donné l'être, qui les » a perfectionnées? Il faut nécessairement qu'il y ait *un maître* » *absolu* qui ait fait tout cela; c'est pourquoi on lui donne le » nom de *Seigneur*. »

Yu-yen, dans le même sens, dit « que le Seigneur c'est le

« *omnes res prodiere in plaga orientali* ». Si on mettait la première phrase au *futur*, il faudrait aussi y mettre nécessairement la *seconde* et dire : *Tous les êtres sortiront de l'orient;* ce qui serait absurde. D'ailleurs le P. Prémare lui-même, dans ses *Recherches sur les temps antérieurs à ceux dont parle le Chou-king*, imprimés en tête de la traduction du P. Gaubil, traduit ainsi le même passage chinois : « Dans le chapitre *Choue-koua*, on lit ces mots : Le *Tì* ou le « Seigneur *a commencé de sortir* de l'orient (p. 14). » — « On parle ici, dit » *Hou-ping-wen*, de l'ordre avec lequel *toutes choses ont été produites* et par- » faites. » — Voici, en outre, comment le P. Regis, dans sa traduction latine du *Y-king*, a interprété le même passage : « *Supremus Imperator prodiit seu* » *manifestavit movendo omnia in Tchin, coordinavit distinguendo quæcunque* » *in Seuen* » (t. II, p. 570). Au surplus, la question n'est pas dans le temps du verbe. (G. P.)

[1] Ces mots de *Tchou-hi*, 帝者天地主宰 *ti chè, thiên ti tchoù tsài*, se trouvent partout. Je les ai actuellement sous les yeux dans l'*Y-king* de *Khang-hi*, k. XVII, p. 10. (Pr.)—*Tchou-hi* ajoute dans son commentaire : « *Tchao-* » *tseu* a dit : Ce *koua*, ou symbole, a été établi, rédigé ainsi par *Wen-wang*. » C'est ce que l'on appelle *la doctrine du ciel secondaire* (*héou thiên hio*). » — Cette doctrine, qui est celle de *Wou-wang* et de *Tchéou-koung*, est ainsi nommée en opposition à celle de *Fou-hi* et du *Y-king* qu'on appelle « doctrine du ciel » primordial (*siân thiên hio*) ». (G. P.)

[2] *Hou-ping-wen*, surnommé *Yun-foung*, fameux docteur de la dynastie des *Youan* (1260-1279), a fait des notes sur l'*Y-king* de *Tchou-hi*. Cet ouvrage est dans le beau recueil *Sin-khân-King-kiai*, et s'appelle *Pèn-i-thoûng-chi*. C'est à l'art. VIII, p. 3. (Pr.)

[3] Il n'est pas question de *montagne* dans le texte chinois. Le caractère 艮 *kén* (rad. 138), que le P. Prémare traduit par *montagne*, signifie, selon le texte lui-même, qui le définit ainsi : *kén : toûng pe tchî koua yè* « *signe symbolique* » *de l'orient et de l'occident réunis*, ou de la limite qui les réunit, là où toutes » choses prennent leur commencement et là où elles accomplissent leur fin. » (G. P.)

» Ciel; et parce qu'il gouverne en maître absolu tout l'univers, » on l'appelle Seigneur [1]. »

Leang-yn tient le même langage. « Le Seigneur c'est le maî» tre souverain du Ciel; c'est de lui que toutes choses ont reçu » l'être et la perfection [2]. »

Je reviens à *Tchou-hi*, car c'est de lui principalement qu'il s'agit. On lui apporte divers passages des *King* d'où l'on conclut que cette *voûte azurée* qui roule sur nos têtes a un véritable maître qui la gouverne; et il répond « que c'est la Raison » 理 (*li*) qui le fait ainsi [3]. » Et un peu plus bas il dit : « Vou» loir qu'il y ait dans le ciel un homme qui marque et juge » les crimes, cela ne se peut; dire aussi que la *Raison n'a point* » *de maître qui la gouverne*, cela se peut encore moins [4]. » Quel-

[1] *Yu-yen*, de la même dynastie *Youan*, dans son *Y-tsi-choue*, commentant le *Choue-koua*, p. 9. (Pr.)

[2] *Leang-yn*, de la même dynastie, dans son *Y-tsan-i*, p. 6. Les commentaires de *Yu-yen* et de *Leang-yn* sont dans le grand recueil *Sin khân King kiai*. Voici le texte cité :

帝	者。	天	之	主	宰。	而	萬
Ti	*tchè* :	*thièn*	*tchi*	*tchou*	*tsàï* ;	*eûlh*	*wên*
Imperator	(p. r.) :	cœli	(p. g.)	dominus	gubernans	et	omnes

物	之	生	成。	無	不	由	之。	
we	*tchi*	*sêng*	*tchîng*	*woû*	*pou*	*yeou*	*tchi.*	
res	eas	creat	perficit que;	nulla	non	ab	eo.	(G. P.)

[3] *OEuvres complètes* en chinois, *kiouen* XLIX, p. 4. (G. P.)

[4] *Ib.* f° 25 *recto*. Nous pensons que le P. Prémare ne rend pas exactement ici le texte chinois qui porte :

說	天	有	個	人	在	那	裏。
Choue	*thien*	*yeou*	*ko*	*jin*	*tsaï*	*na*	*li*
Dicere	in cœlo	habere	certus	homo	sistens	illo	loco,

批判	罪惡	固	不	可。	說	道	全
phephan	*tsouï o*	*kou*	*pou*	*kho*	*choue*	*Tao*	*thsiouan*
judicandum	peccata,	certe	non	potest;	dicere	Ratio	absoluta

無	主	之	者。	又	不	可	這	裏
wou	*tchou*	*tchi*	*tchè,*	*yeou*	*pou*	*kho*	*tche*	*li*
non	imperare	»	illo,	adhuc	non	potest	hoc	loco

要	人	見	得。	
yao	*jin*	*kien*	*te.*	
velle	homo	visum	assequi (pro certo habere).	(G. P.)

qu'un lui demande quel est le sens qu'on donne au caractère 天 *thiên* dans les livres anciens. Il répond « qu'il faut bien » prendre garde de s'y tromper; car, tantôt il désigne la *voûte* » *azurée,* tantôt il signifie le *souverain arbitre* de toutes choses, » et tantôt il dénote seulement la *raison*[1]. »

Dans un autre endroit, il redit la même chose, « que le Ciel » c'est la Raison, mais que la voûte azurée c'est aussi le Ciel, » et que celui qui est en haut et qui a le souverain domaine, » c'est encore le Ciel[2]. »

On voit par ces deux derniers passages que le mot 天 *thiên* a plusieurs sens fort divers, puisqu'il se prend pour dire la *Raison,* le *Ciel matériel* et le *Maître du monde.* Et pour peu qu'on sache la langue chinoise, on sent d'abord quel est le sens qu'il a dans les divers endroits où il se trouve. *Meng-tsee* dit que « quand on connaît sa nature [à soi] on connaît le Ciel[3]. » — Tout ce que j'ai vient de là, dit *Tchou-hi* (dans son com- » mentaire); par conséquent, quand je sais ce que je suis de

[1] *OEuvres complètes* en chinois, k. XLIX, f° 25. (G. P.)

[2] *Ib.* k. XXXIV, f° 17. C'est dans une *note* sur le chapitre *Taï-tchi* du *Choû-king.* Voici le passage en entier : « *Tchouang-tchoung* fit cette question : Si le » Ciel *voit* les *regrets* de notre peuple, si le Ciel *entend* les *entendements* de » notre peuple, ce qu'on appelle le *Ciel* c'est donc la Raison (*lì*) ? — *Tchou-hi* » répond : Le *Ciel* c'est assurément la Raison (*lì*) ; mais la *voûte azurée,* c'est » aussi le *Ciel,* et celui qui réside en haut et qui a le gouvernement souverain : 在上而有主宰者。(*tsaï chàng eûlh yeòu tchoù tsàï tchè*), c'est » aussi le *Ciel* : 亦是天 (*i chi thiên*). Chaque sens se déduit du contexte du » discours : 各隨他所說。(*ko sôuï thâ ssò chouë*). Maintenant, » en ce qui concerne les termes prononcés : *voir* et *entendre,* ils s'appliquent à » la Raison (*lì*) ; et bien que ceux qui en ont parlé ne soient pas d'accord sur » la manière dont elle *voit* et *entend,* il demeure seulement certain que c'est » un seul et même être 有却只是一箇。(*yéou khio tchì chi* » *i ko*). » (G. P.)

[3] *Meng-tseu* fut disciple de *Tseu-sse,* petit-fils de Confucius. Son ouvrage fait partie des *Quatre livres classiques.* C'est au ch. VII du Liv. 2 qu'il s'exprime ainsi. (Pr.) Voici le texte : 知其性。則知天矣。

» ma nature, dès lors je connais nécessairement le Ciel [1]. »

Les interprètes du *Ge-kiâng* (explications journalières) expliquent très-bien Meng-tsee :

« C'est le cœur, disent-ils, qui gouverne en maître tout le » corps de l'homme; ce *cœur*, c'est l'esprit intelligent de » l'homme; la *nature*, c'est la raison que ce cœur connaît; » mais c'est le Ciel qui nous donne et ce cœur et cette nature. » Conserver donc cette lumière céleste, sans jamais l'éteindre, » c'est servir le Ciel et ne lui être jamais rebelle [2]. »

[1] Voici le texte de *Tchou-hi* :

凡 吾 所 有 者。 皆 自 彼 而 來。
Fân oû ssò yeòu tchè, kiâi tséu pì eûlh lâi,
Quælibet nos ea- quæ habemus (pr.), omnia ab illo et veniunt

故 知 吾 性。則 然 知 天 矣。
kou tchî oû sing; tse jân tchî thiên i.
Ideò cognoscere nostram naturam; tunc verè cognoscere cœlum (p. f.) »

[2] Les commentaires *Ge-kiang* furent faits à l'usage de *Khang-hi* étant enfant. Ils n'embrassent que les *Sse-chou*, le *Choû-king* et l'*Y-king*; c'est qu'ils suivent *Tchang Ko-lao* qui n'en avait pas expliqué davantage. Ce que le *Ko-lao* dit en langage familier, les *Ge-kiâng* le disent dans un style net et plus élégant. (Pr.) Voici le texte chinois de ce commentaire :

人 之 主 宰 乎 一 身 者
Jîn tchî tchù tsàï hoû i chîn tchè
« Hominis » dominus gubernans in unum corpus » qui :

謂 心。心 乃 人 之 神 明。
wéï sîn. Sîn, nàï jîn tchî chîn mîng.
appellatur cor. « Cor, » certè hominis » spiritualis claritas.

性 者。心 之 所 具 之 理。
Sing tchè : sîn tchî ssò kiù tchî li
« Natura » quæ : cor id quod providet ea ratio (est).

心 與 性 皆 天 之 付 於 我
sîn iù sing kiai thiên tchî foù yû 'ò
« Cor » simul-ac « natura » unaquæque cœlum illa dat ad nos

者。故 天 理 常 存。卽 所
tchè; koù thiên lì, tchâng thsun; tsiei ssò
quæ. Ideo cœli rationem semper servare; scilicet id-quod

Tsee-sse [1] commence son *Tchoung-young* par ces mots : « L'ordre du Ciel, c'est ce qui s'appelle la Nature.» — « Voilà, dit » *Tchou-hi*, la première source et la commune origine de tou- » tes choses [2]. » Et ailleurs il ajoute que ce beau mot de *Toung-tsee* [3] : « La grande source de la sagesse vient du Ciel, » c'est ce que dit *Tsee-sse* dans cet endroit.

Confucius disait qu'à l'âge de 50 ans il connut l'*ordre du Ciel*. « Il connut, dit *Tchou-hi*, d'où est sortie la Raison [4]. « Sa- » voir l'ordre du Ciel, dit-il ailleurs, c'est savoir d'où l'on » vient [5]. Quelqu'un, dit-il encore, me citera ce mot de *Tching-* » *tsee* [6] : Quand on désigne le Maître souverain, on dit 帝 *Ti*, le

以 奉 承 乎 天。而 無 違 也。
ì foùng tching hoû thiên eùlh woû wêï yè.
ad offerendum serviendum erga cœlum, et non refragari ».

NOTA. Dans ce *mot-à-mot* latin que nous donnons pour que le lecteur puisse mieux se rendre compte du vrai sens du texte, il ne faut chercher qu'un secours très-insuffisant pour arriver à ce but ; le style chinois moderne, par ses tournures de phrases, ses *expressions composées*, se prêtant moins bien que le style ancien à être rendu par un *mot à mot* quelque barbare qu'il soit.

[1] *Tseu-sse*, petit fils de Confucius. C'est à lui qu'on attribue le *Tchoung-young*, un des *Quatre livres classiques*. (Pr.)

[2] *Œuvres complètes* en chinois, k. XXIV, f° 7, dans sa dissertation sur le *Tchoung-young*. (G. P.)

[3] *Tong-see*, c'est *Tong tchong chou*. Il vivait sous la dynastie des *Han*; il a fait un livre qu'il appelle *Tchun-tsiéou*. (Pr.) — Le texte cité dit : « Ce que « *Toung-tseu* exprime ainsi : La grande source de la *Raison* ou du *Tao*, sort » du ciel, rend l'idée de *Tseu-sse*. » (G. P.)

[4] 知 天 命。謂 知 其 理
Tchi thiên míng. wêï tchï khî lì
« Cognoscere cœli mandatum, » dicitur cognoscere ejus principium
之 所 自 來。
tchï ssò tseù lâï.
eo quo seipsum procedit.

[5] 知 天 命。知 所 從 來。
Tchï thiên míng ; tchï ssò thsoùng lâï.
Cognoscere cœli mandatum : cognoscere eo-quo ab veniuntur.

[6] *Œuvres complètes* en chinois, k. XLIII, f° 29. Voici la traduction du passage en entier :

« J'ai entendu faire cette question : — Qu'est-ce que l'*ordre* du dépérisse

» Seigneur. — On me demandera qui est ce Maître souverain?
» — Je réponds : Il y a très-certainement un souverain Sei-
» gneur, car le ciel, très-fort et très-rapide, roule naturelle-
» ment sans cesse. Or, la cause pourquoi il tourne ainsi sans
» s'arrêter, c'est qu'il y a sans doute un Maître souverain qui
» le gouverne. Mais il faut que chacun réponde *en soi-même*
» sur ces sortes de questions, car il n'y a point de paroles qui
» puissent exprimer cela[1]. »

Enfin, il dit encore ailleurs : « Que l'amour unisse le père et
» le fils, et la justice le roi et le sujet; la raison le veut ainsi.
» Mais cependant il faut qu'il y ait une *Raison supérieure qui*
» *nous enseigne ces vérités, et ensuite nous les connaissons.* Mais
» ce n'est point ce que les bonzes disent, qu'il y a trois Sei-
» gneurs très-purs, qui ont tels et tels habits et qui sont assis
» de telle et telle manière[2]. »

Il est rapporté dans le *Chou-king* que le Seigneur apparut en songe à *Kao-tsoung* et lui dit : « Je vous donne un ministre » fidèle. » Écoutons *Tchou-hi* raisonner sur ce fait :

« Cela étant ainsi, comme on n'en peut douter, il faut qu'il
» y ait un Seigneur du Ciel qui dit à *Kao-tsoung* : Je vous donne
» un ministre fidèle. » — On veut que 帝 *Ti* signifie Seigneur,

» ment ou de la mort (*wâng tchî mîng*)? Ce mot *ordre* (*mîng*) signifie-t-il cet
» air ou souffle vital (*khi*) donné d'en haut. — *Réponse*. La vie et la mort sont
» une vie longue ou courte qui cesse d'être. Il est certain que c'est le *souffle vital*
» (*khi*) qui donne cette vie. Il paraît seulement que ce que *Meng-tseu* appelle
» la *nature* (*sing*) est un mot mis par lui à la place de *mîng*, ordre, destinée.
» Alors donc il y a une distinction importante à faire. Je choisis cette question :
» — Le mot *mîng* de la phrase : *ne pas connaître la destinée* (*pou tchi ming*),
» et celui de la phrase : *connaître l'ordre ou le mandat du ciel* (*tchî thiên*
» *mîng*) sont-ils identiques? — *Réponse* : Ils ne le sont pas. *Connaître l'ordre*
» *ou le mandat du ciel*, c'est savoir d'où vient sa raison d'être (*wéi tchî khi*
» *li tchî sso tséu lâi*). Prenons l'*eau* pour comparaison. Tous les hommes sa-
» vent ce que c'est que l'eau ; il n'y a que le saint homme qui connaisse le *lieu*
» de sa source. De même, ignorer le *lieu* d'où sort l'*ordre*, le *mandat* (*mîng*),
» c'est en réalité (ignorer) l'ordre même, la destinée de la vie et de la mort,
» d'une vie longue ou courte, de la pauvreté ou de la richesse, de la noblesse
» et de la bassesse de condition. » (G. P.)

[1] *OEuvres complètes* de *Tchou-hi*, k. XLIX, f° 27. (G. P.)

[2] *Ib.*, k. XII, f. 12. Ces bonzes s'appellent *Tao-sse* ; ils reconnaissent *Lao-tse* pour maître, mais ils entendent *Lao-tse* encore moins que les Lettrés *Jou* n'entendent les *King*. (Pr.)

» et on prétend qu'il n'a point de figure. Je crains que cela ne » puisse convenir au fait en question. Recourir aussi à ce que le » peuple appelle 玉皇上帝 *Yu hoang Chang-ti*, ce serait » encore pis. Quand *Kao-tsoung* voit en songe le Seigneur qui » lui donne un ministre d'État, certainement il faut que ce Sei- » gneur existe. Nier ce fait, ou dire que ce n'est que la Raison » du ciel, cela ne se peut[1].

Ce qui embarrasse *Tchou-hi*, c'est qu'il ne conçoit pas comment un être spirituel peut apparaître sous une figure empruntée.

Il se tire plus aisément de l'endroit où Confucius se plaint qu'il ne voit plus *Tchéou-koung* en songe. Il suppose d'abord que *Tching-tsee* ne croit pas que Confucius vit quelqu'un en songe, et il répond : « Puisque le texte dit clairement que Con- » fucius voyait en songe *Tchéou-koung*, dire nettement qu'il » ne l'a point vu, je pense que cela ne serait pas juste[2]. »

Quoi qu'il en soit, voici un véritable Seigneur qui apparaît en songe : le fait ne peut se nier. Ce n'est pas *Yu-hoang Chang-ti*; ce n'est pas précisément la Raison du ciel ; ce n'est pas le Ciel matériel. Reste donc que ce soit 天帝 *Thien-ti* (le Seigneur du ciel), comme il le dit d'abord.

Sur ce même endroit du *Chou-king*, *Tchang-chi* parle ainsi : « Désirer nuit et jour avec toute la sincérité de son cœur » un sage, c'est assez pour s'unir au cœur du suprême Ciel » qui produit les sages. Or, le cœur de *Kao-tsoung* s'unissant » ainsi au cœur du suprême Ciel qui fait les sages, comment » le suprême Ciel ne répondrait-il pas aux sincères désirs du » cœur de *Kao-tsoung* qui n'a demandé qu'un sage[3]. »

2° Dans le *Chou-king*, chapitre *Chun-tien*, on lit ces mots :

[1] *Chou-king*, chap. *Yuĕ-ming*. Le raisonnement de *Tchou-hi* est dans le *Chou-king- ta thsiouen*, chap. ou *kiouen* v, page 25. L'édition est en grandes planches. (Pr.)

[2] *Ib.*, ch. xv, p. 8. Si *Tchou-hi* ne suit pas toujours les *Tching-tsee*, bien qu'il les regarde comme ses maîtres, il ne faut pas s'étonner que ses disciples le traitent assez souvent de la même manière. (Pr.)

[3] *Tchang-wen-ouei* est cité dans le *Chou-king-ta-tsiouen*, au même endroit. Je ne sais pas sous quelle dynastie il vivait; mais ce qu'il dit s'accorde très-bien avec le *Chou-king*. (Pr.)

« Il *sacrifia* au suprême Seigneur. » *Tchou-tsee-fa* dit que le mot 類 *loueï* est le nom d'un sacrifice au Ciel, mais qu'on en ignore le sens propre [1].

Vang-tsiao dit « qu'il y a des auteurs qui expliquent *loueï* par 合 *ho* « unir, » pour dire unir le Ciel et la Terre dans « le même sacrifice. Mais c'est expliquer de travers le texte » des *King* pour faire valoir leur opinion fausse, et cela ne » mérite pas de réponse... *L'auguste Seigneur du ciel est le seul* » *digne de tout respect, parce qu'il n'a point d'égal.* Soit donc » qu'on fasse deux maîtres en élevant l'autel du nord pour » combattre le maître du ciel, soit qu'on les unisse comme on » fait le père et la mère après leur mort, l'un et l'autre sont » également contraires à la raison et aux rites [2]. »

Ces quatre mots : 至尊無對 *tchi tsûn woû toui*, qui marquent si bien l'unité de ce Seigneur souverain, se rencontrent en mille endroits des livres chinois. Sous la dynastie des *Soung*, un empereur [*Hoei-tsoung*] s'avisa de donner au Seigneur le titre de 玉皇 *Yu-Hoang*. *Kiéou-Man-chan* [3]

[1] Ce *Tchu-tsee-fa* est cité dans le *Chou-king-ta-tsiouen*, k. I, f. 34. Voici ses paroles :

類	只	是	祭	天	之	名	其
Louï	*tchi*	*chi*	*tsi*	*thiên*	*tchi*	*ming.*	*Khi*
Louï (*a*)	solùm	est	sacrificii	cœli	»	nomen.	Ejus

義	則	不	可	曉
i	*tse*	*pou*	*khò*	*hiaò.*
sensus :	tunc	non	potest	nosci.

(*a*) « *Sacrificium* quod fit *Chang-ti* vel supremo cœli imperatori. » (Basile.)

[2] *Vang-tsiao* est l'auteur de l'excellent commentaire *Ge-ki* sur le *Chouking*. (Pr.)

[3] *Kiéou-sun* surnommé *Man-chan*, vivait sous la dynastie des *Ming*. Il est l'auteur du livre *Ta hio yen i pou* qui renferme tout le gouvernement chinois. *Youen leao fan* est de la même dynastie des *Ming*; il a fait beaucoup de livres, entre autres un excellent abrégé de l'histoire de Chine, qui a pour titre : *Li sse kang kien pou*. A chaque endroit difficile, il apporte le sentiment et la critique de plusieurs savants, ce que les autres abréviateurs ne font pas. (Pr.)

Nous possédons du même auteur un excellent livre intitulé : *Kiun choû pi khaò* ou *Examen complet d'une foule d'ouvrages* sur tous les sujets. L'édition est de 1642. *Youen leao fan* naquit à *Tchao-tien*, dans la province de *Tché-kiang*. Il

cité dans [l'ouvrage de] *Youen-leao-fan*, s'exprime là-dessus en ces termes : « Entre tous les esprits célestes,
» celui qui mérite un respect sans bornes, c'est le Sei-
» gneur; nos livres l'appellent 昊天上帝 *Hào thiên*
» *chàng ti*, le *suprême Seigneur du très-haut ciel*. Le mot
» 帝 *ti* nous apprend qu'il est seigneur et maître; on y
» ajoute 天 *thiên*, et à *thiên* on joint 昊 *hào* pour dire que son
» domaine s'étend jusqu'au plus haut des cieux. On dit enfin
» que ce Seigneur est suprême 上 *chàng*, pour avertir qu'il
» n'y a point d'autres maîtres au-dessus de lui. C'est quelque
» chose d'extrême et on ne peut rien y ajouter. La grandeur
» du Ciel est au-dessus des paroles; la majesté du Seigneur ne
» souffre point d'égal. Dans tout l'univers, il n'y pas un seul
» être que le Ciel ne produise, pas une seule affaire que
» le Seigneur ne gouverne. Lorsqu'on lui sacrifie, on n'ose
» faire de grands préparatifs : on craindrait de lui marquer
» par là trop peu de respect; comment donc oser lui offrir un
» titre creux et vain, comme celui de 玉皇 *Yu hoang?* N'est-
» ce pas le comble du mépris? Si un roi, bien que d'une
» vertu médiocre, voit un de ses sujets lui donner quelque
» nouveau titre honorable, il entre en colère et le chasse
» comme un vil adulateur. Dira-t-on qu'il n'y a que le Sei-
» gneur du ciel qu'on puisse impunément flatter par les vains
» titres qu'on lui donne? Le roi sert le Ciel comme un sujet
» sert son roi. Si un sujet traite son roi avec mépris, il en est
» puni de mort; comment donc un roi qui méprise le Ciel
» pourrait-il éviter le châtiment qu'il mérite[1] ? »

fut promu docteur en 1586, et il occupa ensuite plusieurs mandarinats. Il fut membre du *Ping-pou*, ministère de la guerre. Il écrivit, outre l'histoire mentionnée par Prémare, et l'ouvrage que nous possédons, une *Histoire des inventions;* un travail sur l'*Histoire de la dynastie des Han;* un commentaire sur les *King* et les *Sse-chou*. Quant à *Kiéou-sun*, surnommé *Man-chan*, un exemplaire de son *Ta hio yen i pou* se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris. C'est un excellent ouvrage que nous avions eu autrefois l'intention de traduire. (G. P.)

[1] Kiouen XXXI, p. 46 du *Li-sse-kang kien pou* de *Youen liao fan*.

L'empereur *Hoeï-tsong* mourut misérablement hors de la Chine, dans le désert de Tartarie, nommé *Çha-mo.* « Hélas! » s'écrie *Man-chan,* que ce châtiment est terrible! »

C'est donc ne connaître guère la jalousie des Chinois sur l'unité du souverain Seigneur que de s'imaginer qu'ils adorent cinq maîtres, mais c'est être peu jaloux de sa réputation que d'aller débiter de semblables rêveries.

Lo-pi[1] cite *Vang-sou* qui dit : « Le Ciel est unique; comment peut-il y avoir cinq maîtres[2]? » Les 五帝 *ou-ti* (cinq maîtres) sont *cinq* empereurs dont *Fou-hi* est le premier. *Lo-pi* cite encore *Kia-y*[3] et *Ma-jong*[4], qui soutiennent aussi que ce sont des hommes. Mais sans avoir recours à ces autorités, qui a dit à ces écrivains que ce n'est pas le seul et vrai Seigneur qui est présent à tous les temps et à tous les lieux; *qui est un et qui est tout :* καὶ εἷς καὶ πάντα, comme dit saint Grégoire? Le ciel et la terre, les cinq éléments et toutes les créatures sont autant de symboles divers du même Créateur qui les a faites, qui seul n'a point d'égal : 至尊無對 *tchi tsûn woû touï* (*extremi excelsi non bini simul*) et par conséquent ne peut pas être deux. C'est ce que dit le *Li-ki :* 尊無二上 *tsûn woû eulh chang* (*excelsi non duo domini*) « il n'y a qu'un seul souverain. »

3° Le *Chou-kîng,* chapitre *Hong-fan,* dit « que le ciel a des » secrets ressorts pour rendre les peuples heureux[5]. » Le

[1] *Lo-pi* a vécu sous la dynastie des *Soung* (1123-1260). Il est fort versé dans l'antiquité, comme il le fait bien voir dans le livre qui a pour titre *Lou-sse.* On trouve là tout ce qui s'est jamais dit en Chine des temps soit fabuleux, soit incertains. C'est dommage que l'impression n'en soit pas plus belle. Ce que je cite ici se trouve à la fin de l'article Ier du chapitre V de ses *Yu-lun,* p. 5.

[2] *Wang-sou* vivait sous la fin des *Han* (202 ans avant Jésus-Christ). Le livre *Khoung tsee kia yu* est de lui. Il en a fait beaucoup d'autres. (Pr.)

[3] *Kia-y,* ministre d'État sous les *Han;* il écrit bien. (Pr.)

[4] *Ma-jong,* sous les *Han.* Il fit des commentaires sur tous les livres anciens. (Pr.)

[5] Le père Gaubil, dans sa traduction du *Chou-king* (voir nos *Livres sacrés de l'Orient,* p. 89, § II), a ainsi rendu ce texte :

« Le roi dit : Oh! *Ki-tse,* le ciel a des voies secrètes par lesquelles il rend le

commentaire 正義 *tching-y* (véritable sens) parle là-dessus d'une manière bien remarquable.

« L'homme, dit *Khoung-chi*[1], doit au Ciel sa naissance; » c'est le Ciel qui nous donne le corps et l'âme. Tout homme » a un corps matériel et une nature spirituelle, une âme qui » connaît[2]. L'homme étant ainsi fait, le Ciel ne cesse de l'as- » sister. Ce n'est pas seulement en lui intimant les ordres » après lui avoir donné un corps visible et un cœur intelli- » gent; mais il l'assiste encore d'une manière particulière, » car il n'y a personne de nous qui ne pense, qui ne parle, » qui n'agisse, qui ne discerne le vrai du faux et le bien du » mal; tantôt on est dans l'abondance et tantôt dans la disette. » Il y a un usage à observer dans la manière de se vêtir et de » se nourrir; il y a une règle que l'on doit suivre dans quel- » que état que l'on se trouve; mais c'est du Ciel que tout cela » nous vient[3], il y a dans tout cela une Raison immuable que » nous connaissons et qui est comme le droit chemin qu'il » faut suivre. Si on le suit, on est heureux; si on s'en écarte,

» peuple tranquille et fixe; il s'unit à lui pour l'aider à garder son repos et son » état fixe. Je ne connais point cette règle : quelle est-elle ? »

Et le P. Noël, dans son *Ethica sinensis*, p. 216, l'a traduit ainsi : « Eheu ! » Cœlum quidem occulta virtute populos stabilit, eosque ad simul cohabitandum » colligit et adjuvat; sed ego quonam modo dirigendus ac componendus sit » universalis humanæ conditionis ordo, ignoro. Tu quæso, me edoce » (G. P.)

[1] Ce *Khoung-chi* est *Khaung-ing-ta* dont j'ai parlé ci-devant; et comme ce qu'il dit est fort beau, *Wang-tsiao*, dont j'ai aussi parlé ci-dessus, le rapporte tout entier dans son propre commentaire sur le *Chou-king*, k. IX, p. 30. (Pr.)

[2] Cette dernière phrase, dans le texte chinois, est à la suite de celle-ci, qui a été omise par le P. Prémare : 民受氣流行 *min chéou khi lieôu hing* « le peuple, le genre humain (c'est le sujet de tout le passage) reçoit l'élément vital matériel (*khi*) qui coule et circule partout (*lieôu hing*). Chaque indi- » vidu (pour *tout homme*, etc. Pr.) a une nature qui est intelligente et un cœur » qui connaît, qui raisonne : 各有性靈心識 *ko yèou, sing ling* » *sin chi*, etc. (G. P.)

[3] Le texte porte :

無	不	稟	諸	上	天。	
Woû	*pou*	*pìn*	*tchoû*	*chàng*	*thiên.*	
Nihil (est quod)	non	provideat	omnibus	supremum	cœlum.	(G. P.)

» on ne peut être tranquille. Et voilà comment le Ciel nous » aide, s'unissant à nous pour nous rendre heureux, en fai- » sant que nous marchions constamment dans la voie de la » vie éternelle[1]. »

Tsaï-yu-tchaï, écrivant sur un endroit de *Meng-tsee*, dit[2] : « J'ai appris de mes maîtres que les deux points dont on » parle ici sont dans notre nature et nous sont donnés par le » Ciel. L'un regarde le cœur de l'homme, l'autre le cœur de » la raison[3] ; l'un et l'autre, c'est la nature de l'homme. Les » cinq choses dont *Meng-tsee* parle en premier lieu sont les » objets sensibles et se rapportent au cœur de l'homme ; les » cinq autres dont il parle ensuite sont au-dessus des sens et » appartiennent au cœur de la raison. Le cœur de l'homme, » de soi, n'est point opposé à la loi céleste; le cœur de la rai- » son ne suit qu'elle. Or, la raison et la matière viennent du » Ciel, et de là on dit que ce sont les ordres que le Ciel nous » donne. »

C'est la pure doctrine de *Tchou-hi*. « Le Ciel, dit-il, produit » cet homme; c'est comme l'empereur fait ce mandarin. » L'homme a cette nature, comme ce mandarin a l'office dont » on l'a chargé[4]. »

Et ailleurs : « Le Ciel produit l'homme et lui enseigne je ne

[1] Voici le texte de cette dernière phrase très-remarquable : 使有常生之道 *ssè yèou tchâng sêng tchi tao* : « [Cœlum] facit-ut habeamus sempiternæ vitæ « viam, rationem. » (G. P.)

[2] J'ai déjà parlé de ce docteur et de ses commentaires *Mong-yn*. L'endroit de *Meng-tsee* se trouve à la page 24, de la II[e] partie du chapitre *tsin-tsin*. (Pr.)

[3] L'un des meilleurs commentateurs du *Chou-king* définit clairement, selon nous, ce que l'on doit entendre par le *cœur de l'homme* et le *cœur de la Raison*. « Par le *cœur de l'homme* (*jîn sin*), dit-il (*Livres sacrés de l'Orient*, p. 55, » note 3), on entend ici son *intelligence* qui distingue le bien du mal, *intelli-* » *gence* qui est maîtresse à l'intérieur, mais qui se laisse influencer par les » objets extérieurs. En désignant l'inspiration née de la forme matérielle du » corps animé, on l'appelle *cœur de l'homme* (*jîn sin*) ou *intelligence de* » *l'homme ;* en désignant l'inspiration née du principe de la Raison éternelle et » de la justice, on l'appelle *cœur de la Raison* (*tao sin*) ou *intelligence de la* » *Raison éternelle*, etc. » (G. P.)

[4] Dans le recueil *Pen-cha*, ch. XLIII, p. 19. (Pr.)

» sais combien de doctrines; c'est lui donner je ne sais com-» bien de charges et de devoirs à remplir[1]. »

Et dans un autre endroit : « Le Ciel vous a fait naître et il » a *gravé dans votre cœur les principes de la sagesse ;* mais les » suivre ou ne les suivre pas, cela dépend de vous. Vous pou-» vez faire le bien; vous pouvez aussi faire le mal. C'est pour-» quoi le Ciel a mis sur le trône un roi et tout ensemble un » maître, afin de vous rendre parfait. Après vous avoir donné » la nourriture du corps, il vous instruit de vos devoirs, afin » que tout le monde les remplisse[2]. »

On m'objectera qu'on fait à *Tchou-hi* cette difficulté : « Il » s'ensuit que quand le Ciel et la Terre produisent un Saint » ou un Sage, c'est par pur hasard et sans aucun dessein de » leur part. » *Tchou-hi* répond : « Quand est-ce que le Ciel et » la terre ont dit : *Allons! je veux faire éclore un Saint ou un* » *Sage!* C'est la matière qui, en certaine quantité, s'unit et » s'assemble en certain lieu, d'une certaine manière; et de là » naît un Saint ou un Sage ! Quand il est né, c'est comme si » le Ciel avait eu le dessein formel de le faire naître[3]. »

Je réponds, moi, que, si on ne peut accorder ces paroles de *Tchou-hi* avec ce qu'il a dit sur le songe de *Kao-tsong*, et avec ce que j'ai rapporté de lui dans la page précédente, il faut convenir que *Tchou-hi* se contredit pitoyablement. Or, les Chinois n'en conviendront pas; mais ils conviendront encore moins que *Tchou-hi* prétende anéantir la doctrine du *Chou-king*, dont le principal article, comme dit le *Ge-ki* (l'explication journalière), consiste dans le dessein que le Ciel a en les rois[4]. En effet, au chapitre *Taï-chi*, le texte dit : « Le ciel as-» siste les peuples; il leur donne un roi, il leur donne un » docteur[5]. »

[1] *Ibid.*, p. 28.

[2] Sur ces mots du *Chou-king* 天佑下民 (*thiên yéou hia mîn* « le » Ciel, pour aider le peuple inférieur,) » etc., dans le *Chou-king ta thsiouen*, k. VI, p. 3. (Pr.)

[3] C'est au chap. XXXI du *Sing-li-hoei-toung*, p. 19.

[4] *Kiouen* VII, page 5.

[5]

天	佑	下	民。	作	之	君。
Thiên	*yéou*	*hiá*	*mîn.*	*tso*	*tchî*	*kiun,*
Cœlum	adjuvat	humilem	populum :	fecit	ei	principes

Au chapitre *Yen-yeou-y-te* (*du Chou-King*), il est dit : « Le » roi *Hia* méprise les esprits et tyrannise le peuple. Le Ciel » lui refuse son secours, et jetant ses regards sur tous les coins » de l'univers, il cherche un homme dont la vertu ne soit point » mélangée, afin de l'instruire et de le placer sur le trône. »

« Le Ciel, dit [le commentaire] *Tching-y*, regarde de tous » côtés ; il cherche un homme capable de recevoir ses ordres » pour régner sur la terre. Il l'élèvera, il l'établira, il le con» duira; mais il veut une véritable vertu qui seule est digne » de son amour [1]. »

Le *Chi-king* parle le même langage :

« L'auguste et souverain Seigneur a les yeux sur tous les » hommes ; plein de majesté, il promène ses regards par tous » les quatre coins de l'univers; il cherche le moyen de ren» dre le peuple heureux [2]. »

« Le sens de cet endroit, dit *Tchou-hi*, c'est que le Ciel re» garde partout et qu'il ne cherche qu'à procurer la paix au » monde [3]. »

作	之	師。
tso	*tchi*	*ssé.*
fecit	ei	præceptores.

Dans la traduction du *Chou-king* du P. Gaubil, publiée et revue par nous, nous avons dit, conformément au commentaire de *Tsai-chin* : « Le Ciel pour » aider et assister les peuples, leur a donné des princes, leur a donné des ins» tituteurs ou chefs habiles. Les uns et les autres sont les ministres du souve» rain Seigneur (*Chang-ti*) pour gouverner l'empire paisiblement et avec dou» ceur, pour punir les coupables et récompenser les bons. »

Commentaire de *Tsaï-chin* :

« Le Ciel, afin d'assister les peuples, leur a fait des princes pour les proté» ger, leur a fait des chefs ou des instituteurs pour les instruire. Les princes et » les instituteurs possèdent à eux seuls une puissance; ils sont la gauche et la » droite (c'est-à-dire les *ministres*) du souverain empereur (*Chang-ti*), pour » rendre le monde paisible et heureux. Alors (pour accomplir leur mission) ils » doivent punir les criminels et protéger les innocents. (*Livres sacrés de* » *l'Orient*, p. 84, § VII et note.) » (G. P.)

[1] *Khoung-ing-ta* sur ce paragraphe du *Chou-king*.

[2] *Chi-king*, ode *Hoang-y*, livre III, ode 7.

[3] Le commentaire de *Tchou-hi* se trouve dans tous les *Chi-king*. Celui que j'ai actuellement s'appelle *Tching-kiaï ;* il est fort commun. Il commence par l'explication de *Tchou-hi;* il fait ensuite du texte une belle paraphrase qu'il appelle *ho-tsan ;* il ajoute enfin des remarques sur le style, qu'il nomme *Si-kiang*. C'est au k. XXII, p. 1. (Pr.)

Il me semble que j'ai droit, après cela, de dire que le passage qu'on m'a opposé est de ceux où *Tchou-hi* fait le physicien. Il veut expliquer machinalement comment se fait la naissance de l'homme; les Saints ne sont point en cela distingués du vulgaire. A-t-il dit quelque part que c'est un pur hasard que *Kie* et *Tchéou* [1] aient perdu l'empire, a-t-il dit que *Tching-tang* et *Vou-vang* soient montés par pur hasard sur le trône, sans que le Ciel s'en soit mêlé? Ne dit-il pas, d'après les *King*, tout le contraire? Ces sortes de passages ne peuvent donc rien prouver.

4° Dans le *Chou-king*, chapitre *Kao-yao-mou*, on dit « que » l'homme travaille à la place du Ciel, et qu'ainsi son ouvrage » est l'ouvrage du Ciel [2]. »

Ou-lin-tchouen explique très-bien cela : « Ce que l'empereur » fait, c'est ce que le Ciel veut qu'il fasse en sa place, c'est la » charge que le Ciel lui donne; mais l'empereur ne peut pas » faire tout par lui-même; il partage donc ses fonctions avec » ses sujets, et par conséquent tout ce que font les mandarins, » c'est à la place du Ciel qu'ils le font [3]. »

Et au chapitre *Taï-tchi*, après avoir dit que c'est le Ciel qui donne au peuple un roi pour le gouverner et pour l'instruire, il ajoute :

[1] *Kie* fut détrôné par *Tching-tang*, et *Tchéou* par *Vou-vang*. C'est ce qui fait proprement le sujet du *Chou-king*. (Pr.)

[2] 天工。人其代之 *thiên koûng, jîn khî taï tchî*. Ce passage s'applique, dans le texte chinois, aux hommes préposés au gouvernement des autres hommes. « Ils gèrent les affaires publiques au nom du Ciel, et c'est de » lui qu'ils tiennent leur mission. — Par *Thiên-kôung* [littéralement *ouvriers* » *du Ciel*], dit le commentateur *Tsaï-chin*, traduit par nous (*Livres sacrés de* » *l'Orient*, p. 57, note 1), on entend les hommes sages qui gèrent à sa place, » selon les principes de la raison, les affaires publiques; celles que gouvernent » ou administrent la foule des magistrats ou fonctionnaires publics, ne sont » rien autre chose que les affaires du Ciel. »

L'ancien commentaire *Tching-hi* (de *Khoung-ing-ta*) dit à ce sujet : « Les » lois, les rites, les récompenses et les châtiments, tout vient du Ciel. Sa vo- » lonté est de récompenser les bons et de punir les méchants; car il n'y a que » le bien ou le mal qui soit récompensé ou puni du Ciel. Et quand il punit ou » qu'il récompense, il n'y a ni grands ni petits qui puissent lui échapper! » (G. P.)

[3] *Chou-king ta-tsiouen*, k. II, p. 35.

« Et parce qu'il est le ministre du Seigneur suprême, le » Ciel donne la terre tout entière : les mandarins sont les » ministres du roi, et le roi est le premier ministre du Sei- » gneur[1]. »

C'est pourquoi, comme l'a bien remarqué *Van-chang-lie*, « le saint auteur des *Kîng* rapporte tout au Ciel. S'il s'agit de » la volonté et des commandements du Ciel, il dit : « La vo- » lonté et les commandements du Ciel ; s'il s'agit de la nature, » il dit : « La nature qui nous est donnée du Ciel ; s'il s'agit » de la raison : c'est la raison du Ciel ; la vertu : c'est la vertu » du Ciel ; la loi : c'est la loi du Ciel ; la place et la dignité » qu'on occupe : c'est la place et la dignité du Ciel ; les ap- » pointements : ce sont les appointements du Ciel ; les char- » ges : ce sont les charges du Ciel ; les dispositions : ce sont » les dispositions du Ciel ; les peines ou les châtiments : ce » sont les peines ou les châtiments du Ciel. Enfin, il dit : Con- » naître le Ciel, servir le Ciel, réjouir le Ciel, craindre le Ciel, » imiter le Ciel[2]. »

Il faudrait avoir perdu la raison pour entendre tout cela du Ciel matériel, qui n'est qu'un symbole du Seigneur suprême. C'est ce que *Lieou-chi-liu* dit positivement en écrivant sur ce passage de l'*Y-king* :

« Oh ! que *Kien*, le premier principe, est grand ! Il donne » le commencement à toutes choses, il le fait marcher comme » il veut[3].— Il n'y a rien qui nous paraisse plus grand que le » Ciel, dit-il encore[4]. » « Cependant le texte dit qu'il est gou- » verné, qu'il est conduit ; et on peut de là se former une lé- » gère idée de ce qu'il appelle 乾元 *Kien youen*. Aller » prendre ce qui est gouverné, ce qui est mené, pour celui qui

[1] Nous croyons la traduction de ce paragraphe, par le père Gaubil, reproduite précédemment, plus fidèle que celle du P. Prémare, quoique le fond des idées reste à peu près le même. Nous pensons que l'exactitude la plus scrupuleuse, surtout en cette matière, ne saurait être trop observée. (G. P.)

[2] *Van-chang-lie* est souvent cité par *Sou-han-tsuen*, qui vivait sous la dynastie des *Ming* et qui a fait un très-beau commentaire sur l'*Y-king*, sous le titre de *Y-hoë*. C'est là que le premier est cité, k. I, p. 24. (Pr.)

[3] C'est dans l'explication du premier symbole appelé *kien*.

[4] *Liéou-chi-liu* est cité dans le même *Y-hoë*, au même k., p. 17. (Pr.)

» mène et qui gouverne, c'est être bien loin de la vérité. *Kien* » *youen* est invisible et ineffable, mais il n'y a rien qu'on voie » mieux et dont on puisse tant parler que du Ciel. C'est pour- » quoi l'*Y-king* prend si souvent le Ciel pour un de ses princi- » paux symboles ; mais l'Être désigné par 乾 *Kien* ne se » borne pas au Ciel, qui n'est qu'une faible image de quel- » ques-unes de ses perfections. »

5° Le *Chou-king*, chapitre *Tai-kia*, dit :

« Le Ciel n'a point d'amour particulier pour personne ; il » n'aime que ceux qui veillent sans cesse sur eux-mêmes [1]. »

« Le Ciel est très-élevé au-dessus de nous, dit *Youen-leâo-* » *fan ;* il a de la majesté, mais il n'a point d'affection particu- » lière pour personne. Quand vous veillez avec attention sur » vous-mêmes, votre cœur est uni avec le suprême Seigneur, » *Chang-ti*, et c'est alors que le Seigneur vous aime ; mais du » moment que vous vous oubliez, le Seigneur ne vous aime » plus [2]. »

Au chapitre *Yen-yeou-y-te*, le texte dit :

« Il est difficile de compter sur la protection continuelle du » Ciel. — Si vous faites bien votre devoir, dit le *Ge-ki*, il vous » récompense; si, demain, vous vous relâchez, il vous châtie. »

Tchou-hi, sur l'ode 敬之 *King-tchi* (du *Livre des Vers*), s'exprime ainsi :

« La raison du Ciel est très-intelligente ; il n'est pas aisé » de conserver ses dons. Ne dites pas : *Il est bien loin de nous ;* » *il ne nous voit pas ;* sachez qu'il est clairvoyant, qu'il descend » et qu'il entre dans tout ce que vous faites, qu'il est pré- » sent à tout, et qu'il voit tout ce qui se passe ici-bas. C'est

[1]
惟	天	無	親。	克	敬
Wêï	*thiên*	*woû*	*thsin*	*khe*	*king*
Solùm	cœlum	sine	propinquo-amore;	(qui) possunt	sibi-invigilare
惟	親。				
wêï	*thsin.*				
soli	propinqui (ei sunt).				

[2] Cet écrivain distingué a été mentionné précédemment. C'est dans son explication du passage du *Chou-king*, reproduit ci-dessus, qu'il s'exprime ainsi. (G. P.)

» pourquoi on ne saurait veiller avec trop d'attention[1]. »

« Craignez la colère du Ciel, dit le *Chi-king;* ne vous relâ-
» chez pas; craignez que le Ciel ne change; ne vous oubliez
» pas. Le Ciel est intelligent; il compte toutes vos démarches.
» Le Ciel est pénétrant; il voit vos moindres écarts[2]. »

« Cela signifie, dit *Tchou-hi,* que l'intelligence du Ciel s'é-
» tend généralement à tout, et qu'on doit, par conséquent,
» être toujours attentif sur soi-même. Il est clair, par toute la
» suite de cette ode, que le Ciel est fort en colère. Savoir cela
» et ne pas veiller sur soi, est-ce savoir qu'il nous regarde à
» tous moments[3]? »

6° Le *Chou-king*, chapitre *Thang-kao,* dit ces belles paroles:
« Si vous faites bien, je ne le cacherai pas, et si je fais mal,
» je ne me le pardonnerai pas, parce que tout ce que nous

[1] L'ode *King-tchi* est la troisième de l'art. 3 du chap. Ier du livre IV du *Chi-king*. C'est dans le *Tching-kiat*, k. XXVIII, p. 13, que *Tchou-hi* parle ainsi :

天	道	甚	明。	其	命	不	易	保
Thiên	*tao*	*chin*	*ming;*	*khi*	*ming*	*pou*	*i*	*pào*
Cœli	Ratio	valdè	clara;	ejus	mandatum	non	facilè	tueri-potest

也。	無	謂	其	高	而	不	吾	察。
yè.	*Woû*	*weï*	*khi*	*khao*	*eûlh*	*pou*	*'oû*	*tchha*
»,	Non	dicetis :	ille	altus	et	non	nos	investigat;

當	知	其	聰	明。	明
thang	*tchi*	*khi*	*thsoûng*	*ming;*	*ming*
debet (omnia)	scire	ejus	auditûs-perspicacitas,	penetratio;	penetratio (ejus)

畏	常	若。	陟	降	於	吾	之
wéi	*tchâng*	*jo.*	*Chi*	*kiang*	*yû*	*'oû*	*tchi*
timenda-est	semper	sic.	Ascendit	descendit	in	nos	ea

所	為。	而	無	日	不	臨
ssò	*wéi,*	*eûlh*	*woû*	*ji*	*pou*	*lîn*
quæ	facimus;	et	non	dies (exstat in-quo)	non	examinat,

監	於	此	者。	不	可	以	不	敬	也。
kién	*yû*	*thseù*	*tchè.*	*Pou*	*kho*	*i*	*pou*	*king*	*yè.*
investigat	in	hæc	quæ (fiunt.)	Non	potest	ad	non	timendum	».

[2] C'est dans l'ode *Pan*, qui est la 10e du IIe ch. du 3e livre. (Pr.)

[3] C'est dans le *Tching-kiat*, k. XXIV, p. 37. (Pr.)

» faisons est écrit dans le cœur du Seigneur suprême[1]. »

Tchou-hi s'explique ainsi sur ce passage :

« Ce Ciel sait le bien et le mal que nous faisons, comme s'il » avait écrit tout cela sur un registre exact. Si vous faites » quelque bonne œuvre, cela est écrit dans le cœur du Sei- » gneur. Si j'ai commis quelque péché, le Seigneur a aussi » écrit cela dans son cœur[2]. »

[1] Voici le texte chinois du passage cité, qui se trouve dans le discours que *Tching-thang* tient à ses grands vassaux réunis pour le reconnaître en qualité de roi, 1766 avant notre ère :

	爾	有	善	朕	弗	敢	蔽。	罪
	Eùlh	*yèou*	*chén*	*tchin*	*fe*	*kàn*	*pi*	*tsout*
(Si)	vos	habeatis	virtutes,	ego	non	audeo	operire; (si)	culpam

當	朕	躬	弗	敢	自	赦。	惟
thâng	*tchin*	*koûng*	*fe*	*kàn*	*tséu*	*ché,*	*wêi*
suffero,	ego	propriâ-personâ	non	audeo	mihi	parcere;	solum,

簡	在	上	帝	之	心。
kièn	*tsaï*	*chàng*	*ti*	*tchî*	*sîn.*
tabulæ (ubi scribuntur)	sunt	supremi	imperatoris	»	corde.

Le P. Gaubil a traduit ainsi ce passage :

« Si vous faites quelque chose de louable, je ne puis le cacher ; et si je tombe » dans quelque faute, je n'oserai me le pardonner. Tout est marqué distincte- » ment dans le cœur du *Chang-ti.* » Et il ajoute en note : « Le fameux » *Tchou-hi* dit que le Ciel connaît le bien et le mal que nous faisons ; que ce » bien et ce mal sont dans le cœur du *Chang-ti*, comme dans un rôle ou livre » de compte. Le *Chang-ti* est supposé la même chose que le Ciel. Ceux qui » cherchent en Europe à se mettre au fait de ce que les Chinois ont pensé sur » le ciel ou le *Chang-ti*, peuvent s'en rapporter à des passages clairs, pareils » à ceux-ci, soit pour le texte du livre même, soit pour les textes des inter- » prètes anciens et modernes. » (G. P.)

[2]

善	與	罪。	天	皆	知	之。	女
Chen	*iù*	*tsôui,*	*thiên*	*kiâi*	*tchi*	*tchî*	*jou*
Virtus	simul-ac	culpa :	cœlum	omninò	noscit	illa ;	sicut

撿	點。	數	過	相
kièn-	*tièn*	*sou*	*kouo*	*siâng-*
suamet-facta-examinans,		numerat	(nota præteriti)	quæ-

似。	爾	之	有	善	也
ssé.	*Eùlh*	*tchî*	*yèou*	*chèn*	*yè*
similitudinem-habuerunt.	Vos (si)	illas	habeatis	virtutes	etiam

Le *Ge-ki* cite le *Choué-wen* qui explique 簡 *kien* par 閱 *yuě*, et *yuě* par *compter exactement à la porte.* « C'est, dit le » *Ge-ki*, compter un à un tout ce qui sort du logis. Dire » donc que tout cela est dans le cœur du Ciel, c'est dire que » le Seigneur écrit nos mérites et nos péchés dans son cœur » comme dans un livre de comptes [1]. »

Au chapitre *Yuě-ming*, le *Choû-kìng* dit :

« Il n'y a que le Ciel seul qui ait une intelligence par» faite [2]. »

Écoutons le *Ge-ki* développer les deux mots 聰明 *tsong ming* du texte [3]. « Dire que le Ciel est souverainement in» telligent parce qu'il châtie et qu'il récompense, ce n'est » qu'une partie de ce que les deux caractères renferment. » L'intelligence du Ciel, dit *Tchou-hi*, s'étend généralement à » tout; expliquer cette pénétration du Ciel par le peuple, ce » n'est point le sens de ce passage-ci. Le Ciel ne parle point et » on le croit; l'esprit ne se fâche point, et on le craint. Il est » la vérité même : c'est pourquoi on le croit; il n'a aucune in» clination particulière : c'est pourquoi on le craint. Le Ciel » incompréhensible s'appelle esprit; l'Esprit éternel et im» muable s'appelle Ciel. Dire qu'on le croit parce qu'il est la

在	帝	心	我	之	有	罪
tsaï	*ti*	*sin;*	*'o*	*tchi*	*yèou*	*tsòui;*
sunt-in	imperatoris	corde;	nos (si)	illas	habeamus	culpas;

也	存	帝	心。
yè	*tsàn*	*ti*	*sin.*
etiam	sunt-in	imperatoris	corde.

(*Chou-king ta thsiouan*, c. IV, p. 16.)

[1] *Ge-ki*, k. VII, p. 20 (id.).

[2] *Yuě-ming*, IIe partie. Voici le texte chinois :

惟 天 聰明

Wêi *thiên* *thsoûng-mîng.*

Solùm cœlum auditûs-claritate (supremâ intelligentiâ) præditum-est.

« Ces quatre caractères chinois si compréhensifs du *Chou-king*, ont été expliqués, en les paraphrasant, par tous les commentateurs. » *Yang-tseu* y emploie 16 caractères; *Sse-ma-kouang*, 38; l'*Explication journalière* (*Ji-kiâng*), 76, pour exprimer la même idée. (P. G.)

[3] *Ge-ki*, k. VIII, p. 29.

» vérité même, c'est dire que sa raison est très-solide et que » sûrement il n'erre jamais. Dire qu'on le craint parce qu'il » n'a aucun égard pour personne, c'est dire qu'il n'a point » d'affection déréglée; il est la justice même, et on ne se » moque pas impunément de lui. Enfin dire qu'il est éternel, » immuable, incompréhensible, c'est apporter la raison pour» quoi il est *tsoung ming* [souverainement intelligent et péné» trant]. »

Tsaï Kieou-fong dit aussi « que le Ciel entend tout et voit » tout, parce qu'il est infiniment juste [1]. »

Les commentaires *Ge-kiang* [explications journalières] ne parlent pas avec moins de clarté et moins de force :

« Le Ciel est élevé au-dessus de tout; il est simple, il est » juste, il est esprit, il est intelligence; sans avoir besoin de » regarder, il voit tout; non-seulement dans ce qui est public, » comme l'administration de l'empire bonne et mauvaise, et » ce qui rend le peuple heureux ou malheureux : rien ne lui » est caché. Mais même dans les réduits les plus obscurs et » dans le plus secret des maisons, lorsqu'on croit n'être vu ni » entendu de personne, le Ciel entend tout, voit tout; il éclaire » tout, il examine tout, sans que rien puisse lui échapper. »

[1] *Tsai-chin*, surnommé *Kieou-fong*, est un des principaux disciples de *Tchou-hi* qui lui laissa le soin de commenter le *Chou-king*. (Pr.) C'est le même commentateur dont nous avons rapporté diverses explications. Voici comment nous avions traduit le passage, cité ici par le P. Prémare, dans nos *Livres sacrés de l'Orient*, p. 80, note 3.

« Il n'est rien que le Ciel n'entende, il n'est rien qu'il ne voie. Il a un senti» ment de justice qui s'étend à l'universalité des êtres; voilà tout. »

Voici le texte chinois très-remarquable :

天	之	聰	明。	無	所	不	聞
Thiên	*tchi*	*thoûng*	*ming,*	*woû*	*ssò*	*pou*	*wen;*
Cœlum	hoc	intelligens	clarus :	non (est)	id-quod	non	audiat :
無	所	不	見	無	他。	至	公
woû	*ssò*	*pou*	*kien :*	*woû*	*thâ.*	*Tchì*	*koûng*
non (est)	id-quod	non	videt;	non	aliud.	Maximè	justus
而	已。						
eûlh	*i.*						
et	nihil-amplius. (G. P.)						

7° Dans le *Chou-King*, chapitre *To-fang*, on fait voir comment le Ciel se comporte envers les méchants. Les interprètes suffisent pour faire sentir toute la beauté du texte. Le 合纂 *Ho-tsan*, ou la paraphrase 正解 *Tching-kiaï*, dit : « Le roi *Hia* était criminel ; le suprême Seigneur lui en- » voya des calamités non communes, afin de l'avertir de se » corriger. Il voulait d'une volonté très-sincère que ce mé- » chant prince, saisi de crainte, tâchât de s'amender et de » remplir ses devoirs envers le Ciel et le peuple. »

« Mais, comme dit le *Ge-ki*, plus les avertissements du Ciel » étaient forts, et plus les crimes de *Kie* allaient croissant[1]. »

« Le Ciel, continue le *Ho-tsan*, ne peut encore se résoudre » à l'abandonner. Toutes les fois que, dans diverses occasions, » il lui venait quelques bonnes pensées, c'étaient autant de » moyens que le Seigneur employait pour l'éclairer et le con- » vertir. »

Tsaï Kieou-fong (*Tsaï-chin*) dit les mêmes choses encore plus fortement. « Soit que *Kie* vît, soit qu'il entendît quelque » chose, en quelque lieu qu'il fût, et dans les accidents les » plus ordinaires de la vie, il était comme environné du Sei- » gneur suprême, qui se servait de tout cela pour l'avertir, » pour l'éclairer, pour l'exciter à se convertir[2]. »

« Il n'y a point de si grand scélérat, dit le *Ge-ki*, qui n'ait, » dans certains moments, quelque bonne pensée. C'est le Sei- » gneur qui, partout et en tout temps, excite les hommes par » des mouvements secrets à changer de vie[3]. »

Yao-ching-yen ajoute « qu'on ne peut assez goûter ces trois » mots du texte 帝 之 迪 *ti tchi ti*. Il est évident que le » suprême Seigneur nous ouvre une belle carrière pour nous » conduire au bien ; mais il y a des misérables qui, comme » abrutis par une longue habitude dans le vice, ne prennent » point cette route de salut ; ils sont abandonnés du Ciel, parce » qu'ils l'ont abandonné[4]. »

[1] *Ge-ki*, ch. XIV, p. 3.

[2] Au *kiouen* IX, p. 4.

[3] *Ge-ki*, ch. XIV, p. 2.

[4] *Yao ching-yen* est cité dans le *Tching-kiaï*. (Pr.)

Le texte ajoute « qu'il ne faut qu'une pensée pour faire d'un » sage un fou, et d'un fou un sage. »

« Si les rois *Yao* et *Chun*, dit le *Ge-ki*, avaient cessé de veil» ler sur eux-mêmes, dès lors ils seraient entrés dans la voie » des méchants. Si *Kie* et *Tcheòu* s'étaient amendés, dès lors » ils auraient commencé à marcher dans les sentiers de la sa» gesse. Les méchants ne changent point, dit Confucius, il » est vrai, mais ils peuvent changer. Ce n'est que parce qu'ils » désespèrent et s'abandonnent eux-mêmes qu'ils ne veulent » point s'amender. S'ils le voulaient sincèrement une seule » fois, ce serait ce que dit le texte : par une bonne pensée pas» ser de la folie à la sagesse [1]. »

Tsàï Kieòu-fòng, parlant de *Tcheòu*, dit aussi : « Bien que » ce malheureux roi fût rempli de crimes, il pouvait encore » changer de vie et tourner au bien. C'est pourquoi le Ciel ne » pouvait se résoudre à l'abandonner; il l'attendit pendant » cinq ans. — Quelque méchant que soit un homme, s'il se » lave de ses crimes (s'il les expie), il peut offrir des sacrifices » au Seigneur (*Chang-ti* [2].) »

8° « Les hommes de ce siècle, dit le *Chî-kìng*, sont si mé» chants, qu'ils s'imaginent que le Ciel s'endort sur leurs cri» mes et ne prend aucun soin des choses humaines. Sitôt que » le jour déterminé sera venu, nul homme ne pourra vaincre » le Ciel et lui échapper. Le Seigneur est le Seigneur, et on ne » peut pas dire qu'il ait aucune haine [3]. »

Tchòu-fòng-tchìng [4], cité dans le *Tchìng-kiàï*, explique ainsi ce dogme important :

« Récompenser les bons et punir les méchants, c'est la con» duite ordinaire du Ciel. Si les gens de bien ne sont pas en» core récompensés, ni les méchants punis, c'est que le jour » qu'il a déterminé n'est pas venu. Tant que ce jour n'est point

[1] *Ge-ki*, k. XIV, p. 6.

[2] Cette dernière phrase est tirée de *Meng-tseu*, IIe partie. (G. P.)

[3] *Chî-kìng*, livre II, ch. 4, ode 8e. (Pr.)

[4] *Tchou fong tching* est souvent cité dans le *Si-kiang* du *Tching-kiai*. J'ai cherché en vain son commentaire sur le *Chi-king*. Il écrit d'un style net et élégant qui fait plaisir. Le passage suivant est dans le *Tching kiai*, ch. XV, p. 17. (Pr.)

» encore arrivé, le Ciel se laisse vaincre par les hommes; mais » quand ce jour paraîtra, le Ciel certainement sera plus fort » que tous les hommes ensemble. Quand nous voyons aujourd'hui quelqu'un que le Ciel châtie, qui sait si demain il ne » lui fera pas quelque faveur? Et quand nous voyons, au contraire, quelqu'un que le Ciel récompense, qui sait si demain » il ne le punira pas? Quand le Ciel châtie, on dirait qu'il est » en colère et qu'il agit par haine; mais punir ceux qui méritent d'être punis, c'est la raison qui l'exige. Pourquoi le » Ciel haïrait-il ceux qu'il châtie? Si vous comprenez bien » qu'il punira un jour les pécheurs sans le moindre mouvement de haine, vous comprendrez aussi que s'il ne les punit » pas encore, cela ne vient point d'une molle indulgence qu'il » aurait pour eux. Le temps qu'il a déterminé n'est pas encore » venu, mais il viendra très-immanquablement. Il n'y a qu'un » point que nous ignorons : c'est quand viendra ce jour qu'il » a ainsi déterminé. »

Pourrions-nous parler plus exactement dans le Christianisme même?

9° Le peuple chinois n'est point différent des Lettrés dans l'idée que tous les hommes ont de la Divinité. Je pourrais en apporter mille exemples tirés des comédies et des livres écrits en style populaire. La petite *chanson* qui suit et qui est dans la bouche de tout le monde me suffit.

1. « Le Ciel a un cœur; sa mémoire ne le trompe pas. Devant lui la vertu est vertu et le crime est crime.

2. » Le Ciel a une bouche; il parle sans parler comme nous. » Quand il est content, il ne rit point; quand il se fâche, il ne » dit point d'injures.

3. » Le Ciel a des yeux, il nous connaît tous. Devant lui, ce » qui est faux est faux, ce qui est vrai est vrai.

4. « Le Ciel a des oreilles, il entend clair. On peut lui dire ce qu'on veut, il ne rebute personne [1]. »

[1] Nous plaçons dans le corps de la lettre *le texte chinois* de cette chanson, que le P. Prémare n'avait donné qu'en note; et nous y ajoutons la *prononciation* des caractères, avec *un mot à mot* latin. (G. P.)

(Voici le texte chinois et la transcription de cette curieuse chanson, en quatre strophes de *deux vers*, de chacun six syllabes, et *rimant ensemble* :

1	天	有	心。	記	不	錯
	Thiên	*yeòu*	*sin ;*	*ki*	*pou*	THSO ;
	Cœlum	habet	cor ;	memoria (ejus)	non	errat ;
	善	是	善。	惡	是	惡。
	Chén	*chi*	*chén ;*	*'o*	*chi*	'O ;
	Virtus	est	virtus ;	malum	est	malum.
2	天	有	口。	不	說	話。
	Thiên	*yèou*	*keòu ;*	*pou*	*chouĕ*	HOA.
	Cœlum	habet	os ;	non	loquendo	loquitur.
	喜	不	笑。	怒	不	罵。
	hi	*pou*	*siào ;*	*nou*	*pou*	MA.
	Lætus,	non	ridet ;	iratus,	non	objurgat.
3	天	有	眼。	認	得	人。
	Thiên	*yeòu*	*yèn ;*	*jen-*	*te*	JÎN.
	Cœlum	habet	oculos ;	benè-	cognoscit	homines.
	假	是	假。	眞	是	眞。
	Kià	*chi*	*kià ;*	*tchîn*	*chi*	TCHÎN.
	Falsum	est	falsum ;	verum	est	verum.
4	天	有	耳。	聽	得	見。
	Thien	*yèou*	*eùlh ;*	*thing*	*te*	KIÉN ;
	Cœlum	habet	aures ;	audiendi	facultate	percipit.
	任	你	言。	他	不	厭
	Jén	*ni*	*yên ;*	*thâ*	*pou*	YEN.
	Ad libitum	tu	loqueris (ei) ;	illud	non	impedit.)

J'ajoute que l'empereur régnant, dans les belles instructions qu'il donne fréquemment à ses peuples, tire tous les motifs qu'il leur apporte de la doctrine renfermée en abrégé dans les neuf articles précédents. Si le peuple était idolâtre et le mandarin athée, ne serait-ce pas une espèce de folie à

l'empereur que d'aller si souvent débiter des dogmes auxquels les uns ne comprendraient rien, et dont les autres se moqueraient! Mais certainement il n'en est pas ainsi. La nation chinoise est persuadée que le Ciel peut tout, qu'il est partout, qu'il voit et entend tout, qu'il est le père-mère des hommes, qu'il prend soin d'eux, qu'il les porte au bien, qu'il les détourne du mal, qu'il récompense la plus petite action vertueuse et qu'il punit les moindres fautes; qu'il n'a point d'égal et qu'il est au-dessus de tout.

Cela est si vrai, que, quand nous prêchons contre les idoles, les Chinois, qui les servent, nous répondent qu'ils ne les honorent que comme autant d'intercesseurs auprès du Seigneur suprême. Et ce n'est qu'après qu'on leur a montré qu'ils leur attribuent sans fondement un tel pouvoir, que, n'ayant plus d'espérance en leur secours, ils les abandonnent. Que nous serions heureux, s'il nous était aussi facile de leur faire adorer Jésus-Christ qu'il nous est aisé de leur faire quitter les idoles! Mais, hélas! depuis trente ans que je suis en Chine, j'ai la douleur de voir que chaque année on met de nouveaux obstacles à leur salut. Nous voilà enfin chassés de nos églises, voilà notre sainte religion authentiquement confondue, par l'empereur régnant [1], avec toutes les sectes impies et extravagantes que les lois de l'empire ont raison de condamner.

Et ce même empereur, qui dit souvent de 天 *Thien* et de 上帝 *Chang-ti* tout ce que les prophètes ont dit du vrai Dieu, raille publiquement le nom de 天主 *Thien-tchu* que

[1] C'est dans son explication en dix mille caractères 萬言論 *Wan-yen-lun*, sur seize articles de morale qu'on enseigne publiquement aux peuples deux fois par mois. L'empereur, après avoir énuméré toutes les sectes les plus répréhensibles, dit page 20 :

« La religion d'Europe qui honore *Thien-tchu* est aussi au nombre des fausses » sectes. Ces gens savent les mathématiques, c'est pourquoi l'empire se sert » d'eux. Il faut que vous tous, à qui je parle, en soyez bien informés. » (Pr.)

Nous nous permettrons d'observer ici que, dans le texte chinois, l'empereur ne dit pas que la religion *du Seigneur du Ciel* des Européens *est du nombre des fausses sectes*, il dit simplement qu'*elle n'est pas tirée des King chinois, qu'elle ne leur appartient pas* 亦屬不經 *i chou pou king*. (G. P.)

nous lui donnons, et blasphème contre l'Homme-Dieu que nous adorons[1], sans qu'aucun missionnaire ait osé écrire pour la défense de Jésus-Christ. Si on peut faire connaître ce Dieu sauveur sans se servir des termes de 天 *Thien* et de 上帝 *Chang-ti*, et sans avoir recours aux anciens monuments, que ne le fait-on? C'est une cause qui doit intéresser également tout ce qu'il y a de missionnaires en Chine. En quelle conscience peut-on laisser les Chinois dans la persuasion où ils doivent être que nous n'avons rien de bon à répondre, puisque nous ne répondons rien? La moins mauvaise raison que je puisse apporter d'un tel silence, c'est que, d'un côté, on sent bien qu'une apologie dépourvue d'arguments tirés des 經 *King* ne ferait nulle impression sur l'esprit des Chinois, et que, de l'autre, on craint d'aller peut-être contre les ordres de la Sacrée Congrégation, si on employait les mots de 天 *Thien* et de 上帝 *Chang-ti*[2]. Voilà ce qui nous arrête. N'est-ce pas un point d'une assez grande importance pour qu'on expose au Saint-Siége l'état où nous sommes réduits, et l'extrême nécessité qu'il y a de faire une apologie claire et solide, dans laquelle on fasse connaître aux Chinois la vérité et l'excellence de notre sainte religion? Mais comme cela regarde Messeigneurs les Évêques, je finis cette lettre comme je l'ai commencée, et je proteste tout de nouveau que j'aimerais mieux mourir que de violer en quoi que ce soit les défi-

[1] C'est dans une instruction, 上諭 *Chang-yu*, que fit l'empereur à propos de l'audience donnée à l'ambassadeur du Portugal, et cela fut mis tout au long dans la *Gazette publique*, afin qu'il n'y eût pas en Chine le moindre petit coin où l'on ne sût que la loi de *Thien-tchu* est pleine de rêveries. (Pr.)

[2] Après une controverse qui a duré plusieurs années et donné lieu à de nombreuses publications, les missionnaires protestants en Chine se sont partagés, comme autrefois les missionnaires catholiques, sur la manière de représenter en chinois le nom de Dieu. La grande majorité, toutefois, a adopté l'expression *Chang-ti*, comme représentant dans les anciens livres canoniques chinois, la même idée que les mots *Elohim* et θεός dans la Bible; et c'est l'expression employée par eux dans la traduction de la Bible en chinois, publiée à *Chang-hai*, en 1855, 4 vol. petit in-8°, dont 3 vol. pour l'Ancien Testament et 1 vol. pour le Nouveau. (G. P.)

nitions de la sainte Eglise. Mais, aussi, je ne crois point me tromper en pensant : 1° qu'elle n'a point décidé que les Chinois sont athées, et que les caractères 天 *Thien* et 上帝 *Chang-ti* ne signifient pas le vrai Dieu ; 2° qu'elle n'a point défendu de démontrer que l'athéisme attribué aux Chinois n'est qu'une chimère, et que l'Homme-Dieu est l'objet principal des 經 *King* chinois. C'est ce qui m'anime à mettre au jour les *mystères du Dieu sauveur* que j'ai déterrés dans ces *King*, monuments les plus obscurs et peut-être les plus anciens qui soient venus jusqu'à nous; et bien que j'aie soixante-quatre ans, j'espère ne point mourir que je n'aie achevé un ouvrage[1] si glorieux à Jésus-Christ et à son Eglise.

DE PRÉMARE.

Canton, ce 10 septembre 1728.

[1] Nous pensons que le P. Prémare veut parler ici d'un autre ouvrage important de lui, écrit en latin, et dont le manuscrit existe aussi à la Bibliothèque impériale de Paris. Cet ouvrage a pour titre : *Selecta quædam vestigia præcipuorum X^ae Relligionis dogmatum ex antiquis Sinarum libris eruta.* Ce manuscrit, écrit sur papier de Chine, est de format petit in-4° et comprend 830 pages. Il est daté : *Cantone, die* 21 *mai, anno* 1725. Il serait donc de trois ans antérieur à la présente lettre. M. Bonnetty a publié dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XIV, XV, XVI, XVIII, XIX (2° série), de nombreux extraits de ce manuscrit.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici, qu'à notre avis, c'est une grande erreur de croire comme le P. Prémare, que l'*Homme-Dieu* est l'objet principal des *King* chinois. Nous avons réuni à grands frais, des exemplaires de toutes les éditions les plus importantes de ces mêmes *King*, éditions impériales et autres, et enrichies des commentaires les plus renommés de toutes les époques. Nous nous proposons de publier une traduction complète de ces *King*, avec de nombreux extraits des commentateurs, placés dans l'ordre chronologique, afin que le petit nombre qui reste encore des esprits curieux de la civilisation de l'antique Orient, et des anciennes croyances de l'humanité, puisse s'en former une juste idée. (G. P.)

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 18. — Juin 1861.

Bibliographie catholique.

PREUVES QUE THOMAS A KEMPIS
N'A PAS COMPOSÉ
L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

Chap. XIX [1].

Je n'ai trouvé dans les œuvres de Thomas à Kempis ni *contradicere*, ni *contradictiones*, expressions fréquentes dans l'*Imitation;* je n'y ai pas trouvé non plus les mots *contrariari, contradictiones*, communs encore dans le livre qu'on a surnommé le *livre d'or*. De même les expressions *confortare, confortatio,* sont dans l'*Imitation* et ne sont pas dans les œuvres de Thomas à Kempis. Je demande s'il est raisonnable d'admettre que deux auteurs qui, en traitant à peu près les mêmes sujets, s'éloignent tant et si souvent l'un de l'autre dans l'emploi des mots les plus usuels, ne sont, malgré tout, qu'un seul et même personnage.

Chap. XX.

Un des plus beaux chapitres de l'*Imitation* est le chapitre 12 du livre II : *De la sainte Voie de la Croix.* J'en place un fragment sous les yeux du lecteur, lui demandant la permission de me servir d'une traduction inédite de l'*Imitation*, travail que l'auteur, malgré les préceptes de résignation qu'il a eu si souvent à traduire, ne veut pas avoir accompli tout à fait en vain, et au sujet duquel il ne consent pas à répéter ce que dit à l'empereur Auguste le corbeau du cordonnier dont parle Macrobe : « *Opera et impensa periit.* »

« Pourquoi donc craignez-vous de porter la croix, par où l'on parvient au royaume du ciel? Dans la croix est le salut; dans la croix est la vie; dans la croix est la protection contre

[1] Voir le 1er article au numéro précédent, ci-dessus p. 325.

l'ennemi ; dans la croix est l'effusion des suprêmes suavités ; dans la croix est la force de l'âme ; dans la croix est la joie de l'esprit ; dans la croix est le comble de la vertu ; dans la croix est la perfection de la sainteté.

» Il n'y a de salut pour l'âme, ni d'espérance de la vie éternelle que dans la croix.

» Prenez donc votre croix et suivez Jésus, et vous arriverez à la vie éternelle.

» Il vous a précédé, portant sa croix, et il est mort pour vous sur la croix, afin que vous aussi vous portiez votre croix, et que vous désiriez mourir sur la croix.

» Car si vous mourez avec lui, vous vivrez aussi avec lui ; et si vous êtes associé à ses souffrances, vous serez aussi associé à sa gloire.

» Ainsi tout est dans la croix, et tout consiste à mourir. Il n'est point d'autre voie qui conduise à la vie et à la véritable paix intérieure, que la voie de la sainte croix et de la mortification de tous les jours.

» Allez où vous voudrez, cherchez tout ce que vous voudrez, et vous ne trouverez pas, au-dessus, une voie plus élevée, au-dessous, une voie plus sûre, que la voie de la sainte croix.

» Disposez et réglez toutes choses à votre gré et à votre point de vue, et toujours vous trouverez qu'il vous faut souffrir quelque mal, que vous le vouliez ou non, et ainsi vous trouverez toujours la croix.

» Car, ou vous sentirez la douleur dans le corps, ou, dans votre âme, vous supporterez la tribulation de l'esprit.

» Tantôt vous serez délaissé de Dieu, tantôt exercé par le prochain, et, ce qui est pire encore, vous serez souvent à charge à vous-même.

» Et cependant votre mal ne pourra être guéri par aucun remède ni allégé par aucune consolation ; il vous faudra souffrir aussi longtemps que Dieu le voudra.

» Car Dieu veut que vous appreniez à supporter la tribulation sans être consolé, que vous vous soumettiez entièrement à lui, et que vous deveniez plus humble par la souffrance.

» Nul n'est dans son cœur aussi profondément touché de la

passion de Jésus-Christ, que celui à qui il est arrivé de souffrir quelque chose de semblable.

» La croix est donc toujours prête, et elle vous attend partout.

» Vous ne pouvez la fuir, où que vous couriez, puisque partout où vous irez, vous vous portez avec vous-même et toujours vous-même vous trouvez.

» Tournez-vous en haut, tournez-vous en bas; tournez-vous dehors, tournez-vous dedans, partout vous trouverez la croix.

» Et il est nécessaire que partout vous conserviez la patience, si vous voulez posséder la paix intérieure et mériter la couronne immortelle. »

A ces lignes dont la traduction la plus fidèle ne saurait rendre la touchante éloquence, opposons maintenant les lignes écrites sur le même thème par Thomas à Kempis dans la troisième partie de ses sermons aux novices, *sermo* I: *de cruce quotidie tollendâ.*

« Dieu a coutume d'éprouver, au moyen de la croix, ses serviteurs et ses amis, afin de voir s'ils le cherchent et l'aiment véritablement ou hypocritement. Ils sont principalement éprouvés par l'affliction des injures, la soustraction des consolations intérieures, la mort de ceux qu'on aime, les dommages matériels, les maux de tête (*dolores capitis*), les lésions des membres, la privation des mets, la grossièreté des vêtements, la dureté du lit (*duritiam lectuli*), le froid aux pieds, les longues veilles de la nuit, les travaux du jour, le silence de la bouche (*oris silentium*)[1], les réprimandes des supérieurs, les vers rongeurs et les langues médisantes. Au milieu de toutes ces choses, ils sont consolés par la méditation de la passion... Il leur est, en effet, donné de goûter le miel caché dans la pierre et l'huile de la miséricorde qui découle du bois béni de la sainte croix, dont la saveur est excellente, l'odeur suave, le tact très-saint et le fruit très-abondant. O vraiment très-digne et très-précieux bois de vie planté au sein de l'Eglise pour le remède de l'âme!... Plantez dans le jardin de votre mémoire l'arbre de la sainte croix qui produit un remède puissant contre les mortelles suggestions du diable.

[1] Les pléonasmes de ce genre pullulent dans les œuvres de Thomas à Kempis.

L'humilité et la pauvreté sont la racine de cet arbre très-noble et très-précieux; il a pour écorce le travail et la pénitence; pour rameaux, la miséricorde et la justice; pour feuillès, la science et la vérité; pour fleurs, l'honnêteté et la pudeur; pour odeur, la sobriété et l'abstinence; pour force, la chasteté et l'obéissance; pour longueur, la longanimité et la persévérance; pour largeur, la bénignité et la concorde; pour hauteur, la charité et la sagesse; pour douceur, l'amour et la joie; pour fruit, le salut et la vie éternelle[1].

» O précieux, beau et salutaire bois de vie, toi qui es béni par dessus tous les bois du paradis, toi qui dois être honoré par les anges, adoré par les hommes, baisé par les lèvres pieuses, embrassé à pleins bras (*brachiis extensis!*)... tu es le salut de ceux qui croient, la gloire des apôtres, le bouclier des martyrs, la louange des confesseurs, le diadème des vierges, la consolation des veuves, la force des vieillards, la discipline des jeunes gens, le miroir des religieux, le refuge des affligés. O croix, plus resplendissante que les astres, plus belle que la lune, plus blanche que le soleil, toi qui éclaires le ciel, qui pénètres jusqu'au Tartare[2], qui mets en fuite les démons, qui protéges les hommes, épouvantes les mauvais, réjouis les bons, humilies les superbes, élèves les humbles; ô croix glorieuse, signe admirable, étendard sans pareil, impénétrable bouclier! ô doux bois! digne de tout honneur, devant toi s'inclinent les rois et les princes, le maître et la maîtresse, le serviteur et la servante, le riche et le pauvre, le moine et le laïque, le professeur et le disciple; tout âge, tout sexe de fidèles t'adore, te loue, te bénit! O croix très-belle, ornée comme de perles des membres du Christ, rougie de son sang rose, percée de clous, profondément fixée dans la terre, tu étends tes bras (*expandis tua cornua*) jusqu'aux quatre coins du monde, attirant tout à toi et embrassant tout ce qui

[1] Plus loin, Thomas à Kempis dit de l'arbre de la croix : *altitudine tangens cœlos, profunditate penetrans inferos,* ce qui fait penser aux beaux vers :

Celui de qui la tête au ciel était voisine,
Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

[2] *Tartarum penetrans.* Le mot Tartare est encore une autre fois employé par Thomas à Kempis (p. 148). Jamais dans l'*Imitation* l'enfer n'est ainsi désigné.

est dans le ciel et sur la terre... O croix! arbre salutaire, plus élevé que tous les autres arbres, plus haut que le cèdre, plus odorant que le cyprès, plus beau que le palmier, plus précieux que le baumier, plus gras que l'olivier, plus fécond que la vigne, plus doux que le figuier, plus verdoyant que le buis, plus rubicond que la rose (*rubicundior rosâ*), plus salubre que tous les aromates, plus efficace que tous les médicaments et que tous les emplâtres (*emplastris*). »

Je crois que le lecteur est suffisamment édifié sur l'impérieuse nécessité où l'on est de regarder ces deux morceaux, si prodigieusement dissemblables, comme l'œuvre de deux auteurs bien différents. Mais on pourrait m'objecter que le second de ces morceaux, marqué d'un bout à l'autre au coin du mauvais goût et où l'objet le plus digne de la vénération des hommes sert de prétexte à de pitoyables jeux d'esprit, est sans doute le fruit de la jeunesse de Thomas à Kempis, tandis que le premier appartiendrait à l'époque de sa vie où, devenu plus sage et renonçant à la métaphore et à ses pompes, il aurait banni de ses écrits toute recherche et toute affectation. A cela je répondrais par une écrasante citation que me fournirait Thomas à Kempis lui-même, citation d'où il résulte que les *Sermons aux novices* et à plus forte raison les *Méditations* qui leur font suite ont été composés longtemps après 1420[1]. Or, chacun sait qu'il existe un manuscrit du premier livre de l'*Imitation*, trouvé à l'abbaye de Mœlck en Autriche, qui porte la date de 1421. S'il fallait même en croire quelques-uns des partisans de Thomas à Kempis, notamment M. Malou, le sous-prieur de Sainte-Agnès, aurait rédigé l'*Imitation* dès 1414. Les *Sermons* et les *Méditations*, loin donc d'être les péchés de jeunesse de l'auteur, sont incontestablement postérieurs à l'*Imitation* et le parallèle que je viens d'établir conserve toute sa signification.

Chap. XXI.

L'*Imitation* appelle un lit *cubile*. Thomas à Kempis accorde

[1] Thomas à Kempis dit d'un certain Egbert, dont il raconte la mort arrivée depuis plusieurs années, d'après la contexture générale du récit : « *Obdormivit in Domino anno Domini millesimo quadragintesimo vicesimo.* » (Tertia pars *Sermonum ad novitios*, sermo II, p. 91.)

toutes ses préférences aux mots *lectus, lectulus*. Dans le chapitre des *exercitia spiritualia*, intitulé : *De horâ dormitionis et nocturnæ quietis*, chapitre où il se montre exigeant au point de recommander l'immobilité dans le lit, *nec crebro te vertas*, il dit : *Sit lectus tuus velut sepulchrum*, et encore : *non in molli lecto*. J'ai eu l'occasion de citer tout à l'heure l'expression : *non duritiam lectuli* de la page 44. Je trouve encore, sans trop chercher, « *Quis pigrum in* LECTULO *retinet?* — Diabolus (p. 68). » — « *Sternere lectulo* (p. 476). » — « *Sit tibi lectulus tuus sine plumis* (p. 494). »

Chap. XXII.

Le *Diable* n'apparaît dans l'*Imitation* que sept fois. Il s'y montre une seule fois sous le nom de *Satan*, une seule fois aussi sous le nom de *serpens antiquus*, comme l'appelle le ch. XII de l'*Apocalypse*. Dans les œuvres de Thomas à Kempis, le Diable surgit presque à toutes les pages et souvent plusieurs fois dans la même page. J'ai eu la curiosité de noter toutes les apparitions que fait le diable dans les sermons et dans les traités de Thomas à Kempis, et je n'en ai pas trouvé moins de 300. Ce chiffre se décompose ainsi : le mot *Diabolus* est répété plus de 200 fois ; le mot *Satanas* une 40e ; le mot *Lucifer*, qui est absent de l'*Imitation*, une 12e ; puis viennent, complétant le nombre que j'ai fixé, les périphrases : *hostis malignus, malignus spiritus, tentator, serpens antiquus, fraudulens serpens, princeps tenebrarum*, etc. En outre, Thomas à Kempis signale à tout bout de champ les *tentationes diabolicas*, les *diabolica figmenta*, etc. Enfin, non content d'évoquer si souvent dans ses livres le souvenir du prince des démons, il parle en plus de 50 endroits des démons eux-mêmes.

Encore s'il ne faisait que nommer en passant le diable et ses satellites? Mais il s'étend complaisamment sur leur laideur, sur leurs clameurs, sur leur astuce, sur leurs machinations et sur leur méchanceté. Voici comment il parle du diable dans son 6e *Sermon aux novices* : « Si vous ne craignez pas Dieu, » comment ne redoutez-vous pas le diable qui vous assiége et » qui enregistre avec soin dans son cahier toutes les paroles

» légères[1]?... Satan, avec ses émules, tend des embûches à » ceux qui prient, cherchant à arrêter et à distraire ceux qui » chantent avec accord. Comme vous ne redoutez pas ce ra- » visseur si cruel, ce tentateur si astucieux, ce tyran si exi- » geant, cet accusateur si dur, ce bourreau si barbare, vous » êtes engourdi et endormi. Hélas ! que deviendrez-vous à » l'article de la mort, quand le diable accourra avec un vi- » sage effroyable et en ouvrant une gueule furieuse (p. 18)? » Et à la même page : « Satan se réjouit grandement, si quel- » qu'un ne chante pas ou ne lit pas avec recueillement; si » quelqu'un dort, les yeux fermés; si quelqu'un porte ses re- » gards errants de tous côtés. Il est là aussitôt pour arracher » le verset de la bouche de celui qui est dans la torpeur, et » jeter au fond de son sac (*in sacculum suum*) les moindres » fragments de paroles. » Le 10e *sermon* de la 2e partie contient une histoire fort développée du diable, histoire que Thomas à Kempis prend *ab ovo,* puisqu'il la fait commencer au jour de la chute de l'ange rebelle. C'est là qu'il l'appelle « per- » turbateur de la paix, amateur des disputes, inventeur de la » dissipation, père du mensonge, auteur de la perfidie, » etc. C'est là que, dressant contre lui un acte d'accusation qui n'en finit plus, il lui reproche « d'exciter la gourmandise et » la colère, de ravir la chasteté, de tendre des piéges aux » laïques, de tenter les moines, de molester les vierges, de » séduire les innocents, de se moquer des simples, de ren- » verser les sages, d'être le détracteur des bons, le défenseur » des méchants, etc.» Dans le reste des œuvres de Thomas à Kempis, ce ne sont pas seulement des paragraphes qui sont

[1] Cette phrase rappelle la spirituelle légende d'après laquelle pendant que saint Martin, l'apôtre des Gaules, disait la messe, deux femmes, parlant et médisant à l'envi, avaient derrière elles le diable qui, tout joyeux de l'abondante besogne qui lui était fournie, inscrivait sur une feuille de parchemin tous les péchés que commettaient nos commères. Comme chaque minute grossissait le nombre de ces péchés, le diable fut bientôt au bout de son rouleau et, pour l'allonger, il se mit à le tirer, d'un côté, de tous ses doigts, et, de l'autre, de toutes ses dents; mais le parchemin venant soudain à lui échapper, le diable alla donner rudement de la tête contre le pilier auquel il était adossé. Saint Martin, qui se retournait en ce moment pour dire : *Dominus vobiscum,* ne put s'empêcher de rire en voyant sa grimace.

consacrés à retracer le portrait physique et moral du diable, et à révéler les moyens ingénieux dont cet ennemi des moines, *hostis monachorum*, se sert pour les faire succomber[1], mais des chapitres entiers, comme le c. II de l'*Hortulus rosarum* : *De fugâ sæculi et laqueis diaboli;* comme le c. II du *Disciplina claustralium : De diversis tentationibus et insidiis diaboli*[2] ; comme le c. IX de l'*Hospitale pauperum : De variis antiqui hostis insidiis ;* comme le ch. XV du même traité : *De invidiâ diaboli contra salutem hominum;* comme les ch. XXXVII et XXXVIII du *De Silentio*, etc. Si je sors du cadre habituel de mes recherches, les œuvres ascétiques de Thomas à Kempis, je trouve encore la mention du diable *in vitâ Luberti Bernesi*, où l'on voit que l'esprit malin revêtit la forme du frère Jean Kettel, le cuisinier de la maison, dont Thomas a écrit la biographie sous le titre de : *De Joanne Cacabo*, vulgò *Ketel, humili coquo*. Ce qui peut expliquer l'acharnement avec lequel le chanoine régulier lutte contre le diable ; c'est que c'était, en quelque sorte, son ennemi personnel. Si l'on en croit le *Speculum exemplorum*, un jour ou plutôt une nuit, le diable apparut à Thomas sous une forme horrible, épouvantable. Quand Thomas le vit s'approcher de son lit, il frissonna d'abord, et ce fut d'une voix tremblante qu'il récita la salutation angélique. Puis, un peu enhardi, il prononça le nom de Jésus-Christ, et le démon, effrayé à son tour, disparut. Mais en souvenir de cette visite, sa plus constante préoccupation fut de le combattre et de le mettre en fuite de nouveau. Quoi qu'il en soit des motifs qui ont décidé Thomas à Kempis à rompre tant de lances contre le diable, ses incessants efforts, à ce sujet, ont été remarqués par ses panégyristes. Un d'entre eux, le chartreux Pirc-Kamer, s'écrie : *Libellis Plutonem , furiasque infernales sæpe numero fu-*

[1] Thomas à Kempis regarde le dortoir et le réfectoire comme les principaux champs de bataille où le diable triomphe des moines. Quand ils veulent se lever, il les retient dans leur lit, *in lectulo tenet* (encore *lectulus* pour *cubile !*) et, quand ils sont à table, il les excite à manger avec intempérance ou à murmurer quand un plat n'est pas bien préparé.

[2] Dans le ch. III, du *De disciplinâ claustralium*, Thomas à Kempis représente le diable rôdant autour des religieux et des religieuses, afin de prendre au moins un petit poisson (*pisciculum*) à l'hameçon de la concupiscence.

gavit[1]. » Jodocus Badius Ascensius reprend : *Omnes diaboli versutias et illusiones, sic contredit, fregit et contrivit, ut si omnes ejus sanctæ vitæ sequaces et dictis ac scriptis audientes essemus, planè de illis maximis humani nominis hostibus triumpharemus*[2]. Entre l'auteur de l'*Imitation* nommant le diable moins de dix fois et puis passant, et Thomas à Kempis en ramenant sans cesse la vilaine image dans ses livres et s'arrêtant longuement devant elle, n'y a-t-il pas un infranchissable abîme ?

Chap. XXIII.

L'*Imitation* appelle Dieu *conditor mundi* (l. IV, c. 1). Cette expression ne se rencontre pas une seule fois dans les œuvres de Thomas à Kempis. Or Thomas, tel que nous le connaissons déjà, n'était pas homme à se priver du plaisir d'ajouter le titre de *conditor mundi* à tous les titres qu'il donne à Dieu volontiers, s'il avait une seule fois en sa vie usé de cette périphrase.

Chap. XXIV.

Je n'ai trouvé dans l'*Imitation* que quatre ou cinq *diminutifs : servulus, vermiculus, misellus, guttula, homuncio*. Les diminutifs sont très-nombreux dans les œuvres de Thomas à Kempis, toute proportion gardée bien entendu, et j'ai relevé plusieurs fois, entre autres expressions de ce genre, celles de : *agnella, hortulus, sacculus, puerulus, infantulus, domuncula, muliercula, tenellus, adolescentulus, sermocinatio, humillimus, quæstioncula, arbuscula, cellicula, vasculus,* etc., c'est-à-dire que ce qui, dans l'*Imitation*, n'est qu'une exception, est, chez Thomas à Kempis, passé à l'état d'habitude.

[1] *De vitâ atque sanctimoniâ Thomæ à Kempis*. 1494.

[2] *Vita reverendi Thomæ à Kempis*. Ceux qui seraient désireux de lire des choses curieuses sur les noms en général et sur les noms de Thomas à Kempis en particulier (*Thomas, Malleolus, Hemerein,* ce nom est très-diversement écrit) ; Daunou (*Journal des Savants* de décembre 1826) donne les variantes : *Haemmerchen* et *Haemmerein ;* le docteur Alzog a adopté la forme *Hamerken* (*Histoire universelle de l'Église*) — feront bien de consulter le chapitre I de Badius (*De hominis boni bono præsagio*) et le ch. II (*De nomine authoris et ejus etymo ac interpretamento*). J'indiquerai encore sur les noms une intéressante lettre adressée par le P. Fronteau à Ménage, sous ce titre : *De nomine suo latine vertendo,* lettre qui accompagne sa *Refutatio eorum qui contra Kempenses vindicias scripsère*, etc., 1651, in-8.

Chap. XXV.

L'auteur de l'*Imitation* aborde rarement le terrible sujet de l'*Enfer*, et quand il l'aborde, ce n'est que pour l'effleurer. Une seule fois, il insiste un peu plus et il nous retrace (liv. I, c. 24) dans une page saisissante les tourments des damnés :

« Là, les paresseux seront percés par des aiguillons ardents, » et les intempérants seront tourmentés par une grande soif » et par une grande faim.

» Là, les voluptueux et les impudiques seront plongés dans » la poix brûlante et dans le soufre fétide ; comme des chiens » furieux, les envieux hurleront de rage.

» Il n'y aura point de vice, qui n'ait son châtiment parti- » culier.

» Là, les superbes seront remplis de confusion, et les avares » seront réduits à la plus affreuse indigence.

» Là, une heure dans le supplice sera plus terrible que cent » années ici dans la plus amère et la plus dure pénitence.

» Là, pour les damnés, n'existe aucun repos, aucune conso- » lation. »

A cette peinture si énergique dans sa simplicité, comparons la description que Thomas à Kempis fait de l'enfer : « Pensez » aux choses horribles qui s'y voient, c'est-à-dire à l'huile » bouillante, pleine de poix, infectée de soufre[1] ; considérez » les lions frémissants, les chiens dévorants, les serpents dé- » chirants, les crapauds rongeurs, les dragons visqueux, etc. » Thomas à Kempis, avec ses exagérations ordinaires, aboutit au burlesque, et son huile qui bout fait penser à une chaudière digne du crayon de Callot, comme la collection d'animaux dont il peuple l'enfer fait penser à une ménagerie. Dans le même 6e *Sermon aux novices* de la 1re partie, p. 19, Thomas à Kempis dit qu'on criera dans l'enfer à cause de la haute température du lieu, *præ nimio calore*. Enfin, plus loin (p. 149 et 150), il montre les « formidables démons qui rugissent, qui

[1] Il ne faut pas s'étonner de cette mention de la poix et du soufre faite à la fois par l'auteur de l'*Imitation* et par Thomas à Kempis. Le soufre de l'enfer a une origine biblique, et la poix mêlée se retrouve uniformément dans toutes les descriptions de l'enfer qui nous ont été laissées par le moyen âge.

» torturent la chair des damnés avec des fourches enflam-
» mées (*ignitis fuscinulis*) et qui entretiennent le brasier plein
» de poix et de soufre destiné à l'âme coupable. Là, on sera
» enfermé dans un puits bouillant. Là, on sera plongé dans
» des fournaises dévorantes, en compagnie des démons dont
» la face est plus noire que le charbon, dont la gueule est in-
» satiable, dont les regards sont impudents et horribles. » Je croirais faire injure au bon sens de mes lecteurs si je me permettais la plus petite réflexion sur la prodigieuse différence des tableaux de l'enfer de l'*Imitation* et de Thomas à Kempis.

Chap. XXVI.

Montesquieu conseillait aux asthmatiques, comme un exercice salutaire, la lecture des longues phrases du P. Maimbourg[1]. S'il avait connu les *énumérations* de Thomas à Kempis, il en aurait assurément recommandé la lecture dans le même cas, comme moyen curatif beaucoup plus puissant encore. J'ai déjà eu l'occasion de parler de la fréquence et de l'ampleur des énumérations du chanoine hollandais, mais tout ce que j'ai pu en dire déjà n'en a donné qu'une imparfaite idée. Quand l'auteur de l'*Imitation* entre dans la voie de l'énumération, il y marche avec une sage réserve ; Thomas à Kempis, au contraire, s'y précipite à corps perdu, et on a peine à le suivre dans sa course désordonnée. Ce n'est plus, comme dans l'*Imitation*, une série d'idées qui naissent naturellement les unes des autres, et qui se suivent avec ordre et lucidité : c'est un pêle-mêle de pensées qui sont fort étonnées quelquefois de se trouver ensemble. L'énumération, chez Thomas à Kempis, n'est pas amenée par la logique, mais bien par le désir du remplissage. Qu'on lise, si on en a le courage (*illi robur*) les dénombrements de la p. 72, où toutes les qualités possibles sont au nombre de 18 opposées à tous les défauts imaginables ; de la p. 76, où sont indiqués 30 effets produits par la Croix ; de la p. 81, où sont marqués 27 devoirs imposés au

[1] Puisque j'ai nommé le P. Maimbourg, je rappellerai qu'on n'a pas cité, quand on s'est de nos jours occupé de Gerson, l'importante « *Histoire du grand schisme d'Occident.* » Il faut rapprocher l'appréciation qu'y fait de Gerson le célèbre Jésuite d'une *Dissertation historique et apologétique pour Gerson*, à la fin de l'*Histoire du concile de Constance*, par le protestant Lenfant.

bon chrétien; de la p. 101, où il y a comme une nouvelle édition considérablement augmentee des litanies de la sainte Vierge; de la p. 474, où sont désignées les choses auxquelles chacun trouve son plaisir; de la p. 479, où 25 *ubi* sont en regard de 25 *ibi*; enfin des p. 480, 481, 482, où le sous-prieur du couvent de Ste-Agnès semble avoir tenu à honneur d'accomplir le tour de force de commencer toutes ses phrases par « *qui,* » ce qui donne l'énorme total d'une 50ᵉ de *qui* réunis à la suite les uns des autres, et formant la plus gigantesque énumération qui ait jamais fatigué les lecteurs. Après ce déluge de *qui*, dont un chapitre entier est inondé de la première à la dernière ligne, pourquoi citerais-je d'autres énumérations? Thomas à Kempis n'a-t-il pas, en cette circonstance, atteint la perfection du genre, et ne s'est-il pas mis dans la nécessité de rester constamment inférieur à lui-même? Pourtant je veux encore appeler l'attention de ceux qui ont la patience de me suivre dans ces rebutantes recherches, sur le nombre effrayant de *tu* accumulés dans la p. 515, où Thomas à Kempis, s'adressant à Dieu avec plus de piété que de goût, énumère tout ce que Dieu est pour lui, et l'appelle « ma musique, ma lyre, mon tambour, mon psaume, » mon hymne, mon chant, ma joie, mon casque, ma cuirasse, » mon arc, mon glaive, mon trésor, mon or, mon argent, » mon talent, ma maison, mon camp, mon palais, mon bouclier, mon drapeau, ma tour, mon défenseur, mon jardin, » mon verger, mon bosquet, mon rafraîchissement, ma cour, » ma table, ma nourriture, ma boisson, ma cannelle, mon » baume, mon nard, ma myrrhe, ma rose, mon lis, mon » bouquet, ma couronne, ma chambre, mon lit, mon suaire, » mon linceul, ma lanterne, ma lampe, mon candolabre, mon » étoile, mon livre, ma Bible, mon maître, mon lecteur, mon » professeur, mon médecin et mon apothicaire. » On voit qu'ici l'énumération produit une telle enfilade de métaphores, que, dans cette seule page de Thomas à Kempis, elles sont plus nombreuses que dans toutes les pages de l'*Imitation*, fait dont je prends acte ici et dont je me réserve de faire valoir toute l'importance, quand, un peu plus loin, je rapprocherai la sobriété d'images de l'auteur de l'*Imitation*, des excès auxquels se livre, en fait de métaphores, le chanoine régulier.

Chap. XXVII.

Un ancien a dit : *longum iter per præcepta, breve per exempla.* Thomas à Kempis devait être bien persuadé de la justesse de cette observation, car à l'appui des conseils qu'il donne, il raconte sans cesse quelque historiette. J'en voudrais ici traduire quelques-unes, afin de tracer de plus en plus profondément la ligne de démarcation qui sépare le genre, le ton, le style, la pensée de l'auteur de l'*Imitation* et du sous-prieur de Ste-Agnès.

« Un frère ne chantait pas de bon cœur. Son voisin lui cria : Tu dors, Simon? — Frappé par ces paroles, il reconnut qu'on l'avait surpris tout assoupi, et il fut saisi de peur, d'étonnement et de honte (p. 19).

» Un autre frère de l'ordre des chanoines réguliers, habile chanteur [1], parlait avec un autre frère de la douceur du chant sacré. Il lui dit pour l'exciter à chanter avec zèle : « Frère, » grâce à Dieu, je ne me suis jamais ennuyé en assistant aux » divins offices, quelque longs qu'ils fussent. Car, le di- » manche des Rameaux, quoique l'office soit d'une durée rai- » sonnable, je n'ai jamais été fatigué de la longueur des » chants, et si quelqu'un avait voulu recommencer, de grand » cœur j'aurais fait sa partie. » Le frère susdit fut très-édifié de ce discours et devint très-zélé pour le chant. Il fut toujours un des premiers arrivés au chœur, sortit rarement, *exiens pro necessitate* [2], et revenant aussitôt (p. 20).

[1] J'abrége la plupart de ces anecdotes, parce que Thomas à Kempis mérite toujours qu'on dise de lui :

« Il prend dans ses récits le chemin de l'école. »

[2] Je ne traduis pas ceci. « Le latin dans ses mots brave l'honnêteté. » Je suppose que Thomas à Kempis a voulu ici parler de lui-même : *tacito nomine,* comme s'exprime Jodocus Badus Ascensius, qui (c. XII) le reconnaît dans le héros de plusieurs autres historiettes. Ce qui m'a porté à croire que le religieux dont le zèle pour le chant devint si grand, n'est autre que Thomas à Kempis, c'est cette phrase de son biographe, François de Tol : « Il entrait dans la cha- » pelle le premier, le jour comme la nuit, et il en sortait le dernier. Quand il » chantait, c'était le visage levé vers le ciel, plein d'un saint enthousiasme, » ravi par la douceur des psaumes au point que ses pieds ne touchaient pas la » terre, si ce n'est par l'extrémité des orteils, ne s'appuyant jamais ni du bras, » ni du dos. »

» Un autre frère du même ordre, embrasé du zèle de Dieu, lutta contre sa somnolence et se fit violence. Accablé par le sommeil, il se tira les cheveux à pleines mains, s'arracha les poils de la barbe, se piqua le nez, frotta les yeux de sa salive, mit un morceau de bois pointu sous son menton, afin de chasser le sommeil. Quand il sentait les mouvements de la chair, il se pinçait sans miséricorde de tous ses ongles, et creusait de rouges sillons dans sa chair en proie à la démangeaison, jusqu'à ce qu'il eût apaisé la révolte excitée dans ses sens par le diable (p. 21).

» Il y eut chez nous un laïque, bon charpentier, qui, ayant résolu de quitter le monde et d'entrer dans notre monastère, s'approchait de ce monastère lorsque, regardant autour de lui, il vit au loin comme une noire nuée s'élever de terre et peu à peu s'accroître en montant et se mouvoir comme si le vent l'agitait. Effrayé et pensant que c'était Satan qui s'efforçait de l'empêcher de continuer son chemin, il fit le signe de la croix, et aussitôt, ô diabolique phénomène, comme s'il voulait éviter la flèche acérée envoyée contre lui, il s'éloigna, et, pareil à la fumée qui s'évanouit, disparut bientôt complétement (p. 82).

» Il y avait, une fois, une sœur converse nommée Marguerite, qui était cuisinière. Un jour où elle avait mis sur le feu une casserole pleine d'huile, occupée à autre chose, elle vit tout à coup le liquide qui bouillait un peu trop et dont l'écume s'élevait déjà d'une manière inquiétante. Craignant l'effusion de l'huile et par suite l'extinction du feu, elle courut au foyer, et, ayant fait au-dessus le signe de la croix, l'enflure de l'écume retombe à l'instant même, comme si la cuisinière y eût jeté de l'eau froide (p. 82).

» Une femme de Kempen [2] alla au marché afin d'acheter un

[1] Le texte offre ce double pléonasme : *Digitorum unguibus cutem corporis* les ongles de ses doigts ! la peau de son corps ! Voit-on rien de pareil dans l'*Imitation ?*

[2] Mulier quædam *Campensis*... Cette orthographe donne raison à M. Daunou qui, dans le *Journal des Savants* de novembre 1827, dit : « Thomas, surnommé » à Kempis à cause de Kempen, ou plutôt *Campen*, lieu de sa naissance. » On place généralement Kempen ou Campen dans le diocèse de Cologne, en Prusse. M. Malou est d'accord à ce sujet avec le récent et excellent *Dictionnaire* de MM. Dezobry et Bachelet. Cependant Thomas dit en propres termes

peu de lait pour elle et pour les siens. Son emplette faite, elle se hâtait de revenir chez elle, tenant dans sa main son pot au lait. Elle eut envie d'en boire et s'assit sur la terre. Avant de porter ses lèvres au pot au lait, elle fit sur lui le signe de la croix, et aussitôt le vase se rompit, et le lait, se répandant sur le sol, ruissela abondamment. Terrifiée, elle se leva. Quelques-uns à qui elle conta le fait, dirent : Si cette femme n'avait pas fait le signe de la croix, elle aurait avalé le diable en même temps que le lait (p. 83).

» Deux religieux qui causaient ensemble vinrent, à l'instigation du malin esprit, à dire du mal de leur prieur. Aussitôt leur apparut un cheval noir d'un aspect terrible, s'élançant avec impétuosité sur eux, comme s'il voulait les renverser. Mais eux, remplis d'épouvante, se munissant du signe de la croix, gagnèrent d'un pas rapide la porte du monastère et échappèrent, grâce au signe de la croix, au danger qui les menaçait.

» Un père qui, à cause de la fête de sainte Agnès, avait fait une lecture dans le réfectoire, mangeant tout seul, sa lecture achevée, une arête de poisson se brisa dans sa bouche et s'attacha si fortement à son palais qu'il ne put l'en retirer [1]. Très-contristé de cet accident, il attendit patiemment l'heure des Vêpres. Là, il se mit à chanter, invoquant sainte Agnès. Aussitôt il sentit une démangeaison dans sa bouche, commença à tousser, et à l'instant il cracha sans douleur l'arête du poisson [2] (p. 111).

» Un homme avait volé un cheval dans les pâturages de notre monastère du mont Sainte-Agnès; il l'emmena avec lui à une assez grande distance du monastère. Il lia le cheval avec une petite corde à un pieu d'une certaine haie dans un che-

dans la *Vie de Gérard Groot : Prædicavit in principalioribus civitatibus diœcesis Trajectensis, Daventriæ, Suvollis, Campis pluribus vicibus*; et *in Trajecto* (c. XV, page 25). Jodocus Badus Ascensius met aussi *Kempen* ou *Kampen* dans le diocèse d'*Utrecht : Porro Kampi, quos in diœcesi Trajectensi habuit patriam*, (c. II, p. 15).

[1] Si la citation n'était pas irrévérencieuse, je dirais :

« Un os lui demeura bien avant au gosier. »

[2] Le texte porte en outre : *cum saliva oris*. Je n'ai pas voulu traduire cette dégoûtante et inutile petite phrase où l'on rencontre un nouveau pléonasme.

min fourchu [1], et, entrant dans une auberge, il s'assit pour boire et pour se reposer. Mais le cheval, restant tout seul dehors et ne voyant personne autour de lui, inquiet et impatient de ce qu'il se trouvait dans un lieu étranger et de ce qu'il avait été violemment emmené de sa demeure habituelle [2], commença à remuer fréquemment sa tête d'un côté et d'autre et à piaffer, puis il tira le licol dont il était attaché jusqu'à ce qu'il en défît le nœud ; quand il se sentit libre et délié et qu'il n'aperçut pas son cavalier, il tourna tête vers le chemin qu'il avait suivi, et seul, conduit par Dieu, galopant toujours, il arriva sain et sauf devant la porte du monastère. Là, se tenant, et attendant tristement, il fut reconnu par notre portier et introduit avec allégresse, ce dont Dieu soit éternellement loué [3] (p. 121 et 122). »

Il y a dans les œuvres de Thomas à Kempis, beaucoup d'historiettes de cette force. L'invraisemblance de certaines légendes du moyen âge est rachetée du moins quelquefois par la grâce naïve qui les décore, par la douce poésie qui les parfume. Ici, non-seulement tout est invraisemblable, mais encore tout est vulgaire.

Dans l'*Imitation*, le fil des préceptes et des exhortations n'est coupé que par un seul récit. Le voici :

« Un homme qui flottait souvent, en proie à l'anxiété, entre la crainte et l'espérance, étant un jour accablé par la douleur entra dans une église, se prosterna devant un autel pour prier et roula dans son esprit cette pensée : Oh ! si je savais que je

[1] Je prie le lecteur de remarquer ces détails si minutieux et si insignifiants, d'autant plus insignifiants qu'ils ont été fournis à l'auteur par son imagination seule, à moins d'admettre que le cheval ait raconté ses impressions de voyage. Je prie encore le lecteur de rapprocher ces infiniment petits traits de la manière large et brève de l'auteur de l'*Imitation*.

[2] *A domo suæ habitationis*. On voit que Thomas à Kempis a pour les pléonasmes un goût qui dégénère en manie.

[3] *De quo Deus sit in æternitate benedictus !* Certes la reconnaissance est une belle vertu, mais il me semble que Thomas à Kempis la pousse bien loin, et ces bénédictions éternelles pour un cheval qui, guidé par son instinct, revint tout naturellement à son écurie, prouvent que celui qui fut l'économe du couvent de Ste-Agnès (Jod. Bad. Asc., c. XII ; Fr de Tol, c. IX) attribuait une singulière importance à la rentrée de cet animal, et qu'il était par conséquent bien éloigné du détachement des biens de ce monde que l'*Imitation* recommande tant.

dusse persévérer! Aussitôt il entendit intérieurement cette divine réponse : « Si tu le savais, que voudrais-tu faire? Fais maintenant ce que tu ferais alors, et tu seras dans une parfaite sécurité. Consolé bientôt et fortifié, il s'abandonna tout entier à la volonté de Dieu, et ses douloureuses agitations cessèrent. Il ne voulut plus rechercher par curiosité ce qui lui arriverait dans l'avenir, mais il s'appliqua surtout à connaître la volonté de Dieu et ce qui lui plaît le plus, afin de commencer et d'achever toute œuvre bonne [1]. »

Ce paisible récit d'une éloquence si pénétrante a-t-il, je le demande aux défenseurs quand même de Th. à Kempis, la moindre similitude avec les choquantes anecdotes dont les livres du chanoine régulier sont parsemés? et, en admettant un moment l'hypothèse qui fait sortir du même moule ses œuvres complètes et l'*Imitation*, la fréquence, extraordinaire d'un côté, l'absence totale, d'un autre côté, de contes aussi ridicules par le fond que par la forme, ne constitueraient-elles pas la plus grande anomalie qui se soit jamais présentée dans l'histoire de la littérature?

Chap. XXVIII.

L'*Imitation* (l. I, c. 3) dit : « Que nous font à nous les *genres » et les espèces.* » Cette locution, qui sent la scholastique d'une lieue, n'est jamais employée par Th. à Kempis, probablement resté toujours étranger à la plupart des sciences qu'on enseignait, au 15e siècle, dans les chaires des Universités. Le mot *cavillatio,* qui se trouve dans le même chapitre de l'*Imitation,* n'est pas non plus dans les traités de Th. à Kempis, et

[1] Mgr Malou, ressuscitant une remarque d'Amort, dit (p. 118) pour excuser l'infériorité des livres de Thomas à Kempis comparés avec l'*Imitation*, que saint Jean Chrysostome n'a pas composé beaucoup de livres comme son *Traité sur le sacerdoce;* que saint Augustin n'a pas composé beaucoup de livres comme sa *Cité de Dieu.* D'accord : mais Mgr Malou conviendra qu'il n'y a pas entre le *Traité sur le sacerdoce* et les autres ouvrages du patriarche de Constantinople, entre la *Cité de Dieu* et les autres ouvrages de l'évêque d'Hippone, l'immense disproportion qui existe entre l'*Imitation* et les œuvres de Thomas à Kempis. En dehors des livres proprement dits, n'a-t-on pas des sermons de Thomas à Kempis, et Mgr Malou trouve-t-il que ces sermons soient à l'*Imitation* ce que sont les *Homélies* de saint Jean Chrysostome à son *Traité sur le sacerdoce*, ce que sont les discours de saint Augustin à sa *Cité de Dieu?*

il est permis de croire que la discussion subtile, sophistique, caractérisée par ce mot, n'était pas connue du chanoine régulier, qui n'assista jamais aux joûtes scientifiques dont les salles des Universités étaient alors si souvent le théâtre [1]. Th. à Kempis n'a même jamais laissé tomber de sa plume dans toutes ses œuvres complètes les expressions *cognitio*, *exceptio*, *litteratura*, *notitia*, qui toutes sont dans l'*Imitation*.

Chap. XXIX.

On s'est moqué de ces interjections dont quelques ouvrages sont par trop émaillés, en les appelant des *hélas de poche*. Peu d'auteurs ont poussé autant d'*hélas* que Th. à Kempis. *Heu*, qui n'est que quatre fois dans l'*Imitation*, jouit dans les œuvres du chanoine régulier du privilége de l'*ubiquité* [2]. Quelquefois même, ne trouvant pas un *heu* isolé assez expressif, Th. à Kempis renforce cette interjection d'une seconde interjection, et s'écrie : *Heu! heu* [3]*!*

Ce luxe d'exclamations dans les œuvres de Th. à Kempis, proclame une fois de plus qu'il ne peut être identifié avec un écrivain, qui s'en montre avare au point de n'en placer qu'une dans le même nombre de pages où l'auteur du *Soliloquium animæ* en met une douzaine.

Chap. XXX.

Il y a dans les livres de Th. à Kempis quelque chose de profondément monacal. Tout y porte l'indélébile caractère des ouvrages composés par un religieux pour des confrères. Nulle

[1] La vie de Thomas à Kempis est bien connue. Né de pauvres artisans, il dut son éducation à la charité (*eleemosynis educatus*) ; à l'âge de 13 ans environ il vint auprès de Florentius, à Deventer; resta 7 ans sous son aile; entra à 20 dans le monastère de Sainte-Agnès, y fit profession à 25; y fut tour à tour copiste, prédicateur, économe, deux fois sous-prieur et y mourut en juillet 1471, plus que nonagénaire, après avoir passé près de 70 années dans le même monastère, *in abditis recessibus et libellulis*, suivant l'inscription placée sous son portrait et que rapporte l'exact biographe François de Tol, auquel j'emprunte, ainsi qu'à Jod. Bad. Ascensius et à Thomas à Kempis lui-même, tous ces renseignements.

[2] Voir les pages 19, 36, 37, 42, 49, 54, 67, 68, 77, 88, 98, 131, 151, 206, 207, 208, 234, 245, 247, 261, 262, 407, 411, 465, 614, 634, 637, 638, 639, 660, 668, 669, 694, etc.

[3] Voir les pages 48, 49, 235, etc.

part ce sceau cénobitique n'est aussi fortement imprimé que sur les œuvres de Th. à Kempis. L'humanité n'est rien pour lui; il semble qu'il ne soupçonne même pas qu'elle existe. Exclusivement préoccupé de ses confrères, il les guide de son mieux dans les voies du salut, mais il n'envoie jamais un cri de tendresse, un témoignage de sympathie à ceux qui ne sont point enfermés avec lui dans un couvent. Pour tout exprimer en une seule remarque, le mot *monachus* se lit partout dans son livre, le mot *homo* ne se lit presque jamais en dehors des cas où il est synonyme de *monachus*.

Oh! que l'auteur de l'*Imitation* agit différemment! Sans doute, lui aussi, il s'adresse quelquefois à des religieux, mais d'autres fois il interpelle le prêtre, *sacerdos*, qui lui, du moins, fait deux parts de son cœur, donnant l'une à Dieu et réservant l'autre aux hommes; d'autres fois, enfin, il parle au chrétien, *fidelis*, et il a alors une grande partie du genre humain pour auditoire. Son horizon, au lieu d'être borné, comme celui de Th. à Kempis, par les hautes murailles d'un couvent, s'étend jusqu'aux limites du monde. Son livre n'est pas l'étroit *vade mecum* du cénobite, c'est le manuel sublime de la philosophie chrétienne, c'est, comme l'a dit la noble voix de M. de Lamartine, le *poëme de l'âme* [1].

S'il me fallait justifier ces considérations générales, je rappellerai que, pendant que Th. à Kempis accorde une si large place dans ses livres à tout ce qui concerne le lutrin, le dortoir et surtout le réfectoire [2], l'auteur de l'*Imitation*, écartant ces minuties, donne, sur des matières qui nous intéressent tous, des conseils profitables à tous. Dans le vaste cadre de ce beau traité de morale entrent tous les devoirs qui nous sont imposés soit envers le Père que nous avons au ciel, soit envers les frères que nous avons sur la terre. Là est le résumé de tout ce qu'il faut croire et de tout ce qu'il faut accomplir. L'enfant, dans ce livre, apprend à obéir, le vieillard y apprend à se résigner. L'homme y trouve les plus sages avis au sujet de ses affaires,

[1] *Notes* sur mes lectures, note v[e].

[2] Thomas à Kempis s'élève sans cesse contre ceux qui *dormitant in ecclesiâ, de longitudine psalmorum attædiant, gaudent ad sonum refectorii, fervent ad fercula benè parata.*

de ses habitudes, de ses affections, de ses passions. Celui qui s'abandonne aux voluptés, qui, comme le dit l'*Imitation,* écoute le chant décevant des Sirènes [1], y lit : « Les plaisirs de la veille » attristent la matinée du lendemain. Toute joie qui vient des » sens s'insinue agréablement, mais à la fin elle blesse et tue. (l. I, ch. 20). » Celui que l'ambition dévore s'entend dire : « Ne » poursuivez pas cette ombre qu'on appelle un grand nom. (l. III, ch. 24). » L'homme qui croit sent redoubler sa foi en relisant les pages consacrées à l'amour de Dieu, à la prière, aux sacrements; l'homme qui doute cesse de douter en lisant ces pages où coulent une onction si ravissante et une si persuasive éloquence [2]. Le pauvre, comme celui qui est comblé des dons de la fortune, celui qui est heureux comme celui qui souffre, tous retirent quelque fruit de la lecture de l'*Imitation*, tant ce livre est admirablement en harmonie avec les diverses situations de la vie humaine [3]. Oui, c'est le livre de tous les âges

[1] *Aurem malè blandienti præbere Sirenæ* (l. III, c. 27).

[2] M. de Sacy l'a dit éloquemment : « Le scepticisme ne résiste pas à l'in» fluence de cette douce lumière qui brille dans les ténèbres de l'âme comme la » clarté d'une lampe d'or dans l'obscurité du sanctuaire. » (*Préface* de son édition de la traduction de l'*Imitation*, par Marillac).

[3] Il y aurait une intéressante liste à former des grandes infortunes qui ont été soulagées par l'*Imitation.* La lecture de ce doux livre charma les douleurs de la longue captivité de Marie Stuart (Dargaud, *Histoire de Marie Stuart,* 2e vol.). Le maréchal de Montmorency, à la veille de mourir sur l'échafaud dressé par Richelieu, voulut lire l'*Imitation* (Scipion Dupleix : « *Un chapitre de Gerson. Histoire de France,* tome V, in-fo; Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII,* tome II). » J'ai donc découvert un nouveau partisan du chancelier de l'Université de Paris, M. Am. Renée a oublié de signaler cette circonstance dans sa gracieuse et touchante *Biographie* de Mme de Montmorency, 1858. Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne, dont Bossuet a dit : « Quand j'envisage de près les infortunes inouïes d'une si grande reine, je ne » trouve plus de paroles ; » et encore : « Jérémie lui-même, qui seul semble » être capable d'égaler les lamentations aux calamités, ne suffirait pas à de » tels regrets. » Henriette lisait (l'incomparable orateur nous l'apprend) l'*Imitation de Jésus-Christ.* Louis XVI, dans la prison du Temple, demandait à ce livre patience et courage. Son auguste fille, cette princesse « dont les » souffrances, suivant l'expression de Châteaubriand, sont montées si haut » qu'elles sont devenues une des grandeurs de la France, » lisait habituellement l'*Imitation,* et c'est à une telle lecture (elle nous en avertit elle-même) qu'elle dut l'héroïque résignation avec laquelle elle supporta les malheurs qui la frappèrent si jeune, et qui firent de sa vie tout entière, pour employer une phrase de l'*Imitation*, une croix et un martyre (*tota vita crux fuit et martyrium,* l. II, c. 12).

de toutes les classes et de toutes les destinées ; c'est le guide de tous ceux qui sont égarés, c'est l'auxiliaire de tous ceux qui luttent, c'est surtout le consolateur et l'ami [1] de tous ceux qui pleurent.

Qu'on me dise quel est celui que le *Soliloquium animæ* ou l'*Hortulus rosarum* a jamais éclairé, corrigé, consolé!

Chap. XXXI.

J'ai noté la présence dans l'*Imitation*, l'absence dans les œuvres de Th. à Kempis des mots suivants parmi ceux qui appartiennent à la lettre I seulement : *inquisitio, indisciplinatio, influentia, incolatus, inconcussus, implicentium* [2], *indesinenter* [3], *inardesco*, etc. L'*Imitation* dit habituellement : *carnis inclinatio* avec *carnis appetitus* et *carnis desiderium* [4], voilà ses trois formules. On trouve dans les œuvres de Th. à Kempis, *carnis incentiva, carnis æstus, carnis petulantia, carnis lascivia, affectus carnalis*, mais rien qui ressemble aux trois formules susdites de l'*Imitation*. On voit combien, sous une seule lettre, se rangent de mots dont Th. à Kempis ne s'est jamais servi. Serait-ce là un pur effet du hasard? J'accepte volontiers l'explication pour un mot, pour deux mots, mais se peut-il que tout soit fortuit dans l'emploi constant, d'une part, dans l'exclusion constante, d'autre part, d'une douzaine de mots qui s'adaptent tous aux idées développées par Th. à Kempis [5].

Chap. XXXII.

Dans le ch. 5 du l. III de l'*Imitation*, dans ce chapitre sur

[1] Le titre d'ami a été cent fois donné à l'*Imitation*, tant on y a reconnu un livre où la tendresse et la charité débordent à grands flots. Je citerai seulement ici Mgr Gerbet déclarant que ce livre est l'ami souverain de l'âme (*Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*) ; et, si un témoignage aussi profane n'est pas déplacé à côté d'un témoignage aussi vénérable, M. de Balzac déclarant que ce livre est le plus sûr de tous les amis (*Maximes et pensées* extraites de ses œuvres, 1852).

[2] Thomas à Kempis dit : *impeditio*.

[3] Thomas à Kempis substitue à cet adverbe l'adverbe *incessanter*.

[4] Le mot *desiderium* n'est même en aucun cas employé par Thomas à Kempis, pas plus que le mot *desiderator*.

[5] Si je n'avais craint de trop étendre ce travail, j'aurais fait de pareilles observations sur beaucoup d'autres mots, tels que : *derelictus, dissolutio, fruibilis, formidolosus, gloriatio, habilitas, hebetudo*, etc.

les admirables effets de l'amour divin, où M. de Lamartine voit des strophes plutôt que des versets, une des expressions les plus poétiques et les plus parlantes est celle-ci : « *In amore liquefieri et natare,* nager et se fondre dans l'amour. » Ce mot, où se reflète toute la flamme du désir, où éclate toute l'immensité de l'amour, ce mot qui résume tous les élans et toutes les aspirations du cœur de l'homme vers le cœur de Dieu, ce mot est inconnu de Th. à Kempis [1].

Chap. XXXIII.

« Seigneur, préservez-nous de la *métaphore,* » s'écriait Paul-Louis Courier. Seigneur, préservez-nous surtout des métaphores de Th. à Kempis ! m'écrierai-je à mon tour, et je ne doute point que mes lecteurs, s'ils ont poussé toutefois l'intrépidité jusqu'à m'accompagner si loin, ne répètent avec moi cette variante de la prière du spirituel pamphlétaire.

L'auteur de l'*Imitation* parle assez souvent le langage figuré, mais du moins ce langage, qui est presque toujours l'écho de celui de la Bible, n'est ni trivial ni ampoulé. C'est ainsi que l'*Imitation* a emprunté à saint Matthieu l'expression : « Porter » la cognée à la racine ; » à Isaïe l'expression : « Toute chair est » comme l'herbe des champs ; » à saint Paul l'expression : « Se » laisser emporter à tous les vents des opinions ; » à saint Paul encore l'expression : « Les vases de la miséricorde divine ; » à Job l'expression : « La terre couverte de l'ombre de la mort ; » aux *Proverbes* l'expression : « S'abreuver à la fontaine de la » vie ; » à l'*Apocalypse* l'expression : « Manne cachée ; » à l'*Ecclésiastique* l'expression : « Le feu éprouve le fer ; » et au *Psalmiste* l'expression : « La vallée des larmes. » Les métaphores que l'auteur de l'*Imitation* ne tire point de l'Écriture sainte sont à peu près celles-ci : « Une étincelle de la vraie charité ; » « celui qui trouve Jésus trouve un trésor précieux ; » « le far- » deau de la tribulation ; » « les grands trésors de la science ; » « les ailes de la liberté ; » « le bouclier de la patience ; » le filet » de la déception ; » « la rouille du vice, » et « les liens de la

[1] L'auteur de l'*Imitation* a encore employé (l. IV, c. 16) l'expression : *liquefactio ardentis amoris*. L'épouse du Cantique des Cantiques dit (c. V, verset 6) : *anima mea liquefacta est*.

» charité. »On le voit, j'avais raison de déclarer que les figures de l'*Imitation* ne sont ni basses, ni forcées. Examinons maintenant si les métaphores de Th. à Kempis offrent les mêmes qualités. Déjà nous en avons, dans le cours de ces recherches, trouvé sur notre route quelques-unes, qui ne brillaient ni par la justesse ni par la convenance. On n'a peut-être pas oublié les métaphores du chapitre VII et surtout celles du chapitre XXVI, ces dernières si multipliées, qu'elles surpassent de beaucoup le nombre des métaphores des 114 chapitres de l'*Imitation*, et si ridicules, qu'elles suffiraient toutes seules pour prouver que l'écrivain pour qui Dieu est « un *tambour*, un » *bosquet*, un *fantôme*, un *apothicaire*,» ne saurait être confondu avec cet auteur de l'*Imitation*, qui a parlé de la Divinité en un langage presque digne d'elle. Voici d'autres métaphores de Th. à Kempis :

« L'homme charnel, se cachant sous un drap grossier (*sub vili panno latens*) ne peut longtemps dissimuler; il montre bientôt la mauvaise odeur (*fœtorem*) de ses actions perverses. Et comme il n'a pas les racines de l'humilité et qu'il néglige d'arracher les épines de l'amour de la chair, il ne peut produire les douces fleurs de la chasteté avec les fruits de l'obéissance et de la charité (p. 4).

» Il s'expose aux tempêtes de la mer hors du port de la stabilité [1] (p. 5).

» La harpe des amusements mondains, *cithara mundanæ ludificationis* (p. 6).

» Sous l'habit religieux ils conjecturent que se cache un renard (p. 13).

» Un cœur changeant est le nid du diable (p. 20).

» Il tue les mouvements de sa propre volonté avec le glaive de la crainte du Seigneur (p. 21).

» De peur que le serpent qui glisse ne trouve un petit trou et n'y introduise enfin violemment sa tête avec sa queue (p. 23).

» Les chiens qui mordent, c'est-à-dire les tentations charnelles (p. 28).

[1] Il est question de « *l'ancre de la stabilité* » (p. 639).

» Ouvre la chambre de ton cœur (p. 37).

» L'huile de la miséricorde[1] (p. 76).

» Mâcher (*masticare*)[2] ce qu'on a lu et entendu (p. 78).

» Planter dans le jardin de votre mémoire (p. 80).

» O timide colombe, prends garde au milan; fuis le loup, innocente brebis; redoute le serpent, chaste jeune fille, de peur qu'il ne pénètre par les fenêtres du corps (*per fenestras corporis*) dans la chambre à coucher (*cubiculum*) de ton cœur (p. 110).

» L'échelle des saintes paroles (p. 126).

» Vous foulez aux pieds les roses[3] des vertus et vous recueillez les épines des péchés (p. 127).

» Nettoyez le champ de votre cœur des chausse-trapes et des épines des vices. Il naîtra en vous, qui travaillez dans la vigne du Seigneur, plusieurs espèces de vertus, à savoir : au lieu de la bardane (*pro lappâ*) de l'orgueil, le nard de l'humilité; au lieu de l'ortie de la débauche, le lis de la chasteté; au lieu de l'absinthe de la colère, la figue de la douceur; au lieu de l'épine de l'envie, la rose de la charité; au lieu de la chausse-trape de la tristesse, la grappe de raisin de la joie spirituelle; au lieu de l'ivraie de la discorde, le baume d'une suave concorde; au lieu du genévrier de la méchanceté, l'olivier de la fraternelle compassion, etc. (p. 130).

» Le cheval du désir (p. 142).

» L'oisiveté et les plaisirs sont les larrons de la chasteté (p. 147).

» Il reste à employer quelque bienfaisant cautère (p. 149).

» Les livres sacrés sont les armes des clercs, les ornements de l'Église, les richesses et les trésors des docteurs, les trom-

[1] Thomas à Kempis fait une grande consommation de cette huile. Voir encore p. 196 et p. 546.

[2] Ce *masticare*, absent de l'*Imitation*, revient continuellement dans les œuvres de Thomas à Kempis. Voir pages 231, 431, 684. Le chanoine hollandais emploie plus souvent encore le mot *ruminare*, également absent de l'*Imitation*. Voir p. 20, 102, 130, 180, 620, 640, 646, 684.

[3] Toutes les pages de Thomas à Kempis sont, pour ainsi dire, jonchées de *roses*. Il n'y a pas de poëte anacréontique qui ait abusé autant que lui de la reine des fleurs. La rose n'est pas une seule fois nommée dans l'*Imitation de Jésus-Christ*.

pettes des prêtres, les consolations des religieux, les festins des dévots, les testaments des saints, les luminaires des fidèles, les séminaires des vertus, les organes du Saint-Esprit (p. 229).

» Toutes les fois qu'un religieux chante avec moins de ferveur, il perd une perle précieuse de sa couronne et laisse enlever du sanctuaire de Dieu par l'ennemi une rose belle et odorante (p. 430).

» Frotte mes yeux avec un âcre collyre (p. 430).

» Il m'instruit, brisant pour moi les noix spirituelles (p. 428 *bis*[1]).

» Abîme profond et mer divine qui ne peut être traversée, où nagent et renagent les poissons spirituels, grands et petits, que tu as pris avec le filet de la foi (p. 459).

» Celui qui répond avec douceur apaise les mouvements de la colère et donne à l'affligé des roses au lieu d'épines (p. 466).

» Celui qui procure à un religieux un livre précieux présente à boire un excellent vin à Jésus-Christ. Celui qui empêche de dire des paroles oiseuses, chasse les mouches de la table de Jésus. Celui qui refuse d'écouter les médisances et reprend ceux qui disent des choses déshonnêtes, frappe à coups de bâton et chasse de la maison de Jésus un chien noir. Celui qui, pendant le repas, lit à haute et intelligible voix, régale les convives de la table de Jésus d'un breuvage céleste et enivre ceux qui ont soif. Celui qui lit mal, diminue la saveur de la nourriture, et celui qui hésite souvent, salit la nappe de Jésus (p. 480).

» Celui qui lit et répète pieusement les paroles de Jésus, répand de doux parfums dans les narines de ses auditeurs (p. 481).

» L'abeille prudente, recueillant le miel sur les fleurs, s'envole aussitôt, et, joyeuse, gagne un lieu reculé et se blottit avec soin dans la ruche afin d'avoir de quoi vivre largement pendant l'hiver. Elle cache la suavité du parfum, de peur de perdre dans sa course vagabonde le fruit de son travail. Les aromates renfermés dans une boîte exhalent une forte odeur;

[1] Dans l'édition dont je me sers, après la page 431, viennent par erreur les pages 402, 403, etc., de sorte qu'il y a 29 pages qui, quoique différentes, portent la même désignation.

ils la perdent en plein air. Les fleurs qu'on touche de la main sont froissées; elles se conservent dans un verger bien clos et sont protégées par les grands murs. Les roses [1] s'épanouissent en sûreté fermées dans un jardin; elles se dessèchent et sont foulées aux pieds si on les jette dans les chemins. La chandelle qui brûle est bientôt éteinte par le vent; si elle est protégée par une lanterne, elle conserve sa lumière [2] (p. 501).

» Une solide et forte nourriture nuit aux petits et aux malades; une faible nourriture et une légère boisson suffisent aux enfants. De simples instruments de musique et des chants modérés résonnent plus doucement et réjouissent davantage; de grandes clameurs, pareilles à d'horribles tonnerres, épouvantent plus qu'elles ne récréent les âmes timides. De fréquents éclairs aveuglent; la lumière dans une lanterne ménage la délicatesse de la vue (p. 506).

» Si tu penses pieusement à la passion, tu manges du poisson cuit [3] (p. 602).

» Nos armes d'or sont les noms de Jésus et de Marie. Nos armes d'argent sont les livres de l'Écriture sainte, les volumes des docteurs, les statuts des moines, etc. Nos armes de fer sont les cilices et les jeûnes, les longues veilles, les larmes amères, les chaleurs de l'été, les froids de l'hiver, les maux de tête, les maux de dents, les maux de jambe, les maux de pied, les maux des autres membres (p. 617).

» Le clerc sans livres sacrés est comme un soldat sans armes, un cheval sans frein, un bateau sans rames, un écrivain sans plumes, un oiseau sans ailes, un homme qui veut monter et

[1] C'est la cinquième fois que les roses se montrent dans ce chapitre. Thomas à Kempis a composé un traité intitulé : *Hortulus rosarum;* mais, à proprement parler, ces sont ses œuvres tout entières qui devraient être appelées ainsi, puisque partout s'y étalent ces fleurs.

[2] Ces métaphores consécutives et qui forment comme des grappes ne sont pas de l'auteur de l'*Imitation*. Ennemi du verbiage, une métaphore de trois ou quatre mots lui suffit presque toujours.

[3] Il fallait que Thomas à Kempis aimât beaucoup le poisson, car il le prend toujours dans ses métaphores pour type de ce qu'il y a de meilleur. François de Tol nous apprend qu'il dit un jour : « *Psalmi mihi salmones*, les psaumes sont » pour moi des saumons », et de peur que cette métaphore gastronomique ne soit pas bien comprise, François de Tol ajoute : *Genus est piscium delicatissimum* (*Vita* Thomæ à Kempis, c. XI).

qui n'a pas d'échelle, un cordonnier sans alènes, un couvreur sans tuiles, un forgeron sans marteaux, un tailleur sans fil et sans aiguilles, un barbier sans rasoirs, un archer sans flèches, un voyageur sans bâton, un aveugle sans conducteur (p. 659).

» Le matin, combats contre la paresse; à midi, contre la gourmandise; le soir, contre la concupiscence. Le chien veut longtemps dormir, le loup veut beaucoup manger, l'âne veut s'amuser à son aise [1]. Réveille le chien avec une houssine, frappe le loup avec un bâton, flagelle l'âne [2] avec des épines aiguës. La houssine est la crainte de la mort, le bâton est la chaleur de l'enfer, les épines sont la passion de Jésus-Christ et les tourments des martyrs [3] (p. 683 *bis*).

» Une congrégation sans livres du ciel est comme une cuisine sans huile, une table sans plats, un puits sans eau, un ruisseau sans poissons, un sac sans vêtements, un jardin sans fleurs, une bourse sans argent, une vigne sans raisins, une tour sans gardiens, une maison sans ustensiles (p. 659). »

Mais il est temps d'arrêter tous ces torrents de métaphores, *claudite jam rivos*... Sans conclure, ce qui me paraît tout à fait inutile, je termine ce chapitre en le couronnant d'une dernière métaphore de Th. à Kempis : « *Et quia excessum loquendi feci, ad portum silentii jam remeo* [4]. (*De silentio*, p. 674).

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

[1] J'adoucis l'expression. Il y a dans le texte : *asinus vult in stratu lascivire.*

[2] L'âne est très-exploité par Thomas à Kempis. Il n'hésite pas, dans un de ses sermons, à qualifier d'*ânon* le novice qui l'écoute : *o frater aselle* (p. 18). J'ai remarqué dans un autre sermon le verbe *asinare* (p. 225). Ce sont probablement ces expressions et beaucoup d'autres du même genre qui ont fait dire à George Pirc-Kamer, supérieur des Chartreux de Nuremberg, dans une lettre écrite en 1494, à l'imprimeur Danhausser, que le style de Thomas à Kempis était vulgaire.

[3] Dans l'édition que j'ai sous les yeux, après la page 687 recommencent les pages 669, 620, etc. Pour plus de sûreté, j'avertis que la citation est prise du 2e chapitre de l'*Enchiridion monachorum*.

[4] Thomas à Kempis cultive aussi la prosopopée. Dans un de ses *Sermons aux novices*, le 7e de la 2e partie, il fait tour à tour parler le feu, l'air, l'eau et la terre. Chacun de ces quatre éléments prononce un discours d'une page environ.

Histoire.

ÉTUDE SUR LA PAIX ET LA TREVE DE DIEU.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

III.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore vu intervenir l'action de la royauté dans l'histoire de la *Trêve de Dieu*. La raison en est bien simple : la royauté, lors de l'apparition de la double institution qui nous occupe, n'était plus qu'une ombre de puissance, obligée de compter avec tout le monde. Les actes émanés d'elle durant les 9e, 10e et 11e siècles en fournissent de nombreuses preuves; qu'il nous suffise d'en présenter une. C'est une lettre de saint Fulbert, évêque de Chartres (après l'an 1019), au roi Robert.

A son seigneur le roi sérénissime Robert, Fulbert, humble évêque de Chartres, souhaite de vivre toujours dans la grâce du Roi des rois.

Nous rendons grâce à votre bonté, à cause de l'envoi que vous nous avez fait de l'un de vos officiers; il nous a comblé de joie, en nous annonçant l'heureux état de votre santé, et en s'informant de la situation de nos affaires, pour en rendre compte à Votre Majesté. Nous vous écrivons au sujet des maux que cause à notre Église le vicomte Gaudefroy; ce seigneur prouve qu'il ne respecte ni Dieu, ni votre pouvoir, lorsqu'il rétablit le château de Galardon, abattu naguère par vous; ce qui nous permet de dire : *Voilà que les maux fondent de l'Orient* (Jerem., I, 14) *sur notre Église*, et il a eu encore l'audace d'en élever un autre à Yys au milieu des villages de Sainte-Marie, d'où nous pouvons dire de nouveau : *Voilà les maux qui surgissent de l'Occident* (*ib*). Obligé de faire connaître ces tourments, nous adressons nos plaintes à votre miséricorde, nous lui demandons conseil et secours dans cette fâcheuse conjoncture; nous n'avons reçu aucune aide et aucune consolation de votre fils *Hugon*.

C'est pourquoi, pénétré de douleur, et cédant à notre profonde affliction, nous avons supprimé les chants d'allégresse qui témoignaient notre joie et notre bonheur; nous avons voulu montrer notre tristesse, et ordonné que l'office divin, célébré jusqu'à présent dans notre église avec les élans joyeux de nos voix et de nos cœurs, aurait lieu à voix basse et presque en silence. Nous fléchissons les genoux, et, tout en pleurs, nous vous en prions, secourez l'Église

[1] Voir le 1er article au n° de mars, ci-dessus, p. 183.

de la sainte Mère de Dieu [1], dont vous avez confié le gouvernement à nous, tout indigne que nous sommes.

Au milieu des tourments qui nous affligent, nous ne pouvons absolument espérer et recevoir aucune consolation que de vous seul après Dieu : voyez donc comment vous pouvez nous délivrer d'eux et convertir notre peine en joie; priez le comte *Eudes*, commandez-lui énergiquement, par votre autorité suprême, d'ordonner la destruction de ces œuvres d'un instinct diabolique, ou bien de les détruire lui-même, pour Dieu, sa fidélité envers vous, l'honneur de sainte Marie, et à cause de l'affection qu'il doit avoir pour nous qui lui avons toujours été fidèle. Si tous ces remèdes, si votre intervention et la sienne sont inutiles, si le triste état où nous sommes se perpétue, que reste-t-il à faire, si ce n'est que vous interdisiez entièrement l'office divin dans tout notre diocèse? Nous, alors, bien à regret, contraint par une impérieuse nécessité, nous nous retirerons et nous ne verrons pas plus longtemps l'abaissement de la sainte Église de Dieu.

Pour n'être pas réduit à cette nécessité, nous prions, les larmes aux yeux, encore et encore votre miséricorde, afin, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous ne soyons pas obligé de faire appel à un roi étranger ou à l'Empereur, et de dire que nous sommes exilé d'auprès de vous parce que vous n'avez pu ou voulu gouverner la sainte Église, épouse du Christ, confiée à vos soins [2]. »

A une époque antérieure nous avons un acte bien connu sur ce sujet, il est intitulé : *Liber proclamationis Caroli Calvi adversus Wenilonem archiepiscopum Senonum* [3]; nous avons le premier donné une traduction française de ce document dans notre monographie du *Mont Gannelon près Compiègne* [4]. On y remarque les singulières alternatives d'obéissance et d'autorité qui, sous les Carlovingiens, soumettaient tour à tour l'un à l'autre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Pepin le Bref n'ose prendre le titre de roi qu'après avoir consulté le pape. A son tour, Charlemagne reçoit du pontife la couronne impériale, et bientôt le pape lui prête serment en cette qualité d'empereur d'Occident qu'il lui avait lui-même conférée et qui le rendait souverain de cette Rome, que lui, pape, allait désormais gouverner en paix, grâce aux armes françaises. Ici le roi Charles le Chauve « ordonne » aux évêques de s'assembler, et les évêques « obéissent; » le roi, de son côté, promet d'écouter avec respect leurs réprimandes, et

[1] Notre-Dame de Chartres.

[2] Fulberti *Epistola* XXX (Olim III), dans *Patrol. latine*, t. 141, p. 215.

[3] Baluze, t. II, p. 133, titre XXX, et dans *Patr. latine*, t. 124, p. 897.

[4] *Le mont Gannelon, études d'archéologie, de philologie et d'histoire*, p. 55-60, 1 vol. in-8°. Paris, libr. d'Aug. Durand.

même, « comme son père Louis, de sainte mémoire, de se » soumettre » à leurs châtiments. Mais que vont faire ces évêques ? Ils vont, sur la demande du roi auquel ils ont tous prêté serment de fidélité, juger « souverainement » un différend qui s'est élevé entre ce prince et l'un d'entre eux qu'il accuse. On se perdrait dans ce labyrinthe, si l'on n'avait pour fil conducteur la pensée que le clergé était alors dans l'État non-seulement un pouvoir spirituel, mais encore un ordre politique, situation qui a duré jusqu'en 1789, avec des alternatives très-diverses ; puissance que le clergé avait bien méritée par les services rendus par lui « dans ces temps d'anar» chie et de luttes, où les peuples et les rois manquaient de » garanties, et où les seigneurs et les gens de guerre avaient » perdu les notions vulgaires de l'équité pour ne se confier » qu'à la force[1], » comme M. Amédée Gabourd le fait si judicieusement observer. Jamais le « *cedant arma togæ* » ne fut ni plus juste, ni plus justement appliqué.

Au commencement du 12e siècle cependant, le pouvoir royal semble vouloir se relever. Louis le Gros, doué d'un esprit supérieur à celui de ses prédécesseurs, saisit promptement la portée de la *trêve de Dieu*. En présence des heureux résultats qu'elle venait de donner et des forces considérables dont cette vaste confrérie disposait, la royauté tenta d'en tourner les efforts à son profit. Louis le Gros se déclara le chef et le protecteur de la trêve de Dieu. Un essai semblable fut renouvelé au 16e siècle; Henri III, tout faible et tout incapable qu'il était d'arrêter par lui-même les progrès de l'hérésie, comprit cependant qu'il était perdu s'il ne se mettait à la tête de la Ligue qui combattait ce mouvement. Mais l'insuffisance même de ses propres ressources le conduisit à un résultat tout opposé à celui qu'atteignit Louis le Gros. Avant ce dernier, les populations jouissaient d'avantages réels, tels que l'association en communes, la substitution des procès réguliers aux combats singuliers, qu'elles devaient à la trêve de Dieu. Ce prince, en confirmant par des chartes de commune les priviléges acquis du tiers-état, augmenta le pouvoir royal. En même temps qu'il l'environnait d'un prestige nouveau, il l'étayait de

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 134, lib. Gaume frères et Duprey.

ressources considérables et organisées, dont la féodalité, cette ennemie d'un trône chancelant, aurait pu facilement se servir contre lui. Plus habile et mieux inspiré que la noblesse, Louis le Gros sut profiter habilement des forces vives de la grande association religieuse et sociale de la trêve de Dieu.

Aussi, voyons dans l'ordre temporel et dans l'ordre spirituel les avantages remportés par la royauté.

D'abord, le peuple formé en associations communales, conduit par les évêques et les curés, marche sous la direction de Louis le Gros dans plusieurs expéditions.

Ensuite nous remarquons par exemple l'attitude bien différente de saint Yves envers Louis le Gros, de celle de saint Fulbert vis-à-vis de Robert. Le premier était réduit à menacer pour rappeler la royauté à elle-même; le second, au contraire, craint d'offenser le souverain et d'empiéter sur ses droits et sa juridiction. En voici un témoignage bien curieux et bien important :

« *A Louis, par la grâce de Dieu, son seigneur sérénissime roi des Francs, Ives, humble évêque de Chartres, souhaite d'obéir aux préceptes de celui dont on peut dire : Le servir, c'est régner.*

» Dom Godefroy, évêque d'Amiens, homme religieux et honnête, reçu comme hôte à Beauvais récemment, daigna s'entretenir avec nous; il nous avoua, en versant des larmes, les maux insupportables et les tourments que lui infligent *les violateurs de la paix;* et il nous demanda avec instance un conseil et le moyen d'adoucir tant de maux. Ce rôle excédant nos forces, car le conseil, sans le pouvoir, est inutile, le parti qui nous a paru le plus sage a été de l'inviter à s'adresser à la Majesté Royale, près de laquelle il peut trouver et une règle de conduite et un appui ferme et secourable.

» En vertu du droit que nous donnent notre fidélité et notre affection, nous avertissons et nous prions Votre Majesté Royale d'écouter avec faveur les plaintes douloureuses de dom Godefroy, et de laisser attendrir son cœur pieux par le récit touchant des peines de cet évêque; il convient en effet à Votre Majesté Royale de ne point permettre, soit par faveur, soit par faiblesse, que soit violé *ce pacte de paix* que, sous l'inspiration de Dieu, vous avez fait confirmer dans votre royaume,

parce que, si vous vouliez être favorable à un seul, un grand nombre seraient en péril : « Lorsque sévira le » fléau, le sage sera plus sage, et l'homme intelligent ac- » querra l'art de gouverner les autres [1]. » Si la peine des méchants est utile au sage, l'impunité des méchants est utile à l'insensé. Que le glaive royal fasse son office pour tirer vengeance des méchants; et comme le pouvoir attire les bons par la douceur, qu'il contraigne les méchants par une juste sévérité. Alors la piété des pauvres implorera le Seigneur pour votre salut, et elle obtiendra du Seigneur ce qu'elle demandera pour vous [2]. »

La part de Louis le Gros dans l'institution des communes est donc nettement tranchée : l'Église en est le fondateur, le roi en devient l'appui et le confirmateur.

Voici comment un honorable magistrat raconte les faits que nous venons d'exposer. Nous n'ajouterons aucun commentaire à cette citation, persuadé que nous sommes des changements que sa bonne foi et sa loyauté lui suggèreront s'il donne une nouvelle édition de son livre ;

« Partout le mot de commune était prononcé; une révolution était imminente : car partout les sentiments de réprobation pour le régime existant éclataient de la manière la plus unanime et la plus énergique. Les concessions faites alors par les seigneurs comprimèrent cet élan : l'adroite politique des monarques français le modéra, et le résultat du mouvement qui vint à s'opérer fut uniquement l'adoucissement aux maux dont se plaignaient les gens de campagne, et l'abolition des droits que les seigneurs s'étaient arrogés, au mépris et au détriment de l'autorité royale.

» Cependant cette révolution ne s'effectua ni sans résistance, ni sans effusion de sang ; les seigneurs et les évêques s'opposèrent avec opiniâtreté au mouvement qui se manifestait ; le roi de France lui-même, qui, plus tard, dans ses domaines, concéda librement des communes, vint dans plusieurs circonstances porter aide et assistance aux seigneurs contre les cités révoltées. Dans tous les cas, les moines et les religieux,

[1] *Proverbes*, I, 5.
[2] Ivonis *Epist.* CCLIII, dans la *Patrol. latine*, t. 162, p. 258.

auxquels ce mouvement était nécessairement préjudiciable, le frappèrent de toute leur réprobation et de leur anathème[1]. »

Plus loin, après avoir cité le préambule de la charte de Baudry, évêque de Noyon, le même auteur ajoute : « Cette charte, comme toutes celles octroyées contient des dispositions moins libérales que celles arrachées violemment ; mais elle sanctionne de grandes franchises en faveur des habitants de la commune[2]. » — Citer l'appréciation de M. Vatin, c'est citer l'appréciation regrettable d'un grand nombre d'écrivains qui n'ont pas étudié l'époque qui nous occupe dans les monuments contemporains.

On a vu, au contraire, que le clergé avait été le promoteur de l'institution de la *trêve de Dieu et des communes*, que le roi s'en était déclaré plus tard le protecteur et le propagateur. Seule, la féodalité l'a combattue, et pour cause.

L'Église était si peu ennemie de l'affranchissement et de la défense de ses enfants, que lorsqu'ils étaient traqués et poursuivis par les seigneurs, elle leur ouvrait ses temples, et là, eux et leurs meubles trouvaient un asile assuré.

Orderic Vital rapporte le discours suivant adressé à Henri, roi d'Angleterre, par Serlon, évêque de Seez, en voyant ce prince dans l'église de Carentan, au milieu des meubles et ustensiles des paysans.

« Les cœurs de tous les fidèles ont bien raison de s'attrister de voir l'avilissement de l'Église, leur sainte mère, et l'abattement de ce peuple affligé. Il est assez évident ici que le Cotentin est misérablement dévasté, et que même toute la Normandie, subjuguée par des brigands profanes, est privée d'un chef habile. La maison de la prière était autrefois appelée la basilique de Dieu, et vous la pouvez voir aujourd'hui honteusement remplie de cet immonde attirail ; les édifices dans lesquels on ne doit célébrer que les divins sacrements sont devenus les magasins du peuple privé d'un juste défenseur. Les assistants ne peuvent fléchir le genou devant l'autel, ni se

[1] Vatin, président du tribunal civil de Senlis (Oise) : *Senlis et Chantilly anciens et modernes ;* 1 vol. in-8° ; Senlis, 1847, p. 27-28.

[2] *Ibid.*, p. 29.

présenter devant la majesté divine avec la satisfaction et la dévotion convenables, à cause de cet encombrement d'objets de toute espèce que le peuple sans défense apporte dans la maison de Dieu, pour les soustraire aux scélérats qui le remplissent d'effroi. Ainsi l'Église est devenue la sauvegarde du peuple, quoique elle-même ne goûte pas une sécurité parfaite. Dans cette même année (1106), Robert de Bellême a brûlé dans mon diocèse l'église de Tournai[1], et il y a fait périr quarante-cinq personnes des deux sexes; c'est en gémissant que je rapporte ces détails en présence de Dieu. Seigneur roi, je fais parvenir ces choses à votre oreille, afin que votre esprit s'enflamme du zèle de Dieu et s'efforce d'imiter Phinée, Mathathias et ses fils. Levez-vous avec ardeur au nom du Seigneur; faites, avec le glaive de la justice, l'acquisition de l'héritage paternel; arrachez de la main des méchants les possessions de vos aïeux et le peuple de Dieu[2]. »

Après ce discours dont nous avons passé la fin, le roi enflammé d'ardeur s'écria, après avoir pris l'avis des grands qui l'entouraient : « Au nom du Seigneur, je m'exposerai aux fatigues pour obtenir *la paix*, et avec votre aide, dit-il à l'évêque, je chercherai soigneusement les moyens de rendre le repos à l'Église de Dieu. »

Les papes Pascal II, en 1107, et Calixte II, en 1119, confirmèrent solennellement l'institution de la *trêve de Dieu*. Ce dernier pape, rappelant au concile général de Latran les canons de Reims en 1119, s'exprime ainsi :

« Tout ce qui a été établi par nos prédécesseurs les pontifes romains sur *la paix et la trêve de Dieu*, sur l'incendie et la sûreté des chemins publics, nous le confirmons par l'autorité du Saint-Esprit[3]. »

A l'époque où nous sommes se manifestaient des luttes souvent pénibles entre les juridictions des évêques et des chapitres et les juridictions royales. Voici un document curieux et fixant la compétence de chacun de ces tribunaux.

[1] Arrond. d'Argentan (Orne).

[2] Orderic Vital, *Histor. ecclesiast.*, pars III, lib. XI, c. 8; dans *Patrol. latine*, t. 188, p. 806.

[3] Marten. *Amplissima collectio*, t. V, p. 68.

« *Étienne, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et duc de Normandie, à Hugues, archevêque de Rouen, aux évêques, aux abbés, aux comtes, aux barons, aux vicomtes et à tous demeurant dans la Normandie, présents et futurs, salut.*

» Comme le Très-Haut domine sur les royaumes de la terre et les donne à qui il veut; pour son honneur et mon salut, par le conseil et de l'assentiment des princes et de mes fidèles, j'ai décidé de rendre à toi, Hugues, archevêque, à tes successeurs et à tous les évêques de Normandie, tous les droits spirituels et synodaux, de même pour ceux qui enfreignent la *trêve de Dieu,* et qui, pendant sa durée, tuent un homme. Comme mon oncle, le roi Henri, l'a ordonné, si quelqu'un veut prouver, par le duel, un meurtre dans la trêve de Dieu, que le duel ait lieu dans ma cour; et si le vaincu est ainsi jugé coupable, l'évêque, dans le diocèse duquel la trêve a été violée, aura son amende de neuf livres, qui sera recouvrée par mes officiers; car si les biens du coupable ne suffisent pas pour solder les neuf livres, l'évêque aura ce qui sera recueilli, et je ne recevrai rien avant que l'évêque ait eu son amende. Si, au contraire, le plaignant ne veut pas prouver le meurtre par le duel, l'accusé, appelé par les ministres de l'Eglise en jugement, se purgera *par l'eau ou le feu*, et s'il est reconnu coupable, il paiera l'amende ci-dessus sur les poursuites de ma justice. Si l'*infracteur de la paix,* par la crainte de Dieu, ne veut pas subir le jugement, de même l'évêque aura l'amende, à la poursuite de mes officiers. Si le meurtrier qui s'est enfui fait ensuite sa paix avec moi, que l'amende pour ma paix ne soit pas enlevée à l'évêque, mais qu'elle lui soit payée, ou qu'il s'entende avec l'évêque. Moi, qui dois d'abord obéir à Dieu, je condamne tous ceux qui refuseront de se soumettre, et je déclare qu'ils seront punis par la rigueur du glaive et par la censure épiscopale [1]. »

« Les droits et les limites de la juridiction étaient ainsi bien définis, dit M. Semichon, reconnus par les souverains; le droit de paix n'était donc pas le résultat d'une usurpation latente, arbitraire, locale, fruit du caprice, de l'abus d'une part, de la faiblesse de l'autre, mais il était consacré par l'autorité civile

[1] Bessin, partie 1re, p. 81.

elle-même[1]. » Ce qui précède répond péremptoirement aux assertions énoncées de M. Vatin.

Dans les décrets du Concile de Tuluges (1041) mentionnés plus haut, il a été question du « jugement de l'eau froide; » le roi d'Angleterre dans la charte ci-dessus dit : « L'accusé, appelé par les ministres de l'Eglise en jugement, se purgera » par l'eau ou le feu. » M. Semichon met en note, à propos du combat singulier et du jugement par l'eau et le feu : « C'étaient là des principes généralement admis; car, dans ses lettres, saint Yves constate ce droit dans les mêmes termes[2]. » Nous regrettons de ne pas partager ici le sentiment de l'honorable M. Semichon, et nous opposerons le saint évêque de Chartres à lui-même. Jean, comte de Soissons, pour des causes futiles, veut répudier Aveline de Pierrefonds, sa femme. Mais afin de donner plus de force à sa demande, il accuse sa femme d'adultère. Celle-ci, forte de son innocence, offre à son mari de le prouver par le combat singulier ou les épreuves de l'eau et du feu. Liziard de Crespy, évêque de Soissons, fort embarbarrassé dans cette affaire, s'adresse à saint Yves, qui lui envoie la réponse suivante :

« Votre archidiacre, le fils de Nivelon (II) de Pierrefonds, est venu en toute hâte avec plusieurs autres bons frères, recourir à mon peu de science, pour savoir comment, d'après le texte des lois, il pourrait laver sa sœur de la tache d'*infamie* dont l'a noircie la malveillance du comte de Soissons son mari. Je les ai entendus, et il me semble que le comte ne suit pas ainsi la voie judiciaire, et que la justification qu'il impose à son épouse n'est pas légale. Car au livre des *Novelles*[3] que suit et recommande l'Eglise romaine, il est dit qu'on « ne peut livrer » au châtiment, ni tenir comme convaincu, l'homme qu'un » mari soupçonne d'avoir voulu se jouer de l'honneur de sa » femme, à moins qu'assisté de témoins irréprochables, il ne » l'ait trois fois sommé par écrit de n'avoir avec elle aucune » conversation familière dans sa maison ou dans une maison » tierce. Après quoi, si toujours assisté de ces trois témoins, il

[1] *La paix et la trêve de Dieu*, p. 188.
[2] *Ibid*, p. 187.
[3] Justiniani *Novella* 117, cap. 15.

» les surprend de nouveau en entretien secret, alors seule» ment il peut les citer en justice, ou leur infliger lui-même » la peine qu'ils méritent. » Mais déclarer quelqu'un coupable sur de simples conjectures, voilà ce qui n'est permis ni par les lois des hommes ni par celles de Dieu. Votre prudence comprend d'ailleurs qu'il ne doit exister que d'innocents rapports entre les accusateurs et les témoins, de peur qu'il n'y ait connivence, et que l'accusateur ne devienne répréhensible sur le point même dont il accuse son adversaire. Quant à l'appel fait par le comte à l'*épreuve du fer rouge* qu'il affirme lui avoir été offerte par la comtesse elle-même ou au combat judiciaire, les lois ecclésiastiques, loin de l'ordonner, le défendent. Voilà ce qu'écrivit à ce sujet le pape Etienne à Luitbert, évêque de Mayence :

« Les saints canons ne permettent pas d'arracher un aveu » *par l'épreuve du fer ou de l'eau bouillante;* et ce que les dé» cisions des saints Pères n'ont pas approuvé, ne doit pas, par » superstition, être mis en vigueur. Quant aux crimes recon» nus par un libre aveu ou une preuve testimoniale prononcée » sous l'influence de la crainte de Dieu, ils appartiennent à la » justice humaine; mais pour les crimes occultes et inconnus, » on doit les réserver au jugement de celui qui seul connaît » le cœur des fils des hommes. » Le pape Nicolas dit aussi : « Nous ne saurions regarder comme une loi le combat judi» ciaire, et nous ne trouvons aucune preuve qu'il ait été pres» crit, bien que nous voyions qu'on en fit quelquefois usage, » comme d'après l'Ecriture, David et Goliath. Nulle part, ce» pendant, l'autorité divine ne lui a donné force de loi, et ceux » qui suivent ce préjugé et d'autres pareils semblent seulement » vouloir tenter Dieu. »

» De ces avis et d'autres encore, il résulte clairement que le comte de Soissons ne peut convaincre son épouse d'adultère qu'avec le nombre de témoins prescrits par la loi, surtout ne lui ayant jamais témoigné de tendresse et ayant à peine rempli près d'elle les devoirs d'un mari. Je pourrais m'étendre plus au long sur ce sujet, mais écrivant à un homme qui connaît les lois, je pense que cela doit suffire. — Adieu [1]. »

[1] Ivonis *Epist.* 280, dans la *Patrol. latine*, t. 162, p. 281.

Cette lettre d'Yves de Chartres nous montre l'importance que prit cette accusation, et le retentissement qu'elle eut, puisque le comte de Soissons osa affirmer que sa femme lui avait proposé, pour prouver son innocence, de subir l'épreuve du fer rouge ou d'accepter le combat judiciaire. Cet appel de la comtesse au jugement de Dieu tendrait à établir de fortes présomptions en faveur de son innocence, car loin de le demander, si elle se fût sentie coupable, elle n'aurait même pas voulu l'accepter ni s'exposer ainsi à mourir parjure à la société, à son mari et à Dieu.

Telle était, on le voit donc, la réserve que l'Eglise mettait à accueillir les accusations d'adultère, surtout quand elle ne doutait pas qu'une des parties y eût des motifs intéressés ; et la circonspection avec laquelle elle instruisait ces affaires si délicates prouve que loin d'ordonner, comme on l'a trop souvent répété, d'avoir recours à ces épreuves barbares pour découvrir le coupable, elle s'opposait de tout son pouvoir à des actes qu'elle regardait comme contraires à la loi humaine et à ses propres canons, comme le dit et le prouve parfaitement le cardinal d'Ailly dans son second *Traité sur les faux prophètes*. Cependant, quoique presque toujours rejetées par les conciles, ces pratiques barbares, malheureusement trop généralement employées, ont dû bien souvent laisser succomber l'innocent et sauver le coupable ; mais la superstition du vulgaire ayant mis en vigueur ces tristes expériences, le clergé, malgré ses protestations, qui d'ailleurs n'étaient peut-être pas assez énergiques, s'est vu forcé de les permettre et même d'y assister.

Mais revenons à notre sujet. Les conciles de Latran, en 1139, de Londres, en 1142, de Reims, en 1157, celui de 1179, présidé par Alexandre III, cet illustre et saint Pontife qui eut à lutter contre trois autres papes et auquel, durant 20 ans, Barberousse empêcha le séjour de Rome, tous furent unanimes pour confirmer la trêve de Dieu et notamment les décrets qui protégeaient les paysans, leurs demeures, leurs champs et leurs instruments de travail.

Arrivons maintenant au 13e siècle. Voici une bulle d'Urbain III adressée à Henri, archevêque de Bourges, qui prouve

l'établissement accepté de la trêve de Dieu et de la commune.

« *Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à vénérable frère Henri, archevêque de Bourges, salut et bénédiction.*

» Une salutaire institution et une louable coutume sont, dit-on, observées depuis les temps anciens dans ton Église; c'est que tous, barons, nobles et tout le peuple de Berry doivent, en présence de l'évêque nouvellement ordonné, pour le bien de la paix et l'utilité commune, jurer qu'ils observeront inviolablement la *trêve et la commune;* nous, dans une vue d'utilité publique, approuvant cette coutume sus-dite, nous te donnons, par l'autorité apostolique, pleine et entière faculté de faire prêter les serments accoutumés, selon ce qui a été établi anciennement, pour l'observation de la trêve et de la commune, nonobstant tous appels; sachant que toute sentence que tu prononceras canoniquement contre les transgresseurs de la paix, nous l'approuverons et la ferons maintenir inviolablement.

» Donné à Vérone, le 17 des calendes de février [1]. »

A l'occasion d'un soulèvement du clergé et des populations berrichoniennes contre Archambaud de Bourbon, qui refusait de jurer la commune, le chapitre de Bourges s'adressa au Pape Grégoire IX.

« Pour résister aux rebelles et violateurs des lois de l'Église, c'est un usage introduit depuis des siècles et plusieurs fois confirmé par le siége apostolique, que les barons, les puissants et les nobles, et même le peuple de Berry (où jadis la cruauté des tyrans et des persécuteurs, leur indomptable violence, leur insolence effrénée opprimaient et accablaient de toutes manières les églises, les personnes ecclésiastiques, les pauvres, les veuves et les orphelins, au mépris du glaive spirituel et de la discipline de l'Église), prêtaient *corporellement serment* à l'archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, de suivre *sa commune* et d'observer sa trêve.

» Or, tous les barons et nobles du diocèse, même les nobles et les vilains de la terre et du domaine du seigneur de Bourbon ont prêté ce serment, à l'exception du seigneur de Bourbon lui-même, qui, sommé plusieurs fois par de solennels messages et même de vive voix, mais se confiant en son pouvoir et dans l'immensité de ses richesses, non-seulement se dispense du serment, mais en méconnait audacieusement l'objet; aussi notre révérend père, touché du zèle de la justice, et dans sa sollicitude pastorale, pleine de pitié pour l'oppression des églises et du pays, d'après le conseil des hommes sages, a promulgué contre lui une sentence d'excommunication.

» Nous supplions donc votre sainte paternité de ne pas souffrir chez le seigneur de Bourbon une pareille prérogative, ou plutôt une si téméraire audace; car, dans sa terre, les églises, les personnes ecclésiastiques, les veuves, les croisés, les pauvres sont si indignement opprimés et dépouillés, qu'ils sont pres-

[1] *Cartul. archip. Bitur.*, p. 38, dans Raynal, *hist. du Berry*, t. II, 2e partie.

que tous réduits à la mendicité et ne peuvent se soustraire à ses vexations; et s'il restait impuni, peut-être tous les autres voudraient suivre son exemple [1]. »

Le pape fit droit à cette juste requête et maintint les droits de l'archevêque par deux bulles successives, nécessitées par un appel du sire de Bourbon. Enfin, après 10 années de résistance, ce dernier fit prêter, en 1239, le serment suivant entre les mains de Philippe Berruyer :

« Seigneur archevêque, vous demandez que je fasse serment à votre com-» mune, et vous dites que vous avez des témoins qui étaient présents quand » mon père l'a jurée; or, je vous crois homme de bien, et je crois donc que vous » dites la vérité; donc, je vous jure votre commune, comme mon père vous l'a » jurée [2]. »

Ce que nous venons de reproduire établit clairement que l'*association de la paix et trêve*, c'est-à-dire *la commune*, n'était pas ici limitée à un bourg, à une ville, mais qu'elle comprenait tout un diocèse important. L'histoire du diocèse de Bourges et de quelques autres nous montre les évêques intervenant au milieu des luttes entre les seigneurs, et leur prescrivant, en vertu de la commune jurée, une suspension d'hostilité pendant 40 jours. Pendant cet intervalle, on pouvait espérer terminer le différend à l'amiable. Tous, à l'exception du roi, étaient soumis au joug tutélaire de la trêve. Quant au roi, il était juste que le protecteur de l'association ne fût pas soumis à ses lois. Ainsi du moins le trouvons-nous statué dans un arrêt du parlement de Paris que voici :

« 1263. — Il a été statué que le serment de *trêve et de com-» mune* que demandait Jean, archevêque de Bourges, des » hommes de Châtillon-sur-Indre, ne lui était pas dû, parce » que jusque-là ce serment n'avait pas été prêté, et parce que, » dans le domaine du roi au Berry, ce serment n'est pas prêté. » L'archevêque a consenti que ce serment, arraché à quelques » hommes de ce pays par la contrainte de ses sentences, fût » annulé et considéré comme non avenu. Le roi a donné des » lettres-patentes à l'archevêque, portant qu'il pourra exiger » le serment dans ce domaine, si par quelque événement il » sort des mains du seigneur roi [3]. »

[1] *Cartular. archiep. Bitur.*, p. 142.
[2] *Ibid.*
[3] « Determinatum est quod juramentum treuge et communie quod petebat

« Nous venons de voir, dit M. Semichon, que les institutions *de la paix et trêve de Dieu* étaient encore florissantes au 13e siècle, principalement dans le Berry; mais dans ce même siècle, une décadence rapide en amena la ruine. Dès lors, le pouvoir de l'Eglise était combattu avec succès; la royauté avait grandi, les populations ne demandaient plus à l'Eglise des garanties d'ordre et de paix.

» Réflexion triste à faire, qui semblera étrange à certains esprits pour lesquels le moyen âge est un temps de foi naïve, incontestée, exempt de contradictions et surtout de violences impies; déjà, au 13e siècle, les choses saintes étaient souvent traitées avec mépris. Les attaques des hérétiques avaient porté leurs fruits et préparaient des déchirements qui s'accomplirent plus tard au sein des masses.

» Quoi qu'on en pense et qu'on en ait dit, le 13e siècle est l'époque où la lutte contre le pouvoir de l'Église commence à pénétrer dans les masses [1]. »

Et plus loin : « Nous pouvons donc affirmer :

» Non-seulement au 13e siècle, l'Eglise a perdu une partie de son prestige, mais déjà elle lutte d'influence contre le pouvoir civil, qu'elle a absorbé jusque-là, et qui est représenté au 13e siècle par la royauté et les légistes.

» Cette lutte existait à tous les degrés de l'échelle sociale; souvent le clergé combattit les communes.

» Il est facile de comprendre que l'Eglise, après avoir protégé les associations et les communes, leur ait plus tard résisté, quand elles devinrent turbulentes ou bien hostiles à son pouvoir et à ses prérogatives.

» Cette réflexion explique l'erreur d'un grand nombre d'his-

Johannes, archiepiscopus Bituricensis, ab hominibus Castillionis super Yndriam, non debet eidem fieri, quia alias non fuit ibi factum, et, quia in propriis villis domini Regis, in Biturico, non fit ipsi archiepiscopo hoc juramentum. Consensit etiam idem archiepiscopus quod juramentum hujusmodi, quod per vim sententiarum suarum extorserat quibusdam hominibus ejusdem loci, revocetur et irritum sit. Dedit tamen dominus Rex litteras suas petentes, ipsi archiepiscopo quod habebat hujusmodi juramentum in dictâ villâ, si aliquo casu exiret de manu domini Regis. » — *Les Olim*, t. I, p. 564, Louis IX, § XX, in-4°, Paris, 1839, de l'imprimerie royale.

[1] *La paix et la trêve de Dieu*, p. 212-213.

toriens, qui, voyant le clergé en lutte avec les associations, notamment avec les communes au 13e siècle, n'étaient pas disposés à admettre qu'il fût, au 11e, le créateur d'institutions qu'il combattit deux cents ans plus tard.

» C'est cependant en politique la marche ordinaire des choses. Souvent les pouvoirs sont obligés de combattre leurs propres œuvres.

» Au 13e siècle, soit que plusieurs membres du clergé eussent employé trop fréquemment l'arme de l'excommunication, soit que la foi se fût attiédie par suite des progrès de l'hérésie (comme dans le midi de la France), les conciles, sur la paix et trève de Dieu, n'exercèrent plus sur les populations l'influence puissante qu'ils avaient au 11e et au 12e siècles.

» Mais un autre pouvoir s'était élevé, celui du roi. Nous avons vu les premiers progrès de ce pouvoir sous Louis le Gros. De Louis le Gros à Philippe-Auguste, sa marche fut constamment ascendante.

» Pendant le règne de saint Louis, et plus tard, pendant le règne de Philippe le Bel, non-seulement on ne peut plus dire, comme au 11e siècle, qu'à l'Eglise seule appartient la force nécessaire pour maintenir l'ordre dans la société; il faut reconnaître, au contraire, que cette force est passée presque tout entière dans les mains de la royauté, qui ne néglige pas d'en user [2]. »

L'Eglise, avec cette prudence et cet esprit de sagesse dont ses ennemis lui font un crime, comprit la position et traça à ses enfants la ligne de conduite qu'ils devaient suivre désormais. Le 42e canon du concile de Latran, 1215, porte :

« Nous voulons que les laïcs n'usurpent pas les droits des » clercs, et de même nous défendons que les clercs usurpent » les droits des laïcs. Nous interdisons aux clercs d'étendre » leur juridiction au préjudice des laïcs, sous prétexte de la » liberté de l'Eglise; mais que, se contentant des lois écrites » jusqu'aujourd'hui et des coutumes approuvées jusqu'à pré- » sent, ils rendent par un juste partage à César ce qui est à » César, à Dieu ce qui est à Dieu [2]. »

[1] *Ibid*, p. 215-216.

[2] Sicut volumus ut jura clericorum non usurpent laïci, ita velle debemus, ne

Dès ce moment, les conciles qui traitent la *loi de la paix*, moins obéis que précédemment, sont forcés de recourir à des ordres exprès, entourés de précautions, édictant des rigueurs plus grandes : 1° l'insurrection contre l'infracteur et la destruction de ses châteaux; 2° l'établissement d'une sorte de cordon sanitaire autour du coupable et la confiscation de ses biens; 3° l'interdiction absolue et sous des peines sévères de toutes associations, union, conjurations autres que celle de la trêve de Dieu.

Ainsi ce remède extrême que l'esprit de Dieu avait inspiré à l'Eglise pour atténuer des maux presque impossibles à guérir autrement, l'association des multitudes armées, avait dégénéré. D'instrument énergique et puissant d'ordre et de félicité, elle avait été convertie en arme dangereuse, en cause de désordres.

Ce remède commençait à manquer de raison d'être, puisque la royauté avait reconquis au 13e siècle les prérogatives du pouvoir. Alors naissent les juridictions royales, bailliages, échiquiers, parlements, conseils souverains, et finit le rôle de l'Eglise et des associations de la paix.

EDMOND DE L'HERVILLIERS.

clerici jura sibi vendicent laïcorum. Quo circa universis clericis interdicimus, ne quis, prætextu ecclesiasticæ libertatis, suam de cætero juridictionem extendat in præjudicium justitiæ sæcularis, sed contentus existat constitutionibus scriptis, et consuetudinibus hactenus approbatis : ut *quæ sunt Cæsaris, reddantur Cæsari, et quæ sunt Dei Deo*, rectâ distributione reddantur. (*Concilium lateranense* IV, canon 42).

Histoire philosophique.

LES PHILOSOPHOUMENA

OU RÉFUTATION DE TOUTES LES HÉRÉSIES

OUVRAGE ATTRIBUÉ A ORIGÈNE,

Revu de nouveau sur le codex original de Paris, traduit en latin, éclairci par les notes de divers éditeurs et par les siennes propres, orné de prolégomènes et d'index,

Par M. l'abbé CRUICE, docteur en théologie[1], etc.

Les *Annales* ont déjà rendu compte et de cet ouvrage et des précédents travaux de M. l'abbé Cruice faits sur ce livre.

En 1853, dès son apparition, M. Dumont raconta dans un 1er article[2] l'histoire de sa découverte, et il s'attacha principalement à réfuter l'ouvrage de M. de Bunsen : *Hippolyte et son siècle,* en analysant, rectifiant et complétant les explications qui en avaient été faites par M. Ch. Lenormant et M. l'abbé Freppel. Puis, dans un 2e article[3], il exposa le récit fait contre le pape Calliste, et le discuta à fond pour en faire ressortir l'invraisemblance et la fausseté.

A cette époque M. l'abbé Cruice fit paraître ses *Etudes sur de nouveaux documents historiques empruntés à l'ouvrage récemment découvert des Philosophoumena et relatifs aux commencements du christianisme, et en particulier de l'Eglise de Rome*. M. Dumont en rendit un compte détaillé, et fit ressortir la force et la netteté des raisons par lesquelles l'auteur faisait voir les calomnies manifestes exposées dans ce livre et tournées par M. de Bunsen et M. Wordsworth contre l'Eglise de Rome. En 1856, M. l'abbé Cruice publia : *Histoire de l'Eglise de Rome sous les pontificats de saint Victor, de saint Zéphirin et de saint*

[1] Voici le titre latin complet de l'ouvrage :

Philosophoumena, sive hæresium omnium confutatio, opus Origeni adscriptum, e codice parisino productum, recensuit, latine vertit, notis variorum suisque instruxit, prolegominis et indicibus auxit Patricius Cruice, in theologiâ doctor, etc. Grand in-8° de XL-548 p. Paris, Durand ; prix 10 fr.

[2] Voir *Annales*, t. VIII, p. 129 (4e série).

[3] *Ibid.*, p. 227.

Calliste, de l'an 192 à 224, un siècle avant le concile de Nicée, in-8° de 30 feuilles à Paris, chez Didot [1].

Dans ce volume, M. l'abbé Cruice reprend toutes les questions traitées sommairement dans ses précédentes *études*, les éclaircit par des explications et des documents nouveaux, répond aux objections qui avaient été mises en avant, et surtout donne une histoire complète des erreurs philosophiques et théologiques qui avaient apparu dans l'Eglise dès ses commencements. Cette partie de son œuvre est vraiment remarquable, et tous ceux qui s'occupent de philosophie et de théologie, surtout tous les professeurs d'histoire ecclésiastique ne peuvent se dispenser de consulter les documents nouveaux, et la disposition nouvelle des anciens textes, offerts dans ce volume. Il ressort clairement de ce travail, que le pape saint Calliste a été un des plus glorieux pontifes de cette époque, et que l'Eglise lui doit d'avoir su résister à une secte de gnostiques et de faux puritains qui voulaient faire prévaloir leurs doctrines.

Après avoir montré la fausseté des accusations élevées par l'auteur des *Philosophoumena* contre saint Calliste, M. l'abbé Cruice a eu un autre projet, celui de donner une édition convenable du texte, et nous pouvons dire qu'il y a complètement réussi, par la publication que nous annonçons ici.

Son volume, imprimé à l'imprimerie impériale, est tout à fait digne de la réputation de ce magnifique établissement, et les soins de l'éditeur sont à la hauteur de l'exécution typographique. Dans des *prolegomena* de 40 pages, l'auteur donne une notice des manuscrits de l'ouvrage, des éditions qui en ont

[1] M. l'abbé Cruice a de plus publié :

La vie de Mgr Affre, arch. de Paris, in-8 de 568 pages. — Paris, Périsse, 1849.

Sancti Ignatii, Antiochiæ episcopi, epistolæ, édition nouvelle à l'usage des classes, enrichie de notes philologiques et littéraires, publiée sous la direction de M. l'abbé Cruice. In-12, 4 feuilles. A Paris, chez Périsse, 1854.

Manuel littéraire du Baccalauréat ès-sciences, présentant les notions littéraires, la biographie des auteurs français, l'analyse et la critique des ouvrages exigés par le programme de cet examen ; rédigé sous la direction de M. l'abbé Cruice. In-12 de 11 feuilles 1/2. Paris, Lecoffre, 1855.

De quelques discussions récentes sur les origines du christianisme : le docteur Baur, le docteur Néander et M. Ern. Renan, membre de l'Institut, par M. l'abbé Cruice, supérieur. In-8° de 90 pages. Paris, chez Périsse, 1858.

été faites et des travaux auxquels elles ont donné lieu; puis il établit son opinion que l'auteur est inconnu et qu'il faut seulement appeler ce livre : *Ouvrage attribué à Origène;* enfin, il y repousse les attaques dirigées contre le pape saint Calliste.

Voici quelle est la disposition du corps de l'ouvrage. — Au haut des pages le texte, au milieu la traduction latine, au bas les nombreuses notes sur deux colonnes.

La traduction savamment travaillée, après celles qui avaient déjà paru, a le mérite d'une reproduction exacte du texte, fort heureusement éclairci ou réparé en plusieurs endroits.

Quant aux notes, elles comprennent toutes les variantes, et de plus l'indication des auteurs, que l'auteur des *Philosophoumena* a copiés ou imités en différents endroits.

Le livre des *Philosophoumena* est surtout précieux par les notions nouvelles qu'il nous donne sur la philosophie des Grecs, les croyances et les mystères des Egyptiens, la fausse sagesse et les superstitions des Chaldéens, et enfin sur l'ancienne magie des Babyloniens. Nous ne pouvons analyser ici tous ces documents nouveaux, il faut les lire dans le volume; mais pour donner une idée des secours que ce livre apporte pour la lecture des textes égyptiens et babyloniens que nos savants sont en train de débrouiller tous les jours, nous allons traduire ici le chapitre qui traite *de la religion des Egyptiens.* Il servira de preuve et de complément aux textes que M. de Rougé a déjà donnés sur la *croyance de ce peuple à l'unité divine* [1], et sur le *monothéisme des peuples primitifs* de M. Schœbel [2].

1. — De la philosophie des Égyptiens.

« 1° Parmi tous les philosophes et les théologiens qui, partout, ont fait des recherches sur Dieu, il n'y a jamais eu aucun accord sur la question de savoir ce qu'il est et comment il est. En effet, les uns disent que c'est le feu, d'autres l'esprit, d'autres l'eau, d'autres la terre. Mais chacun de ces éléments a quelque chose de bas, et l'un est subordonné à l'autre. Il est arrivé aux sages de ce monde, ce qui est visible à chaque es-

[1] Voir l'article intitulé : *L'unité de Dieu et la pluralité des personnes dans les symboles primitifs de la langue égyptienne*, t. xv, p. 309, et xix, p. 291 (4ᵉ série).

[2] Voir *Annales*, t. ii, pages 280 et 405 (5ᵉ série).

prit intelligent, c'est que, en considérant l'admirable grandeur de la création, ils se sont étrangement mépris sur la nature des choses créées, en les croyant trop grandes, pour qu'elles pussent devoir leur origine à un autre, et cependant ils n'ont pas cru que cet univers fût Dieu. Mais ils posent comme le principe de leur théologie ce que chacun jugeait de plus éminent dans les choses qu'il contemplait. Ainsi, quand ils voyaient les choses créées de Dieu, choses très-minimes en comparaison de la grandeur de Dieu, et qu'ils ne pouvaient saisir par leur esprit la grandeur du véritable Dieu, ils divinisaient ces choses mêmes. Les *Perses*, croyant avoir pénétré dans les secrets de la vérité, appelèrent Dieu la *lumière* resplendissante qui est dans l'air; les *Babyloniens*, au contraire, dirent que Dieu était l'*obscurité*, parce qu'elle paraît évidemment suivre la lumière. En effet, le jour suit la nuit, et la nuit le jour.

» 2° Les *Egyptiens*, qui se croient les plus anciens peuples, soumirent la puissance de Dieu à des calculs, et supputant les distances des parties, ils dirent, inspirés par le souffle divin, que Dieu était *une Monade ou Unité, qui s'engendre elle-même, et de qui toutes choses proviennent*. Car l'Unité, disent-ils, non engendrée, engendre les nombres qui viennent après elle, de cette manière, qu'ajoutée à elle-même, elle engendre la *Dyade*, et ajoutée encore, forme la *Triade* et la *Quadriade*, jusqu'à la *Décade*, qui est le principe et la fin des nombres, de telle manière que l'Unité est première et dixième, puisque la Décade a la même propriété et compte pour une Unité, laquelle, répétée 10 fois, arrive à faire la 100e, et là elle devient de nouveau Unité; laquelle unité de centaines, répété 10 fois, forme la Chiliade, ou 1000, qui sera elle-même unité. Ainsi, lorsque les mille unités auront été répétées 10 fois, elle feront les Myriades ou 10 mille, et deviendront également une Unité.

» Les nombres les plus voisins de l'Unité dans l'ordre des indivisibles sont 3, 5, 7, 9. Il y a l'affinité d'un autre nombre par rapport à l'unité, laquelle affinité paraît plus naturelle d'après l'opération du cycle sextuple, c'est-à-dire du nombre 2 selon une égale position et division des nombres. C'est ainsi que le nombre 4 a une affinité avec le nombre 8.

» Ces (choses) recevant leur force auxiliatrice de l'unité des nombres, progressèrent jusqu'aux quatre éléments, à savoir : l'esprit et le feu, l'eau et la terre. De ces éléments celui qui fit le monde, le fit mâle-femelle, et il assigna les deux premiers éléments, l'esprit et le feu, à l'hémisphère supérieur, qui est appelé hémisphère de l'Unité, bienfaisant, s'élevant en haut, *mâle*. Car l'unité étant subtile de sa nature, s'élève à la partie la plus subtile et la plus pure de l'air. Quant aux deux derniers éléments, qui sont plus grossiers, je veux dire la terre et l'eau, il les assigna à la Dualité, et cet hémisphère est appelé celui tendant en bas, *femelle* et malfaisant.

» De plus, les deux éléments supérieurs, comparés ensemble, ont aussi en soi le mâle et la femelle afin que toutes choses puissent être produites et recevoir accroissement. Le feu est mâle, et l'esprit femelle, et l'eau aussi est mâle, et la terre femelle. D'où il suit que dès le commencement le feu vécut avec l'esprit, et l'eau avec la terre. Car de même que le feu est la force de l'esprit, aussi l'eau est la force de la terre.

» C'est ainsi que les éléments, comptés et divisés, après soustraction des Ennéades, se terminent chacun à leur manière, les uns en nombre mâle, les autres en nombre femelle. On retrouve encore l'Ennéade en cette manière, en ce que 360 parties des choses sont formées d'Ennéades, et en ce que les 4 parties du monde sont circonscrites dans 90 parties parfaites. A l'Unité on a adjugé le feu ; à la dyade les ténèbres ; à la lumière appartient naturellement la vie, à la dyade la mort ; à la vie adhère la justice, et à la mort l'injustice. C'est pourquoi tout ce qui est engendré sous les nombres mâles est bienfaisant, tout ce qui l'est sous les nombres femelles est malfaisant, selon que les astrologues le comptent. L'unité, pour commencer par elle, devient le nombre 361, qui finit par l'unité, en retranchant l'Ennéade (36) ; en faisant le même calcul, la dyade devient 605, nombre qui, en retranchant les Ennéades, finit en dyade, et ainsi chaque nombre revient à son nombre propre.

» 3° On a donc rapporté à l'Unité bienfaisante les nombres finissant en nombre impair[1]. Car ils disent qu'en les examinant

[1] Servius dit aussi : « que le nombre impair est immortel parce qu'il ne » peut être divisé complètement, et il ajoute qu'on observe les nombres im-

bien, on trouvera qu'ils tendent en haut, qu'ils sont mâles et bienfaisants ; et que ceux qui finissent en nombre pair, tendent en bas, sont femelles et malfaisants. Car ils assurent que la nature est composée d'éléments contraires et de bien et de mal, tels que droit et gauche, lumière et ombre, nuit et jour. De plus, ils disent encore que c'est ainsi qu'ils opèrent sur le nom de Dieu.

» En effet, quand on en a soustrait l'Ennéade, il finit en Quintade, de manière que ce nom est impair; c'est pourquoi ils l'inscrivent sur les corps, pour les guérir. C'est ainsi qu'une certaine herbe dont le nom concorde avec ce nombre, appliquée également, opère le même effet à cause d'un semblable comput de nombre. C'est par la vertu du même nombre que les médecins guérissent les malades. Que si le comput est contraire, la guérison est difficile. En examinant ces nombres, ils computent, selon la même méthode, les choses semblables, les uns selon les voyelles seules, les autres selon le nombre entier.

» Telle est la sagesse des Egyptiens, selon laquelle ils honorent le nom de Dieu et croient le connaître [1]. »

A. Bonnetty.

» pairs pour la guérison des malades et pour plusieurs autres choses. » In *Egl.* VIII, 75.

Pline dit aussi : « Nous croyons que les nombres impairs ont plus de vertus » pour toutes choses; on s'en assure dans l'observation des jours pour les » fièvres » *Hist. nat.*, XXXVIII, 11.

Sur le nom de Dieu et les mêmes noms de nombres ou de lettres employés par les magiciens pour la guérison des maladies, voir *les Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXI, page 299.

[1] *Philosophoumena*, liv. IV, c. 5, p. 113, édition Cruice; — liv. IV, c. 43, édition Duncker, dans *Pat. grecque*, t. XVI, 3e partie, p. 3104.

Histoire de l'humanité.

ESSAI
SUR LES SACRIFICES HUMAINS

DANS L'ANTIQUITÉ ET DANS LES TEMPS MODERNES.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

8. — Des sacrifices humains chez les Phéniciens et les Carthaginois.

A l'occasion de notre travail sur les sacrifices humains, M. Bonnetty a eu l'obligeance de se livrer à de longues et laborieuses études sur cet usage chez les Phéniciens et les Carthaginois. Ce sont les résultats de ses savantes recherches que nous publions aujourd'hui. En ce qui regarde les Grecs, les Gaulois et les Romains, les recherches de M. Bonnetty ont été classées par ordre, avec celles qui nous sont propres.

Les Phéniciens font encore partie de cette race de Cham, d'où étaient sortis les Égyptiens, et comme eux, et d'après eux peut-être, ils pratiquèrent de temps immémorial l'horrible religion des sacrifices humains. Et en effet, nous trouvons ces sacrifices en usage dès les premières notions que nous avons de leur histoire. Voici, en effet, ce que rapporte Sanchoniathon, leur historien, dans la traduction qu'en a laissée Philon de Biblos.

« C'était l'usage chez les anciens, dans les circonstances de » graves dangers, qu'à la place d'une destruction universelle, » les dominateurs de la ville ou de la nation livrassent le plus » chéri de leurs enfants pour être immolé comme un rachat » auprès des dieux vengeurs : ils étaient égorgés secrètement. » — *Cronos* (Saturne) donc, que les *Phéniciens* nomment *Il*, » régnant dans ce pays, celui même qui plus tard après sa » mort fut consacré dans l'astre qui porte son nom, ayant eu » d'une nymphe de la contrée, nommée Anobret, un fils » unique que par cette raison il nomma *Jeoud* (c'est ainsi que » même aujourd'hui on appelle en Phénicie *les fils uniques*), » des grands dangers de guerre ayant menacé le pays, il orna

[1] Voir le 1er article au numéro d'avril, ci-dessus p. 298.

» ce fils des attributs de la royauté, et l'immola sur l'autel » qu'il avait dressé à cet effet [1]. »

Ceci touche, comme on le voit, aux commencements mêmes de l'histoire des Phéniciens. Peu de détails nous restent sur la suite de leurs actions; mais nous savons qu'au moment même où leur empire allait cesser par la ruine de Tyr, leur capitale, cette coutume détestable y conservait encore des partisans. Voici, en effet, ce qui se passa dans cette ville au moment même où, 328 ans avant notre ère, elle était assiégée par Alexandre.

« Il y avait, dit Quinte-Curce, quelques citoyens qui vou- » laient renouveler un sacrifice interrompu depuis plusieurs » siècles, et que je croirais peu agréable aux dieux. Ce sacri- » fice consistait à immoler un enfant à *Saturne*. Cette cou- » tume, plutôt sacrilége que sacrée, transmise aux Carthagi- » nois par leurs ancêtres, a continué, à ce que l'on dit, jus- » qu'à la destruction de leur ville. Et si les vieillards, dont les » conseils réglaient tout, ne s'y étaient pas opposés, cette cou- » tume superstitieuse eût étouffé l'humanité [2]. »

Tout le monde connaît la grande influence des Phéniciens dans l'antiquité, l'extension de leur commerce et les nombreuses colonies qu'ils ont établies dans divers pays. On ne peut douter qu'avec ces colons, ils n'aient porté partout leur religion et leurs sacrifices. Il suffit de citer ce qui s'est passé à Carthage, que les Phéniciens fondèrent vers l'an 1260 avant notre ère. Les témoignages de ce fait abondent.

« Les Carthaginois, dit Ennius, sont dans l'habitude de sa- » crifier leurs enfants [3]. — Les Carthaginois, dit Pline, sacri- » fient, tous les ans, des victimes humaines à Hercule [4]. »

[1] *Κινδύνων ἐκ πολέμου μεγίστων κατειληφότων τὴν χώραν, βασιλικῷ κοσμήσας σχήματι τὸν υἱὸν, βωμόν τε κατασκευασάμενος κατέθυσε.* (Philon, *Hist. phénic.* dans Eusèbe, *Prép. évan.*, l. IV, c. 16; *Patr. grecque*, t. 21, p. 273.)

[2] Sacrum quoque, quod quidem diis minimè cordi esse crediderim, multis seculis intermissum repetendi autores quidam erant, ut ingenuus puer *Saturno* immolaretur : quod sacrilegium verius quàm sacrum, Carthaginienses à conditoribus traditum, usque ad excidium urbis suæ fecisse dicuntur : ac ni seniores obstitissent, quorum consilio cuncta agebantur, humanitatem dira superstitio vicisset (Quintus Curtius, l. IV, c. 3).

Pœni soliti suos sacrificare puellos (Festus au mot *Puelli*).

[4] « Hercules ad quem Pœni, omnibus annis, humanas sacrificaverunt vic- » timas. » (*Hist. nat.*, l. XXXVII, c. 4, n. 26, t. IX, p. 458, édit. Lemaire).

« Comme en outre d'autres maux, dit Justin, les Carthagi- » nois étaient aussi affligés de la peste ; ils eurent recours à » la cruelle religion des sacrifices et usèrent d'un remède qui » était un crime ; car ils prenaient des hommes comme vic- » times, et immolaient sur les autels de jeunes enfants, dont » l'âge excite la compassion même des ennemis, demandant » leur pardon aux dieux par le sang de ceux pour le salut des- » quels on a coutume de les prier [1]. »

Un historien contemporain d'Alexandre, confirme tous ces témoignages :

« Clitarque et d'autres disent qu'à *Carthage* on a coutume, » dans les grandes solennités, de placer un enfant dans les » mains de *Saturne*. Sa statue d'airain était faite avec des bras » ouverts, étendus, et sous laquelle il y avait un four, de ma- » nière que l'on brûlait ainsi ces enfants, qui, contractés par » le feu, semblaient rire [2]. »

Nous apprenons que plusieurs efforts furent tentés par di- vers rois pour obliger les Carthaginois à proscrire ces sacri- fices. Le premier que nous connaissons est Gelon, tyran de Syracuse, vers 479 avant notre ère. Voici en effet ce que nous dit Plutarque :

« Gelon, tyran de Syracuse, vainquit les Carthaginois au- » près d'Himène ; et lorsqu'il fit la paix avec eux, il les obligea » de mettre dans les articles du traité, qu'ils n'immoleraient » plus des enfants à Saturne [3]. »

Cette promesse dut être éludée, car Justin nous apprend que 407 ans avant notre ère, un autre roi leur imposa encore cette défense :

[1] Cum inter cetera mala, etiam peste laborarent, cruenta sacrorum religione, et scelere pro remedio usi sunt. Quippe homines ut victimas immolabant ; et impuberes (quæ ætas etiam hostium misericordiam provocat) aris admovebant, pacem deorum sanguine eorum exposcentes, pro quorum vita dii rogari maximè solent (Justinus, *Hist.*, l. XVIII, c. 6).

[2] *Φασιν ἄλλοι τε καὶ Κλείταρχος ἐν Καρχηδόνι ἐν ταῖς μεγάλαις εὐχαῖς. παῖδα ταῖς χερσὶ τοῦ Κρόνου ἐπιτιθέντας, ἵδρυται δὲ χαλκοῦς προβεβλημένας ἔχων τὰς χεῖρας, ὑφ' ᾧ κρίβανος, ἔπειτα ὑποκαίειν Τὸν δὲ, συνελκόμενον ὑπὸ τοῦ πυρὸς, δοκεῖν γελᾷν.* (Dans Suidas, au mot *Σαρδώνιος γέλως*.)

[3] Plut. *Apophtegm. Gelon*, t. II, p. 375 de la traduction de Ricard. Il répète la même chose dans : *Des délais de la justice divine*, t. VII, p. 164.

« Des députés de Darius (Nothus), roi des Perses, arrivèrent » à Carthage, apportant un édit qui défendait aux *Carthaginois* » d'immoler des victimes humaines et de se nourrir de la » chair de chiens, et de plus leur prescrivait d'avoir à brûler » les cadavres plutôt que de les ensevelir sous terre. Darius » demanda t en outre des secours pour les Perses, contre la » Grèce à laquelle il allait déclarer la guerre. Mais les Carthaginois refusèrent les secours à cause des guerres qu'ils » avaient à soutenir avec leurs voisins; mais pour ne pas » refuser toutes choses, ils accordèrent volontiers tout le » reste[1]. »

Mais cette interruption dura peu de temps, car dans toutes les grandes solennités, les prêtres indiquaient toujours les sacrifices humains comme le seul remède pour apaiser les dieux. En effet, dès l'année suivante, en 406, Diodore nous fait assister à l'un de ces sacrifices :

« Dès qu'Imilcar, dit-il, vit ses troupes si effrayées, il or» donna des supplications aux dieux selon les rites de la pa» trie, en sacrifiant un enfant à *Saturne* et en plongeant dans » la mer une foule de victimes en l'honneur de Neptune[2]. »

Environ 100 ans après, vers 306, le même auteur nous apprend qu'une espèce de rage pour ces sacrifices barbares se manifesta chez ce peuple. Voici cet affreux récit :

« Quand les Carthaginois se virent assiégés par Agathocle, » ils se reprochèrent de s'être aliéné *Saturne*, parce qu'ils » lui avaient autrefois offert en sacrifice les enfants des plus » puissants citoyens, qu'ils avaient plus tard renoncé à cet » usage en achetant des enfants secrètement et en les élevant » pour être immolés à ce dieu. Des recherches établirent que

[1] Dum hæc aguntur, legati à *Dario* Persarum rege Carthaginem venerunt, afferentes edictum, quo Pœni humanas hostias immolare, et canina vesci prohibebantur, mortuorumque corpora cremari potiùs, quam terrâ obruere à rege jubebantur : petentes simul auxilia adversus Græciam, cui illaturus bellum Darius erat. Sed Carthaginenses auxilia negantes, propter assidua finitimorum bella, cœteris, ne per omnia contumaces viderentur, cupidè paruêre (Justinus, l. XIX, c. 1).

[2] *Μετὰ δὲ ταῦτα ἱκέτευε τοὺς θεοὺς, κατὰ τὸ πάτριον ἔθος, τῷ μὲν Κρόνῳ παῖδα σφαγιάσας, τῷ δὲ Ποσειδῶνι πλῆθος ἱερείων καταποντίσας.* Diodore, *Bibliot. hist.*, l. XIII, c. 86.)

» plusieurs de ces enfants sacrifiés étaient des enfants sup- » posés. En considérant toutes ces choses et en voyant, de » plus, les ennemis campés sous les murs de leur ville, ils » furent saisis d'une crainte superstitieuse, et ils se reprochè- » rent d'avoir négligé les coutumes de leurs pères à l'égard » du culte des dieux. Ils décrétèrent donc une grande solen- » nité dans laquelle devaient être sacrifiés 200 enfants » choisis dans les familles les plus illustres ; quelques citoyens, » en butte à des accusations, offrirent volontairement leurs » propres enfants, qui n'étaient pas moins de 300. Voici » quelques détails concernant ce sacrifice : il y avait une » statue d'airain représentant Saturne, les mains étendues et » inclinées vers la terre, de manière que l'enfant qui y était » placé roulait et allait tomber dans un gouffre rempli de » feu [1]. »

Bien plus, s'il faut en croire le poëte Silius Italicus, le même fait se renouvela peu après, et ce serait le fils d'Annibal qui aurait été choisi pour ce sacrifice, au moment même où, en 217, il allait livrer la fameuse bataille de Thrasymène.

« Mais voici que des sénateurs, envoyés de Carthage, se » présentent ; ce n'est point un faible sujet qui les amène ; ils » n'apportent point un joyeux message. C'était un usage établi » dans l'empire fondé par Didon sur la rive étrangère, d'im- » plorer par du sang la pitié des dieux, et de livrer (horrible » sacrifice !) de jeunes enfants aux feux des autels. L'urne, » tous les ans, désignait les victimes de ces rites déplorables, » imités du culte de Diane aux états de Thoas. Le destin et le » sort avaient prononcé contre le fils d'Annibal, et l'antique » ennemi de cette famille, Hannon, réclamait l'accomplisse- » ment de la loi. Mais on craignait d'attirer à soi le courroux » du chef des armées, et la grande image du père était là, de- » vant tous les yeux [2]. »

[1] *Διορθώσασθαι δὲ τὰς ἀγνοίας σπεύδοντες, διακοσίους μὲν τῶν ἐπιφανεστάτων παίδων προκρίναντες, ἔθυσαν δημοσίᾳ· ἄλλοι δ' ἐν διαβολαῖς ὄντες, ἑκουσίως ἑαυτοὺς ἔδοσαν, οὐκ ἐλάττους ὄντες τριακοσίων*, etc., etc. (Diodore, l. xx, c. 14, et dans Eusèbe, *Prép. évan.*, l. ix, c. 16 ; dans *Patr. grec.*, t. 21, p. 281.)

[2] Ecce autem Patres aderant Carthagine missi :
Causa viæ non parva viris, nec læta ferebant.
Mos fuit in populis, quos condidit advena Dido,

Annibal ne crut pas devoir sacrifier son enfant, et promit en compensation d'arroser les autels de Carthage du sang des Romains [1].

L'histoire nous apprend que rien ne put déraciner cette horrible coutume ; elle se continua même après la ruine de Carthage. Nous avons entendu Pline et Justin qui témoignent de sa persistance. Quelques édits rendus par les Romains, n'en purent faire cesser l'usage, et c'est en vain que Tibère fit faire une cruelle exécution des prêtres qui la pratiquaient. Tertullien, qui en a conservé le souvenir, va nous dire qu'elle fut inefficace. Ses paroles sont dignes de remarque.

« Pour ajouter une nouvelle force à notre justification, je » prouverai que vous vous permettez, et en secret et en pu- » blic, ce dont vous nous accusez sur un peut-être. En » Afrique, on immolait publiquement des enfants à Saturne, » jusqu'au proconsulat de Tibère, qui fit attacher les prêtres » de ce dieu aux arbres mêmes du temple dont l'ombre cou- » vrait ces affreux sacrifices, comme à autant de croix votives. » J'en prends à témoin les soldats de mon pays qui assistèrent » le proconsul dans cette exécution. Cependant ces détestables » sacrifices se continuèrent encore dans le secret. Ainsi les » chrétiens ne sont pas les seuls qui vous bravent. Aucun » crime n'est entièrement déraciné; et puis, un dieu change- » t-il de mœurs ? Saturne qui n'a pas épargné ses propres en- » fants, aurait-il épargné des enfants étrangers que leurs pères » et leurs mères venaient d'eux-mêmes lui offrir, et qu'ils ca- » ressaient au moment qu'on les immolait, afin que le sacri-

Poscere cæde deos veniam, ac flagrantibus aris
(Infandum dictu !) parvos imponere natos.
Urna reducebat miserandos annua casus,
Sacra Thoanteæ ritusque imitata Dianæ.
Cui fato sorteque Deum de more petebat
Hannibalis prolem discors antiquitus Hannon.
Sed proprior metus armati ductoris ab irâ,
Et magna ante oculos stabat, genitoris imago.

(Silius Ital., *Punica*, l. IV, 763.)

[1] Arma feram, templisque tuis hinc plurima faxo
Hostia ab Ausonio veniat generosa Quirino.
At puer armorum et belli servabitur hæres.

(*Ibid.* 812).

» fice ne fût point troublé par des larmes? Et cependant qu'il » y a loin encore de l'homicide au parricide!

» Quant aux Gaulois, c'étaient des hommes qu'ils sacrifiaient » à Mercure. Je renvoie à vos théâtres les cruautés de la Tau- » ride[1]. »

Au reste, ce ne sont seulement les Carthaginois, mais toute la race de Phut, fils de Cham, répandue sur tout le littoral de l'Afrique, qui pratiquait les sacrifices humains. Voici en effet ce que nous apprend Plutarque des Massyliens qui habitaient près du mont Atlas, vers 335 ans avant notre ère.

« Calpurnius Crassus, romain de naissance, et lieutenant de » Régulus, fut envoyé dans le pays des *Massyliens* pour s'em- » parer d'un fort nommé *Garetium*, dont l'abord était très- » difficile. Il fut fait prisonnier et allait être immolé à Saturne. » Mais Bisaltia, fille du roi des Massyliens, qui en était devenue » amoureuse, trahit son père, et rendit Calpurnius maître du » château. A son départ, Bisaltia se donna la mort. *Hégé-* » *sianax*, liv. 3e de l'*histoire d'Afrique*[2]. »

Que si de cette extrémité de l'Afrique, nous nous transportons à l'extrémité opposée, nous trouvons encore les sacrifices humains pratiqués par les Ethiopiens de la race de Kuch, qu'un écrivain nous décrit en ces termes :

« Le roi s'écria : Bon, les *dieux* vous donnent ces captifs » comme prémices des dépouilles, et comme ceux-ci sont les » premiers captifs, qu'ils soient gardés comme preuves de la

[1] Hæc quo magis refutaverim, à vobis fieri ostendam partim in aperto, partim in occulto, per quod forsitan et de nobis credidistis. Infantes penes Africam Saturno immolabantur, palam usque ad proconsulatum Tiberii, qui ipsos sacerdotes in eisdem arboribus templi sui obumbratricibus scelerum votivis crucibus exposuit, teste militia patriæ nostræ quæ id ipsum munus illi proconsuli functa est. Sed et nunc in occulto perseverat hoc sacrum facinus. Non soli vos contemnunt Christiani, nec ullum scelus in perpetuum eradicatur, aut mores suos aliquis Deus mutat. Cum propriis filiis Saturnus non pepercit, extraneis utique non parcendo perseverabat, quos quidem ipsi parentes sui offerebant, et libenter respondebant, et infantibus blandiebantur, ne lacrymantes immolarentur. Et tamen multum homicidio parricidium differt. Major ætas apud Gallos Mercurio prosecabatur. Remitto Tauricas fabulas theatris suis (Tertullianus, *Apolog.*, c. IX ; *Patrol.*, t I, p. 314).

[2] ..... Αἰχμάλωτος δὲ ληφθεὶς, ἔμελλε θύεσθαι τῷ Κρόνῳ, etc. (*Parallèle des Grecs et des Romains*, ch. XXIII.)

» guerre, et conservés sains et saufs, à cette fin que dans les » sacrifices du triomphe, selon que la loi consacrée par les » mœurs et les usages le demande, ils deviennent les victimes » offertes aux dieux de la patrie [1]. »

Nous devons donc conclure avec toute certitude, que ce n'est que le christianisme qui a pu faire disparaître ces horribles sacrifices parmi les Phéniciens, les Carthaginois et toute la race de Chanaan, de Phut et de Kuch.

4. — Des sacrifices humains chez les Grecs.

Après avoir montré la réalité et la persistance des sacrifices humains chez les descendants de la race de *Cham*, nous allons la trouver encore dans la race de *Japhet*. On sait que cette race a eu deux grands développements : l'un du côté de l'Orient, jusque dans l'Inde, et l'autre en Occident, jusque dans notre Europe. C'est aussi ce qui lui a fait donner le nom de *race Indo-Européenne*. C'est *Javan*, petit-fils de *Japhet*, qui répandit sa descendance en Asie-Mineure, en Grèce, en Italie et en Europe. Occupons-nous seulement de la Grèce et des pays de la partie orientale.

Dans un sentiment de légitime orgueil, s'il eût été fondé, Platon disait, en parlant de la coutume des sacrifices humains :

« Ainsi, parmi nous il n'y a pas de loi qui prescrive les » sacrifices humains : Que dis-je? ce serait une impiété! Mais » chez les Carthaginois, ces sacrifices, loin d'être désavoués par » les lois, passent pour des actes agréables aux dieux, à ce » point que quelques-uns d'entre-eux immolent leurs propres » enfants à Saturne, comme on te l'a sans doute raconté. Et » ce n'est pas seulement chez les barbares qu'on trouve des » lois si différentes des nôtres : à *Lycée*, quels sacrifices ne font » pas les successeurs d'Athamas ! et cependant ce sont des » Grecs [2] ! »

[1] Καὶ εὖγε, ἀνεβόησε, δεσμίους ἡμῖν οἱ Θεοὶ τοὺς πολεμίους ἐκ τῶν πρωτολείων παραδεδώκασι. Καὶ οὗτοι μὲν, ἔφη, πρῶτοι ληφθέντες, εἰς ἀπαρχὴν τοῦ πολέμου σωζέσθωσαν κατὰ τὰς ἐπινικίους θυσίας, ὡς ὁ πάτριος βούλεται νόμος, θεοῖς τοῖς ἐγχωρίοις εἰς ἱερουργίαν φυλαχθησόμενοι. (Heliodore, *Éthiopiques*, l. IX, c. 1; dans *Erotici scriptores* de Didot, p. 371.)

[2] Ἐπεὶ αὐτίκα ἡμῖν μὲν οὐ νόμος ἐστὶν ἀνθρώπους θύειν, ἀλλ' ἀνόσιον· Καρχη-

Après Platon, un grand prêtre de Delphes, Plutarque, exprime encore la même horreur pour les sacrifices et le même mépris pour les nations qui les pratiquent.

« N'eût-il pas mieux valu, dit-il, pour les Gaulois et les Scy-» thes, de n'avoir jamais eu aucune pensée, aucune appari-» tion, aucune histoire de Dieu, que de croire qu'ils aimaient » à se repaître du sang des hommes, et de regarder les victi-» mes humaines comme le sacrifice le plus parfait qu'ils pus-» sent lui offrir? N'eût-il pas été plus utile aux Carthaginois » d'avoir, à la naissance de leur république, un Critias ou un » Diagoras pour législateur, et de ne connaître aucune divi-» nité, que de faire à Saturne des sacrifices aussi barbares, » bien plus cruels que ces immolations d'animaux si fort blâ-» mées par Empédocle [1]? »

Mais si nous consultons l'histoire de la Grèce, nous trouvons qu'aucun des nombreux peuples qui l'ont habitée, n'a été exempt de cette funeste coutume. Tant il est vrai que ni les plus beaux dons du génie, ni la civilisation la plus raffinée n'ont pu en préserver les peuples qui se sont soustraits aux préceptes de la tradition primitive. Jehovah seul en a délivré les hommes partout où sa loi a été établie.

Sans nous occuper de l'influence que les Egyptiens ont pu avoir sur cette coutume des Grecs, par les nombreux rapports qui ont existé entre les deux peuples, et par les colonies que les Egyptiens ont envoyées en Grèce [2], nous allons entrer en

δόνιοι δὲ θύουσιν ὡς ὅσιον ὂν καὶ νόμιμον αὐτοῖς, καὶ ταῦτα ἔνιοι αὐτῶν καὶ τοὺς αὐτῶν υἱεῖς τῷ Κρόνῳ, ὡς ἴσως καὶ σὺ ἀκήκοας, καὶ μὴ ὅτι βάρβαροις ἄνθρωποι ἡμῶν ἄλλοις νόμοις χρῶνται, ἀλλὰ καὶ οἱ ἐν τῇ Λυκαίᾳ οὗτοι καὶ οἱ τοῦ Ἀθάμαντος ἔκγονοι οἵας θυσίας θύουσιν Ἕλληνες ὄντες! (*Minos* ou *de la loi*, t. IX, p. 374, éd, d'Astius.)

[1] Οὐκ ἄμεινον οὖν ἦν Γαλάταις ἐκείνοις καὶ Σκύθαις τοπαράπαν μήτε ἔννοιαν ἔχειν Θεῶν, μήτε φαντασίαν, μήτε ἱστορίαν, ἢ θεοὺς εἶναι νομίζειν χαίροντας ἀνθρώπων σφαττομένων αἵμασι, καὶ τελεωτάτην θυσίαν καὶ ἱερουργίαν ταύτην νομίζοντας, etc. (Plutarque, *de la superstition*, c. 13.)

[2] Voici la date de quelques-unes de ces colonies d'après M. Gail:

« La première colonie d'Inachus le phénicien vint à Argos en 1970, avant Jésus Christ; celle de Cécrops en Attique, l'an 1657; celle de Cadmus, à Thèbes, en 1590; celle de Danaus à Argos en 1532. Deucalion n'étant venu qu'en 1541 régner en Thessalie, et un certain laps de temps s'étant encore écoulé avant que la race des Hellènes descendue de ce prince, eût envahi la Grèce et absorbé ou chassé les Pélages, ces derniers possédaient le sol quand les colonies

Grèce au 15e siècle avant notre ère [1], à peu près à l'époque de la mort de Josué.

Occupons-nous d'abord d'Athènes.

Apollodore qui, au 2e siècle avant Jésus-Christ, renferma dans sa *Bibliothèque* les anciennes traditions grecques, nous parle ainsi d'Erechthée, qui régnait à Athènes en 1420 avant Jésus-Christ.

« La guerre s'étant élevée entre les Athéniens et les Eleu- » siens, le *dieu* répondit à Erechthée, qui l'interrogeait si les » Athéniens seraient victorieux, que la guerre serait heureuse » pour lui, s'il immolait une de ses filles, et il immola la plus » jeune [2]. »

Cette action d'Erechthée persista dans le souvenir des Athéniens, et les plus grands éloges furent donnés à ce sacrifice. C'est ce que constate Cicéron un demi-siècle après Apollodore (106-48).

« Les morts subies pour la patrie sont célébrées par les » rhéteurs non-seulement comme glorieuses, mais encore » comme bienheureuses. Ils commencent par Erechthée dont » les filles s'offrirent volontairement à la mort pour la vie de » leurs concitoyens [3].

« Qui n'accorderait pas les plus grands éloges, ajoute-t-il, à » ce Codrus, le conservateur de la ville, et aux filles d'Erech- » thée [4] ? »

Bien plus, dans une occasion où il était accusé de poltron-

apportèrent le culte de plusieurs divinités orientales; ce fut sur les Pélages seuls que s'exercèrent les premières influences religieuses; et ils reçurent d'abord seuls la communication des nouvelles lumières. Gail, *Recherches sur la nature du culte de Bacchus en Grèce*, p. 2. — Paris 1822.

[1] Les dates que nous donnons sont prises dans l'ouvrage de M. Petit-Radel, qui a pour titre : *Synchronismes des temps héroïques de la Grèce* etc., in-4 Paris, 1827. Voir surtout le *tableau* qui y est joint.

[2] Ερεχθεῖ ὑπὲρ Ἀθηναίων νίκης χρωμένω, ἔχρησεν ὁ Θεὸς κατορθώσειν τὸν πόλεμον, ἐὰν μίαν τῶν θυγατέρων σφάξῃ, etc. (Apoll. *Biblio.*, l. III, c. 15, n. 4 *Frag. hist. græc.*, t. I, p. 177.)

[3] Claræ vero mortes pro patria appetitæ, non solum gloriosæ rhetoribus, sed etiam beatæ videri solent. Repetunt ab Erechtheo, cujus etiam filiæ cupidè mortem expetiverunt pro vitâ civium (*Tuscul.* I, 48).

[4] Quis urbis conservatorem Codrum, quis Erechthei filias non maximè laudat ? (*De finibus*, l. V, c. 22).

nerie, il se prévalut de son admiration pour cette action, pour prouver que lui aussi il ne craignait pas la mort :

« Tandis que je voyais à Athènes des jeunes filles, enfants, » je pense, du roi Erechthée, avoir méprisé la mort pour leur » patrie, moi, consulaire, après des actions éclatantes, je l'au- » rais redoutée [1] ! »

Et enfin, il fait observer que c'est pour ce fait que les auteurs de ces abominations ont été mis au rang des dieux.

« C'est pour cette même cause qu'à Athènes, Erechthée et » ses filles furent mis au rang des dieux [2]. »

En effet, Pausanias, au 2e siècle de notre ère, trouve encore la statue d'Erechthée parmi celles des fondateurs des tribus dans le temple de l'acropole d'Athènes :

« Le temple d'*Erechthée* est encore à voir. Dans le parvis, » il y a un autel dédié à Jupiter surnommé le Grand. Cet autel » a cela de particulier qu'on n'y sacrifie rien d'animé. On se » contente de faire des offrandes, et on ne se sert pas même de » vin dans les libations. En entrant, vous trouvez trois autels, » et, suivant un ancien *Oracle*, on y sacrifie aussi à Erech- » thée [3]. »

Platon a vu ce temple ; il y a sacrifié peut-être, et c'est lui qui prétend que les sacrifices humains étaient regardés à Athènes comme une impiété.

Voici encore un autre trait de l'histoire d'Athènes que Platon ne pouvait ignorer, et lequel est remarquable en ce que nous avons ici les paroles même du dieu qui ordonnait les sacrifices. Ceci se rapporte au règne de Minos en Crète et de Thésée à Athènes (1250 avant notre ère).

« Les Athéniens étant affligés d'une sécheresse extrême, » consultèrent l'*Oracle* sur le moyen de faire cesser le fléau. » Le dieu leur ordonna d'accorder à Minos la satisfaction qu'il » demandait pour le meurtrier d'Androgée (son fils). Les Athé-

[1] Mortem, quam etiam virgines Athenis regis, opinor, Erechthei filiæ, pro patrià contempsisse dicuntur ; ego vir consularis, tantis rebus gestis, timerem (*Pro Sextio*, c. 22) ?

[2] Ob eam ipsam causam Erectheus Athenis, filiæque ejus, in numero Deorum sunt (*De nat. Deorum*, l. III, n° 80).

[3] *Ἐπελθοῦσι δέ εἰσι βωμοὶ Ποσειδῶνος, ἐφ' οὗ καὶ Ἐρεχθεῖ θύουσιν ἐκ τοῦ μαντεύματος*. (Pausanias, *Attique*, c. 26.)

» niens obéirent, et Minos exigea d'eux de livrer, tous les neuf » ans, sept jeunes garçons et autant de jeunes filles pour ser- » vir de pâture au Minotaure, tant que ce monstre vivrait. Dès » que les Athéniens eurent accordé cette satisfaction, la séche- » resse disparut [1]. »

Œnomaus le Cynique nous a conservé le texte de la réponse de l'oracle. Le voici :

« La peste et la famine auront un terme si vous choisissez » par le sort, *sept* corps mâles et femelles et que vous les » donniez à Minos, les embarquant sur la mer divine, en ré- » paration de vos iniquités. C'est ainsi que vous vous rendrez » le Dieu favorable [2]. »

On sait comment on raconte que ce tribut ayant été payé deux fois, lorsque les Crétois en demandèrent de nouveau le paiement, Thésée en délivra les Athéniens en tuant le Minotaure. Nous n'avons pas à discuter ce qu'il peut y avoir de fabuleux dans les détails, nous constatons le fait, et l'impression qu'il avait laissée dans l'esprit des Athéniens.

Plutarque raconte que le nom de Marathon fut donné à un bourg d'Athènes, parce qu'un Arcadien nommé *Marathus*, dans la guerre des Lacédémoniens contre les Ahéniens, au temps de Thésée, « avait accompli un ancien *Oracle*, en s'offrant » volontairement pour être sacrifié à la tête des troupes [3]. »

La même obéissance pour la demande de victimes humaines faite par l'oracle, se manifeste encore dans un nouveau sacrifice humain, dont les auteurs figurent parmi les dieux d'Athènes, sacrifice accompli à peu près à la même époque.

« Le Leocorion, dit Elien, était un temple consacré aux filles » de Leo, Praxithée, Théopée et Eubulée. On rapporte qu'elles

[1] Diodore, liv. IV, c. 61.

[2] Λοιμοῦ καὶ λιμοῦ τέλος ἔσσεται, ἤνπερ ἑαυτῶν
Σώματ' ἀπὸ κλήρου ἄῤῥεν καὶ θῆλυ νέμητε
Μίνωϊ, εἰς ἅλα δῖαν ἀποστέλλοντες, ἀμοιβὴν
Τῶν ἀδίκων ἔργων· οὕτω θεὸς ἵλαος ἔσται.

Dans son traité, *La découverte des Jongleurs;* dans Eusèbe, *Prép. évang.*, l. v, c. 19; *Patrol. grecque*, t. 21, p. 360, et dans les *Oracula Vetera*, p. 10.)

[3] Ἐπιδόντος ἑαυτὸν ἑκουσίως, κατά τι λόγιον, σφαγιάσθαι πρὸ τῆς παρατάξεως (Plutarque, *Thésée*, c. 32.)

» furent sacrifiées pour le salut de la ville de Minerve, après » que Léo, leur père, les eut livrées sur la réponse de l'*Oracle de Delphes*, lequel avait répondu que la ville ne pouvait » être sauvée si elles n'étaient pas immolées [1]. »

Suidas confirme le même fait en y ajoutant quelques détails.

« Le Leocorion était un temple placé au milieu du Céramique. Comme l'Attique était affligée de la famine, elle en fut » délivrée par le sacrifice d'une jeune fille. Un certain Leo livra lui-même ses filles et délivra la ville de la famine. Les » Athéniens les honorèrent d'un temple [2]. »

Pausanias, au 2e siècle de notre ère, vit encore sa statue à Athènes.

« Parmi les Athéniens, dit-il, on compte Leo, qui, par les » conseils de l'oracle, dévoua ses filles pour le salut de » l'Etat [3]. »

C'est à cette même époque que Pausanias rapporte le fait suivant :

« Les Lacédémoniens faisaient la guerre aux Athéniens pour » qu'ils leur livrassent les enfants d'Hercule que Thésée retenait. Les Athéniens ayant consulté l'*Oracle*, il leur fut répondu qu'il fallait que l'un de ces enfants se dévouât volontairement, et que les Athéniens ne pouvaient être victorieux » qu'à ce prix. Alors *Macarie*, fille d'Hercule et de Déjanire, » informée de la réponse de l'oracle, se donna la mort : les » Athéniens remportèrent la victoire; et, pour conserver le » souvenir d'une action si généreuse, ils donnèrent le nom » de Macarie à la fontaine de Marathon [4]. »

Arrivons maintenant aux temps historiques, et nous verrons

[1] Εἰς τὸν χρησμὸν τὸν Δελφικόν, ἔλεγε γὰρ μὴ ἂν ἄλλως σωθῆναι τὴν πόλιν, εἰ μὴ ἐκεῖναι σφαγιασθεῖεν. (Élien, *Hist. diverses*, l. XII, c. 28.)

[2] Suidas, à ce mot *Leocorion*.

[3] Λεώς · δοῦναι δὲ ἐπὶ σωτηρίᾳ λέγεται κοινῇ τὰς θυγατέρας τοῦ Θεοῦ χρήσαντος. (Pausanias, *Attique*, l. I, c. 5, n. 2.)

[4] Λέγουσι δὲ Ἀθηναίοις γενέσθαι χρησμὸν, τῶν παίδων ἀποθανεῖν χρῆναι τῶν Ἡρακλέους τινὰ ἐθελοντὴν, ἐπεὶ ἄλλως γε οὐκ εἶναι νίκην σφίσιν. Ἐνταῦθα ἡ Μακαρία..... ἀποσφάξασα ἑαυτὴν ἔδωκεν Ἀθηναίοις τε κρατῆσαι τῷ πολέμῳ, etc. (Pausanias, *Attique*, c. 32, n. 5.)

la confirmation et comme la déification de ces principes : que les dieux aiment le sang humain et que leurs oracles le demandent.

C'était en 1068 avant notre ère, époque où Saül régnait sur Israël. Codrus était roi d'Athènes. Voici ce que nous en disent les divers écrivains :

« Lorsque Codrus régnait à Athènes et que l'Attique, affaiblie » par l'invasion d'une nombreuse armée, était ravagée par le » fer et le feu, le roi, désespérant de tout secours humain, eut » recours à l'*Oracle d'Apollon de Delphes* et demanda, par des » ambassadeurs, comment il pourrait mettre fin à une si hor- » rible guerre. Le Dieu répondit *que la guerre finirait s'il était* » *tué par la main d'un ennemi*. Cette réponse fut connue non- » seulement dans le camp des Athéniens, mais encore dans » celui des ennemis, ce qui fit que ceux-ci défendirent par un » ordre formel de blesser le corps de Codrus. Codrus ayant » appris cela, déposa les insignes de la royauté et prit le cos- » tume d'un esclave et se présenta au-devant d'une troupe » d'ennemis qui ravageait le pays, et, en ayant blessé un d'un » coup de faux, il le força de le tuer. Cette mort empêcha la » ruine d'Athènes[1]. »

Voici le rapport d'un autre historien, Velleius Paterculus, qui exalte beaucoup cette immolation :

« Comme les Lacédémoniens faisaient une guerre ruineuse » aux Athéniens, *Apollon* Pythien répondit *que le peuple dont* » *le général serait tué par l'ennemi serait supérieur à l'autre.* » Codrus ayant dépouillé les insignes de la royauté, se revêtit » d'un habit de berger, et, s'étant introduit dans le camp des » ennemis, il y suscita à dessein une rixe dans laquelle il fut

[1] Rex Atheniensium Codrus, quum ingenti hostium exercitu Attica regio debilitata, ferro ignique vastaretur, diffidentia humani auxilii ad Apollinis Delphici oraculum confugit, perque legatos sciscitatus est, *quonam modo illud tam grave bellum discuti posset* : respondit Deus *Ita finem ei fore, si ipse hostili manu occidisset*. Quod quidem non solum totis Atheniensium in castris, sed etiam contrariis percrebuit; eoque factum est, ut ediceretur, *ne quis Codri corpus vulneraret*. Id postquam cognovit, depositis insignibus imperii, famularem cultum induit, ac pabulantium hostium globo sese objecit, unumque ex his falce percussum, in cædem suam compulit, cujus interitu, ne Athenæ occiderent, effectum est (Val. Maxim., l. IV, c. 6, t. I, p. 393, éd. Lemaire).

» tué. Codrus acquit ainsi par sa mort une gloire éternelle, et » les Athéniens furent vainqueurs de leurs ennemis [1]. »

Cicéron ne pouvait manquer de louer ce fait sans aucun blâme pour les exigences du dieu :

« Les rhéteurs exaltent la mort de Codrus qui, pour n'être » pas reconnu à ses habits royaux, se déguisa en esclave, et se » jeta au milieu des ennemis, parce que l'oracle avait répondu » qu'Athènes remporterait la victoire si son roi était tué [2]. »

Le collecteur des traditions du paganisme expirant, constate en ces termes la longue tenacité de l'admiration des Athéniens pour ce service que le dieu de Delphes leur avait rendu :

« On vous fait voir aussi sur les bords de l'Ilyssus le lieu où » les Lacédémoniens tuèrent Codrus [3]. »

Et de plus, il vit encore dans le temple de Delphes la statue de ce roi placée à côté de celles d'Erechthée et de Leo, ouvrages de la main de Phidias [4].

Cette tradition de sang se continue, et voici ce que l'on raconte d'un général athénien, 420 ans avant notre ère :

« Pendant que Thémistocle faisait aux dieux des sacrifices » dans le vaisseau amiral, on lui présenta trois jeunes prisonniers [5] d'une beauté extraordinaire, magnifiquement vêtus et » chargés d'ornements d'or. On disait que c'étaient les enfants » de Sandace, sœur du roi et d'un prince appelé Artayctus. » Dès que le devin Euphrantides les aperçut, il remarqua qu'une flamme pure et claire sortait du milieu des victimes et qu'on éternua à la droite. Frappé de cet augure, il

[1] Cum Lacedemonii gravi bello Atticos premerent, respondissetque Pythius, quorum dux ab hoste esset occisus, eos futuros superiores ; depositâ veste regiâ, pastoralem cultum induit ; immixtusque castris hostium, de industriâ imprudenter rixam ciens interemptus est. Codrum cum morte æterna gloria, Athenienses secuta victoria est Quis eum non miretur, qui iis artibus mortem quæsierit quibus ab ignavis vita quæri solet ? (Velleius Paterculus, *Hist. Rom.* I. I.)

[2] Codrum, qui se in medios immisit hostes, veste famulari, ne posset agnosci, si esset ornatu regio : quod Oraculum erat datum, si Rex interfectus esset, victrices Athenas fore (*Tuscul.*, I, 48.)

[3] *Attique*, chap. 19.

[4] *Phocide*, chap. 10.

[5] Ces jeunes Perses avaient été faits prisonniers par Aristide, dit le Juste, qui les avait livrés à Thémistocle. Plutarque, *Vie d'Aristide*, c. IX, t. I, p. 386, éd. Didot.

» prit Thémistocle par la main et lui *ordonna d'immoler ces* » *jeunes hommes et de les sacrifier au dieu Bacchus, surnommé* » *Omestes*[1], l'assurant que le salut et la victoire dépendaient » de ce sacrifice. Thémistocle fut fort étonné d'une prédiction » si étrange; mais le peuple qui, toujours dans les grands » dangers et dans les affaires désespérées, attend bien plus » sa délivrance par des voies extraordinaires et hors de toute » apparence de raison que par celles qui sont ordinaires et » raisonnables, se mit à invoquer le Dieu tout d'une voix, » et menant ces prisonniers au pied de l'autel, le força d'a- » chever le sacrifice, comme le Devin l'avait ordonné. Cette » particularité est rapportée par *Phanias de Lesbos*, grand » philosophe et fort versé dans l'histoire ancienne[2]. »

D[r] BOUDIN.

[1] Se nourrissant de chair crue.

[2] Τούτους ἰδὼν Εὐφραντίδης ὁ μάντις,.... τὸν Θεμιστοκλέα δεξιωσάμενος ἐκέλευσε τῶν νεανίσκων κατάρξασθαι καὶ καθιερεῦσαι πάντας ὠμηστῇ Διονύσῳ προσευξάμενον· οὕτω γὰρ ἅμα σωτηρίαν τε καὶ νίκην ἔσεσθαι τοῖς Ἕλλησιν. Ἐκπλαγέντος δὲ τοῦ Θεμιστοκλέους ὡς μέγα τὸ μάντευμα καὶ δεινόν..... οἱ πολλοὶ τὸν Θεὸν ἅμα κοινῇ κατεκαλοῦντο φωνῇ, καὶ τοὺς αἰχμαλώτους τῷ βωμῷ προσαγαγόντες ἠνάγκασαν, ὡς ὁ μάντις ἐκέλευσε, τὴν θυσίαν συντελεσθῆναι, etc. (Plutarque, *Thémistocle*, n. 13, t. I, p. 142, éd. Didot.)

Compte-rendu à nos abonnés.

Forcées par les dispositions de la loi de ne pas s'occuper de la position actuelle de la Papauté, les *Annales* ont cherché à la venger dans le passé des calomnies et des faux systèmes qui l'ont amoindrie et travestie aux yeux des peuples, et lui ont fait perdre le rang qu'elle doit occuper de droit dans la société des chrétiens. C'est pour ce but qu'elles ont publié les articles sur *Sixte-Quint et Henri IV* de M. Segretain, et sur l'*Infaillibilité* de M. Blanc Saint-Bonnet; et de plus le travail de M. *Tamizey de Larroque*, qui prouve que le mot faussement historique, attribué au légat du pape : *Frappez, frappez toujours, Dieu reconnaîtra les siens*, n'a jamais été prononcé. C'est presque vainement qu'a lieu la polémique actuelle avec les données historiques qui ont cours. C'est à refaire ces données, à réformer les jugements prétendus historiques que les apologistes chrétiens doivent se tourner. C'est surtout en examinant mieux l'histoire, en mettant en lumière des documents nouveaux, en reproduisant ceux qui ont été mis en oubli, que l'on parviendra à gagner les esprits d'abord, et puis les cœurs à la cause de l'Eglise.

M. de *l'Hervilliers* est entré dans cette voie par la publication de ses deux articles sur *la paix* et *la trêve de Dieu*. On y voit comment l'Eglise est venue à bout de mettre quelque peu d'ordre dans cette société du moyen âge si profondément troublée par les passions de l'époque, et comment elle a été la première fondatrice de la commune moderne.

C'est à rendre à nos Eglises leur véritable et apostolique origine que travaille M. l'abbé Arbellot dans ses belles recherches sur l'*apostolat de saint Martial à Limoges*. Tout chrétien doit lire avec joie, et tout historien doit recevoir avec respect ces débris ressuscités de nos origines. De semblables travaux honorent les prêtres, qui, en grand nombre, fouillent avec un soin tout à fait louable les fondements du christianisme, et en montrent les solides assises. En négligeant et même en rejetant tous ces documents, le 17[e] siècle, et surtout le 18[e], sont parvenus à

placer l'origine de l'Eglise, et surtout la vie et les travaux des apôtres, dans un tel isolement, qu'ils semblent encore pour la plupart de nous dans une espèce de nuage. C'est précisément, selon nous, ce qui a créé à notre époque tous les systèmes mythiques sur l'Eglise et son divin fondateur.

Un des plus grands défauts de l'éducation moderne, c'est le désordre qui règne dans l'enseignement de la philosophie, même catholique. Les *Annales* ont cherché à en donner la preuve en rendant compte du livre de M. l'abbé Peltier, sur les théories philosophiques de M. l'abbé Maupied, de M. l'abbé Cognat et de M. le chanoine Lupus. Il s'agit de la base de notre science, de la manière dont notre esprit acquiert la connaissance de la vérité, c'est-à-dire de ses croyances et de ses devoirs. Et l'on voit les personnes les plus distinguées professer les opinions les plus contraires. Des évêques, tels que Mgr de Montpellier et Mgr Malou ; des théologiens, tels que le P. Perrone, déclarent erronées, dangereuses et presque hérétiques, des opinions que la sacrée Congrégation de l'Index déclare authentiquement défendables et permises. — Nous avons fourni à nos lecteurs toutes les pièces de ce débat, qui, du reste, n'est pas terminé ; car on nous assure, d'un côté, que les adversaires de MM. les professeurs de Louvain vont reprendre l'offensive, et d'autre part on nous annonce qu'à Rome on s'est occupé de nouveau de la question du Traditionalisme. Nous répétons ici ce que nous avons déjà dit dans notre dernier compte-rendu Ce n'est point la question abstraite et métaphysique du mode par lequel l'esprit humain connaît les premiers principes, c'est la question pratique qui se trouve dans tous nos livres de philosophie, qu'il s'agit de régler. Dans ces livres, on déclare qu'on ne va traiter que des vérités connues par la *raison naturelle* et la *raison seule ;* et puis, quand on a ainsi expressément exclu le Christ, le grand médiateur, exclu le pape, les évêques et toute l'Eglise, on prétend enseigner, acquérir, conquérir, connaître :

Dieu et ses attributs ;
L'homme et ses devoirs ;
Les lois de la société civile ;
Les lois de la société domestique.

Voilà ce que l'on enseigne. — Et notez que cette raison seule,

on convient qu'elle n'a jamais existé seule ; et notez que les connaissances que l'on nous donne dans cette philosophie autochthone sont des vérités chrétiennes ! ! Seulement on supprime le nom du Christ et de l'Eglise, et l'on attribue le tout à la Raison seule, d'où l'on forme les systèmes ontologiques, philosophiques, humanitaires. Et c'est ainsi qu'on a appris à l'homme à se croire Dieu : *Eritis sicut Dii.*

Il serait bien à désirer qu'à Rome on voulût s'occuper de cette question, posée dans ces termes, et qu'on se décidât à la résoudre. Alors seraient tranchées les questions du *traditionalisme*, de l'*ontologisme*, du *cartésianisme* et du *rationalisme.*

Ces questions, qui touchent à notre temps, n'ont pas fait négliger aux *Annales* la grande question des origines primitives sur l'unité de croyance du genre humain.

M. *Schœbel* a achevé son *Mémoire sur le monothéisme* primitif des peuples. — L'extrait des *Philosophoumena* sur la philosophie des Egyptiens est venu lui apporter un éclaircissement nouveau. C'est aussi ce qu'a fait M. *de Rosny* dans son extrait d'un auteur Parsi sur les croyances des Parsis actuels ; mais c'est là ce qu'a fait surtout M. *Pauthier* en publiant la *Lettre du P. Prémare* sur la philosophie et le monothéisme primitif des Chinois. Ces détails étaient tout à fait inédits, tels que nous les avons publiés avec les textes originaux. Nos lecteurs ont pu voir avec quel soin, quelle netteté ces textes ont été traités. Les *Annales* peuvent se féliciter d'avoir les premières donné ces textes, dans une précision et un mot à mot qui permettent de comprendre et de discuter le véritable sens des auteurs chinois. Nous n'avons pas besoin de signaler la belle pièce de vers (p. 401) où sont si bien établis les principaux attributs de Dieu.

M. *de Rougemont* nous a donné un travail très-profond et très-ingénieux pour éclaircir cette interminable et obscure question de *Darius le Mède* et de *Balthasar* ; et M. *Mohl* nous a fourni l'occasion d'une citation très-importante sur l'*utilité des études orientales*, que les *Annales* recommandent avec tant de sollicitude. — Dans une note sur l'origine du nom de la *Pologne*, et un usage admis chez ce peuple, M. *de Paravey*

montre toujours sa persistante sagacité à éclaircir les origines asiatiques.

M. le docteur *Boudin* a commencé à traiter une question d'une importance très-grande, celle des *sacrifices humains*. On ne sait pas, généralement, que tous les anciens peuples qui n'ont pas adoré Jéhovah, et tous les peuples actuels qui n'adorent pas *Jésus-Christ*, ont pratiqué et pratiquent encore ces sacrifices contre nature. On sera surpris des preuves nombreuses qui en existent. Nous avons profité de l'occasion pour joindre les notes nombreuses que nous avions recueillies sur ce fait, à celles de M. le docteur Boudin.

Nous avons terminé, dans ce volume, notre *Dictionnaire de diplomatique*, ainsi que nous l'avions promis dans notre dernier *compte rendu*. Nous y ajouterons une *Table analytique* de tous les articles publiés sur ce sujet dans les *Annales*, laquelle facilitera les recherches pour nos abonnés.

Nous avons aussi terminé la nomenclature de tous les auteurs qui entrent dans la 1re série de la *Patrologie grecque* de M. l'abbé Migne. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien cette table des Pères grecs, suivie de la liste de toutes leurs œuvres, facilite les recherches et doit être utile à nos lecteurs.

Ainsi que nous l'avions annoncé, et ainsi que le promet M. l'abbé *Migne* dans la *lettre* que nous avons publiée, la 2e série, qui comprendra les auteurs grecs jusqu'au concile de Florence, est sous presse. Elle est menée rapidement, comme tout ce que fait M. l'abbé Migne. Nous nous sommes assuré que plus de dix volumes sont déjà finis, ou en train de composition, et nous ne tarderons pas à les faire connaître à nos lecteurs.

Nous ne faisons que rappeler le travail de M. l'abbé *Martin* sur saint Jean Chrysostome, ceux de M. Lud. *Guyot* sur l'éducation, et celui de M. *Griveau* sur le Voyage à Rome de M. Lafond. Mais nous ne devons pas passer sous silence les deux articles de M. *Tamizey de Larroque* sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Quel que soit le jugement que l'on doive porter sur sa conclusion, on ne peut s'empêcher de reconnaître que jamais on n'avait traité cette question avec plus

de profondeur et de solidité. Un dernier article reste à publier. Il est possible que tout le monde ne soit pas de son avis, mais chacun aura aimé à le suivre dans la comparaison qu'il établit entre le style de Thomas à Kempis et celui de l'*Imitation*.

Nous finissons ici ce compte rendu, en remerciant toujours nos abonnés, qui, pour la plupart, datent de nos premiers cahiers, de nous être restés si longtemps fidèles. Quand nous en parcourons les listes nous avons lieu de les lire avec quelque orgueil, car nous y trouvons les noms de tout ce qu'il y a de plus intelligent et de plus romain parmi les prêtres et les laïques.

Le Directeur, A. BONNETTY.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5, la table des articles.)

A

B

C

N

O

P

U

V

X

Y

Z